JUGEMENS
DES
SAVANS
SUR LES
PRINCIPAUX OUVRAGES
DES AUTEURS,

PAR ADRIEN BAILLET;

Revûs, corrigez, & augmentez par
Mr. DE LA MONNOYE.

NOUVELLE EDITION.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNI[E]
M DCC. XXV.

JUGEMENS
DES
SAVANS
SUR LES
PRINCIPAUX OUVRAGES
DES AUTEURS,

PAR ADRIEN BAILLET;

Revûs, corrigez, & augmentez par
Mr. DE LA MONNOYE.

NOUVELLE EDITION.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE
M DCC. XXV.

AVERTISSEMENT
SUR CETTE EDITION.

ON n'en vient guere à une nouvelle Edition d'un Ouvrage un peu considerable, sans l'accompagner de quelque amélioration, qui la distingue & qui la mette au-dessus de la précedente. C'est ce que l'on trouvera dans celle-ci, soit à l'égard de l'ordre, soit à l'égard des Additions.

Par exemple, dans l'Edition de *Paris*, les Notes de Mr. DE LA MONNOYE sur le I. Tome se trouvent à la fin de ce Volume, au lieu que, dans celle-ci, on les a placées sous les pages aux endroits où elles correspondent, ce qui est infiniment plus commode pour les Lecteurs. On y a mis aussi dans leur rang les Corrections & Additions qui étoient à la fin de chaque Tome.

Ce n'eſt pas tout ; on y a ajouté deux Volumes entiers, qui font le VII. & le VIII., dont le premier, diviſé en deux Parties, contient 1. l'ANTI-BAILLET, qui étoit devenu fort rare, avec des Obſervations de Mr. *de la Monnoye*, qui n'avoient jamais été imprimées ; 2. les *Reflexions ſur les Jugemens des Savans*, qui étoient encore plus rares, & qui avoient été imprimées en cachete à *Paris* en 1691, quoi qu'on eût mis ſur le Titre, *à la Haye chez Arnoult Leers* ; 3. les *Reflexions ſur la Vie de Deſcartes*, publiées la même année à *Paris*, avec la même ſupoſition à l'égard du Lieu & du nom du Libraire.

On ne connoit pas trop bien l'Auteur de ces deux Pièces, quoique le P. *le Long*, dans ſa *Bibliotheque des Hiſtoriens*, attri-

bue

bue la derniere à Mr. l'Abbé Gallois. Mr. Bayle dit *, qu'il * [illegible]
„ est aisé de connoître qu'elles
„ viennent des Jesuites. J'ajoute
„ ce dernier point contre Mr.
„ *Baillet*, de ce qu'il a témoi-
„ gné quelque partialité pour
„ le Port Royal & qu'il a parlé
„ peu obligeamment de quel-
„ ques-uns de leurs Auteurs.
„ On le tourne, *ajoute-t-il*,
„ cruellement en ridicule sur la
„ *Vie de Descartes*. L'autre E-
„ crit contre lui n'est ni si vif,
„ ni si agréablement tourné ".
Mr. *Marchand* met dans sa Note
que ces deux Ecrits sont en ef-
fet des Jesuites, qu'ils ont été
imprimez à *Rouen*, & qu'on les
attribue communément au P.
Michel Le Tellier, Confesseur de
Louis XIV. Cependant il y en a
d'autres qui prétendent que c'é-
toit un Jesuite, mort fort jeune
à *la Flèche*, qui avoit beaucoup
d'esprit & de vivacité.

Pour le VIII. Tome, divisé aussi en deux Parties, il contient les *Jugemens sur les Maîtres de l'Eloquence*, par Mr. *Gibert* Professeur de Rhetorique à Paris. Cet Ouvrage a été imprimé à *Paris* en trois Volumes *in*-12. Le I. parut en 1713, le II. en 1716. & le III. en 1719. L'Auteur a dessein de continuer son Projet, & de donner les *Jugemens sur les Orateurs*.

C'est là tout ce dont on a cru devoir instruire le Public sur cette nouvelle Edition.

AVIS AU RELIEUR

Dans la premiere Partie du Tome II. on a mis par abus à la signature des feuilles N, O, P, Q. *Part. II.* au lieu de *Part. I.*

AVER-

AVERTISSEMENT

SUR L'ORDRE ET L'ARRANGEMENT des huit Volumes des *Jugemens des Savans.* &c.

POUR LE PREMIER TOME, *divisé en deux Parties.*

PARTIE I. L'Epître dédicatoire à Monsieur de Lagnon.

Préface de l'Auteur des Notes.

Avertissement de l'édition de 1685.

Les Jugemens & Préjugés sur les Livres en général.

PARTIE II. L'Abregé de la Vie de Mr. Baillet & le Plan général de l'Ouvrage des Jugemens des Savans, imprimé séparément en 1694.

Præfatio prioris Indicis Bibliothecæ Lamonianæ.

Jugemens sur les principaux Imprimeurs qui ont excellé dans leur profession.

La Table générale des Auteurs des Ouvrages sur lesquels on a rapporté les Jugemens des Savans dans les Recueils des Imprimeurs, des Critiques, des Grammairiens & des Traducteurs.

AVERTISSEMENT.

POUR LE SECOND TOME,

divisé en trois Parties.

PARTIE I. Jugemens sur les Critiques, contenant les Examinateurs de Livres, les Bibliothécaires, les Catalogues, & sur les Critiques Grammairiens en général. Cette premiere Partie s'étend jusqu'à l'Article 338.

PARTIE II. Elle commence par l'Article 339. & finit aux Critiques Grammairiens.

PARTIE III. Jugemens sur les principaux Grammairiens Artistes. Les Grammairiens Latins, Grecs, Hébreux, François, Italiens & Espagnols.

Jugemens des principaux Traducteurs.

POUR LE TROISIEME TOME,

divisé en deux Parties.

PARTIE I. Discours pour servir d'éclaircissement aux premiers Volumes de cet Ouvrage, & de Préface au Recueil suivant des Poëtes.

Jugemens des principaux Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique.

Ju-

Jugemens ſur les principaux Poëtes Hébreux & Grecs. La Liſte des Poëtes tant Grecs que Latins, qui ſe trouvent dans le *Corpus Poëtarum Græcorum*, & dans les deux *Corpus Poëtarum Latinorum*.

PARTIE II. Jugemens ſur les principaux Poëtes Latins depuis les Guerres Puniques, & quelques-uns des Grecs, juſqu'à la renaiſſance des Lettres.

POUR LE QUATRIEME TOME, *diviſé en deux Parties.*

PARTIE I. Jugemens ſur les Poëtes Modernes depuis la renaiſſance des Lettres juſqu'à l'Article 1410.

PARTIE II. Suite des Poëtes Modernes, commençant par l'Article 1411. juſqu'à preſent.

Table générale pour les Poëtes & les Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique.

POUR LE CINQUIEME TOME, *diviſé en deux Parties.*

PARTIE I. Les Enfans célébres par leurs Etudes, & la Table.

PARTIE II. Les Auteurs déguiſés, & la Liſte des Auteurs déguiſés.

Avertissement

Pour le Sixieme Tome,

divisé en deux Parties.

Partie I. Les Satires Personnelles, Traité Historique & Critique de celles qui portent le titre d'*Anti*. Les 3 premiers Entretiens.

Partie II. Le IV. & dernier Entretien.

Table générale des *Anti*, & celle des Auteurs de ces *Anti*.

Table générale des Matiéres des six Volumes.

Pour le Septieme Tome,

divisé en deux Parties.

Partie I. L'Anti-Baillet de Mr. Ménage avec des Observations de Mr. de la Monnoye.

Partie II. Suite de l'Anti-Baillet. Reflexions sur les Jugemens des Savans.

Reflexions sur la Vie de Des Cartes.

Table des Matieres de ce Volume.

Pour le Huitieme Tome,

divisé en deux Parties.

Partie I. Les Jugemens des Savans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhetorique avec un Précis

de

de leur Doctrine, par Mr. Gibert Professeur de Rhetorique. Cette premiere Partie finit par l'Article MELANCHTHON.

PARTIE II. qui commence par CORNEILLE VALERE & finit par Mr. FENELON Archevêque de Cambrai.

Table des Matieres de ce Volume.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux les Oeuvres imprimées de feu Mr. Adrien Baillet en 1685. 1688. 1689. & intitulées: *Les Jugemens des Savans sur les principaux Auteurs. Des Enfans devenus célèbres par leurs Etudes. Des Auteurs déguisés. Et des Satires personnelles, Traité historique de celles qui portent le titre d'Anti.* L'utilité que l'on retire de la lecture de ces divers Traités qui sont devenus très-rares, & qui renferment beaucoup d'érudition & une infinité de recherches, n'est pas moins grande que la réputation que l'Auteur s'est

s'eſt acquiſe dans la Republique des Lettres, ayant puiſé dans les ſources d'une riche & ample Bibliothéque appartenante à l'un des plus illuſtres & des plus doctes Magiſtrats du Royaume qui l'honoroit de ſa protection. Ainſi j'ai cru qu'une nouvelle édition de ces mêmes Traités ſeroit très-profitable pour le Public & pour tous les Savans. Ce 13. Novembre 1719. *Signé* MOREAU DE MAUTOUR.

Approbation du Cenſeur Royal.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les *nouvelles Notes Critiques* ſur *les Jugemens des Savans de Baillet*; & elles m'ont paru d'autant plus dignes de voir le jour, qu'en corrigeant quantité de mépriſes dans le texte de cet Auteur ſouvent peu éxact, elles en rendront la lecture beaucoup plus utile au Public.

J'ai lû auſſi la *Preface de l'Auteur des Notes*, & l'*Abregé de la Vie de Mr. Baillet*, où je n'ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion.

Fait à Paris, ce 15. Fevrier 1722. Signé, BURETTE.

A

MONSEIGNEUR
'AVOCAT GENERAL
DE
LAMOIGNON.

MONSEIGNEUR,

La liberté que je prens de mettre votre 'om à la tête de cet Ouvrage ne doit point ›nner au Public la pensée que c'est un ésent que j'aye voulu Vous faire. Comme n'y a rien dans votre maison qui ne soit Vous, je n'aurois pû prétendre me faire mérite de Vous présenter une chose qui ›us appartient.

C'est un Recueil de Jugemens sur les uteurs, & sur les Livres de votre Bi- 'othéque. Il a été fait chés Vous, pour

 Vous,

A

MONSEIGNEUR

AVOCAT GENERAL

DE

AMOIGNON.

M*ONSEIGNEUR*,

a liberté que je prens de mettre votre à la tête de cet Ouvrage ne doit point er au Public la pensée que c'est un nt que j'aye voulu Vous faire. Comme a rien dans votre maison qui ne soit us, je n'aurois pû prétendre me faire érite de Vous présenter une chose qui appartient.

est un Recueil de Jugemens sur les urs, & sur les Livres de votre Bibléque. Il a été fait chés Vous, pour

Vous, & par une personne qui a
neur & l'avantage d'être à Vous.
l'on n'aura point sujet de croire qu'e
nant cette liberté, j'aie eu d'autre
tion que celle de faire connoître à t
monde quel est le Protecteur de ce
vrage.

En effet, MONSEIGNEUR
le Protection n'ai-je point lieu d'esp
celui qui en a donné une si puissante
d'Auteurs, depuis plusieurs anné
pour des Ouvrages qui ne le touchoient
si près que celui-ci? Et que ne dois-j
attendre de l'autorité d'un Nom,
puis trente ans a été l'objet du resp
de l'amour des Peuples de ce Royau
des Gens de Lettres qui sont répan
tout ce qu'on appelle le Monde Sa

La France & la République des
n'ont-elles pas également ressenti le
de cette Protection en la Personne
Monsieur le Premier Président, qu
du des services immortels à l'une &
tre? Et y a-t-il quelqu'un parmi
de bien de ce Royaume, & les S
l'Europe, qui s'étant vû enlever
n'ait senti relever ses espérances
Fils, en le voyant le suivre de si p
toutes ses démarches?

C'est le langage que les uns & l
ont tenu, lorsque se voyant pri
Protecteur si puissant & si plein d
ils ont protesté parmi leurs cris
gémissemens, qu'ils ne trouveroien
solation & de ressource, que dan
que Vous deviés continuer de don

place à la Justice & aux Lettres. Ils ont eu raison d'attendre ces bons effets de votre reconnoissance, puisqu'ils Vous ont donné dans leurs cœurs & dans leurs esprits la place que Monsieur le Premier Président y possedoit si universellément, ou plutôt, qu'ils Vous l'ont conservée, comme à l'héritier naturel, & au successeur légitime de ses vertus.

Comme la confiance que j'ai en votre Protection, n'est pas moindre que la leur, il semble que je devrois à leur exemple me mettre en devoir de publier quelques-unes de ces excellentes qualités, qui Vous ont acquis leur estime, pour faire voir que leur espérance n'est pas vaine; & qu'il ne laisse pas d'être distingué des autres par la grandeur de la naissance ou des emplois, pour pouvoir proteger les Loix & les Lettres au point que Vous le faites.

Mais ce qui fait ma peine parmi tous les autres avantages que je reçois chés Vous, c'est de me voir privé de celui de pouvoir m'acquitter de ce devoir par les obligations où ma condition m'engage de Vous suivre dans les sentimens de votre modestie.

Puis donc que je n'ai point cette liberté, je ne puis faire autre chose pour la satisfaction de ceux qui pourroient se plaindre de mon silence, que de les renvoyer à ce qu'en ont publié les Etrangers, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été les témoins domestiques de vos actions, & qui n'en ont connu que cette partie que Vous n'avés pas pû Vous dispenser jusqu'ici de rendre publique.

Au moins, MONSEIGNEUR, *ne pourrés-Vous pas les empêcher de se souve-*

nir de ce qu'ils ont lû dans les Livres de divers Auteurs, qui depuis plus de vingt-cinq ans ont entrepris de faire passer à la Postérité les sentimens glorieux, que le Public conservera toujours pour votre mérite.

C'est par le grand nombre de ces Auteurs, & par la diversité de leurs professions, que les Siécles à venir pourront juger de l'élévation & de l'étenduë de ce mérite, que les qualités de votre ame, & celles de votre esprit Vous ont si légitimement acquis. Ils ne seront pas surpris de le voir louer par une foule de Jurisconsultes de l'un & de l'autre Droit (1), parce que leur profession leur donne lieu de Vous approcher, & de le connoître de plus près que le reste des Savans. Mais que n'en croiront-ils pas, lorsqu'ils verront de concert les Théologiens (2), les Philosophes (3), les Historiens ou les Géographes (4), les Antiquaires (5), les Critiques (6), les Orateurs (7), les Poëtes (8), & particulierement ceux d'entre eux qui ont été les plus ennemis de la flaterie & de la bassesse (9), les Grammairiens mêmes (10), & ceux qui se sont le plus distingués par leur literature universelle (11), lors, dis-je, qu'ils verront tous ces Auteurs célèbres conspirer à publier vos éloges, quoique par de

1. Doujat. Aubery. Des Maisons. De Loy. Michel. Coloncques. &c.
2. De Launoy. Testelette. Rubé. &c.
3. Marmet. Channevelle. &c.
4. Du Val Labbe. Cluv. &c.
5. Patin. &c.

6. Tan

les routes fort différentes, & sans communication? Et ne se trouveront-ils pas confirmés dans ces grands sentimens, lorsqu'ils verront ces témoignages de tant de personnes différentes appuyés par ceux des Nations étrangéres, qui ont eu l'avantage de Vous connoître par elles-mêmes dans vos voyages (12)?

Après tous ces témoignages, MONSEIGNEUR, il est aisé de juger, si les Ecrivains ont eu raison de rechercher avec tant d'empressement l'honneur de votre Protection, pour les Ouvrages qu'ils ont exposés au Public; & si j'en ai moins qu'eux de Vous la demander pour des milliers d'Auteurs de presque tous les siécles, de toutes sortes de conditions, & de différent mérite.

Comme ils sont exposés de nouveau aux yeux & à la censure des vivans, ceux d'entre eux qui sont représentés dans ce Recueil comme des Critiques & des Juges équitables des autres, aussi-bien que ceux qui y paroissent jugés & censurés injustement, ont besoin d'un nouvel appui; les uns pour se maintenir dans leur autorité, les autres pour mettre leur innocence à couvert. J'espére qu'ils le trouveront en Vous, puisque jamais le vrai mérite n'a

6. Tann. Le Févre. &c.
7. Rapin. de la Baune. Richesource. &c.
8. Du Perier. &c.
9. Despreaux. Villiers. &c.
10. Jos. de Luques. Pajot.
11. Du Cange.
12. Elzevier. Univ. d'Oxford.

n'a manqué de Protection dans votre Mai-son.

Pour moi, je ne puis douter que Vo ne m'honoriés toujours de votre bien-ve lance, après les marques que Vous m' avés données, en me confiant ce que Vo avés de plus cher au monde, ainsi que Vo me l'avés dit souvent. C'est le soin de vo Bibliothéque, & l'instruction de Monsie votre Fils, qui commence déja, quoiq dans un âge peu avancé, de donner e espérances, qu'il pourra un jour souten dignement votre illustre Nom. Je suis av un respect profond,

MONSEIGNEUR,

Vôtre très-humble, & trè
obéissant serviteur,
A. B.

PREFACE

DE L'AUTEUR DES NOTES.

QUOIQUE ſans éxercer une critique trop ſévère, je prétende avoir corrigé un très-grand nombre de fautes dans ces premiéres Oeuvres de Monſieur Baillet nouvellement réimprimées en ſept volumes, je ne laiſſe pas de reconnoître que c'étoit un homme d'un mérite ſingulier, né pour l'étude, laborieux juſqu'à paroître infatigable, qui avoit une lecture d'une prodigieuſe étenduë, &, choſe ſurprenante, nonobſtant l'air peu naturel de ſa diction, une extraordinaire facilité à écrire. Nous avons de lui, dans un autre genre, des compoſitions très-chatiées, & je ne fais pas difficulté d'avouer que s'il

n'a manqué de Protection dans votre
son.

Pour moi, je ne puis douter que
ne m'honoriés toujours de votre bien
lance, après les marques que Vous
avés données, en me confiant ce que
avés de plus cher au monde, ainsi que
me l'avés dit souvent. C'est le soin de
Bibliothéque, & l'instruction de M
votre Fils, qui commence déja, q
dans un âge peu avancé, de donn
espérances, qu'il pourra un jour so
dignement votre illustre Nom. Je sui
un respect profond,

MONSEIGNEUR,

Vôtre très-humble,
obéissant serviteur,
A. B.

PRÉFACE DE L'AUTEUR DES NOTES.

QUOIQUE sans éxercer une critique trop sévère, je prétende avoir corrigé un très-grand nombre de fautes dans ces premiéres Oeuvres de Monsieur Baillet nouvellement réimprimées en sept volumes, je ne laisse pas de reconnoître que c'étoit un homme d'un mérite singulier, né pour l'étude, laborieux jusqu'à paroitre infatigable, qui avoit une lecture d'une prodigieuse étenduë, &, chose surprenante, nonobstant l'air peu naturel de sa diction, une extraordinaire facilité à écrire. Nous avons de lui, dans un autre genre, des compositions très-chatiées, & je ne fais pas difficulté d'avouer que s'il avoit

Nul Ouvrage de cette eſpéce r
voit encore été vu dans le Roy
me. C'étoit un tiſſu à la Moſaïq
compoſé de diverſes piéces taillées
diverſes mains, & raſſemblées arti
ment par une ſeule. Colomiés, qu
croiroit peut-être lui avoir ſervi
modèle dans ſa France Orientale,
avoit pas lié ſes extraits avec le mé
art. Il les y avoit répandus ſans orc
les laiſſant François, ou Latins,
un mot bruts, tels qu'ils étoient l
que, pour ainſi dire, il les avoit t
de la mine. Notre Auteur n'en a
uſé de même. Il a donné plus de
teſſe, & de dignité à ſon Ouvr
Tous les Ecrivains qu'il y a cités
les a fait parler François, vou
bien, pour fuir le mélange des c
tions Grecques, Latines, Italienn
Eſpagnoles, s'expoſer à tous les
convéniens attachés aux traductic
ſoit quand on retranche quelque c
ſe d'eſſentiel de l'original, ſoit qu
on y ajoute quelque choſe d'étrang
ſoit enfin quand, de quelque man
que ce puiſſe être, on corromp
véritable ſens par une interpréta
vicieuſe. Difficilement à la longue
T

ge toi feroit en danger de les
Pope Blount, Morhof, les
nateurs de Moréri ne les ont
: trop copiées, & l'on auroit
craindre que de main en main
fe tranfmiffent jufqu'à la der-
ftérité, fi on ne prenoit foin
errompre la prefcription.
:s fautes les unes font ancien-
ui régnent il y a long-tems
Livres; les autres nouvelles.
miéres n'appartiennent à Mr.
que par adoption, mais on
regarder comme le pére des
. Je ne me fuis guére arrêté
du langage, fi ce n'eft où
ion étant trop équivoque ren-
penfée obfcure. Son ftyle qui
ort au fujet devoit être fim-
ir, net, correct plûtôt qu'é-

taines tirades d'éloquence, même fort belles, comme lorſqu'il s'étend ſur les louanges de la noble & ancienne Maiſon dans le ſein de laquelle il a vécu; du grand homme ayeul de l'Illuſtre Eleve, dont l'éducation lui fut confiée, & quelques autres endroits où, différent de lui-même, il s'exprime avec aſſés de pureté; ce qui bien loin de réparer les défauts remarqués dans ſa diction, les rend au contraire plus ſenſibles, en ſorte que pour la réformer il faudroit preſque entiérement la réfondre, & c'eſt ce que je n'ai pas entrepris.

Mon but, dans l'éxamen de ſon Livre, a été de préférer les choſes aux paroles, & de m'attacher principalement à ſon deſſein. Il m'a paru qu'originairement ſon intention, en recueillant les jugemens d'autrui, étoit de n'y pas mêler le ſien. Lui-même s'étoit impoſé cette loi. Faute de l'avoir obſervée, il s'eſt attiré des querelles, dont il n'eſt pas ſorti à ſon avantage, & qui ont ſervi à faire voir que ſon Livre, pour être utile, avoit beſoin d'une éxacte réviſion. Je l'ai donc revu, & ſans toucher à la lettre

tre du texte, à l'ordre, ni au nombre des chapitres, ni des articles, je me ſuis fixé à marquer par des notes, au bas des pages, les fautes qu'il a commiſes dans les noms, dans les époques, dans l'intelligence des paſſages, & dans les faits, à quoi j'ai ajouté l'éclairciſſement de quelques endroits qui ſembloient en avoir beſoin.

Ce ſont les limites où je me ſuis reſſerré. J'ai cru devoir éviter les digreſſions infinies que m'offroient les Écrivains dont il a parlé. Si au lieu, par éxemple, d'éclaircir un mot mal entendu, je m'étois de gaieté de cœur occupé à rechercher les particularités de la vie d'un Critique, d'un Grammairien, d'un Poëte; qu'aurois-je fait autre choſe qu'imiter ces Commentateurs, qui ne touchant ni près, ni loin les endroits difficiles de leur Auteur, ſe jettent à quartier, pour débiter une érudition hors d'œuvre. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui compoſent, n'écriviſſent que des ſingularités, & que ces ſingularités fuſſent vraies. Ce ſeroient des Ouvrages ineſtimables. On a même lieu de

croire que s'il n'y avoit dans les Livres que des choſes ſinguliéres, des choſes une fois dites, la vie ordinaire d'un homme ſeroit aſſés longue pour les lire, ſinon tous, du moins la plus grande partie.

On m'objectera peut-être que je ne me ſuis guére ſouvenu de cette idée, lorſque j'ai groſſi de deux aſſés longues additions l'article 313. & l'article 932. de cet Ouvrage; l'un à l'occaſion de Pomponius Lætus, l'autre de Nicandre. A quoi je répondrai que ces deux morceaux, préparés dans une autre vuë, n'ont été transportés là que par rencontre, & que je ne voudrois pas en avoir inſéré pluſieurs de cette eſpéce dans ma réviſion, parce que tout curieux qu'ils ſont, ils pourroient, n'y étant pas abſolument néceſſaires, y être regardés comme étrangers. Ma qualité de Réviſeur m'oblige à ne point excéder ma fonction. Je dois ſuivre mon Auteur pas à pas, HOC AGE. Je dois compter ſes chutes, lui prêter la main pour le redreſſer, prêt à le défendre contre ceux de ſes Adverſaires qui m'ont paru s'être trompés

dans

dans leur Critique, contre Ménage en quelques endroits, contre l'Auteur anonyme des Réflexions imprimées en quatre Lettres, contre l'Abbé Fontanini, contre moi-même, si je viens à m'appercevoir que je l'aie injustement repris.

Une des plus foles chicanes qu'on lui ait faites, c'est de lui avoir reproché l'inutilité de son Ouvrage, sur ce que les Jugemens qu'il contient étant, dit-on, la plupart contraires, ils se détruisent l'un l'autre. Les Censeurs qui ont opiné de la sorte, ont-ils pu ne pas voir que Mr. Baillet ayant intitulé son Livre *Jugemens*, & non pas *Examen des Jugemens*, n'étoit par conséquent obligé qu'à les rapporter fidèlement, sans entreprendre de les réformer, ou de les concilier? Qui ne sait d'ailleurs combien grande est la différence des goûts. Ne reconnoissons-nous pas tous les jours que les Savans qui ont jugé si diversement des Auteurs, ont eu raison, puisqu'à proportion des fautes qui se trouvent en chaque Ouvrage, le meilleur, à le bien prendre, n'est d'ordinaire que le moins mauvais.

Je

Je reviens à mes Notes. Ce n'eſt point un eſprit d'oſtentation qui me les a dictées. C'eſt l'envie ſeule de contribuer à rendre meilleur un Livre qui méritoit de le devenir. Perſuadé qu'on ne ſait rien qu'autant que ce qu'on ſait eſt vrai, j'ai tâché de mettre en divers endroits des ſept volumes, que j'ai éxaminés, la principale choſe qui me paroiſſoit y manquer, j'entens l'éxacte vérité. Mr. Baillet, qu'on dit ſe l'être toujours propoſée dans ſes Ecrits, y étoit particuliérement obligé dans un Ouvrage, tel que celui-ci, purement critique, & tant de citations, dont il l'a rempli, ne permettent pas de douter qu'il ne l'ait cherchée avec ſoin. J'eſpére pourtant faire voir qu'il n'a pas creuſé par tout autant qu'il faloit pour la déterrer. S'il l'a cherchée, oſerai-je le dire? plus heureux que lui je me flate de l'avoir trouvée, non pas en vertu d'une plus grande habileté, mais d'une plus grande diligence. On verra là-deſſus, preſque à chaque page, des preuves de mon attention. J'invite les Lecteurs à y recourir, dans la confiance où je ſuis,

qu'à

ition, l'ayant commencée
quatre mois avant que d'a-
s Notes, le premier volume
hevé d'imprimer sans qu'elles
y être rangées dans la place
convenoit (1). C'a été une né-
e les renvoyer à la fin avec
res rélatifs aux endroits qu'el-
cissent.

des volumes suivans ont été
ment placées au bas des arti-
lles concernent, & pour être
onnoissables, ont été distin-
cette marque ¶.

pris soin, en travaillant à
es, de corriger éxactement
fautes d'impression de mon
e *in*-12. des Oeuvres de Mr.
n sorte que le texte des six
der-

derniers volumes *in*-4. ayant été im
primé sur le texte de mon éxempla
re, devroit être, ce semble, trè
correct; cependant comme je n'
point voulu me charger de voir les é
preuves, je ne puis répondre de rien
les Libraires, suivant les régles d
leur prudence, ayant seuls condu
cette édition, à laquelle je n'ai ab
solument nulle autre part que cel
que m'y donnent mes Notes au ba
de chaque article, & la révision d
ces mêmes Notes à la fin de chaqu
volume (1).

Les mêmes Libraires ayant dessei
de rendre cette seconde édition plu
utile, & plus commode que la pre
miére, ont observé ce qui suit.

I. Ils ont mis à la tête du Livre l
portrait de Mr. Baillet, avec l'His
toire de sa Vie, & de ses Ouvrages (2

II. Leur intention étant de met
tre au bas du portrait une Inscriptio
qu'ils me demandérent, je leur e
offris deux, dont l'une étoit rélati
v

1. On a eu soin aussi dans cette Edition, de co
riger toutes les fautes indiquées par Mr. de la Mo
noye.

2. (

ve à ma Critique, l'autre un Eloge pur & simple. Voici la premiere.

Puisque, dans mes Ecrits, sans craindre la Satire,
Plein d'une noble liberté,
J'eus pour objet la Verité:
Un Critique sincère a bien pu me la dire.

Voici la seconde.

Amateur de la Vérité
J'ai pour la découvrir écrit, lu, médité,
Brûlant de satisfaire une si noble envie.
Mes veilles, je l'avoue, ont abrégé mes jours,
Mais elles m'ont acquis une plus belle vie
Dont les Parques jamais ne trancheront le cours.

J'avois laissé à leur choix d'employer de ces deux Inscriptions celle qu'ils croiroient convenir le mieux; mais comme depuis on leur en a présen-

2. On a été obligé de mettre cette Vie à la tête de la seconde Partie de ce Volume, parce que celle-ci auroit été trop grosse.

ſenté une qu'ils ont témoigné agréer, j'ai conſenti volontiers qu'ils la préféraſſent, ce qu'ils ont fait.

III. A la ſuite de l'Avertiſſement qui eſt au devant du premier volume, ils ont fait imprimer tout au long le PLAN GENERAL de l'Ouvrage (1), Piéce auparavant ſéparée du corps des volumes, & dont, parce qu'elle étoit extremement rare, il importoit de renouveller l'édition, pour donner une juſte idée de l'étenduë que devoit avoir le Recueil entier des Jugemens des Savans.

IV. Pour empêcher que l'attention du Lecteur ne ſoit détournée par la peine de chercher les citations à la fin d'un volume, ou d'un chapitre, ils les ont placées au bas de chaque page avec des chiffres de renvoi. Ils ont gardé le même ordre pour les Additions & Corrections que Mr. Baillet n'avoit pu inſérer en leur place.

V. Ils ont rapporté entre deux étoiles à la fin des Articles, & quelque-

1. On l'a placé ici après la Vie de l'Auteur dans la Seconde Partie.

2. On

quefois dans les Articles-mêmes entre deux crochets, les éditions des Auteurs dont parle Mr. Baillet, celui-ci ne les ayant pas toujours éxactement rapportées.

VI. Outre les Tables des Chapitres, les Listes des Auteurs, & autres dressées avec éxactitude par le Reviseur des épreuves, ils se sont chargés de mettre à la fin du dernier volume une Table alphabétique des matiéres répanduës dans le cours de l'Ouvrage.

VII. Quant au dessein qu'ils avoient d'extraire incidemment de l'Anti-*Baillet* (2) les corrections des fautes prétendues commises par Mr. Baillet, ayant su que l'Auteur des Notes s'étoit acquitté de ce soin, ils s'en sont entiérement remis à sa diligence.

Voila ce que j'ai cru devoir ajouter à ma Préface, afin que le Public fût pleinement informé de l'état de cette édition. Il me reste seulement à dire touchant Mr. Baillet, que si je l'appelle ici *Monsieur*, au lieu que dans mes

2. On a imprimé dans cette Edition l'Anti-Baillet tout entier avec des Notes de Mr. de la Monnoye qui n'avoient jamais été imprimées.

a prescrit à la vie de l'homme. Ce discernement seroit sans doute la plus courte & la plus sure de toutes les méthodes que l'on pourroit souhaiter pour toutes sortes d'études, & dans toutes sortes de personnes. Il seroit non seulement comme le flambeau de l'entendement, mais il lui tiendroit aussi lieu d'un conducteur fidèle, qui lui épargneroit la longueur & les difficultés des chemins, & qui lui feroit trouver en peu de tems & immanquablement ce qu'il cherche dans les Livres.

Mais avant que de pouvoir faire ce discernement par soi-même, la vie s'écoule, & on ne se trouve presque en état de bien étudier, que lorsqu'on est à sa fin. Avant que la Raison se développe d'elle-même, les hommes errent longtems, s'ils n'ont point de guide. Ils n'ouvrent les yeux pour entrer dans le bon chemin, que lorsque la nuit s'approche, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont près de la mort. Les affaires différentes & les occupations étrangéres jointes aux maladies qui traversent la vie, abrégent encore ce tems, & troublent ce loisir nécessaire à acquerir ce discernement.

Entret. sur les Sciences.

Quelque bien intentionné & quelque laborieux que l'on ait été, on a le déplaisir de voir qu'après plusieurs années d'études on n'en sait guéres plus que lorsqu'on a commencé, & que l'on sait quelquefois si mal ce que l'on croit avoir appris, que l'ignorance de ce qu'on sait est souvent plus tolérable que cette maniére de le savoir. Les Savans mêmes, qui après

avoir

yé des travaux immenſes, & a-
:hi ſur les Livres, ſemblent être
:e diſcernement, ne laiſſent pas
dre à la fin de leur courſe, qu'ils
llé plus loin, s'ils avoient d'a-
u le véritable chemin. Ils té-
qu'en marchant dans cette lon-
re, ils ont découvert des ſen-
leur auroient épargné beaucoup

Que feroit-ce donc ſi dès le
ement de nos études nous ſa-
chemin le plus droit & le plus
l avantage n'aurions-nous pas
ître d'abord ce qu'il faut embras-
ju'il faut fuir dans les Livres?
urions ſans doute cet avantage,
ſavant homme s'étoit voulu
peine de nous faire ce diſcerne-
une Critique judicieuſe qui fût
e, & qui s'étendant ſur toutes
Livres & d'Auteurs, comprît
Arts & toutes les Sciences, qui
occupations des hommes. Mais
l n'y a point lieu d'eſperer ſi-tôt
ur ſi importante de la bonté di-
ai crû que, juſqu'à ce que le Ciel
tre ce Cenſeur général, il ne ſe-
entierement inutile de recueillir
emens & les Cenſures que divers
es particuliers ont faites *ſur les*
aux Ouvrages des Auteurs les plus

e me ſerois pas crû obligé de ren-
iſon de ma conduite au Public, ſi
demeuré dans ma premiére réſolu-
, qui étoit de ne faire que des No-

tes Critiques au Catalogue de l
thèque de Monsieur l'Avocat Ge
Lamoignon, & de ne travailler
ment que pour l'usage particulier
sieur son Fils. Mais puisque la
pris un autre cours, il faut au n
former le Lecteur de ce qu'il peu
de ce Recueil, & de ce qu'il n'en
attendre.

II.

Ce Recueil n'est donc qu'une
lation assés simple des sentimens
ques personnes sur les Ouvrages
semblables, & pour lui donner
ordre & quelque suite, j'ai cru le
partager en six parties différentes.

La première qui est celle qui pa
sentement, comprend (outre le Dis
le Traité sur les Jugemens des I
général, & sur les Préjugés dans
on les lit) les Jugemens particulie
principaux Imprimeurs, sur les C
sur les Grammairiens & sur les
teurs (1). Si l'on s'apperçoit, pa
niére dont cette première épreuve
çuë, que le dessein de l'Ouvrage
plaise point entiérement au Pu
qu'il puisse avoir son utilité, c

1. Cette premiére Partie est contenu
premier, & le second volume de la pr
tion. Le I. volume est divisé en deux
le II. en trois.

les autres Parties incessamment.
conde contient les Jugemens sur
s (2), sur les Romans & les au-
ons en Prose, sur les Orateurs,
Epistolaires.
isiéme contient les Jugemens sur
graphes, sur les Chronologistes,
Historiens & sur les Antiquaires,
j'ai joint ceux que l'on fait des
les, quoiqu'ils fassent plûtôt par-
Historiens Généalogiques.
uatriéme contient les Jugemens
Philosophes, sur les Mathémati-
sur les Naturalistes, & sur les
ns.
inquiéme contient les Jugemens
Jurisconsultes, sur les Canonis-
les Politiques, & sur les Mora-
c'est-à-dire sur ceux qui ont traité
Morale purement humaine sans rap-
a Théologie.
iéme contient les Jugemens sur les
giens, c'est-à-dire, les Interprétes
ble, les Peres & Auteurs Ecclé-
s, jusqu'au XII. Siecle, les Théo-
Scholastiques, les Ecrivains As-
, Liturgiques, &c. les Hétérodo-
Théologiens Hérétiques qui ont
ontre l'Eglise depuis le XV. siécle.

III.

Jugemens sur les Poëtes sont contenus dans
me volume & dans le quatriéme. Ces deux
sont divisez chacun en deux Parties, Bail-
point fait imprimer le reste de cette secon-
, ni les quatre suivantes.

III.

Comme je fais profeſſion de
dire de moi-même, je n'ai pas ſu
préhender qu'on m'oblige de rép
la ſolidité & de la vérité de tous
gemens. Je ne me crois reſponſ
de la fidélité avec laquelle je le
ſente, & pour donner plus de lieu
ſi j'impoſe à quelqu'un, j'ai eu
mettre à la fin de chaque article
tions éxactes de ces témoignages,
j'ai fait auſſi à la fin du Diſcours
qui eſt à la tête de la premiére P
qui fait le premier Tome (1), po
commoder au goût de ceux qui
point à voir un diſcours rompu
de citations ennuyeuſes.

Ainſi mes Auteurs pourront pa
eux-mêmes, ſans que je me tr
gagé à prendre le parti & les inté
cun d'eux, ni à ſoutenir leurs ſ
De ſorte qu'il ſera libre à ch
Lecteurs en particulier de ſe faire
ment le Cenſeur de ces Critiq
autant d'autorité que ceux-ci en
pour cenſurer les autres, ou de
de leur nombre ajoutant ſon
au leur.

D'ailleurs on peut juger que
de ces Cenſeurs que j'ai pris

1. Ce ſont les *Préjugés*: Dans cett
on a placé les citations au bas de cha

, n'ont point prétendu que leurs
ens fussent des arrêts, mais qu'on
voit considérer comme de simples
sitions qu'ils ont faites de leurs sen-
s, dont l'autorité & la force dépen-
le l'approbation des Savans. C'est
que Mr. de la Mothe le Vayer
), *qu'il explique ses sentimens de tel-*
e que sans donner un jugement pré-
ti qui vienne absolument de lui, il
exemt de toute partialité, la liberté
un de contredire les opinions qu'il
te. Et il ne veut pas qu'on prenne
des résolutions ce qu'il n'expose que
e des doutes appuyés de quelque vrai-
nce. Nous ne devons pas douter
es autres n'aient été dans une dispo-
semblable.

IV.

serois fâché de donner lieu de croire
citant mes garans, je voulusse les
ou les approuver. Le P. Bouhours
la Préface de ses Remarques sur la
gue Françoise, dit que *le nom seul de*
qu'il cite, est un éloge, & qu'il se-
aussi inutile de les louer en les citant,
d'avertir lorsqu'on cite Ciceron &
e, que ce sont de bons Auteurs &
aux Esprits. Cela est bon pour ceux
n'employent que les témoignages des
bons

Avant propos des Historiens Grecs & Latins
a L..

bons Auteurs. Mais comme tous
gemens que je rapporte sur une
personne, ne sont pas toujours
mes, il est visible que dans une
rieté d'opinions, il faut qu'il y
quelques-uns qui s'écartent de l
& de la justice. Dans cette diver
paroît particuliérement dans les Ju
des Auteurs de la premiére classe,
roit souhaité peut-être que j'eusse
choix de ceux qui sont justes, so
véritables, & que j'eusse rejetté
tres. Mais ce discernement est
sus de mes forces, & je n'auroi
viter de déplaire à la moitié de m
teurs, qui auroient pû se déclare
veur de ceux qu'on auroit rebutés
qu'il n'est presque pas possible
hommes ayent tous le même go
même sens; & que ce qui paroît
à l'un, s'est quelquefois trouvé
jugement d'un autre. Il vaut don
laisser au Lecteur le plaisir de faire
cernement lui-même.

Néanmoins j'ai crû pouvoir insi
tems en tems ce que je pensois
ou du moins d'autorité de ces
& j'ai été quelquefois bien-aise
connoître la distinction, que je
par éxemple, entre le jugement
tius & celui du jeune du Verdier
ceux de Ciceron, de Denys d'I
nasse, de Quintilien, de Longin,
de Sigonius, de Keckerman, de
de Possevin, &c.

V.

Mais quoique je m'intéreſſe auſſi peu dans l'autorité de ces Juges ou Critiques, que dans la réputation de ceux qui ſont jugés ou cenſurés, il n'eſt peut-être pas hors de propos de parler ici pour la juſtification de quelques-uns de mes garans d'entre les Catholiques, qui paroîtront avoir uſé peut-être de trop de liberté dans leurs Jugemens ſur quelques Ouvrages de Religion, & qui pourroient bleſſer la tendreſſe ſcrupuleuſe de ceux qui ne pénétreroient pas aſſés l'innocence de leurs intentions.

S'il arrive donc que l'on voye dans la ſuite de ce Recueil quelques Hérétiques loués, & quelques Catholiques blâmés par ces Critiques, même dans les Ouvrages ſur l'Ecriture Sainte, ſur la Théologie, & ſur le Droit Eccléſiaſtique, on doit ſuppoſer que ni ces Critiques, ni moi en rapportant leur opinion, ne ſommes pas aſſés malheureux pour prétendre toucher à la pureté & à la vérité de la Religion Catholique, dont le centre eſt & ſera toujours le Siége Apoſtolique des Succeſſeurs de S. Pierre. Mais dans ces occaſions qui ſont aſſés rares, on n'a point eu d'autre intention que de rendre une juſtice égale à tout le monde, de louer Dieu comme l'Auteur de ce qui ſort de bon de la plume des Hérétiques mêmes, qui peuvent ne pas faire toujours un mauvais uſage des talens naturels & acquis

 que

que la bonté divine leur communiqu
& de blâmer ou plaindre la misére
l'homme, c'est à-dire l'ignorance &
présomption humaine dont les Ecrivai
Catholiques ne sont pas toujours exem
quelques priviléges qu'ils ayent dans
Communion des Saints.

Et pour finir ce qui regarde mes
rans, j'aurois rapporté en cet endroit
que l'on pense de leur habileté; &
poids de leur autorité, si je n'avois
qu'il étoit plus à propos d'en faire la p
miére partie du Recueil des Critiques q
l'on peut consulter.

VI.

Je n'ai pas toujours traduit à la let
les témoignages des Critiques, mais
me suis contenté de prendre leur pens
hormis dans les endroits où cette ex
titude m'a semblé nécessaire pour mie
appuyer ce qui auroit paru plus doute
& plus difficile à croire.

S'il arrive que je cite quelquefois
Auteur sur la foi d'un autre, quoiq
cela soit assés rare, je suis assés scru
leux pour les citer tous deux, & p
marquer le ruisseau aussi-bien que la so
ce. J'en ai usé de la sorte en deux r
contres, premiérement lorsque je
point eu la commodité de lire dans l
riginal, & de puiser dans la source
choses que j'avance; & en second l
lorsque j'ai cru qu'un passage cité par
autre, auroit plus de poids & de cré

que s'il étoit cité par moi ſeul. Le pis qu'il en peut arriver, eſt de s'en tenir à l'autorité de celui que j'allégue & que je prens pour mon garant, & de ne le conſidérer que comme une copie.

Je n'ai point rapporté les Jugemens que les Anciens ont portés ſur les Ouvrages que nous n'avons point, & qui ſont cenſés être perdus pour le Public, parce que cela ne paroît pas néceſſaire au deſſein que j'ai eu de rendre quelque ſervice à ceux qui veulent lire les Livres avec fruit, les Ouvrages perdus n'étant pas du nombre de ceux qu'on peut lire. J'en ai uſé ſouvent de même à l'égard de la plûpart de ceux qui ne ſont encore que Manuſcrits, quelque eſperance que l'on ait de les voir au jour.

VII.

On s'étonnera peut-être du peu d'uniformité que l'on trouvera dans ces Jugemens, voyant des Auteurs du ſecond & du dernier rang remporter quelquefois des témoignages avantageux, ſans être cenſurés & notés pour leurs défauts; & d'autres au contraire, qui, quoique de la premiére claſſe, ne laiſſent point d'être chargés de reproches & accuſés d'un grand nombre de fautes. C'eſt ce qui paroîtra, par éxemple, dans ce que nous rapporterons d'Hérodote, de Tacite, de Joſeph, de Dion, de Seneque, d'Ariſtote, de Platon, d'Homere, & de pluſieurs autres des Anciens, & de quelques-

uns même d'entre les Modernes de la premiére réputation, comme d'Erasme, de Lipse, de Baronius, de Scaliger, de Mr. de Thou, de Vossius, de Mr. de Saumaise, de Mr. de Launoy, &c.

Mais on ne doit point tirer avantage de cette inégalité pour les Ecrivains médiocres, de qui on ne s'est pas tant soucié de rechercher les défauts, leurs Livres n'étant pas d'un aussi grand usage que ceux des autres. On ne peut pas dire non plus que cette conduite puisse porter préjudice à ces grands hommes, ni que cette sévére censure soit capable de leur faire perdre le rang qu'ils ont acquis dans le Monde savant, puisqu'au contraire le grand nombre de leurs Censeurs & la peine qu'on a prise de les examiner de si près, est une marque de l'estime qu'on en fait, & du besoin que l'on en a pour l'utilité publique.

VIII.

J'ai tâché de me tenir toujours dans une grande reserve à l'égard des Eloges qu'on a faits des Auteurs, & je me suis attaché à n'en employer aucun, qu'il ne fût accompagné & soutenu d'un jugement de l'Auteur même. C'est ce qui m'a obligé de retrancher les Eloges que la plûpart des Poëtes ont faits sur les Livres & les Auteurs, & de ne point employer les Epigrammes ni les Epitaphes. J'ai même considéré comme suspects plusieurs de ces Ecrivains qui ont recueilli en prose les Elo-

Eloges des Hommes Illustres de leur Ordre, de leur Païs, de leur Communion & de leur Profession.

J'ai aussi évité la plûpart de ces citations honorables de *Savant*, de *très-Savant*, &c. dont les Livres sont remplis, & je les ai regardées plûtôt comme une maniére de reconnoissance envers ceux dont on a profité, que comme un jugement de leur personne ou de leur Ouvrage. J'en ai pourtant excepté les Eloges ou plûtôt les témoignages avantageux rendus aux Auteurs par leurs Adversaires, & par ceux qui humainement parlant, sembloient n'avoir ni sujet ni inclination d'en dire du bien, parce que ces sortes de témoignages sont d'un grand poids, & que ce n'est ordinairement que la force de la vérité qui les leur a enlevés.

IX.

J'ai douté long-tems si je devois parler des vivans, d'autant plus qu'il est difficile d'en rien dire de juste, & que selon Patercule (1), c'est une espéce de badinerie de compter & de dépeindre ceux que nous avons présens devant les yeux, n'étant pas d'ailleurs aussi aisé de les censurer que de les admirer. Je savois de plus qu'il y a beaucoup de mesures à garder, &

1. Penè stulta est inhærentium oculis ingeniorum enumeratio..... nam vivorum ut magna admiratio, ita censura difficilis est. *Lib.* 2. n. 36.

& des précautions à prendre ſur ce ſujet. Je me remettois dans la mémoire divers éxemples de deux eſpéces d'Ecrivains toutes oppoſées, la premiére de ceux dont les Ouvrages ayant été mépriſés & comme réprouvés de leur vivant, ont été & ſont encore recherchés avec eſtime & avec empreſſement après leur mort; la ſeconde de ceux qui ayant fait de l'éclat dans le monde, & qui ayant mandié l'approbation de leurs flateurs pour leurs écrits, n'ont pû les empêcher après leur mort de tomber ſous la cenſure & dans le mépris de la Poſterité. Enfin je n'ignorois pas que les Livres ne ſont parvenus à leur maturité, & que leur bonne ou mauvaiſe cauſe ne s'éclaircit qu'à la mort de leurs Auteurs, & de ceux-mêmes qui ont interêt à leur réputation, auſſi bien que de leurs envieux.

Mais je me ſuis déterminé à le faire par l'éxemple des Bibliothécaires, des Ecrivains d'Hommes Illuſtres, des Auteurs de Journaux, & par l'avis de quelques perſonnes, qui m'ont voulu perſuader que notre curioſité cherche encore plus à ſe ſatisfaire ſur les vivans que ſur les morts.

Et quoique les effets de la louange ne ſoient peut-être pas moins à craindre pour les perſonnes qui en ſont le ſujet, que ceux du blâme & de la cenſure; j'ai affecté néanmoins de ne publier que les vérités qui ſont glorieuſes & avantageuſes à la réputation des vivans, & de ne point dire celles qui pourroient être choquan-

tes,

tes, à moins qu'elles n'ayent déja été écrites & reçuës du Public avec approbation. Car lorsque je n'ai pas d'autre garant de ce que j'ai à dire des vivans que la voix publique; j'ai cru que ce témoignage pouvoit être suffisant pour les choses qui sont avantageuses aux Auteurs, mais non pas pour celles qui paroissent désobligeantes.

Il y a donc cette différence entre les jugemens qu'on fait des morts, & ceux que l'on rapporte sur les vivans dans ce Recueil, que les premiers renferment les deux sortes de vérités, c'est-à-dire ce qui s'est dit également pour & contre les Auteurs, au lieu que les derniers n'en renferment ordinairement qu'une sorte, laissant à ceux qui viendront après nous le soin de dire le reste. En quoi l'on ne trouvera sans doute pas moins d'équité que de prudence, puisqu'il n'y a rien de plus inconstant ni de plus suspect que ces sortes de jugemens qui se font verbalement, & souvent sans méditation, & sans désinteressement.

X.

Je me suis réduit uniquement à remplir mon Titre, qui ne promet que des *Jugemens*, quoiqu'il eût été peut-être plus modeste de les appeller des *Sentimens* ou des *Opinions*, mais il en auroit été moins juste & moins conforme à l'humeur des Critiques, qui se considérent comme les Juges des Livres. Il est vrai que je les ap-

pelle *Savans* plûtôt que *Critiques*, parc
que j'ai voulu marquer l'honneur & l
respect que je porte à tous les gens d
Lettres; & que le terme de Critique sem
ble avoir encore quelque chose d'odieu
dans l'esprit de ceux qui ne sont pas en
tiérement guéris de leur prévention. Ma
je n'ai pas prétendu qu'ils fussent tou
véritablement savans, & ce terme dan
mon Titre n'insinuë autre chose, sino
ceux qui ont fait profession de savoi
quelque chose, & de dire leur avis sur c
qu'ils croyoient savoir.

Quoique je n'aie entrepris de parle
que des *Principaux Ouvrages des Auteur
les plus connus*, j'espére néanmoins e
rapporter plus qu'il ne sera possible d'e
lire à chaque particulier; étant d'ailleur
inutile & impossible même de parler d
tous. Et j'ose faire croire à la plûpar
des Lecteurs que je leur donnerai plu
que le Titre ne leur promet sur le nom
bre des Auteurs, sans leur donner suje
de se plaindre de cette conduite, ni en
core moins de la fausseté ou du peu d
justesse de mon Titre.

XI.

Comme je ne suis engagé suivant mo
Titre qu'à donner des Jugemens, je n
me suis pas arrêté à faire la liste des Ou
vra

1. Cette raison est une des principales de celle
qui ont déterminé Mr. Moette à donner les bonne
édi

vrages de chaque Auteur, mais je me ſuis reſtraint ſeulement à ceux dont il eſt queſtion.

Je n'ai pas rapporté non plus les différentes Editions de ceux dont je donne les Jugemens. Ce n'eſt pas que je n'aie crû que cela fût fort utile & quelquefois néceſſaire même (1), mais comme ce Recueil devoit faire partie d'un Catalogue de Bibliothèque, j'avois déja marqué ces Editions dans la premiére partie de ce Catalogue, qui contient l'ordre des Matiéres traitées dans les Livres. Ainſi ç'auroit été faire deux fois une même choſe dans un même Ouvrage.

Je n'ai rien dit auſſi des actions ni des emplois des Auteurs durant leur vie, parce que cela auroit prodigieuſement groſſi ce Recueil, & que j'avois envie de le faire à part dans la troiſiéme Partie de ce Catalogue dont on vient de parler.

Je ne doute pas que pluſieurs ne trouvent mauvais que je me ſois réduit dans ces retranchemens : mais pour tâcher de les appaiſer, & pour ſuppléer en quelque façon à ce prétendu défaut, je les avertis qu'ils trouveront ce qu'ils ſouhaitent dans les Bibliothèques, & dans les Recueils d'Hommes Illuſtres, que je cite ordinairement pour mes garans avec les autres Critiques ; & que ſachant de quel Païs, ou de quel Ordre de Religion, ou même de

éditions des Auteurs dans la préſente édition. Il a ſuivi en cela l'avis de pluſieurs Savans qui l'en ont jugé très capable.

de quelle profeſſion étoit l'Auteur, dont ils demandent la Vie & les Ecrits, ils pourront voir dans la premiére Partie du Recueil des Critiques ceux qui en ont traité, & conſulter leurs Livres.

Si l'on voit que pluſieurs ne ſoient pas ſatisfaits de cet expédient, on pourra dans une nouvelle Edition ſe réſoudre à ce ſecond travail.

Je me ſuis donc contenté de marquer en titre le tems auquel les Auteurs ont vécu, ou l'année de leur mort autant que je l'ai pû trouver, parce que c'eſt une époque fixe & aſſurée pour ſavoir au plus juſte quand ils ont pû écrire, & quand ils ont été en état de faire quelque figure dans le monde.

XII.

Après tout il ne faut pas eſperer que cette ſorte de Recueil puiſſe plaire à tout le monde. Quelques-uns trouveront mauvais qu'on ne parle point aſſés avantageuſement de ceux à la réputation deſquels ils s'intereſſent. Pluſieurs autres jugeront que l'on eſt trop indulgent, ou même prodigue d'Eloges.

Mais ſi les ſentimens des Critiques que je rapporte dans tout cet Ouvrage, ne ſont pas ſouvent d'accord les uns avec les autres, à combien plus forte raiſon, les Lecteurs auront-ils de goûts différens? Si les premiers ne ſont point ſans paſſion & ſans foibleſſe, on ne doit pas prétendre que les ſeconds en ſoient éxemts. Tant

que

que l'on ne s'accordera point dans le monde, & que la différence des humeurs & des goûts suivra celle des esprits, il n'y a point lieu de croire que l'on trouve beaucoup d'uniformité de sentimens, sur tout dans les choses dont Dieu a laissé à l'homme la liberté de discourir & de juger.

Ainsi puisque les dispositions des esprits sont si différentes, je ne doute presque pas qu'il ne se trouve aussi des Lecteurs, qui dans cette grande diversité de Jugemens qui sont rapportés dans ce Recueil, n'en rencontrent enfin quelques-uns qui leur reviennent, & qui ne se voyent quelquefois d'accord avec quelques-uns de ces Critiques, soit par une sympathie d'humeur, soit pour être éclairés des mêmes lumiéres, soit enfin pour être dans les mêmes Préjugés ou dans les mêmes engagemens.

Mais s'il se trouve des endroits par hazard qui soient capables de déplaire à quelques-uns, je puis assurer du moins que je n'ai jamais eu la moindre envie de choquer personne, & je déclare avec sincérité, que si cette liberté apparente dont je me suis crû obligé d'user pour exprimer la vérité, produisoit quelques effets fâcheux contre la simplicité de mes intentions, je suis dans la résolution de supprimer tout ce qui pourroit causer cet inconvénient.

Je souhaite aussi que ceux de l'autre Communion me fassent la grace de croire que je n'ai jamais eu dessein de les désobliger, loin d'avoir voulu leur insulter,

lors-

lorſque j'ai dit quelque choſe contre quelques-uns de leurs Membres ; & c'eſt dans cette penſée que j'ai voulu me ſervir presque par tout du nom de Proteſtant, pour marquer même les Huguenots de France, & les autres Calviniſtes des Païs-bas & d'Angleterre, quoi qu'il leur convienne moins qu'aux Hérétiques d'Allemagne, parce qu'ils ſont perſuadés que ce terme ne les dès-honore pas.

XIII.

Comme les fautes ſont inévitables dans toutes ſortes de compilations, & comme je ne doute nullement qu'il ne s'en ſoit gliſſé un grand nombre dans celle-ci : je ſouhaiterois au moins que l'on eût la bonté de vouloir contribuer à me faire réparer celles que j'aurois pû faire principalement en parlant des Auteurs Modernes, pour n'en avoir pas été aſſés informé, ou pour l'avoir mal été.

Auſſi oſerois-je eſpérer que ceux qui pourront y avoir quelque interêt ou pour leurs proches, pour leurs amis, ou pour eux-mêmes, me feront le plaiſir de me communiquer leurs corrections pour reformer ce qui eſt déja imprimé, & leurs instructions pour les cinq autres Parties de ce Recueil, qui ne le ſont pas encore. J'aurai pour eux toute la reconnoiſſance poſſible, & j'en rendrai des témoignages publics, en les citant fidellement, & en les mettant au nombre de mes Garans & de mes Maîtres, à moins qu'ils ne me donnent avis d'en uſer autrement. Car

Car je ne considére ce Recueil que comme une premiére ébauche, & comme un essai assés léger & superficiel, ou comme une épreuve encore toute brute & fort imparfaite, de ce qu'on pourroit faire dans la suite sur un sujet si important & si nécessaire. La matiére est capable de la plus belle forme du monde, si jamais elle a le bonheur de tomber dans d'habiles mains, qui puissent la polir & lui donner ses ornemens & ses accroissemens nécessaires. Le Calepin n'étoit rien dans son origine, c'étoit un Ouvrage pitoyable quand il sortit des mains d'Ambroise Calepio. Néanmoins il s'est trouvé d'habiles gens, qui voyant que l'on pourroit faire quelque chose de bon de son dessein, ont pris la peine de le purger, de le mettre en ordre, & de l'augmenter jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui. De sorte qu'il n'y a presque plus que le nom & le titre du Livre qui soit de Calepin. Il pourroit peut-être bien arriver quelque chose de semblable à ce Recueil; & quoique je n'aie pas, ce me semble, la présomption de croire qu'il peut être fort utile à quiconque auroit assés de résolution & de forces pour entreprendre un Ouvrage de cette importance; je m'imagine pourtant que je le considére avec assés d'indifférence pour renoncer à sa proprieté, & le lui abandonner, sans lui donner lieu de craindre que je voulusse jamais l'accuser d'être plagiaire.

XIV.

XIV.

Quoiqu'un Auteur ne ſoit pas toujours le Maître de la matiére qu'il traite, on ne peut pas dire qu'il ne le ſoit pas de la maniére dont il la traite. Si la fidélité & la ſoumiſſion qu'il doit à ſa matiére ne lui permet pas d'avoir toujours égard à la diſpoſition différente des eſprits de ceux entre les mains deſquels il pourra tomber, le reſpect qu'il doit à tous ſes Lecteurs, l'oblige d'uſer de toutes ſortes de précautions, pour ne pas le choquer ou le diſtraire par des maniéres qui ne ſont pas d'un uſage commun, & pour s'accommoder au goût de ſon ſiécle qui paroît le plus univerſel. Ainſi comme ces maniéres d'écrire conſiſtent particuliérement dans le ſtyle, il faut éviter ſur toutes choſes tout ce qui y a l'air d'affectation, s'éloigner également des extrémités de l'élévation & de la baſſeſſe, & fuir les excès de la contrainte & du relâchement, de l'afféterie & de la négligence, du ſcrupule & de la licence.

Je ſouhaiterois que cette maxime ſe trouvât tellement pratiquée dans mon Recueil, qu'on ne fît aucune réfléxion à ma maniére d'écrire, qu'on ne s'apperçût pas même de la moindre ſingularité dans mon ſtyle, & qu'on ne ſongeât qu'aux choſes qui y ſont rapportées.

C'eſt pourquoi je ne puis diſſimuler que

que je me ſuis apperçû d'une eſpéce de défaut ou de négligence, lorſque j'étois déja fort avancé dans cette premiére Partie du Recueil; & que j'ai remarqué que quand je parle en la premiére perſonne, je le fais quelquefois au plurier, & quelquefois au ſingulier. J'avouë que je n'y ai point ſongé en écrivant, & que cela m'eſt arrivé ſans affectation, ſoit que ç'ait été l'effet de quelques diſtractions, & d'un défaut d'application à mon travail, ſoit qu'on veuille croire que je penſois plus à la choſe que je voulois écrire qu'à la maniére de le faire. J'avois entrepris de corriger ce défaut, & de me réduire à l'uniformité. Mais j'y ai trouvé trop de contrainte dans la ſuite. Je me ſuis imaginé qu'il y a des endroits où je n'aurois pas pû parler au ſingulier, ſans me rendre ſuſpect de quelque vanité baſſe & frivole; & qu'il y en a d'autres où il ſemble que j'aurois inconſidérément attribué à pluſieurs ou à d'autres qu'à moi les viſions & les défauts où je pourrois être tombé, ſi j'avois parlé au plurier.

Au reſte s'il eſt permis de ſe défendre par l'éxemple des autres, on peut croire que cette inégalité n'a rien d'irrégulier ni rien de nouveau, puiſque dans preſque tous les ſiécles il s'eſt trouvé de célèbres Auteurs qui l'ont pratiquée. Mais je me contenterai de nommer Ciceron, que l'on s'eſt toujours propoſé comme un Maître en l'art de parler, & qui neanmoins ne laiſſe pas de parler ſouvent de

lui-

DES JUGEMENS SUR LES LIVRES EN GENERAL.

DANS la penſée que j'ai euë de dire quelque choſe des jugemens que l'on fait des Livres en général, & des préjugés avec leſquels on les lit, j'ai crû pouvoir laiſſer à ceux qui traitent de la Morale le ſoin de nous dire ſi la paſſion de faire des Livres eſt moins déréglée que celle d'en juger; & ſi pour être moins univerſelle & de moindre étenduë, elle en eſt moins violente dans ceux qui en ſont poſſedés.

Ainſi j'ai lieu d'eſperer qu'on ne trouvera point mauvais que je me renferme dans les bornes d'une ſimple expoſition de fait, pour tâcher de rendre ce Diſcours plus conforme au Recueil des jugemens particuliers que j'entreprens de publier; & que je m'applique à ne le former, autant qu'il me ſe-

ra possible, que des pensées & des reflexion
d'autrui, pour ne me point départir del
résolution que j'ai prise de ne rien dire d
ma tête, & de m'appuyer en toute renco
tre de l'autorité des autres en leur ma
quant ma reconnoissance.

C'est pourquoi je me contenterai de pa
ler dans la premiére Partie de ce Discou
de la liberté qu'on s'est toûjours don
de porter son jugement sur les Auteurs
sur leurs Ouvrages, & de rapporter dans
seconde quelques-uns des principaux préj
gés qui préviennent cette liberté.

I. PART. CH. I.

PREMIERE PARTI

CHAPITRE PREMIER.

I. De la liberté de juger.

COmme il n'y a point de Loix civi
qui défendent à personne de se fa
Auteur, & d'écrire pour le Public: il se
ble qu'il n'y en ait pas aussi pour retr
cher ou réformer la licence que chac
prend de se rendre le Censeur ou le Ju
de ces sortes de persones.

Il paroît au contraire que les Puissanc
da

1. T. Livius, lib. 7. n. 17.
2. Entretien 11. Page 197. 198. Edition d'H
lande, ou pag. 643 du Tom. II. *in fol.*
3. Despreaux. Satire IX. 231. 233.
En vain contre le Cid un Ministre se ligue...
L'Academie en corps a beau le censurer...
¶. J'ai ouï critiquer ces deux Vers à Mr. Robbe:

Etats les plus floriſſans & les
olicés ont jugé à propos de con-
Public, c'eſt-à-dire, à tous les
ers, le droit d'opiner ſur les pa-
les penſées des Hommes dès le
qu'on les met au jour ; & que ſi
erce des Lettres eſt une veritable
que comme il en porte le nom, il
ue ſon veritable caractere doit être
„ *Populo libera ſunto ſuffra-*
).

ourquoi Monſieur de Balzac avoit
dire (2) que le champ eſt ouvert
que y veut entrer, & qu'il eſt ex-
illage du premier venu: Que les
s laiſſent faire en matiere d'eſprit
vres, & qu'elles nous abandon-
ns aux autres.

rience d'une longue ſuite de ſié-
perſuade aſſés qu'il n'y a peut-
même de Puiſſance qui ſoit capa-
ter cette liberté, & on a remarqué
e plus puiſſant Miniſtre du Royau-
tout ſon crédit, & que tout le
ier d'une illuſtre Aſſemblée avec
ſageſſe & toutes ſes raiſons n'ont
facer les impreſſions du Peuple, ni
les jugemens que les Particuliers
d'une ſimple piece de Théatre.

CHA-

ntre le Cid un Miniſtre ſe ligue,
pour Chiméne a les yeux de Rodrigue.
que pour raiſonner conſéquemment le
dire:
ntre le Cid Richelieu ſe déchaîne
pour Rodrigue a les yeux de Chiméne.

CHAPITRE II.

Usage de cette liberté.

MAis si les Particuliers sont gloir se maintenir dans la possessior cette liberté, rien ne leur est plus agr que d'user, sur les productions d'e d'un droit dont ils sont si jaloux; & examiner s'il leur est naturel ou s'il e surpé, ils l'exercent hautement & tou impunément tant que la Religion & l n'y sont pas offensés.

Un Lecteur ne trouve rien de si dc de si conforme à son amour propre, c se voir le Juge & le Censeur d'un A qui se soumet à son jugement; & il es rare d'en rencontrer quelqu'un qui so sés indifferent pour laisser aller un A quel qu'il puisse être, pourvû qu'il l'e de, sans lui prononcer sa sentence.

Cette conduite n'est peut-être j injuste qu'elle parroîtroit d'abord qui la considérent comme un effet corruption du cœur de l'Homme, la mettent au rang des mauvaises i tions que le peché a formé en nous. dès le moment qu'un Ecrivain dor

1 Sentimens de l'Academie Françoise, Tragi-Comedie du Cid. Page 4. 5. ou pag. 7 dition d'Amst. 1722. inserée dans les Oeuv Corneille.

¶ Mr. l'Abbé de Saint Pierre a fait une lon que de ce passage, dans un Discours qu'il l

qu'il s'est abandonné à tout le

eurs de l'Academie disent (1) que
le present que les faiseurs de Li-
t au Public ne procéde pas pour
re d'une volonté tout-à-fait desin-
& qu'il n'est pas tant un effet de
ralité que de leur ambition, il n'est
i de ceux que la bienséance veut
çoive sans en considerer le prix.
isqu'ils font une espéce de com-
: leur travail, il est bien raisonna-
ceux ausquels ils l'exposent ayent
: de le prendre ou de le rebuter se-
s le reconnoissent bon ou mauvais.
spouillent de toute proprieté en le
public (2), & c'est ce qui a fait di-
nsieur Despreaux (3) que

l'impression fait éclore un Poëte,
ave né de quiconque l'achete:
iet lui-même aux caprices d'autrui,
rits tous seuls doivent parler pour lui.

Ainsi

PART. I. II.

Ainsi comme le reconnoît Monsieur Balzac (1) rien n'empêche les Particuli pour passer le tems & pour fuir l'oisive d'exercer chez eux une Inquisition priv & d'y faire en toute sureté les Maîtres sacré Palais: de déchirer les Auteurs maniant leurs Livres, d'effacer, s'ils v lent, tout Virgile de leur main, comme M herbe fit tout Ronsard (2), & rien n'est pable de réprimer cette licence que la gesse, la modestie, la discretion, le l sens, les lumieres & les autres bonnes q lités que pourroient avoir ces Juges vol taires.

CHAPITRE III.

Difference de cette liberté dans les Lec teurs & dans les Auteurs.

I. III.

CEtte liberté appartient toute entiere Lecteurs de Livres, sans que les teurs y puissent avoir la moindre part: ces derniers n'ont que celle d'écrire ou ne pas écrire, laquelle ne subsiste que j qu'à leur détermination, au lieu que c des premiers passe de génération en géné tion & de siécle en siécle, & qu'elle d du

1. Entretien 11. page 198. ou pag. 643. du Tor de l'Ed. *in-fol.*

2. ¶. Balzac pag. 643. du tom. 2. de ses Oeuv Racan pag. 24. de ses Mémoires pour la vie de M herbe. Ménage pag. 547. de ses Observ. sur les Poë de Malherbe 2. édit.

3. ¶. L'Auteur ayant depuis reconnu qu'il s'é ici trompé, s'est corrige en ces termes: *Je ne sui fortement persuadé qu'il faille distinguer le célébre Ari que, d'avec le Grammairien à qui Suidas donne pl*

durer tant que dureront les Ecrits & la Mémoire des Auteurs.

On peut dire que plus la condition des premiers paroît glorieuse & charmante, plus celle des derniers est-elle humiliante & miserable, & c'est ce que le célébre Aristarque (3) de l'antiquité s'étoit bien persuadé, lorsqu'il érigea chés lui un Bureau pour censurer les Ecrits des autres, sans vouloir jamais rien écrire lui-même, pour ne point laisser de matiere de censure aux autres.

Mais si ce fâcheux état où les Auteurs se trouvent reduits est un mal necessaire & sans reméde, il est constant qu'il ne leur étoit point inévitable, puisqu'ils n'avoient qu'à ne point écrire. C'est ce qui fait voir le tort qu'ils ont de se plaindre de leur mauvais sort qu'ils veulent nous faire passer pour une necessité malheureuse, plûtôt que de le considerer comme une servitude dans laquelle ils se sont jettés volontairement.

C'est pourquoi Caton avoit grande raison, ce semble, de railler un Consul Romain [*A. Posthumius Albinus Consul l'an de la Ville* 602. *que Plutarque apelle Labienus* (4) *dans la Vie de Caton*,] sur ce qu'il deman-

huit cens volumes de compositions, comme je l'ai marqué plus bas n. 518. *C'est pourquoi j'abandonnerois volontiers l'autorité des garans sur la foi desquels j'ai dit que ce Critique s'étoit contenté de censurer les Ecrits des autres, sans vouloir rien écrire lui-même.* Voyez le Tom. I. de l'Anti-Baillet Chap. 25.

4. ¶. Il se trompe. Plutarque l'appelle *Albinus* dans la Vie de Caton. C'est dans les Apophthegmes des Romains qu'il l'appelle *Labienus*. Baillet a en cela copie la faute de Vossius le pére l. 1. des Hist. Grecs c. 20.

mandoit excuſe au Public des fautes de *locution* qu'il avoit faites dans ſon Hiſtoire Romaine, prétendant qu'elles étoient d'autant plus pardonables, qu'il l'avoit écrite en Grec, c'eſt-à-dire en une Langue fort differente de celle de ſon pays, & qui par conſequent lui étoit moins connuë. Car qui eſt-ce qui l'avoit obligé d'ecrire en quelque maniere que ce fût? & ſuppoſant qu'il y eût eu quelque engagement, qui eſt-ce qui l'avoit contraint d'écrire plûtôt en Grec qu'en ſa Langue naturelle? (1) Il étoit de ces Gens qui ſe ſoucient moins d'éviter les fautes que de les commettre pour avoir le plaiſir d'en demander le pardon, & ce Cenſeur crut devoir le rendre d'autant plus ridicule qu'il avoit voulu prévenir même ſon Lecteur par ſa Préface, & le diſpoſer par avance à lui pardonner les fautes qu'il pourroit faire plûtôt que d'attendre qu'il les eût faites. (2) Oui Albinus auroit merité le pardon qu'il demande, diſoit-il, ſi ç'avoit été par un Arrêt des Amphictyons qu'il eût été obligé d'écrire, & s'il n'avoit point pû en obtenir diſpenſe. (3)

Ceux qui en ont uſé de la même maniere que ce Romain juſqu'aujourd'hui, n'ont preſque jamais été traités plus favorablement, & il ſemble que les Lecteurs ayent tou-

1. *Na tu, Aule, nimium nugator es, cum maluiſti culpam deprecari quàm culpâ vacare. Nam petere veniam ſolemus aut cùm imprudentes erravimus, aut cùm noxam compulſi peccavimus. Tibi, inquit, te oro, quis perpulit ut id committeres, quod priuſquam faceres, peteres ut ignoſceretur?* Aul. Gell. *Noct. Attic. L.* 11. *cap.* 8.

2. Macrob. Saturnal. procem.

toûjours pris ces plaisantes précautions dans dés Préfaces pour une insulte qu'on a voulu faire à leur facilité & à leur indulgence, & qu'elles leur ayent donné occasion d'exercer leur empire sur ces sortes d'ouvrages avec une rigueur encore plus inéxorable. Je pense que c'est aussi ce que le Poëte a voulu nous faire connoître par ces vers. (4)

Un Auteur à genoux dans une humble Préface
Au Lecteur qu'il ennuie, a beau demander grace:
Il ne gagnera rien sur ce Juge irrité,
Qui lui fait son procès de pleine autorité.

En effet, quelque injustice que l'on commette dans les jugemens qu'on fait d'un Livre, cela n'en excite pas davantage la compassion pour son Auteur, & on n'est guéres d'humeur à plaindre un Ecrivain maltraité qui veut bien se plaindre lui-même de ce que „ bien ou mal, vrai ou faux, „ c'est presqu'aujourd'hui la même chose, „ & que tout le monde se mêle de juger, „ quoi qu'il n'y ait rien de si rare que le „ jugement. „ Une periode, dira-t-il au milieu de ses ressentimens, „ nous aura „ coûté

3. Plutarque dans la Vie de Caton le Censeur & dans les Apophthegmes des Romains. Vossius le pere l. 1. des Hist. Grecs. c. 20. Filesac 2. Select. c. 11. p. 375.

4 Despreaux Sat. IX. 187. & suiv. Cervantes dans la Preface de son Dom Quichote.

ART. IV.

interêt qu'à l'ouvrage même; on en juge par son prix interieur & veritable, & non par ces circonstances étrangeres. (1)

Le Lecteur ne s'arrête presque jamais qu'à la qualité du Livre, & se moque ordinairement des éclaircissemens qu'on veut lui donner sur les motifs qu'on a eus de le rendre public: laissant à l'Auteur le soin de consulter devant Dieu, s'il a eu un juste sujet de publier son Ouvrage. (2)

On a vû neanmoins dans ces derniers tems quelques Auteurs très-sensés & de ceux même du premier ordre, lesquels bien que convaincus de cette disposition du Public, n'ont pas laissé de croire que c'étoit une justice qu'ils se devoient à eux-mêmes, de faire voir qu'ils avoient eu quelque engagement à publier leurs Livres. Parce que comme il est toûjours ridicule, au sentiment de Ciceron même, (3) de parler quand il n'y en a point de necessité, ils apprehendoient d'être traités comme des Gens qui s'ingerent de dire leurs sentimens lorsque personne ne les leur demande. Mais loin de vouloir recuser leurs Juges par cette conduite, ils les engageoient encore davantage à les examiner avec plus de soin & de sévérité pour voir s'il étoit vrai qu'ils ne fussent pas du nombre des grands Parleurs.

Comme cette adresse a réüssi à la gloire & à la réputation de ces Ecrivains, & que le Public semble avoir eu assés d'égard à leurs

1 Nicole, Avertissement du 1. Volume des Essais de Morale.

2 Nicole, Avis au Lecteur du 2. Vol. des Essais de

leurs remontrances ; il s'eſt élevé dans la Republique des Lettres une nuée de nouveaux Auteurs qui ont voulu recourir aux mêmes artifices, dans la penſée qu'ils ſeroient conſiderés du Public comme ces premiers, & qu'en ſauvant les intentions qu'ils ont eûës de ſe faire mettre en lumiere, ils en auroient meilleur marché de leurs Cenſeurs pour le reſte.

Les uns nous ont voulu perſuader qu'ils ont été ſurpris par des rencontres imprévûës, les autres, qu'ils ont été forcés par la multiplication des mauvaiſes Copies de leur Original ; ceux-ci qu'ils ont été trahis par l'infidelité d'un ami indiſcret ; ceux-là qu'ils ont été obligés de déférer aux avis & à l'autorité d'une perſonne grave & de céder à des ordres ſuperieurs ; d'autres qu'ils ont été prévenus par l'avarice d'un Libraire intereſſé qu'ils ont feint avoir mis précipitamment ſous la Preſſe quelque Exemplaire ſubreptice, mutilé & défectueux ; & d'autres enfin qu'ils ne ſe ſont laiſſés vaincre qu'à la neceſſité preſſante ou d'obvier à quelque inconvénient fâcheux, ou de pourvoir à quelque beſoin important.

Mais cette méthode de commencer les Préfaces & de préoccuper ſes Lecteurs étant devenuë commune à tous ceux qui vouloient écrire à la mode, a paſſé bien-tôt pour une affectation groſſiére & quelquefois ridicule ; & n'a ſervi qu'à rendre généralement tous ces Ecrivains ſuſpects de déguiſement &

de Morale de la ſeconde Edition.

3. Préface des Traités de l'Education du Prince, de la premiere Edition.

ART. IV. & de mensonge, & à confondre ceux qui pouvoient avoir de veritables raisons, avec ceux qui n'en avoient que de fausses.(1)De sorte que le Public a mieux aimé n'écouter aucunes de ces excuses, & supposer que toute production qui sort de la Presse n'est pas moins libre & volontaire à l'égard de son Auteur que lorsqu'elle est sortie de sa cervelle & de sa plume, sans s'amuser à faire la discussion de ceux qui parlent avec sincerité, d'avec ceux qui voudroient lui imposer dans un point qui lui paroit de nulle consequence, par raport au droit qu'il a de le juger.

CHAPITRE V.

Persone n'est exemt de la censure.

V. ON ne doit donc pas trouver étrange que dans la supposition qu'on fait qu'il n'y a presque personne de ceux qui se mêlent d'écrire qui ne s'y soient portés volontairement & par leur propre choix, on n'ait point d'indulgence pour eux quand ils se sont livrés une fois entre les mains du Public, & qu'on les traite tous indifferemment, sans avoir égard à leur mérite ni à leur qualité.

Mais on peut dire que cette égalité de conduite qui n'épargne personne ne sert pas peu pour consoler la plûpart des Ecrivains de cette rigueur si entiere & si uniforme que le

1. Avis au Lecteur du 2. Vol. des Essais de Morale.
2 Horace vers 357. de son Art Poëtique.
3 ¶ Baillet entend le Carme Baptiste de Mantouë à

ıt être inconſolables , lorſqu'ils ſe
t généralement condamnés par leurs
, parce qu'ils ſont cenſés avoir tout
pour le tems préſent & pour la poſte-
& qu'ils n'ont pour l'autre vie que la
rce qu'ils peuvent trouver dans le bon
qu'ils doivent faire de la confuſion
re qu'ils ont d'avoir écrit ſi mal à
s.

is il eſt difficile que les autres Ecri-
ne trouvent toûjours quelque conſo-
dans cette néceſſité commune d'être
& cenſurés par le Public & tous les
uliers qui en auront la fantaiſie. Les
ſe conſolent aiſément de ſe voir con-
; & traités comme les Grands. Il n'y
d'Ecrivain du ſecond rang qui ne re-
comme une eſpece de faveur de ſe voir
ndu en cette occaſion avec ceux du
er ordre.

rile ne ſe ſoucie plus de paſſer pour
édiocre Poëte (2) voyant qu'Home-
té ſi rudement traité , en tant de dif-
es manieres & par tant de divers Cen-

PART. ...CH. V.

n'ont pas épargné Virgile non plus que l
& ne se croit pas deshonoré d'avoir par
ses humiliations, se voyant honoré d'aille
d'une statuë aussi bien que lui.

Chapelain se console de sa froideur &
sa langueur voyant Malherbe accusé
simplicité. (1)

Libanius soufre plus patiemment qu'
le fasse passer pour un Déclamateur foi
& languissant, quand il entend dire que I
mosthene n'est ni pompeux, ni agréab
ni propre à peindre les mœurs.

Longolius ne doit pas trouver mauv
qu'on le fasse passer pour un Orateur gé
& contre-fait, & pour un singe ridicule
l'ancienne Eloquence Romaine, voyant
dès le siécle d'Auguste même Ciceron é
si mal traité par les Censeurs qui trouvoi
son éloquence fade & sans force, & qu
faisoient passer pour un Asiatique, c'est
dire, pour un grand conteur de parole
de pensées superfluës.

Enfin la Populace des Philosophes &
Historiens peut trouver aussi de quoi se co
soler de la sévérité des Critiques dans le
d'égard qu'ils ont eu pour le mérite de P
ton & d'Aristote, de Seneque, & de P
tarque, de Descartes & de Gassendi ;
pour celui d'Herodote, de Thucydide,

1. ¶ Ménage ch. 102. de son Anti-Baillet nie
Malherbe soit accusé de simplicité de style, sa dic
étant très-figurée, & ajoute que ce n'est pas ta
froideur & la langueur qu'on blâme dans Chape
que la dureté & le manque de politesse, quoiqu
politesse soit plutôt la qualité d'un Sonnet, d'un
drigal, d'une Ode, d'une Elégie ou de tel autre
Poëme que du Poëme Epique.

Tite-Live, de Tacite, de Joſephe, de Dion, d'Ammien, de Baronius, de Monſieur de Thou & de tout ce qu'il-y a de plus grand dans toute l'Antiquité & depuis la renaiſſance des Lettres.

On peut dire auſſi que cette foule d'Ecrivains médiocres qui ont eu intention de rendre quelque ſervice à la Religion, quoique l'Egliſe n'ait point exigé cela d'eux, auroit grand tort de ſe plaindre des mauvais traitemens des Cenſeurs Publics & Particuliers, ſachant que les plus grands Ecrivains de l'Egliſe n'en ont pas été exemts.

Je ne parle pas de Saint Juſtin, de Saint Irenée, de Tertullien, de Saint Clement d'Alexandrie, d'Origene, d'Arnobe, de Lactance & de tous ceux qui ont donné plus de lieu à la cenſure par quelques défauts d'exactitude dans leurs ſentimens. Mais quelles libertés n'a-t-on point priſes contre les Docteurs de l'Egliſe les plus autoriſés & les moins faillibles? Quels exercices certains Cenſeurs particuliers n'ont-ils point donnés à l'humilité, à la patience, & à la générofité de Saint Jerôme & de Saint Auguſtin? (2) Et qui peut ignorer de quelle maniere on a traité les Ecrits & la mémoire de Saint Gregoire le Grand (3) & de Saint Thomas (4).

Ce

1. S. Hieronym. initio Vit. S. Hilarionis. Item. Epiſt. ad Pammach. pro Libris ſuis contra Jovinian. &c.

2. Proſper Epiſt. ad Auguſtin. Auguſtinus ipſe paſſim in Epiſt. & Lib. contra Semipelag. &c.

3. Joan. Diac. Lib. 4. Vitæ S. Gregor. cap 69. & 70. Sigebert. Gemblac. de Vir. illuſtr. cap. 41. & 43. Baronius ad Ann. 664. &c.

4. Theoph. Raynaud. Erotem. de bonis & malis Li-

ART. V. Ce sont-là sans doute, humainement parlant, de grands sujets de consolation pour les petits & médiocres Ecrivains qui ont au moins la satisfaction de ressembler par cet endroit à ces glorieux Modéles.

D'un autre côté les Grands Hommes, c'est-à-dire les Auteurs du premier ordre ne témoignent point avoir beaucoup de chagrin de se voir exposés aux jugemens bisares d'un aussi grand nombre de Censeurs qu'ils ont de Lecteurs. Ils ont au contraire grand interêt qu'on ne fasse grace à personne, & qu'on banisse également la faveur & l'indulgence, afin que cette rigueur inflexible contribue encore à les distinguer davantage & à relever l'éclat de leur mérite, de même que l'épreuve du feu semble donner un nouveau lustre à la pureté de l'or.

Il est vrai que ceux d'entr'eux qui ont paru dans la Gentilité semblent n'avoir eu que du mépris pour tous les jugemens qui leur étoient peu favorables, mais cette hauteur avec laquelle ils traitoient le Public ne les empêchoit pas de reconnoître sa jurisdiction sur leurs Ecrits.

Et ceux qui ont eu le bonheur d'écrire dans l'esprit du Christianisme, loin de prendre le parti du mépris pour toutes les censures même déraisonables, ont sû en tirer des avantages considerables autant pour eux-mêmes que pour leurs Censeurs. Car cette conduite leur a donné lieu de reconnoître encore mieux qu'ils ne faisoient auparavant,

Libris num. 579. & seqq. in *Clausula Operis* ubi dat *siceram mærentibus &c.*

vant, la foiblesse de l'homme dans les uns aussi bien que dans les autres ; de corriger avec humilité ce qui méritoit de l'être ; d'instruire ou d'adoucir avec charité ceux que l'ignorance ou la passion avoient mis au rang de leurs Censeurs ; de repousser avec vigueur l'insolence sans blesser l'insolent ; & enfin d'aimer & d'honorer avec reconnoissance ceux même qui les avoient censurés avec aigreur & malignité. (1)

CHAPITRE VI.

Il y a peu de Livres entierement exemts de fautes.

CH. VI.

IL n'est pas difficile, ce semble, de dire pourquoi tout le monde est soûmis à la censure, & pourquoi de tous les Ouvrages qui ont été publiés, il n'y a que ceux ausquels l'Esprit de Dieu a travaillé, qui en doivent être exemts. C'est parce que comme il y a assés peu de Livres qui soient généralement mauvais en toutes leurs parties, il y en a encore moins qui soient universellement bons.

On juge ordinairement de la bonté ou des defauts d'un Livre par la matiere que son Auteur y traite & par la forme qu'il lui donne. Il semble qu'il y ait peu de difficulté à bien choisir sa matiere, & à moins qu'un Ecrivain n'ait le cœur & l'entendement entierement corrompus, il sauve ordinairement

1. S. Hieron. Præfat. in Chronic. Eusebian. Idem in Epist. 97. & alibi.
S. August. Epist. 79. & alibi non semel.

PART. II. VI.

ment à ses Censeurs la peine de l'examiner en la leur faisant suposer bonne & utile. Car il ne s'agit pas ici de ces matieres frivoles & criminelles qui font le sujet des mauvais Livres qui portent avec eux leur condamnation, & qui trouvent ou qui rendent souvent leurs Lecteurs aussi vicieux & aussi malhonêtes gens que leurs Auteurs.

Ce n'est donc pour l'ordinaire que dans la forme & dans les manieres d'écrire que péchent la plûpart des Livres qui ne sont pas faits exprès pour être mauvais, & c'est aussi en quoi les Critiques se plaisent le plus à faire voir leur industrie & leur habileté à censurer.

Mais ils ne s'accordent pas entierement dans les qualités qu'ils exigent pour faire qu'un Livre puisse passer pour bon & pour bien fait. Les uns semblent ne demander que le bon sens avec l'intelligence de la matiere qu'on y traite. Les autres nous specifient quatre qualités qu'ils prétendent sufire pour faire un bon Livre, (1) savoir, la prudence ou le discernement, la solidité, la netteté ou l'ordre, & la (2) breveté. D'autres croyent que c'est assés de la science, de l'exactitude, & de la justesse qui fait l'harmonie & les proportions. Il y en a d'autres qui soûtiennent qu'il n'y doit manquer aucune des qualités qui contribuent à la perfection l'esprit de l'homme.

doute

1 Christian. Liberius, de scribendis & legendis Libris pag. 26.

Brié-

derniers Critiques composent le parti le plus nombreux & le plus nt de la République des Lettres, par- e leur sentiment est plus favorable au e & à la malignité de l'homme qui turellement porté à la censure de son able, & qui est bien aise de trouver e feindre même des défauts dans les ages les plus accomplis. Ainsi puis- leur voix l'emporte, il faut conclure n'y a peut-être pas de Livres parfaite- bien faits en toutes leurs parties, par- l'il ne s'en trouve peut-être pas en qui puisse rencontrer tout à la fois toutes onditions avantageuses.

rsonne que je sache ne resiste à ce sen- nt, d'autant moins qu'il est plus con- e à la maxime commune qu'il n'y a de parfait dans le Monde, c'est-à-dire, tout ce qui vient de la part de l'hom- Mais on est convenu néanmoins qu'on roit un bon Livre non pas celui qui oit être tel à toute rigueur, mais celui uroit moins de défauts.

Optimus ille est
ui minimis urgetur.

Horat. I Sat. III.

Ce ne peut donc pas être celui „ qui fait aisir à notre malignité naturelle & qui ue l'injustice que nous avons de ne uloir jamais donner à ceux qui excel- nt en quelque talent naturel toute la „ gloi-

¶ Briéveté a toujours été le mot d'usage.

„ gloire qu'ils méritent, comme a préten-
„ du vainement un Ecrivain moderne (1)
qui soûtient qu'un Livre de cette nature est
bon parce que nous sommes méchans; que
nous le recevons avec aplaudissement, par-
ce qu'il favorise la malignité de notre cœur
en la secondant; & qu'il n'y a que les Li-
vres qui supposent que le Lecteur est foible
ou malin qui ont aujourd'hui beaucoup de
succès. Car loin de nous persuader que ce
soit-là le caractére d'un bon Livre, nous
ne voudrions presque pas d'autre descrip-
tion d'un méchant Livre que celle-là, (2)
dans ce genre de composition.

Nous en sommes donc presque toûjou
reduits à appeller un bon Livre celui où
se trouve quelque chose de bon, & à co
fesser qu'il n'est pas nécessaire que tout
soit bon pour lui accorder cette quali
Mais il faut au moins que le bon l'empo

1. L'Abbé de Villars Traité de la délica
pag. 18. 19.

2. Cleant. Tom. 2. de ses Sentimens. p. 43.
Horatius Satyr. III. L. I. v. 68.

3. Ap. Delect. Epigramm. L. 1. p. 6. & no
Farnab. in Martial. p. 21.

4. *Tamen æquus judex compenset vitiis bona:*
ribus hisce (si modo plura, illi bona sunt) incline
rat. ¶. Ces paroles que Baillet cite comme
race ne sont pas absolument de lui, elles sont
Farnabius sur l'Epigramme 17. du Liv. 1. de M
Voici les vers d'Horace, Sat. 3. lib. 1. v. 68.

Nam vitiis nemo sine nascitur: optimus ille
Qui minimis urgetur. Amicus dulcis, ut æq
Cum mea compenset vitiis bona; pluribus his
(Si modò plura mihi bona sunt) inclinet am
Si volet; &c. Horat. L. I. Sat. III. 68.

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt ma

...cre & le mauvais, (3) & ...
... faire grace à un Ouvrage de ne le
... traiter de méchant Livre quand le mé-
...cre y fait la partie dominante (4) & que le
... & le mauvais y ont l'alternative. (5)
C'est pourquoi si Martial est un bon ga-
... de son siécle, & s'il est vrai comme il
dit qu'il faille juger de la bonté des
... des autres par l'idée qu'il nous don-
... ses propres Ouvrages, on peut dire
... dès son tems il ne se faisoit presque plus
... bons Livres, puisqu'il nous assure qu'il
... s'en publioit pas dans lesquels le mau-
... n'occupât la plus grande place, où le
...re médiocre ne remplît aussi fort bien
...ienne, & où par conséquent il en restoit
... peu pour les bonnes choses.

CHA-

Quæ legis, hic aliter non fit, Avite, liber.
Mart. Lib. I. Epig. XVII.

c'est-à-dire:

Ce Recueil que tu vois paraître
... du bon, du passable, & du méchant aussi.
Le méchant excéde peut-être,
C'est le sort de ces livres-ci.

5. Symmach. L. 4. Epist. 189.
... Cette citation de Symmaque marquée *L. 4. Epist.*
... ou 185. est fausse. Baillet l'a copiée d'après son
...istianus Liberius, qui n'est autre que Guillaume
...len *de scribendis Libris* pag. 190. Ils devoient l'un
l'autre citer Symmaque ou L. 5. Epitre 83. de l'é-
...on de Genève 1598. *in-8.* ou L. 5. Epitre 85. de
...ition *in-4.* de Paris 1604. On trouve en effet dans
...te Epitre adressée à Helpidius les mots suivans:
... *mediocribus scriptis amicorum benignitas scit favere.*

ITRE. VII

par raport à leur matie

me des bons Livres se
e de si bonne heure , s
, soit pour le langag
ie la matiere en a du mo
isqu'à notre tems, mê
les les plus barbares &
& qu'on ne laisse pas
oductions de ces tems
tte partie de bon.
tous ces Ecrivains ve
nce de la Latinité n'
loire de bien écrire, n
de dire de bonnes cho
éussi en ce dernier po
eu rien à prendre sur
s plus séveres même
n'ont pas jugé qu
lorsqu'il étoit heure
fin que l'Auteur s'é
es choses qu'ils y t
ailleurs ; & ils sont
vrage qui n'a point
ne laisse pas de pou
le stile n'en vaille
nple, lorsqu'un Histo

L. 1. de cult. ing. cap. 49
de Musæi instruct.
Erotem. de bon. & mal
ector. tom. 2. Tract. q

(5) Ch

bon gou Pour un bon Histo-
Philosophe, & un bon Théo-
ce qu'ont remarqué les Pe-
Possevin (1), Claude Cle-
Theophile Raynaud (3): c'est
marqué aussi Monsieur de Fi-
e prétendu Liberius (5), Mon-
ge (6), & tous ceux des Cri-
n ont jugé le plus sainement.
es differens ont leur génie & leur
iliers, & comme aujourd'hui
ttirer sur les bras l'Armée en-
tiques si on affectoit de mal par-
n écrivant sur les matieres qui
e moins de la beauté du langa-
ne, depuis principalement que
été renfermé dans l'Eglise, il
c'étoit s'exposer à la censure
r le beau Langage sur tout par-
s, parce qu'il paroissoit que l'é-
les autres ornemens du discours
is alors à l'usage des Peuples,
iut toûjours avoir égard quand
eur Langue.

I. PART. CH. VII.

C'eſt particulierement cette
qui a porté les plus judicieux
l'Egliſe & qui pouvoient écri
mieux de leur ſiécle, à mépri
vaines beautés du langage qu
indignes de leur caractére &
Chrétienne, & propres ſeulem
tes & à des Orateurs Païens
rien de ſolide à débiter.

Saint Jerôme les conſideran
puerilités, témoigne ſouvent
renoncé pour embraſſer un g
plus proportioné à la majeſté
ligion, & à la capacité des perſ
les plus ſimples. (1)

Saint Auguſtin qui avoit au
gné l'Art de parler, & qui ſa
ment celui d'ecrire, s'eſt al
dans ſon ſtile & dans ſes mani
re voir par ſon exemple ce q
juger, & pour nous faire conn
maniere de parler ſelon le v
qui eſt ſans baſſeſſe, eſt beauc
le que le genre ſublime des do
la politeſſe étudiée du langage
apelle le beau Monde, pour l
l'intelligence des choſes qu'on
gner aux autres. (2)

Saint Salvien de Marſeille

(1) S. Hieronym. Epiſt. 34. cap. 1
Lætam. Item Epiſtola 139.

Idem Epiſtola 21 ad Paulum Conc
vitæ Pauli Monachi ſtylo. ¶. Au lieu
Baillet avoit mis *S. Paula*, parce qu
de la ſeconde main, & ayant trou
tion *S. Paul.* pour *S. Pauli*, il avoit
S. Paula.

les mêmes considérations censure ces
ains affectés de son tems qui alloient
rcher les mignardises & les enjoue-
du stile dont la mode étoit passée,
t que pour lui il aimoit mieux écrire
hoses utiles que des bagatelles simple-
plausibles. (3)

int Gregoire le Grand semble aller
re plus loin, prétendant avoir eu rai-
de ne point éviter les *Metacismes*,
-à-dire, le concours de l'M finale a-
la voyéle initiale que les Grammai-
de ces tems-là ne pouvoient soufrir,
ême les Barbarismes, parce qu'il ju-
t que c'étoit une chose tout-à-fait in-
e de vouloir assujetir la Parole de Dieu
régles de Donat. (4)

Des raisons aussi importantes & aussi
es que celles de ces célébres Auteurs
pleinement satisfait les Critiques qui
ont relâchez de leurs maximes en faveur
Auteurs Ecclesiastiques. Mais cette
ense ne regarde pas les Ecrivains pro-
es ni même ceux d'entre les Chrétiens
semblent n'avoir écrit que pour par-
, pour faire parade de leur esprit, &
r occuper leurs Lecteurs par des dis-
rs étudiés. Et c'est avec raison que
Critiques n'ont pas mis leurs Ouvra-
ges

S. August. enarrat. in Psalm. 38.
em. Lib. 2. contra Cresconium Grammat. c. 1.
S. Salvianus Massil. præf. ad Lib. 1. de Provid.
S. Gregor. Epist. ad Leandr. Hispal. Episc. præ-
Comment. in Lib. Job. ¶. Sur quoi il faut voir ce
Scioppius lui répond pag. 2. de son *Infamia Fa-*
m.

PART. I. VII.

ges au rang des bons Livres à moins qu'ils n'ayent été tels autant dans la forme que dans la matiere.

CHAPITRE VIII.

De l'importance & de la necessité, d'être jugé ou examiné.

I. VIII.

ON doit juger de l'importance & de la néceſſité même qu'il y a de faire le jugement & la cenſure des Livres pour l'avantage de ceux qui en voudront tirer du fruit, par la condition miſérable de ceux qui entreprennent d'écrire, & par les engagemens fâcheux où ſe trouvent généralement tous les Ouvrages des Hommes de porter toûjours quelque marque de la corruption de notre Nature.

Outre ce que nous avons dit des obſtacles qui empêchent qu'il puiſſe y avoir des Livres univerſellement bons ; „ Il y a encore, dit l'Auteur des Eſſais de Morale, (1) des poiſons dans les Livres qui ſont viſibles & groſſiers, & il y en a auſſi d'inviſibles & de cachés. Il y a des Livres tout empeſtés, & d'autres qui ne ſont corrompus qu'en certaines parties: & il y en a peu qui ne le ſoient en cette maniere.

„ Car les Livres ſont les Ouvrages des hommes, & la corruption de l'homme ſe mêle dans la plûpart de ſes actions. Et comme elle conſiſte dans l'ignorance „ &

1. M. Nicole, Traité de la maniere d'étudier chrétien-

& la concupiſcence, les Livres ſe reſſentent preſque tous de ces deux défauts. Ils ſe reſſentent de ſon ignorance par les maximes qui y ſont ſemées. Ils ſe reſſentent de la concupiſcence, parce que les paſſions qui nous poſſedent s'impriment dans nos Livres, & portent enſuite cette impreſſion inſenſible juſques dans l'eſprit de ceux qui les liſent. L'homme ſe mêle par tout. Ainſi en liſant les Livres des Hommes, nous nous remplissons inſenſiblement des vices des hommes.

Cela fait voir de quelle conſequence il qu'il y ait dans le monde des Critiques lement ſages & habiles qui ſachent nous ntrer au doit les défauts des Livres, & cifier les remédes qui y ſont néceſſaires; puiſſent nous faire diſtinguer les véritas beautés d'avec les fauſſes, & nous rquer préciſément ce qu'il y a à recherr ou à fuir dans la lecture de ces Ouges. Et parce qu'outre la corruption vient des Livres-mêmes, il y en a enre une autre qui vient de nous, & qui e les meilleures choſes que nous trouns dans les Livres: parce que ſelon les tés de notre Religion notre cœur eſt vaſe infecté qui peut corrompre tout ce 'il reçoit; parce qu'enfin les choſes les utiles que nous liſons dans les Livres ns peuvent être un ſujet d'erreur par la uſſe aplication que nous en pouvons faire: il eſt néceſſaire que nous ayions recours aux

...ment. Tom. 2. num. 9. & 10. pag. 407. 408. de ... Edit.

I. PART. CH. VIII.

aux jugemens que les Personnes savantes & judicieuses font de toutes ces choses, afin que nous en puissions faire le discernement, & qu'ayant rejetté ce qui nous peut nuire, nous puissions avec toute assurance apliquer le reste à notre usage.

Ces considerations ont porté les Puissances Ecclesiastiques & Séculieres à établir des Censeurs publics pour l'avantage des Peuples soûmis à leur conduite, & même pour conserver l'ordre & la paix dans l'Eglise & dans l'Etat politique.

C'est dans la vûë du bien des Fidéles, que le Pape Gelase & les soixante & dix Evêques du Synode de Rome de l'an 494 après avoir déclaré quels sont les Livres Canoniques, mirent au rang des Apocryphes ceux des Heretiques & de quelques Catholiques-mêmes dans lesquels ils croyoient avoir trouvé quelque chose qui étoit capable de préjudicier à la pureté de la Foi ou des Mœurs de ceux qui pourroient les lire. (1)

C'est dans la même vûë que les Peres du Concile de Trente nommerent des Commissaires de diverses Nations pour examiner l'*Index* Romain des Livres défendus, & le mettre en état de pouvoir être

Du P. Paul IV.

1. Concil. Rom. ann. 494. in Editionib. Conc. & alibi passim. *Item* apud Baron. ad hunc ann. &c.

2. Conc. Trident. Session. 18. seu 2. sub Pio IV. initio.

Item Session. 25. cap. 2.

Item Bulla Pii IV. Pontif. præfix. Indici Tridentino.

Item Franc. Forerius præfat. in Ind. Lib. prohibit.

ı ſacrée Congregation ſemblent
ore beaucoup étendu ces vûes,
ement dans les Pays d'Inquiſition
eu une bonne partie de leurs ef-
rmément aux intentions de leurs

ɔoint été moins perſuadé en Fran-
néceſſité d'examiner les Livres.
roit de le faire au moins pour les
ncernant la Religion & la Poli-
aſtique ſemble être toûjours de-
acné à l'autorité Epiſcopale, parce
'êques ſont les Juges naturels de
ıe de l'Egliſe, & que la déciſion
de la Foi & de la Diſcipline Ec-
: leur appartient de plein droit,
:orité qu'ils ont reçûë immédia-
J. Chriſt. (3)
toûjours exercé ce droit & l'exer-
llement autant qu'ils le jugent à
Mais il ſemble que depuis l'éta-
bliſſe-

ıs Suavis Hiſtor. Concil. Trid. Lib. 6.
& Lib. 8. ad ann. 1563. ad finem.

blissement de la Faculté de Théologie, ils ayent bien voulu se décharger de cette partie de leurs fonctions sur les Docteurs, sans néanmoins rien diminuer de leur autorité en ce point.

On doit dire la même chose de tous les Pasteurs du second ordre, puisque dans les obligations qu'ils ont d'instruire les Peuples qui leur sont soumis, la nécessité de faire le discernement du vrai d'avec le faux & du bon d'avec le mauvais dans les Livres de Doctrine est d'ailleurs inséparable de leur ministere, & fait une des principales & des plus nécessaires de leurs fonctions. (1)

Depuis ce tems-là Messieurs de la Faculté de Théologie de Paris ont considéré „ le droit d'examiner les Livres qui se pu- „ blient, & de porter son jugement sur la „ qualité de la doctrine, comme une des „ principales prérogatives de leur celébre „ Corps. (2) Quelques-uns d'entr'eux ont publié même (3) que „ comme les Papes „ lui ont donné ce pouvoir par l'autorité „ de leurs Bulles, nos Rois très-Chrétiens „ par leurs Ordonnances & par leurs Let- „ tres Patentes, & le Parlement par la jus- „ tice de ses Arrêts, elle s'y est maintenuë „ par une possession immémoriale. Que „ les

1. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. num. 468. 470. pag. 272.

2. Voyez amplement Gerson Tom. 1. Traité de l'examen de la doctrine part. 1. considerat. 1. 2. 3. 4.

3. Considerations sur l'entreprise de Cl. M. & de M. Gr. & sur la prétention d'être commis seuls à la cen-

„ les Docteurs ayant reçu ce Privilége
„ comme un apanage qui est attaché à
„ leurs dégrés, ils en ont toûjours joüi
„ paisiblement sous l'autorité de la Fa-
„ culté.

Ces Messieurs fixent néanmoins ailleurs cette possession qu'ils appellent immémoriale au quatorziéme siécle, & dans les Raisons d'oposition qu'ils vouloient former à la nomination de quelques Censeurs publics l'an 1650. „ Ils disent (4) qu'il y a plus
„ de deux cens ans que les Docteurs de
„ Paris sont en possession d'aprouver les
„ Livres sans être assûjetis qu'à leur seu-
„ le Faculté à laquelle seule ils prétendent
„ être responsables de léurs approbations.

Le Pere Theophile Raynaud Jesuite s'est bien donné de la peine pour faire voir que ce privilége que les Docteurs en Théologie s'attribuent n'est nullement un droit qu'ils ayent acquis, & qu'il ne leur apartient pas en vertu de leur chaperon. Il ajoûte que des trois qualités que Gerson leur donne, les deux premieres qu'il apelle *autoritative*, & *authentique* appartiennent proprement aux Curés & aux autres Pasteurs chargés des ames; & qu'il ne reste pour les véritables Docteurs que la troisiéme qu'il apelle *Doctrinale*. (5)

Quoiqu'il

censure des Liv. pag. 2. [¶. Cl. M. & M. Gr. signifient *Claude Morel* & *Martin Grandin*.]

4. Raisons d'oppositions contre les Censeurs prétendus. art. 13. pag. 22.

5. Rayn. ut suprà partition 3. Erotem. 2 num. 470. 472. 473. pag. 273. 274.

. PART. CH. VIII.

Quoiqu'il en soit, les Docteurs se sont acquités de cet emploi avec assés d'exactitude & de fidelité, jusqu'à ce que pour obvier à quelques désordres arrivés dans l'impression des Livres durant les troubles du
„ Royaume, on vit établir en 1624. qua-
„ tre Docteurs de la Faculté par des Let-
„ tres Patentes du Roi du 22. Mars pour
„ être Censeurs & Approbateurs de tous
„ les Livres nouveaux qui s'imprimeroient,
& pour en être responsables en leurs noms, avec défenses aux Libraires d'imprimer aucun Livre qui n'eût été examiné par deux de ces Approbateurs. (1)

Cette commission qui subsiste encore aujourd'hui, quoique le nombre ait été changé, donna quelque chagrin au reste des Docteurs qui crurent qu'on les vouloit priver du droit d'examiner & juger les Livres par cette conduite. Mais Monsieur le Chancelier les remit dans le calme par la réponse qu'il fit le 2. Janvier de l'an 1625. au Syndic de la Faculté ; „ Qu'il
„ n'avoit jamais prétendu faire aucun pré-
„ judice au moindre Docteur, ni déro-
„ ger aucunement à leurs droits & à leurs
„ anciens Privilèges. (2)

En effet ils n'ont pas laissé de continuer depuis ce tems là jusqu'à present dans l'exercice de la censure, & on voit dans les Editions, des Approbations publiques de toutes sortes de Docteurs indifferemment, nonob-

1. Extrait abregé des Regiftres de la Faculté de Théol. sur ce qui s'est passé l'année 1624. & les suivantes, pag. 4.

2. Considerations sur l'entreprise de deux Docteurs commis

nonobſtant la commiſſion qui en eſt donnée à quelques Particuliers.

Cet établiſſement donne encore beaucoup moins d'atteinte au droit irrévocable des Evêques, & les Prélats en ont été ſi bien perſuadés, que lorſqu'en l'Aſſemblée générale du Clergé de l'an 1645. il fut propoſé qu'aucun Livre concernant la Doctrine de Théologie & des mœurs ne fût imprimé ni publié ſans l'Approbation & l'autorité de l'Evêque Dioceſain, ils ne jugerent pas à propos de rien changer dans l'état préſent des choſes. (3)

La précaution que l'on a apportée en France pour tous les autres Livres qui ne regardent pas la Religion n'a peut-être pas été moins grande ni moins ſage. Il ſemble qu'on avoit autrefois donné la commiſſion de les examiner aux Maîtres des Requêtes qui paroiſſent avoir gardé cet emploi juſqu'au tems d'Henri IV. Mais il y a apparence que cette commiſſion étoit perſonelle plûtôt qu'attachée à la dignité des Maîtres des Requêtes, & que d'ailleurs ils n'étoient chargés que de lire les Livres de Droit & d'Hiſtoire où l'on a coûtume de traiter des Queſtions politiques & de rapporter des faits qui peuvent regarder les droits du Roi, les interêts de l'Etat, & les Loix du Royaume. C'eſt pour cette raiſon que les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris ne trouvoient pas bon que

commis à la cenſure des Livres, pag. 6.

3. Raiſons d'oppoſit. art. 7. pag. 10. comme devant.

. PART. CH. VIII.

que Monsieur Morel, qui avoit été commis avec Monsieur Grandin pour être les Censeurs des Livres concernant la Religion, se vantât de tenir la place des Maîtres des Requêtes dans cette fonction. (1)

Les Heretiques mêmes du Royaume ont crû que cette institution étoit de si bon ordre & d'une telle nécessité, qu'ils se sont conformés à nos usages en ce point sans songer qu'ils avoient fait Schisme d'avec nous. Dans la Discipline de leurs Eglises (2) il leur est ordonné de députer des commis de chaque Province *pour avoir le soin de prendre garde à ce qui sera écrit & publié:* Et il y est dit en un autre endroit que *les Ministres ni autres de leurs Eglises ne pourront faire imprimer de Livres composés par eux ou par qui que ce soit touchant la Religion ni autrement pour les publier, sans les communiquer aux Colloques, ou s'il est besoin, au Synode Provincial, & en cas que la chose presse, aux Academies & aux Pasteurs prochains.* Ces articles ont été confirmés ensuite par les Synodes Nationaux de Montauban en 1594. de la Rochelle en 1607. d'Alez en 1620. de Charenton en 1623. d'Alençon en 1637. &c. Celui de Montauban dit: *Et quant à ceux qui s'ingerent de faire imprimer des Livres sans les avoir communiquez aux Colloques ou aux Synodes, suivant la Discipline, ils seront grievement censurés & leurs Ecrits suprimés.*

C'est

n. Ibid. artic. 13. num. 3. & initio pag. 22.

C'est ce qui a donné lieu au Synode d'Anjou de déposer un Ministre de Saumur nommé d'Huisseau, accusé d'avoir fait imprimer sans approbation le Livre de *la Réunion du Christianisme*. C'est aussi sous le même prétexte qu'ils ont si mal traité le Ministre Dysse ou Dise de Die en Dauphiné pour avoir laissé imprimer depuis trois ans le Livre des *Moyens & Propositions de Paix pour la Réunion des deux Religions en France* sans l'avoir soumis à leur censure.

Leur Synode National de Castres tenu en 1626. leur fait les mêmes défenses, sous les mêmes peines soit pour les Livres de simple méditation, soit pour ceux de controverse. Celui de Charenton tenu en 1631. ordonne, sur la réquisition du Commissaire de Sa Majesté, *que deux de leurs Pasteurs attesteront de l'examen qu'ils auront fait des Ecrits*. Celui de Loudun en 1659. veut que *ces Réglemens soient étendus même aux Sermons & à toute sorte d'Ecrits de Religion*.

Suivant ce Réglement le Synode de leur Province de l'Isle de France, a nommé les Ministres de Charenton pour examiner les Livres de Religion qui seroient mis au jour dans leur ressort, & ils se sont mis en possession de cette pratique depuis plusieurs années, comme il paroît par plusieurs Livres de leurs Ministres imprimés avec leur approbation à la tête, comme ceux d'Edme Aubertin, de Jean Mestrezat, de Jean

2. Discipl. des Eglises Ref. chap. 1. art. 15. Item chap. 14. art. 16.

Jean Daillé, de Moïse Amyraut, de Mr. Claude, &c.

Sa Majesté elle-même a bien voulu leur faire l'honneur d'en vouloir connoître par un Arrêt de son Conseil donné le 9. Novembre 1670. lequel défend sous de griéves peines de débiter aucuns Livres de leur Religion, qui n'ayent été certifiés & attestés par des Ministres approuvés. (1)

Si l'examen & la censure des Livres concernant la Religion sont du ressort de la Jurisdiction Ecclesiastique, on ne peut pas nier que leur condamnation, leur suppression & leur anéantissement, comme de tous les autres Livres, n'appartiennent à la Puissance séculiére qui a été dans la possession de cette pratique dès qu'elle est devenuë Chrétienne.

Nous voyons que dans les premiers siécles d'après la Persecution, les Livres qui étoient censurés par les Conciles, étoient souvent défendus & supprimés par l'autorité du Prince, non pas seulement comme étant le Protecteur des Canons, mais comme agissant par raison d'Etat. (2)

Le Concile de Nicée condamna les dogmes d'Arius: Et l'Empereur Constantin en défendit les Livres par Edit, & il les condam-

1. Ut supra.
2. Fra Paolo, Trattato dell'Inquisit. cap. 29.
3. Socrat. Hist. Eccles. L. 1 cap. 9.
Item Sozomen. L. 1. cap. 21.
Item Baron. Spond. &c. ad ann. 325. n. 28.
4. L. 34. Cod. Theod. de Hæret.
5. L. ult. Cod. Theod. de Hæret.
Item in act. Concil. Ephes. &c.

ondamna au feu avec des peines afflictives pour ceux qui feroient furpris en les cachant & les retenant. (3) L'an 395. Arcadius publia un Edit contre les Livres d'Eunomius & de ceux de fon opinion, des Manichéens & de quelques autres Sectaires à la follicitation de Saint Chryfoftome, comme l'on croit, après lui avoir reprefenté que l'Eglife les avoit déja cenfurés, & il les condamna au feu. (4)

Theodofe le jeune, après que le Concile d'Ephéfe eût condamné les Livres de Neftorius, fit un Edit pour les faire rechercher & les faire brûler. (5) L'an 452. l'Empereur Marcien autorifa par fes Ordonnances la cenfure que le Concile de Calcedoine avoit faite des Livres des Eutychiens & les fit périr par le feu. (6) Et ce fut à la priére du Pape Saint Leon que deux ans après ce Prince fit un autre Edit adreffé à ceux d'Alexandrie & d'Egypte, par lequel il condamne au feu les Livres des mêmes Heretiques & des Apollinariftes. (7) L'Empereur Juftinien fit une Ordonnance le 6. Août de l'an 536. par laquelle il défendoit & condamnoit au feu les Livres de Severe d'Antioche & des autres Heretiques cenfurés au Concile de Conftantinople fous le Patriarche Mennas. (8) Les

6. In act. Conc. Chalcedon. Act. 3.
Item in Cod. Juftinian. L. Quoniam 23. C. de Epifcop. & Cler.
7. Baron. ad ann. 454.
Item Spond. ex eo ad hunc ann. num. 2.
8. Novell. 42. Juftinian.
Item ap. Baron. ad ann. 536. n. 105.

. PART. CH. VIII.

Les Livres que Photius avoit écrits contre le Pape Nicolas & le Patriarche Saint Ignace condamnés par le VIII. Concile Oecumenique dans la huitiéme Session, furent brûlés par l'ordre & en présence de l'Empereur Basile qui étoit au Concile. (1)

Il s'est trouvé aussi en Occident des exemples de cette conduite des Princes avant le tems de Charlemagne, & un de nos Historiens raporte (2) que Récaréde Roi d'Espagne suprima les Livres des Ariens sur les instructions de Saint Leandre de Seville, & d'autres disent que ce fut ensuite de leur condamnation faite au troisiéme Concile de Tolède l'an 593. (3)

Le P. Paul prétend que cette pratique a subsisté jusqu'à la fin du huitiéme siécle; que jusqu'alors il suffisoit aux Conciles & aux Evêques d'indiquer & de noter les Livres qui contenoient une Doctrine condamnée: „ Mais qu'après l'an 800. comme les Papes commencerent de se mêler du gouvernement politique, ils défendirent aussi & firent brûler les Livres dont ils condamnoient les Auteurs. (4) Mais cet Ecrivain ne s'est peut-être pas souvenu que les Papes Saint Leon dès l'an 444. Gelase dès l'an 492. & Symmaque en

1. Act. Conc. œcum. 8. action 8.
Item Baron. ad ann. 869. num. 6.
2. Aimoin. L 3 de reb. Francor. cap. 77.
3. Baron. & ex eo Spond. ad ann. 593. num. 7.
4. Hist. du Concile de Trente L. 6. pag. 451. de la version de M. de Josseval, (c'est à dire Amelot de la Houssaie.)

Item

en l'année 503. firent brûler de leur propre autorité les Livres des Manichéens. (5) I. PART. CH. VIII

On ne peut néanmoins rien conclure de cette action contre la puissance des Princes séculiers sur les Livres Ecclesiastiques, non plus que de celle du Pape Adrien II. qui fit le même traitement aux Livres de Photius l'an 868. ensuite de la tenuë de son Concile de Rome, (6) ni de celle d'Innocent II. qui condamna pareillement au feu les Livres de Pierre Abailard & d'Arnaud de Bresse l'an 1140. après qu'ils avoient déja été condamnés au Concile de Sens par les soins de Saint Bernard, (7) ni enfin de celle de tous les autres Papes qui ont jugé à propos d'en user de la sorte à l'égard des Ecrits de ceux qui n'étoient pas soumis à leur puissance temporelle.

CHAPITRE IX.

De l'obligation de se soumettre au jugement des Censeurs.

CH. IX.

IL est visible par le petit nombre de faits que je viens de rapporter que la necessité d'examiner & censurer les Livres dans l'Etat

Item Traité de l'Inquisition. chap. 9.

5. De Leone quidem vide Prosperi Chronic. de reliquis vide Baronii Annal. ad ann. notat.

6. Baronii Epitom. Spond. ad ann. 868. num. 3.

7. Vie de Saint Bernard Livre 6. chap. 4. pag. 548. Edition *in* 8.

Item apud Baron. ad annum 1140.

PART. I. IX.

l'Etat Ecclesiastique & Politique a toûjours été considerée comme une chose très-importante pour l'un & l'autre Gouvernement: Mais il n'est pas si facile de dire si cette necessité a toûjours été autant active que passive (s'il m'est permis de me servir de ces expressions) c'est-à-dire si elle tomboit également sur les Auteurs aussi-bien que sur les Censeurs; & si un Ecrivain a toûjours été obligé de faire voir ses Ecrits & de les soumettre au jugement de ceux qui avoient droit de les censurer avant que de les mettre au jour.

Il est vrai que de tems en tems on a vû des exemples d'Auteurs qui ont eu soin de demander l'aprobation de leurs Ouvrages soit au Pape, soit aux Evêques, les reconnoissant pour les Juges & les dépositaires de la Foi de l'Eglise, & qui se sont particuliérement attachés à faire valoir l'autorité singuliere du saint Siége en ce point.

Gennade de Marseille envoya son Livre de la Foi au Pape Gelase pour le lui faire examiner (1). Un Evêque d'Afrique apel-

1. Gennad. de Vir. Illustr. cap. 100. ubi suas recenset lucubrationes.
2. ¶. Il faloit dire *Hormisdas.*
3. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. num. 475.
4. ¶. C'est le Pape *Jean VIII.*
5. Joan. Diac. præfat. vit. S. Gregorii ad Joan. Pap. præfix. operib. Gregor.
6. ¶. Boniface III. Voyez l'annotation de J. B. Marus sur Pierre Diacre c. 2. de Viris illustribus Casin.
7. Fausti præfat. ad vit B. Mauri.
8. Honorius III. PP. Epist. ad Episcop. Lucanis apud Rayn. Erotem. num. 477.

Item

rouver ou de condamner les Li-
. Le B. Faufte Benedictin montra
: Saint Maur fon Confrere au Pa-
ace (6) qui l'aprouva après l'avoir
e. (7) L'Abbé Joachim foumit
nent du Saint Siége tous les Ou-
u'il avoit compofés & tous ceux
urroit faire dans la fuite. C'eft ce
a quelques Papes à prendre la dé-
fa mémoire & de fes Ecrits après
(8). Godefroi de Viterbe (9)
t fon Panthéon ou fa Cronique au
rbain III. femble reconnoître qu'il
it point de fon tems de produc-
ui fuffent authentiques fans l'apro-
u Pape, & il ajoûte que c'eft dans
nfée qu'il lui envoye fon Livre
ue de le rendre public afin qu'il
puiffe

nocent. III. cap. Damnamus, de fumma
& Fide Catholica.
e Jacobin Bernard de Luxembourg dans fon
ule *Catalogus Hæreticorum* a dit l. 1. c. 6.
Ordinis noſtri in libro dicto Pantheon. En quoi
mpé, n'y ayant nulle preuve que Godefroi

PART. II. CH. IX.

puisse être honoré de son aprobation. (1

Mais il y a grande apparence que ce n'é toit qu'une simple déference & une sou mission très-volontaire que ces Ecrivain témoignoient avoir pour ceux qu'ils consi deroient comme leurs Superieurs & don ils demandoient plûtôt la protection qu le jugement par ces sortes de Dédicaces o de Préfaces interessées, telles qu'étoie celles de la plûpart des Auteurs que je vien de citer.

C'est ce qu'il est aisé de juger par la ma niere d'agir qu'on a remarquée dans An broise Autpert François de naissance, ma qui étoit Abbé de S. Vincent sur le Vo terne en Italie au huitiéme siécle. C Auteur dédia ses Commentaires sur l'Ap calypse au Pape Etienne III. (2) vers l'a 768. & il le fit parceque quelques perso nes envieuses l'avoient voulu empêcher d publier son Ouvrage, & s'étoient adressé au Pape pour ce sujet. Mais le Pape l'aya exhorté au contraire à le publier & à co tinuer sur le pied qu'il avoit commen (3) sans s'arrêter aux plaintes ni aux m disances de ses envieux, cela porta Ar broise à demander à ce Pape l'aprobatio de son Ouvrage, ajoûtant une chose tou à-fait singuliere & remarquable, qui „ qu'il étoit le premier Ecrivain qui „ lui eût demandée; que la liberté d'écr

„

1. Godefrid. Viterbiens. præfat. Chronici ad U III. Papam.

2. ¶. Ce Pape fut élu en 752. & mourut le Avril 757. il faloit donc mettre Etienne IV. qui élu au mois d'Août 768.

3. *Labora sicut cœpisti.*

unt les Peres de l'Eglise étoit pu-
commune; " & que lui-même,
dit, „ ne prétendoit pas la bles-
cette libre, volontaire, & hum-
umission. *Sed non ideo libertas*
it quia humilitas semetipsam li-
ostravit. (4)

voulu nous persuader que cette
'envoyer ses Ecrits au Pape pour
ier & les juger étoit aussi en u-
l'Orient, & nous faire conclu-
ue cette prétenduë coûtume en
une obligation & une espéce de
est néanmoins difficile d'en ra-
s exemples, hors ce qui regarde
on ou la confirmation de quel-
ons ou de quelques autres regle-
:lesiastiques.

is & ceux qui l'ont suivi ont crû
isoit de nous produire celui de
·iarche d'Alexandrie, qu'ils pré-
ur la foi de Photius (5) avoir en-
Pape Gelase un Traité Apologe-
tre les Pelagiens pour l'examiner.
il n'y a point eu de Jean sur le
lexandrie durant tout le tems du
· de Gelase qui l'occupa depuis
jusqu'en 496. Jean Talaïda ayant
: d'Alexandrie & étant venu à
ur trouver un asile auprès du Pa-
III. fut établi Evêque de Nole
l'an

hist. & chron. de l'Ost. du S. Sacre. siécle 8.

lioth. c. 54. tout à la fin.
ad ann. 590. loco peregrino, & ex eo
l. Epit. Baron. ad ann. 496. num. 6.

l'an 484. où il mourut peu de tems après. Jean Mela ne monta sur la Chaire d'Alexandrie qu'en 498. du tems du Pape Anastase II. C'étoit d'ailleurs un Heretique, au-lieu que ce Jean en question est appellé orthodoxe. Entre Talaïda & Mela qui n'écrivirent ni l'un ni l'autre, il n'y eut sur le Siége Patriarchal que le fameux Pierre Mongus pour la seconde fois, & Athanase. Mongus mourut en 490. Athanase dura jusqu'en 498. c'est-à-dire tout le tems du Pontificat de Gelase, & deux ans au-delà.

CHAPITRE X.

Qu'il est de l'interêt des Auteurs de s'assujettir à cette obligation.

II. X.

MAis quoique la necessité de se mettre entre les mains des Censeurs publics avant que de se mettre au jour ne soit pas fort ancienne, on ne peut pas dire qu'il y aît eu un tems auquel les Auteurs n'ayent point été obligés pour leur réputation & pour le bien public de se soumettre au jugement des personnes habiles & judicieuses dont il faut avouer qu'ils ont pourtant toûjours eu le choix jusqu'à la publication de leur Ouvrage.

Car outre qu'il n'y a point d'Auteur de bon sens qui ne se reconnoisse sujet à l'erreur,

1. Sentimens de l'Academie sur la Tragi-Comedie du Cid page 8. ou pag. 76. de l'Edit. de 1723. des Oeuvres de P. Corneille où l'on a inseré les Sentimens

reur, & qui ne doive ſe ſuppoſer aveugle & trop intereſſé dans la recherche de ſes propres fautes: c'eſt que la beauté & la bonté d'un Livre conſiſtent en tant d'excellentes parties, qu'il eſt impoſſible qu'il n'y en ait toûjours quelqu'une qui manque ou qui ſoit défectueuſe, & que par conſequent ils n'ayent toûjours beſoin ou d'aides ou de réformateurs. (1)

C'eſt une neceſſité qu'on s'eſt faite de ſoi-même. L'interêt & l'amour propre l'ont produite dans la plûpart de ceux qui ont voulu réuſſir & acquerir quelque réputation, les Païens l'ont reconnuë & s'y ſont réduits avant nous. (2) Mais ſi la plûpart des Saints Ecrivains de notre Religion l'ont embraſſée avec joie, & s'ils l'ont encore beaucoup mieux ſuivie que les autres, c'eſt parce qu'ils l'ont établie ſur d'autres principes, c'eſt-à-dire ſur l'humilité Chrétienne & la charité qui leur a fait enviſager uniquement la gloire de Dieu, le ſervice de l'Egliſe, & leur propre ſanctification dans leurs Ecrits, comme il a paru particuliérement dans la conduite de Saint Ambroiſe & de Saint Auguſtin.

J'ai crû que le Lecteur ne ſeroit pas fâché de voir ici dans quels ſentimens le premier de ces deux Saints Docteurs en écrit à un Evêque de Lodi nommé Sabin, à qui il envoyoit ſes Ouvrages pour les examiner dans toute la rigueur, & les corriger

mens &c. ¶. La Critique de M. l'Abbé de S. Pierre ſur cet endroit eſt fort juſte.

2. Th. Rayn. Erot. de bon. & mal. lib. partit. 3. Erot. 1, num. 458, 459.

ART. X.

riger de ſon autorité, & ſuivant ſes lu-
miéres.

„ (1) Les Ecrits que vous m'avez ren-
„ voyés, dit-il, me paroiſſent beaucoup
„ meilleurs depuis qu'ils ont paſſé par vo-
„ tre examen & qu'ils ont ſubi votre juge-
„ ment. C'eſt ce qui me porte à vous en
„ envoyer encore d'autres, mais aux con-
„ ditions dont nous ſommes convenus en-
„ ſemble, afin que l'on voye que c'eſt la
„ ſincerité & la ſeverité que vous m'avez
„ promis de garder par tout qui me char-
„ me & qui me donne cette confiance, &
„ non pas ces manieres obligeantes & ces
„ jugemens favorables que vous avez por-
„ tés de ces premiers. Car il m'eſt beau-
„ coup plus avantageux de recevoir de
„ vous

1 *Ambroſius Sabino Laudenſi Epiſcopo, rogans ut libellos quos illi mittit ſcrutanter diſcutiat, & quæ corrigenda decreverit arbitrii ſui judicio corrigat.*

Remiſiſti mihi libellos quos tuo judicio probatiores habebo. Ideo miſi alios non judicii favore delectatus, ſed promiſſâ à te, petitâ à me veritate illectus. Malo enim tuo corrigatur judicio, ſi quid movet, priuſquam foras prodeat, unde jam revocandi nulla facultas ſit, quam laudari à te quod ab aliis reprehendatur. Itaque arbitrum te eorum quæ poſtulas rogavi. Neque enim legi à te mea quæ nonnunquam tribuo in vulgus, ſed in tuæ calculum venire ſententiæ deſideravi. Non erit longi ſubſellii iſta judicatio & mora, ut dictum eſt antiquitus. Facile eſt tibi de noſtris judicare. Ego certe huc invitatu tuo prodeundum putavi, tuum eſt liquidò decernere, & ſcrutanter diſcutere quæ corrigas, ne tibi vitio vertant ea quæ nobis potuerunt obrepere. Neſcio quo enim modo præter imprudentiæ caliginem quæ me circumfundit, unumquemque fallunt ſua ſcripta & auctorem prætereunt: atque ut filii etiam defor-

vous dès corrections que des louanges avant que mes Ouvrages soient donnés au Public dont il n'y a plus d'apel, & d'être censuré de vous presentement pour mériter l'aprobation des autres après la publication, que d'en être flaté & d'en être épargné pour tomber ensuite dans la censure des autres.

„ Quand je souhaite que vous lisiés ce que je suis engagé de donner au jour, ce n'est point pour vous donner un vain amusement, mais c'est pour faire passer mes sentimens dans les vôtres, & pour vous engager si bien dans mes interêts, que vous puissiés craindre avec justice qu'on ne vous attribuë mes propres fautes, qui deviennent vôtres dès que

formes delectant, sic etiam scriptorem indecores mones sui palpant. Incautius plerumque aliquid omitur, aliquid accipitur malevolentius, aliquid t ambiguum, tum quia alieno examinanda judi-, non pro nostra debemus magis quam pro aliena inione trutinare, & discutere omnes scrupulos ma-'olentiæ. Assume igitur benevolo animo autem rsutiæ, & pertracta omnia, sermones ventila, si iis non forenses blanditiæ & suasoria verba, sed ei sinceritas est & confessionis sobrietas. Notam pone ad verbum dubii ponderis & fallacis state-, ne quid pro se esse Adversarius interpretetur. to ut revincat si congredi cœperit, male se habet er qui sine assertore non defenditur. Ipse igitur o se loquatur, qui procedit sine interprete. Hatur hic tamen, non egredietur à nobis nisi à te acperit auctoritatem. Itaque cum eum fide tua prore jusseris committetur tibi (*aliàs* sibi.) Tamen ioniam non in sermone est regnum Dei, sed in virte, verbum si offenderit, virtutem Professionis inrrogato, &c. *Ambros. epistol.* 40.

I. Part. Ch. X.

„ que je vous les abandonne. Car outre mon peu de lumiére, outre mes foiblesses particuliéres, il y a pour l'ordinaire dans l'esprit de ceux qui se mêlent d'écrire un aveuglement qui les empêche de voir leurs propres defauts. Ces ténébres qui les environnent ne leur produisent que des fantômes vains qui les jettent dans l'illusion en leur cachant la diformité qui paroît aux yeux des autres. Ceux qui travaillent pour les autres, s'exposent au danger de n'en être pas toûjours traité favorablement, & de ressentir les effets de la mauvaise volonté des uns aussi-bien que de la juste severité des autres. C'est ce qui doit porter un Auteur à s'accommoder plûtôt au goût des autres qu'au sien en particulier, & à se dépouiller, pour ainsi dire, de ses propres sentimens pour embrasser ceux des autres.

„ C'est pourquoi je vous prie de n'employer toute la bonne volonté que vous témoignés avoir pour moi qu'à un examen exact & severe de ce que je vous envoye, non pas suivant les régles de l'éloquence du Barreau dont je ne fais pas profession, mais selon la sincerité & l'integrité de la Foi que vous avés embrassée, & selon ce qui est convenable à notre état. Marqués-moi sur toutes choses tout ce que vous ne trouverés point de *poids* & tout ce qui ne vous paroîtra point de *bon alloi*, &

„ sur

1. Sentim. de l'Academie sur la Tragi-Com. du Cid. pag. 6. & suivantes, ou pag. 76. de l'Ed. de 1721.

fin que nos Adversaires n'en puissent point tirer avantage, car il est toûjours fâcheux qu'un Livre ne se puisse point défendre par lui-même, & qu'il ait besoin d'apologie. Mais je ne craindrai point de leur abandonner le mien, après que vous l'aurés apuyé de votre autorité & que vous l'aurés honoré de votre protection.

CHAPITRE XI.

De l'utilité de la Censure.

AU reste cette necessité ne peut être que très-avantageuse aux Ecrivains quand s ont affaire à des Censeurs également clairés & libres de préjugés & de passions, arce que ceux-ci ne leur tiennent pas oins lieu de Maîtres savans que de Jues équitables. Car dans cette supposiion les remarques qu'ils peuvent faire des éfauts d'un Auteur ne sont pas des reprohes de sa foiblesse, mais des avertissemens, qui lui donnent de nouvelles fores & de nouvelles lumiéres.

Quand la Censure demeure dans les bores qui lui sont prescrites par la prudene & par l'équité, on peut dire qu'elle n'est as moins utile dans la République des ettres qu'elle le fut autrefois dans celle e Rome, & qu'elle ne fait pas moins de ons Ecrivains dans l'une qu'elle a fait de ons Citoyens dans l'autre.

Car selon Messieurs de l'Academie (1) c'est

éja citée, & M. l'Abbé de S. Pierre sur cet enoit,

c'est une verité reconnuë que la loua[n]
moins de force pour nous faire av[ancer]
dans le chemin de la vertu que le b[lâme]
pour nous retirer de celui du vice:
y a beaucoup de personnes qui ne se la[issent]
point emporter à l'ambition, mais il y
peu qui ne craignent de tomber da[ns la]
honte. D'ailleurs la louange nou[s fait]
souvent demeurer au-dessous de nou[s-mê]
mes, en nous persuadant que nous
mes déja au-dessus des autres, & nou[s re]
tient dans une médiocrité vicieus[e qui]
nous empêche d'arriver à la perfection
contraire le blâme qui ne passe poi[nt les]
termes de l'équité, decille les yeu[x de]
l'Homme que l'amour propre lui avo[it fer]
més, & lui faisant voir en quoi il s'él[oigne]
de la fin qu'il s'étoit proposée ou
moyens qu'il a dû employer pour y
venir, le fait revenir de ses égaremens
redonne le courage, & le remet en ét[at de]
réussir.

M. le Bon (1) témoigne aussi (2) qu[e les]
jugemens divers qu'on fait des Livres
toûjours extrémement avantageux,
qu'ils puissent être, parce que
que les Auteurs semblent donner
Ouvrages au Public sans aucune re[...]

1. ¶. Baillet dans sa Liste des Auteurs dégui[sés]
que par le Sr. le Bon il faut entendre Antoi[ne Ar]
naud & Pierre Nicole conjointement. Richel[et dans]
son Dictionnaire cite l'Art de penser comme
pour Auteur le Sieur le Bon; & Racine, qui [n'a pas]
toûjours été bien avec Messieurs de Port-Ro[yal a]
peut-être par rapport à eux affecté de donn[er dans]
sa Comédie des Plaideurs le nom de *le Bo[n au]*
Sergent. Act. 2, Sc. 4. Il est parlé d'un Mr.

, ils peuvent néanmoins s'y reserver
itimement le droit de corriger ce qu'il y
oit de défectueux. Ils sont toûjours
es lorsqu'ils sont justes, & ils ne nui-
t de rien lorsqu'ils sont injustes, dit-il,
ce qu'il est permis de ne les pas suivre.
joûte qu'il est même de la prudence
en plusieurs rencontres les Auteurs s'ac-
nmodent à ces jugemens qui ne leur pa-
sent pas justes; parce que s'ils ne leur
t pas voir que ce qu'on reprend en eux
mauvais, ils leur font voir au moins
l n'est pas proportionné à l'esprit de
x qui le reprennent. Or il est toûjours
lleur, tant qu'on le peut sans inconve-
nt, de choisir un temperament si juste
en contentant les personnes judicieuses,
ne mécontente pas ceux qui ont le ju-
nent moins exact, puisque l'on ne doit
supposer qu'on n'aura que des Lecteurs
iles & intelligens.

Ce n'est pas seulement aux Auteurs que
Censure peut être utile pour leur faire
riger leurs fautes & les rendre plus
ês & plus habiles. On peut dire que le
blic en tire encore beaucoup d'avantages
and sur des propositions indécises il naît
contestations honnêtes, dont la cha-
leur

r 267. & 268. du 3. Tome du Ménagiana; & dans
... que j'ai faite sur cet Article, j'ai dit que ce
le Bon étoit Auteur de l'excellent livre intitulé
...gique ou l'Art de penser; mais le plus sûr est
... que le livre est en partie de Mr. Arnaud,
partie de Mr. Nicole.
Discours second impr. devant l'Art de penser,
23. ou pag. 20. de l'Ed. d'Amst. 1718.

PART. II. XI.

leur découvre en peu de tems ce qu'
froide recherche n'auroit pû découvri
plusieurs années ; & que l'entendement
main faisant un effort pour se délivre
l'incertitude de ses doutes, s'acquiert pr
tement par l'agitation de la dispute la
tisfaction qu'il trouve dans la certitude
connoissances. Plusieurs de celles q
estime aujourd'hui sont sorties de la
tention des esprits, (1) & il est souvent
vé que par cette heureuse violence
tiré la Verité du fond des abymes, & q
a forcé le Tems d'en avancer la
duction.

C'est une espéce de guerre qui est
tageuse pour les deux parties qui la fo
pour ceux qui y sont indifferens co
pour ceux qui s'y interessent, lorsq
se fait civilement, & que les armes en
sonnées y sont défenduës : Et on peu
que les Vaincus ont souvent plus de
aux fruits de la victoire que les Victo
mêmes.

C'est à ces sortes de contestations
censures qu'on est redevable des g
progrès que l'on a fait depuis un
dans les Sciences humaines, particu
ment dans la Physique, la Medecin
les Methématiques ; dans la Chronol
& la Géographie ; dans la Poësie, da
Philosophie, & dans quelques partie
mes du Droit Canonique & Civil.

Mais d'un autre côté on ne sauroi

1. Sentim. de l'Acad. pag. 9. & suiv. com
vant, ou pag. 77. de l'Edit. de 1723. & M.
de S. Pierre sur cet endroit.

qu'il ne soit venu quelques inconveniens de cette Critique contentieuse dans la Republique des Lettres, lors principalement que les Censeurs particuliers qui n'avoient point d'autre autorité que celle qu'ils s'étoient acquise par l'opinion de leur capacité, ont fait entrer la passion dans leurs jugemens, & qu'ils ont mêlé leurs interêts particuliers ou d'autres considerations étrangeres avec celles du Public.

I. PART. CH. XI.

CHAPITRE XII.

De la difficulté de bien juger des Livres, & du danger qui s'y rencontre.

CH. XII.

CE que nous venons de dire doit nous faire juger de la difficulté qu'il y a de se bien acquiter de cette importante fonction, & du danger même où l'on s'expose quand on s'ingere dans cet emploi de son autorité privée, & sans être avantageusement pourvû de tout ce que l'esprit humain peut avoir d'excellentes qualités soit par sa nature, soit par son travail & son industrie.

Car s'il est difficile de parler de ses propres Ouvrages sans être soupçonné de vanité & de complaisance secrete pour soi-même: il n'est pas moins difficile de parler des Ouvrages des autres sans être accusé ou de malice ou de flaterie, ou même d'aveuglement. (2)

Si

2. Guillaume du Hamel dans sa Dissertation sur les Ouvrages de Mr. de Brebeuf, au commencement.

PART. I. XII.

Si on explique ses sentimens sur les Ecrits d'un Auteur pour qui on n'ait eu que de l'indifference, & si par un discernement trop exact on veut distinguer les bons & les mauvais endroits avec trop de severité, ou même si on les defend foiblement, aussi-tôt on est accusé d'ignorance, de prévention, & de négligence, & un Auteur s'imagine que son Censeur a eu de la jalousie de sa réputation, qu'il a voulu élever sa gloire sur les ruines de la sienne, & qu'il s'est comporté à son égard en Critique partial plûtôt qu'en Juge désinteressé.

Si d'un autre côté l'on juge des Ouvrages d'un * Ami, si la passion qu'on a pour lui les fait voir plus grands & plus beaux qu'ils ne sont en effet, & si par une tendresse dereglée on tâche de les montrer de la même maniere aux autres: Aussi-tôt le Lecteur ne manque pas de reprocher à ces sortes de Censeurs ou qu'ils se sont laissés aveugler, ou qu'ils l'ont voulu éblouïr, abuser de sa bonne foi, & surprendre son aprobation.

Il n'appartient donc pas à tout le monde, disoit Monsieur de Marolles, (1) de juger des Ouvrages d'autrui, parce qu'on se met au hazard d'en recevoir de la confusion, à moins que d'être plus habile que celui qu'on censure.

Monsieur Huet reconnoît (2) que ce métier

* *Fit sæpè ut amicorum dicta factaque eâ indulgentiâ censeamus quâ plerumque singuli etiam vitia nostra diligimus.* Symmach lib. 1. Epist. 72.

1. Preface sur sa Traduction de Virgile.

Mais d'autres Critiques eſtiment que cette difficulté de bien juger de l'expreſſion des Auteurs, quoiqu'elle ſoit véritablement auſſi grande que Monſieur de Segrais vient de nous la repreſenter, ne l'eſt pourtant pas encore à l'égal de celle qu'il y a de bien juger de la conception de leurs penſées & du fond des choſes qu'ils traitent, parce que les differentes paſſions des hommes, leurs inclinations, leurs conditions, leurs emplois, leurs qualités, leurs études; enfin toutes leurs differentes maniéres de vivre mettant de fort grandes differences dans les idées des choſes qu'ils conçoivent les font tomber ſouvent dans un nombre infini d'erreurs. C'eſt pourquoi on a raiſon de comparer l'entendement humain à un miroir inégal qui reçoit & qui repreſente les objets differemment, & qui mêlant ſa nature & ſes qualités aux leurs, les change & les corrompt par la difformité & la fauſſeté qu'il ſemble leur communiquer. (2)

Il n'eſt donc rien de plus difficile que de bien juger des productions de l'eſprit de l'homme. C'eſt ce qui fait qu'on a d'autant moins de ſujet de s'étonner que l'on voye tant de temeraires Critiques qui deshonorent & qui troublent la République des Lettres, & qui ont obligé les Puiſſances ſouveraines non ſeulement d'établir des Cenſeurs publics pour exercer une Critique légitime dans l'examen des Li-

vres:

chap. 2. de la 2. part. du l. 2. rapporte en Latin cette comparaiſon tirée du Chancelier Bacon.

PART. XII.

vres: mais encore d'employer quelquefois leur autorité pour réprimer par des peines l'insolence de ceux qui ont scandalisé le Public par les excès de leurs censures.

Le fameux Zoïle qui a laissé son nom à tous ces Critiques passionés & médisans qui sont venus après lui, en a peut-être donné le premier exemple à la postérité. Car quoiqu'on ne soit pas sûr ni du lieu, ni du tems de sa mort, chacun convient assés qu'elle a été violente, & qu'elle a été une punition de la témerité avec laquelle il a censuré non seulement Platon & Isocrate, mais particuliérement Homere dont il a remporté le nom odieux d'*Homero-mastix*. Ceux qui l'ont fait passer de Grece en Egypte ont écrit que Ptolemée Philadelphe le fit pendre: ceux qui l'ont fait aller en Asie disent qu'il fut brûlé tout vif à Smyrne: & ceux qui l'ont laissé dans son pays prétendent qu'il y fut lapidé sans specifier le lieu de cette execution. (1)

Nous pouvons joindre à ce Grec l'exemple

1. Vitruvius Poll. Præf. L. 7. Architectur.
Ælian. Prænest. L. 11. variarum Historiarum.
Gerard. Joann. Voss. de Hist. Græc. l. 1. c. 15.
Joan. Jonsius de Histor. Philosopho. l. 1. c. 9. & *alii*. De Zoïlo fusè J. Alb. Fabricius 2. Biblioth. Græc. c. 7. n. ult.

2. *Obtrectator ille infelix de corio suo mortuo Ciceroni satisfecit.* Marc. Senec. in Controvers. apud Balz. Entret. 10. pag. 189. Edit. Batav.
Item Schottus de Claris apud Senecam patrem Rhetoribus pag. 12.

¶. Baillet outre Séneque cite Balzac & André Schott. J'ai trouvé que ces mots *Obtrectator ille infelix*

mple d'un Rheteur Latin apellé Cestius
us à qui, selon le raport de Seneque le
ere, (2) le jeune Ciceron fit donner les
rivieres d'importance pour la liberté qu'il
voit prise mal à propos de censurer les
ivres de son Pere & de décrier son
loquence.

Nous avons encore la mémoire assés
aiche de la séverité salutaire dont le Parle-
ent & les Magistrats de la Police ont été
bligés d'user pour reprimer la hardiesse de
ertains Critiques importuns, qui avec le
eul secours de leur présomption & de leur
emerité, s'étoient imaginés pouvoir sans
utorité entreprendre impunément la Cen-
ure de nos plus célébres Ecrivains. On
ait ce qui est arrivé au faux Gallus pour
voir entrepris de faire la Critique de l'His-
oire de Monsieur le Président de Thou.
(3) On sait ce qu'il en a coûté au faux
Romanus pour s'être mélé de censurer la
Prose & les Vers de feu Monsieur l'Evê-
que de Vence. (4)

Si

&c. que Baillet, sur la foi de Balzac, produit
comme de Sénéque, sont uniquement de Balzac, qui
appelle même ce Rhéteur *Cælius* au lieu de *Cestius*.
L'Auteur de l'Histoire des quatre Cicérons conte cet-
te avanture de Cestius d'une maniére originale.

3. Jo. B. Gall. not. ad Hist. Thuan. Sentence du
Prévot de Paris du 7. Juin 1614. &c. imp. in 4. en
franç. & en lat. ¶. *Jo. B. Gallus* étoit le P. Jean
Baptiste de Machault Jésuite.

4. Paul. Rom. de Elog. Aurel. Item Christian.
Catholic. de Theol. P. Aur. Sentence du Prevôt de
Paris du 25. d'Octobre 1646. contre Romanus. Sen-
tence du Prevôt de Paris du 22. Fevrier 1647. contre

 Catho-

PART. II. XII.

Si les autres Censeurs imprudens ont échapé à la justice des Princes & des Magistrats on peut assurer qu'ils n'ont pas pû se soustraire à celle du Public qui les a notés d'infamie & qui les a fait passer à la Posterité comme des criminels *Cauterisés* & perdus de réputation. On ne connoît aujourd'hui Anytus, Melitus & Lycon que par la malediction qu'ils ont attirée sur leurs personnes & sur leur posterité pour la hardiesse qu'ils ont euë de critiquer Socrate (1). Et si l'on veut accompagner cet exemple de l'Antiquité de quelqu'autre de notre siécle, on peut hardiment proposer celui de Gasp. Scioppius dont la mémoire semble être en horreur à tout le monde tant aux Catholiques qu'aux Heretiques; pour l'effronterie avec laquelle il a attaqué les Ecrits & les personnes que l'on consideroit le plus parmi les Savans, comme Monsieur de Thou, Scaliger, (2) Vossius, le P. Strada & la Compagnie entiere des Jesuites.

Enfin

Catholicus. Déclarat: & Arrêts donnés en faveur du Clergé chap. 9. pag. 32. & suivantes. ¶. *Paulus Romanus*, & *Christianus Catholicus* étoient les PP. François Vavasseur, & François Pinthereau Jésuites.

1. Plutarch. vit. Socrat. Diog. Laërt. vit. Socrat. Lib. 2. ¶. Baillet cite *Plutarchus, vita Socratis*, c'est un ouvrage imaginaire.

Ælian. var. Histor. Lib. 2. cap. 13.

Suidæ Lexic. Vossius de Poët. Græc.

Epicteti Enchirid. ad calcem. Balzac, Entret. 1 pag. 190. Edit. in 12. de Holl. ou pag. 640. du Tom II. in fol.

2. ¶. *Il pouvoit ajouter* Casaubon, Heinsius.

3. ¶. L'Empoisonnement de Jean Muller par les enfans de Trapezuntius (c'est ainsi qu'il faut dire n'

Enfin pour achever de faire voir le danger qu'il y a de censurer les Ouvrages des autres, on peut jetter les yeux sur les malheurs arrivez à divers Savans de ces deux derniers siécles, & considerer que s'ils n'y ont pas perdu leur réputation comme ceux dont nous venons de parler, ils y ont quelquefois perdu la vie, quelquefois même l'esprit & presque toûjours la charité.

I. P. Ch.

On est presque assuré que le célébre Mathematicien Regiomontanus (c'est-à-dire, Jean Muller (3) de Konigsberg) fut empoisonné par les enfans du Trapezontin (c'est-à-dire, George de Trebizonde) parce qu'il avoit censuré les Ecrits de leur Pere, & qu'entr'autres il avoit fait voir une infinité de fautes dans la Version & les Commentaires qu'il avoit fait sur l'Almageste de Ptolomée. (4)

Personne n'ignore l'assassinat de Ramus executé par les pratiques criminelles de notre Philosophe Charpentier, sous prétexte de vanger l'honneur, les sentimens, & les Livres d'Aristote que Ramus avoit attaqués avec

n'est fondé sur aucun bon témoignage. Paul Jove moins éloigné de ce tems-là me paroit plus croyable, lors qu'il dit que ce Mathematicien mourut à Rome de peste. La verité est que Jean de Nimegue (*Joannes Noviomagus*) dans sa vie de Trapezuntius imprimée dès 1538. à la fin de son édition de la Dialectique du même Trapezuntius a écrit que Jean Muller *ob reprehensum Trapezuntium tantam sibi invidiam comparasse scribitur, ut à Trapezuntii filiis veneno extinctus quibusdam credatur.* Mais Paul Jove plus âgé de 27. ans, & qui avoit passé toute sa vie à Rome devoit être mieux instruit du fait.

4. Corn. Toll. Append. ad Pierium de Infelicit. Literator. pag. 10. Item Voss. Hist. Lat. Lib. 3. cap. 8. pag. 600. & alii.

ART. XII. avec une liberté un peu trop Picarde; & l'on prétend que la crainte du même traitement fit mourir Denis Lambin un mois après, parce qu'il avoit eu plusieurs prises avec le même Charpentier pour le même sujet. (1)

François Robortel ayant censuré quelques Ouvrages de Baptiste Egnace Venitien pensa être tué d'un coup de Baïonnette que cet Egnace lui donna dans le ventre pour répondre à sa Critique. (2)

Le Trapezontin dont nous avons déja parlé s'étant persuadé qu'il ne pourroit mieux relever le mérite d'Aristote qu'en abaissant celui de Platon de tout son possible, il s'apliqua à censurer ses Ecrits & ses sentimens de toutes ses forces, & il le fit impunément jusqu'à ce que le Cardinal Bessarion l'humilia & le terrassa de telle sorte par ses puissantes défenses pour Platon, qu'il en perdit entierement l'esprit & la mémoire, & qu'il tomba dans une démence qui le rendit l'objet de la risée des uns & de la compassion des autres. (3)

CHA-

1. Scæv. Sammarth. Elog. Jac. Aug. Thuan. Hist. Cornel. Toll Apend. ad Pier. de Infelic. Lit. Pap. Mass. Elog. Jac. Carp. &c.

2. Johan. Imperial. Musæi Historic. pag. 61. Theoph. Spizel de Felic. Literat. Comment. 4. pag. 485. ¶. Je n'ai point vu Spizelius. Mais Imperial que j'ai vu ne dit autre chose, sinon que Baptiste Egnace ayant tiré son poignard attaqua Robortel, & eduxit

CHAPITRE XIII.

Des qualités necessaires pour bien juger des Livres.

ON n'aura point de peine à concevoir que l'Art de critiquer soit embarassé de plus de dangers que nulle autre Profession des Lettres, lorsqu'on voudra considerer que pour composer un bon Critique, il faut faire l'assemblage de toutes les excellentes qualités dont quelques-unes suffisent séparément pour faire un habile homme dans les autres connoissances. Car il ne suffit pas à des Censeurs ou Critiques d'être doués de celles qui leur sont communes avec les Auteurs qu'ils soumettent à leur examen, il faut qu'ils fassent encore en eux-mêmes l'union de celles qui paroissent incompatibles dans les Personnes des autres Professions, ou dont la rencontre n'y est pas du moins absolument necessaire.

Mais avec toutes ces qualités ils ne peuvent point encore passer pour des Critiques accomplis, si elles ne se trouvent ac-

educto senili gladiolo, in eum impetum facere non dubitarit.

3. Corn. Toll. Append. ad Pierium, de Infelicit. Literator. pag. 9. Vossius de Hist. Lat. Lib. 3. &c. ¶. Tollius est le seul qui aït dit que la reponse de Bessarion fit perdre l'esprit & la mémoire à Trapezuntius. Ce fut l'extrême vieillesse qui le réduisit en cet état, Paul Jove l'écrit ainsi après Volaterran Ecolier de Trapezuntius.

ART. XIII.

accompagnées de celles qui sont n
res à des Juges qui doivent pronor
les Esprits des Hommes, sur la rép
des Auteurs, & sur la fortune des

§. I.

1. LA principale & la plus imp
de ces qualités que demande
tique est sans doute le *Jugement*,
dire le bon sens & la justesse de
dans le discernement du vrai & d
Il n'y a rien de plus estimable dans
fession que l'on fait des Sciences.
les autres qualités d'esprit ont des
bornés: il n'y a peut-être que l'ex
de la Raison qui soit d'une étenduë
& dont on ne voit pas les extrémité
Mais s'il n'y a rien de plus consi
que cette justesse d'esprit & cette sol
jugement, il n'y a rien aussi de pl
parmi les Critiques aussi-bien que pa
Ecrivains. C'est le goût de l'esprit
le discernement du vrai & du bor
une délicatesse pour tout ce qu'il
faux & de mauvais: & il y a très
gens parmi ceux qui se mêlent d'écr
moins encore parmi ceux qui se mê
juger des Ecrits qui ayent ce goût,
cernement, & cette délicatesse.

C'est cette qualité qui aprend aux
bles Critiques à ne se pas éblouïr
vain éclat de paroles vuides de sens
se payer pas de mots ou de Princip

1. Nicole, premier Traité de l'Educa

eurs, à ne se déterminer jamais dans leurs jugemens qu'ils n'ayent pénetré jusques au fond des choses traitées par un Auteur; à prendre subtilement & immanquablement le point dans les matiéres embarassées; à marquer précisément le fort & le foible d'un Ouvrage, ce qui y est dominant, ce qu'il y a de naturel & ce qu'il y a d'étranger; en un mot c'est-elle qui leur fait distinguer la délicatesse des choses d'avec celle des maniéres. Car comme les Ouvrages des Auteurs sont remplis de choses fausses, ils sont aussi remplis de fausses maniéres, c'est-à-dire des maniéres qui font dans l'esprit des Lecteurs des effets tout contraires à ceux que les Auteurs s'étoient proposés.

C'est ce qui a donné lieu de partager en deux classes differentes la plûpart des Ecrivains qui ont donné sur eux-mêmes quelques prises à la censure des Critiques. Car les uns ne s'étant apliqués qu'aux choses, & les autres seulement aux maniéres, ils sont tombés les uns & les autres dans un défaut oposé. Les premiers se sont rendus intelligens dans les choses & grossiers dans les maniéres; & les autres ont été délicats dans les maniéres, & peu intelligens dans les choses. Le premier défaut est ordinaire aux Ecrivains qui vivent dans la retraite, & l'autre aux gens du monde & à ceux qui écrivent plûtôt pour plaire que pour instruire. (1)

Les Critiques se sont plûs sur toutes cho-

J. P. CH.

Prince, num. 19. & 20. pag. 11. & 14.

I. PART.
CH. XIII.

choses à examiner & à censurer ce
parties dont toutes les productions d
sont composées. Mais quoiqu'il n
rien de plus commun que leurs juge
sur ces deux parties, il n'y a ri
moins commun que l'exactitude de
ment dans la plûpart. On ne renc
par tout que des esprits faux, qui
presque aucun discernement de la V
qui prennent toutes choses d'un m
biais, qui se payent des plus mau
raisons, & qui veulent en payer le
tres; qui se laissent emporter par les
dres apparences; qui sont toûjours
l'excès ou dans l'extrémité, & qui p
legerement de l'une à l'autre; qui n
point de difference entre écrire & é
ou qui ne jugent de la vérité des chos
par l'air que se donne un Auteur
les maniéres de son stile.

C'est pourquoi il n'y a point d'
dités si insuportables qui ne trouver
Aprobateurs aussi-bien que des Cen
& les plus ridicules sottises renco
toûjours des Critiques, c'est-à-dir
Lecteurs à l'esprit desquels elles son
portionnées.

Cependant il n'y a rien de plus diff

tie des faux jugemens que l'on fait des Ouvrages d'autrui ne vient pas de ce principe, & qu'elle n'eſt cauſée que par la précipitation de l'eſprit, & par le défaut d'attention qui fait que l'on juge temerairement de ce que l'on ne connoît que confuſément & obſcurément. On aime mieux ſupoſer qu'un Auteur a raiſon ou qu'il a tort que de l'examiner, & quand on ne l'entend pas on veut croire que les autres ne l'entendront pas mieux. La vanité & la préſomption contribuënt encore beaucoup à ce défaut de jugement. On croit qu'il y a de la honte à douter & à ignorer, & l'on aime mieux décider au hazard que de reconnoître qu'on n'eſt pas aſſés inſtruit des choſes pour en porter ſon jugement. (1)

§. II.

2. La ſeconde qualité néceſſaire à celui qui veut juger des Livres eſt la *Science*, qui doit toûjours être plus grande que celle que l'on trouve dans les Livres qu'on veut juger. Il faut principalement exceller dans celle qui eſt traitée dans les Ouvrages qu'on cenſure, & tant qu'on ne juge que de ce qui eſt du reſſort de la Science qu'on a acquiſe, on ne laiſſe pas de paſſer au jugement de Saint Baſile pour habile & judicieux Critique. (2)

Mais ſi un Cenſeur pour faire voir qu'il eſt bon Grammairien ne reprend que des mots dans un Livre de Théologie; ſi un autre

2. S. Baſil. Epiſt. 75. & Append. Rayn. pag. 269.

ART. XIII. autre qui a quelque connoiſſance des tems & des lieux ſe contente de remarquer dans les Ouvrages d'un Juriſconſulte des fautes de Chronologie & de Geographie; ſi d'autres en examinant un Hiſtorien n'ont pris garde qu'à ſes fautes de Philoſophie & de Mathematique: ces Critiques paſſent dans le monde pour d'aſſés mal habiles gens, quoiqu'ils ayent pû exceller dans la Grammaire, & être bons Chronologiſtes, Geographes, Philoſophes, Mathematiciens (1), parce que ces connoiſſances ne ſont qu'acceſſoires à la principale qui leur manque. C'eſt ce qui a porté Gerſon à mettre au nombre des ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une ſorte de Science, parce qu'il eſt difficile qu'on ne trouve à examiner que des choſes d'une même eſpéce dans un Livre (2), & il prétend que c'eſt avec raiſon que Galien tout bon Critique qu'il étoit en certaines choſes, fut raillé par un Rabin nommé Moïſe (3), pour s'être mêlé de porter ſon jugement ſur ce qui étoit hors de ſa Sphere & qui paſſoit ſes connoiſſances.

Quoiqu'il ſoit donc encore plus néceſſaire pour un parfait Critique que pour le parfait Orateur, dont Ciceron étoit ſi fort en

1. Ant. Poſſev. Biblioth. ſelect. Lib. 1. de Cult. ingenior. cap. 50. pag. 41. & S. Hieron. Epiſt. 26 ad Pammach. & Joann. Fileſac ſelect. Libr. 2. pag. 379. Varron. c. 12.

2. Gerſon Tom. 1. Tract. de examination. Doctr. part. 2. conſiderat. 2. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Lib. 3. Erotem. 2. num. 464. pag. 270.

...che dans la derniére exactitude; on ...
... pas néanmoins tant exiger aujourd'...
...i, parce que ce seroit se mettre hors ...
... d'en pouvoir jamais trouver aucun, ...
se réduire à la nécessité de rejetter tou...
sortes de jugemens & de censures, sous ...
... que leurs Auteurs ne peuvent pas ...
... parfaits Critiques dans cette suposi...
...

Mais depuis que les belles Lettres ont ...
... l'éclat & le credit qu'elles avoient ...
... l'Antiquité la plus florissante, on est ...
... moins indulgent pour les prétendus ...
... qui sont à l'autre extrémité, ...
...-à-dire pour ces hardis ignorans qui ...
... que des mains impures pour ma...
... les Livres, & qui décident avec d'au...
... plus d'assurance que le défaut de lu...
... & de connoissance leur fait naître ...
... de scrupules. Ces petits Tyrans ...
...oient particuliérement dans les siécles ...
tenebres & de barbarie durant lesquels ...
petit nombre de beaux esprits & de sa...
...s hommes n'osoit presque paroître, ni ...
... produire qui sentît tant soit peu l'éru...
...on plus que vulgaire, sans être accablés ...
...ontinent & sans être même souvent

jettés

. ¶. Il faloit pour parler juste, & pour empêcher ...
... ne prît pour un autre le Rabin dont il s'agit, ...
...: *& il prétend que c'est avec raison que le Médecin ...
... Moïse a blamé Galien, d'avoir eu la vanité, sur ...
... s'il étoit grand Médecin, de se présumer capable de ...
... de plusieurs autres choses, comme de Médecine.*
... Ménage Tom. 1. de l'Anti-Baillet pag. 40. & ...
... 9.

jettés dans des Prisons comme des Magiciens. (1)

La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine du tems du Prince de la Mirande, quoiqu'elle fût dès-lors en assés bon état. Car on voit parmi le nombre des Censeurs de ses Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui, qui sans avoir égard ni à la qualité de son Altesse, ni à la rareté de son esprit, vouloit lui faire des affaires à Rome, particuliérement pour le mot de *Cabale*. (2) Quelques-uns ayant eu la curiosité de demander à ce Censeur ce qu'il entendoit par ce mot de Cabale qui le rendoit si chagrin & si emporté contre ce jeune Prince; il fit réponse que „ c'étoit un „ scelerat & un homme tout-à-fait diabolique qui s'appelloit *Cabale*; qu'il avoit „ eu l'impieté d'écrire beaucoup de choses „ contre Jesus-Christ même, & qu'ayant „ formé une Heresie détestable, il avoit „ laissé des Sectateurs qui s'appelloient *Cabalistes*.

Mais si l'on convient qu'un Critique ne sauroit avoir trop de capacité & d'érudition pour examiner & censurer les choses ou les matiéres traitées dans les Livres il semble qu'on ne soit pas encore assés d'accord de la qualité & de la mesure de cette Science qu'il faut avoir pour bien juger des maniéres d'écrire, du stile, de la pureté du discours & de l'éloquence. Les uns es

1. Voyez l'Apologie de M. Naudé pour les Grands Hommes accusés de Magie.

.timent que pour exercer cette-ſorte de cenſure, il n'eſt nullement beſoin de la ſcience acquiſe, & que les perſonnes les plus ignorantes ſont capables de s'en acquiter mieux que les Savans-mêmes qui auroient moins de bon ſens; & qu'ainſi les Femmes & généralement tout ce qu'on apelle le Peuple peuvent être de fort bons Juges de cette partie.

En effet on a vû ſouvent les Auteurs les plus graves & les mieux établis en réputation écrivant en Langue vulgaire conſulter leurs Femmes & leurs Servantes même ſur leur langage, leur ſtile, leurs mots & particuliérement ſur ce que les Grecs apelloient *Euphonie*, auſſi-bien dans leurs Vers que dans leur Proſe, jugeant que ce qui les choquoit ne pouvoit manquer d'avoir effectivement quelque choſe de choquant, & ſe ſouvenant d'ailleurs que les Femmes ſont les véritables dépoſitaires de l'uſage, au lieu que les Hommes ſavans s'attachent plus à l'analogie & au raiſonnement.

C'eſt ainſi que Monſieur de Malherbe & Monſieur de l'Etoile avoient coûtume de lire à leurs ſervantes les Ouvrages qu'ils avoient compoſés avant que de les mettre au jour, pour connoître s'ils avoient bien réuſſi, croyant, comme le dit Monſieur Peliſſon, que les Vers n'avoient pas leur entiere perfection, s'ils n'étoient remplis d'une certaine beauté qui ſe fait ſentir aux per-

2. Joan. Pic. Mirand. Apolog. adverſ. obtrect. ſuoſ. Quæſt. 5. de Cabal. & Magia natur.

personnes même les plus rudes & les plus grossiéres. (1)

C'est peut-être une persuasion semblable qui fait que souvent les ruelles des Dames sont les Tribunaux où se jugent les Livres écrits en notre Langue, & que ce sont des Ecoles où ceux de nos Ecrivains d'aujourd'hui qui se piquent de politesse, vont puiser leurs lumiéres. Le P. Malebranche attribuë ce talent particulier des Femmes à la délicatesse des fibres de leur cerveau, & il dit que c'est ce qui leur donne cette grande intelligence pour tout ce qui frappe les sens. (2)

C'est aux Femmes, dit-il, à décider des modes, à juger de la Langue, à discerner le bon air & les belles maniéres. Elles ont plus de science, d'habileté & de finesse que les Hommes sur ces choses. Tout ce qui dépend du goût est de leur ressort, mais pour l'ordinaire elles sont incapables de pénetrer des vérités un peu cachées. Car c'est la maniére & non pas la réalité des choses qui dans la plûpart remplit toute la capacité de leur esprit, parce que les moindres choses produisant de grands mouvemens dans les fibres délicates de leur cerveau,

1. Mr. Pelisson. Relat. de l'Academ. Françoise, pag. 331. 332. Despreaux, Refl. 1. sur Longin, dit la même chose d'une servante de Moliere.

2. Recherche de la Vérité. Tom. 1. Liv. 2. part. 2. chap. 1. pag. 188. num. 1.

3. Christoph. Longolius Epist. ult. & Ludov. Regius in vit. Budæi, pag 230. in collect. Bat. Edit. Londin.

4. Vide Terent. in prolog. Comœd. & alii Comic. Græc. Lat. &c.

veau, elles excitent dans leur ame des sentimens assés vifs & assés grands pour l'occuper toute entiere.

Ce que l'on vient de dire des Femmes par raport au jugement qu'elles peuvent faire de certains Livres se peut attribuer à plus forte raison au Peuple, c'est-à-dire, généralement à tous ceux qui n'ont point de Lettres ni de savoir. De Longueil & le Roi disent (3) qu'il y a beaucoup d'Orateurs qui ne veulent pas reconnoître pour Juges de leurs ptoductions les Grammairiens ni les Critiques, mais seulement le Peuple pour lequel ils semblent travailler principalement. On peut dire la même chose des Poëtes, & sur tout de ceux du theâtre dont la bonne ou la mauvaise fortune dépend plûtôt des jugemens du Peuple que de ceux des Savans. C'est ce qui a paru de tout tems par la pratique qui a été en usage chez les Grecs, chez les Romains & qui se continuë encore aujourd'hui parmi nous. (4) Et nous voyons dans Pline le jeune (5) qu'un faiseur de Tragédies de son tems, nommé Pomponius avoit si peu de déference pour les jugemens des Savans & de ses véritables amis que lorsqu'ils étoient d'avis

5. Plin. Jun. Epist. 17. Lib. 7.

¶ Pline ne dit pas que ce Poëte fut son contemporain. Aussi Pomponius vivoit-il du tems de Germanicus & de Caligula, & n'a point passé apparemment l'Empire de Claude. Il n'est pas vrai non plus que Pline dans l'Epître citée ait blâmé Pomponius d'avoir tant déféré au Peuple: Il l'excuse au contraire, ou du moins semble l'excuser, parce qu'il donne à entendre que ce Poëte écrivant pour le Peuple croyoit n'avoir besoin que de l'approbation du Peuple.

PART. III. CH. XIII.

d'avis qu'il corrigeât quelque chose, au lieu d'y acquiescer, il avoit coûtume de dire qu'*il en appelloit au Peuple* comme à son Juge souverain. En quoi il a été pourtant blâmé par ce judicieux Auteur, parce qu'il n'y a rien de plus inconstant, de plus capricieux, ni souvent rien de plus injuste que le jugement du Peuple, de l'aveu des Auteurs les plus graves de l'Antiquité profane & Chrétienne, (1) dont les uns ont remarqué que le Peuple se détermine souvent en faveur de ce qu'il y a de pire & de plus foible; & les autres, que la populace préfére pour l'ordinaire les choses excessives à la médiocrité & à la moderation (2), la multitude au choix & au petit nombre, & le plaisant au serieux & au solide. C'est pourquoi Horace (3) conseille à ceux qui composent des Ouvrages importans de ne point s'arrêter au jugement que le Peuple en pourra porter, & de ne point se mettre si fort en peine de son aprobation. (4)

§. III.

3. APrès ces deux premiéres qualités nécessaires à des Censeurs, qui sont le jugement & la science, qui suposent auss la

1. *Vulgus deteriori & infirmiori favet*. T. Liv. Lib 42. n. 63.

2. *Violenta moderatis, plura paucioribus, jucunda seriis*

S. Ambr. Lib. 1. Epist. 3. Ou plûtôt Filesac qui donne ce sens aux paroles de S. Ambr. Select. Lib. : cap. 12. pag. 378.

la *force* & la *pénétration* de l'esprit, il semble qu'il n'y en ait pas de plus importante que celle qui sied le mieux à ceux qui veulent faire la fonction de Juges. C'est l'*integrité* accompagnée de la *vigueur* & de la *séverité*. Bodin dit que c'est la chose du monde le plus à souhaiter que de voir regner dans la République des Lettres cette integrité; c'est-à-dire, une équité incorruptible à l'égard des jugemens qu'on y rend sur les productions d'esprit, parce qu'autrement ce seroit d'un côté s'exposer au danger de rebuter les plus beaux esprits, & de faire perdre le courage aux meilleurs Ecrivains: & de l'autre ce seroit séduire les simples, & abuser de la facilité que les Lecteurs ont de s'en raporter de bonne foi au jugement des Critiques.

C'est particulierement par cette integrité & par cette vigueur intrépide que se maintient la discipline & l'uniformité que l'on voit dans le monde savant, soit à l'égard des Auteurs, soit à l'égard des Livres. C'est elle qui fait qu'on n'y connoît ni dignité, ni emploi, ni charge, ni aucune autre qualité que celle de bien ou mal écrire; & que les Princes-mêmes & les Césars qui ont écrit y sont considerés

1. Baillet ayant reconnu que S. Ambroise n'appliquoit point ces paroles au Peuple devoit supprimer cette citation.

2. [illegible] te ut miretur turba labores. Lib. 1. Sat. X.

3. Horat. de Art. poëtic. & ap. Filesac. pag. 379.

PART. I. XIII.

rés seulement comme des Auteurs. (1) La difference que cette integrité peut quelquefois y souffrir, c'est peut-être de ménager la puissance & la dignité des vivans lorsqu'il y a quelque danger que la liberté de la Critique ne diminuë quelque chose de l'estime qu'on doit avoir d'ailleurs pour ces personnes, ou de l'autorité que leur donne le rang qu'ils tiennent dans le monde. Mais si la discretion oblige les Censeurs de ne se point commettre témerairement avec des Auteurs qui auroient pour se défendre & pour se vanger trente Legions, comme disoit autrefois Favorin de l'Empereur Adrien (2), elle ne les dispense pas de faire passer à la Posterité les jugemens équitables qu'ils en peuvent porter, & de les faire communiquer au Public lorsque ces considérations ne subsistent plus. Elle les dispense encore moins de rendre en toute rencontre témoignage à la Vérité du vivant même de ces Auteurs formidables: & quoique la prudence puisse leur permettre quelquefois de ne point publier les mauvaises qualités des Ouvrages de ces personnes, lorsqu'ils en publient les bonnes, il seroit impossible de justifier la foiblesse & la lâcheté qui les porteroit à faire passer pour bon & pour véritable, ce qui ne l'est point en effet, puisque ce seroit tomber dans la malediction que le Pro-

1. Cleante Tom. 2. des Sentimens sur les Entret. d'Ariste & d'Eugene, Let. 9. pag. 275.
2. Spartian. in vit. Hadrian. Imperat. n. 15.

... se prononce aussi-bien sur ... qui veulent faire croire que ce ... est *mauvais & amer* est *bon & doux*, ... sur les médisans qui apellent *mauvais & amer* ce qui est véritablement *bon ... doux*. (3)

On n'a pourtant pas consideré comme ... téméraires ceux des Critiques de l'Antiquité qui n'ont point eu ces égards & ... ont eu assés de courage & de résolution pour reprendre les défauts des ouvrages des Tyrans les plus jaloux de ... réputation dès leur vivant & même ... leur présence.

On admire encore aujourd'hui la vi... & la constance de Philoxene Poëte ... vivant à la Cour de Denis le Jeune Tyran de Syracuse. Philoxene ne vou... jamais avoir la complaisance de don... la moindre aprobation aux méchans ... que faisoit ce Prince. Ce mépris ... Denis dans une grande colere, & il ... mettre Philoxene dans la prison que ... Siciliens apelloient les Carrieres. Quelque-tems après le Tyran le fit sortir, & ... croyant qu'après ce traitement il auroit ... aprobation plus aisément qu'auparavant, il lui lut un de ses Poëmes. La patience que Philoxene témoigna pour l'écouter put bien durer jusqu'à la fin ... la lecture de la Piéce, mais le Prince ... pas plûtôt achevé, que Philoxene se

(3) Væ qui dicitis malum bonum, ponentes amarum dulce, & dulce in amarum. Isaiæ cap. 5, 20.

PART. I. XIII.

se leva brusquement, demandant qu'*on le remenât aux Carrieres* plûtôt que de se voir obligé d'aprouver une composition qui lui paroissoit pitoyable. (1)

On a donné des louanges à la liberté que Perse a prise de critiquer & de railler Neron sur l'affectation ridicule qui paroissoit dans ses Vers, quoique ce Prince fût vivant pour lors, & que ce jeune Satyrique eût sujet de tout aprehender de la jalousie d'un puissant Prince qui vouloit passer pour le meilleur Poëte de son siécle & de ses Etats. (2)

Et parmi les Chrétiens on a consideré comme une action très-genereuse & très-digne de l'immortalité, celle de deux savans & saints Evêques de France à qui le Roi Chilperic avoit donné son Livre à examiner.

Ce Prince se piquoit fort de belles Lettres, & affectoit la réputation du plus savant Homme de son Royaume. Il se mêloit même d'écrire sur toutes sortes de sujets, & particuliérement de faire des Vers Latins. Mais si ses flateurs n'osoient lui faire voir qu'il étoit fort méchant Poëte, ces

1. Athenæi Dipnosoph. Lib. 1. 4. 14.
Ælian. var. Histor. Lib. 12. cap. 44.
Lucian. ad indoctum multos libros ementem.
¶ Athenée ne parle nullement du fait ici rapporté. Elien n'en dit pas davantage, & Lucien ne circonstancie point du tout la chose. Je ne sache que Diodore Sicilien l. 15. Stobée chap. 13. & Tzetzes Chil. 10. hist. 358. qui l'aient contée à peu près comme elle est ici rapportée. Ciceron dans la 6. Lettre

ces Prélats ne lui dissimulerent pas qu'il étoit fort mauvais Théologien. Le premier à qui il fit lire son Livre sur la Trinité fut Gregoire de Tours qui lui en montra les fautes avec tant de liberté & de vigueur que „ le Roi ne pouvant y répondre, il lui dit „ en colere qu'il feroit voir son Livre à „ des Prélats plus doctes que lui qui assurément lui donneroient leur aprobation. „ Gregoire répartit avec un peu de chaleur „ que son zéle avoit allumée, que pas un „ Homme savant ne seroit de son opinion, „ & qu'il n'y avoit que des fous à qui il „ la pût persuader. Quelque-tems après, „ Salvius Eveque d'Albi vint à la Cour, „ & le Roi aussi-tôt lui montra son Livre, „ croyant le faire aprouver par ce Prélat „ qui étoit fort renommé pour sa doctrine „ & pour sa pieté. Mais bien loin d'avoir „ la pensée de commettre cette faute, il „ entra dans une telle indignation après la „ lecture qu'on lui en fit, qu'il tâcha de se „ saisir du Livre pour le déchirer. Chilperic voyant une si grande uniformité dans „ la censure de ces deux grands Evêques, „ & touché de leur resistance & de leur „ vi-

Lettre du 4. livre à Atticus a designé l'histoire en deux mots. Parmi nos modernes le Payis l'a amplement brodée l. 3. de ses *Amours, Amitiez, Amourettes*, Lettre 33. Après lui Tannegui le Févre pag. 121. 122. de ses Vies des Poëtes Grecs y a mis un peu moins du sien, & c'est ce dernier que Baillet a copié.

2. Persius Sat. I. 93. 94. 95. *Item* 99. 100. 101. & 102. Ibi Casaubon.

ART. XIII.

„ vigueur eut honte de ſa folie, & ne par„ la plus de ſon mauvais Ouvrage. (1)

Voilà quelques exemples de la fermeté & de la vigueur incorruptible que devroient avoir ceux qui portent leurs jugemens des Livres, lorsqu'ils ont affaire à des Auteurs qui veulent enlever leur aprobation par force. Mais comme le nombre de ces derniers s'eſt beaucoup accrû dans la ſuite des tems, on doit moins s'étonner que celui des premiers ſoit ſi fort diminué, & que leur foibleſſe les ait fait ſi ſouvent ſuccomber, ſoit ſous la multitude, ſoit ſous la tyrannie des mauvais Ecrivains. Et ce n'eſt peut-être pas ſans fondement que quelques Auteurs de ces derniers tems ſe plaignent qu'il y a dans le monde ſavant bien des Denis & bien des Tyrans, mais qu'on n'y voit point de Philoxene; & que tel qui juge ſouverainement de Corneille, n'a que des aplaudiſſemens à donner pour les fautes d'un Duc & Pair. (2)

§. IV.

4. ENfin on peut mettre au nombre des qualités néceſſaires à un Cenſeur des Ouvrages d'autrui la *douceur* & la *modeſtie*. Cette douceur loin d'être incompatible avec la ſéverité dont on vient de parler ne ſert au contraire qu'à lui donner plus d'éclat & plus de mérite. Elles s'entr'aident

1. Gregor. Turon. Hiſt. Franc. Lib. 5. cap. 4. Baron. ad ann Chr. 583. num. 55. 56.
Carol. le Cointe Annal. Eccleſ. Franc. ad ann 580. Tom. 2.

Au

& se retiennent mutuellement l'une l'autre dans les bornes que la Prudence & la Justice leur prescrivent. La douceur empêche que la séverité n'arrache le bon grain avec les chardons; & la séverité empêche que la douceur ne laisse croître les chardons parmi le bon grain.

Mais pour ne me point égarer dans les lieux communs de ces deux vertus inséparables dans ceux qui font la fonction de Juges; je me contenterai de representer la conduite que l'Académie Françoise a jugé à propos de garder entre les extrémités de la douceur & de la séverité, parce que la sagesse & la discretion que l'on y voit paroître peut servir de modéle à tous ceux qui entreprennent de juger des Livres, & de faire des censures.

„ Le Cardinal de Richelieu avoit prié „ l'Académie de n'affecter pas une séveri- „ té trop exacte, afin que ceux dont les „ Ouvrages seroient examinés ne fussent „ pas rebutés par un travail trop long & „ trop penible, d'en entreprendre d'autres. „ L'Académie pria le Cardinal de trouver „ bon que la Compagnie ne relâchât rien „ de la séverité qui étoit nécessaire pour „ mettre les choses qui devoient recevoir „ son aprobation le plus près qu'elle pour- „ roit de leur perfection. Et en expliquant „ la nature de cette séverité, il fut dit „ qu'elle n'auroit rien d'affecté, ni d'ai- gre,

Antoine Godeau, Hist. Ecclef. 6. siécle Liv. 2. Tom. 4. pag. 388. Edit. d'Holl. in 12.

2. M. Gueret, de la Guerre des Auteurs, pag. 108. 109.

PART. II. XIII.

„ gre, ni de pointilleux ; qu'elle seroit
„ seulement sincere, solide, & judicieuse;
„ que l'examen des Ouvrages se feroit é-
„ xactement par ceux qui seroient nommés
„ Commissaires, & par toute la Compa-
„ gnie, lorsqu'elle jugeroit leurs observa-
„ tions. Mais sur ce que Monsieur de
„ Gombaud avoit témoigné être en peine
„ de savoir si on obligeroit les Auteurs de
„ suivre toûjours les sentimens de la Com-
„ pagnie en toutes les corrections qu'elle
„ feroit, bien qu'elles ne fussent pas entie-
„ rement conformes aux leurs: Il fut re-
„ solu qu'on n'obligeroit personne à travail-
„ ler au-dessus de ses forces, & que ceux
„ qui auroient mis leurs Ouvrages au point
„ qu'ils seroient capables de les mettre, en
„ pourroient recevoir l'aprobation, pour
„ vû que l'Académie fût satisfaite de l'or
„ dre de la Piéce en général, de la jus
„ tesse des parties, & de la pureté du
„ langage. C'est ce que nous aprenons des
Registres-mêmes de l'Académie, dont ce
Extrait est raporté par Monsieur Pelisso
dans sa Relation Historique. (1)

Mais peu d'Ecrivains se seroient peut
être accommodés de la rigueur excessive d
Monsieur de l'Etoile l'un des Membres d
ce célébre Corps, qui selon le même Au
teur, (2) reprenoit trop hardiment & tro
brusquement, & avec une séverité étran
ge, ce qui ne lui plaisoit pas dans les ch

1. Registre de l'Académie Franç. du Lundi 12. N
vembre 1634. Et Monsieur Pelisson, Hist. de l'
cademie, pag. 168 & suivantes.
2. Idem ibidem pag. 333.

ſes qu'on expoſoit à ſon jugement. Car on l'accuſe d'avoir fait mourir de regret & de douleur un homme qui étoit venu de Languedoc avec une Comédie qu'il croyoit un chef-d'œuvre, & où il lui fit remarquer clairement mille défauts.

Il y a une autre eſpéce de douceur qui conſiſte à traiter avec *indulgence* des Ouvrages qu'on auroit pû censurer avec plus de rigueur ſans bleſſer ni la vérité ni la justice. C'eſt de cette ſorte de douceur dont les Critiques Eccleſiaſtiques ont eu beſoin particulierement pour ne point juger témerairement des Ecrits de la plûpart des Ecrivains des trois premiers ſiécles de l'Egliſe depuis les Apôtres juſqu'au Concile de Nicée, & de ceux mêmes de pluſieurs autres Auteurs, qui ayant écrit avec une intention droite & innocente ne ſe ſont pourtant pas exprimés avec aſſés de précaution. C'eſt elle qui nous fait avoir divers égards à toutes les circonſtances favorables qui peuvent excuſer ou juſtifier un Ecrivain. S'il eſt le premier qui traite une matiére, on conſidere qu'il eſt difficile qu'il la puiſſe porter à ſa perfection, & l'on juge que c'eſt beaucoup pour lui d'avoir fendu la glace & d'avoir montré le chemin aux autres (3). S'il n'écrit que pour le Peuple, pour les ignorans & pour les perſonnes groſſiéres, on a égard à certaines libertés qu'on ſe donne volontiers dans ce genre d'écrire plus que dans les

3. Sixtus Senenſ. Biblioth. Sanct. præfat. Libri 5. Joh. Henr. Alſted. Lib. de Critica, Tom. 4. Encyclopæd.

les autres, & on n'y exige point une exactitude pareille à celle qu'on demande à ceux qui traitent des Sciences, qui veulent examiner les questions à fonds; & établir les vérités en combattant l'erreur. S'il écrit sur des matiéres contestées & s'il se propose quelque Adversaire à combattre, on considere que la chaleur de la dispute peut l'emporter quelquefois un peu trop loin, & le porter à une autre extrémité opposée à celle qu'il combat dans la crainte qu'il a de s'aprocher trop de son Adversaire. Enfin s'il écrit en Vers soit de l'Histoire, soit de la Philosophie, soit de la Théologie, la difficulté & l'*exigence* de sa matiére doit porter un Critique indulgent à excuser sa versification lorsqu'elle n'est pas toûjours heureuse, & d'un autre côté la contrainte des Vers semble quelquefois rendre excusable le défaut d'exactitude quand il paroît de petite consequence (1). C'est pour cette sorte de douceur que Vivès & le P. Raynaud ont loué particulierement le Pape Adrien VI. Ils disent que n'étant encore que Doyen de l'Université de Louvain (2) il exerçoit la censure des Livres avec

1. Th. Stapleton. Releā. princ. fid. controverſ. 6. quæſt. 4.
Joseph. Acosta Soc. J. Lib. 2. de Christo revelato, cap. 20.
Sixt. Senens. Bibl. Sanct. Lib. 6. annot. 152.
Cornel. Muss. Bitunt. Comment. in Epist. ad Rom. cap. 5.
Maldon. in Joan. cap. 6. Tolet. in cap. Ev. Joan. cap. 6.
Bellarmin. Lib. de Purgatorio, cap. 18. ad quintum argumentum, item Melch. Can. loc. Theol. Lib. 11. &c.

Ar-

avec une facilité & une condeſcendance mêlée de beaucoup de ſageſſe, qu'il tâchoit toûjours d'adoucir les expreſſions qui pouvoient paroître dures & fâcheuſes, qu'il donnoit toûjours le ſens le meilleur aux choſes qui pouvoient ſouffrir quelque ambiguité, qu'il condamnoit peu & excuſoit beaucoup, & qu'après les interêts de la Verité qu'il préferoit à toutes choſes, il ſembloit n'en avoir pas de plus chers que ceux des Auteurs.

Cette douceur eſt inſéparable de la *Modeſtie* qui doit paroître dans les ſentimens & les jugemens des Cenſeurs. On peut dire même qu'elle n'en eſt que l'effet & comme la ſuite, & qu'il eſt difficile qu'un Cenſeur qui eſt véritablement modeſte puiſſe traiter un Ecrivain avec trop de hauteur, & qu'étant perſuadé lui-même de ſes propres foibleſſes, il n'ait quelqu'égard à celles des autres. Il n'y a rien, ſelon Saint Auguſtin (3), qui faſſe plus d'effet ſur l'eſprit des honnêtes Gens, & qui vienne mieux à bout des choſes les plus difficiles que cette Modeſtie. C'eſt elle qui gagne le cœur de toutes ſortes de perſonnes. C'eſt

And. Riv. Tract. ad auctorit. PP. cap. 11. pag. 67. & ſeqq. præfix. Critic. Sacr. &c.

2. Ludov. Vives, Lib. 5. de tradendis diſcipl. ad fin. Theoph. Raynaud Erotem. 3. de bon. & mal. Libr. partition. 3. num. 510. pag. 291.

¶ *Quum adhuc eſſet Decanus Lovanienſis*, dit Vivès, ce qui ne ſignifie pas *Doyen de l'Univerſité de Louvain*, mais *Doyen de S. Pierre de Louvain.*

3. S. Aug. ad Macedonium 155. ſecund. Bened. ſeu 92. ut antea num. 11.

Item Macedonius Epiſtol. ad Auguſtinum. Ep. inter Auguſtinianas 154. ſive 51. ut antea num. 1.

PART. CH. XIII.

C'eſt elle qui établit la réputation d'un Critique, & qui lui attire ſans violence l'eſtime des Lecteurs, & la confiance des Auteurs. C'eſt elle qui leur acquiert cet aſcendant & cette autorité ſur les autres lorſqu'ils l'affectent le moins, & qu'ils ſongent le moins à l'exiger & à ſe l'attribuer. C'eſt pourquoi Quintilien a trouvé le véritable moyen d'autoriſer ſa Critique en diſant que lorſqu'il prenoit la liberté de dire ſon ſentiment, il ne prétendoit nullement ôter au Lecteur celle qu'il a de le ſuivre ou de ne le pas ſuivre (1). Et nous voyons que ceux qui ont connu le mieux ce que c'eſt que la véritable Critique ont affecté de faire paroître de la modeſtie & d'en faire des leçons aux autres, lors même qu'ils en avoient le moins. (2)

CHAPITRE XIV.

Des Défauts des Critiques.

CH. XIV.

APrès avoir parlé des principales qualités que l'on demande particulierement à ceux qui jugent des Ouvrages des autres, il ne ſeroit peut-être pas fort néceſſaire de rien ajoûter des défauts dont ils doivent être exemts pour faire leurs fonctions, puiſque ſur ce que je viens de dire du jugement, de la ſcience, de l'integrité, & de la douceur d'un légitime Critique, il n'eſt pas diffi-

1. *Nemini præſcribunt, dum ſententias ſuas exprimunt neminem opprimunt.* Quintil. Lib. IX. c. 4. ¶ Ces paroles que Baillet cite comme de Quintilien l. 9. c. 4. n'en ſont pas. Voici celles qui s'y trouvent

difficile de deviner ce qu'on doit penser de la privation & de l'absence de ces qualités.

Mais comme une vertu a pour l'ordinaire plus d'un vice à combattre, on ne doit pas être surpris de voir que le nombre des défauts qu'un Critique doit éviter soit beaucoup plus grand que celui des qualités qui lui sont nécessaires. Ainsi outre les defauts qui sont contradictoirement opposés à ces qualités, on peut compter encore ceux de la précipitation dans les jugemens, de la pédanterie, de la chicanerie, de la malignité & de l'aigreur, de la haine & de l'amitié particuliere, & enfin de l'amour propre & de l'interêt.

§. I.

1. LA *Précipitation* dans les jugemens est un des plus ordinaires d'entre les vices d'un Critique, & dont les suites ne sont pas les moins fâcheuses. Ce vice fait presque autant de tort à la liberté de l'esprit que la prévention ou le préjugé, parce qu'il lui fait presque toûjours prendre pour certain ce qui ne l'est pas. C'est une impetuosité de l'esprit à laquelle les Critiques les plus capables se laissent souvent emporter, soit par l'idée qu'ils se forment par avance d'un Auteur ou d'un Livre qu'ils ont à examiner, soit par la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, croyant n'avoir pas

[illegible] dans le sens de la citation: *Etiam cum judicium [illegible] ostendero, suum tamen legentibus relinquam.*

2. Joseph. Scaliger. in Epistolis passim ut 443. &c.

PART. II. CH. XIV.

pas besoin d'une longue méditation pour en porter leur jugement.

On peut juger de la consequence & de la qualité des fautes que leur fait faire cette précipitation, par celles que font les Juges dans l'administration de la Justice lorsqu'ils n'y aportent point assés de déliberation & d'étude. Celles des Critiques outre qu'elles sont beaucoup plus fréquentes, semblent être encore moins réparables, en ce que dans les Arrêts & les Sentences précipitées des Juges, la surséance de l'execution donne souvent lieu à leur réformation, & qu'un Accusé qui s'étoit trouvé condamné par un premier jugement, se trouve absous dans un posterieur sans ressentir aucun des effets qu'auroit produit l'injustice du premier. Au-lieu que dès lors qu'il a plû à un Critique de publier de vive voix ou par l'impression la censure qu'il fait d'un Auteur, cette prononciation ou cette publication tient lieu de l'execution de son jugement, & s'il tend d'abord à la ruine de la réputation d'un Livre ou de son Auteur, il n'y a point de révocation de ce premier jugement qui soit moralement capable de la rétablir, & d'effacer entiérement les premieres impressions qu'il a laissées dans l'esprit de ceux qui en ont eu communication.

Enfin ce vice paroît d'autant moins excusable qu'il est plus facile de le prévenir & d'y remedier qu'à la plûpart des autres, puisqu'il ne s'agit pour cela que de s'ac-

r. Nicole, Trait. des Jugemens témeraires num. 22.

accoûtumer à aller moins vîte dans ses gemens, & à prendre plus de tems pour ieux considerer les choses. Il faut qu'un enseur soit persuadé que ce qui est vrai jourd'hui, le sera tout autant demain: ece qui est écrit n'est pas sujet au changeent, qu'il ne lui peut échaper comme feient des paroles dites en l'air, ou des acons passagéres qui ne laisseroient aucun leurs vestiges après elles: Et qu'ainsi il nuira de rien de prendre plus de loisir & mesures pour examiner une pensée ou e expression, en moderant & arrêtant mpetuosité de son esprit, pour l'accoûmer à ne point faire paroître trop de lereté dans les choses même évidentes, & e point décider brusquement & précipinment dans les choses douteuses & obsres. (1)

§. II.

LA *Pédanterie* semble être le vice propre & particulier des Critiques; la considere comme un mal qui leur est milier & comme attaché à leur profession. n ne fait guéres de distinction entre un auvais Critique & un Pédant. Et on eut assurer qu'il n'y a eu que les Pédans i ayent rendu la Critique odieuse à ceux i prennent encore aujourd'hui ce nom mauvaise part.

Mais puisque ce bel Art semble être rené dans sa premiére dignité par les excellentes

(1) Tom. I. des Essais de Morale, pag. 291. de l'E. d'Holl.

mauvais usage de la Critique, sans
en puisse tirer la moindre conseq
contre ceux qui n'en abusent pas.

„ C'est une Pédanterie de relev
„ choses basses & petites, de faire un
„ ne montre de sa Science, d'entas
„ Grec & du Latin sans jugement, d
„ chauffer sur l'ordre des mois Atti
„ sur les habits des Macédoniens,
„ de semblables disputes de nul usag

„ C'est une Pédanterie de piller u
„ teur en lui disant des injures, de
„ rer outrageusement ceux qui ne so
„ de notre sentiment sur l'intelligenc
„ passage de Suétone, ou sur l'étym
„ gie d'un mot, comme s'il s'y agis
„ la Religion & de l'Etat.

„ C'est une Pédanterie de vouloi
„ soulever tout le monde contre un
„ me qui n'estime pas assés Ciceron,
„ me contre un perturbateur du repo
„ blic, ainsi que Jules Scaliger a tâc
„ faire contre Erasme; de s'interess

pour la Cabanne de Romulus, & qui ne jurent pas en Latin par Hercule & par Castor, & qui ne s'assujettissent pas avec assés de résignation & de docilité aux formules de Ciceron.

C'est une Pédanterie de mépriser tous les Historiens pour relever le mérite de Tacite, de vouloir se distinguer par des maniéres particuliéres de critiquer, & par des affectations singulieres d'un stile extraordinaire.

C'est une Pédanterie de ne savoir souffrir les autres Critiques, & de vouloir être seul le Juge d'un Livre, de prendre occasion des fautes des autres pour les humilier & les perdre de réputation, de taxer les autres d'orgueil & d'ambition pour avoir osé prendre le nom de Critique, & de prétendre que ce beau titre n'est dû qu'à soi seul.

C'est une Pédanterie de se vanter que quand il s'agira de traiter ou de censurer ce qu'il y a de plus difficile dans les Auteurs, ce seroit peut-être le loisir ou la volonté qui pourroit nous manquer, mais jamais le pouvoir ni la capacité.

C'est une Pédanterie à un homme qui [illegible] les belles Lettres de se fâcher qu'on [illegible] Docteur en Grammaire avec [illegible], plûtôt que Monsignor della Scala [illegible].

C'est une Pédanterie de vouloir se figurer [illegible] tel & tel pour tenir tête à tous les autres Savans, & de présenter le défi à tout [illegible] sur la matiére de l'érudition; de [illegible] avec hauteur son Adversaire sur [illegible] bancs des basses Classes, & de le

[illegible] pag. 18. ou pag. 15. de l'Edit. d'Amst. 1718.

le ménacer du fouet & de la ferule, ſous prétexte qu'il fait des fautes en Chronologie; de publier avec plus d'oſtentation que de vérité qu'on a ſouvent racommodé les premiers hommes du ſiécle brouillés enſemble, qu'on a pacifié leurs querelles d'érudition, & qu'on les a empêché d'écrire l'un contre l'autre.

C'eſt une Pédanterie de vouloir nous obliger de croire que Tite-Live, Terence, Ariſtote, &c. ne ſavoient pas leur propre langue, & de ſe mettre ſur le pied au dix-ſeptiéme ſiécle de faire des leçons de Grammaire aux Anciens qui nous ont appris leur langue & qui ont écrit dans le tems qu'on la parloit le mieux; de vouloir changer les mots & tranſporter les periodes, même dans le texte de l'Ecriture, ſans aporter d'autres raiſons de cette liberté que parce qu'il nous paroit que le ſens en ſeroit meilleur.

C'eſt une Pédanterie de vouloir ſe rendre tellement le Maître & le Propriétaire d'une penſée & d'une obſervation que de ſe mettre en colere tout de bon quand on en

1. ¶ Ménage dit pag. 341. du Tom. 1. de ſon Anti-Baillet chap. 86. que ces paroles: *C'eſt une pédanterie de dire de ſon propre ouvrage, qu'on peut l'appeller le Recueil des fautes d'autrui*, ſe doivent entendre du P. Hardouin Jéſuite, qui dans la Préface de ſes *Nummi antiqui* de toutes les éditions a dit: *Horum hic detegentur errores qui cum ſingulis fere ſint aſperſi paginis, totum ab iis opus ERRATA ANTIQUARIORUM, ni tam inſolenti titulo jactantiæ ſuſpicio adhæreret, inſcribi meritò potuiſſet.* La vraie raiſon ſur laquelle Ménage devoit ſe fonder pour reprendre ici Baillet d'avoir

en trouve une ſemblable dans les autres, & de prétendre qu'on n'a pû l'employer ſans uſurpation & ſans attentat : d'affecter le difficile & le délicat dans le goût des bonnes choſes ; de louer un bon Ouvrage avec malignité.

C'eſt une Pédanterie de dire de ſon propre Ouvrage qu'on peut l'apeller le Recueil des fautes d'autrui (1) : de ſe croire ſi peu faillible & ſi fort à l'épreuve de la cenſure que de s'aſſurer (2) que les Libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation lui ſont plus glorieux que ceux qui ont été faits à ſa louange ; & de ne laiſſer pas de recueillir tous les témoignages d'eſtime que les Savans ont rendu à ſon mérite pour en tirer avantage & en entretenir ſa propre vanité. (3)

Enfin comme il y a des Pédans de toutes robes, de toutes conditions, & de tous ſexes, on peut dire que c'eſt une Pédanterie cavaliére de juger cavaliérement des Livres, & de faire le procès à un Auteur dans le tems-même qu'on proteſte qu'on n'eſt pas ſon Juge, & qu'on n'eſt point con-

voir déſigné ſi clairement le P. Hardouin, étoit de n'avoir pas voulu faire attention au correctif dont ce Pére a uſé.

2. ¶ Le même pag. 342. du Tome cité reconnoit que ces paroles : *les libelles qu'on fait contre un homme* &c. juſqu'au mot *vanité*, le regardent uniquement, & tâche d'y répondre comme il peut.

3. On poura voir des exemples de toutes ces eſpéces de Pédanterie dans la ſeconde Partie du Recueil des Critiques, que j'ai appellé Critiques Grammairiens, & ſur-tout de ceux qui ont vécu dans ces deux derniers ſiécles.

connoiſſeur dans les matieres qu'il a traitées. Que c'en eſt une de laquais de confondre par une dépravation du goût les meilleurs Auteurs avec les plus pitoyables, & de dire indifferemment:

> …… *La Serre eſt un charmant Auteur,*
> *Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture.* (1)

Et que c'en eſt une de femme, de traiter imperieuſement un Livre que le hazard a ſoumis à une domination étrangere; de condamner un Ouvrage qui déplaît d'abord, & d'aprouver celui qui plaît; ſans aporter d'autres raiſons de la bonté de l'un, & des défauts de l'autre, que parce que l'un eſt aſſés heureux pour nous plaire, & que l'autre a eu le malheur de nous déplaire. (2)

§. III.

3. LA *Chicanerie* eſt encore un vice aſſés commun aux Critiques qui ſe font Juges des Livres. Elle a quelque choſe même de plus lâche & de plus indigne que ni la Précipitation ni la Pédanterie, parce qu'elle eſt toûjours accompagnée de la mauvaiſe foi & de l'envie de nuire à un Auteur, en cherchant les moyens de lui faire des querelles & des procès ſur toutes choſes malgré le bon ſens & malgré la raiſon. Ainſi un Critique qui entreprend d'exami-

1. Deſpreaux, Satyre III. 176.
2. Diſſertation ſur les Oeuvres de M. de Brebeuf. Traité de la délicateſſe.

Sen-

xaminer un Livre à dessein de n'y trouver que des choses à reprendre est un véritable Chicaneur, lorsqu'il cherche à triompher d'un endroit ambigu; lorsqu'il fait violence à une pensée pour lui donner un mauvais tour; lorsqu'il tâche de détourner & de rendre tortu un sens qui paroît droit à ceux qui ont l'œil simple: (3) lorsqu'il donne des explications malicieuses à ce qu'un Auteur aura dit fort innocemment; lorsqu'il forme des difficultés sur des riens & qu'il fait des monstres de simples bagatelles.

C'est un Chicaneur lorsqu'il condamne dans un Livre ce qu'il aprouve dans un autre, quoique les vûës, les circonstances & les maniéres n'en soient nullement differentes; lorsqu'il fait un procès sur une particule inutile, ou sur un article qui ne change rien au sens; & lorsqu'il veut sans raison qu'un mot signifie autre chose dans un Auteur, dont il a arrêté la condamnation par avance, que dans les autres.

C'est un Chicaneur lorsqu'il sépare exprès les phrases pour en changer le sens & leur en donner un nouveau; & lorsque dans un Ouvrage en Prose il y cherche des Vers en dépit des Muses & contre l'intention de l'Auteur, de même que ce Philosophe sophiste qui séparoit un mot en deux afin de trouver des Vers dans les Oraisons d'Isocrate. (4)

En

Sentimens de Cleante, Tom. 1.

3. Basilius, Homil. de Invidia, &c.

4. G. Men. Obs. sur la Langue Franç. préf. Tom. 2. pag. 9.

I. PART. CH. XIV.

En un mot c'est être Chicaneur, lorsqu'on change la ponctuation du discours, ou lorsqu'on traite d'ignorant ou de fourbe un Auteur qui aura mis sans y songer l'*hypocolon* ou le point avec la virgule, au lieu du *comma* qui est la virgule, ou du *colon* qui fait les deux points : Et enfin lorsqu'on impute à un Auteur les fautes de l'Imprimeur, & qu'on le tourmente injustement sur celles de cette nature qui peuvent aporter quelque alteration au sens.

Il paroît assés par plusieurs monumens de l'antiquité que l'engeance des Chicaneurs, non plus que celle des Pédans, n'est pas née dans notre siécle, & que l'Art de chicaner n'a point été inconnu aux Anciens. Mais les Chrétiens ont toûjours eu grand soin d'en garantir l'Eglise, & loin de le souffrir dans les Censeurs Chrétiens, ils ne l'ont pas même jugé digne d'un honnête homme. C'est pourquoi les Peres de l'Eglise se sont apliqués particuliérement à inspirer aux Fidéles de l'horreur pour ce vice, & à nous faire connoître que c'est le vrai caractére des Heretiques qui ont toûjours eu recours à ce malicieux artifice pour tâcher de trouver à redire aux Ecrits des

1. S. Hilarius Lib. 2. de Trinitate.
S. Gregor. Magn. Lib. 6. Moral. in Job. cap. 17.
S. Gregor. Nyssen. initio Libri de Trinitate.
S. Basilius Epist. 80. & ut supra.
Agapius apud Photium Bibliot. Tmemat. 179.

2. ¶ Le P. Théophile Raynaud pag. 37. du 20. & dernier volume de ses Oeuvres dit que cette *censure du Credo* n'est pas de lui, mais d'un Théologien Anglois Catholique & qu'ayant été faite à bon dessein, on l'a condamnée injustement. Scioppius ennemi mortel

des Catholiques ; & ils ont eu raiſon de comparer ces ſortes de Chicaneurs au Loup de la Fable qui cherche toutes ſortes de faux prétextes pour tâcher de donner couleur au deſſein qu'il a de dévorer l'Agneau. (1)

Le P. Théophile Raynaud s'eſt auſſi fort étendu ſur les inconveniens que cette licence de chicaner pourroit produire non ſeulement dans la République des Lettres, mais beaucoup plus encore dans la Religion. Il fait voir qu'il n'y a point de Livre, quelque parfait & quelque ſaint qu'il puiſſe être, où on ne puiſſe trouver quelque choſe à dire à droit ou à tort, quand une fois on s'eſt mis ſur le pied de tout pervertir & de contrôler ſur toutes choſes. Mais il n'étoit pas fort néceſſaire qu'il nous en donnât des preuves ſi ſenſibles & ſi efficaces, en voulant nous perſuader qu'il ſavoit autant qu'aucun autre l'Art de tricher & de chicaner, lorſqu'il a publié une Cenſure libertine & impie du Symbole des Apôtres, dans laquelle ou lui-même (2) ou celui à qui il l'attribuë & qu'il apelle *très-Catholique & très-ſavant Homme*, tire en effet tous les mots de ce Symbole ou par les cheveux ou par les pieds, pour faire voir qu'il

tel des Jéſuites la leür attribue, & la rapporte tout au long chap. 19. du livre que, ſous le nom d'Alphonſe de Vargas, il a fait *de Stratag. Jeſuitar.* Mais Scioppius n'en doit pas être cru ſur ſa parole, & Baillet, au lieu de rendre ſuſpecte l'intention ſoit de la cenſure du *Credo*, ſoit du P. Théophile Raynaud qui l'a produite, devoit ſe contenter de les reprendre d'avoir, l'un en compoſant, l'autre en publiant cette piéce, donné lieu aux libertins d'en faire un mauvais uſage.

qu'il n'y en a point qui ne ſoient ſuſpects dangereux, captieux, impies & heretique en un ſens. Voilà, à dire le vrai, un eff de ce que peut produire la maudite chicane Mais je ne vois pas bien quel jeu cet Auteur *très-Catholique* a voulu jouer, en jouant ainſi notre Profeſſion de Foi. Je ne ſai ſi c'eſt pour les perſonnes ſimples & faciles à être ſcandaliſées, ou ſi c'eſt pour le prétendus Eſprits-forts qu'il a fait cette Piéce, & s'il a voulu rendre quelque ſervice aux Sociniens ou aux Déiſtes. Mais je ſai encore moins par quel principe le P Raynaud a témoigné aimer & eſtimer ſi for cette Piéce, & a même entrepris de la juſtifier par l'exemple d'un nommé *Cocher* (1) qui pour montrer que les Lutheriens pou voient abuſer de l'Ecriture Sainte en faveu de leurs opinions, fit un Livre exprès tiſſ de paſſages de l'Ecriture ſeulement pou prouver que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu, & qui l'année ſuivante en 1528. en compoſ un autre des termes de la même Ecritur ſans autre mélange, pour prouver qu'o eſt obligé de rendre obéïſſance & reſpect au Diable, & que la Sainte Vierge a perdu ſ vir

1. ¶ Il eſt vrai que dans l'édition qu'a citée Baillet il y a *Cocherus*, mais c'eſt une faute d'impreſſion pour *Cochlæus*, corrigée dans l'*errata*. Voyés Bayle au mot *Ged:ccus* remarque A.. Et Cochlée lui-même fol. 163. tourné, & 177. de ſes *Acta & Scripta Lutheri*. Jean Cochlée fut en ſon tems un Théologien célébre, que Baillet, de la maniére dont il en parle à la fin du num. XI. §. 2. de ſes *Anti*, ne paroît pas avoir bien connu.

2. Theoph. Rayn. Erotem. Partition. 3. Erot. 5. pag. 294. & ſeqq.

virginité. Mais l'exemple n'eſt guéres moins pernicieux que la copie, & il ne faut pas douter que ces ſortes de libertés indiſcrétes n'ayent beaucoup contribué à faire condamner à Rome le P. Raynaud & à faire mettre ſon Livre à l'*Index*. (2)

I. PART. CH. XIV.

Ce même Auteur prétend que c'eſt cet eſprit de chicane qui porta autrefois Thomas Pedrovius, Jean Martinez Silicée ou Pedernalez Archevêque de Tolède, Melchior Cano Evêque des Canaries, Paſchal Manzo (3) Dominicain, premier Profeſſeur en Théologie de l'Univerſité d'Alcala, & pluſieurs autres envieux ou ennemis de la Compagnie des Jeſuites à trouver diverſes choſes à redire au Livre des *Exercices* de leur Patriarche Saint Ignace, nonobſtant l'aprobation du Pape Paul III. En quoi certes le P. Raynaud paroit avoir beaucoup plus de raiſon, que lorsqu'il prétend que ce n'eſt que par une pure chicanerie qu'on a cenſuré en France, & encore beaucoup plus ſévérement condamné à Rome, le mauvais Livre que le Pere Rabardeau (4) entreprit d'écrire contre le ſéditieux *Optatus Gallus*.

§. IV.

Item pag. 300. & ſeqq.

3. ¶ Le P. Théophile Raynaud dit tout au contraire *Diatr. 8. in Cyriacos*, que Paſchal Manço, bien loin de trouver à redire au livre de S. Ignace, en approuva la doctrine comme très-ſaine, & n'y condamna que les remarques injurieuſes qu'y avoit faites Melchior Cano.

4. ¶ Charles Herſent Pariſien Chancelier de l'Egliſe de Mets ayant ſous le nom d'*Optatus Gallus* publié en 1640. le livre ſéditieux *de cavendo ſchiſmate*, fut réfuté par divers Auteurs, entre autres par le P.

ART. XIV.

§. IV.

4. ON peut compter auſſi parmi les vices des mauvais Critiques la *malignité* & l'averſion particuliére dans laquelle ils ſe trouvent pour ceux dont ils entreprennent de juger les Ecrits. Cette malignité eſt une production ordinaire de l'envie & du défaut de ſincerité qui fait connoître que le Juge eſt ſouvent beaucoup plus corrompu que le Livre qu'il cenſure, & que les défauts prétendus qu'il veut y faire voir, ſont plus dans la cervelle du Critique que dans l'Ouvrage de l'Auteur, comme l'amertume & le dégoût d'une bonne viande à l'égard d'un malade conſiſte plus dans la mauvaiſe diſpoſition de ſon eſtomac, dans la dépravation de ſon goût & dans le défaut de ſon appetit que dans la qualité de la nourriture.

Cette malignité qui eſt preſque commune à tous les hommes regne particuliérement parmi les Critiques. C'eſt-elle qui empêche ſouvent qu'ils ne donnent à un Auteur qui excellera dans quelque talent naturel, ou dans quelque connoiſſance acquiſe par ſon travail, toute la gloire qu'il mérite, & qui fait qu'ils ſont ravis de publier & de nous faire croire qu'un tel Auteur n'eſt pas digne de toute la réputation

Michel Rabardeau Jéſuite dont l'ouvrage fut cenſuré en France & à Rome, au lieu que celui d'Optatus Gallus ne le fut qu'en France.

1. L'Abbé de Villars, dans ſon Traité de la Délicateſſe.

tion qu'il a acquiſe. (1) C'eſt cette mauvaiſe diſpoſition qui leur fait voir dans les Ouvrages des autres des taches & des défauts qui paroîtroient inſenſibles & imperceptibles à la ſincerité, à la ſimplicité, & à la droiture du Cœur. C'eſt-elle qui aplique leur eſprit à toutes les choſes qui le peuvent porter à en faire un jugement desavantageux, & qui le détourne de tout ce qui les en pourroit faire juger favorablement. C'eſt elle qui leur fait ſentir vivement les moindres conjectures: & qui groſſit à leurs yeux les apparences les plus légeres. C'eſt elle qui leur fait deviner les intentions cachées d'un Ecrivain, & pénétrer le fond de ſon cœur. C'eſt par elle qu'ils le croyent coupable parce qu'ils ſeroient bien aiſes qu'il le fût, & que tout ce qui tend à les en perſuader leur plaît & leur entre aiſément dans l'eſprit. (2) Enfin c'eſt elle qui leur fait fermer les yeux pour ne pas voir ſes bonnes qualités, & qui les détourne de l'aplication qu'ils devroient aporter à eux-mêmes, & de l'attention qu'ils devroient faire ſur leur propre ignorance & ſur leurs foibleſſes en jugeant de celles d'un Auteur. Il ne ſeroit peut-être pas difficile de produire divers exemples de cette malignité touchant les jugemens des Livres, mais il vaut mieux laiſſer au Lecteur le plaiſir de les choiſir lui-même dans la multitude.

§. V.

I. P[A...] CH. [...]

[...]meſe, pag. 17. 18.
2 Nicole, Tom. 1. des Eſſais de Morale 5. Traité des Jugemens temeraires, num. 5. page 280. Edit. d'Holl.

§. V.

5. LA passion de l'*Amour* & de la *Haine* est encore un obstacle qui empêche que les jugemens qu'on fait des Livres puissent être sains & libres. Les amis & les ennemis sont également suspects, mais d'une maniére oposée selon la maxime du Droit qui veut, que le témoignage des amis de la personne dont on doit faire le jugement ne soit guéres considerable pour décharger l'Accusé, quoiqu'il le soit beaucoup pour le charger: & qu'au contraire celui de ses ennemis n'ait guéres de force pour le charger, quoiqu'il en ait beaucoup pour le décharger (1). Ainsi les amis ne paroissent pas moins recusables dans les jugemens favorables qu'ils font des Livres, que les ennemis le sont dans le blâme & la condamnation qu'ils en font. L'amitié rend ordinairement les Critiques aveugles ou muets quand il s'agit de découvrir ou de publier les défauts de l'Ouvrage de leur ami, & l'inimitié cause en eux les mêmes effets à l'égard de ce qu'il y a de bon dans celui de leur ennemi.

C'est pourquoi nous voyons que quelque vérité qu'il y eût dans les sentimens avantageux

1. Arnauld, p. 139. de la Nouv. Def. de la Tr. du N. T. contre M. Mallet chap. 15. pag. 129. Edit. 2. in 12.

2. S. Paulin. Epistol. 2. & 7. Edit. Rosweyd.

3. ¶ C'étoit Hesperius. *Voyez* Symmach. 1. Epist. 78. edit. Genev. vel 72. edit. Paris.

4. S. Hieron. Epist. ad Pammach. &c.

Théoph.

tageux que St Sulpice Severe témoignoit avoir pour Saint Paulin son ami particulier, ce dernier ne laissoit pas de lui reprocher par une modestie Chrétienne que l'excès de son affection lui faisoit passer les bornes de la vérité, & qu'il péchoit contre la charité par trop de charité (2). C'est aussi ce dont étoit fort persuadé Symmaque, l'homme le plus qualifié d'entre les Païens de ces tems-là. Car ayant choisi un Censeur (3) d'entre ses amis pour examiner ses écrits, il témoignoit apprehender que l'amitié ne fît quelque tort à la liberté que l'on doit avoir dans cet office important, parce, disoit-il, (4) que l'affection amollit souvent la séverité & l'intégrité d'un Juge: & que nous avons pour l'ordinaire la même indulgence pour ce que font & pour ce que disent nos amis que pour nos propres défauts.

D'ailleurs comme il n'y a rien de plus inconstant ni de plus sujet au changement que l'amour & la haine qui passent souvent de l'un à l'autre successivement, il est aisé de voir qu'il n'y a point de fond à faire sur les jugemens qui ont été faits dans les mouvemens de l'un ou de l'autre, puisqu'ils se détruisent les uns les autres. C'est ce qu'on a remarqué, par exemple, en la personne de

Theoph. Raynaud, Erotem. 3. partit. 3. num. 484. & seqq. pag. 278. & seqq.

Joann. Filesac. Selector. Lib. 2. cap. 12. pag. 377. & seqq.

Plin. Sec. Jun. Lib. 1. Epistol. 20. & Lib. 5. Epist. 3.

ART. XIV.

de Joseph Scaliger le premier Critique de son tems, lequel ayant jugé d'abord qu'un homme étoit docte & avoit de l'esprit, & que son Livre étoit bon & utile, disoit après avoir changé d'inclination que ce même homme n'étoit qu'un ignorant & une bête, & que son Livre ne valoit rien & étoit très-mal fait. On a aussi observé la même chose dans Gaspar Scioppius, dans Monsieur de Saumaise & dans ceux des Critiques qu'on sait avoir été les moins maîtres de leurs passions. C'est ce que l'on experimente encore davantage parmi les Critiques vivans dont les jugemens ne sont ni plus fixes, ni plus arrêtés, ni par consequent plus raisonnables que les passions auxquelles ils seront sujets tant qu'ils vivront. C'est pourquoi les anciens avoient raison de dire que dès qu'un homme prend la qualité d'ami ou d'ennemi, il est censé incontinent dépouillé de celle de Juge.

Néanmoins il faut avouer de bonne foi que tous les jugemens des amis ou des ennemis ne sont pas toûjours des jugemens d'amitié ou d'inimitié, & qu'ainsi il y auroit une espéce d'injustice de les recuser, lorsqu'il paroît que la vérité l'emporte sur toutes les autres considerations interessées; que le jugement d'un véritable ami tend à découvrir & à reconnoître de bonne foi les défauts d'un Auteur, & que celui d'un ennemi prétendu est fait à son avantage. C'est ce qui a porté les plus sages Ecrivains de tous les siecles à rechercher avec empressement les sentimens de ceux de leurs amis qui leur paroissoient les plus sincéres, les

lès plus judicieux & les plus capables, avant que de s'expoſer à ceux de leurs ennemis, c'eſt-à-dire du Public, parce qu'ils ont jugé que ſi ces premiers, ſuivant les obligations d'une véritable amitié, ne leur diſſimuloient rien de ce qui pourroit leur être objecté, ils ſe mettroient aiſément à l'épreuve des inſultes des derniers.

Il s'eſt trouvé au contraire des perſonnes très-judicieuſes qui ont eſtimé qu'il valoit mieux pour la réputation d'un Auteur que ſon Ouvrage fût examiné & cenſuré par ſes propres ennemis lorsqu'ils ont d'ailleurs de la ſuffiſance, mêlée de quelque amour pour la vérité & pour la juſtice, parce que, comme dit Saint Jerôme, ſi l'envie les porte à rechercher juſqu'aux moindres petites taches d'un Livre, de l'autre c'eſt un grand ſujet de ſatisfaction pour un Auteur de recevoir de ſon ennemi des témoignages avantageux que la ſeule Vérité lui a arrachés (1).

§. VI.

6. ENfin le dernier des vices que l'on remarque dans les Critiques qui cenſurent les autres eſt celui de l'*Amour propre*. On peut, à dire le vrai, le conſiderer comme le dernier, quoiqu'il ſemble naître avec l'homme & qu'il paroiſſe être attaché à ſa nature depuis ſa corruption, parce qu'il eſt en effet le dernier dont les Critiques auſſi-bien que le reſte des hommes

1. Voyés la Citation 4. pag. 104.

ART. XIV. mes se puissent défaire, & dont ils ne se dépouillent qu'avec leur mortalité. Il y en a effectivement très-peu qui entreprennent de juger ou examiner un Livre sans quelque raport à eux-mêmes, & qui n'en portent un jugement favorable ou desavantageux, autant qu'ils croyent que cela peut contribuer à l'interêt qui les unit ou les sépare d'avec l'Auteur ou la matiére du Livre.

C'est ce qui fait que le jugement qu'un Critique a porté d'un Auteur sert quelquefois plus à nous faire connoître la disposition & le caractére du Critique que celui de l'Auteur qu'il a critiqué.

Mais comme il n'y a rien de plus décrié dans le monde que cet amour propre qui n'est pas moins contraire à l'honêteté humaine qu'à la vertu Chrétienne, on ne doit pas trouver extraordinaire qu'il n'y ait presque pas de Critique qui n'ait tâché de le déguiser & de le travestir dans ses jugemens, & que ceux qui dans le Christianisme n'ont point eu assés de vertu ou assés de grace pour le détruire & l'anéantir entiérement, ont eu du moins assés d'honêteté & assés de pudeur pour le cacher aux yeux du monde.

Les Critiques qui ont employé moins d'adresse & moins d'artifice pour cacher leur amour propre dans les jugemens des Auteurs, sont sans doute ceux qui ont affecté de travailler sur certains Auteurs plûtôt que sur d'autres. Car en se regardant aussi eux-mêmes, comme ne faisant qu'un avec eux, ils semblent avoir assés bien ménagé

nagé cet amour propre, lorsqu'ils ont donné adroitement des louanges à leurs Auteurs avec profusion.

C'est ce qui a paru particuliérement depuis deux siécles dans la plûpart de ces Critiques qui ont donné de nouvelles Editions ou des Traductions d'anciens Auteurs, ou qui ont fait des *Scholies*, des Observations ou des Commentaires sur leurs Ouvrages. L'amour propre de ces Messieurs n'y est pas tout-à-fait invisible. Car il est arrivé souvent qu'au lieu de porter un jugement simple, & désintereſſé de leurs Auteurs & de les traiter comme des étrangers avec qui ils „ n'euſſent point de liai„ son particuliere, ils ont pris à tâche de „ les environner de clartés & de lumiéres, „ & les ont comblé de gloire dans l'espe„ rance que cette gloire devoit rejaillir sur „ eux-mêmes.

C'est sans doute ce qui a porté les uns à mettre Platon au-dessus de tous les autres Philosophes, & les autres à donner ce rang à Aristote au préjudice de Platon & de tous les autres. C'est par le même motif que tel a voulu que Tacite fût le premier Historien du monde pour nous mieux faire valoir ses Commentaires sur cet Auteur, qu'un autre qui a travaillé sur Tite-Live s'est déclaré en sa faveur contre Tacite. C'est ce qui semble aussi avoir le plus partagé les esprits sur la préseance entre Homere & Virgile, Pindare & Horace, Demosthene & Ciceron. C'est par une pareille attache que d'autres ont voulu nous faire croire qu'Herodote, Thucydi-

ART. XIV.

de, Polybe, Denys d'Halicarnasse, Salluste, César, & même Paterculc & Quinte-Curse (1) pouvoient passer pour les premiers Auteurs au préjudice les uns des autres, n'y ayant pas eu aucun de ces Auteurs & de plusieurs autres même qu'il est inutile de raporter qui ne se soit fait de zelés partisans, & dont le nom n'ait servi de voile pour mettre à couvert l'amour-propre des Critiques qui ont porté leurs jugemens sur eux en les publiant ou en les expliquant.

Ceux qui ont travaillé sur Origène, sur Eusèbe & sur les autres Historiens Ecclesiastiques pourroient bien avoir été touchés d'une tendresse pour eux, & peut-être que confondant leur réputation & leurs interêts avec ceux de leurs Auteurs, ils se sont crûs obligés de justifier les uns des erreurs qu'on leur attribuoit, & d'excuser les autres sur divers points dont ils étoient chargés. D'autres que le zèle semble avoir porté un peu plus loin, ont tâché de nous persuader que les Auteurs Païens qui ont vécu sous les Empereurs Chrétiens pourroient bien aussi avoir été Chrétiens, tels qu'Eutrope, Aurelius Victor, & même les Poëtes Ausone (2) & Claudien.

Il y en a eu qui n'ayant pû faire la même grace à Ammien Marcellin & à Zosime, ont tâché par une espéce de compensation de

1. ¶ L'usage veut qu'on écrive *Quinte-Curce.*

2. ¶ L'Auteur dans ses corrections imprimées au devant du 1 volume des Poëtes a reconnu qu'il y avoit de grandes raisons de tenir Ausone pour Chrétien.

de relever leur mer[illegible] au dessus des Ecrivains [illegible] traité le même [illegible] allés bonne [illegible] ficile qu'il n'ait pas [illegible] mour propre [illegible] des jugemens [illegible]

Il s'est trouvé [illegible] le nom seul [illegible] propre des Critiques [illegible] occasion de nous [illegible] en parlant de [illegible] il y a grande [illegible] n'a parlé si avantageusement [illegible] l'Historien, & qu'il [illegible] se contre Baronius [illegible] ques que parce qu'il avoit [illegible] ter son nom. Et comme [illegible] personne, quelque saint qu'il [illegible] entiérement exempt de [illegible] propre, qui nous empêche de [illegible] *Saussay* [illegible] Volume [illegible] ges de Saint *André* [illegible] illustres de sa connoissance [illegible] le nom d'*André*, que [illegible] André? Le P. *Jacob* [illegible] Recueil d'éloges des illustres *Jacques* [illegible] *cob* par le même [illegible] fuader sans [illegible] *Raynaud* & *Labbe* Jesuites [illegible]

3. ¶ La Mothe le Vayer, Henri le [illegible] lois &c.

4. ¶ Entre autres Leunclaw.

5. ¶ Pag. 17. des Prolegomenes [illegible] edit. 1629.

I. PART. CH. XIV.

& pour nous faire songer à eux-mêmes de plus près.

Pierre Waſtel.

C'eſt peut-être ce qui a animé un Carme à entreprendre la défenſe & les éloges de Jean Patriarche de Jeruſalem accuſé d'Origeniſme & de Pelagianiſme, mort en 416. & à ramaſſer ſous ſon nom par un artifice tout-à-fait nouveau un aſſés grand nombre d'Ouvrages dont on ne connoît pas les véritables Auteurs, pour en faire deux Volumes *in folio* qui parurent l'an 1643. parce qu'il a crû ou qu'il nous a voulu faire croire que ce Patriarche avoit été Carme (1).

Greg. de Lauro.

On peut conjecturer que c'eſt par le même motif qu'un Abbé Religieux de l'Ordre de Ciſteaux au Royaume de Naples publia en 1660. une groſſe Apologie *in folio* pour remettre en réputation le fameux Abbé Joachim qui avoit été du même pays, pour le défendre contre les accuſations dont il avoit été chargé, & pour nous le repreſenter comme le grand Prophete des derniers ſiécles.

Peut-être que ceux (2) qui ont ſi bien réuſſi à défendre Saint Thomas, Savonarola, &c. auroient-ils moins bien fait, s'ils n'avoient point été Jacobins & s'ils n'avoient eu un peu de ce ſecours familier & domeſtique qui pourroit paſſer pour un vice ſpirituel dans des perſonnes moins vertueuſes; & on n'a guéres vû que des Cordeliers

(3)

1. ¶ C'eſt une fable dont Baronius ſe moque, *ad ann.* 444. *n.* 5.

2. Le P. Noël Aléxandre *pour* S. Thomas. Le P. Jaques Quétif *pour* Savonarole.

(3) se soient extraordinairement interessés à la réputation & à l'autorité des Ecrits de Scot.

Enfin tous les Religieux en general qui ont eu si grand soin de faire des Recueils & des Bibliotheques d'éloges & de jugemens glorieux des hommes illustres de leur Ordre, auroient bien pû se tâter le poux & voir si cet amour particulier de société n'auroit point eu quelque part à leur travail. Car ces idées de science, de grandeur, d'esprit & de vertu même que nous voyons dans toutes ces sortes d'Ouvrages, n'élévent pas seulement tous ces hommes illustres dont ils ont jugé si avantageusement; elles impriment aussi du respect & de l'estime pour tous ceux qui ont fait ces jugemens & ces éloges, que la plûpart de ces Critiques intéressés n'auroient peut-être pas fait s'ils ne s'étoient imaginés qu'on les enveloperoit aussi dans la même gloire.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer „ qu'ils ayent tous donné des louanges à „ leurs Auteurs dans l'esperance du retour. „ Plusieurs en auroient eu quelque hor- „ reur s'ils y avoient fait reflexion. Ils les „ ont loué de bonne foi, & sans y enten- „ dre finesse. Ils n'y ont pas pensé, mais „ pour me servir des termes d'un célébre „ Philosophe du tems (4), l'amour pro- „ pre y a pensé pour eux, & sans qu'ils „ s'en apperçûssent, parce qu'il en est de „ cet

3. ¶ Il a voulu dire *Jacobins*, ou après le mot *Cordeliers* il faut lire *qui se soient* &c.

4. Recherche de la Verité par Malebranche, 2. part du Livre 2. chapitre sept.

„ cet amour propre comme de la chaleur
„ qui est dans le cœur de l'homme, & qui
„ ne se sent pas, quoiqu'elle donne la vie
„ & le mouvement à toutes les parties du
„ corps.

„ Les Critiques ayant donc quelque ra-
„ port & quelque liaison avec l'Auteur
„ dont ils font le jugement, leur amour
„ propre leur inspire & leur fournit toû-
„ jours abondamment des louanges que
„ l'Auteur n'a pas mérités, afin d'en pro-
„ fiter eux-mêmes. Et cela se fait d'une
„ maniére si adroite, si délicate & si fine
„ qu'on ne s'en aperçoit pas.

Il y a souvent quelque chose de plus qu'une inclination simple & volontaire pour cet amour propre dans la plûpart de ces Critiques, & il est rare qu'ils soient sans quelque espéce d'obligation de suivre ses mouvemens. L'Auteur de la Recherche de la Vérité que j'ai déja allegué a remarqué cette disposition dans les Commentateurs plus particuliérement que dans les autres Critiques. „ Ils ne louent pas,
„ dit-il, les Auteurs sur lesquels ils tra-
„ vaillent, parce qu'ils sont prévenus d'es-
„ time pour eux & qu'ils se font honeur
„ à eux-mêmes en les louant, mais enco-
„ re parce que c'est la coutume, & qu'il
„ semble qu'il le faille ainsi. Il se trouve
„ des personnes qui n'ayant pas beaucoup
„ d'estime de certaines Sciences ni de cer-
„ tains Auteurs ne laissent pas de les com-
„ menter & de s'y apliquer, parce que leur
„ emploi, le hazard, ou même leur capri-
„ ce les a engagés à ce travail; & ils se
croyent

„ croyent obligés de louer d'une maniére
„ hyperbolique les Sciences & les Auteurs
„ ſur lesquels ils travaillent, quand même
„ ce ſeroit des Auteurs impertinens & des
„ Sciences très-baſſes & très-inutiles.

„ En effet il ſeroit aſſés ridicule qu'un
„ homme entreprît de commenter un Au-
„ teur qu'il croiroit impertinent, & qu'il
„ s'apliquât ſerieuſement à écrire d'une
„ matiére qu'il penſeroit être inutile. Il
„ ſemble donc que ces Critiques ſoient
„ obligés de louer les Auteurs & les Scien-
„ ces, quand les uns & les autres ſeroient
„ mépriſables, pour conſerver leur répu-
„ tation ; & que la faute qu'on a faite d'en-
„ treprendre un mauvais Ouvrage ſoit ré-
„ parée par une autre faute. C'eſt ce qui
„ fait que quelquefois d'habiles Gens qui
„ commentent differens Auteurs diſent des
„ choſes toutes differentes, & même ſe
„ contrediſent. C'eſt auſſi pour cela que
„ presque toutes les Préfaces ne ſont ni
„ ſinceres ni conformes à la vérité & au
„ bon ſens. Si on commente Ariſtote,
„ c'eſt *le génie de la Nature*. Si on écrit
„ ſur Platon, c'eſt le *divin Platon*. On
ne commente guéres les Ouvrages des
hommes tout court. Ce ſont toûjours les
Ouvrages d'hommes tout divins, d'hom-
mes qui ont été l'admiration de leur ſiécle,
& qui ont reçû de Dieu des lumiéres tou-
tes particuliéres. „ De même la matiére
„ qu'ils ont traitée eſt toujours la plus
„ belle, la plus relevée & la plus néceſſai-
„ re de toutes, pourvû qu'on veuille s'en
„ tenir à leur parole. Ces ſortes de Criti-
ques

ART. XIV. ques ne se contentent pas pour l'ordinaire de s'entêter tous seuls de quelque Auteur, mais leur entêtement se communique à d'autres à proportion de l'estime que l'on fait d'eux & de la réputation qu'ils ont dans le monde, & ainsi les fausses louanges qu'ils donnent aux Auteurs & les jugemens interessés qu'ils en font, sont souvent cause que des personnes peu éclairées qui s'adonnent à la lecture se préoccupent aisément & se laissent aller à l'erreur, suivant les Préjugés dont il reste à parler dans la suite de ce Discours.

SECONDE PARTIE.

Des Prejugés suivant lesquels on a coûtume de juger des Livres.

ART. COmme la vie est trop courte pour pouvoir lire avec fruit tous les bons & tous les méchans Livres en général ou ceux même qui ne regardent qu'une seule faculté, c'est faire plaisir sans doute aux Esprits qui ont encore leur liberté & leur indifférence de les avertir de bonne heure de ne point prendre le chemin le plus long ou le plus difficile, ou souvent le plus ingrat & le plus inutile dans le choix qu'ils doivent faire des Livres parmi cette masse confuse de la Librairie, qui accable le monde, & qui semble être si fort à charge à la République des Lettres. C'est leur faire plaisir de les déterminer par des jugemens

mens équitables, & de les prévenir utilement sur les qualités des Livres qu'ils doivent lire devant qu'ils en fassent la lecture pour empêcher qu'ils ne soient surpris par les mauvais Préjugés qui les gâtent.

S'il n'y a personne qui puisse absolument se garentir du Préjugé & de la prévention dans la lecture des Livres, du moins jusqu'à ce qu'on soit capable d'étudier seul, & de se rendre le juge de ses propres Maîtres, il est de très-grande importance de savoir qu'il ne faut pas trop s'y laisser aller, & qu'il n'y a rien de plus sujet à l'erreur que ces Préjugés, c'est-à-dire, les impressions qui nous sont restées des jugemens des Livres que nous avons oui faire à nos Maîtres ou à ceux pour l'autorité desquels nous avons eu une déference aveugle. Mais d'un autre côté il y auroit une espéce d'injustice à prétendre que tous ces Préjugés que l'on a des Auteurs & des Livres soient généralement faux & déraisonnables, parce que ce seroit compter au nombre des jugemens témeraires ceux des personnes intelligentes qui ont servi de fondement à ces Préjugés.

On peut juger de l'avantage qu'il y a d'être entré d'abord dans de bons Préjugés par le malheur de ceux qui sont engagés dans de mauvais, parce que les uns & les autres sont presque également irrévocables. Les bons ne déterminent & ne bouchent peut-être pas moins l'esprit de ceux qui en sont prévenus que les mauvais;

vais ; & les uns & les autres ne leur permettent pas d'apercevoir d'autres objets que ceux de leur préoccupation.

Car on peut s'imaginer que ces deux espéces de Préjugés sont à l'égard de l'esprit de ceux qui sont heureusement ou malheureusement entêtés d'un Auteur ou d'un Livre, ce que les bons & les mauvais Ministres des Princes sont à leurs Maîtres. De même que les bons Ministres ne souffrent pas que les flateurs & ceux qu'ils croyent capables de porter leur Maître à quelque injustice ou à quelque chose de contraire au bien de la Religion & de l'Etat approchent de leurs Personnes ; & que les mauvais ne permettent, autant qu'ils peuvent, qu'à ceux qui sont dans leurs interêts ou qui ne peuvent les déposseder de leur faveur, de parler à leurs Maîtres : Ainsi les bons Préjugés ne se laissent pas aisément vaincre par de nouveaux sentimens, par des jugemens qui ne leur seront pas conformes, ou par des opinions qui leur seront contraires ; & les mauvais ne permettent pas que l'esprit regarde fixement les choses toutes pures, & selon la vérité, mais ils les déguisent & les lui présentent d'une maniére si fort alterée & si éloignée de ce qu'elles sont effectivement, qu'il est très-difficile qu'il se puisse détromper.

Puis donc que les bons & les mauvais Préjugés ont une force presque égale sur les Esprits & qu'il est inutile d'entreprendre de les guérir, il est bon du moins de faire voir sur quels Auteurs & sur quels

els ſujets ils s'étendent principalement ur tâcher de faire faire un bon uſage de : engagement à ceux qui ne veulent ou i ne croyent pas pouvoir s'en défaire, ou ur donner lieu à ceux qui voudront ren-r dans leur premiere liberté, d'examiner qu'il y a de légitime d'avec ce qui ne l'eſt s dans ces jugemens de préoccupation : de former enſuite des jugemens nou-aux des Livres, ou confirmer ceux des tres, autant qu'ils pourront avoir d'éten-ë, de lumiére & de force d'eſprit.

CHAPITRE PREMIER.

Préjugés des Anciens.

PArmi le grand nombre des Préjugés qui nous font agir dans la lecture & ns l'eſtime que nous faiſons des Auteurs, n'y en a pas qui ayent plus de poids ni peut-re une plus longue preſcription que ceux où us ſommes pour les Anciens. Mais pour eux connoître ce que ces Préjugés peu-nt avoir de raiſonnable & de légitime, il ut diſtinguer parmi les Anciens ceux qui t écrit ſur les connoiſſances humaines ſéculiéres d'avec ceux qui ont traité des ſcines & de celles de Religion. Entre ux méme du premier genre, il faut pren-re garde de ne point confondre ceux qui nt cultivé l'Art de parler, c'eſt-à-dire, les connoiſſances qui dépendent particuliére-ment de la perfection & de la beauté des langues, comme la Grammaire, la Poë-ſie, la Rhetorique, avec ceux qui ne ſe

PART. I. I. sont apliqués qu'à l'Art de penser, c'est-à-dire aux Sciences où le raisonnement & l'experience ont le plus de part.

Suivant cette distinction il n'est plus difficile de concevoir la vérité de ce qu'un Auteur moderne (1) a dit à l'avantage des Préjugés où l'on est pour les Ouvrages de l'Antiquité du premier genre. Car on peut convenir avec lui qu'on ne peut rien savoir en perfection dans les belles Lettres que par le commerce de ces Anciens, & que pour réussir dans les Sciences il faut avoir un goût particulier pour la plus pure & la plus saine Antiquité. Et on ne peut pas porter plus loin les Préjugés où l'on est en leur faveur qu'en disant que personne ne doute que les Ouvrages des Anciens ne soient les sources les plus pures desquelles l'on peut tirer les richesses & les trésors d'où se forme le bon sens, & d'où naît le discernement par lequel on distingue le vrai d'avec le faux, dans les beautés de la Nature, ausquelles il faut s'attacher pour bien sentir celles de l'Art.

Mais n'est-ce pas faire sortir cette verité de ses bornes, lorsqu'on prétend sans exception qu'il ne se trouve rien de sain ni rien de solide que dans le commerce qu'on peut avoir avec ces Anciens ; qu'il n'y a rien de faux dans leur esprit, rien d'égaré dans leurs maniéres, rien d'affecté dans leur caractére; que tout y va au bon sens pour lequel ils avoient un goût sûr & non sujet

1. Le P. Rap. Préface generale sur ses Comparaisons & ses Réflexions pag. 3. 4. &c.

sujet à se laisser corrompre; & qu'on ne sauroit s'écarter de ces sources qu'on ne s'expose au danger de prendre des détours, & de ne point marcher sûrement dans la voie des belles Lettres qu'on ne peut bien aprendre que par eux?

C'est dans de pareils Préjugés que Monsieur de Balzac prétendoit (2) qu'un homme sage & modeste ne doit point donner à son esprit, quelqu'élevé qu'il puisse être, la liberté de juger souverainement des Anciens; & qu'il ne doit point lui permettre de rien trouver de mauvais, non pas même rien de médiocrement bon de ce qui vient de la bonne Antiquité. Il ajoûte que c'est une espéce de sacrilége de ne pas assés estimer les Anciens qui nous ont tant obligés. Comme si nous étions obligés de croire qu'ils n'ont travaillé que pour nous, & qu'ils ont moins songé à leur propre satisfaction & à leurs besoins qu'aux nôtres, quand ils se sont divertis en Vers & qu'ils ont plaidé en Prose.

En un mot il veut qu'en certaines occasions nous portions notre culte pour ces Anciens & notre soûmission aveugle jusqu'à soûtenir *contre notre avis particulier*, *contre le témoignage de nos yeux*, *contre les objections de notre Dialectique & de notre Grammaire*, que ces grands hommes de l'Antiquité n'ont point fait de fautes, ou que leurs fautes ont été belles; qu'ils n'avoient point de défauts, ou que leurs défauts

2. Entret. XI. de Balzac pag. 198. 199. Edit. d'Holl. ou pag. 643. 644. du Tom. II. in-fol.

fauts étoient plûtôt des vertus imparfaites que des vices.

Il ne se peut rien dire de plus magnifique ni de plus specieux en faveur de l'entêtement que produisent en nous les Préjugés où nous sommes pour les Anciens. Mais Monsieur de Balzac semble avoir eu lui-même quelque confusion d'avoir porté jusqu'à cet excès la déference que nous devons avoir pour les Anciens, & il a reconnu dans la suite qu'il peut y avoir un juste temperament entre la bassesse & la hauteur que de véritables Critiques doivent éviter, qui est le respect qu'ils doivent aux Anciens.

C'est ce temperament que les plus judicieux ont toûjours tâché d'aporter dans l'imitation des Anciens, & dans les jugemens qu'ils en ont portés: & on a eu raison de blâmer ceux qui se sont jettés dans l'une ou l'autre de ces extrémités, comme d'un côté le Cardinal Bembe & Christofle de Longueil qui ont été taxés de trop d'assujettissement & de bassesse aveugle pour les Anciens, & de l'autre Politien & Hermolaüs Barbarus qui ont été accusés de trop de mépris & de trop d'indifference pour eux (1).

Si nos Préjugés en faveur des anciens ont eu de grands partisans & des défenseurs zelés dans ces derniers tems, on peut dire

1. ¶ Ceci n'est pas exact, Hermolaüs Barbarus & Politien ne méprisoient pas le style, par exemple, de Ciceron, ils mepri soient seulement une trop servile imitation de ce style, telle que depuis elle parut

dire qu'ils ont trouvé des Adverſaires encore plus puiſſans qui ont entrepris de les combattre & de les détruire, ſi cela eût été poſſible, particuliérement ceux qui regardent les anciens Philoſophes & les autres Auteurs qui ont traité des matiéres qui dépendent principalement du raiſonnement ou de l'experience, & qui ont eu la Vérité pour objet.

Un de ces principaux Adverſaires qui a fort éclaté de nos jours trouve fort mauvais que l'on ſe ſoumette aveuglement à l'autorité des Anciens, (2) & il dit qu'il eſt aſſés difficile de comprendre comment il ſe peut faire que des gens qui ont de l'eſprit aiment mieux ſe ſervir de celui des autres dans la recherche de la Verité que de celui que Dieu leur a donné.

Il y a ſans doute infiniment plus de plaiſir & plus d'honneur à ſe conduire par ſes propres yeux (dit-il) que par ceux des autres; & un homme de bonne vûë ne s'aviſera jamais de ſe fermer les yeux, ou de ſe les arracher, dans l'eſpérance d'avoir un conducteur. C'eſt néanmoins ce que font ceux qui aiment mieux ſuivre l'autorité, que de faire uſage de leur eſprit.

Cet Auteur raporte pluſieurs cauſes de ce Préjugé qu'il apelle un renverſement d'eſprit. 1. La pareſſe naturelle des hommes qui ne veulent pas ſe donner la peine de

rut dans les écrits du Cardinal Bembe, & de Longueil.

2. Recherche de la Vérité par Malebr. 2. Part. du Liv. 2. chap. 4. pag. 208. & ſuiv.

de méditer sur quoi que ce soit, & de faire eux-mêmes ce que les Anciens ont fait sans avoir ni de guides, ni d'autres exemples à suivre devant eux. 2. L'incapacité de le faire où l'on est tombé pour ne s'y être pas apliqué de jeunesse. 3. La satisfaction que l'on reçoit dans la connoissance des vraisemblances & de ce qui a le plus d'attrait exterieur. 4. La sotte vanité qui fait qu'on souhaite d'être estimé savant, parce qu'on apelle savant ceux qui ont le plus de lecture. 5. L'opinion fausse où l'on est que les plus Anciens sont les plus éclairés, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réussi. 6. Un faux respect mêlé d'une folle curiosité qui fait qu'on admire davantage les choses les plus éloignées de nous.

C'étoit sans doute pour profiter de cette foiblesse de notre esprit & de la force de notre Préjugé que les imposteurs de tous les siécles se sont imaginés pouvoir impunément débiter leurs mensonges & leurs impertinences, en les attribuant aux plus Anciens de ceux qu'ils avoient ouï dire qui avoient écrit quelque chose, & dont il ne nous est resté que les noms. Tels sont Zoroastre, Trismegiste, Manéthon, Bérose, Sanchoniathon, les Sibylles, Archiloque, Megasthène; & ces faux Auteurs à qui on a donné des noms en leur forgeant des écrits touchant les origines des Nations Occidentales & Septentrionales à l'imitation de ceux que nous venons de raporter, & qui avoient traité de celles des Peuples d'Orient & du Midi: pour ne rien dire des Livres Apocryphes que ces personnes oisives ont

ont eu la hardiesse de composer sous les noms spécieux des Anciens Patriarches du Vieux Testament, & des Hommes Apostoliques du Nouveau.

Cette passion pour l'Antiquité ne se termine pas aux Auteurs & aux Livres, elle s'étend encore sur tous les monumens qui en sont venus jusqu'à nous, & les vestiges qui en sont restés. On recherche les Médailles & les Inscriptions, on honore la Cabane de Romulus, on révere des Marmouzets de bronze qui sentent la vieille Divinité du Paganisme, on garde même avec soin les Pantoufles & la Lanterne de quelques Anciens, seulement parce qu'il y a long tems que ces choses sont faites & qu'elles sont à demi pourries.

Ceux qui prétendent que l'on trouve dans les Anciens tout ce que l'on peut désirer n'auroient pas manqué de nous faire voir dans l'Histoire du Regne de Nembrot toute la politique la plus fine & même toutes les autres Sciences, si ce Prince l'avoit composée lui-même: (1) comme quelques-uns trouvent qu'Homére & Virgile avoient une connoissance parfaite de la Nature. Ils seroient prêts de jurer que si Atlas & Promethée s'étoient voulu donner la peine d'écrire sur l'Astronomie, ils n'auroient rien laissé à observer à ceux qui sont venus après eux. Qu'il n'y a rien à ajoûter à ce que Pythagore a écrit de la Géométrie dont ils veulent qu'il ait perfectionné la Science,

(1)

1. Voyés Malebr. ibid. pag. 210. & suiv.

ART. (1) & qu'il a porté l'Arithmétique, & la Musique à leur période. Qu'il y auroit beaucoup de témérité à ne point reconnoître universellement la Principauté d'Hippocrate sur tous les Médecins, à douter d'aucun de ses axiomes ou de ses maximes, à ne point reverer *toutes ses paroles comme celles d'un Dieu*, (2) & à ne le point croire aussi infaillible pour son particulier, qu'incapable de tromper les autres. (3)

Enfin parce qu'il nous faut respecter l'Antiquité nous n'oserions accuser d'erreur Epicure, Platon, Aristote ni les autres grands-Hommes; nous n'oserions pas même croire qu'Aristote s'est trompé, sans passer à l'instant pour les Idolâtres ou les Sectateurs (4) *de quelques petits Savans du parti des nouveaux Philosophes fort satisfaits d'eux-mêmes d'avoir compris quelques principes de la Philosophie de D.......* (5) *qui donne*

1. Diog. Laërt. in vit. Pythagoræ. ¶ Il est vrai que Diogene Laërce cité ici par Baillet écrit qu'au rapport d'Anticlide l. 2. de la vie d'Alexandre, Pythagore avoit perfectionné la Géometrie: mais on ne trouvera nulle part que Pythagore ait fait aucun Livre soit de Géometrie, soit d'Arithmétique, soit de Musique. Le plus sûr même est de croire qu'il n'a jamais rien écrit, y ayant grande apparence que les livres allegués sous son nom étoient des ouvrages supposés.

2. Galenus Lib. 1. de usu partium cap. 9.
Suidas dit que ce sentiment de Galien pour Hippocrate a été depuis le sentiment universel de tout le monde.
Ger. Voss. de Philosoph. cap. 11. §. 20. pag. 85.

3. Macrob. 1. in Somn. Scip. 6. & apud Voss. Loco cit.

4. Le P. Rapin, Compar. de Plat. & d'Arist. l. 4. c. 6.

donne assés dans le sens des génies médiocres, & sans être accusés de suffisance & d'orgueil pour oser parler avec tant de liberté d'une Philosophie qui est un *abîme de profondeur impénétrable aux esprits médiocres, & qu'on ne peut*, à ce qu'on prétend, *considerer de sens froid sans en être épouvanté.*

Cependant Aristote, Platon & Epicure étoient des hommes comme nous, & de même espéce que nous. Et qui plus est, c'est qu'au tems où nous vivons le monde est plus âgé de deux ou trois mille ans qu'il n'étoit lorsque ces Anciens ont écrit. Il a donc plus d'expérience, il doit être plus sage, & (6) c'est la vieillesse du monde & l'expérience qui font découvrir la vérité. (7)

Ce Préjugé d'estime pour les Anciens qui nous posséde & qui nous aveugle si fort est encore souvent un artifice dont notre amour

5. ¶ On devine aisément *Descartes*. L'idée qu'en donne ici le P. Rapin ne paroit pas trop s'accorder avec celle qu'il en a donnée dans ses Réfléxions générales sur la Philosophie, n. 18. en ces termes : *Descartes est un génie des plus extraordinaires qui ait paru dans ces derniers tems, d'un esprit fertile, & d'une méditation profonde. L'enchainement de sa doctrine va à son but ; l'ordre en est bien imaginé selon ses principes, & son systême, tout mêlé qu'il est d'ancien & de moderne, est bien arrangé. A la vérité il enseigne à douter, & ce n'est pas un bon modéle à des esprits naturellement incrédules, mais enfin il est plus original que les autres.* Je demande si le portrait n'a pas de quoi plaire, & si le prétendu défaut que le Peintre y laisse entrevoir n'est pas une de ces taches qui rendent la beauté plus piquante ?

6. *Veritas filia temporis, non auctoritatis.*

7. Malebranche de la Recherche de la Verité, 2. Part. du Liv. 2. chap. 4. 5. & 6. pag. 210. & suiv.

I. PART.
CH. I.

mour propre & notre orgueil se servent adroitement pour se conserver & se maintenir dans la possession de notre esprit & de notre cœur. „ Car lorsqu'on estime une opi-
„ nion nouvelle & un Auteur du tems, il
„ semble que leur gloire efface la nôtre, à
„ cause qu'elle en est trop proche : mais on
„ ne craint rien de pareil de l'honneur
„ qu'on rend aux Anciens. (1)

„ D'ailleurs comme la vérité & la nou-
„ veauté ne peuvent pas se trouver ensem-
„ ble dans les choses de la Foi qui dépendent
„ de la Tradition ; & comme les hommes ne
„ veulent pas faire le discernement qu'il faut
„ faire entre les vérités qui dépendent de la
„ Raison, & celles qui dépendent de la Tra-
„ dition qu'on doit aprendre d'une manié-
„ re toute differente : ils confondent la
„ Nouveauté avec l'Erreur, & l'Antiqui-
„ té avec la Vérité. Luther, Calvin, &
„ les autres ont dit quelque chose de nou-
„ veau, & ils ont erré : Donc Galilée,
„ Harvée, Descartes se trompent dans ce
„ qu'ils innovent. L'impanation de Lu-
„ ther est nouvelle (2), & elle est fausse :
„ Donc la circulation d'Harvée est fausse,
„ puisqu'elle est nouvelle. C'est pour ce-
„ la que quelques-uns apellent aussi indif-
„ feremment du nom odieux de Novateurs
„ les Hérétiques, & les nouveaux Philoso-
„ phes. Les idées & les mots de Vérité
„ & d'Antiquité, de Fausseté & de Nou-
„ veauté

1. L. P. Rap. Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. 292. 293. ¶ Cette citation est fausse, parce que c'est uniquement celle du P. Mallebranche qui est ici continuée.

„ veauté ont été liés les uns avec les autres.
„ Le commun des hommes ne les ſépare
„ plus, & les Gens d'eſprit même ſentent
„ quelque peine à les bien ſéparer.

Ce reſpect deréglé que l'on porte aux Anciens produit un grand nombre d'effets aſſés fâcheux. Car il ne faut pas s'imaginer, par exemple, que ceux qui vieilliſſent ſur les Livres d'Ariſtote & de Platon puiſſent toûjours faire un bon uſage de la liberté de leur eſprit. Ils n'employent ordinairement tant de tems à la lecture de ces Livres que pour tâcher d'entrer dans les ſentimens de leurs Auteurs, & leur but principal eſt de ſavoir au vrai les opinions qu'ils ont tenuës ſans ſe mettre en peine de ce qu'il faut tenir.

S'il y a quelque choſe de vrai & de bon dans quelque Ouvrage des Anciens, auſſitôt on ſe jette dans l'excès. On publie que tout en eſt vrai, que tout en eſt bon, & que tout en eſt admirable. On ſe plaît même à admirer ce qu'on n'entend pas, & on veut que tout le monde l'admire avec la même facilité. On tire gloire des louanges qu'on donne à ces Auteurs obſcurs, parce qu'on perſuade par-là aux autres qu'on les entend parfaitement, c'eſt un nouveau ſujet de vanité, & on s'eſtime audeſſus des autres hommes, à cauſe qu'on croit entendre une impertinence d'un vieil Auteur ou d'un homme qui ne s'entendoit peut-être pas lui-même. En

2. ¶ Elle avoit été ſoutenuë 400. ans auparavant par l'Abbé Rupert, comme Bellarmin le reconnoit *l. 3. de Sacr. Euchar.* & au livre *de Scriptor. Eccleſ.*

En effet combien a-t-on vû de Savans qui ont sué pour éclaircir des passages obscurs des Philosophes, & même de quelques Poëtes de l'Antiquité; & combien s'en est-il trouvé qui ont fait leurs délices de la Critique d'un mot, & du sentiment d'un Auteur?

Mais il ne suffit pas d'avoir fait voir les deux extrémités où nous portent les Préjugés differens que nous avons des Anciens sans montrer le milieu dans lequel on les peut raisonnablement contenir pour ne point commettre d'injustice dans les jugemens qu'on en fait au préjudice des Modernes.

Il faut convenir qu'il y a des choses dans lesquelles les Anciens ont eu le dessus des Modernes, qu'il y en a qui leur ont été communes & dans lesquelles ils peuvent avoir également bien réussi les uns & les autres, & qu'il y en a enfin dans lesquelles les premiers ont eu le dessous des derniers venus.

1. Parmi les choses du premier genre il faut compter tout ce que les Anciens ont écrit simplement pour parler, & pour exercer leur stile, & tous ceux de leurs Ouvrages qui nous ont conservé la pureté & les ornemens de leurs Langues, & tout ce qui concerne l'Art d'exprimer les passions de l'Homme, & les qualités de la Nature telles qu'elles peuvent être depuis sa corruption.

C'est pourquoi les anciens Poëtes & Orateurs tant Grecs que Romains n'ont point encore trouvé leurs égaux dans le genre

genre d'écrire qu'ils ont embraſſé, & on peut dire que ceux des Modernes qui ont fait leurs Poëſies ou leurs Harangues en leurs Langues, ſont peut-être encore plus éloignés de leur perfection que de leur ſiécle: & qu'ils ne les ont aprochés qu'autant qu'ils les ont ou copiés ou imités, ce qui ſeul ſuffit pour les empêcher de pouvoir jamais arriver à la gloire de leurs Originaux.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſe ſoit peut-être trouvé depuis ces Anciens, des Génies auſſi propres qu'eux à faire valoir l'Art Poëtique & l'Art Oratoire; mais comme la Religion Chrétienne a mis des bornes étroites à l'art de feindre & de mentir, en rétabliſſant la ſimplicité ancienne que le péché avoit ôtée à la Vérité, il n'eſt pas incroyable que le ſcrupule ait empêché ces grands Génies de porter auſſi loin qu'ils auroient pû ces deux Arts ingénieux dont les beautés conſiſtent principalement dans le déguiſement, & dans le mouvement des paſſions.

2. Les choſes qui ſont communes aux Anciens & aux Modernes dans leurs écrits ſont celles qui dépendent des qualités naturelles de l'eſprit humain, comme ſont le jugement, le ſens commun, le goût ſpirituel, la délicateſſe & la pénétration. Mais comme ces qualités ſont de tous les ſiécles, & que la Nature n'en eſt pas moins liberale aujourd'hui qu'elle étoit autrefois, les Anciens n'ont peut-être pas d'autre avantage ſur les Modernes en ce point que celui de leur Antiquité, qui fait que quand

PART. I.

les choses se trouvent égales, ils doivent avoir toujours le pas devant, puisque la Nature le leur a donné en les faisant naître devant les autres.

Il est vrai que ceux qui n'aiment que l'Antiquité, & qui sont encore aujourd'hui un parti considerable dans la Republique des Lettres, tâchent de nous persuader qu'on ne trouve presque de solidité de jugement, de sens droit, de bon goût, de délicatesse, & de finesse d'esprit que dans les Ecrits des Anciens, & qu'on ne voit presqu'aucun de leurs Livres qui en soit dépourvû. Mais ils ne considerent peut-être pas que les siécles suivans ont laissé périr ceux de leurs Ouvrages qui n'étoient pas soûtenus par ces excellentes qualités, & que quand la Posterité aura éclairci la masse des mauvais Livres des Modernes que le nouvel Art de l'Imprimerie a multiplié presque jusqu'à l'infini, il pourra aussi ne rester que ceux où se trouvent ces qualités. Et quand on en aura fait le discernement & qu'on les aura séparé comme le bon grain d'avec la paille qui les couvre & qui les confond aujourd'hui, on pourra juger si les bons Livres de ces derniers siécles sont ou meilleurs ou en plus grand nombre que ceux des Anciens.

3. Enfin les choses du dernier genre, c'est-à-dire les connoissances dans lesquelles les Modernes sont allés plus loin que les Anciens sont principalement les Sciences

ces

1. Le P. Rapin Compar. de Platon & d'Aristote pag. 292. 293.

ces ausquelles le tems qui forme & meurit toutes choses, & l'expérience qui est le fruit de l'industrie humaine ont donné de grands accroissemens; telles que sont la Physique, la Médecine, l'Astronomie, la Chronologie, la Géographie, & diverses autres parties des Mathématiques qu'on appelle Mixtes, que les Anciens ont traitées assés imparfaitement.

Mais comme ils étoient dépourvûs de tous ces grands secours que l'invention des nouveaux Arts & des Instrumens de Mathématique, les nouvelles découvertes de la Nature, & l'usage d'une longue suite de siécles ont aportés aux Modernes, il est bien juste d'avoir quelque égard à ces considerations quand on se trouve t. nté de les accuser d'ignorance & de les mépriser sous prétexte qu'ils se sont souvent trompés. On doit toûjours porter du respect à la grandeur de leur génie, dit le P. Rapin, (1) & on ne doit pas les chicaner sur toutes leurs fautes, puisque les fautes même qu'ils ont faites dans les petites choses sont quelquefois des marques de l'aplication qu'ils ont euë pour les grandes, & pour celles qui étoient essentielles à la matiére qu'ils ont traitée.

Il faut même, selon Monsieur de Balzac (2) dissimuler, déguiser, & cacher autant qu'il est possible, les petits manquemens des grands Personages de l'Antiquité, à tout le moins en public, & pour don-

2. Balzac, Entret. XI. pag. 199. 200. édit. de Holl. pag. 643. 646. du Tom. 2. in-Fol.

RT. donner bon exemple au Monde. Il ne faut pas néanmoins perdre l'uſage de notre jugement par trop de reſerve & trop d'affectation de modeſtie à leur égard, c'eſt aſſés de marquer du reſpect pour leur nom & de la civilité pour leurs perſonnes. Quand on ſe croit obligé de ſe départir de leurs ſentimens, il faut, dit-il, dorer & parfumer ſes objections. On peut ſe ſéparer de ſes Maîtres quand il s'agit de ſuivre la Vérité qui nous entraîne ailleurs, mais il faut prendre congé d'eux de bonne grace & toujours avec des proteſtations de fidélité pour l'avenir.

C'eſt une honêteté de bien-ſéance qui a paſſé pour une eſpéce de devoir en toutes ſortes de tems, & ceux même que nous comptons aujourd'hui parmi les Anciens nous ont apris cette maxime comme la pratiquant eux-mêmes envers ceux qu'ils conſideroient comme des Anciens à leur égard. (1) Et ce qui doit nous déterminer le plus à prendre le parti d'une conduite ſi raiſonable & ſi juſte, c'eſt que les Anciens eux-mêmes ont bien vû qu'ils ne pouvoient porter les choſes à leur perfection. Ils ont même reconnu que la connoiſſance des choſes qui leur étoient inconnuës étoit reſervée aux ſiécles poſtérieurs, (2) & que l'induſtrie des hommes, le tems, l'uſage, & l'experience découvriroient une infinité de

1. *Veteres cum excuſatione audiendi ſunt.* Seneca Lib. 6. quæſtion. natural. cap 5.

2. *Multa ſæculis tunc futuris cum memoria noſtri exoleverit reſervantur.* Senec. Quæſtion. nat. Lib. 7. cap. 3. *Veniet tempus, quo iſta quæ nunc latent, in lucem dies* ex-

de choſes qui leur étoient cachées, comme l'a prévû Sénéque en plus d'un endroit de ſes Ouvrages.

Cependant cette perſuaſion ne les a point découragés, & ne les a point rebutés, ils n'ont point laiſſé de travailler pour notre ſervice, & nous ne ſaurions nier ſans ingratitude que nous ne leur ayons les premiéres obligations de nos études & de nos connoiſſances.

Mais ſi leurs fautes méritent d'être excuſées & reſpectées même pour leur vieilleſſe, & pour cette eſpéce d'immortalité qu'elles ont acquiſe, on ne doit pas pour cela les juſtifier, & moins encore s'en faire des exemples pour défendre les nôtres. Il eſt vrai, diſent Meſſieurs de l'Académie, (3) que les fautes des Anciens ne ſont presque conſidérées qu'avec réverence, parce que les unes étant faites devant les régles, ſont nées libres & hors de leur Juriſdiction, & que les autres par une longue durée ont comme acquis une preſcription légitime. Mais cette faveur qui à peine met à couvert ces grands Hommes, ne paſſe point jusqu'à leurs ſucceſſeurs. Ceux qui viennent après eux heritent bien de leurs richeſſes, mais non pas de leurs priviléges & les vices quelques anciens qu'ils puiſſent être n'autoriſent pas ceux d'aujourd'hui, & ne ſauroient preſcrire contre la régle & le bon ſens. Il

extrahat & longioris ævi diligentia. Senec. Quæſt. nat. Lib. 7. cap. 25. & J. Fileſac. Lib. 2. ſelect. cap. 13. pag. 382.

3. Sentimens ſur la Tragi-Comédie du Cid de Corneille pag. 185. 186. de la 1. Edit.

PART. I.

Il faut faire une grande difference entre l'Antiquité, en ce qui concerne la Religion, & celle qui consiste dans les connoissances purement humaines. Celle-ci n'est qu'une pure nouveauté en comparaison de celle-là, & il y a presque autant à distinguer entr'elles, qu'entre l'Erreur & la Vérité, c'est-à-dire, entre la Science de l'homme & celle de Dieu.

Monsieur Fleuri dit (1) que comme la Religion Chrétienne n'est pas une invention des hommes, mais un ouvrage de Dieu, elle a eu d'abord toute sa perfection aussi-bien que l'Univers; & que ce seroit une erreur détestable de croire que dans la suite des siécles on aît trouvé quelque chose non seulement pour les dogmes, mais encore touchant les mœurs & la conduite de la vie plus utile, plus sage, & plus sublime que ce que Jesus-Christ a enseigné à ses Apôtres, & les Apôtres à leurs Disciples.

On ne s'est donc pas contenté de rejetter & de condamner dans tous les âges de l'Eglise les Nouveautés que les Auteurs Hé-

1. Mœurs des Chrétiens, 1. part. num. 2. pag. 2. & 3. & num. 53. pag. 475.

2. Amad. Guimen. Opusc. pag. 191. num. 4. ¶ de l'édit. de Lyon, où ce livre fut imprimé in-4. l'an 1664. sous le nom d'*Amadæus Guimenius Lomarensis*. Il est du P. Mathieu Moya Jésuite de Madrid, Confesseur de la Reine d'Espagne Anne Marie d'Autriche, mére de Charles II. La Sorbonne, au moment qu'il parut le censura, & le Pape Aléxandre VII. qui le 24. Juin 1665. condamna cette censure, étant depuis mieux informé, condamna lui même le livre le 10. Avril 1666. Bien des gens au reste

Hérétiques ont tâché d'introduire: Mais on a toujours eu grand soin de nous marquer même la préférence qu'on doit faire des Anciens Auteurs Catholiques sur les Modernes, parce qu'étant plus près de la source, on trouve incomparablement plus de pureté & plus de cette simplicité qui accompagne les vérités éternelles dans leurs Ecrits, que dans ceux des Auteurs des siécles posterieurs.

II. Part. Ch. I.

C'est ce qui a porté la sacrée Faculté de Théologie à censurer l'opinion du faux Guimenius, qui dit (2) que *toutes choses étant présentement beaucoup mieux examinées en Théologie qu'elles ne l'étoient dans les tems passés, il vaut beaucoup mieux suivre les Théologiens modernes que les Anciens Peres.* (3) C'est aussi ce qui a rendu un des plus fameux Hommes de ce siécle l'objet de la fable publique pour s'être vanté sottement de (4) *n'avoir jamais voulu employer ou perdre son tems à lire les Anciens Peres, parce que les Modernes*, dit-il, *ont poli avec beaucoup d'industrie & beau-*

M. Caramuel.

reste ne distinguant point *Amadaus* d'*Amadeus*, qu'ils ont pris pour un synonyme Latin du Grec Θεόφιλος, ont mal à propos cru reconnoître sous ce nom le P. Théophile Raynaud.

3. Censura Sac. Facul. Theol. Parif. in Lib. cui Tit. Amed. Guim. Lomar &c.

4. *Non multum ego temporis impendo aut perdo in Veterum Libris legendis; non quod contemnam illos, sed quod omnia quæ pulchrè cogitarunt jam sint à junioribus summo studio & industriâ elimata.* J. Caramuel. 2. part. Theol. fundam. fol. 36. n. 51.

I. PART. CH. I.

beaucoup d'étude tout ce que ces Anciens ont pû trouver & penser de beau & de raisonnable.

Ce sentiment de l'Eglise Catholique a été combatu par plusieurs de ses propres Ecrivains depuis un siécle, qui se sont peut-être imaginé qu'ils travailleroient pour leur propre autorité, & pour leur réputation, en diminuant celle des Anciens, & en faisant leurs efforts pour rehausser & pour apuyer celle des Modernes. Mais ceux d'entr'eux qui ont voulu employer l'autorité même de quelques Anciens pour diminuer l'autorité des Anciens semblent avoir affecté de confondre l'Antiquité profane avec la Sacrée pour pouvoir raisonner & disposer de celle-ci comme de celle-là.

Ainsi le P. Poza voulant nous faire gouter la nouveauté de ses imaginations, (1) a voulu nous persuader qu'il n'y avoit point grand fonds à faire sur les Anciens par l'autorité de Senéque. Il est vrai que ce Philosophe dit, „ que la Vérité est exposée à „ tout le monde, que nul ne l'a encore occupée; que ceux qui nous ont précédé „ sont nos guides, mais que nous ne sommes pas leurs esclaves; qu'il en reste „ encore beaucoup pour ceux qui viendront après nous, que chacun aime „ mieux croire que juger......... Mais „ que

Carolus Vischius in Bibliothec. Ordin. Cisterciens. pag. 196. 197.

Nicole, sous le nom de Guill. Wendrock in Appendicib. ad not. Litter. Montalt.

1. Joan. Bapt. Posa dans la Preface de son *Elucidarium*

„ que pour lui il ne s'attache à aucun particulier de ces grands Philoſophes de „ l'Antiquité ; qu'il a droit d'en juger & „ d'en dire ſon avis. C'eſt pourquoi, qu'il „ avoit la liberté de ſuivre tantôt les ſentimens de l'un & tantôt de changer quelque choſe dans celui de l'autre. (2)

Mais ſi Séneque a eu ſujet de préférer la Raiſon à l'Autorité dans les choſes purement humaines, & qui ne pouvoient ſe régler que par la Raiſon n'ayant point d'autre guide que la Raiſon : Poza qui étoit & Chrétien & Regulier ne devoit pas ignorer qu'un homme qui ſe mêle d'écrire dans l'Egliſe des matiéres de la Foi pour l'inſtruction & l'édification des Fidéles, doit ſuivre l'Autorité plus que ſa Raiſon ; & qu'en matiére de Religion il n'a point pû ſuivre cette maxime de Senéque ſans ruiner l'obéiſſance qui eſt duë à la Foi & à la Tradition, qui en eſt un des principaux fondemens.

En uſer ainſi, n'eſt autre choſe que donner à chacun la liberté d'opiner ſur les points de Religion, comme les Philoſophes Païens ont fait dans les matiéres de ſcience & des mœurs, où ils n'ont ſuivi que leurs ſens, leurs propres penſées, & leur lumiére naturelle ; c'eſt traiter Saint Athanaſe & Saint Auguſtin en Théologie com-

rium Dei-para, où il cite Seneque *de vita beata* ; c. 1. L'*Elucidarium* du P. J. B. Poza, Jeſuite, Profeſſeur en Theologie au College d'Alcala, fut imprimé in-4. à Lyon 1627.

2. L. Ann. Senec. Epiſtol. 33.

PART. II, I. comme nous ferions Platon & Ariſtote en Philoſophie.

Cet Auteur a fait le même abus d'une aſſés belle penſée de Lactance, qui dit que „ ceux-là ſe privent eux-mêmes de la ſageſſe qui ſe laiſſant mener par les autres „ comme des bêtes, reçoivent ſans diſcernement tout ce que les Anciens ont inventé. Que ce qui les trompe, c'eſt le „ nom d'Anciens, s'imaginant ne pouvoir „ pas être plus ſages qu'eux, parce qu'ils „ ſont venus après eux, & qu'on les apelle „ Modernes..... Que Dieu a diſtribué la „ ſageſſe à tous les hommes ſelon leur „ portée, & que ceux qui nous ont précedé dans le tems ne nous précedent pas „ pour cela dans la ſageſſe, parce qu'étant „ donnée également à tous les hommes, „ ceux qui ſont venus les premiers ne la „ peuvent pas ôter aux autres. (1)

Mais qui ne voit que Lactance n'en veut qu'à ceux qui ſe laiſſent aller aux coutumes & aux traditions humaines au préjudice de la vérité manifeſte, ou qui ſont trop crédules & trop timides dans la recherche des choſes naturelles qui dépendent de la Raiſon?

Quelques-uns de ces Théologiens Modernes qui ont penſé réduire la Morale Chré-

1. *Sapientiam ſibi adimunt qui ſine ullo judicio inventa majorum probant, & ab aliis pecudum more ducuntur. Sed hoc eos fallit quod majorum nomine poſito, non putant fieri poſſe ut ipſi plus ſapiant, qu'a minores vocantur........ Deus dedit omnibus pro virili petitionem ſapientiæ nec quia nos illi temporibus, ſapientia quoque antecesſe-*

Chrétienne en problêmes, ont jugé à propos de mettre en queſtion ſi l'on doit préférer les Anciens Peres & Docteurs de l'Egliſe aux nouveaux Ecrivains & Docteurs de l'Ecole. (2)

Azor veut que les opinions de ces Ecrivains nouveaux des derniers tems ayent autant de poids & de crédit que les ſentimens des Anciens & des Peres de l'Egliſe, de ſorte que ſi les Peres l'emportent quelquefois ſur les Auteurs Modernes, ceux-ci l'emportent auſſi ſouvent ſur les Peres: & que „ *quand les opinions des uns &* „ *des autres ſont égales en elles-mêmes,* „ *quoiqu'on préfere ſouvent celles des An*„ *ciens à celles des Nouveaux il n'y a point* „ *de Loi ni de raiſon aſſés forte pour obliger* „ *à la préferer toujours.* (3)

Cette déciſion a paru d'une conſéquence dangereuſe, en ce qu'il ſemble ôter l'obligation de s'aſſujettir aux ſentimens des ſaints Docteurs de l'Egliſe, qui ne diſent dans les choſes importantes que ce qu'ils ont apris d'elle, & donner la liberté de les ſuivre ou de ne les ſuivre pas. Car ſelon cette maxime il pourroit être permis de ſuivre toûjours les nouveaux & de ne ſuivre jamais les Peres, lorſque les raiſons des Nouveaux ſeront auſſi vrai-ſemblables que

ceſſerunt. Quæ ſi omnibus æqualiter datur, occupari ab antecedentibus non poteſt. Lactant. Lib. Divin. Inſtitut. cap. 7.

2. Ger. de la Mor. des J. Tom. 1. L. 1. part. 2. chap. 1. art. 1. pag. 261. 262. & ſuiv.

3. Joan. Azor. Inſt. Moral. Lib. 2. cap. 17. quæſt. 1. pag. 127.

PART. I.

que celles des Peres. Or il ne ſera jamais difficile à ceux qui les jugeront par le ſens humain & par la Raiſon naturelle plutôt que par la lumiére de la Foi de trouver des artifices pour faire paroître autant de probabilité & de vrai-ſemblance dans les opinions modernes que dans les ſentimens des Anciens.

Les autres Défenſeurs de l'autorité des Modernes (1) ont voulu uſer de diſtinction & partager le different, en diſant que *la reſolution des difficultés qui naiſſent touchant la Foi ſe doit tirer des Anciens: mais que celles qui regardent les mœurs & la vie des Chrétiens ſe doivent prendre des Auteurs nouveaux*. La diſtinction paroît claire, mais elle tient peut-être un peu de l'*Eſcobar*, & du *Caſuitiſme*, & elle ne léve pas entiérement tous nos ſcrupules.

Car, comme écrit un autre Moderne, s'il apartient aux Anciens de déterminer les queſtions qui naiſſent ſur les matiéres de la Foi, il faut néceſſairement qu'ils décident auſſi les difficultés de la conſcience & des mœurs, puiſque les Fidéles doivent vivre par la Foi: Et ſi nous devons prendre des Modernes les régles des mœurs & non celles de la Foi, il faut qu'on nous donne une autre régle de notre vie que la Foi, & que la Foi ne ſoit plus la ſource & la meſure des bonnes œuvres ni le principe de

1. Valer. Reginald. præfat. in Prax. Fori Pœnitential. de caſibus conſc.
Ludov. Cellot. Lib. 8. de Hierarchia & Hierarchis cap. 16. pag. 714.

de la vie Chrétienne. (2) S'il eſt vrai que nous ne devons prendre des Anciens que les régles de la Foi ſans celles des Mœurs, la Foi que nous recevons d'eux ſera morte & ſtérile: ſi les Nouveaux ne nous donnent que les régles des Mœurs ſans celles de la Foi, notre vie quelque bonne qu'elle paroiſſe ne ſera que Païenne.

Mais il eſt fort inutile de nous embaraſſer d'une déciſion qui paſſe pour erronée, & qui eſt rejèttée de l'Egliſe. Et quand nous n'aurions pas d'autres motifs pour nous porter à préférer les Anciens aux Modernes en tout ce qui concerne la Religion, & pour nous attacher inviolablement aux déciſions de ces premiers: l'incertitude, l'embarras, l'inégalité, la témerité & les contradictions qui ſe rencontrent dans pluſieurs de ces Théologiens modernes, & particulierement des nouveaux Docteurs de la Probabilité nous y obligeroient aſſés d'ailleurs.

L'Auteur de la Recherche de la Vérité fait ſur la conduite & ſur les ſentimens de ces Modernes une reflexion qui eſt d'autant moins à mépriſer qu'il n'eſt ni le ſeul ni le premier qui l'a faite. (3) Il dit „ qu'il „ lui ſemble que ce ſont d'ordinaire ceux „ qui crient le plus contre les Nou„ veautés de Philoſophie qu'on doit eſti„ mer, qui favoriſent & qui défendent „ même plus opiniâtrement certaines Nou„ veau-

2. Mor. des J. T. 1. L. 1. p. 2. chap. 1. art. 1. pag. 269. 270.

3. Malebr. Rech. de la Ver. 2. Part. du Liv. 2. chap. 5. pag. 222.

„ veautés de Théologie qu'on doit détes-
„ ter. Car ce n'eſt pas, dit-il, leur lan-
„ gage qu'on n'aprouve pas, tout inconnu
„ qu'il ait été à l'Antiquité, l'uſage l'au-
„ toriſe: ce ſont les erreurs qu'ils répan-
„ dent ou qu'ils ſoûtiennent à la faveur de
„ ce langage équivoque & confus. Que
„ ce ſont principalement ces ſortes de gens
„ qui s'éfarouchent ſi on parle en Philoſo-
„ phie autrement qu'Ariſtote, & qui ne
„ ſe mettent point en peine ſi on parle en
„ Theologie autrement que l'Evangile, les
„ Peres & les Conciles.

Il nous eſt ſans doute fort peu important & peu néceſſaire de ſavoir ce que les anciens Philoſophes Païens ont cru des points qui regardent l'eſſence & l'exiſtence de Dieu, la beatitude de l'homme, l'immortalité de l'ame & toute la Morale qui dépend de la véritable Théologie, quoiqu'il ſoit très-important & très-néceſſaire de ſavoir que Dieu exiſte, qu'il fait notre beatitude, que l'ame eſt immortelle, & que toute la Morale ne conſiſte que dans le véritable culte de Dieu. Cependant il s'eſt trouvé un fort grand nombre de Savans, (1) qui ſe ſont mis plus en peine de ſavoir, par exemple, le ſentiment d'Ariſtote ſur l'immortalité de l'Ame que la vérité de la choſe en ſoi, & on en a vû même qui ont

1. Le même pag. 217. & 221. &c. ¶ Le P. Mallebranche dans l'endroit ci-deſſus allegué ſe contente de dire que le principal but de Pomponace a été de montrer qu'Ariſtote a cru que l'ame étoit mortelle, quoique (devoit ajouter le P. Mallebranche) il ait témoigné que ſon intention étoit purement de prouver

ont fait des Ouvrages exprès (2) pour expliquer ce que ce Philosophe en a écrit, & qui n'en ont pas tant fait pour savoir ce qu'il en faloit croire.

S'il y a une infinité de choses dont la connoissance est inutile, & qui ne sont que de l'invention de l'esprit humain, il est par consequent encore plus inutile de rechercher & de savoir ce que les Anciens en ont cru. „ Mais dans les questions de la „ Foi ce n'est pas un défaut de chercher „ ce qu'en a cru, par exemple, Saint Au„ gustin ou quelqu'autre Pere de l'Eglise, „ ni même de travailler avec soin pour dé„ couvrir si Saint Augustin a cru ce que „ croyoient ceux qui l'ont précédé, parce „ que les choses de la Foi ne s'aprennent „ que par la Tradition, & que la Raison „ ne peut pas les découvrir. La créance „ la plus ancienne étant la plus vraie, il „ faut tâcher de savoir laquelle l'est en ef„ fet, & on ne le peut faire qu'en exami„ nant le sentiment de plusieurs personnes „ qui se sont suivies dans differens tems.

„ Mais les choses qui dépendent de la „ Raison leur sont tout-à-fait oposées & „ il n'est pas si necessaire de se mettre en „ peine de savoir ce qu'il en faut croire.

„ En matiére de Théologie on doit ai„ mer l'Antiquité parce qu'on doit aimer „ la

ver qu'à s'en tenir aux termes d'Aristote on ne pouvoit conclurre rien de certain pour la mortalité, ni pour l'immortalité de l'ame.

(2) Petrus Pomponatius en a fait un pour montrer qu'Aristote a cru l'ame mortelle.

„ la Vérité, & que la Vérité se trouve dans
„ l'Antiquité. Il faut que toute curiosité
„ çesse lorsqu'on tient une fois la Vérité.
„ Mais en matiére de Philosophie, on
„ doit au contraire aimer la nouveauté par
„ la même raison qu'il faut toujours ai-
„ mer la Vérité & la rechercher par tout où
„ elle se peut trouver. Si l'on croyoit
„ qu'Aristote & Platon fussent infaillibles,
„ il ne faudroit s'apliquer qu'à les enten-
„ dre, mais la Raison ne permet pas qu'on
„ le croye. La Raison veut au contraire
„ que nous les jugions plus ignorans que
„ les nouveaux Philosophes, parce que de-
„ puis leur tems il s'est écoulé un grand
„ nombre de siécles qui ont donné lieu à
„ plusieurs expériences & découvertes
„ nouvelles; que les nouveaux Philoso-
„ phes peuvent savoir toutes les vérités
„ que les Anciens nous ont laissées, & en
„ trouver encore plusieurs autres. Mais
„ cependant la Raison ne veut pas qu'on
„ croye encore ces nouveaux Philosophes
„ à leur parole plutôt que les Anciens.
„ Elle veut au contraire qu'on les exami-
„ ne sans se préoccuper ridiculement de
„ leur science ni de leurs qualités d'es-
„ prit. (1)

CHA-

1. Idem ibid.
2. S. Basil de legendis Libris Gentil. oration.
S. Greg. Nazianzen. in oration. de laudibus Basilii Magni.
Clem. Alexandr. Origen. Arnob. Lact. & aliorum exempla.
S. Augustin. Lib. 2. de doctrin. Christiana. cap. 18. 29, & 40.

CHAPITRE II.

Préjugés des Auteurs Ecclésiastiques & Profanes.

PUisque le Préjugé où étoient plusieurs des Chrétiens de l'Eglise Primitive, à l'égard des Livres des Païens est effacé depuis fort long-tems, il est assés inutile de faire voir quel en étoit le fondement, & en quoi consistoit le danger que l'on y trouvoit pour les nouveaux Convertis, lorsqu'ils étoient encore assiégés de Païens qui tâchoient en toute occasion de leur faire valoir les beautés de leurs Poëtes & de leurs Philosophes.

Ce seroit aussi d'un autre côté faire perdre le tems au Lecteur, si pour lui faire voir l'utilité qu'on peut retirer des Livres des Gentils, on se mettoit en devoir de lui repeter ici tout ce qu'il peut en avoir lû ailleurs (2) soit dans les Ecrits des anciens Peres de l'Eglise qui en ont fait eux-mêmes un excellent usage, autant pour le reglement de leurs mœurs, que pour combattre le Paganisme; soit dans les Traités particuliers que plusieurs Modernes ont fait sur ce sujet. (3)

A

S. Cyrill. Alex. Lib. 6. contra Julian. Apostat. ad text. 4.

Petri Blesen. Epistol. 8. Item Epistol. 91.

3. Claud. Espencæus Tract. de profectu ex Lib. Gentil.

Joan. de Marchepallio disput. de citandis impunè à Concionatore legibus civilibus, id est, Literis paganicis. ¶ Baillet après Claude Despence qui est à

I PART. CH. II.

A l'égard des Livres des Chrétiens, les Gentils s'étoient étrangement préoccupés contre ceux des trois ou quatre premiers siécles de l'Eglise. Ils s'étoient fortement imaginé que nos Ecrivains ne pouvoient être que des ignorans, parce qu'ils ne voyoient presque aucun de leurs prétendus Savans embrasser la Religion Chrétienne, qu'ils savoient être ennemie de l'orgueil & de l'enflure que produit la vanité des Sciences humaines. Et sur la foi des plus médisans de nos ennemis tels qu'étoient Celse, Porphyre, & l'Empereur Julien, ils publioient par tout que l'Eglise de Jesus-Christ n'avoit produit aucun Philosophe, aucun Orateur, aucun Docteur; qu'on n'y cultivoit point l'Eloquence ni les autres Arts ni les Sciences, & qu'on ne remarquoit qu'une simplicité grossiére en tout ce qui étoit sorti de la plume des Auteurs Chrétiens depuis l'établissement de la Religion.

Ce fut pour détromper le Public de cette erreur que Saint Jerôme entreprit d'écrire son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, comme il le témoigne lui-même à Dexter, (1) & il fit bien voir par ce grand nombre de savans & de saints Docteurs dont il a fait le

la tête des Auteurs ici allégués, y en ajoute un dont il a défiguré le nom & le surnom, parce que l'ayant trouvé apparemment cité par abbréviation *J. de Marchepal*, il a cru que le nom de cet Auteur étoit *Joannes de Marchepallio*, au lieu que c'est *Jacobus de Marchepallu* Cordelier qui écrivoit l'an 1525. ou 30.

Clavigny de Sainte-Honorine. chap. 1. du discern. & de l'usage des Livres suspects.

le Catalogue, que notre Religion loin de condamner ou de négliger les Sciences & les Arts, savoit au contraire en purifier & sanctifier l'usage, qui ne pouvoit pas être excellent dans la mauvaise Religion.

Il faut reconnoître de bonne foi que la pureté du discours paroît plus alterée dans la plûpart des Ecrits des Auteurs Ecclesiastiques que dans ces Auteurs Classiques des Grecs & des Romains qui ont écrit lorsque leurs Republiques & leurs Langues étoient les plus florissantes. Mais on doit faire réflexion sur les desseins de Dieu pour l'établissement de son Eglise, & considerer que ceux qui auroient pû écrire avec toute la pureté & tous les ornemens de leur Langue ont suivi l'Esprit de Dieu qui ne vouloit pas qu'on donnât par cette affectation la moindre occasion de croire que l'éloquence & l'artifice des raisonnemens humains eussent contribué la moindre chose à la conversion des Peuples & à l'affermissement de la véritable Religion.

D'ailleurs la beauté du langage étoit comptée parmi la plûpart des Chrétiens de l'Eglise Latine pour une de ces vanités du siécle ausquelles ils devoient renoncer, & nous avons un bel exemple de ce renoncement

Theoph. Rayn. Erotem. XI. integro part. I. pag. 183.

Anton. Possevin. Biblioth. Select.

Voyés encore la plûpart de ceux qui ont traité de la maniére d'étudier & de lire les Livres.

I. S. Hieronym. Præfat. ad Dextrum, Lib. de Vir. Illustr.

ment volontaire dans les Ecrits de Saint Augustin, qui, comme nous l'avons déja remarqué, avoit affecté en plusieurs occasions de négliger son stile, méprisant la réputation de bien parler pour s'accommoder à la portée des Peuples ausquels il vouloit se rendre utile.

Après tout, nos Critiques dégoûtés devroient considerer que les Ecrivains Ecclesiastiques n'auroient pas pû se garantir quand ils l'auroient voulu de la décadence de la belle Latinité, qui étoit universelle dans l'Empire, lorsqu'il a plû à Dieu de les faire naître dans l'Eglise. Et s'ils n'ont le goût entierement dépravé, ils doivent reconnoître que les Ecrivains Chrétiens n'ont été inferieurs à aucun des Auteurs Païens de leur tems, même pour la beauté du stile & de l'expression.

Le stile de Tertulien, de Saint Cyprien, de Minutius Felix, de Lactance, de Saint Jerôme, de Saint Sulpice Severe, &c. vaut bien sans doute celui d'Apulée, d'Aule-Gelle (1), de Capitolin, de Lampridius, de Spartien, de Macrobe, &c. Les plus judicieux Critiques ont crû trouver même l'air & le stile de César dans Saint Cyprien; celui de Ciceron dans Lactance; & celui de Salluste dans Saint Sulpice Severe. Et qui doute que tous ces grands hommes de la Gentilité dont nous estimons si fort les Ecrits, n'eussent été autant & peut-être plus embarassés que nos Auteurs Ecclesiastiques pour bien parler, s'ils avoient vêcu dans le même tems. Mais

1. ¶ L'usage est pour Aulu-Gelle.

Mais si l'Eglise a voulu montrer dans ses Ecrivains de la Langue Latine qu'elle n'avoit aucun besoin de l'éloquence humaine, & qu'elle se soucioit peu de la pureté & des ornemens du discours en comparaison de la pureté du cœur & des ornemens de l'ame: Elle a bien sû faire voir dans ceux de la Grece que ce n'étoit ni par impuissance ni par aucun effet de quelque mauvais goût qu'elle en usoit de la sorte. Les anciens Auteurs Grecs de la Gentilité, sans en excepter ceux même qui ont porté la Langue Attique au comble de sa gloire & de sa perfection n'ont rien eu au-dessus des Peres de l'Eglise Greque, soit pour la force & la beauté du stile, soit pour la majesté & la délicatesse des maniéres.

Nous pouvons hardiment oposer à Platon, à Demosthene & à Isocrate, Saint Basile le Grand, Saint Gregoire de Nazianze, & Saint Jean Chrysostome. (2) Personne ne niera que Prohæresius qui professoit publiquement l'Eloquence au quatriéme siécle effaçoit généralement tous les Philosophes, les Rheteurs & les Sophistes Païens de son siécle. Et quoique la plûpart de ceux-ci s'attachassent particuliérement à l'étudier & à l'imiter, on sait qu'il avoit lui-même si peu d'attache à sa profession glorieuse, que bien que Julien l'Apostat l'eût excepté nommément de la défense qu'il fit à tous les Professeurs Chrétiens d'enseigner, pour le distinguer & faire honeur à son mérite, il aima mieux faire voir qu'il

2. Budæus, Lancelot, & alii Critici passim.

qu'il eſtimoit moins la gloire que lui avoit acquiſe l'éloquence ſéculiére dont il étoit apellé *le Roi*, que l'avantage d'être Chrétien qui lui donnoit lieu de prendre ſa part de la perſécution dont ce Prince vouloit le priver. (1)

Depuis le rétabliſſement des belles Lettres dans l'Europe, il a falu faire ce ſemble une nouvelle diſtinction entre les Ecrivains Profanes & les Eccleſiaſtiques, quoique tous fiſſent profeſſion du Chriſtianiſme. Les premiers ſont ceux qui paroiſſent n'avoir preſque point ambitionné d'autre gloire que celle de faire revivre la Gentilité dans leurs Ecrits, de parler & d'écrire à la Païenne en toute rencontre, d'imiter juſqu'aux défauts des Anciens, & de s'aſſujettir comme des eſclaves à toutes leurs maniéres, ſans avoir égard aux circonſtances des tems, des lieux, des perſonnes

1. S. Hieron. Chronic. Eunapius de vit. Sophiſt.
2. Politian. ap. Bibliograph. curioſ. pag. 53.

N B. J'ai compris Politien parmi les Ridicules ſcrupuleux qui n'oſoient lire l'Ecriture-Sainte, de peur de gâter leur beau Latin, quoique je ne l'aye nommé que dans la Citation, ayant ſuivi quelques Auteurs Allemans, Eſpagnols & François: Mais Politien dans ſa 10. Epître du 4. Livre, dit lui-même qu'il expliquoit publiquement l'Ecriture-Sainte durant le Carême. C'eſt ce que Barthius a remarqué auſſi au 47. Livre de ſes Adverſaires, chap. 5. col. 2193. Conſultez Melanchthon, Vivès, Du Pleſſis-Mornay, &c.

¶ L'Auteur dans la note rélative au chiffre 2. ayant ſur la foi d'Hallervord Collecteur d'un mauvais catalogue intitulé *Bibliothéque curieuſe*, fait à Politien l'injure de le marquer comme un de ces ridicules ſcrupuleux qui n'oſoient lire l'Ecriture de peur de gâter leur beau Latin, s'en eſt retracté ſur ce que Politien

nes & de l'état présent des choses de leur siécle. Les derniers sont ceux qui ont fait un choix judicieux des choses que les anciens Païens ont écrites, & qui se pouvoient apliquer à l'usage du tems auquel ils écrivoient ; qui n'ont point fait difficulté d'employer des termes Ecclesiastiques pour exprimer des choses purement Ecclesiastiques, & qui par leur conduite ont montré aux autres les régles de bon sens, & l'Art de la véritable Eloquence.

On peut mettre au rang des premiers tous ces ridicules scrupuleux qui n'osoient lire l'Ecriture Sainte de peur de gâter leur beau Latin. (2) Ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epîtres de Saint Paul pour le même sujet, non contens de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de *petites Lettres de néant*, (3) tout revêtus qu'ils fussent eux-mêmes de la Pourpre

litien Epitre 10 dit lui-même qu'il expliquoit publiquement l'Ecriture Sainte durant le Carême. Pour moi je crois que ce qu'en faisoit Politien n'etoit que pour remplir par maniere d'acquit sa fonction de Theologal de l'Eglise de Florence, & que sur l'article des mœurs etant un homme notoirement fort decrie, il peut très-vrai-semblablement ne s'être pas beaucoup applique à lire l'Ecriture, non pas dans l'apprehension puérile de gâter son beau Latin, mais par le peu de goût qu'il avoit pour cette lecture, ce qui rend assés croyable ce qu'ont là-dessus rapporte de lui Vives & Melanchthon, Ecrivains qui n'ont jamais passe pour médisans & qui etant voisins de ce tems la pouvoient savoir la chose par tradition.

3. Il est vrai, comme le remarque Ménage [illegible] 1. de l'Anti-Baillet c. 8. qu'*Epistolaccias* en Italien signifie proprement *une grande vilaine Epitre* & qu'ainsi

PART. II.

pre Ecclesiastique. (*a*) (1) Ceux qui ne vouloient pas seulement souffrir la vûe d'aucun Livre de notre Religion, pour ne se point donner d'impressions étrangéres & impures, à leur avis, & qui fussent capables de deshonorer ou d'alterer la connoissance qu'ils avoient des Antiquités Romaines & Profanes. (2) Ceux qui aimoient mieux dire leur Breviaire en Grec, que de suivre leurs regles ordinaires & d'imiter leurs Confreres, quoi qu'ils fussent Réguliers,

qu'ainsi Baillet traduisant *Epistolaccias* par *de petites Lettres de néant*, n'a pas bien exprimé l'idee que donne la terminaison *accio* & *accia*.

(*a*) Quand Konigius & Scipio Gentilis font apeller par le Cardinal Bembo les Lettres de S. Paul, *epistolaccias*, ils ne prétendoient pas qu'il les regardoit comme de *petites Lettres de néant*. Car tous les mots Italiens terminés en *accio* & *accia*, *chiesaccia*, *capellaccio*, *cavallaccio*, *libraccio*, &c. sont des augmentatifs qui marquent une étenduë déplaisante, & non pas une petitesse. (Anti-Baillet, Tome 1. pag. 36.)

1. Petr. Bemb. Cardinal. apud Scipion. Gentil. in Comment. in Epist. Pauli ad Philemonem, pag. 40. & apud Konigium Bibl. V. & N. ¶ Ce sont les paroles de Baillet copiées d'après Konig, où il a trouvé au mot *Bembus*, la citation du passage de Scipio Gentilis. Bayle qui auroit voulu là-dessus un garant plus ancien que Gentilis, mort l'an 1616. 69. ans après le Bembe, témoigne n'en avoir pu trouver d'anterieur à Lansius. En quoi il s'est terriblement équivoqué, ne s'étant pas apperçu que celui-ci se fonde expressément sur Gentilis, auquel il avoit alors notoirement survécu, puisque dans l'édition même de l'ouvrage que Bayle cite de ce Lansius, il se trouve une Epitre de ce dernier datée de 1620. & par conséquent postérieure de 4. ans à la mort de Gentilis. L'Auteur que Bayle suivant son principe pouvoit raisonnablement présumer avoir le premier attribué, quoique sans preuve, ce prétendu fait au Bembe, est un

liers, pour ne point infecter leur beau stile prétendu par le mauvais latin de la Bible & de l'Office de l'Eglise. (3) Ceux enfin qui ayant ouï dire que Saint Jerôme lisoit encore avec assiduité dans sa derniére vieillesse les Comédies de Plaute, & que Saint Chrysostome avoit ordinairement un Aristophane sous le chevet de son lict, se sont peut-être imaginés qu'il leur suffisoit d'imiter ces Saints par cet endroit pour satisfaire aux obligations du Christianisme, &

un Théologien Protestant nommé Victorin Strigelius, né l'an 1524. vingt-trois ans avant la mort de Bembe arrivée en 1547. *Bembus*, dit-il, dans l'explication du Pseaume 4. *qui postea Cardinalis factus est, cum ad Sadoletum venisset, & eum in enarratione Epistolæ ad Romanos aliquid operæ collocare intellexisset. Omitte*, inquit, *has nugas, non decent gravem virum tales ineptiæ.* Bayle, par une continuation d'erreur, faute d'avoir sû que ces paroles étoient de Strigelius, les a rapportées comme d'un Gregoire Michel qui se les est appropriées dans une de ses notes sur la traduction Latine qu'il donna des Curiosités inouïes de Gaffarel en 1676. plus de cent ans après l'impression du livre de Strigelius sur les Pseaumes.

2. Ger. Joh. Voss. de Hist. Lat. & alii passim. de Pomponio Læto. ¶ Ceci regarde Pomponius Lætus fameux Professeur en humanités à Rome vers la fin du quinziéme siécle. L'Idée qu'en donne ici Baillet est tirée de ce que Vossius en a compilé au 3. livre de ses Historiens Latins chap. 8. Elle est un peu outrée, comme je pourrai le faire voir dans une Dissertation expresse sur ce Pomponius. *Elle est imprimée au tom. 2.*

3. De Joan. Petro Maffejo Soc. J. id retulere. ¶. Scioppius pag. 60. de son *Judicium de Stylo Historico*, dit qu'on lui avoit certifié la chose; par où l'on voit que la pratique du P. Maffée ne s'accordoit guére avec celle de Pomponius Lætus, qui de peur de gâter son Latin, ne voulut point apprendre le Grec,

PART. I. II.

& qui ont fait toute leur étude dans les sujets même de Religion, de ce qui ne servoit à ces Saints que d'une récreation innocente pour se délasser de leurs fatigues (1)

Le Préjugé n'est pas plus favorable pour ceux de nos Ecrivains qui se sont jettés dans une extrémité opposée à celle de ces Chrétiens profanes dont on vient de parler. Car s'ils ont eu raison d'un côté de juger que des sujets purement Chrétiens ne peuvent être que deshonorés par le mêlange des Fables Païennes & par les maniéres qui étoient de l'usage de l'idolâtrie ancienne, ils ont eu grand tort de l'autre de s'imaginer que les matiéres de notre Religion puissent être embellies par de nouvelles fictions, en introduisant le mensonge & la fable dans les choses où la vérité doit paroître toute nuë. C'est de cette nouvelle licence que nous sont venus tant de mauvais Ouvrages de Poësie sainte, ces Romans

1. Ol. Borrichius de Poëtis pag. 34. Item Tan. Fabr. &c.

N B. J'ai dit que Saint Jerôme se plaisoit encore dans sa vieillesse à la lecture de Plaute, & Saint Chrysostome à celle d'Aristophane. Le premier point n'est contesté de personne; mais le second n'a pas la même évidence, & je serois volontiers de l'opinion de Monsieur le Fevre de Saumur qui le met parmi les choses de peu de fondement. ¶ Tannegui le Févre donna en François dans un petit volume imprimé l'an 1665. les Vies des Poëtes Grecs en abrégé. Là dans celle d'Aristophane il rejetta comme fabuleux ce qu'on disoit de la coutume qu'avoit S. Chrysostome de mettre sous son chevet les Comédies de ce Poëte, afin qu'au moment que l'envie de les lire le pre-

mans spirituels & toutes ces Histoires forgées à plaisir, ou pour épouvanter le pécheur, ou pour repaître les simples de prodiges & de miracles faux ou d'événemens surprenans, & pour les entretenir dans une pieté grossiére. C'est en vain, dit le Poëte (2) que tous ces pieux inventeurs de nouvelles fictions,

Pensent faire agir Dieu, ses Saints & ses Prophetes,
Comme ces Dieux éclos du cerveau des Poëtes:
Mettent à chaque pas le Lecteur en Enfer:
N'offrent rien qu'Astaroth, Belzebud (3), Lucifer.
De la foi d'un Chrétien les mysteres terribles
D'ornemens égayés ne sont point susceptibles.
L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire, & tourmens mérités:
Et de leurs fictions le mêlange coupable

Mê-

prenoit, il fût en état de la satisfaire. Ménage ensuite a remarqué dans la Préface de la seconde partie de ses Observations sur la Langue Françoise, & à la fin du chap. 113. de son Anti-Baillet Tom. 2. pag. 48. que c'étoit Alde Manuce l'ancien qui dans l'Epitre dédicatoire de son édition d'Aristophane avoit le premier avancé ce conte touchant S. Chrysostome. Voila comment cette tradition, qui a régné près de deux siécles, s'est introduite; Et ce qu'il est à propos de savoir pour s'en desabuser.

2. Despreaux de l'Art Poëtique Chant III. v. 195. & suiv.

3. ¶. C'est réguliérement *Beelzebub* qu'il faudroit écrire. Les Grecs ont écrit *Beelzeboul*. En François le meilleur seroit d'écrire *Belzébut*, ou même simplement *Belzébu*.

ART. II.

Même à ses verités donne l'air de la fable . . . .

(1) Il ne faut point parmi les ridicules songes
Du Dieu de vérité faire un Dieu de mensonges.

Ces sortes d'Ecrivains, & sur tout ces faiseurs de contes devots & de fausses Histoires ont fait à l'Eglise un tort peut-être plus considérable qu'on ne se l'est imaginé d'abord, lorsqu'on a cru pouvoir tolerer leur licence. Car outre qu'ils abusent de la simplicité & de la crédulité de la populace qu'ils jettent dans l'erreur, c'est qu'ils donnent lieu aux libertins de douter des vérités plus importantes, & de les confondre malicieusement avec ces sortes de fictions.

CHAPITRE III.

Préjugés de la dignité & de la qualité des Auteurs.

III. QUoique la République des Lettres ne reconnoisse point d'autre qualité ni d'autre dignité dans les jugemens qu'elle porte des Ecrivains que celle d'Auteur, & qu'elle fasse profession de ne point considerer davantage les Têtes couronnées ni les autres personnes les plus qualifiées, que celles qui passent pour les derniéres & les plus basses sur les rangs établis dans le

1. ¶. Le Poëte ayant été repris de la mauvaise césure

cepte une certaine engeance de Criti-
qui font profeſſion de n'épargner per-
, & de jetter la dent ſur toutes cho-
: qui ſemblent faire tous leurs délices
malignité & du plaiſir avec lequel ils
it de rabaiſſer & d'humilier ceux qui
le monde ſont élevés au-deſſus des
: il n'y a preſque perſonne qui ne ſe
porté à diſtinguer les Ouvrages des
ls d'avec les autres. On y attache
nt une idée de grandeur plutôt qu'à
les autres, ſoit à cauſe que l'on a bon-
inion de l'éducation & des études des
ds que l'on ſupoſe ordinairement a-
été plus excellentes que celles du
nun des hommes ; ſoit à cauſe que
s'imagine que leur qualité ou leur di-
les mettant dans des engagemens qui
font regarder les autres ſous leur
dance ou ſous leur conduite, leur
: auſſi plus d'élévation , de capacité
étenduë d'eſprit ; ſoit enfin parce
le beſoin continuel que ceux qui ſe
it de juger des Livres ont des Grands
...ien que les autres plie inſenſible-

Mais lorsque le Préjugé de l'estime que nous faisons des Ouvrages des Grands n'a de fondement que sur ce dernier motif, il ne dure guéres plus que la vie de l'Auteur pour l'ordinaire, ils sont traités comme les autres lorsque la mort les leur a rendus égaux, & qu'on n'a plus rien à esperer ni rien à craindre de leur part dans le monde.

Le peu de certitude & le peu de justice qu'il y a dans cette sorte de Préjugé vient moins de l'erreur de l'esprit que de la corruption du cœur, parce que ceux qui n'ont que des aprobations & des éloges à donner aux Auteurs dans les Ouvrages desquels ils ne considérent que la qualité & le crédit, font plutôt le personnage de lâches flateurs que celui de Critiques sincéres. Et s'il ne se trouve point dans ces derniers siécles de Denis qui veuillent faire les Tyrans dans la [1]République des Lettres, on peut dire qu'il se trouve encore moins de Philoxenes qui osent seulement témoigner quelque indifférence pour une mauvaise piéce, ou douter devant ces Auteurs de l'excellence de ce qui ne leur paroîtroit que très-médiocre chés eux, ou dans le conseil de liberté qu'ils ont coutume de tenir avec leurs amis particuliers.

Ainsi comme on est persuadé que c'est une chose assés rare de ne point confondre le

1. ¶. Gilles le Maistre mort le 5. Décembre 1562. On

le reſpect qui eſt dû à la qualité d'un Auteur avec l'eſtime qui eſt duë à ſon mérite, il y a moins lieu de s'étonner que la plupart des jugemens qu'on a fait de leurs Ecrits pendant leur vivant paſſent pour très-ſuſpects.

Il ne laiſſe pas d'y avoir ſouvent des rencontres où la qualité d'un Auteur peut donner un prétexte raiſonnable & un fondement plauſible au préjugé qu'on ſe forme de ſon Ouvrage, lors principalement que cette qualité conſiſte dans une dignité, dans une charge, ou dans un emploi qui ſupoſe de la ſuffiſance & de l'habileté pour pouvoir s'en acquitter conformément aux obligations qui y ſont attachées.

Tels ſont particuliérement les Magiſtrats & les Prélats, ſur tout quand ils écrivent ſur des ſujets qui concernent leur état & leurs fonctions. Mais dès qu'ils ſortent de leur ſphere & qu'ils écrivent ſur des choſes qui ne ſont plus de leur reſſort & de leur juriſdiction, on peut dire, ſans diminuer rien du reſpect qui eſt dû à leur grandeur, qu'ils ſont cenſés déchus de ce privilége de n'être pas jugés, ou de ne l'être que favorablement.

C'eſt pourquoi quand Monſieur le Premier Préſident (1) le Maiſtre auroit moins bien écrit qu'il n'a fait ſur les matiéres concernant la Juriſprudence, le préjugé lui ſeroit toujours plus favorable qu'à Monſieur

On a en Latin & en François ſon Ouvrage intitulé *Deciſiones inſignes*, & *Déciſions notables*.

d'en démêler les droits & les rappor
vec ceux de la puiſſance ſéculiére
bien plus excuſable & plus eſtimabl
me quand il ſeroit échapé quelqu
à ſon exactitude, qu'un Archevê
Theſſalonique (3) qui s'eſt amuſé
de grands Commentaires ſur Hom
dont la qualité n'a point empêché
tiques de le traiter avec toute la
qu'on aporteroit pour juger des O
d'un ſimple Grammairien ou Com
teur de Poëte.

La dignité d'Evêque n'eſt pas
vain qui ſoit entiérement impuiſſan
la Critique, & incapable de mett
qui en ſont revêtus à couvert de la
re, tant qu'ils ſe renferment dans
nes de la doctrine Ecclèſiaſtique.
l'aſſurance & ſur le témoignage q
en ont donné vingt-neuf Prélats d
ſe Gallicane, conſidérables par leu
& par leur pieté, on peut dire que

les Evêques sont les vrais Docteurs de l'Eglise, personne n'a droit de s'élever contre leur doctrine, à moins qu'ils ne soient tombés dans des erreurs manifestes, ou que l'Eglise n'ait condamné leurs sentimens, ce qu'elle ne fait jamais qu'avec beaucoup de circonspection: & que *les Ouvrages qu'ils publient portent leur aprobation par le seul nom de leurs Auteurs* (4). Comme le droit de juger tout ce qui s'écrit sur les matiéres Ecclesiastiques leur apartient essentiellement, ils ne reconnoissent point pour Juges de leurs Ouvrages les Censeurs particuliers, & quoiqu'ils veuillent bien soumettre quelquefois leurs écrits à leur jugement, cela ne déroge rien à la liberté & au droit qu'ils ont de pouvoir n'être jugés & censurés que par l'autorité publique de l'Eglise.

CHAPITRE IV.

Préjugés de la Réputation & de l'Autorité d'un Auteur.

IL n'y a guéres de Préjugé qui soit plus général, ni peut-être plus fort sur notre esprit que celui qui nous vient de la réputation d'un Auteur. On

les Protestans qui s'en sont moqués Beze se distingua extrémement par son Epître macaronique sous le nom de *Magister Benedictus Passavantius*, laquelle en ce genre est un chef-d'œuvre.

2. ¶ Mr. de Marca.

3. ¶. Eustathius.

4. XXIX. Prel. approb. du Rit. de Nic. Pav. Ev. d'Alet.

PART. IV.

On a beau nous prêcher qu'il ne faut point avoir acceptation de personnes, qu'il ne faut point se soumettre aveuglément à l'autorité, qu'il faut moins prendre garde à celui qui écrit qu'à ce qu'on écrit, en-un mot qu'il faut user de sa Raison dans les jugemens qu'on doit faire d'un Livre & qu'il ne faut point se laisser aller au tourbillon qui emporte le vulgaire. On est même assés convaincu d'ailleurs qu'il n'y a rien de plus trompeur ni souvent rien de plus mal fondé que la réputation d'un Auteur, & qu'un premier Ouvrage, qui aura peut-être siû par surprise les aprobations du Public, ne peut pas toujours servir de caution pour les suivans.

Cependant on ne se conduit presque aujourd'hui que par ce Préjugé dans l'estime que l'on fait de la plûpart des Livres, & on ne s'y gouverne que sur le bruit que fait le nom d'un Auteur. On veut connoître un Auteur devant que de connoître son Ouvrage, & souvent l'on condamne ou l'on aprouve un Livre qu'on n'a point lû sur l'idée qu'on s'est formée de son Auteur.

Ce n'est que par un effet de cette bizarrerie que l'on voit tant de méchans Livres en crédit, parce que le hazard y a mis leurs Auteurs, & que l'on en voit d'autres au contraire qui demeurent dans le mépris & dans l'obscurité, parce que leurs Auteurs n'ont point eu de Patrons ou de Crieurs publics pour les mettre en vogue.

Mais

Mais quelque raiſon que l'on ait de blâmer en général cette eſpéce de Préjugé, dont les Savans ne ſont pas moins préoccupés que le vulgaire ; l'expérience nous fait néanmoins aſſés connoître qu'il n'eſt pas toujours déraiſonnable, & qu'il eſt même d'une grande utilité, quand on eſt parfaitement informé d'ailleurs de la capacité & de la force de l'Auteur, & quand on ſait quel eſt ſon crédit & le poids de ſon autorité dans l'Egliſe ou dans le monde. C'eſt pourquoi ſi j'avois envie de m'inſtruire exactement de ce que je dois croire des Sibylles, de Saint Denis l'Areopagite, de la Papeſſe Jeanne, des régions ſuburbicaires, & de tout ce qu'il vous plaira, je ne me croirois nullement blâmable de choiſir parmi un ſi grand nombre d'Auteurs qui en ont fait des Traités ſinguliers, celui dont la réputation ſeroit plus grande & dont l'habileté ſeroit plus univerſellement reconnuë. Dans le deſſein que j'aurois d'étudier Ariſtote, l'on me prendroit pour un fou, ſi pour bien entendre ce Philoſophe j'entreprenois de lire les quatorze ou quinze mille Commentateurs qui l'ont expliqué chacun en leur maniére, au lieu d'en choiſir un petit nombre de ceux que je ſaurois avoir le mieux réuſſi ſur le bruit & la réputation où ils ſont parmi les Savans qui les ont lûs.

Les effets de ce Préjugé ſe font encore ſentir tout autrement dans la maniére dont on conſidére & dont on traite les Ouvrages des Peres de l'Egliſe & des Auteurs Eccleſiaſtiques. Car, comme dit le Sieur de

de la Motte (1) encore qu'il ſemble que nous devons juger des Livres, plutôt par eux-mêmes que par le nom, la qualité & la réputation de leurs Auteurs; & que la vérité nous doive être vénérable de quelque Ecrivain qu'elle vienne; néanmoins il eſt ſouvent néceſſaire & toujours utile d'examiner ſi les Ouvrages qu'on attribuë aux Saints Peres & aux autres Auteurs dont l'autorité eſt en conſidération, ſont véritablement de ceux à qui on les attribuë, parce que cela ſert beaucoup à l'intelligence d'un Auteur dont on ne peut d'ordinaire mieux découvrir les vrais ſentimens que par la conférence de ce qu'il dit en differens Ouvrages.

C'eſt ce qui a porté tant d'habiles Critiques depuis un ſiécle à rechercher avec aplication les véritables Auteurs d'une infinité d'Ouvrages que l'on ne ſavoit à qui attribuer, ou qu'on attribuoit mal-à-propos à des Auteurs qui ont du crédit, afin de pouvoir ſe ſervir de leur autorité. C'eſt ce qui a porté auſſi la plûpart des impoſteurs à ſupoſer aux grands Hommes des Livres & des Ecrits pour tâcher de donner du cours & de la vogue à des opinions qu'ils croyoient ne pouvoir faire paſſer que ſous quelque nom illuſtre dont ils ſavoient qu'on reſpectoit l'autorité.

C'eſt ainſi que les Hérétiques des premiers

1. Antoine Arnaud, Apologie pour les SS. Peres, Livre 1. page 1.

1. ¶. Voyez Du Pin Biblioth. des Auteurs Eccléſiaſti-

'eres. Il s'eſt trouvé même des Ca-
nes qui n'ont point fait de ſcrupule
de cet artifice, croyant peut-être ré-
enſer une légére faute de mauvaiſe
r la vûë de quelque plus grand bien,
ie Vigile de Tapſe, (1) qui n'ayant
ſés bonne opinion de lui-même, &
fiant de ſa propre autorité, crut que
faire mieux recevoir les Ouvrages
avoit faits contre les Hérétiques de
ms, il pouvoit les publier ſous les
s noms de Saint Athanaſe & de Saint
ſtin Nous n'avons rien de plus au-
que le Nom de JESUS-CHRIST
: Sauveur, ni rien après lui qui ſoit
igne de nos reſpects que le Nom de
nte-Vierge ſa mere, de ſorte que
n'aurions pas manqué de mettre au
r rang des Livres Sacrés & Canoni-
s Ecrits de l'un & de l'autre ſi nous
ons (2). Cependant nous n'avons
fait cet honneur à la Lettre au Roi

I. PART. CH. IV.

Saint Ignace d'Antioche, parce que nous sommes tout persuadés que ces deux Lettres ne sont que des productions de quelques dévots indiscrets qui ont cru pouvoir par cette pieuse fourbe se jouer tout à la fois & de la sainteté de ces Noms consacrés dans notre Religion, & de la crédulité des Lecteurs simples & incapables de discernement.

Il ne faut pourtant pas se préoccuper ni s'entêter si fort de l'autorité & de la réputation des grands Hommes, (je parle de ceux qui n'ont écrit que suivant leurs lumiéres naturelles) que de croire qu'ils ayent été incapables de manquer ou de se tromper, & que tout ce qu'ils ont écrit soit dans sa derniére perfection.

Les plus grands Auteurs, dit Quintilien (1), ne sont pas toujours parfaitement accomplis en toutes choses, ils sont quelquefois de faux pas & des chutes même, & plient sous le fardeau comme les autres. Ils accordent quelquefois quelque chose au relâchement & au divertissement de leur esprit, ils ne sont pas toujours dans la même aplication, ils nous laissent quelquefois des marques de leur lassitude & de leur foiblesse. Ciceron a remarqué que Demosthene

1. *Neque legenti statim persuasum sit omnia qua magni Auctores dixerint esse utique perfecta. Nam & labuntur aliquando & oneri cedunt, & indulgent ingeniorum suorum voluptati: nec semper intendunt animum & nonnunquam fatigantur, cum Ciceroni dormitare interim Demosthenes, Horatio etiam Homerus videantur. Summi enim sunt, homines tamen: acciditque iis qui quidquid apud illos reperiunt*

hene s'étoit quelquefois oublié lui-même, & Horace a écrit qu'Homere s'étoit quelquefois laissé endormir sur ses Ouvrages. Ce sont de grands Hommes, mais qui ne laissent pas d'être hommes, quelque grands qu'ils puissent être. Il arrive souvent que ceux qui prennent indifferemment tout ce qu'ils trouvent dans leurs écrits pour des loix ou des regles infaillibles, choisissent ordinairement ce qu'il y a de plus mauvais pour leur usage, & que ceux qui se les proposent comme des Modéles parfaits qu'ils veulent suivre, ayant beaucoup plus de facilité pour imiter leurs vices que leurs vertus, s'imaginent sottement s'être rendus semblables à ces grands Hommes, lorsqu'ils n'ont pris que leurs défauts. On doit toujours néanmoins aporter beaucoup de modestie, de respect, & de circonspection quand on est engagé à parler de leurs manquemens, de peur que la précipitation & la témérité ne nous portent souvent à reprendre ou à condamner en eux des choses que nous n'entendons pas & qui sont au-dessus de nous. De sorte que si nous étions obligés de commettre quelque excès dans les jugemens que nous devons faire des Ouvrages de ces grands Hommes, il vau-

rerunt dicendi legem putant, ut deteriora (quod facilius est) imitentur, ac se abundè similes putent si vitia magnorum consequantur. Modeste tamen & circumspecto judicio de tantis viris pronunciandum est, ne (quod plerisque accidit) damnent quod non intelligant. Ac si necesse est in alteram errare partem, omnia eorum scripta legentibus placere quam multa displicere maluerim. Quintil. Instit. Orat. Lib. 10. cap. 1.

I. PART. CH. IV.

vaudroit mieux, à son sens, que ce fût dans l'aprobation que dans la censure, & qu'on péchât plutôt par indulgence que par trop de rigueur.

CHAPITRE V.

Préjugés des Titres honorables & des surnoms donnés aux Auteurs pour marque d'estime.

CH. V.

SI parmi les Titres d'honneur & d'estime qu'on a donné à divers Auteurs, il s'en trouve qui puissent nous servir pour nous régler dans les jugemens que nous devons faire de leurs Ecrits, on ne peut pas douter qu'il n'y en ait aussi beaucoup qui ont imposé à la Postérité, & qui ont été souvent l'effet de l'amitié & de la faveur plutôt que de la justice. Il est difficile de croire que les premiers qui ont été honorés de ces sortes de Titres & de surnoms ne les ayent pas mérités, parce que le Public ne se porte pas aisément à rien innover en faveur de personne, sans quelque puissant motif, & qu'il n'est point d'humeur à commencer ce dont il n'a point encore d'exemple sans avoir de fortes raisons.

Mais depuis que l'exemple & la coutume se sont glissés parmi les vûës du mérite, on a vû confondre un grand nombre de médiocres Savans avec ceux du premier ordre, de sorte que des Titres qui servoient d'abord à la distinction des personnes qui s'étoient élevées au-dessus des autres Ecrivains par leur savoir extraordinaire

re & par l'excellence de leurs Ouvrages, sont devenus ensuite des Titres communs & affectés à de certaines professions, dont l'acquisition n'a plus été difficile à personne.

C'est ce qui paroît particuliérement dans l'aplication qu'on a faite des Titres de *Théologien*, de *Sophiste*, de *Grammairien*, de *Scholastique*, de *Maître*, de *Docteur*, & d'autres appellations qui ont passé dans la suite pour des qualités qui s'acquierent avec quelque solemnité & ausquelles on a attaché des distinctions de rang, & quelquefois des priviléges & des récompenses.

§. I.

Titre de Théologien.

LE premier à qui on ait donné le Titre de *Théologien* par excellence, a été Saint Jean l'Evangeliste, qu'on a voulu ce semble preférer aux trois autres par cette qualité, par laquelle on a eu intention de reconnoître la sublimité avec laquelle il a traité de la Divinité du Verbe Eternel fait Homme, qu'il a pénétrée & qu'il nous a expliquée avec plus d'élévation & d'étenduë que les autres Evangelistes. Ce surnom lui étoit déja ordinaire du tems de Saint Athanase, (1) & d'Origéne même, s'il est vrai que le Discours de la consommation du monde & de l'Ante-christ soit véritablement de Saint Hippolyte le Martyr, qui

1. Sanct. Athanas. Synops. facr. Script. bis.

qui avoit étudié ſous Clement Alexandrin avec Origéne. Car Saint Jean y eſt apellé ſeulement Saint Jean le *Théologien* & le bien aimé de Jeſus-Chriſt (1). Et nous aurions lieu de croire que ce titre ſeroit auſſi ancien que Saint Jean même ſi nous avions quelque raiſon probable pour nous perſuader que les Lettres qui portent le nom de Saint Denis l'Areopagite fuſſent d'un Auteur contemporain à ce Saint Evangeliſte, parce qu'il eſt qualifié de Jean le Théologien dans l'inſcription de la dixiéme Lettre qui lui eſt adreſſée dans cette ſupoſition. Mais il eſt très-conſtant que dans le quatre & cinquiéme ſiécle c'étoit le titre ordinaire par lequel on le diſtinguoit des autres, & dont on ſe ſervoit pour marquer le reſpect & l'eſtime particuliére qu'on en faiſoit, comme il paroît par Saint Cyrille de Jeruſalem, Saint Epiphane, Saint Chryſoſtome, Saint Cyrille d'Alexandrie (2), & pluſieurs autres Ecrivains de l'Egliſe Grecque.

Le ſecond à qui on ait donné par honneur

1. Sanct. Hippolyt. Mart. de Conſumm. ſæc. & de Antichr.

2. Apud Baron. ad ann. 97. num. 12.
Sanct. Cyrill. Hieroſolym. Catech. 12.
Sanct. Epiphan. Salam. hæreſ. 51.
Sanct. Chryſoſtom. prooem. in Pſalm. 37.
Cyrill. Alexandr. Libro 3. de Trinitate.

3. Joan. Hieroſolym. ſeu quis alius inter Chryſoſtomi Opera, Tom. 5. Orat. 5.

4. S. Simeon Abb. S Mamant Monaſt. C. P. apud Dominic. Magr. in Hierolex. pag. 619.

5. Mr Hermant, Vie de S. Baſil. & de S. Gregoire de Nazianze, Tom. 2. Livre 8. chap. 21. page 123. 124.

neur le titre particulier de *Théologien* dans l'Eglise, est Saint Gregoire de Nazianze, qui l'a mérité par l'excellence de ses Ecrits en général, & en particulier pour les quatre Discours admirables qu'il a fait sur la Théologie où il prouve à fond la Doctrine Catholique sur la Trinité, & ruine tous les faux raisonnemens des Hérétiques. Et quand il est apellé par les uns le second Théologien (3), & le jeune par les autres (4), il faut entendre selon la pensée de ceux qui l'apellent ainsi, que c'est toujours par raport à Saint Jean l'Evangeliste qu'ils apelloient le premier & l'ancien Théologien. (5)

Depuis le tems de Saint Gregoire on ne voit presque personne qui ait porté en titre le surnom de *Théologien*, si ce n'est un Anglois nommé Richard Chanoine Régulier de l'Abbaye de Saint Victor de Paris qui vivoit cent ans après le célébre Richard de S. Victor qui étoit Ecossois (6). Quelques-uns veulent que Jean Thaulére ait porté aussi ce nom (7), mais ce n'étoit pas

¶. Ménage pag. 59. du Tom. 1. de son Anti-Baillet chap. 16. fait voir que ce n'est point S. Gregoire de Nazianze qu'on a cité sous le nom de νέος Θεόλογος, mais ou Siméon Metaphraste, selon l'opinion de Joseph, Evêque de Modon, ou Siméon Prevôt de S. Mammets Xérocerque, selon celle de Leo Allatius pag. 143. *de Simeonibus*, suivi en cela par le Cardinal Bona dans sa Notice des Auteurs cités dans ses livres de la Psalmodie.

6. Joan. Pitseus, Leland. &c. de Scriptor. Angl. ad ann. 1240.

7. Ant. Possevin in Appar. sac. & Valer. Andr. in Biblioth. Belgic.

pas une apellation simple comme celle dont il s'agit ici, & ceux qui l'ont voulu honorer de leur estime particuliére ne l'ont pas apellé le *Théologien* tout court, mais le *Théologien illuminé.* Enfin ce titre, d'une marque d'estime qu'il étoit auparavant, est devenu une qualité & un nom de Profession qu'on a abandonné aux Théologaux (1) des Chapitres de Chanoines &, généralement, à tous ceux qui enseignent ou qui étudient la Théologie.

§. II.

Titre de Sophiste.

LE titre de *Sophiste* étoit anciennement un préjugé avantageux de l'estime qu'on faisoit de ceux à qui on le donnoit. Il n'étoit point attaché particuliérement à la Philosophie, mais on le donnoit indifferemment à tous ceux que l'on croyoit exceller dans quelque Art & dans quelque Science

1. ¶. V. Du Cange au mot *Theologus.*
2. Suidas in Lexic. voce Sophist.
3. Jac. Ræward. in opere posthumo Lib. 2. Conjectaneor. cap. 10.
4. Suidas iterùm col. 1324. & Edit. Latin. duntax. col. 911.
5. Hesych. ill. in Lexic. ¶ Il faloit citer *Hesych. au mot* Σοφιστὴς simplement, & supprimer cet *ill.* abbréviation d'*illustris*, ou d'ἰλλούστριος, comme parloient les Grecs, titre d'honneur d'Hesychius de Milet, qui ne doit pas être confondu avec le Grammairien Hesychius d'Aléxandrie.

Item Athenæus Dipnosophist. Lib. 14. ex Æsch. ¶. *ex Æschylo*, tout au long, parce qu'on pourroit croire

Science que ce fut (2), selon Suidas.

Ainsi l'on trouve dans l'Antiquité des Jurisconsultes (3), des Médecins (4), des Musiciens (5), des Poëtes (6), des Orateurs (7) & des Théologiens même (8), à qui on a cru faire honneur en leur donnant ce Titre glorieux comme un témoignage de l'estime qu'on en faisoit. On en qualifioit même quelquefois ceux qui se distinguoient dans le monde par leur sagesse & par leur gravité, & c'est en ce sens que Solon fut apellé *Sophiste*. (9)

Mais il semble néanmoins que ce titre ait apartenu plus spécialement aux Philosophes d'abord, & dans la suite aux Rhéteurs & aux Déclamateurs qui faisoient profession d'éloquence avec quelque exterieur de Philosophie. C'est pourquoi Saint Augustin dit qu'on apelloit *Sophistes* même parmi les Latins ceux qui écrivoient élegamment, & qui parloient le mieux en cette Langue. (10)

La qualité de *Sophiste* a donc été fort honorable & parmi les Grecs, & parmi les Latins

re que c'est *ex Æschine*.

6. Pindari Isthmia Ode 5. ejusque Scholiastes Græcus. Vide fusè Ger. Joan. Voss. de Rhetorices nat. & constit. pag. 4. 5. & seqq.

7. Plutarch. in Lycurgo. Item Juvenal. Satyr. 7. vers. 166. ¶. Plutarque dans la Vie de Lycurgue n'a pas employé le mot *Sophiste* uniquement comme un Synonyme de *Rhéteur*, mais a dit Σοφιστὴς λόγων, phrase qui signifie un *Rhéteur artificieux*.

8. Sic Tertullian. vocat Miltiadem, Ecclesiarum Sophistam, sic Claud. Mamert. Augustinum, sic & nonnulli mediæ ætatis Theologi dicti.

9. Isocrat. Orat. de Antidos. seu retributione.

10. S. Augustin. Lib. 2. Locution. in Exod.

Latins. On l'a considerée assés long-tems comme un Préjugé suffisant pour nous faire porter un jugement avantageux des Ecrits de ceux à qui on l'a donnée, & les Chrétiens même n'ont point fait difficulté de l'attribuer aux Ecrivains Ecclesiastiques, pour marquer l'estime qu'ils faisoient de leurs Ouvrages.

C'est dans cette pensée que Claudien Mamert semble apeller Saint Augustin un *Sophiste* (1), & que Tertulien (2) apelle Miltiade célébre Ecrivain & défenseur de notre Religion sous Commode, *le Sophiste des Eglises*, quoique M. Valois semble prétendre que c'étoit moins un titre honorifique, que le nom de sa profession qu'il croit avoir été celle de Rheteur. (3)

C'est aussi pour faire honneur au mérite de Rabanus Maurus qu'on lui a donné ce titre de *Sophiste* par excellence, (4) & que l'Abbé Trithéme dit qu'il étoit le plus considérable & le plus en réputation de tous les *Sophistes* de son siécle. (5)

L'idée honorable qu'on avoit attachée à ce nom paroît avoir duré beaucoup plus long-tems en Occident, c'est-à-dire parmi les Latins, que chés les Grecs. Et l'on

1. Claudian. Mamert, Lib. 2. de animæ statu, cap. 10.

2. Tertullian. Lib. advers. Valentinian.

3. Henric. Valesius in observationib. ad Eusebii Hist. Ecclesiast. Lib. 5. cap. 17. ad fin. ¶. Tout le monde dit aujourd'hui Mr. *de* Valois, & même dès 1650. bien des gens ne parloient pas autrement.

4. Ap. Auct. vit. Rab. Maur. Arch. Mog.

l'on voit qu'au douziéme siécle on s'en servoit encore en bonne part pour faire les éloges des Savans, comme il paroît en divers endroits de l'Histoire d'Oudri Vital, Moine Normand, contemporain de Saint Bernard. (6)

[illegible]

Au lieu que ce beau titre commença de s'avilir dans la Gréce dès devant le tems de Platon & de Philippe de Macédoine. Car, selon la remarque de M. le Président du Faur de Saint Jori (7), depuis que Protagoras, Hippias, Prodicus & Gorgias en ont fait un trafic sordide avec leurs Ecoliers, & qu'ils ont voulu mettre la sagesse & l'Eloquence à prix d'argent, incontinent on a vû flétrir la gloire de ce beau nom de *Sophiste*.

Les plus honnêtes Gens ont fait difficulté de recevoir cette qualité de la bouche de ceux qui en vouloient honorer leur savoir & leur mérite, voyant qu'elle étoit si fort deshonorée par tous ces Marchands de Philosophie qui s'attribuoient le titre de *Sophiste* avec d'autant plus d'arrogance qu'ils le méritoient moins. C'est ce qui fit tomber ce nom dans la disgrace & qui pensa l'exterminer entiérement de la societé des vrais Philosophes & des vrais Rhéteurs, com-

5. Jo. Trithem. & ex eo Dominic. Magri in Hierolexic. pag. 574.

6. Orderic. Vital. Histor. pag. 352. 460. 475. 570. &c. & ante illum Theodulf. Lib. 3. carm. & alii passim.

7. Petrus Faber Sanjorian. Comment. ad L. 1. de Justitia & Jure pag. 6. & 7. Comment. de Reg. Juris.

comme nous l'aprenons de Themiſtius. (1)
Voilà ce qui a fait dire à Ciceron (2) „ qu'on apelloit *Sophiſtes* ceux qui profeſ- „ ſoient la Philoſophie avec une vaine oſ- „ tentation de paroles pour le gain ſordi- de. Et Senéque les nomme des *Sophiſtes* „ *Charlatans* qui couroient de Ville en Vil- „ le pour débiter leur ſcience & leur pré- „ tenduë éloquence, & qui auroient eu „ plus d'honneur d'abandonner la Philoſo- „ phie, que de la porter vendre ainſi de „ côté & d'autre. (3) C'eſt contre ces ſortes de *Sophiſtes* qu'Iſocrate a fait une O- raiſon toute entiére, dans laquelle il en- tend ſous ce Nom déja devenu odieux de ſon tems, ces gens qui s'apelloient Dialec- ticiens & Rhéteurs, quoique leur Profeſ- ſion ne conſiſtât que dans de pures chicanes de mots & dans des diſputes frivoles, & qui prétendoient que les Philoſophes n'étoient que ceux qui s'apliquoient aux affaires civi- les & politiques. (4)

Ainſi le Préjugé où l'on avoit été d'a- bord

1. Themiſtius Oration IV. in Sophiſta.
2. Ciceron. Academic. Quæſtion. Lib. 2.
3. Seneca Epiſt. XXIX. Item apud Voſſium ſeniorem, Lib. de Rhetor. nat. & conſtitut. cap. 1. pag. 6.
4. Ariſtides in ſua communi Apologia.
Item apud Petr. Fabr. ut ſupra. ¶. Ariſtide étant ici mal à propos cité au lieu d'Iſocrate, il faut corriger la citation de la maniére qui ſuit: *Iſocrates in Orat. contra Sophiſtas.*
5. Synel. Ptolemaïd. Epiſcop. Epiſt. ad Orum. ¶. La citation de l'Epître de Syneſius à Orus n'eſt point correcte. C'eſt une mépriſe cauſée par ce peu de mots mal entendus : *προσέθηκα τὸν περὶ τῦ δώρυ*, qu'on lit à la fin de la 154. Epître où l'article *τὸν* ſuppoſe

bord en faveur des Ecrivains qu'on avoit apellé *Sophistes*, se tourna contre eux-mêmes, dès que l'on vit changer la notion & l'idée de ce nom. De sorte qu'on s'est accoutumé peu à peu à juger qu'un *Sophiste* n'est proprement qu'un grand discur de rien, un Auteur de discours inutiles & captieux, un Déclamateur qui n'a que du babil, qui se forge lui-même les questions sur lesquelles il veut disputer, qui fait un jeu & un simple divertissement de la Rhétorique & de la Dialectique; qui n'aime que la contestation, la chicane & la vetillerie; qui fait paroître dans ses Ecrits comme dans ses Discours le caractére d'une ame vénale & d'un esprit fourbe; qui par une vanité grossiére ne parle que de lui-même; & qui songe plutôt à sa réputation & à ses propres interêts qu'au bien public ou à l'utilité de ceux à qui il parle & pour qui il écrit; qui ne s'occupe que de vaines subtilités; & qui met toute son étude à nous surprendre par ses sophismes & ses sophistiqueries. (5)

Voilà

pose le substantif λόγον, savoir le πρὸς Παιόνιον ὑπὲρ τῦ δώρυ λόγος, le discours dont Synesius accompagna le présent qu'il fit d'un Astrolabe à Péonius. Au lieu de τῦ δώρυ Rusinger en 1556. & Cornarius en 1560. ayant lu τῦ Ὥρυ prirent cet Orus pour un Officier considérable de la Cour de l'Empereur Arcadius, & publiérent sous la forme d'une Epître adressée au prétendu Orus, le discours touchant l'envoi de l'Astrolabe. Cette erreur, quoique remarquée par le P. Petau, n'a été reconnuë ni par Baillet, ni même par Jean Albert Fabrice qui page 227. du huitiéme volume de sa Bibliotheque Grecque ne prend pas garde que cette Epître à Orus qu'il dit qui manque dans l'édition de ce Pére, n'est autre chose mot pour mot que le

PART. V.

Voilà la définition que les Anciens ont donnée des *Sophistes*, depuis qu'ils ont abandonné l'étude de la véritable Sagesse & de la véritable Eloquence. Et ceux qui se sont attachés serieusement à cette étude voyant que ces Gens-là retenoient le nom ambitieux de *Sophistes* pour eux, se sont contentés par modestie de prendre ou celui de Philosophes ou celui de Rhéteurs.

Mais rien n'a tant multiplié la race des *Sophistes* que l'introduction de la Scholastique contentieuse dans les Ecoles de la Philosophie & de la Théologie, dans les Universités de l'Europe, & particuliérement en France. C'est ce qui nous a attiré ce grand déluge de productions monstrueuses de l'esprit humain évaporé dans ses propres pensées, c'est-à-dire, tous ces gros fatras d'*Anteprédicaments*, de *grandes & petites Logicales*, de *Principes Sophistiques*, de *Conclusions Sophistiques*, de *sens composés & divisés*, de *Sophismes choisis & subtilisés*, de *conséquences* & d'*antécédences*, de toutes sortes de *Quodlibétiques* & de *Quolibets*, des *puissances actives & passives*, des *Instances*, des *Quiddités*, des *Formalités*, des

le discours touchant l'envoi de l'Astrolabe, qui de son aveu n'y manque pas.

Quintilian. Lib. 11. Institut. Orator. cap. 1.

Aul. Gell. Lib. 10. Noct. Attic. cap. 22.

Theophil. Spizelius in Felic. Literat. Comm. 5. num. 3. 4. 5. pag. 576. & seqq. & alii plurim.

Seneca in Epist. passim. puta 45. 48. 49. &c.

Diog. Laërt. Lib. 2. in vit. Socratis. ¶. Je ne vois rien dans la Vie de Socrate par Diogéne Laërce qui regarde tant soit peu les Sophistes, hors les vers où

des *Formules*, des *Fallaces*, des *insolubles* ou *Questions inexplicables*, des *Impossibilités*, sans parler d'un grand nombre de Commentaires Scholastiques sur Aristote. (1) Mais la défaite de tant de Monstres n'a pas couté bien cher à la République des Lettres qui a cru qu'il suffisoit de les mépriser pour les faire périr, & leurs Auteurs même sont tombés si avant dans l'oubli, qu'outre Pubwel, & Jean Hinton, nous ne connoissons presque plus de Scholastiques modernes qui ayent porté ou qui ayent voulu retenir le nom odieux de *Sophiste*. (2)

§. III.

Titre de Grammairien.

LA qualité de *Grammairien* a passé parmi les Gens de Lettres pour un titre d'honneur & pour une marque de l'estime qu'on faisoit du savoir de ceux à qui on l'avoit donné. En effet on apelloit autrefois *Grammairiens* non pas seulement ceux qui n'étoient habiles qu'en Grammaire, ou dans la Critique, ou même dans tout ce qu'on apelle

où Timon fait passer Socrate lui-même pour un Sophiste.

S. Greg. Nazianz. Orat. de Laudibus Basilii M.

Lactantius Lib. 3. Institut. Divin. cap. 16. & alii plur.

1. Vid. var. script. Catalog. ap. Pitseum de Angl. Wadding. & Altamuran. de Minorit. & Dominic. Launoïum & Bulæum de Coll. Navarr. & de Hist. Universitat. Parif. &c.

2. Joan. Pits. in Append. alphabetic. de Script. Angl.

apelle Philologie ; mais généralement tous ceux qui passoient pour Savans dans toutes sortes de connoissances. (1)

Vossius témoigne qu'on donnoit auparavant à ces sortes de Savans qui passoient pour universels, le nom de *Polyhistor* qui signifioit autant que celui de *Grammairien*, & que les titres de *Philologue* & de *Critique* dont on a qualifié quelques-uns de ces Savans, marquoient une aussi grande étenduë de connoissances. (2)

Les principaux d'entre ceux qu'on a honoré du nom de *Polyhistor* (3) parmi les Auteurs sont Cornelius *Alexander* ; *Apion* d'Alexandrie, contre qui Joseph l'Historien a écrit ; *Hygin* l'Affranchi d'Auguste ; & *Solin* qui en avoit fait le titre de son Livre. (4)

Entre ceux qui ont porté le titre honorable de *Grammairien* comme une marque de leur grande Literature, sans pourtant avoir fait aucune profession particuliére de Gram-

1. Gerard Joan. Voss. Lib. 1. de Arte Grammatica cap. 1. pag 6. & cap. 6. pag. 30. Edit. 2.

Diomed. Lib. 2. pag. 414. Ed. Putsch. de Arte Grammatica.

Car. Dufresn. du Cange Gloss Latin. col. 646. voce, *Grammaticus*: & in Glossario Græco-barbaro, voce, Γραμματικός.

2. Voss. de Arte Grammat. Lib. 1. cap. 6. pag. 30.

3. Alex. Polyhistor sæpe citatur à Josepho, ab Eusebio & aliis de Apione cymbalo mundi: Vide Voss. de Hist. Græc.

C. Julius Hyginus Polyhistor dicitur Suetonio in Illustr. Gram. & Eusebio in Chron.

4. ¶. Vossius dans l'endroit ci-dessus marqué prouve qu'effectivement Alexander Cornelius, (car c'est ainsi qu'il faloit dire) Apion d'Aléxandrie & Hygin ont eu

Grammaire, on remarque particuliérement Jean *Philopone* fameux Philosophe du tems de Justinien, que l'on prétend avoir été très-versé dans toutes sortes de connoissances (5), mais qui étoit de la Secte impie des Trithéites.

Chrétien *Druthmar* (6) Moine de Corbie en Picardie au neuviéme siécle, a été qualifié aussi du surnom de *Grammairien*, quoiqu'il n'ait écrit que sur l'Ecriture-Sainte.

Jean *Tzetzès* (7) frere d'Isaac dans le douziéme siécle paroît avoir acquis ce titre non pas tant pour ses scholies sur Hésiode qui sont assés peu de chose, que pour son Histoire diverse qu'il a écrite en Vers Politiques Grecs.

Rolandin de Padouë qui vivoit au treiziéme siécle, n'a peut-être point écrit autre chose que l'Histoire de la tyrannie des quatre Ecelins dans son pays. On lui donne pourtant le titre de *Gram-*

eu le nom de *Polyhistor*, mais il ne met nullement de ce nombre Solin, qui n'a pas eu le même titre quoiqu'il l'ait donné à son livre.

5. Photii Biblioth. Item Suidæ Lexicon. Vossius de Sc. Mathem. parte 2. c. 1. §. 7. pag. 311.

Joan. Jons. Hist. Philosoph. Lib. 3. cap. 18. pag. 302

6. ¶. Son Commentaire sur S. Mathieu a été imprimé in-8. à Haguenau l'an 1530. & à Cologne l'an 1618. Il a écrit sur S. Luc. Ce qu'on a de lui se trouve dans la Bibliothéque des Peres, Tom. 15. Du Pin Biblioth. Ecclés. IX. siécle.

7. ¶. Jean *Tzetzès* étoit Grammairien de profession, mais quoiqu'il soit quelquefois appelé σοφώτατος γραμματικός, ce n'est pas à dire qu'il eût par excellence le titre de Grammairien, en sorte que par *Jean le Grammairien*, on entendît *Jean Tzetzès*.

ART. V.

Grammairien (1), & il y a aparence qu'il ne l'a acquis que parce qu'il a composé son Ouvrage avec plus d'industrie, plus de jugement, plus de prudence, & plus de capacité que le commun des Ecrivains n'en faisoit paroître dans ces tems-là.

Dans le même siécle un Historien de Dannemark nommé Saxon (2), assés célébre & assés estimé même, hormis en quelques traits fabuleux, ne s'est fait connoître à la Posterité que par le surnom de *Grammairien* qu'il a mérité particuliérement pour la beauté extraordinaire de son stile, qui ne se sent nullement de la corruption de son siécle, ni de la barbarie de son pays.

Enfin il n'y a que cent ans que ce titre se communiquoit encore aux Personnes de mérite pour marquer l'estime qu'on faisoit de leur érudition, quoiqu'elles ne fissent aucune profession de Grammaire, com-

1. ¶. Dans la basse Latinité *Grammaticus* a signifié, de même que Γραμματικὸς dans le bas Grec, un Notaire, un Tabellion, un Greffier, ou Secrétaire. Et comme le pére de Rolandin avoit été Secrétaire de la Ville de Padouë, c'est en ce sens que Rolandin qui exerçoit la même charge, a été nommé *Grammaticus*, ce qui en François ne doit pas être traduit *Grammairien*, mais ou Secrétaire ou Greffier.

2. ¶. Le nom de batême de *Saxon le Grammairien*, ce qui n'a peut-être pas été remarqué jusqu'ici, étoit *Jean*. Agrippa, du moins Epit. 1. du 5. livre l'appelle *Joannem Grammaticum*, *Saxoniensem Historiographum*. Quant à sa diction qu'on dit lui avoir acquis le surnom de *Grammairien*, je conviens que par raport au tems de l'Auteur elle a du tour, & quelque élégance, mais on doit aussi convenir qu'on ne laisse

comme il paroît en Thomas d'Averse (3) Jurisconsulte Néapolitain vivant en 1580. dont nous n'avons point d'autres Ecrits que sur le Droit, & qui néanmoins n'a point aujourd'hui d'autre surnom que celui de *Grammairien*.

§. IV.

Titre de Scholastique.

LE nom de *Scholastique* a passé aussi fort long tems dans le monde pour un titre d'honneur. Dès le siécle d'Auguste on le donnoit aux Rhéteurs qui se signaloient au-dessus des autres par leur Eloquence & par la beauté de la Déclamation.

Depuis le tems de Néron il semble que ce nom ait été affecté à ceux qui s'exerçoient à la plaidoirie dans les Ecoles de Droit. (4) Ensuite on l'a attribué aux Avocats

se pas d'y trouver quantité de mauvais mots, de mauvaises phrases, d'expressions obscures, & presque toujours affectées.

3. *Tomaso Grammatico* Jurisconsulte & Gentilhomme Napolitain, originaire d'*Averse*, n'a écrit qu'en Italien. Il ne faisoit nulle profession de Grammaire; & *Grammatico* étoit purement son nom de famille comme *l'Avocat* est celui de quelques particuliers qui n'ont jamais pris de licences.

4. Ger. Voss. Etymologic. Ling. Lat. pag. 454. Idem de Rhetoric. nat. & constitut. cap. 1. pag. 9. 10.
Henricus Valesius in Prolegomen. ad Hist. Eccl. & Evagr. à se vers.
J. Doujat Hist. du Droit Can. ch. 15. p. 43.
Car. du Cange Gloss. Latinit. Tom. 3.
Voss. de Hist. Græc. pag. 270. ubi de Agathia &c.
Dominic. Macr. Hierolex. p. 551. 552.

ART. V.

vocats plaidans de véritables Causes, comme nous le voyons en la personne de Socrate l'Historien Ecclésiastique, Avocat de Constantinople; d'Eusébe (1) qui plaidoit dans le même tems & dans le même lieu; d'Evagre d'Epiphanie Auteur de l'Histoire Ecclesiastique qui avocassoit dans le Barreau d'Antioche; d'Agathias de Murine (2) Historien de l'Empereur Justinien & Avocat à Smyrne; de Jean d'Antioche qui nous a donné la Collection Grecque des Canons rangés par matiéres, & le premier Nomocanon, & qui d'Avocat devint Prêtre & Patriarche de cette Ville sous Justinien, & de plusieurs autres dont l'Histoire nous fournit des exemples (3). Et ce nom paroît avoir subsisté assés long-tems en cette signification parmi les Grecs, puisque Constantin Harmenopule le portoit encore au douziéme siécle, comme une marque de sa profession. On a vû aussi le tems auquel ce nom de *Scholastique* se donnoit indifferemment à toutes sortes de Jurisconsultes, mais il ne paroit pas que cela ait été universel ni de longue durée.

Depuis l'établissement des Ecoles Ecclésiasti-

1. ¶. Dit le Scholastique Auteur d'un Poëme de IV. Livres en vers heroïques intitulé Γαΐνια du nom de *Gainas* fameux Goth qui en étoit le sujet.

2. ¶. La Mothe le Vayer dans son Jugement d'Agathias, ayant dit *Murine* a été copié en cela par Moreri, qui n'a pas manqué de l'être ensuite par Baillet; mais comme de *Myra* Ville de Lycie on dit *Myre*, & non pas *Mure*, je crois de même que de *Myrina* Ville de l'Eolide il faut dire *Myrine* & non pas *Murine*. Il a mieux nommé cette ville, articl. 1201.

3. Francis. Florent. ad cap. 3. extra de vita & honor.

siastiques fait par nos Rois de la premiére race, & remis en vigueur par l'Empereur Charlemagne, ce nom de *Scholastique* a été donné aux Maîtres de ces Ecoles, c'est-à-dire, à ceux qui étoient commis pour les gouverner, & pour enseigner les Clercs de chaque Eglise. Quelques-uns prétendent que celui qu'on apelloit le *Scholastique* dans ces Eglises n'avoit été établi d'abord que pour enseigner les Langues, les Humanités, & tout ce que l'on comprend sous le nom de belles Lettres, & qu'il y en avoit un autre dans la même Eglise pour enseigner la Théologie & qui portoit en titre la qualité de *Théologien*. Mais il paroît du moins que ces fonctions différentes ont été réunies depuis en une seule & même personne dans les Chapitres, & que celui qui portoit le nom de *Scholastique* étoit tenu par sa profession d'enseigner publiquement aux Chanoines & aux autres Ecclesiastiques de leur Eglise non seulement les belles Lettres, mais encore la Théologie, & même la Liturgie. Sur quoi l'on peut voir Monsieur Florent, Monsieur Ciron, Monsieur de Roye & plu-

II. PART. CH. V.

nor. Cler. fusè. ¶. Remarquez la bevuë de Baillet qui ayant trouvé par abbréviation *de hon.* a lu *de honor.* au lieu de *de honest.*

Francisc. de Roye ad Can. Ego Berengarius 41. de consecrat. distinct. 2. sive Tract. de Vita, Hæresi & Pœnitentia Berengarii pag. 12. & seqq.

Innocent. Cironius ad Titul. de Magistris pag. 379. in Lib. 5. Decret.

Le Pere Thomassin, ancienne & nouvelle Discipline sur les Bénéfices.

ART. V. plusieurs autres des Modernes qui ont traité doctement cette matiére. (1)

(a)

1. ¶. Ménage Tom. 1. de son Anti-Baillet chap. 89. remarque plusieurs fautes de Baillet sur cet article tant dans les mots que dans les choses. Ses remarques méritent d'être luës.

(a) La Dignité de *Scholastique* & celle de *Théologal* sont deux Dignités differentes. Le Scholastique, c'est le Chef de l'Ecole, apellé en quelques Lieux où il y a Université, *le Chancelier de l'Université*. Le Théologal est un Chanoine de l'Eglise Métropolitaine ou Cathédrale, institué pour enseigner la Théologie à ses Confreres, & pour leur prêcher la Parole de Dieu. Ces Théologaux furent institués à l'égard des Eglises Métropolitaines par le Concile général de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. Et à l'égard des Eglises Cathedrales, ils furent institués par le Concile de Bâle, qui commença en 1431. & comme le Concile de Bâle n'est point gardé en France pour la Police, la Pragmatique Sanction au paragraphe *statuimus* du Titre des Collations, établit les Theologaux dans les Eglises Cathedrales & Métropolitaines: Et l'Ordonnance d'Orléans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathedrales ou Collégiales. Berenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onziéme siécle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a fait tomber dans cette erreur, c'est que Berenger étoit Maîtr'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papirius Masso s'y est tout-à-fait trompé, en disant qu'il n'avoit jamais été Maîtr'Ecole dans cette Eglise. Dans un Titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius scholæ D. Martini Magister.* La Chronique de Tours; *Anno MLX. clarebat Berengarius Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus & Thesaurarius nec non Magister scholarum & Camerarius sancti Martini:* On prétend, pour le marquer en passant, qu'il a aussi été Maîtr'Ecole d'Angers. C'est l'opinion de Papirius Masso au Livre 3. de ses Annales de France: de Louïs Servin Avocat Général du Parlement de Paris dans son Plaidoyer pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévôté d'Angers, dans son Trai-

(*a*) Ainsi celui qu'on appelloit par honeur le *Scholastique* de l'Eglise n'étoit autre que

Traité manuscrit de l'Université d'Angers, & dans l'éloge de Berenger: De Maan, dans son Histoire des Archevêques de Tours au Chapitre d'Hildebert. De Cesar Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris, & de Raoul Mousnier, dans son Histoire de Saint Martin de Tours. Mais M. de Roye, Professeur en Droit de l'Université d'Angers, dans son Livre de la Vie, de l'Hérésie & de la Pénitence de Berenger, & M. de Launoy dans son Livre *de scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais été Maître'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: Fondés sur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de raporter. C'est une question que j'ai traitée problématiquement dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologien de l'Eglise d'Angers, qui fut député au Concile de Bâle par l'Evêque & le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Bâle vers le Pape Eugéne IV. Mais je croi présentement que Berenger n'a point été Maîtr'Ecole d'Angers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abbaye de S. Nicolas d'Angers, il avoit pris la qualité de Maîtr'Ecole d'Angers, ne se trouvant pas véritable; & dans le Titre du don de la Comtesse Grêcia, qui est dans la même Abbaye, Berenger n'y prenant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*, & un Rainaldus y prenant celle de *Chancelier*, c'est-à-dire, de *Maître-Ecole*.

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholastique, c'étoit une Dignité differente de celle de Scholastique. Mr. du Cange dans son Glossaire, raporte plusieurs significations du mot *Primicerius* parmi lesquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui semble favoriser l'opinion de ceux qui croyent que le *Primicerius* avoit le soin d'enseigner les Ecclesiastiques de son Eglise. Mais il est très-vrai-semblable que ces enseignemens ne se doivent entendre que des Offices Divins. Je veux dire que la fonction de ce *Primicerius* étoit de montrer aux inferieurs le Chant & les Cerémonies, afin que la décence & l'uniformité fussent gardées dans l'Eglise. Ce *Primicerius* n'étoit donc à proprement parler, que ce qu'est le Chantre; ce qui a été remarqué par Monsieur du Cange. Le

PART. V.

que celui qui s'apelloit en certains lieux le *Primicier*, ou le *Maitr'Ecole*, & en d'autres l'*Ecolâtre* ou le *Théologal* à la fonction duquel il y avoit une Prébende attachée pour sa subsistance.

C'est en ce sens qu'Adelman, un des principaux Défenseurs de la réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, avoit porté le nom de *Scholastique* de Liége avant que d'avoir été fait Evêque de Bresse.

Le vieux Berenger fut honoré aussi de cette qualité avant que d'être tombé dans ses erreurs, mais ce ne fut qu'à cause de la Théologale de Saint Martin de Tours qu'il avoit exercée avec réputation auparavant que de passer à Angers où il eut son Archidiaconé, & où il commença de publier son Hérésie. Adelman dont on vient de par-

Le *Primicerius* de l'Eglise de Mets (on l'apelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun, ce qui est remarquable, n'a pas cette fonction.

C'est la première dignité du Diocese après l'Evêque. Et il préside même aux Assemblées du Clergé à l'exclusion de l'Evêque; ce qui convient bien à son nom: Car *Primicerius* c'est le premier, c'est le Chef *Primus in cera*; c'est-à-dire, *in Catalogo*. On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticorum & Protectorum Principis*, *Primicerius Fabricensium*, *Primicerius Mensorum*, *Primicerius sacri Cubiculi*, *Primicerius Officiorum & scriniorum*, *Palatinorum*. Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolorum*: On a dit de même *Secundicerius* pour dire le second; *Secundicerius Notariorum* dans le Code Théodosien, & la Loi 2. de *petitionibus*. Voyés le Glossaire de Monsieur du Cange. On a dit aussi *Capicerius*, d'où nous avons fait le mot de *Chevecier*. Et quoique le Princier

parler écrivant contre lui l'apelle son *Conscholastique*, soit parce qu'ils avoient l'un & l'autre fait l'Office de Théologal, soit parce qu'ils avoient tous deux étudié ensemble sous Saint Fulbert de Chartres (1).

Le B. Alger qui écrivit aussi contre Berenger portoit le nom de *Scholastique* parce qu'il avoit été Théologal ou Ecolâtre de Liége devant que de se faire Moine de Cluni.

Le jeune Berenger (2) qui entreprit de défendre Pierre Abailard contre Saint Bernard, & dont nous avons parmi les Oeuvres de ce Sophiste une misérable Epître, dans laquelle il déchire ce Saint par des injures les plus atroces, est apellé Berenger le *Scholastique* aussi-bien que l'autre, & il y a bien de l'aparence qu'il étoit aussi Théologal.

Oli-

cier & le Chévecier soient deux Dignités differentes, ces deuxmots quant à l'étymologie, sont de même signification. C'est pourquoi l'Auteur de l'ancienne Version Françoise des Décrétales, a traduit le Titre *de Officio Primicerii*, par ces mots, *de l'Office du Chevecier*. Le Princier, c'est le premier de l'Eglise. Le Chévecier, c'est celui qui a soin du chevet de l'Eglise; c'est-à-dire, du fond de l'Eglise, depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris de 1316. au 18. Juillet; ce qui m'a été indiqué par M. Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris; le *Capicerius* est apellé *Capitiarius*. (ANTI-BAILLET, Tom. 1. pag. 133.)

1. Ph. Labb. Diss. Hist. Phil. de Script. Ecclesiast. Tom. 1. pag. 7.
Item Franc. de Roye de Vita Bereng. pag. 8. 9. &c.

2. ¶. Celui-ci étoit de Poitiers, l'autre étoit de Tours.

Olivier le *Scholastique* qui vivoit au commencement du treiziéme siécle & qui nous a laissé une Histoire des Croisades, avoit acquis ce titre étant Théologal de Cologne avant que d'être Cardinal.

Il est probable que tous les autres Ecrivains Ecclésiastiques de l'Occident qui ont porté ce surnom depuis Charles le Chauve, ne l'ont pris que comme la marque de l'emploi qu'ils avoient dans leur Eglise, & que ce terme n'a presque plus été en usage parmi les Latins depuis le tems de ce Prince pour marquer l'estime particuliére qu'on faisoit de l'esprit, de l'érudition, ou de l'éloquence des Savans.

Il s'en trouve néanmoins encore quelques exemples, tel que celui d'Anselme Doyen & Chanoine de Laon, mort en 1117. Nous le distinguons des autres de même nom, par la qualité de *Scholastique* qui lui fut donnée non pas à cause de la célébre Ecole qu'il ouvrit chés lui; mais à cause de son érudition extraordinaire dans la plupart des Sciences Humaines & Divines, qu'il accompagnoit d'une beauté d'esprit & d'une éloquence qui étoit fort au-dessus de la portée de son siécle. C'est ce qui l'a fait apeller par Guibert la gloire & l'ornement du Pays Latin pour les bonnes Lettres & les belles connoissances; & par Jean

1. Guibert Novigent. Lib. 3. cap. 4.
Item Joan. Sarisberiens. Epist. 201. ad M. Richardum Episc.
Item Bulæus Tom. 1. Hist. Universit. pag. 559.
2. Gilb. Genebrard. præf. in vers. Latin. Zach. Mitylen. de mundi creation. contra Philos. ejus æternit,

Jean de Sarisberi, *le Docteur des Docteurs* (1).

Si nous en croyons Genebrard (2), le titre de *Scholastique* étoit aussi chés les Grecs un nom d'Office ou de Dignité Ecclesiastique, qui avoit du raport ou à la Théologale des Occidentaux ou au Notariat Apostolique, & cet Auteur veut que Zacharie le *Scholastique*, qui vivoit du tems de Justinien, ait eu un emploi de cette nature dans quelque Eglise, qui lui a fait porter ce nom jusqu'à ce qu'il devint Archevêque de Metelin. Néanmoins Jean Tarin écrit avec plus de probabilité (3) que ce n'étoit point un Titre d'Office, mais un terme d'Honneur dont on avoit voulu reconnoître son mérite, & par lequel on avoit marqué l'estime qu'on faisoit de son éloquence, & de ses grandes connoissances, sur tout dans la Philosophie Platonicienne.

En effet la qualité de *Scholastique* sembloit apartenir proprement à tous les Gens de Lettres en général, pourvû que leur érudition fût reconnuë du Public, & elle leur avoit été attribuée long-tems auparavant qu'on eût entrepris de la restreindre, & de la déterminer à ne plus spécifier que des Rhéteurs, des Déclamateurs, des Avocats, des Ecolâtres & des Théologaux (4).

Ca-

nit. afferentes.

Item apud Car. du Cange in Glossar. Latinit.

3. Joan. Tarin. in not. ad Zachar. Dialog. de Mundi opificio p. 708. post Origen. Philoc.

4. Voss. du Cange, Magri, & alii loc. citat. ex variis Auctorib.

II. PART. CH. V.

Casaubon prétend que Théophraste le Disciple d'Aristote est le premier qui ait employé ce terme dans cette significa-tion, & que depuis ce tems-là (1), quoi-qu'on l'ait apliqué à divers usages, on l'a pourtant toujours attribué d'une maniére plus particuliére aux personnes de bel es-prit, ou de grande érudition.

Ainsi Saint Jérôme témoigne que Sera-pion ancien Auteur Ecclésiastique fut sur-nommé le *Scholastique* à cause de la beauté & de la délicatesse de son esprit (2). Saint Jean Climaque fut aussi qualifié du même titre, qu'on lui donne encore aujourd'hui, quoiqu'il l'eût généreusement compris dans le renoncement qu'il fit aux vanités du monde. Il l'avoit d'autant plus mérité qu'outre les qualités naturelles de son grand génie, il avoit été encore très-ins-truit dans les Sciences humaines, & dans les belles Lettres avant sa retraite. Et se-lon Monsieur d'Andilly (3), ce nom de *Scholastique* ne se donnoit en ce tems-là qu'à des personnes éclairées des lumiéres de la Raison & de l'Eloquence, & en qui les dons de la Nature se trouvoient joints avec l'étude des Arts & des Disciplines.

Ce n'est que dans la vûë de ces mêmes qualités que Walafrid Strabon apelle le Poëte

1. Isaac Casaubon. in not. ad Capitolin. pag. 416. 417. in Maximo juniore.
2. S. Hieron. Catal. de Scriptorib. Eccl. cap. 99.
3. D'Andilly, Vie de saint Jean Climaque chap. 8. pag. 8.
4. Walafrid. Strab. de reb. Eccles. seu Off. Divin. cap. 25.

Poëte Prudence le *Scholastique* de l'Espagne (4), & que Pallade d'Hélenople donne le même titre à Euloge qui étoit un homme consommé dans toutes sortes de connoissances, & qui en avoit, pour le dire ainsi, renfermé l'Encyclopédie au dedans de lui-même (5).

Quelques-uns ont voulu même enchérir sur le mot de *Scholastique*, & voulant marquer un dégré éminent d'érudition dans les Savans, ils ont cru pouvoir porter ce nom au souverain dégré en leur faveur, c'est pour cela qu'on trouve que Fortunat & Sedulius ont été apellés *Scholasticissimes* (6).

§. V.

Titre de Maître.

LE nom de *Maître* (*Magister*) étoit plutôt un titre de puissance & d'Office que de sagesse & d'érudition, avant qu'on l'eût fait passer de l'Empire dans l'Eglise, & de l'Eglise dans la République des Lettres.

Il ne se donnoit même dans les commencemens qu'aux Maîtres qui enseignoient publiquement dans les Ecoles, & aux Préfets des Colleges (7), & ce fut assés

5. Pallad. Lausiac. Hist. cap. 26.
6. Lib. 3. de Miraculis sanct. Dionis. &c. Chronic. Fontanellens. cap. 12. & ex iis. Mr. du Cange Tom. 3. Gloss. de la Latin. Item Domin. Magr. dans l'Hierolexic. pag. 552.
7. Ger. Vossius Etymologic. pag. 303. 304.

I. PART. CH. V.

roît en la personne de Pierre Lombard (1), de Pierre le Mangeur, & de Gratien. Le premier fut nommé le *Maître* des Sentences, le second le *Maître* de l'Histoire Scholastique ou Savante, & le troisiéme le *Maître* des Canons ou des Décrets.

C'étoit vouloir persuader à la Posterité la bonne opinion où le Public de ces tems-là étoit de leur capacité & de l'excellence de leurs Livres. C'étoit nous dire en un mot qu'on consideroit Lombard comme le premier & le chef des Théologiens, le Mangeur comme un excellent Historien, & Gratien comme le plus habile des Canonistes. Cependant on est assés revenu aujourd'hui d'une opinion si peu raisonable & d'un Préjugé si mal établi.

Il est vrai que Pierre Lombard n'est pas tout-à-fait indigne de ce Titre glorieux, quoique l'Eglise & la Sacrée Faculté n'ayent pas cru devoir aprouver & recevoir généralement toutes ses opinions sans exception. Et le grand nombre joint au mérite de tant d'illustres Commentateurs qui ont travaillé sur ses quatre Livres des Sentences a beaucoup contribué encore à le

1. ¶. Ce qu'on a dit autrefois que Gratien, Pierre Lombard & Pierre Comestor étoient freres, est une fable, dont il y a long-tems qu'on est revenu. Gratien étoit de Chiusi dans la Toscane, Pierre Lombard de Novare en Lombardie, d'où le surnom de Lombard lui est demeuré, & Pierre Comestor de Troies en Champagne. Leur grande conformité est d'avoir écrit dans le douziéme siécle, & d'y être tous trois morts à quelques années l'un de l'autre.

2. De Mouchi, Le Comte, les Corr. Rom.. ¶. En

lé maintenir dans la poſſeſſion de cette qualité. Mais il ne ſe trouvera pas aujourd'hui un Critique de bon goût qui veuille juger auſſi favorablement de Pierre Comeſtor ou le Mangeur dont l'Hiſtoire n'eſt qu'un pot-pourri, confus & indigeſte de bonnes & de mauvaiſes choſes entaſſées ſans jugement & ſans diſcernement, & qui a rendu un très-mauvais office à la Vérité en la confondant avec le Menſonge. Il faut avouer que Gratien a conſervé ſa réputation & ſa qualité de *Maître* des Décrets plus longtems que le Mangeur n'a fait celle de *Maître* de l'Hiſtoire; Mais les Critiques du ſiécle paſſé (2) & ſur tout Antoine Auguſtin, étant venus aporter le jour dans ſa groſſe compilation, ils y ont découvert tant de fautes de toutes eſpéces que les Canoniſtes d'aujourd'hui auroient honte de le reconnoître pour leur *Maître*.

§. VI.

En parlant des Correcteurs de Gratien Antoine de Mouchi, Antoine le Comte, & Antoine Auguſtin, il ne faloit pas oublier d'y joindre Etienne Baluze dont nous avons de très bonnes remarques tant ſur le dernier & principal de ces trois Correcteurs Antoine Auguſtin, que ſur Gratien même, deſquelles Baillet ne pouvoit prétendre cauſe d'ignorance, puiſque leur édition, qu'on ſait être de 1672. a précedé de 13. ans celle de ce volume (*imprimé en* 1685.).

§. VI.

Titre de Docteur.

LE nom de *Docteur* est un des plus récents d'entre les titres d'honneur dont on ait voulu qualifier les Gens de Lettres. Mais comme ce n'est qu'un titre de Profession & de Societé qui ne s'acquiert que dans certaines Facultés particuliéres, il est difficile qu'il puisse nous servir de Préjugé certain pour fixer légitimement l'estime ou les jugemens que nous devons faire de ceux qui publient leurs Ouvrages en cette qualité, & il n'y a presque personne de ceux qui s'occupent à la lecture des Livres, lequel ne se fasse un plaisir ordinaire de distinguer le Docte d'avec le Docteur.

Il semble que ce titre ait été créé vers le milieu du douziéme siécle pour succéder à celui de *Maître*, & on en attribuë l'établissement avec celui des autres dégrés Scholastiques tels que nous les voyons aujourd'hui à Pierre Lombard, à Gilbert de la Porrée qui étoient les principaux Théologiens de l'Université de Paris dans ce tems-là, & à Gratien dans l'Université de Boulogne. Néanmoins ces deux noms de *Maître* & de *Docteur* n'ont pas laissé de subsister ensemble dans une assés longue suite d'années, & ils avoient même leurs fonc-

1. Autor Dialogi Hierarchiæ subcœlestis cap. 4. prologi

fonctions ou du moins leurs notions dis- II. Partie.
tinctes & séparées. Ch. V.

On prétendoit que le *Maître* étoit celui qui enseignoit de son propre fond les Sciences qu'il avoit acquises par son industrie & par les lumiéres naturelles de son esprit comme sont toutes les connoissances humaines : & que le *Docteur* étoit celui qui enseignoit les Sciences qui dépendent de la révélation & qui ne s'acquiérent que par la Foi.

Les uns soutenoient alors que le titre de *Docteur* étoit plus magnifique, plus ambitieux & plus pompeux que celui de *Maître* qui n'avoit que de la simplicité. Les autres au contraire prétendoient qu'il y avoit plus d'arrogance & plus de l'air de domination dans celui de *Maître*, que dans celui de *Docteur*, & que c'est pour cela que Jésus-Christ avoit défendu de prendre le premier (1).

Mais il y a peut-être plus de subtilité que de solidité dans ce rafinement de Scholastique, & l'Auteur de qui M. du Boulay raporte ces prétenduës differences entre l'un & l'autre titre nous fait conclure sagement que nous n'y pouvons point faire de fond pour en tirer quelque consequence raisonnable & assurée de l'habileté de ceux qui les possédent. Et il prétend qu'ils mettent dans leur esprit beaucoup plus de vanité que de Science. *Scholasticus gradus* (Magistri

prologi apud Cæs. Eg. Bulæum de Hist. Universit. Paris. sæc. 4. pag. 682. & 683. Item 684.

PART. I. V.

gistri & Doctoris) *non scientiam sed superbiam sæpius probatur augere.*

Ceux donc qui depuis l'établissement de la Scholastique dans les Universités ont voulu laisser à la Posterité un Préjugé de l'estime qu'on devoit faire de l'esprit ou des Ecrits de ceux qui se signaloient le plus dans les Ecoles des Arts, de la Médecine, de la Jurisprudence & de la Théologie, voyant que le simple titre de *Docteur* ne leur suffisoit pas, & qu'il ne servoit de rien pour les distinguer des autres Docteurs, ont cru devoir y joindre une *Epithete spécifique* pour nous marquer plus particuliérement en quoi consistoit leur mérite.

C'est de cette nouvelle invention que nous sont venus les Titres fameux de Docteurs *Angelique*, *Seraphique*, *subtil*, *très-résolu*, *irréfragable*, *illuminé*, *famigeratissime ou très-renommé*, *solide*, *abondant*, *très-ordonné*, *très-fondé*, *singulier*, *admirable*, *extatique*, *très-Chrétien*, *notable*, *suffisant*, *resplendissant*, *clair*, *solennel*, *universel*, *profond*, *authentique*, *entier*, *incorruptible*, *divin*, & une infinité d'autres dont l'Ecole a voulu honorer ses Maîtres.

Ceux qui savent l'Histoire des Lettres des treize, quatorze & quinziéme siécles jugeront aisément si le Préjugé n'a point eu la meilleure part dans l'aplication de la plupart de tous ces nouveaux Titres.

Irrefragable.

Alexandre de Hales qui mourut en 1245, est apellé communément le Docteur *Irréfra-*

1. Possevin. in Apparat. Sacr. Tom. I. Item Script. de rebus Minorit. var.

fragable, & la *Fontaine de Vie*. Et Possevin prétend (1), qu'il a justement mérité ce Titre magnifique par l'excellence de ses Ecrits; c'est pourtant tout ce que nous pourrions dire de Saint Paul ou d'un Evangeliste.

II. PA. CH. I.

Il n'y a personne d'entre les Critiques Catholiques, qui jusqu'à present se soit avisé de contester à Saint Thomas la qualité de *Docteur Angelique*, & qui ne reconnoisse que les services signalés qu'il a rendus à l'Eglise par ses Ecrits Théologiques, l'ont justement fait passer parmi nous pour l'Ange, pour le Chef & pour le premier Docteur de l'Ecole de la Théologie.

Angeli

Les Ouvrages de Saint Bonaventure sont estimables en un autre genre que ceux de Saint Thomas son ami & son compagnon d'étude qu'il suivit l'an 1274. (2) même de près en l'autre monde. Cependant tout le monde ne convient pas que le Titre de *Docteur Séraphique* soit assés précis pour nous marquer le mérite de ses Ecrits au plus juste. On estime qu'il signifie trop ou qu'il signifie trop peu pour ce Saint. Il signifie trop, si l'on prétend par cette qualité l'élever au-dessus de Saint Thomas, comme les *Séraphins* le sont au-dessus des Anges dans le Systême qu'on nous fait des Ordres differens de ces Intelligences spirituelles au Ciel. Il signifie trop peu, si l'on prétend ne le considerer que comme un simple Docteur de l'Ordre *Séraphique*, c'est-à-dire, de Saint François. On

Seraphi

2. ¶ Le 15. Juillet, 4. mois après S. Thomas mort le 7. Mars précédent.

PART. V.

On n'eſt pas encore aujourd'hui bien d'accord du ſens que l'on doit donner à la qualité de *Docteur ſubtil* que l'on attribuë à Scot, c'eſt-à-dire à Jean Duns Ecoſſois mort en 1308. Car ſi d'un côté les uns prennent cette ſubtilité pour une pénétration & une vivacité d'eſprit dans l'art de la diſpute, les autres la prennent pour une obſcurité & un embaras affecté dans l'explication des vérités Théologiques (1).

ilis.

Raimond Lulle l'ancien qui fut martyriſé l'an 1315. eſt apellé le *Docteur Illuminé*, mais ſi ſes Sectateurs & ceux qui ont pris ſa défenſe veulent que ce ſoit à cauſe des lumiéres extraordinaires qu'il avoit reçûës de la Nature & de la Grace pour écrire ſes Livres, ſes ennemis qui n'ont pas été en petit nombre, & une bonne partie de ſes Lecteurs indifferens ont pris ce terme d'*Illuminé* pour une antiphraſe.

nina-

Roger Bacon Cordelier Anglois qui mourut en 1284. porte encore aujourdhui le Titre de *Docteur admirable*. Il l'étoit en effet, ou du moins étoit-il admiré de preſque toute l'Europe pour tant de rares connoiſſances où la beauté & la force de ſon génie l'avoient fait parvenir dans un ſiécle auquel elles étoient preſque généralement ignorées. Cependant il n'a point tenu aux demi-doctes de ces tems-là que nous ne l'ayons pris pour un Sorcier & un Magicien, & on ſait ce qu'il lui couta pour avoir eu plus de ſavoir que les Savans du commun de ſon ſiécle (2). Henri

abilis.

1. Sixt. Sen. Paul. Jov. Theoph. Spizel. & alii.
2. Joannes Pitſeus & alii Angl. Script. Bibl. Item Voſſius.

Henri de Gand ou Goethals dont nous avons entr'autres choses un Catalogue d'Ecrivains Ecclésiastiques, & qui mourut en 1293. a été proclamé *Docteur solemnel*. Mais ce Titre paroit plutôt un témoignage de sa grande réputation que de son profond savoir. En effet s'il n'étoit pas le plus habile Scholastique de l'Université de Paris, il ne laissoit pas d'être un de ceux qui faisoient alors le plus de bruit dans la Philosophie & dans la Théologie de l'Ecole.

II. PART. CH. V.

Solemnis.

Alain de l'Isle, dit le Convers, parce qu'il mourut Frere lai de Cisteaux en 1294. a été honoré du nom de *Docteur Universel* étant Recteur de l'Université de Paris. Il pouvoit mériter ce titre dans un tems comme le sien auquel l'encyclopédie des Sciences avoit beaucoup moins de circonference qu'aujourd'hui, parce qu'effectivement il a embrassé un assés grand nombre de matiéres diverses dans ses Ecrits. Mais s'il étoit revenu au monde dans notre siécle, il auroit pu rencontrer un assés bon nombre de Savans qui auroient été en état de lui contester son Universalité de doctrine, & il en trouveroit peut-être peu qui voulussent le reconnoître pour leur Docteur *Particulier*.

Universalis.

C'étoit l'Université de Paris qui étoit la *distributrice* de tous ces Titres d'honneur, & s'il s'en est donné quelques-uns dans les Ecoles Etrangéres, c'est-elle qui leur

Vossius de Scient. Mathemat. Naudé, chap. 17. de son Apologie des grands Hommes accusez de Magie.

II. PART. CH. V.

leur en a donné l'exemple & l'envie,

On peut dire qu'elle en a été prodigue à l'égard d'un Anglois nommé Richard de Midleton (1), que Monsieur de Launoy apelle de Moienville & les autres Ecrivains, François de Myville, & qui n'est connu dans les Ecoles que sous le nom Latin de *Mediavilla.* Car elle lui en a accordé quatre devant que de le laisser sortir de son sein, comme si un seul n'eût point été suffisant pour marquer à la Posterité l'estime qu'elle vouloit que l'on fit de son mérite & de sa science. Et elle l'a fait apeller le *Docteur solide*, le *Docteur abondant & riche*, le *Docteur très-fondé*, & le *Docteur mis à l'enchere & au plus haut prix*, sans néanmoins que l'on sache bien positivement toutes les raisons qui ont donné lieu à toutes ces apellations differentes.

Solidus, Copiosus, Abundamissimus, Anctoratus.

Gilles de Rome ou Colonna Archevêque de Bourges mort en 1316. porte aussi le nom de *Docteur très-fondé*, & l'on juge qu'il l'avoit assés justement acquis par la réputation où il a été du plus fidéle des Disciples de Saint Thomas & d'un de ses meilleurs

Fundatissimus.

1. Launoy des Prescript. touchant la Conception de la Vierge Marie.

Labbe de Script. Eccl. Pits. de Angl. ¶. *Auctoratus* est ici très mal interprété, il faudroit pour signifier *mis à l'enchere & au plus haut prix*, qu'il y eût dans un sens passif *auctionatus*, ce que l'usage n'admet point; & ce qui d'ailleurs, quand même l'usage l'admettroit, ne produiroit pas un sens bien net. *Auctoratus* obligé par serment à faire quelque chose, comme un Soldat qui s'enrole, ou un gladiateur qui s'engage à prix d'argent. Les Docteurs contemporains

leurs Défenſeurs. On trouve encore parmi ſes Titres celui de *Docteur heureux*, & ce ſont les Proteſtans même qui nous en avertiſſent (2).

II. PARTIE. CH. V.

Beatus.

Pierre Oriol de Verberie, dit *Aureolus*, qui mourut Archevêque d'Aix l'an 1321. eſt ſurnommé le *Docteur éloquent* & le *Docteur inſigne*. Mais ces deux Titres ne nous ſervent presque point pour nous faire connoître le caractére de ſes Ecrits ni l'eſtime qu'on en faiſoit, quoiqu'elle fût grande alors; parce que le premier lui a été donné à cauſe du talent qu'il avoit pour parler en public, & le ſecond à cauſe du zele qu'il avoit témoigné dans la défenſe de l'opinion de la Conception immaculée de la Sainte Vierge.

Facundus. Inſignis.

François Mayronée ou de Mayronis qui mourut en 1325. en a porté deux auſſi, celui de *Docteur Illuminé* & celui de *Docteur Aigu*. Il avoit aparemment eu le dernier de la ſucceſſion de ſon Maître Scot dont il a tâché de prendre l'air & la ſubtilité; & pour le premier nous ferions ſcrupule de ſoutenir qu'il lui fût fort légitimement acquis,

Illuminatus. Acutus.

rains de Richard n'étoient pas aſſés habiles pour entendre ce mot dans une ſignification ſi Latine, laquelle de plus, bien loin d'être honorable, ne pouvoit être qu'injurieuſe. Ces bonnes gens dans le ſtyle de ce tems-là prirent *auctoratus*, qu'ils écrivoient *autoratus*, ou *authoratus* pour autorizé, enſeignant avec autorité, comme dans l'Evangile il eſt dit que faiſoit J. C.

2. Matth. Flacc. Illyric. Catal. Teſtium veritatis. Item Guill. Crowæus in Elench. Script. in Bibl. ſacr.

PART. I. V.

quis, sachant que ses lumiéres n'ont pas paru entiérement pures, même au saint Siége (1).

Resolutissimus.

Le Titre de *Docteur très-résolu* dont on a qualifié Durand de Saint Pourçain, qui du Siége du Puy passa à celui de Meaux où il mourut en 1333. paroît assés juste, & tiré du caractére de son génie. Car il passoit pour un Théologien un peu hardi, & quelquefois trop décisif au jugement de quelques-uns.

On ne convient pas assés du Préjugé que la qualité de *Docteur singulier* attribuée à Guillaume Ockam mort en 1347. doit former en nous avant que de nous mettre à la lecture de ses Livres. Les uns croyent qu'on a voulu nous marquer la beauté de son esprit & la rareté de ses conceptions: les autres estiment qu'on a voulu nous faire entendre par ce Titre équivoque, cette singularité de sentimens si extraordinaire dans un Religieux, qui paroît dans les Livres qu'il a faits pour la défense de l'Empereur Louïs de Baviere contre le Pape Jean XXII. dans ceux qu'il a faits sur la pauvreté des Apôtres & sur la proprieté des Mendians, &c.

Il paroît au reste que personne n'étoit si curieux de ces Titres de Doctorat que les Freres Mineurs. Car outre que la plus grande partie de ceux dont nous venons de raporter des exemples ont été Cordeliers, on peut ajouter que c'est de cet Ordre que sont

1. Clemens VI. P. R. apud Possevin. Appar. sacr. Tom. 1. pag. 586. Spond. A. C. 1315. n. 7.

sont sortis le Docteur *très-ordonné* qui est Jean de Bassoles mort vers 1340. le *Docteur suffisant* qui est Pierre d'Aquila ou Scotel; le *Docteur fondé* qui est Guillaume d'Oona ou Varon; le *Docteur notable* qui est Pierre de l'Isle; le *Docteur illibat* ou *sans tache* qui est Alexandre l'Allemand de Saxe; le *Docteur resplendissant* qui est Pierre Philargi de Candie depuis Pape sous le nom d'Alexandre V. le *Docteur vénérable* qui est Geoffroi des Fontaines; & plusieurs autres Docteurs titrés à plaisir que l'on peut voir particuliérement dans Willot & Waddingue, & dans les autres qui ont recueilli les Ecrivains Ecclésiastiques.

II. Part. Ch. V. Ordinatissimus. Sufficiens. Fundatus. Notabilis. Illibatus. Refulgens. Venerandus.

Mais ces Titres honoraires ne se donnoient pas à si bon marché hors de la Maison de Saint François.

Celui de *Docteur profond* a bien couté des sueurs & des travaux à Thomas Bradwardin Archevêque de Cantorbie qui mourut vers l'an 1350.

Profundus.

Gregoire de Rimini Général des Augustin n'acquit celui de *Docteur authentique* qu'après des assiduités incroyables & une aplication très-opiniâtre sur les opinions des Nominaux ou Ockamistes dont il suivoit la Secte, & qui passoient pour les plus obscurs & les plus difficiles dans la Philosophie contentieuse. Et si nous en croyons Cornelius Curtius (2), ce Docteur s'étoit rendu si *authentique* que „ quiconque ne „ le reconnoissoit point pour son Maître, „ passoit

Authenticus.

2. Cornel. Curt. Elog. Vir. Illust. Ord. Erem. S. Aug. pag. 121.

PART. I. V.

„ paſſoit incontinent pour un parfait ignorant en toutes choſes, & qu'il ſembloit „ qu'il y avoit de la folie à ne lui pas acquieſcer, & à ne le pas ſuivre en tout. Mais nous n'avons pas beſoin de ces ſortes d'éloges, quand nous ne cherchons que des vérités.

…minatus.

Jean Taulere, qui mourut en 1355. (1) avoit porté à juſte titre le nom de *Docteur illuminé*, parce qu'en effet ſes Ouvrages ſont remplis de l'eſprit de Dieu. Mais parce qu'il eut le malheur de plaire à Luther, & d'être loué par ſa bouche comme un Docteur véritablement illuminé d'enhaut, Eckius & quelques autres Catholiques ont cru devoir en tirer de mauvaiſes conſéquences contre les Ouvrages de cet Auteur. Ils ont traduit en ridicule & rendu odieux ce Titre légitime qui formoit en nous un Préjugé favorable pour lui, & il n'a point tenu à quelques-uns d'eux qu'il ne paſſât pour un viſionaire. Mais l'Abbé de Blois, dit Bloſius, & le Chartreux Surius l'ont heureuſement défendu, & on lui a conſervé ſon Titre dans ſa ſignification naturelle.

Jean

1. ¶. Ceux qui font vivre *Taulére* en 1370. ſe trompent. Il mourut non pas en 1355. mais le 17. Mai 1361. à Cologne où cette date eſt marquée dans l'inſcription de ſon tombeau. Les curieux pourront voir dans la 1. Centurie des Lettres de Martin Ruar les ſentimens de ce Ruar & de V. Grunewalde ſur *Taulére* en cinq Lettres à compter depuis la 3: juſqu'à la 7.

2. De his omnibus vide Poſſevin. in Appar. paſſim.
Labbe de Scriptorib. Eccleſ.
Crowæum in Elencho Script. in Bibl. ſac.
Du Cange in Indice Auctor. præfix. Pitſ. &c.

Jean de Ruysbroeck ou Rusbrochius qui mourut en 1381. a presque eu le même sort que Taulere à cause de son Titre de *Docteur Divin*. Cette glorieuse qualité n'a point manqué de lui susciter des envieux, & Gerson lui-même s'étoit persuadé que Ruysbroeck s'étoit égaré dans ses visions, & que l'enthousiasme lui avoit un peu trop échauffé l'imagination. Cependant Jean Schonaw., Surius & d'autres ont entrepris sa défense, & Denis le Chartreux en faisoit une estime particuliére.

II. PART. CH. II.

Divinus.

A dire le vrai, on est encore aujourd'hui extrémement partagé sur le jugement qu'on doit faire de la plûpart des Méditations, des Visions & d'autres Ouvrages ascetiques des Auteurs purement contemplatifs (2).

Mais de tous ceux dont l'Ecole a voulu honorer le Doctorat par des Titres *honorifiques*, il n'y en a point après Saint Thomas qui ait eu plus universellement & plus légitimement l'aprobation du Public, que Jean Gerson pour la qualité de Docteur *très-Chrétien* (3). Il l'a merité non pas seulement par la pureté de sa doctrine jointe

Christianissimus.

Voss. de Histor. Lat. passim.

Val. Andr. Vischium, &c. ¶. Toutes ces citations sont vagues, & ne peuvent tout au plus servir qu'à connoitre le nom des Auteurs appellés Mystiques. Il vaut mieux pour savoir juger de leur doctrine consulter le livre intitulé *Instruction sur les états d'oraison* par J. B. Bossuet Evêque de Meaux.

3. Edm. Rich. de Vit. Gerson. post Apolog. pag. 298. Item Lugdunens. Ecclesia in Epist. ad Christophorum Basiliensem Episcopum post Apol. pag. 313. anni 1504.

I. PART. CH. V.

te à une pieté très-solide : mais particuliérement pour avoir fait une guerre sainte au Pharisaïsme de son siécle, & pour avoir heureusement triomphé de ceux qui vouloient introduire dans le Christianisme diverses nouveautés contraires à la liberté Evangelique & à la simplicité de la Religion, & qui vouloient accabler les Fidéles sous le joug de plusieurs préceptes onéreux & de divers établissemens dans la discipline, dont la plûpart étoient inouïs jusqu'alors dans l'Eglise, & qui étoient encore plus insuportables que ceux dont Saint Pierre se plaint dans les Actes (1). On trouve encore dans divers Auteurs & dans quelques Titres des Livres du Cardinal d'Ailly son Maître, & des siens propres les noms de *Docteur très-résolu* & de *Docteur Evangelique*, qui sont des témoignages qu'on a voulu rendre à la liberté Chrétienne qui regne dans ses Ouvrages.

Resolutissimus. Evangelicus.

Il paroît que le Cardinal de Cusa mort en 1464. a été honoré pareillement du Titre de *Docteur très-Chrétien* (2). Je ne sai pas précisément ce qui pourroit le lui avoir fait acquerir. Les uns l'ont loué de son bel esprit, de sa capacité, & de son habileté dans les affaires Ecclesiastiques & Politiques;

Christianissimus.

Stephan. Berney in tumul. Gerson. pag. 334. post Ap.
Jo. de Launoy Hist. Colleg. Nav. Par.
Natal. Alexand. animadversion. in Launoian. observat. circa Simoniam. pag. 71.
Petrus Schottus Argentorat. in compendiosa laude Gersonii ann 1489. post Apol. pag. 515.
1. Act. Apostolor. cap. 15. vers. 10.

...; les autres l'ont fait passer pour un excellent Canoniste; d'autres ont admiré la connoissance exquise qu'il avoit des Mathématiques & de quelques Sciences humaines (3). Mais il ne paroît pas que les Critiques ayent rien remarqué de fort singulier dans tout ce qu'il a écrit concernant la Religion Chrétienne & la Théologie qui ait dû le faire distinguer des autres par la qualité de très-Chrétien, & Sixte de Sienne entre les autres n'y a rien trouvé d'extraordinaire que de l'obscurité affectée, comme nous le pourrons voir ailleurs (4).

Le Titre de *Docteur Extatique* convient assés à l'Institut d'un Chartreux, & particuliérement à un homme aussi pieux & aussi attaché à la contemplation qu'étoit Denis Ryckel de Leeuwis que nous apellons Denis le Chartreux & qui mourut en 1471. Mais ce ne nous est pas un Préjugé suffisant pour nous faire croire que ses Ecrits ne sentent que la vision & le ravissement: au contraire ceux qui savent quelle est la multitude prodigieuse de ses Ouvrages jugeront aisément qu'il ne s'est guéres donné le loisir de méditer, & de se laisser endormir dans l'extase durant qu'il écrivoit.

Il

Joan. Gerson. lectione 4. Libri de Vita spiritual.

2 Défense des Libertés de l'Eglise Gall. p. 10. in 4. de l'Edition de 1662. au sujet des Th. des J.

3. Voss. de Scient. Mathemat. non semel.
Possevin. Appar. sacr. Tom. 2.
Labb. de Script. Eccles. & alii passim.

4. Sixt. Senens. Lib. 4. Biblioth. sanct.

Il ne feroit pas difficile d'ajoûter ici plusieurs autres exemples de Titres donnés aux Auteurs pour honorer leur merite, & particuliérement à ceux qui ont excellé dans l'un & l'autre Droit depuis Irnere & Gratien : mais ce que nous en avons raporté, & que nous avons pris de la Théologie Scholaſtique ſuffit pour nous faire voir quel a été le goût & le genie de ces ſiécles, jusqu'au changement que le rétabliſſement des belles Lettres y a aporté.

On ne peut pas nier que les Anciens n'en uſaſſent avec plus de ſimplicité & moins de flaterie dans l'emploi de ces ſortes de ſurnoms, & qu'ainſi ils ne ſoient plus propres pour régler nos Préjugés dans l'eſtime des Auteurs à qui ils les ont donnés. Car ſi d'un côté nous trouvons dans l'antiquité des Auteurs à qui on a donné les ſurnoms de *Muſe Attique*, de *Theophraſte*, de *Chryſoſtome*, &c. de l'autre on en a vû qui ont porté ceux de *Demoſthene de village* ou *de paille*, d'*Epitimée* au lieu de Timée, de *Rabienus* au lieu de Labienus, & d'autres propres à nous faire remarquer les défauts des Auteurs, comme ceux de devant ont été employés pour nous marquer leurs vertus (1). Ils

1. Xenophon dict. Muſa Attica ; Tyrtamus dict. Euphraſtus, tum Theophraſtus ; Dio Pruſæus & Joannes Antioch. dict. Chryſoſt. Dinarchus dict. Demoſthenes Hordearius vel Agreſtis, &c.

Voſſ. de natur. Rhetoric. pag. 77. 83. pag. 105. &c. Idem de Hiſtor. Græc. pag. 83. 84. ubi de Timæo & de Hiſt. Lat. ubi de Labieno. l. 5.

2. Ptolem. Hephæſtionis filius cognomento Chennus & Helladius Beſantinous in Chreſtomathiis, apud Photium in Bibl. cod. 190. & 279. & ex recentiorib.

Ils ne se servoient même quelquefois que [illegible] des Lettres de l'Alphabet, c'est-à-dire, des nombres de leur chiffre pour nous faire connoître le rang que les Auteurs tenoient dans leur estime. Ils ont apelé Moïse *Alpha*, & ils auroient été sages & judicieux de dire avec nous qu'effectivement ce Prophéte Legislateur est le Chef de tous les Ecrivains du monde, & qu'il est le premier en toutes choses. Mais ils en sont allé feindre la plus sotte & la plus impertinente raison du monde, pour faire croire aux Gentils qu'il avoit eu ce nom du mot d'ἄλφος qui veut dire la galle & la ladrerie dont les Auteurs Païens ont écrit faussement que les Israëlites étoient incommodés quand ils sortirent de l'Egypte (2).

[illegible] C. V.

Ils ont nommé Eratosthene *Beta* à cause qu'il tenoit le second rang dans leur esprit pour toutes sortes de Sciences, & que les ayant embrassées toutes avec une étude & une aplication égale, il n'avoit pû s'y rendre si profond & si acompli que ceux qui ne s'étoient adonnés qu'à l'étude d'une seule (3).

Pythagore a été surnommé *Gamma* selon Ptolemée Chenne fils d'Hephestion (1)

Joan. Jonsius lib. 2. Histor. Philosoph. cap. 7. pag. 147.
P. Dan. Huet Demonstrat. Evangel. propos. 4. cap. 2. num. 4[illegible]. & 58. pag. 54. & 55.
3. Artemidor. Ephes. Epitom. pag. 95.
Marcian. Heracl. peripl. p. 95. Edit. Aug.
Suidæ Lexic. Hesychius Milesius &c.
Voss. Histor. Græc. Lib. 1. cap. 17. pag. 1[illegible]9. [illegible] de Erato[illegible]
Jonsius de Histor. Philosoph. ut sup.

II. PART. CH. V.

(1) qui ne nous en dit point la raiſon. On a donné le nom de *Delta* à cet Antenor qui a écrit l'Hiſtoire de Crete, parce que c'étoit un homme de bien & qu'il aimoit ſon Pays. Car δέλτος ſignifioit autrefois *bon* en la langue de ces Inſulaires ſelon le même Auteur, qui ajoute qu'on a attribué le nom d'*Epſilon* à Apollonius célébre Aſtronome du tems de Ptolemée Philometor *, à cauſe de la figure de cette Lettre qui ſemble tourner avec la Lune au cours de laquelle il s'étoit fort apliqué.

* ¶ Il y a *Philopator* dans Photius.

On a qualifié du nom de *Zeta* Satyre l'ami particulier d'Ariſtarque à cauſe de l'induſtrie & de l'aplication qu'il avoit aportée à la recherche des principes des choſes. Et on dit qu'Eſope fut ſurnommé *Theta* par ſon Maître Idmon à cauſe qu'il étoit ruſé & adroit, & qu'il conſervoit toujours l'humeur d'eſclave ſans ſe ſoucier de la liberté.

CHAPITRE VI.

Préjugés des engagemens des Auteurs.

CH. VI.

IL arrive ſouvent que l'eſprit & la plume d'un Auteur ne ſont pas libres de ne pas ſuivre les engagemens où il eſt, ſoit par ſa profeſſion, ſoit par ſes habitudes.

Ainſi il eſt très-avantageux pour bien juger d'un Livre, de ſavoir avant que d'en faire la lecture quels ont été les engagemens,

2. Ptolemæus Chenn. Hephæſtionis fil. lib. 5. Hiſtor.

mens, le genre de vie, l'humeur & la disposition de l'esprit, les premieres impressions & l'éducation, la profession & la Religion des Auteurs; aussi-bien que les desseins, les vûës & les motifs qu'ils ont eus.

Il est assés rare & assés difficile même qu'on se défasse de ses premieres impressions, & que l'on renonce volontiers à l'éducation que l'on a reçûe, & il n'est rien de plus ordinaire dans les Ouvrages des Auteurs, que d'y trouver des marques des Préjugés qui leur sont venus des premiers Maîtres qui les ont instruits, ou des premiers Livres qu'ils ont lûs.

C'est de-là que viennent ces entêtemens ridicules qui forment les partis & les factions dans la République des Lettres. C'est ce Préjugé qui produit cette obstination, & cette chaleur avec laquelle les uns veulent que nous retenions la prononciation vicieuse de la Langue Grecque qui s'est glissée chés les Modernes dans la corruption & la barbarie des siécles: & que les autres blâment ceux qui ne prononcent point mal le Latin comme nous faisons. C'est dans ce Préjugé que nos Grammairiens & nos Regens prétendent que pour nous aprendre une Langue que nous ne savons pas, il faut que nous nous accoutumions à tourner d'abord la nôtre en celle que nous voulons aprendre: au lieu de tourner celle-ci, & de tâcher d'en acquerir

tor. apud Photium cod. 190. ut sup.
Item apud Jonsium.

rir l'intelligence par le moyen de la nôtre, ou en la conferant avec une autre Langue que nous savons déja.

C'est dans cette prévention que quelques-uns trouvent à redire que l'on quitte la Grammaire Latine de Despautere pour aprendre le Latin, quoiqu'ils ne soient point d'avis, non plus que nous, que l'on se serve de la Grammaire Grecque de Gaza pour aprendre le Grec, ni de la Grammaire Hébraïque de Kimhi pour aprendre l'Hébreu, parce que leurs Maîtres ne leur ont point mis entre les mains les Originaux de Gaza & de Kimhi pour leur enseigner ces deux derniéres Langues.

C'est peut-être par de pareils engagemens que les Partisans de l'Antiquité & de la grandeur des Romains, soutiennent qu'il faut exprimer en leur Langue les Actes publics & les Inscriptions des Monumens d'aujourd'hui, plutôt qu'en celle du Prince à la gloire duquel elles sont faites, & des Peuples pour lesquels & dans le Pays desquels elles sont representées.

(1) Enfin, c'est suivant le Préjugé & les impressions de l'éducation & des premiéres études, qu'on se croit engagé au moins par bien-séance de retenir toute sa vie les maximes dans lesquelles on a été élevé, de demeurer dans une Secte qu'on a une fois choisie, & de défendre ou d'attaquer

1. *Ut ferè quisque initio studiorum nactus est Magistros aut Interpretes, sic solet pronus esse ad arguendum vel propensus ad celebrandum Aristotelem &c.* Possevin.

taquer toujours Platon, Ariſtote, Averroës, Scot, Ockam, Paracelſe, Deſcartes & les autres pour lesquels on aura eu ſoin de nous inſpirer de l'inclination ou de l'averſion (2).

On ſe défait encore moins de ſon humeur & de ſon naturel que de l'éducation & de la teinture de ſes Maîtres, parce que comme cette humeur & ce naturel naiſſent avec l'homme & ſe fortifient à meſure qu'il croît, & qu'il prend des forces, il ne s'en peut ordinairement dépouiller qu'en perdant la vie.

Il n'y a presque point d'Ecrivain dans les Ouvrages duquel cette humeur ne ſe faſſe plus ou moins connoître, mais il ſemble qu'il y ait peu de raiſon de l'attribuer à certains climats, & à certains ſiécles plutôt qu'à d'autres. Elle eſt perſonelle ſans doute, & elle fait partie du caractére de l'eſprit. C'eſt ce qui a fait dire au Poëte:

> Souvent, ſans y penſer, un Ecrivain qui s'aime,
> Forme tous ſes Heros ſemblables à ſoi-même.
> Tout a l'humeur Gaſcone en un Auteur Gaſcon (3).

Car l'on voit des humeurs Gaſcones & des caractéres de rodomonts dans des Auteurs de toutes ſortes de pays, de toutes ſortes d'états & de conditions.

Les

2. Ant. Poſſevin. Lib. 12. Biblioth. Select. Tract. 3. cap. 1. pag. 34.
3. Deſp. Art. Poëtiq. Chant III. 127. *& ſuiv.*

I. PART. CH. VI.

Les Engagemens où les Auteurs se trouvent par leur Profession ou leur Institut d'écrire plutôt d'une certaine maniére que d'une autre, ne sont pas les moins puissans, ni les moins incommodes. C'est ce qui nous doit porter à rechercher plus particuliérement de quelle profession & de quel institut ont été ceux dont on veut examiner les Livres. Et quoiqu'en ait écrit un Moderne (1), il n'y a pas d'injustice à remonter jusqu'à la Profession d'un Auteur, pour voir si ce qu'il écrit y est conforme ou non, & pour faire le discernement de ce que l'on peut attribuer à ces sortes d'engagemens, d'avec ce que la liberté & le dégagement de l'esprit y ont pû produire.

Il y a, dit-on, dans chaque Societé un esprit particulier qui sert à les *caractériser* & à les distinguer entr'elles, & qui étant généralement répandu par tout le corps, ne peut manquer de se communiquer à tous les membres. Ceux qui se piquent de finesse dans le discernement des caractéres & des maniéres differentes des Ecrivains, prétendent que cet esprit particulier & cet air de singularité est moins imperceptible dans les Professions & les Societés Regulieres que dans les autres, parce que la distinction d'avec le commun des hommes y est plus grande & plus réelle que dans les Societés séculiéres.

Ces Critiques veulent nous persuader par exemple, qu'il n'est pas difficile de recon-

1. L'Abbé de Villars, de la Délicatesse, pag. 30.

connoître les Ecrits des Moines d'avec ceux des Mendians, en ce que ceux des premiers ont pour l'ordinaire plus d'onction & de simplicité Chrétienne, & ceux des seconds plus de secheresse & de scholastique. Ceux des premiers qui traitent des matiéres Théologiques sont assés souvent composés sur le stile de l'Ecriture-Sainte, & de quelques anciens Peres de l'Eglise, & leur force ne consiste pour la plûpart que dans les autorités tirées de l'une & des autres; au lieu que ceux des derniers sur les mêmes sujets ne sont presque apuyés que sur le raisonnement, dont les principes sont néanmoins tirés de l'Ecriture & de la Tradition. Hors des matiéres Théologiques, les premiers sont plus volontiers Historiens, & les derniers plus ordinairement Philosophes.

Le caractére de societé paroît peut-être moins sensible dans les Ecrits des autres Reguliers, & principalement de ceux qui sont de récente institution.

Mais comme au siécle d'Auguste il se trouvoit de certains esprits plus délicats & plus difficiles que les autres, lesquels prétendoient avoir remarqué dans Tite-Live un goût de *Patavinité* que le commun des Critiques n'y pouvoit sentir, de même il y a au siécle de Louïs le Grand de certaines gens dans la République des Lettres, qui poussent si loin le raffinement de la Critique; qu'ils se croyent capables de pénétrer jusques dans le fond des esprits des Ecrivains de societé, de déveloper les ressorts differens qui donnent le mouvement à leur

Asinius Pollio, apud Quin. l. 1. c. 5. l. 8. c.

langue & à leur plume; de discerner les vûës & les motifs qu'ils peuvent avoir suivant leurs engagemens; en un mot de nous faire la distinction du génie & du caractére ordinaire, non seulement des Carmes d'avec celui des Capucins, mais même de celui des Ecrivains de la Compagnie de Jesus, d'avec celui des Ecrivains de l'Oratoire de Jesus.

Qnoique les esprits semblent avoir plus de liberté dans les Professions séculiéres, ils ne peuvent souvent s'empêcher de nous faire voir l'inclination & la pente qu'on leur a une fois donnée, & de se faire sentir même dans les Ecrits qui ne sont pas de leur Profession. Ainsi un Jurisconsulte répand souvent sans y songer quelque chose de son Droit dans ses Ecrits aussi bien que dans ses conversations. Ainsi Monsieur Maimbourg a trouvé de la Médecine dans les Vers du Chancelier de l'Hospital, quoiqu'il ne fit pas même profession de cette Science, & qu'il ne fût que le fils d'un Médecin. C'est aussi ce qu'on a remarqué de Fracastor & de quelques autres.

Il y a encore divers autres engagemens qui ont obligé les Auteurs d'écrire d'une autre maniére qu'ils n'auroient peut-être fait s'ils en avoient été dégagés. Ainsi Baronius, Bellarmin & du Perron s'étant trouvés revêtus de la Pourpre Romaine, se

1. Paul Jove Evêque de Nocere. ¶. Bayle qui au mot *Jove* rapporte ce fait n'en cite pour garant que Teissier, Auteur sans autorité. Le P. Garasse dans sa Recherche des Recherches d'Etienne Paquier attribuë ce prétendu mot

se sont cru obligés de soutenir de tout leur possible les interêts de la Cour Ecclesiasti-que dont ils étoient devenus les Princes.

On peut dire la même chose de la plûpart des Ecrivains qui ont pris parti dans la querelle de leurs Maîtres. Il y a une grande difference à observer entre les Auteurs Allemans & les Italiens qui ont écrit durant les brouilleries des Papes avec les Empereurs, où chacun se faisoit une conscience selon ses interêts & ses engagemens. Les Alpes ou les Pyrenées & quelquefois même une simple riviére, ont souvent fait ces differences. Les raisonemens & les maniéres *Ultramontaines* ne sont pas toujours les mêmes que celles de deça les Monts, & on a vû des Auteurs changer de plume & de stile, selon qu'ils passoient ou qu'ils repassoient les Alpes.

Les Ecrivains qui ont été ou Domestiques, ou Créatures, ou Pensionaires des Grands, n'ont pas été sujets à de moindres engagemens, & ces considerations sont de grands Préjugés à des Critiques contre leur liberté & leur désinteressement. On est assés revenu de l'affectation de leur prétenduë sincerité, & on est assés insensible aux protestations qu'ils font la plûpart de prendre le parti de l'indifference. On s'accommode mieux, par exemple, de la naïveté sincere de cet Evêque Italien (1) qui

mot de Paul Jove à du Haillan mal satisfait de n'avoir pas reçu d'Henri IV. les récompenses qu'il en attendoit. Sur quoi il ajoute que le Roi avoit dit que si du Haillan avoit eu une plume d'or, il y avoit long-tems qu'el-

qui déclaroit bonnement qu'il avoit une plume d'argent & une de fer, pour l'usage different que ses intérêts lui en faisoient faire, & qu'il changeoit alternativement selon l'alternative de la création ou de la suppression de ses pensions; on s'accommode mieux, dis-je, de cette franchise cavaliere que de la feinte & de la dissimulation des Auteurs intereſſés, qui ne sert qu'à nous les rendre suspects, & à nous retenir dans une reserve & dans une précaution perpetuelle à leur égard.

Enfin on peut mettre parmi les engagemens qui donnent le mouvement & les impressions aux Auteurs, diverses passions de l'ame qui les possedent, comme l'amour, la haine & l'envie, qui fournissent une grande matiére à la Librairie; & les habitudes même que le hazard semble avoir formées, & qui ont quelquefois assés de force pour tourner & changer les dispositions de l'esprit d'un Auteur. C'est ainsi qu'un Ecrivain Moderne après avoir vécu longtems dans l'aversion du *Casuitisme* & avoir même souffert l'éloignement de son Pays & de son Eglise pour s'être rendu suspect de séverité excessive, s'est trouvé engagé d'é-

qu'elle lui auroit passé par le bec, pour donner à entendre que gueux comme étoit du Haillan il auroit été obligé de vendre cette plume pour avoir de quoi manger. Mais le P. Garasse n'est pas, comme on sait, un témoin fort sûr, non plus que Teissier.

1. ¶. L'Ecrit ici désigné n'est autre, dit-on, que le *Traité de la pratique des billets entre les Negocians* in-12. *par un Docteur en Theologie* nommé le CORRUR. J'en

d'écrire (1) en faveur de l'usure & des billets pas les habitudes agréables qu'on dit qu'il a contractées avec des Marchands & d'autres personnes d'un commerce séculier.

Ce qui nous fait connoître que quelque chose que nous ayons dite des premiéres impressions & de l'éducation, le changement d'habitudes, aussi-bien que celui d'état & de condition en fait souvent un considérable dans les engagemens que l'on a d'écrire, sans parler de celui de Robe & d'Institut, de pays, de tems, & de Maître, & particuliérement de Secte & de Religion. C'est ce qui nous doit porter à faire le discernement des Ouvrages qu'un même Auteur auroit écrit dans divers Etats. Car il ne faut point confondre par exemple Æneas Silvius avec Pie Second; ni le *Pere* N. avec *Monsieur* N (2).

CHA-

J'en ai vu la 2. *édition revuë & augmentée*, prétenduë *imprimée à Mons chez Gaspard Migeot à l'enseigne des trois Vertus* 1684. *avec Approbation*. Sans pourtant qu'il en paroisse aucune au commencement du Livre ni à la fin.

2. ¶ Baillet désigne le P. Maimbourg Jesuite, qui étant sorti de la Societé en 1682. par ordre du Pape Innocent XI. fut appellé Mr. Maimbourg.

rope? Et qui est-ce qui voudroit soutenir aujourd'hui que les Européens ne sont point propres aux exercices de l'esprit, eux qui sans contredit ont passé généralement tous les Peuples des autres parties du Monde en ce point.

Peut-être qu'Aristote n'a voulu parler que de l'état où avoient été avant lui & où étoient de son tems les Pays froids & l'Europe. Mais le célébre Anacharsis né dans le fond de la Scythie & dont il ne pouvoit ignorer la réputation, pouvoit lui répondre tout seul pour tous les Pays froids; & la seule Ville de Marseille dont il connoissoit la gloire pouvoit bien lui servir de caution pour toute l'Europe, puisqu'il en avoit bien voulu excepter la Gréce.

Quoiqu'il semble donc qu'il y ait quelque témerité à paroître si décisif sur la distribution des talens & des dons particuliers que la Nature ou plutôt le Dieu de la Nature a faite aux Nations differentes & à chaque Peuple en particulier, on peut croire néanmoins que la Providence a fait ce partage d'une telle sorte qu'en donnant quelque avantage particulier à une Nation ou à un Pays plûtôt qu'à un autre, elle a récompensé celui-ci par quelqu'autre avantage (1), afin que l'un n'eût point occasion de s'élever au-dessus de l'autre, & qu'ils fussent dans des dépendances mutuel-

1. Nic. Ant. Biblioth. Hisp. p. 1. præfat.

2. *Non omnia possumus omnes.* Eclog. VIII. 63. *Nec vero terra ferre omnes omnia possunt.* Georg. II. 109.

Hic

tuelles & dans des beſoins réciproques les uns des autres.

C'eſt ce qui a porté Virgile à dire que nous ne ſommes point tous capables de toutes choſes, que les uns ont des talens pour certaines choſes ſeulement, & les autres pour d'autres ; qu'il n'y a point de canton ni de pays qui puiſſe ſeul produire & porter toutes choſes, mais que la Nature a diſpoſé ſagement de ſes divers preſens ſelon la diverſité des lieux (2).

Mais Dieu n'ayant pas voulu donner à l'état de l'Homme une ſtabilité de fortune ſur la terre, a établi dans toutes les Nations une viciſſitude ſur les eſprits auſſi-bien que ſur les corps, afin que par le moyen de ces révolutions chaque Nation eût ſon tour dans la communication ou dans la privation des talens & des avantages de l'eſprit, & que l'une ne pût au préjudice de l'autre ſe vanter d'autre choſe que de les avoir eus ou de les avoir perdus un peu plutôt ou un peu plus tard.

La Providence a voulu faire connoître à l'Homme, qu'en quelque lieu qu'il demeure il n'y poſſéde rien en propre que ſa propre miſere, & en faiſant paſſer de Province en Province les lumiéres de l'eſprit auſſi-bien que celles de la véritable Religion, elle avertit les Peuples qui les poſſédent préſentement de profiter de l'exemple des Peuples qui

Hic ſegetes, illic veniunt felicius uvæ.
Arborei fœtus alibi. Georg. I. 54. 55.
Continuo has leges æternaque fœdera certis
Impoſuit Natura locis. Georg. I. 60. 62.

qui les ont perduës. La Sagesse des Grecs les a quittés, & ils sont tombés dans la Barbarie dont ils avoient autrefois tant d'aversion & de mépris. La gloire des Lettres qui n'étoit que posterieure à celle des armes dans la République des Romains a été néanmoins la premiére qui s'est effacée, & sa chute a prévenu la décadence de leur Empire de plus d'un siécle.

Mais la politesse jointe à l'exercice des plus beaux Arts & à la profession des Sciences les plus sublimes, a succedé à la grossiéreté des Peuples Septentrionaux & des Occidentaux; & ceux-ci sont menacés de s'en voir privés à leur tour.

Plusieurs ont remarqué que le progrès des Sciences & des Arts suit ordinairement celui des Armes. C'est une reflexion qu'ils ont faite sur l'Histoire de l'état des Grecs, des Romains & des Arabes même, & on peut dire qu'elle se vérifie encore aujourd'hui dans notre Monarchie. Mais il est difficile qu'on en puisse faire une régle universelle, puisque le succès prodigieux des armes Ottomanes n'a été encore suivi d'aucun effet semblable jusqu'ici.

Voilà peut-être une partie de ce qu'on pourroit dire de moins déraisonnable en général sur les diverses Nations qui ont composé le monde savant jusqu'à present. Mais puisqu'on veut que chaque Pays different ait un caractére particulier pour distinguer ses Ecrivains d'avec ceux d'un autre, il faut voir en peu de mots ce qu'on en dit de plus plausible, pour donner lieu à chacun de reconnoître la justice ou l'injustice du

du Préjugé sur lequel il méprise ou il estime un Auteur, pour être plûtôt d'un Pays que d'un autre.

II. PART. CH. VII.

§. I.

Des Orientaux.

Orientaux

MOnsieur Huet a remarqué (1) que tous les Ecrivains des Pays Orientaux sont grands amateurs de fictions, & que dans cette inclination ils ont suivi entiérement le génie de leur Nation. La plupart des grands Romanciers de l'Antiquité sont sortis, selon lui, de ces Peuples du Levant, c'est-à-dire de l'Egypte, de la Syrie, de l'Arabie, & de la Perse. Les Ecrivains de ces Pays ont toujours conservé jusqu'à present l'esprit Poëtique, & ont encore aujourd'hui autant de talent & de disposition pour l'invention, & de facilité pour l'imagination qu'ils en ont toujours eu. Tous leurs Discours sont figurés, ils ne s'expliquent que par allégories. Leur Théologie, leur Philosophie & principalement leur Politique & leur Morale sont toutes envelopées sous des fables & des paraboles.

Juifs & Syriens.

ON peut faire le même jugement des Ecrivains de la *Palestine* & même de tous les *Juifs*, qui depuis leur double dispersion se sont répandus dans les differentes contrées du Monde. Le P. Simon prétend

1. Petr. Dan. Huet, Origine des Romans pag. 11, 12.

PART. I. VII.

rientaux.

tend (1), que la plûpart d'entr'eux & particuliérement les Rabins qui n'ont point été animés de l'Esprit saint, & qui n'ont suivi que leurs lumiéres naturelles ont écrit sans solidité; qu'ils n'ont que des puérilités cabalistiques, des allégories frivoles, de grossiéres paraboles, & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture-Sainte est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique. Et les Auteurs sacrés ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs parmi lesquels & pour lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer ces expressions figurées pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer.

gyptiens.

Il ne nous est resté qu'un fort petit nombre d'Ecrits des *Egyptiens*. Mais ils suffisent pour nous faire connoître que cette Nation étoit toute mystérieuse dans l'expression de ses pensées, tout s'expliquoit chés eux par images, tout y étoit déguisé sous des Hieroglyphes (2). Et il n'est pas hors d'aparence que ces maniéres énigmatiques ayant rebuté la Posterité, n'ont pas moins contribué que la longueur des tems & les diverses révolutions du Pays à nous faire perdre la plus grande partie des Livres de ces Peuples (3).

LES

1. Rich. Simon, Hist. critique du V. Testament en plusieurs endroits.

2. ¶. *D'Hieroglyphes:* Il faut écrire & prononcer *Hiéroglyphes* sans aspiration, quoi qu'on dise la Hiérarchie.

3. Huet ut supra, pag. 13.

LES Auteurs *Arabes*, ſelon Golius (4), ſont pour l'ordinaire ſubtils & induſtrieux. Monſieur Spanheim le jeune Bibliothéquaire de Leyde prétend (5) qu'ils ſont beaucoup plus Poëtes que tous ceux des autres Nations & que l'on voit plus de verſifications en Arabe ſeulement qu'en toutes les autres Langues enſemble. On ne peut pas nier auſſi qu'ils ne ſe ſoient ſignalés dans la Philoſophie, la Géometrie, l'Aſtronomie, & la Médecine, ſur tout depuis leurs conquêtes en Aſie, en Afrique & en Eſpagne. Le P. Rapin remarque (6) que les Sciences qui étoient paſſées de la Gréce en Italie, paſſérent enſuite d'Italie ou de chés les Latins en Afrique, c'eſt-à dire, chés les Arabes auſſi bien que la domination ; que cet amour des Sciences continua ſous les Rois d'Egypte, de Fez & de Maroc ; & que ces ſiécles qui furent ceux de l'ignorance en Europe, furent des ſiécles ſavans en Afrique, en Egypte, & dans toute l'étenduë de leur grand Empire, qui dura 500. ans. Mais ils ont infecté la plûpart de leurs Livres de l'Aſtrologie judiciaire & de diverſes autres ſuperſtitions, qui ne nous ont pas laiſſé une grande idée de la force de leur eſprit, ni une opinion fort avantageuſe de la ſolidité de leur génie. Et

4. Jacob. Golius præfat. in Grammat. Arab. Erpenii.

5. Frideric. Spanhem. Frid. fil. Ezechielis Fr. in Sermon. Academ. anni 1674. præfix. Cat. Biblioth. Lugdun. Bat.

6. R. Rap. Compar. de Platon & d'Ariſtote, pag. 281. 282. Edition in 4. de l'an 1684.

PART. I. VII. ientaux.

Et d'ailleurs M. Huet assure qu'on ne trouve presque dans leurs Ecrits que métaphores tirées par les cheveux, que similitudes & que fictions (1). Ce qui regarde particuliérement leurs Livres de Religion & de Morale qui semblent pour la plûpart avoir été composés sur le plaisant Modéle de leur Alcoran.

rses.

LES *Perses* n'ont point cédé aux Arabes dans l'art de feindre & de mentir agréablement, & quoiqu'autrefois le mensonge leur fût très-odieux dans la conversation & le commerce de la vie civile, il leur plaisoit infiniment dans les Livres & dans les Lettres qu'ils s'écrivoient mutuellement (2). Strabon raporte qu'on n'ajoutoit pas beaucoup de foi aux anciennes Histoires des Perses, des Medes & des Syriens, à cause de l'inclination que leurs Ecrivains avoient à conter des fables (3). Depuis l'établissement du Mahometisme, la Langue Arabe est devenuë la Langue des Savans dans la Perse aussi-bien que dans la Turquie, & leurs Livres même qui sont en Persan ne laissent pas d'être écrits en caractéres Arabiques, & c'est sans doute par la communication de ces Arabes que les Perses sont devenus amateurs de l'Arithmetique, de la Géometrie, de l'Astronomie jointe à l'Astrologie judiciaire, de la Physique, de la Morale & de la Medecine, de la Jurisprudence,

1. Huet, des Romans, pag. 14.
2. Idem Huet ibid. depuis la page 27. jusqu'à la 37.
3. Strab. Geograph. Lib. X. pag. 507. Ed. 1610.
4. Voyés diverses Relations, Voyages du Levant.

Vo-

dence, de l'Eloquence, & particuliérement de la Poësie. La plûpart de leurs Piéces d'éloquence sont en Vers & toujours accompagnées de beaucoup d'Histoires & de Sentences de moralité. Tout le Pays est plein de Poëtes, mais de la médiocre & de la derniére taille aussi-bien que de la premiére. Ils sont fort scrupuleux rimeurs, mais fort peu exacts dans l'observation du nombre des Syllabes. Toute la Nation n'est presque curieuse que de galanterie, d'histoires amoureuses, & de Romans, & on ne voit point de moralité dans leurs Livres qui ne soit enveloppée de fictions (4).

Orientaux

On prétend qu'il en est de même des Auteurs *Indiens* que du reste des Orientaux. Ils ont embarassé & obscurci leurs Histoires par leurs fictions affectées, & pour l'ordinaire ils ont renfermé leur Philosophie morale dans des Allégories ou dans des Apologues ou des Fables d'Animaux, comme ont fait Locman & Esope, si toutefois ce ne sont point deux noms differens d'une même personne. Les principaux de leurs Livres que l'on nous propose pour nous faire remarquer le véritable caractére de l'esprit de ces Peuples, sont pour le premier genre l'Histoire de leurs prétendus Patriarches Brammon & Bremau, & pour le second, le fameux Ouvrage qui a été si fort recherché dans tout l'Orient sous

Indiens.

Voyés encore le Catalogue des Manuscrits que Warner a légués à la Bibliotheque de Leyde. C'est ce qui paroit aussi par les Manuscrits Persans de la Bibliotheque de M. de Lamoignon, raportés de la Perse par Tavernier.

ſous le titre de *Kilile* & *Dimne* & qui comprend toute la ſageſſe & la morale de ces Peuples (1).

Ainſi nous ne pourrons preſque conclure autre choſe en faveur des Nations Orientales, que de dire que comme leurs Ecrivains n'ont point travaillé pour notre uſage, ils ne ſont bons & utiles la plûpart que pour leur Pays; que le goût des Occidentaux eſt un peu different (2) du leur; que le génie des uns eſt peut-être plus éloigné de celui des autres, que n'eſt la diſtance des lieux qui les ſépare. Et rien n'empêche que nous ne prenions toutes leurs fictions, leurs allégories, & leurs autres maniéres d'écrire que nous avons remarquées pour des puérilités, des baſſeſſes, des badineries, & des fadaiſes; comme il leur eſt permis de faire paſſer chés eux le ſérieux, la gravité, la ſincerité, & la ſolidité des Ecrivains d'Occident pour des groſſiéretés, des ſimplicités, & tout ce qu'il leur plaira.

§. II.

Des Grecs.

Grecs.

NOus avons remarqué plus haut qu'Ariſtote avoit fait une exception en faveur des Grecs dans le Paralléle qu'il nous

1. L'Auteur du Journal des Savans du 6. Decembre 1666.

Leo Allatius tract. de Symeon. &c. P. Poſſin. poſt Pachym.

Nous en parlerons plus amplement au Traité des Auteurs déguiſés au titre corrompu de *Lelo Demno*.

2. ¶. Il falloit dire, ce ſemble, *eſt très-different du leur*

nous a donné des qualités des Peuples de l'Asie & de ceux de l'Europe. Il vouloit d'un côté que les Grecs eussent la force & la valeur des Européens sans en avoir la stupidité & la grossieté d'esprit, & de l'autre qu'ils eussent toute l'industrie & la délicatesse des Asiatiques sans en avoir la mollesse & la lâcheté (3). Il attribuoit ces bons effets à la situation avantageuse de leur Pays qui se trouve entre les extrêmités du froid & du chaud. Eusebe témoigne avoir été aussi dans ce sentiment. Car il dit que de tout tems les Grecs ont paru être nés pour la Science, à cause du temperament du climat & de la subtilité de l'air (4).

Mais s'il avoit prévû l'état où sont les Grecs d'aujourd'hui, ou il auroit aporté quelque restriction à sa pensée pour ne la point rendre si universelle, ou il auroit été obligé de nous montrer que l'air & le climat du Pays devoient changer avant les esprits.

Ciceron semble avoir voulu aussi rafiner sur les differentes impressions que les differentes qualités de l'air faisoient sur les esprits dans la Gréce. Il dit que les lieux de cette Nation où l'air étoit subtil portoient des esprits plus subtils comme à Athénes, &

3. Aristot. Lib. 7. Politicor. c. 7. ut sup.

4. Euseb. Cæsar. Lib. 8. de præparat. Evangel. ¶. L'exactitude demandoit que Baillet citât Philon le Juif, des termes duquel, tirés de son Ouvrage de la Providence, Eusebe a composé le dernier chapitre de son VIII. Livre de la Préparation Evangelique.

II. PART. CH. VII. Grecs.

& que ceux où il étoit grossier ne produisoient que des esprits grossiers & stupides comme à Thébes en Beotie (1). Mais s'il faloit s'arrêter à ces reflexions, Pindare & le Philosophe Cébès qui étoient de Thébes, Hésiode, Plutarque & plusieurs autres grands Hommes, auroient bien abusé de l'estime de tant de siécles, puisqu'ils étoient Beotiens, & qu'ils ne devoient être, au raisonnement de Ciceron & des autres (2), que des esprits grossiers. C'est aussi suivant ce vieux préjugé que les Arcadiens passoient dans l'esprit du monde pour des grossiers & des gens d'une simplicité rustique parmi les Grecs, parce qu'ils vivoient dans un air grossier: cependant ils ne laissoient pas d'être fort bons Musiciens, & Poëtes même; & Polybe qui étoit d'Arcadie n'étoit assurément pas une bête.

Au reste il faut convenir que les Grecs ont eu le dessus de toutes les Nations du monde jusqu'apresent pour la sagesse & les Sciences humaines. C'est ce qui a donné lieu à Saint Paul de les opposer tantôt aux Barbares (3) comme les Savans aux ignorans, & tantôt aux Juifs comme les Sages du siécle aux personnes simples & grossiéres, disant que ceux-ci se conduisoient par les

1. *Athenis tenue cœlum, ex quo etiam acutiores putantur Attici: crassum Thebis itaque pingues Thebani.* Cicero Lib de Fato.

2. Joan. Filesac. Selector. cap. 1. sive lib. quem *Varronem* inscripsit cap. 1.

3. *Græcis ac Barbaris, sapientibus ac insipientibus.* Rom. I. 14.

4. *Judæi signa petunt & Græci sapientiam quærunt.*

les miracles, & ceux-là par la sagesse, & que la Croix de JESUS-CHRIST étoit un scandale pour ceux-ci & une folie pour ceux-là, parce qu'elle choquoit également la simplicité des uns, & la sagesse des autres (4). Et Saint Clement d'Alexandrie témoigne que la Philosophie, c'est-à-dire la Sagesse & les Sciences, étoit comme un *Testament* & un partage que Dieu avoit laissé en propre aux Grecs, de même qu'il avoit donné aux Juifs la Loi, les Prophetes & tout ce qui compose l'ancien Testament de notre Religion (5).

C'est pourquoi cette Nation se considérant sans doute comme la dépositaire ou plutôt comme la propriétaire de toute la Sagesse, à l'exclusion de tous les autres Peuples qu'elle traitoit de Barbares, a pris un très-grand soin de la conserver chés elle durant plusieurs siécles, de l'entretenir, de la cultiver, & de la faire valoir avec tout le succès & l'éclat possible, en faisant fleurir chés elle les Arts & les Sciences comme l'a remarqué Cicéron (6).

Quoiqu'on trouve des marques de cette sagesse seculiére & de cette politesse répanduë dans les écrits de la plûpart des Grecs, soit Européens soit Asiatiques, il faut recon-

Judæis scandalum, Græcis stultitiam. 1. Cor. I. 22. 23.

5. Clem. Alex. Stromat. Lib. 6. sub finem.

6. *Hæc illa est Regio quæ famâ, quæ gloriâ, quæ doctrinâ, quæ pluribus artibus diu floruit, quæ præclara custos & altrix omnis sapientiæ fuit.* ¶. Ces paroles que Baillet cite comme de Ciceron *l. 2. de Finib. c.* 21. ne s'y trouvent point.

II. PART. CH. VII. Grecs,

connoître néanmoins l'avantage que la Ville d'Athénes avoit sur le reste du Pays pour tous les exercices de l'esprit.

Elle étoit, selon Thucydide (1), l'Ecole de toute la Gréce pour toutes sortes de Sciences : elle en étoit l'abrégé selon Euripide (2); l'ame, le soleil, & la prunelle selon Demosthene, & la plûpart de ses Ecrivains se sont distingués des autres Grecs par la beauté de leur génie aussi bien que par la pureté & par l'élégance du stile Attique.

Les Athéniens, selon M. Cousin (3), avoient mis la plûpart des Sciences & des Arts dans leur perfection, avant que les autres Peuples eussent commencé de s'y adonner. Et selon le P. Rapin (4), ils étoient ceux de tous les Grecs qui avoient la plus grande delicatesse pour tous les Arts en général, & le goût le plus exquis " pour l'é-
" loquence en particulier. Il s'étoit élevé
" parmi eux tant d'excellens Orateurs,
" qu'insensiblement la connoissance des
" plus belles choses leur étoit devenuë
" comme naturelle. Periclès avoit si bien
" accoutumé leurs esprits à ne rien souf-
" frir que de pur, d'élégant, & d'achevé:
" que ceux qui avoient à parler en Public
" regardoient jusques aux moindres d'en-
" tre

1. ¶. Thucydide l. 2. apelle Athenes Ἑλλάδος παίδευσιν. Mais ce n'est pas Euripide qui l'a nommée *l'Abregé de la Gréce* Ἑλλάδος Ἑλλάδα. Il faloit dire qu'elle étoit ainsi nommée dans l'Epitaphe d'Euripide attribuée par Athénée à Thucydide, & par d'autres à Timothée Musicien & Poëte.

2. Apud Athenæum in Dipnosophist, &c.

„ tre le Peuple comme autant de censeurs „ de ce qu'ils alloient dire. "

II. PART. CH. VII.

Grecs.

Mais si les Grecs ont surpassé même les Orientaux dans la politesse & la delicatesse d'esprit, & dans l'industrie qu'ils ont fait paroître à inventer, à cultiver & perfectionner les Arts & les Sciences : on peut assûrer qu'ils n'ont pas été moins grands amateurs de fictions & de mensonges. On a remarqué que la plûpart de leurs Auteurs ont été superstitieux, & on considére particuliérement leurs Poëtes comme les Peres de la plûpart des fausses Divinités, & les Inventeurs de presque toute la Théologie du Paganisme. C'est ce qui a porté Saint Paul & les Ecrivains Ecclésiastiques des premiers siécles à se servir du même terme pour marquer les Grecs & les Gentils, & à les prendre indifféremment les uns pour les autres (5), & c'est aussi ce qui a fait apeller la Gréce *la mere des Fables* par Nonnus de Panople (6).

Ἕλληνες.

Μυθοτόκος Ἑλλάς.

La posterité n'a point trouvé ce caractére tout-à-fait étrange dans les Poëtes de cette Nation, dont la profession étoit de feindre & de mentir, mais elle l'a jugé entiérement insuportable dans ses Historiens. Les Critiques de bon sens n'ont pû souffrir que des Peuples qui feignoient d'être si amoureux

3. M. Cousin, Avertissement sur la Traduction de Zosim. Xiphil. &c.

4. R. Rap. Compar. de Demosth. & Cicer. chap. 11.

5. Paul. ad Rom. I. 16. & alibi. Orig. in Cels. Clem. Alex. in Strom. & alii passim.

6. Nonn. Panopolit. Lib. 1. Dionysiac. v. 31.

II. PART. CH. VII.

Grecs.

amoureux de la sagesse ayent traité si indignement l'Histoire dont l'ame est la verité sans mélange. Quintilien ne met guére de difference entre la licence des Poëtes & celle que les Historiens Grecs se sont donné dans leurs Ecrits (1), & on étoit entiérement persuadé à Rome du déreglement de leur conscience dans le tems que Juvenal a dit (2),

quidquid Græcia mendax
Audet in historia .....

Nous verrons ailleurs que les Ecrivains de l'Histoire Grecque sont redevables de cette méchante réputation à Hérodote, & qu'effectivement plusieurs d'entr'eux se sont gâtés sur ce modéle dangereux.

Ce qu'il y a de surprenant c'est de voir que le Christianisme même n'ait pas pû entiérement réformer ce caractére de la Nation, & si on en excepte les Saints Peres & un petit nombre d'Auteurs Ecclesiastiques que la Grace de JESUS-CHRIST a mis à part, & qu'elle a prévenu d'un puissant amour pour la Verité, on ne peut pas dire que les autres se soient garantis de cette infection qui paroît avoir été universelle dans tous les tems, & dans tous les lieux, où cette Nation avoit répandu son esprit. C'est

1. Quintilian. Institut. Orat. Lib. 2. c. 4.
2. Juvenal. Satyr. X. 174.
3. Cicer. Orat. pro Flacco. Item ad Quintum Fratrem.
Tite Live Lib. 28. n. 43.
Plutarch. in Vit. Solon.
Pausan. in Corinthiac.
Origenes Lib. 4. adversus Celsum.

II. PART. CH. VII. Grecs.

C'est une plainte qui a été formée contre les anciens Grecs par tout ce qu'il y a eu d'Auteurs les plus graves, tels que Ciceron, Tite-Live, Plutarque, Pausanias, Origene &c. (3). Et pour ce qui est des Grecs modernes, le P. Rapin après Scaliger & Saumaise témoigne (4) qu'ils ont eu peu de sincérité en tout ce qu'ils ont écrit, qu'ils ont eu recours aux visions & aux avantures extraordinaires pour satisfaire leur génie & imposer à la posterité, & que c'est ce qui est cause que la connoissance que nous avons de ce qui est arrivé dans le bas Empire de Constantinople n'est pas entiérement sûre ni fort exacte.

Les autres Critiques de ces deux derniers siécles n'en ont pas jugé plus favorablement, prétendant les avoir convaincus en diverses rencontres de mauvaise foi, de legereté, de perfidie & de mensonge, & long-tems devant eux Joseph l'Historien écrivant contre Apion avoit accusé tous les Grecs en général d'imposture & de mauvaise conscience (5).

Pline le jeune trouvoit encore un autre vice considérable parmi ceux de cette Nation qui est le grand babil & l'excès des paroles dans leurs discours, renfermant souvent

Et maximè Voss. sen. de arte Historiæ cap. 9. pag. 47.

4. Scalig. Baron. Casaub. Salmas. Voss. Barth. & alii. Marin Le Roi de Gomberville, des Vertus de l'Hist. pag. 25, 26. &c.

Le P. Rap. Instruc. pour l'Histoire §. 28. pag. 147. & §. 8. pag. 31. 32. de l'Edit. in 12.

5. Joseph. Lib. 1. contr. Apion.

II. ART. CH. VII.

Grecs.

ſouvent aſſés peu de ſens dans de grandes périodes, & n'ayant que de la fluidité de langue pour toute abondance (1). Mais il ſemble que cette accuſation ne regarde que les Grecs de l'Aſie où étoit le gouvernement de Pline, parce que c'étoit effectivement le vice de ceux de ces quartiers-là d'être trop diffus dans leurs Ouvrages & de grands parleurs, mais diſeurs de rien, & l'on diſoit en proverbe que l'*enflure Aſiatique ne s'apaiſoit que par le ſel Attique.*

Enfin on a trouvé à redire juſqu'à l'oſtentation avec laquelle les Grecs ont affecté de mettre à la tête de leurs Ouvrages des Titres magnifiques qui promettant ordinairement plus qu'il n'y avoit d'exécution dans la ſuite, étoient plutôt les Titres de la vanité naturelle de cette Nation que de la matiére de leurs Livres (2).

§. III.

Des Romains.

Romains.

CE n'eſt point ſans fondement que notre Préjugé nous porte à préférer les Ouvrages des Grecs à ceux des Romains pour la délicateſſe de l'eſprit, & pour la politeſſe & les autres agrémens de la Langue, & Monſieur Couſin a eu raiſon de dire que les Ouvrages des Latins ont cedé à ceux des Grecs

1. *Mos eſt pleriſque Græcorum ut illis ſit pro copia volubilitas : tam longas, tamque rigidas periodos uno ſpiritu quaſi torrente contorquent. Aliud autem eſt eloquentia, aliud loquentia, &c.* Plin. Epiſt. 20. Lib. 5.

Item

Grecs l'avantage de l'excellence aussi-bien que celui de l'antiquité (3).

II. PART. CH. VII. Romains

A dire le vrai il semble que la Providence avoit destiné les Romains pour autre chose que pour cultiver les beaux Arts & les Sciences purement spéculatives. Elle avoit formé l'esprit des Grecs pour la Peinture, la Sculpture, l'Eloquence, la Poësie, & les autres Arts; & celui des Orientaux, surtout des Chaldéens & des Egyptiens, pour l'Astronomie & les autres Sciences Mathématiques. Mais comme elle avoit reservé les Romains pour l'Empire du Monde, il semble qu'elle ne leur avoit donné de talens & de disposition d'esprit, que pour aprendre & exercer l'Art de commander.

C'est pourquoi Virgile abandonne de bon cœur aux autres Nations la gloire des Arts & des Sciences, pourvû qu'on accorde aux Romains celle de la véritable Politique.

D'autres Peuples sauront l'Art d'animer le cuivre,
Leurs marbres sembleront & respirer & vivre:
D'autres de l'Eloquence emporteront le prix,
Ou décriront l'Olympe, & son riche lambris:
Ton Art, Peuple Romain, ton illustre Science
Sera d'asservir tout à ta vaste puissance,

De

Item. Jo. Filesac. Varro Lib. 2. Selector. cap. 13. pag. 383.
2. Plin. Sen. Præf. ad Hist. nat. p. 2. & 3.
3. Cousin, Avertiss. sur l'Hist. de Zozim. Xiphil. Zonar. &c.

. PART. II. VII.
omains.

De te rendre en tous lieux dans la guerre & la paix
L'effroi des ennemis, & l'amour des Sujets (1).

Néanmoins ils ne crurent pas devoir toujours demeurer dans ces termes, & le succès de leurs armes ayant ouvert le passage aux autres Nations, ils entrerent dans leur commerce par le droit de leurs conquêtes, & surtout dans celui des Grecs, dont ils comprirent les Arts & les Sciences parmi les dépouilles qu'ils remporterent de leur Pays. C'est ce qui a fait avouer ingénument à Ciceron & à Horace, que les Romains étoient redevables aux Grecs de la Philosophie, des belles Lettres, & de toutes les connoissances qui servent d'ornement à l'Homme, & qui font sa perfection (2).

Ce commerce avec les Grecs aporta dans ces Ecrivains de Rome un changement & une difference très-sensible entre ceux qui avoient paru jusqu'à la fin de la seconde guerre Punique & ceux qui vinrent depuis. On a vû peu à peu la rudesse des premiers faire place au bon goût & à un genre de délicatesse, qui n'alla point si loin sans doute que celle des Grecs, mais qui n'eut peut-

1. Virgil. 6. de l'Eneide vers 847. & suiv. de la Trad. de Segrais.
Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem: vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt caussas melius, cœlique meatus
Describent radio, & surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populos, Romane, memento:

Ha

peut-être pas moins de solidité, & qui n'ayant rien d'effeminé dans sa politesse comme celle des Grecs, conserva toujours dans les Ecrivains du premier rang un caractére mâle, vigoureux & convenable à la Majesté de l'Empire.

II. PART. CH. VII. Romains

Mais on peut dire que cette gloire des Romains a été de très-petite durée en comparaison de celle des Grecs, & qu'elle s'est trouvée presque toute renfermée dans l'espace des deux siécles dont l'un fut le dernier de la Republique, & l'autre le premier de la Monarchie. C'est dans ces bornes étroites de la fécondité de cette Nation qu'il faut rechercher tous ces célébres Auteurs que nous apellons Classiques, c'est-à-dire, en qui se rencontre la pureté de la Langue jointe au bon goût des choses.

Le nombre en est fort petit, & il n'est presque composé que de Poëtes & d'Historiens. Il ne nous est resté d'entre leurs Orateurs & leurs Philosophes que le seul Ciceron, qui a très-bien soutenu les deux personnages, & si l'on veut compter Senéque, parmi les Philosophes de la Langue Latine, on ne peut néanmoins pas lui donner le rang des Auteurs Classiques, que nous ne refuserions pas à Varron, s'il nous étoit resté de lui quelque chose qui fût assés digne de

Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

2. *A Græcis Philosophiam & omnes ingenuas disciplinas habemus.* Cicero Lib. 2. de Finib. n. 21.

Græcia capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agresti Latio, Horat. Epist. Lib. II, Ep. I, 156.

de la réputation où il a été du premier des Philosophes Romains.

Les meilleurs de leurs Historiens ne sont pas exemts de défauts comme on le fera voir au Recueil des Jugemens suivans (1). Ils ont été cause même que la Posterité a chargé toute la Nation d'une partie des vices des Grecs, & qu'on les a accusés de trop de présomption pour eux-mêmes & trop de mépris pour les Peuples des Pays de Conquêtes & pour les Barbares, sans se souvenir qu'ils avoient été de leur nombre durant l'état florissant des Grecs. Il faut avouer qu'ils ont eu plus de bonne foi, & qu'ils ont été moins curieux de fictions & de mensonges; mais peut-on excuser la négligence qu'ils ont euë de s'informer exactement des affaires des Nations étrangeres, ou le peu sincerité qu'ils ont témoigné en voulant bien leur imposer des faussetés.

Les Romains n'ont point eu de goût pour la plûpart des Mathématiques, & peu de leurs Ecrivains y ont réussi. Ils traitoient ces connoissances avec trop d'indifference, ils ne les consideroient quasi que comme des exercices propres à rendre les esprits effeminés & plus convenables à des Grecs & à des Asiatiques nés pour obéir, accoutumés au joug, qu'à des Romains destinés pour commander aux autres, & pour gouverner le Monde.

§. IV.

1. ¶. Baillet avoit dessein de donner les Jugemens sur les Historiens.

§. IV.

Des Italiens.

Peuples
l'Empi
Provin

JE n'ai pas crû devoir m'arrêter aux Préjugés que l'on a des Ecrivains de la Langue Latine qui sont venus après les siécles de pureté, parce que si on excepte les jugemens que l'on fait de leur stile, qui est plus ou moins corrompu selon les tems ou les lieux dans lesquels ils ont écrit, il n'y a presque point de régles générales à suivre dans les observations que divers Critiques ont faites sur les particuliers.

On a pourtant distingué le caractére des *Africains* & des *Espagnols* d'avec celui des autres Peuples de l'Empire, & on a remarqué que les premiers sont obscurs pour l'ordinaire, irréguliers dans leurs compositions, durs dans leur stile & embarassés dans leurs expressions, quoique cela ne soit point universel; & que les derniers ont presque tous quelque chose d'affecté, un air qui n'est pas toujours naturel; & un stile Poëtique, enflé & *ampoullé*; ce qui s'est observé particuliérement dans la savante famille des Annéens d'où étoient sortis les Senéques, Lucain, Florus, &c.

Depuis la décadence de l'Empire & de la Latinité, il s'est formé divers Etats dans l'Europe, où les Nations qui avoient été de l'Empire se firent une Langue particuliére pour l'usage commun de leurs Peuples, & ne laissérent pas de conserver la Langue Latine pour celui de leurs Savans & de

leurs Ecrivains. Les autres pays ayant été éclairés dans la suite par la Foi de l'Evangile introduisirent aussi cette Langue dans leurs Eglises & dans leurs Ecoles publiques & particuliéres. C'est ce qui nous a produit par toute l'Europe, hors la Moscovie, & ce qui est présentement sous la domination des Turcs, deux sortes d'Ecrivains qui ont écrit, soit en Latin, soit en Langue vulgaire.

Entre tous ces Peuples les *Italiens* ont été considerés comme les successeurs légitimes, & les héritiers les plus proches des anciens Romains, pour les Lettres & les Sciences comme pour le reste. C'est en partie sur cet avantageux Préjugé qu'on a établi la bonne opinion qu'on a euë de leur esprit & de leurs bonnes qualités pour écrire.

Monsieur Naudé estime (1) que les Esprits d'Italie ont plus de gentillesse que ceux du nôtre, & qu'ils sont sans comparaison plus adonnés à la Poësie. Il n'y a point de doute que les Ecrivains de ce pays n'ayent de la délicatesse, que quelques-uns d'eux n'ayent eu quelque chose de plus fin & de plus délié même que la plûpart de ceux des autres Nations.

On veut attribuer ces belles qualités à la bonté du climat & à la subtilité de l'air que respirent

1. Gabr. Naudé Mascurat, ou Jugement des Piéces sur Mazarin. pag. 213. ¶. Naudé page 213. de son Dialogue intitulé, *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin*, livre, que, pour abréger, on cite sous le titre de *Mascurat* un des personnages du Dialogue, dit très intelligiblement que l'esprit

Italiens.

respirent les Italiens, & quoiqu'il n'y ait peut-être pas beaucoup de discrétion de s'oposer à un Préjugé si universellement répandu dans le monde, on pourroit néanmoins demander où étoit cette grande délicatesse d'esprit & toutes ces autres excellentes qualités dans ces Italiens qui ont vêcu depuis Janus & Saturne jusqu'aux guerres Puniques, & depuis l'invasion des Gots jusqu'au siécle de Petrarque? Ils ont pourtant été nourris & élevés dans le même climat & dans le même air que ceux qui ont paru depuis les guerres Puniques jusqu'à la domination des Gots, & depuis Petrarque jusqu'à nous.

C'est par un pareil raisonnement que Paul Jove prétend (2) que les Liguriens ont le génie épais & grossier, & que leurs productions n'ont que de la rudesse & de la rusticité, que l'air n'y est pas si subtil que dans tout le reste de l'Italie, & il dit que quelques-uns comparoient les génies de cette Province aux rochers steriles & au méchant terrain de ce pays. Cependant le Soprani & l'Abbé Justiniani (3) nous ont fait connoître un assés grand nombre de beaux esprits & de savans hommes de toute la Ligurie ou de la riviére de Génes.

Quoiqu'il en soit, les Auteurs Italiens ont écrit pour la plûpart avec plus de politesse,

prit des Italiens est plus gentil que le nôtre: mais quand Baillet lui fait dire que *les esprits d'Italie ont plus de gentillesse que ceux du nôtre*, je ne puis m'imaginer à quoi se raporte le *nôtre*.

2. Paul. Jov. Elog. 112.

3. In L. de Vir. Ill. Ligur. & Reip. Gen.

I. PART. CH. VII.

Italiens.

tesse, plus d'élegance & plus d'artifice que ceux du reste de l'Europe (1), & ils semblent avoir eu un génie tout particulier pour la Poësie, pour les Antiquités, pour les Arts liberaux, pour la Jurisprudence & pour cette connoissance composée de celle de l'Histoire & de la Jurisprudence que nous apellons Politique.

Pour ce qui est de leur Poësie, elle a pour l'ordinaire plus de brillant que de solidité, & elle tend plus à l'agréable & au plaisant qu'à l'utilité & à l'honnête. Monsieur Despreaux prétend que les Italiens s'attachent rarement à la droite Raison & au sens commun dans leurs Poësies, & qu'ils y ont témoigné peu de justesse d'esprit; mais que voulant s'élever de peur de se rencontrer avec le commun, ils se sont rendus irréguliers & monstrueux & n'ont eu qu'un faux éclat (2).

La plûpart emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
Ils croiroient s'abaisser dans leurs Vers monstrueux,
S'ils

1. Epist. Bass. præfix. 3. parti Catal. Nundin. Francof.
2. Despreaux Art Poëtiq. Chant I. v. 39. &c.
3. R. R. Instruct. pour l'Histoire §. 21. pag. 95. de l'Edit. in 12. & pag. 145. ¶. Le P. Rapin ch. 21. de ses Réflexions sur l'Histoire page 278 de l'édition d'Amsterdam 1686. dit en général que Tacite par son habitude à juger des hommes en mauvaise part a gâté l'esprit à bien des gens, mais il ne specifie point les Italiens.
4. Poster. Scaligeran. pag. 126. ¶. Ce Jugement de Joseph Scaliger regarde principalement les *Variæ lectiones* de Victorius, & se trouve au mot *Italiens* dans le

[illegible] qu'un autre a pu penser comme eux.

Evitons ces excès : laissons à l'Italie
De tous ces faux brillans l'éclatante folie.

Et pour ce qui regarde la Politique & la Morale des Italiens, le P. Rapin remarque (3) qu'ils sont excessifs en réflexions pour la plûpart, & il juge que c'est leur Corneille Tacite qui les a gâté, & qui les a fait échouer dans les Livres qu'ils en ont voulu écrire.

Scaliger dit (4) qu'ils sont naturellement grands parleurs, qu'ils aiment à employer beaucoup de discours pour dire peu de choses, & que par exemple ils font des chapitres tout entiers d'une simple conjecture.

Mais on ne peut pas excuser d'injustice l'opinion peu avantageuse que la plûpart des Critiques du Nord ont témoigné avoir de l'érudition des Italiens. Ils se sont imaginés faussement que l'application laborieuse à l'étude étoit incompatible avec cette gentillesse naturelle de leur esprit, qu'ils ont voulu nous faire passer pour une simple legereté (5), & ils n'avoient pû se persuader qu'il

le *Scaligerana* que Baillet appelle *posteriora*, parce que des deux *Scaligerana*, celui-ci, quoiqu'il ait paru le premier, n'a été pourtant recueilli qu'en Hollande par Jean & Nicolas de Vassan, quelques années après que Scaliger eut quitté la France ; au lieu que l'autre, qui n'a paru que le second, ne laisse pas d'être intitulé *Prima Scaligerana*, parce qu'il a été recueilli par François Vertunien quelques années avant que Scaliger passât de France en Hollande. Voyés la note sur l'article 235. au tome 2.

5. Janus Nicius Erythræus in Pinacothec, part. 1. pag. 167. 168.

ART. VII. ns. qu'il pût se trouver en Italie un homme qui fût véritablement & solidement savant, jusqu'à ce qu'ils eussent vû les diverses Leçons de Castalion d'Ancone, comme nous l'apprend un Ecrivain Italien (1). Ces Messieurs n'apelloient véritable & solide Science que cette érudition qui s'acquiert par la grande lecture, & qui ne consiste qu'en observations, corrections, scholies, & lieux communs. Mais ils devoient considerer que l'Italie loin d'être dépourvûë de ces sortes de Savans, en avoit elle-même fourni les premiers exemples à l'Allemagne & aux Pays-bas depuis le quinziéme siécle, comme il sera aisé de le remarquer dans notre Recueil des Critiques Grammairiens, & qu'il y a quelque sorte d'ingratitude de ne pas reconnoître qu'on est redevable aux Italiens, d'avoir fendu la glace aux autres pour cette espéce d'érudition.

Il n'est peut-être pas si aisé de justifier les Ecrivains Italiens du reproche qu'on leur a fait de deux défauts considérables, quoiqu'il ne soit pas juste de les attribuer universellement à toute la Nation.

Le

1. Id. ut supra.

2. Voyés dans les Ecrits du Card. Bembe & des autres Italiens de son tems. ¶. Lipse Epist. 57. Cent. 2. Miscell. a interprété ainsi un passage du Cardinal Bembe dans son Histoire de Venise sur ce que parlant du Roi de France Louïs XII. il affecte d'user du mot *Aloysius* comme plus Latin que *Ludovicus : Quale illud*, ce sont les termes de Lipse, *de Ludovico Gallorum Rege, quem Aloysium, magis ῥωμαϊστὶ scilicet, ubique appellat, & alibi cum faceta additiuncula, quem isti (qui isti? barbari nos & inepti) Ludovicum appellant.* Pétrarque Epitre 1. du Livre IX. *rerum senilium* déclare hautement qu'il ne faloit chercher ni Orateurs ni Poëtes hors de

II. PART. CH. VII. Italiens.

Le premier de ces défauts qu'on a prétendu trouver dans la plûpart de leurs Ecrits, est un certain air de cette vanité Romaine qui leur fait mépriser toutes les autres Nations, jusqu'à nous traiter tous indifféremment de Barbares (2), comme si les Sciences & la politesse n'avoient jamais passé les Alpes, & comme si la Providence les avoit fait les seuls héritiers de toute la sagesse des Grecs & des anciens Romains. C'est ce qui les a rendu eux-mêmes méprisables & odieux à la plûpart des Allemans, des Anglois & des Hollandois, qui leur ont donné le change, & les ont condamné à la peine du Talion. Et si l'on veut se donner la peine de consulter le Livre qu'un Italien a fait touchant les calamités arrivées aux Gens de Lettres (3), il ne sera pas difficile de juger par le nombre des malheureux Savans de l'Italie, qui surpasse de beaucoup celui des autres Nations ensemble, que Dieu semble avoir pris plaisir à rabaisser leur hauteur, & à confondre leur orgueil.

L'autre défaut est le peu de pieté & le peu de sentiment de Christianisme que l'on a

de l'Italie. Les beaux esprits de son pays près de 200. ans après étoient encore dans le même sentiment, du moins à l'égard des Poëtes, si ce que Beze rapporte de ses premiéres Poësies Latines est vrai, que Flaminius les ayant vuës s'écria, qu'à la fin les Muses avoient passé les Alpes & pénétré dans les Gaules. Il paroit même qu'en 1587. ils n'étoient pas tout-à-fait guéris de cette prévention, témoin les beaux Phaleuques de Joseph Scaliger imprimés audevant de toutes les éditions de la Pancharis de Bonnefons.

3. Pierii Valerian. de Infelicit. Literatorum.

ART. VII.

a remarqué dans ceux de leurs Ouvrages qui n'ont point été composés exprès pour le service de l'Eglise.

Nous avons vû plus haut avec quelle indignité Pierre le Calabrois, dit Pomponius Lætus, Politien, le Cardinal Bembe (1), & quelques autres Italiens traitoient l'Ecriture-Sainte, & généralement tout ce qui concerne la Religion; & Kempius n'a point fait difficulté d'apeller l'Italie *la boutique fameuse de l'iniquité* (2). Injure qu'on ne peut point exempter de mensonge, à moins qu'on ne l'entende de divers Ecrivains de perdition qui ont été Italiens, comme (3) Bernardin Ochin de Sienne, Mathieu Gribaldi Jurisconsulte de Padouë, les deux Socins de Sienne, Nicolas Paruta sujet de la République de Venise, Jean Valentin Gentil de Cosenza, Jean Paul Alciat du Milanez, George Blandrate de Saluces, François Lismanini Cordelier de Corfou, mais Italien d'adoption; Pierre Pomponace

1. Partie 2. de ce Discours au 2. chap. des Préjugés sur les Auteurs Eccles. & Profan pag. 155. & suiv.

2. Mart. Kemp. Charism. sacror. Triad. seu Biblioth. Anglor. pag. 351.

3. ¶. De ces 18. Italiens *Pierre Pomponace* de Mantouë que de son tems on nommoit vulgairement *le Peretto*, & l'*Arétin* qu'on auroit du nommer *Pietro Bacci* d'Arezzo, s'il est vrai qu'il fut fils naturel de Luigi Bacci, ont été soupçonnés d'Athéisme, quoiqu'ils soient morts en apparence Catholiques, le premier l'an 1526. le second, l'an 1556. J'ignore sur quel fondement le P. Rapin qui ne les connoissoit l'un & l'autre que de nom, les a faits Platoniciens, dans sa Comparaison de Platon & d'Aristote chap. 5. de la 4. partie. Pomponace, comme tout le monde sait, étoit un Péripatéticien juré, & l'Arétin, le plus ignorant des hommes, ne savoit absolument ce que c'étoit que Philosophie. Jule

ce de Mantouë, Pierre l'Aretin d'Arezzo, Marcel Squarcialupi Médecin de Lombardie, Michel Gittichi Venitien, Jules César Vanini de Naples, Jules de Trevigi, Alexandre Vitrelini, Jaques de Chiari, François Nigri, & de quelques autres enfans infortunés de l'Italie, qui ont misérablement abandonné leur Religion & leur Patrie pour aller répandre dans tous les Pays du Nord & de l'Occident les semences malheureuses du Photinianisme, du Déisme, & même de l'Athéisme.

II. PART. CH. VII. Italiens.

§. V.

Des Espagnols.

Espagne

LEs Espagnols ont été en réputation de gens d'esprit & de belles Lettres même, depuis qu'ils ont été réduits entiérement sous l'obéïssance des Romains, c'est-à-dire, depuis le tems d'Auguste. L'Espagne

Jule César Vanini, grand Plagiaire, moins ignorant mais qui avoit moins d'esprit que l'Arétin, est mort professeur & martyr de l'Athéisme à Toulouse où il fut brûlé vif dans la place de Salin le 9. Février 1619. *Francesco Negro*, car c'est ainsi qu'il se nommoit, & non pas *Nigri*, étoit de Bassano, Auteur de la *Tragedia del libero arbitrio*, Satire outrée contre l'Eglise Romaine. Il la traduisit depuis en Latin. On peut voir dans les Bibliothéques de Gesner, de Simler, & de leurs Continuateurs la liste de ses autres Ouvrages. Il étoit disciple du vieux Socin, & mourut un peu au delà du 16. siécle Maître d'école à Chiavenne dans les Grisons. *Jule de Trevis*, & *Jaques de Quiers* disciples du même Socin n'ont laissé aucun écrit. Les douze autres sont aussi rangés parmi les Anti-Trinitaires; & Sandius dans sa Bibliothéque en fait mention plus ou moins ample.

ART. VII. ignols.

pagne a donné à l'Empire & à la Ville de Rome divers Orateurs, divers Philoſophes, & quelques Juriſconſultes, mais elle a été encore plus féconde en Poëtes (1).

Depuis qu'elle a été aſſujettie au joug des Sarazins & des Maures, elle n'a point laiſſé de produire au milieu de ſes tribulations & de ſes calamités un aſſés grand nombre d'Ecrivains Arabes & Juifs, la plûpart Médecins, Aſtronomes, Philoſophes ou Rabins, & on peut dire que ceux d'Eſpagne ſurpaſſoient tous les autres Auteurs de ces Sectes répanduës dans les diverſes Provinces du monde.

Néanmoins ces tems auſquels fleuriſſoient les Mahometans & les Juifs d'Eſpagne furent des ſiécles de ténebres & de Barbarie pour les Sciences & les Lettres Chrétiennes & Humaines, juſqu'à ce que les Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle ayant purgé le pays de ces hôtes incommodes, & réuni une bonne partie des Royaumes de l'Eſpagne, on y vit refleurir les Arts & les Sciences par la communication de la France & de l'Italie (2).

Mais pour dire quelque choſe des Préjugés ſur leſquels on ſe forme l'opinion qu'on a des Ecrivains Eſpagnols, on a remarqué que la gravité eſt le caractére de la plûpart d'entr'eux, mais une gravité qui eſt opoſée à la ſubtilité & à la gentilleſſe d'eſprit

1. Nicol. Anton. part. 1. præfat. in Biblioth. Hiſpaniæ. pag. 5. & ſeqq.
Item Latin. Pac. Panegyr. ad Theodoſ. ſen.

2. N. Anton. ibid. pag. 12.

3. N. Baſſé, Lettre au Comte d'Hanaw, 3. partie des

prit qu'on a attribuée à quelques autres Nations.

II. PART. CH. VII. Espagnol

Nicolas Baſſé parlant des talens & des dons que chaque Nation a reçûs de la Providence, témoigne (3) que les Hiſtoriens ſont convenus de dire que les Italiens ont écrit élégamment, les François ſubtilement, & les Eſpagnols prudemment.

Le P. André Schott écrit (4) qu'entre les Peuples divers de l'Eſpagne, les uns avoient toujours été jugés plus propres pour un certain genre d'écrire, & les autres pour un autre; & que tous ne réuſſiſſoient pas également bien dans le même emploi & la même profeſſion. Que la Ville & le Territoire de Cordouë avoient produit pluſieurs Poëtes dès le tems de Ciceron, mais qu'au jugement de cet Orateur, ils n'avoient ni délicateſſe, ni ſubtilité, ni agrémens.

Il ajoute qu'on a remarqué volontiers que les Ecrivains de Toléde ſont ordinairement délicats & ſubtils; que ceux du Portugal s'adonnent avec plus de ſuccès à la Muſique & à la Poëſie; que les Caſtillans ſont meilleurs Médecins & plus habiles Juriſconſultes que les autres; & que ceux du Royaume de Valence ont paſſé pour bons Orateurs & bons Médecins.

Dom Nicolas Antoine prétend (5) que ceux d'Andalouſie ou de la Betique ſont en ré-

des Catal. des Foires de Francfort.

4 A. S. Peregrini Biblioth. Hiſpan. in 4. Ep. Limin.

5. Nic. Anton. Bibl. Hiſpan. præfat. part. 1. & apud illum Strabo Geograph. Lib. 3.

T. I. ols. réputation depuis fort long-tems d'avoir excellé au-dessus des autres Espagnols dans l'étude de la sagesse, & dans les productions de leur esprit, & il apuie cet éloge sur l'autorité de Strabon le Géographe.

Enfin on a remarqué que les quartiers de l'Espagne exposés au Midi & à l'Orient, mais sur tout le long des côtes de la Mediterranée, ont été assés fertiles en beaux esprits, & ont produit beaucoup de savans hommes; mais que les esprits sont plus pesans* dans la Navarre, la Biscaye, les Asturies & la Galice, ce qu'on n'a point manqué d'attribuer à la constitution de l'air, & à la stérilité du terrain.

Let- Jean Barclay & le Président de Gramond ont prétendu (1) comme plusieurs autres que l'Espagne n'a point été si heureuse dans la production des gens de belles Lettres, que dans celle des autres espéces de Savans, & qu'on n'y a point vû fleurir la Philologie & la connoissance des Langues, comme dans l'Italie & dans la France (2). Le Bibliothequaire Espagnol, homme judicieux & discret, reconnoît qu'il y a quelque aparence de vérité dans cette observation (3), pourvû qu'on veuille avoir égard seulement à la quantité & non pas à la qualité de ces Phi-

1. Joan. Barcl. Satyrici part. 4. sive Iconis anim. cap. 7. Item citante Nicol. Ant.

2. Barthol Gramond. Hist. Gall. Lib. 1. pag. 21. Georg. Hornius in Orbe Polit. part. 4. pag. 29. Abraham Golnitz. in Compendio Geographico pag. 100.
Thom. Lansius in consultatione de Principatu Europæ, Orat. contra Hispaniam.
Paul. Merula Cosmograph. part. 2. cap. 8.

Philologues : mais que si on veut les peser plutôt que de les compter, on trouvera que l'Espagne a fourni dans ces deux derniers siécles des personnes capables de tenir tête aux plus habiles gens des autres Nations de l'Europe dans la connoissance des Langues Hébraïque, Grecque & Latine, dans la Poësie, dans l'Eloquence, dans l'Histoire, dans toutes sortes d'Antiquités & dans la Critique des Auteurs.

Espagnols

Historiens

Les Historiens Espagnols & particuliérement ceux qui ont écrit en Langue vulgaire, ont pour l'ordinaire assés de pureté & d'ornement dans leur stile, & ont eu en ce point le dessus de ceux qui ont écrit en Latin. Mais les uns & les autres sont accusés d'avoir trop négligé leur propre réputation & leur propre gloire, par un excès de passion pour celle de leur Pays, de s'être aveuglés volontairement pour marcher avec plus de hardiesse dans les ténebres & dans les précipices, & de n'avoir point assés compris l'importance qu'il y a de ne jamais s'écarter des régles de l'exactitude & de la fidélité, quand on écrit l'Histoire. Ils se sont laissé abuser la plûpart aux impostures d'Annius de Viterbe, & de Cyriaque d'Ancone (4), & ils n'ont fait remonter leurs Géné-

3. Nic. Ant. Præfat. part. 1. pag. 17. 18. 19. 20. 21.

4. ¶. On est comme en possession de traiter d'imposteur *Cyriaque d'Ancone* pour les Inscriptions qu'il a produites, & *Annius de Viterbe* pour les Auteurs qu'il a publiés. Je n'examinerai point s'ils ont été trompeurs ou trompés. Je remarquerai seulement qu'Annius étant mort le 13. Novembre 1502. est mort quelques 56. ans après Cyriaque. Celui-ci avoit commencé vers 1427. à rechercher les inscriptions antiques,

ART. VII. gnols.

Généalogies & leurs Origines jusqu'à Thubal & Japhet que par des fictions plus impertinentes les unes que les autres, & puisées dans le faux Berose, & dans d'autres égoûts aussi corrompus (1). Leurs Histoires & leurs Antiquités Ecclesiastiques n'ont pas de meilleures cautions, & j'espére faire voir ailleurs dans quelles Boutiques de mensonge on a forgé toutes ces fausses Chroniques, & ces Mémoires suposés sous les noms spécieux de Flav. Lucius Dexter fils de Saint Pacien de Barcelone, de M. Maxime Evêque de Sarragosse, d'Helecas, de Braulion, de Taion & de Valderede ses successeurs, de Luitprand Diacre de Pavie, de Julien l'Archidiacre de Tolède, d'Athanase premier Evêque de Sarragosse, de Festus Avienus, d'Isidore de Beja, de J. Gilles de Zamora, des livres & des lames de plomb trouvées auprès de Grenade, des Ecrits de Saint Gregoire d'Elvire,

ques, comme on l'apprend d'une Lettre de Philelphe datée de cette année-là: c'est la 12. du l. 1. On voit par la 4. du 4. qu'il étoit prêt à partir de Constantinople en 1440. Par les 21. & 22. du 5. qu'il étoit en 1443. sur le point d'arriver à Venise, chargé des plus curieuses inscriptions de la Gréce & de l'Asie. Par la 48. du même 5. livre, qu'il avoit envoyé à Philelphe *quatuor pulcherrima Epigrammata quæ nuper ex Peloponneso in Italiam advexerat.* Cette Lettre est du 31. Octobre 1444, & c'est la derniére qu'il paroit que Philelphe lui ait écrite, en sorte qu'on pourroit croire que Cyriaque seroit mort en 1445. ou 46. au plus tard; n'y ayant nulle apparence, s'il avoit vécu aussi long-tems que le suppose Pierre Apien, qu'étant si grand ami de Philelphe celui-ci n'en eut point reçu de Lettres pendant tant d'années. Une forte preuve que Cyriaque est mort dans le tems que je présume, c'est que Blondus dans son *Italia illustrata* qu'il écrivoit sous

d'Elvire, de la Chronique du Moine Aubert, & de quelques autres fruits de l'imposture, dont un savant Espagnol nous a promis une bonne & solide censure (3). Un Critique de nos jours a remarqué aussi dans les Historiens Espagnols un esprit de partialité pour leur Etat qui les rend fort suspects, trop d'affectation dans la maniére de debiter leurs maximes, & trop de réflexions inutiles dans leurs Ecrits de Politique & de Morale humaine, en quoi il prétend qu'ils ont aussi mal réussi que les Italiens, les uns & les autres ne s'étant apparemment formés que sur le Modéle de Tacite (4).

II. Part. Ch. VII. Espagnols.

Les Poëtes Espagnols ont un caractére tout-à-fait singulier, c'est dommage qu'ils n'ont point apporté assés d'art, & qu'ils ont négligé l'érudition, selon le témoignage même de Dom Nicolas Antoine (5), qui prétend que ses compatriotes ne se sont apliqués qu'à limer leurs mots & leurs phrases,

Poëtes.

sous Eugene IV. parlant d'Ancone dit qu'elle avoit perdu Cyriaque depuis peu. Cela prouve qu'il étoit mort avant l'année 1447. tems auquel commença le Pontificat de Nicolas V. d'où s'ensuit qu'Apien, & ceux qui sur son témoignage ont écrit que ce Pape avoit employé Cyriaque à cette recherche d'inscriptions, se sont trompés.

2. G. Voss. de Hist. Latin. Lib. 3. pag. 609. & alii.

3. Nicol. Anton. var. in locis Tomi utriusque Biblioth.

Cette Critique des faux Auteurs a pour titre ; *Trophæum historic. Ecclesiastic. erectum ex manubiis Pseudo-Dextri &c.* Tom. 2. pag. 119. ubi de suis scriptis.

4. R. Rap. Instruction pour l'Histoire §. 21. pag. 95.

Idem ibid. pag. 145. & pag. 148. Edit. in 12.

5. Nic. Anton. præf. part. 1. pag. 23. 24.

II. PART. CH. VII. Espagnols.

ſes, ſans ſe ſoucier d'aller puiſer l'eſprit Poëtique dans l'Aganippe, ni de ſe former ſur les anciens Grecs & Romains. Ils ne ſe ſont pas voulu donner la peine d'étudier la Fable ni les Belles Lettres qui ſont abſolument néceſſaires aux Poëtes. C'eſt pourquoi ils n'ont point réuſſi dans le Poëme Epique au moins pour la plûpart, & s'ils ont fait quelque choſe de ſuportable dans le genre dramatique, ce n'eſt point pour avoir ſuivi les régles d'Ariſtote ni d'Horace, mais pour s'être quelquefois laiſſé aller aſſés heureuſement à leur propre génie, dont les ſaillies quelques irrégulieres qu'elles fuſſent n'ont point laiſſé d'emporter les applaudiſſemens des peuples. C'eſt ce qu'on voit dans Garſilaſſe, Lopé de Vega Carpio, Gongora, les deux Argenſoles, & le Portugais Camoes. (1)

Orateurs.

Pour ce qui eſt des Orateurs en Langue vulgaire, on peut dire qu'ils ont été encore plus rares en Eſpagne qu'en Italie. Il ne paroît pas qu'on y ait beaucoup cultivé l'éloquence du Barreau, mais celle de la Chaire y a fleuri en la perſonne de quelques Prédicateurs, dont le plus conſidérable & le plus éloquent a été Grenade ſans doute.

Philoſophes.

L'Eſpagne a nourri auſſi quelques Philoſophes d'importance dans le Chriſtianiſme auſſi-bien que dans le Mahometiſme. Si l'on en croyoit ceux du pays, il ne s'en trouveroit point parmi ceux des autres Na

1. ¶. De tous les Poëtes ici nommés Lope de Véga ſeul a cultivé le genre dramatique.

Nations qui les auroient surpassés, & fort peu même qui les auroient égalés (2). Mais il faut considerer cette opinion, plutôt comme un véritable sentiment de tendresse pour leur Patrie, que comme un jugement fort sain ou fort sincere. Au reste on n'y voit presque point d'autres Philosophes que des Peripateticiens, qui sont devenus subtils dans leurs raisonnemens, Formalistes, & Métaphysiciens par le caractére de leur esprit né à la Dialectique & aux Réflexions, comme l'a remarqué le Pere Rapin dans ses Réflexions sur la Philosophie (3).

II. PART. CH. VII. Espagnols.

Les Espagnols n'ont pas moins bonne opinion de leurs Mathematiciens & de leurs Jurisconsultes que de leurs Philosophes, & je croi qu'il est assés inutile de les troubler dans leur complaisance, & dans la pensée où ils sont qu'il ne se peut rien trouver de meilleur hors de leur pays.

Mathématiciens. Jurisconsultes.

Enfin on ne peut pas refuser à l'Espagne la gloire d'avoir porté de grands Théologiens, & d'habiles Interpretes de l'Ecriture-Sainte parmi un si grand nombre de médiocres. A dire le vrai, elle a donné à l'Eglise fort peu de ces Théologiens Polémiques que nous apellons Controversistes. Ce n'est pourtant pas un effet de sa stérilité, mais comme la Bonté Divine l'a préservée du venin de l'Héresie, tant qu'il n'y a point eu d'ennemis, on n'a point eu besoin d'armes ni de combattans, & ç'au-

Théologiens.

Controversistes.

2. Nic. Anton. præf. part. 1. pag. 16.
3. R. Rap. Refl. sur la Philos. num. 18.

II. PART. CH. VII.

Espagnols.

ç'auroit été se battre contre des spectres & des fantômes, disent les Critiques Espagnols, si l'on s'étoit amusé à écrire de la Controverse dans un Pays qui ne produit point d'Hérétiques (1). Mais puisque l'Espagne a bien été capable de mettre au monde des Déistes tout autrement pernicieux que ne peuvent être les Hérétiques, elle n'auroit point mal fait de se mettre en devoir de leur oposer de fidéles & de vaillans soldats capables de défendre la Religion Chrétienne, contre des ennemis de la Trinité & de l'Incarnation aussi détestables qu'étoient Jean Valdez, Michel Servet, & Benoît d'Espinose que nous apellons Spinosa.

Casuistes.

En compensation du défaut de Controversistes, l'Espagne a répandu dans le monde une abondance de Casuistes ou de Théologiens de la Morale, laquelle peut passer pour une profusion & une véritable prodigalité. C'est de son sein qu'on a vû sortir comme du ventre du Cheval de Troye tous ces braves, Escobar, Guimenius ou Moya, Castro, Soto, Lugo, Dicastillo, Castro-Palao, Sanchez, la Torre, Vasquez, Martinez, Vivaldez, Polanco, Villalobos, Truxillo, Fernandez, Fagundez, Pelaëz, Leander, Suarez. Lopez, Mascarenhas, Avellaneda, Fr. d'Avilla, Ledesma, Padilla, Alvarado, Hurtado, Trullenc, Velasquez, Porcel, Prado, Medina, Zambrano, Urrutigoyti, Corduba, Horozco, Ro-

1. Nic. Anton. præfat. part. 1. pag. 14.
2. Guido Bentivogl. pag. 624. delle Opere stampa-
te

Rodriguez, Saa, Toledo, Azor, Rocafull, Mendoza, Loarte, Caramuel, Mercado, Rebu losa, & plus de deux cens autres Théologiens Moraux, dont le nombre est sans doute plus considérable que l'autorité, puisqu'à peine en trouvera-t-on trois ou quatre dans une si grande foule dont les opinions n'ayent été censurées & condamnées par l'Eglise du tems de nos Peres & du nôtre. Ainsi tous ces Ouvriers demeurans flétris pour la Posterité, ont frustré l'Espagne leur Mere de la gloire qu'elle devoit esperer de leurs travaux.

II. PART. CH. VII. Espagnols.

Mais c'est faire justice à la Nation Espagnole de reconnoître qu'elle a excellé en Ecrivains Ascetiques, qui ont enrichi l'Eglise de Livres spirituels & de devotion. C'est ce qu'il sera aisé de voir dans le Recueil que j'espére en donner. C'est aussi ce que Dom Nicolas Antoine nous fait remarquer à la tête de sa Bibliotheque. Et le Cardinal Bentivoglio reconnoissant pareillement cette vérité dans sa Lettre à Tobie de Mathieu ou Matthew Anglois, dit que la Langue Espagnole a une qualité particuliére pour ces sortes de compositions spirituelles, parce que sa gravité naturelle donne beaucoup de poids aux choses qui y sont enseignées, & les imprime aisément dans les cœurs de ceux qui lisent ces sortes de Livres (2).

Ascetiques.

§. VI.

te in Parigi 1648. fol. & apud Nic. Ant. part. 1. Præfat. Bibl. Hisp. pag. 14. 15. ad marg.

§. VI.

Des Allemans & des autres Peuples du Nord.

Allemans & Septentrionaux.

C'Eſt à la Religion Chrétienne que les Allemans & les autres Peuples du Septentrion ſont rédevables du changement de leurs eſprits auſſi-bien que de leurs cœurs, & on peut dire que nos Rois y ont fait entrer les belles Lettres, les Sciences, la Police, & les Sentimens de l'humanité, avec les lumiéres de l'Evangile. Car juſqu'alors les eſprits de ces Peuples (ſelon leur propre aveu) avoient ſuivi la conſtitution du climat (1); ils n'avoient rien eu que de groſſier & de ſauvage, rien que de barbare & de brutal; & ils avoient toujours été couverts des tenebres les plus épaiſſes de l'ignorance.

Ils avoient même témoigné dans les occaſions une averſion particuliére pour les Sciences & pour les Arts, & quoiqu'ils fuſſent grands ennemis du repos & de la paix, ils aimoient pourtant l'oiſiveté & la pareſſe (2). De ſorte que quand ils n'avoient point de guerres, ils s'abandonnoient à la débauche plutôt que de ſe reſoudre à faire le moindre exercice pour l'utilité de la vie.

Mais

1. Jo. And. Quenſtedt de Patriis vir. illuſt. Dialog. pag. 138. 139.

2. *Amant inertiam, oderunt quietem.* Cornel. Tacit. Lib. de German. morib.

Allemans & Septentrionaux.

Mais depuis qu'ils se sont laissé aprivoiser, on a vû leurs esprits se décrasser peu à peu, & produire dans la suite des siécles des Ouvrages qui semblent le disputer en solidité & en érudition avec ceux des Nations les plus polies. Et leur exemple a fait assés connoître qu'il n'y a point sous le Ciel d'air si grossier, point de climat si froid, point de Pays si sauvage, ni de terre si inculte, qui ne puisse produire de bons esprits quand on a soin de les cultiver avec application & assiduité : & que les habitans du Septentrion ont peut-être autant d'aptitude, & de disposition pour les Arts & les Sciences que ceux des Regions tempérées, lorsqu'ils veulent faire une épreuve sérieuse de leur industrie & de leurs forces par l'étude & la méditation.

Jean Bodin, qui d'ailleurs ne paroissoit pas trop affectionné pour les Allemans, n'a point laissé de dire (3), que depuis que ces Peuples se sont dépouillés de leur ferocité, ils ont fait de si grands progrès dans toutes sortes d'exercices & de professions, que non seulement ils ont effacé de notre memoire cette aversion qu'ils avoient pour les Lettres & les Sciences, mais qu'ils paroissent aussi avoir surpassé les Asiatiques même en humanité, les Romains dans l'Art & la Discipline militaire, les Hébreux dans la Religion, les Grecs dans la Philosophie, les

3. Joan. Bodin. Lib. 5. de Repub. Gallic. & Method. Histor. cap. 5. *non procul à fine.* ¶. Mais il ne dit rien de tel dans le 5. l. de sa Repub. cité ici par Baillet.

les Egyptiens dans la Géometrie, les Phéniciens dans l'Arithmétique, les Chaldéens dans l'Astrologie, & toutes les Nations dans l'invention & la perfection des Arts & des Manufactures.

Cet éloge joint aux témoignages désobligeans que Bodin a rendus en divers endroits de ses Livres à la Nation Allemande, est pour nous un Préjugé du peu de stabilité de son esprit, qui ne savoit se contenir dans le milieu des extrémités, plutôt que des bonnes ou des mauvaises qualités des Ecrivains Allemans. Il paroît néanmoins avoir assés bien trouvé ce juste milieu dans un autre endroit du même Livre (1), lorsque voulant faire voir quelle est la force de l'habitude & de l'accoutumance, il dit que l'opiniâtreté du travail & l'aplication assidue à l'étude pour les connoissances humaines & naturelles, & que les sentimens de Religion pour les divines, sont bien capables de tourner l'esprit de l'homme & de le rendre plus poli & plus parfait, mais qu'ils ne peuvent pas changer la constitution de sa nature.

C'est pourquoi les Allemans sont toujours Allemans (2) dans leurs Ecrits. C'est-à-dire que quoiqu'il n'y ait point de Science si diffi-

1. Bodin. Meth. Histor. cap. 5. pag. 143.

2. ¶. Morhof l. 1. c. 16. n. 56. du Tom. 1. de son Polyhistor trouvant ici sa nation trop maltraitée, en a temoigné sa douleur en ces termes: *Quam enim invidiosum hoc*, les Alemans sont toujours Alemans, *Quasi non & apud cateras gentes homines inepti essent neque apud Germanos viri docti*. En quoi il n'a pas pris gar-

Allemans & Septentrionaux.

difficile & si abstraite à laquelle ils ne soient parvenus par leurs travaux immenses, par leurs longues meditations, & par leur industrie particuliére, tant de peines & tant de mérites n'ont pas pu leur acquerir des qualités que la Nature n'a point jugé à propos d'accorder aux esprits qu'elle a renfermés dans des corps robustes, & environnés d'un air froid & grossier.

Ainsi il ne faut point chercher dans les Ouvrages de la plus grande partie des Allemans, la gentillesse, la subtilité, le brillant, la vivacité, la délicatesse, la politesse, l'air enjoué, l'ordre, la méthode, & toutes les beautés qui se trouvent dans les Ecrits des Grecs, & des Romains, & l'on ne doit point exiger d'eux autre chose que de la solidité, de l'exactitude, du jugement & de l'érudition.

Casaubon dit dans M. Huet (3) qu'à dire le vrai, les Allemans ne sont pas beaucoup avantagés de la Nature, mais qu'ils reparent ce défaut innocent par l'aplication au travail, par le long usage des choses, & qu'ils sont plus diligens & plus industrieux que les autres Peuples à faire valoir leurs talens naturels, & à polir leur rudesse.

C'est pour cela qu'un rieur d'Italie voyant com-

garde qu'en s'exprimant de la sorte il faisoit plus de tort aux Alemans que Baillet même, qui sans user d'un mot aussi dur qu'est celui d'*inepti* ne leur refuse pas l'honneur de l'érudition, mais uniquement celui de la politesse.

3. Petr. Dan. Huet. de Clar. Interpret. p. 168. edit. Paris. in-4.

II. PART. CH. VII.

Allemans & Septentrionaux.

combien cette Nation est laborieuse, ne put s'empêcher de dire autant par admiration que par raillerie, que les Allemans ont l'esprit, non pas dans la cervelle comme les autres hommes, mais sur le dos (1); & que Minerve avoit ses Mulets dans les Écoles & les Académies de ce Pays, comme la Ville de Rome avoit autrefois entretenu les Mulets de Marius dans ses Armées.

Poëtes.

On ne doit donc pas s'étonner de ne point trouver dans les Ouvrages en Vers que les Allemans ont produits ce génie heureux de la Poësie que l'on admire dans les Italiens modernes & dans les anciens Grecs & Romains.

Orateurs.

Ils ne sont pas beaucoup plus heureux dans les Piéces d'éloquence qui ne demandent guére moins de feu, de vivacité & d'imagination que la Poësie.

Historiens.

Leurs Historiens ne sont pas non plus fort réguliers pour la plûpart. Car sans parler ici de leur peu d'exactitude, de la partialité, & de la mauvaise foi des uns, de la simplicité & de la crédulité excessive des autres, on peut dire avec Barth. Keckerman, qui étoit Allemand lui-même (2), qu'ils sont remplis de trop de *verbiage*

1. Præf. in Edition. Lugdunens. Encyclopædiæ Alstedii.

2. Bartholom. Keckerman. de Histor. natur. & proprietatib. pag. 47.

N B. Quand je dis que Keckerman. étoit Allemand, je veux dire qu'il étoit du nombre des Septentrionaux, qui sont compris dans ce Paragraphe avec les Allemands,

biage & de *fatras*, qu'ils retardent mal-à-propos & qu'ils jettent dans l'impatience un Lecteur qui ne cherche que le solide, & qui veut aller droit aux faits qu'il y cherche. C'est ce qui a fait dire au P. Rapin que les Allemans ont de vastes projets sur leurs Histoires, mais rien de reduit dans l'ordre naturel que demanderoit un dessein exact (3).

II. PART CH. VII. Allemans & Septentrionaux.

Mais la partie que les Allemans semblent avoir le mieux remplie est cette espece d'érudition qui s'acquiert par la grande lecture des Auteurs, qu'ils ont tâché de répandre avec profusion, non pas dans leurs Livres d'Humanités & de Philologie seulement, mais dans ceux-même qu'ils ont fait sur la Philosophie, la Médecine, les Mathématiques, la Jurisprudence, & la Théologie. Et on peut dire que ce grand Pays a produit plus de bons Philologues, Grammairiens, & Commentateurs, que de bons Ecrivains dans les Arts & les Sciences qui ne sont point du ressort de ces Humanistes.

Belles Lettres.

C'est ce qui a donné lieu au reproche dont on charge les Allemans d'entasser trop de citations dans leurs Ecrits; d'user trop de fanfare dans les Eloges qu'ils donnent in-

mands. Il est vrai que cet homme avoit été longtems Professeur à Heidelberg dans le Palatinat du Rhin: mais il étoit né à Dantzic dans la Prusse Royale, quoique d'un pere de la Pomeranie, qui le fit élever en sa jeunesse dans cette partie de la basse Allemagne.

3. R. Rap. Instruct. pour l'Hist. §. 28. pag. 158.

PART. VII.

Allemans Septentrionaux.

indifféremment & avec prodigalité sans distinguer le merite: & de faire paroître trop d'affectation pour les Antiquités Grecques & Romaines.

Bodin témoigne (1) qu'ils se sont plus apliqués à multiplier le nombre de leurs Livres, & à les faire bien gros qu'à les rendre bons. Scaliger le fils dit (2) que c'est la maniére des Allemans de ramasser des passages & des lieux communs, & de faire des Recueils plutôt que de produire rien du leur.

Et Jules Cesar son pere écrit (3) que les Allemans ont l'esprit tourné d'une telle maniére, qu'ils ne sauroient presque rien écrire qu'ils n'y mettent toujours quelque chose de naïf, de plaisant & d'assés peu serieux: mais que par ces maniéres ils aprêtent plutôt à rire au vulgaire, qu'ils n'attirent sur eux l'admiration des Sages.

Un Auteur de nos jours semble avoir voulu mettre en question de savoir *si un Allemand peut être bel esprit* (4) parce que c'est comme un prodige, dit-il, qu'un Allemand fût fort spirituel. D'autres ont consideré cette proposition comme une injure & une insulte qu'on auroit voulu faire à une Nation très-considérable dans l'Europe, qui

1. J. Bodin. Method. Hist. cap. 5. p. 143.
2. Prima Scaligeran. pag. 79. 80. verbo *Erasmus*.
3. Jul. Cæs. Scaliger. Lib. 6. Poëtices 4. ubi de Melanchth. & Germanis. p. 798.
4. Le P. Bouhours, Entret. 4. d'Eugene & d'Ariste touchant le bel esprit. Et Sentim. de Cleanthe Tom. I. Lett. 4. p. 131. & 5. Lett. p. 156. 157. ¶ On sait que Cléan-

qui fait paroître une inclination particuliére pour les Lettres, qui les sait si bien allier avec les armes, qui a trouvé pour la gloire & l'utilité du Genre humain des choses tout-à-fait admirables dans les Arts & les Sciences, telles que sont l'Imprimerie, l'Artillerie, le Compas de proportion, & quelques découvertes qui ont paru nouvelles dans l'Astronomie & dans les autres Mathématiques. Mais l'Auteur n'a point prétendu ôter aux Allemans la gloire d'être de *bons esprits* laquelle est tout autrement solide que celle de *bel esprit* qu'il paroît lui vouloir disputer. Et tout homme de jugement doit convenir qu'un Allemand qui s'est rendu *bon esprit* par son industrie & par son travail, est beaucoup plus louable qu'un Italien ou un François qui étant né *bel esprit* n'a soin de l'entretenir que dans la vanité ou dans l'oisiveté.

Allemans & Septentrionaux.

§. VII.

De ceux des Pays-bas.

Pays-bas

LA plûpart des Ecrivains des Pays-bas qui ont paru jusqu'au commencement du seiziéme siécle sont considerés comme des

Cléante, car c'est ainsi que ce nom est écrit dans le livre, n'est autre que Barbier Daucour, aidé, comme on l'a cru, dans cette composition, par un habile homme de Port Royal. Et c'est sur quoi Furetiére dans son second Factum, & Baillet dans sa Liste des Auteurs déguisés ont douté que l'ouvrage fût de Barbier Daucour.

Pays-bas.

des esprits simples, crédules & grossiers; & on auroit pû ne les point séparer des Allemans, puisqu'ils semblent en avoir pris le caractére aussi-bien que les mœurs & la Langue, & qu'il y a toujours eu beaucoup de conformité entre les uns & les autres, soit pour la complexion des corps, soit pour la constitution de l'air & du climat.

Mais depuis deux cens ans, les Pays-bas sont parvenus à un dégré éminent de gloire & de réputation par le mérite singulier de divers Ecrivains qu'ils ont produits. Et ceux qui jugeroient de l'étenduë du Pays par le nombre de ces Auteurs auroient peut-être peine de se persuader que tous les Pays-bas fussent renfermés dans un petit coin de la terre.

Il n'y a presque point d'Arts ni de Sciences sur lesquelles ils n'ayent tâché de faire des merveilles. Et si le succès ne les a pas toujours suivis, il semble qu'on devroit plutôt accuser la Nature, s'il étoit permis de s'en plaindre, que de s'en prendre aux particuliers qui n'ont rien épargné pour faire profiter les talens qu'elle leur a confiés.

Hollandois.

Depuis la séparation des Provinces-unies d'avec les Catholiques, vous diriés que la Providence ayant abandonné les Hollandois à eux-mêmes, ait bien voulu les laisser joüir d'une espéce de felicité temporelle, dans le grand nombre de Savans qui sont nés, ou qui se sont assemblés chés eux des autres régions de l'Europe. Et les autres Nations n'ont point pû regarder sans jalousie la gloire que ces nouveaux Républicains

se

se sont acquise en si peu de tems, par le mérite & la réputation de tant de grands Hommes de Lettres, qui ont excellé dans presque toutes sortes de connoissances humaines, plutôt que par le bonheur de leurs grands Capitaines & le succès de leurs armes.

Hollandois.

Mais si d'un côté nous ne pouvons voir sans compassion & sans gémissemens la perte de tant de bons sujets, que le Schisme & l'Hérésie ont rendus ou nuisibles ou inutiles à l'Eglise Catholique : nous ne pouvons de l'autre ne point concevoir de déplaisir & d'indignation, voyant que les Hollandois laissent impunément glisser parmi le nombre de leurs Ecrivains & de leurs Gens de Lettres non seulement des Sociniens, des Anabaptistes, & des Memnonites, mais encore des Déistes & des Athées même de profession. C'est ce qui a porté Kempius (1) à nommer leur Pays *une nouvelle Afrique en monstres fanatiques.*

Pour revenir au Préjugé où l'on est à l'égard des Ecrits des Flamans & des Hollandois, sous le nom desquels nous comprenons tous les Auteurs des dix-sept Provinces, on peut dire que ceux qui tiennent le premier rang des Savans dans leurs Pays, conservent ce même rang dans la pensée de tout le monde. Ils ne cédent le pas à aucun des plus doctes des autres Nations pour la connoissance des Langues, de la Critique des Auteurs, de la Philologie, & de

1. Martin. Kempius Charismat. Triad. seu Bibl. Anglic. pag. 350.

PART. II. VII. Hollandois.

de la plûpart des choses qui dépendent du travail, de l'étude, & de l'industrie humaine.

Mais dans celles qui ne dépendent que de la beauté du génie, & de la délicatesse de l'esprit, on les regarde comme des Eratosthénes, par raport à la politesse des Ecrivains des Climats où l'air est plus subtil, plus pur, & plus doux. Quoique l'on puisse dire que les Erasmes, les Lipses, les Grotius, les Heinsius & quelques autres puissent faire faire une grande exception à cette régle, & qu'ils avoient vérifié du moins pour eux le témoignage que Barthius (1) rend aux Ecrivains des Pays-bas, d'être *des esprits fins & ingénieux.*

§. VIII.

Des Anglois.

Anglois.

LES Ecrivains des Isles Britanniques se sont rendus recommandables dans la République des Lettres long-tems avant ceux de l'Allemagne, & des autres pays du Nord. Si l'on veut s'en raporter à la bonne foi des Bibliothequaires du pays, on se persuadera peut-être qu'il y en a eu long-tems même avant la naissance de Jesus-Christ. Mais il est aisé d'imposer de loin

1. Gaspar Barthius au Livre 52. de ses Adversaires, apelle ceux des Pays bas, Esprits fins & ingénieux. Qualités qui conviennent peu aux génies de ces climats. ¶. Barthius à l'endroit cité n'y dit rien de tel, ce qui n'est pas un grand malheur pour les Ecrivains des Pays-bas.

loin quand on ne supose que des Manuscrits.

A dire le vrai, nous ne connoissons point de Savans sortis de ces Isles devant le commencement du cinquiéme siécle de l'Eglise. Il n'est pourtant pas juste de faire honneur de cette antiquité à des gens d'aussi mauvaise réputation que sont le Philosophe Morgan (2) qui n'est connu que sous le nom du fameux Hérésiarque Pelage: & Fastidius Priscus Evêque de Londres sectateur du même Pelage, dont on nous a donné du Cabinet de Monsieur Holstenius un Livre qui avoit été imprimé auparavant parmi les piéces supposées à Saint Augustin.

Ainsi je croi qu'on ne peut honorer & obliger davantage la Nation Angloise qu'en lui donnant pour chefs de ses Ecrivains dont il nous est resté des Monumens, Gildas le Sage, Saint Adelme de Shirebur-ne, & Béde le Vénérable, tous trois célébres pour leur doctrine & leur sainteté, & l'ornement de leur pays durant les six, sept & huitiéme siécles.

Depuis ce tems-là on peut assurer que l'Angleterre n'a point cessé de porter de beaux esprits, & de produire de savans Hommes, au delà même de ce que la barbarie des siécles a pû en accorder aux autres

2. ¶. En langage Britannique de ce tems là *Morgan* étoit synonyme de *Pelagius* qui signifie *Marinus*, nom qui convenoit à Pélage que S. Jérome dit avoir tiré son origine d'Ecosse, mais que d'autres maintiennent Anglois.

ART. VII. ois.

autres Nations ; & on n'a point manqué d'attribuer cette fécondité à la temperature de l'air, & à la bonté du climat (1).

Un Théologien de Zurich prétend que les Anglois ont un génie transcendant, qui a quelque chose de plus subtil & de plus divin que les autres Nations (2). C'est le sentiment d'un Allemand qui a cru que pour louer dignement un Ecrivain particulier de l'Angleterre, il falloit dire de toute la Nation, ce qu'il vouloit nous faire croire de lui. Mais les Anglois qui se connoissent mieux eux-mêmes que ne font les étrangers, ont trop de modestie pour ne pas supprimer une pensée semblable à celle-là, si elle leur étoit jamais venuë dans l'esprit, & ils sont trop sages pour ne point prévenir tout ce qui pourroit faire naître la jalousie entre des Nations voisines & amies, qui s'étudient avec une émulation & un zele égal à l'avancement & à la perfection des Arts & des Sciences.

Il faut pourtant reconnoître avec un Auteur moderne (3) que les Anglois ont une profondeur de génie qui est particuliére & ordinaire à leur Nation : & que c'est pour cela qu'ils aiment les méthodes profondes, abstruses, recherchées, & que par un attachement opiniâtre au travail, ils s'apliquent à

1. Marti. Kempius in præfat. ad Charism. pag. 14. & 15.

2. Joan. Henric. Heidegger. Tigurin. Theol. præfat. super opera Theologica Joannis Prideaux. Præfat. Kempii pag. 17.

3. Le P. Rapin. Reflex. sur la Philos. num. 18.

4. Jo. Pitseus de illustr. Angl. Scriptorib. proœm. pag.

à obſerver la Nature plus que ne font les autres Nations.

II. PAR. CH. VII

Anglois.

La choſe du monde à laquelle les Anglois ſe ſont le plus apliqués, ſur tout depuis la Miſſion du Moine Saint Auguſtin, eſt la Théologie ſans doute, & on a vû leurs Catéchiſtes & leurs Théologiens ſe répandre dans l'Allemagne & dans la France dès le huit & le neuviéme ſiécle.

La Scholaſtiqne s'étant introduite dans l'Univerſité de Paris, & s'étant communiquée de-là aux autres Ecoles de l'Europe, les Anglois ont fait paroître une inclination & un talent particulier pour cette eſpéce de Théologie. Jean Pits Catholique Anglois prétend qu'ils ont paſſé les autres Nations non ſeulement par le nombre de leurs Ecrits Scholaſtiques, mais plus encore par la ſubtilité de leurs raiſonnemens, & par les artifices de leurs diſputes (4). Il ajoute qu'il ſe trouve dans la ſeule Angleterre plus de Commentateurs ſur les Livres des Sentences de Pierre Lombard, qu'il n'y en a dans tout le reſte de l'Europe, & qu'au raport de quelques-uns (5) cet art de diſputer & de chicaner dans la Philoſophie & dans la Théologie de l'Ecole que l'on apelle *la Scholaſtique*, a été en uſage chés les

pag. 7. ¶. Pitſeus dans l'endroit marqué cite un *Alexander Minutianus* que je penſe être un Imprimeur qui avoit quelque litérature, & mettoit des Préfaces de ſa façon au devant des livres qu'il imprimoit. Il étoit Milanois, ou tenoit du moins ſa boutique à Milan vers l'an 1502.

5. Alexander Minutianus in Epiſt. apud eundem Pitſ.

RT. II. is.

les Anglois, avant que de passer dans l'Université de Paris.

Mais pour le peu d'interêt que la France a de conserver la g oire qu'elle a acquise par cette nouvelle invention, elle ne se feroit peut-être pas grand tort de l'abandonner à ceux qui voudroient la lui disputer.

Le Chancelier Bacon a trouvé diverses choses à redire aux Ouvrages de Théologie composés par les Anglois ses compatriotes (1). Il dit premierement que la masse en est trop grosse & trop confuse, ensuite qu'ils se sont trop égarés dans les lieux communs, qu'ils se sont trop étendus dans leurs digressions, qu'ils sont trop longs & trop diffus dans leurs explications, trop ennuyeux & trop chicaneurs dans leurs disputes, trop affectés & trop embarassés dans leurs méthodes. Mais ce judicieux Magistrat pouvoit considerer que ces défauts ne sont point particuliers à ceux de son pays, qu'ils leur ont été communs avec ceux des autres Nations, & qu'il ne leur étoit pas plus possible qu'aux autres de se garantir de cette espéce de contagion, dont trois ou quatre siécles ont été presqu'entierement infectés, sous le regne absolu de la Scholastique.

Bacon ne juge pas plus favorablement de leur Théolo.ie positive, & de leurs Ouvrages exegetiques & ascetiques, c'est-à-dire,

1. Franc. Verulam. de augment. scientiar. circa finem.

2. M. Kempius Triade Charism. præfat. pag. 16.

dire, de tous leurs grands Commentaires ſur l'Ecriture, & de leurs Livres de devotion.

Mais on nous vante les Sermons des Prédicateurs Anglois, & un Moderne n'a point fait difficulté de dire (2) qu'ils ont effacé leurs voiſins en ce genre de parler & d'écrire. Ce témoignage paroît un peu trop ſuſpect étant ſorti de la plume d'un Proteſtant, & le Suiſſe Hottinger homme de leur communion n'y a point remarqué une excellence ſi achevée, puiſqu'il a dit (3) que pour faire quelque choſe d'excellent des Sermons des Anglois, il en faudroit retrancher leurs longues digreſſions, les fréquentes aplications qui ne regardent ſouvent pas leur ſujet, & ramaſſer en un corps celles de leurs obſervations qui ſont les plus propres pour la pratique, & qui ſont répanduës de côté & d'autre.

La ſéparation de l'Egliſe Anglicane d'avec la Catholique a cauſé un changement conſiderable au caractére des Eſprits du pays, & une grande altération à la véritable Théologie. Le mélange de toutes ſortes d'Hérétiques & de quelques fanatiques qui ont été reçûs dans cette nouvelle Communion, pour la déſolation de la véritable Religion, a cauſé encore beaucoup de troubles & de confuſion dans leurs ſentimens. Néanmoins c'eſt une eſpéce de juſtice que l'on doit aux Epiſcopaux, de les diſtin-

3. Joan. Henric. Hottinger. in Bibliothecario quadripartito, cap. 3. pag. 35. & apud Kempium Præfat. pag. 20.

PART. VII.

glois.

diſtinguer des autres, non ſeulement à cauſe de leur capacité & de leur érudition, mais encore parce qu'ils out témoigné moins d'emportement & d'entêtement dans leurs Ecrits contre nous, & que dans les choſes de la Diſcipline Eccléſiaſtique & drns la Hiérarchie ils ont paru moins éloignés de l'Egliſe Catholique que les autres. Et nous ne déſeſperons pas de nous voir bien-tôt réunis dans le ſein de l'Egliſe (1) par la miſéricorde de Dieu qui vient de régarder favorablement un pays ſi célébre autrefois par ſon zele pour la Religion Catholique & pour le ſaint Siége.

Au reſte quoique l'eſpace qui s'eſt écoulé depuis le Schiſme d'Henri VIII. juſqu'à preſent ait été un tems de nuages & d'adverſité pour la Théologie orthodoxe, on peut aſſurer que ç'a été un ſiécle de lumiére pour les Lettres & les connoiſſances humaines, & on y a vû fleurir les Arts & les Sciences avec autant de ſuccès & d'éclat qu'en aucun autre pays du monde, par l'induſtrie & les travaux de pluſieurs Hommes, qui ſe ſont ſignalés dans la Philoſophie, la Critique, la Philologie, la Médecine & les Mathématiques, & dans la Poëſie même, au jugement d'un Critique de ce ſiécle (2). Car ſelon cet Auteur, les Anglois ont plus de génie pour la Tragédie que les autres Peuples, tant par l'eſprit de

1. ¶. Baillet en auguroit ainſi par rapport au nouveau Roi d'Angleterre Jaques II. qui faiſant profeſſion ouverte de la Religion Catholique en favoriſoit l'exercice dans ſes Etats.

2. Le P. Rapin Réflex. ſur la Poëtique part. 2. §. 23. pag. 201.

de leur Nation qui se plaît, dit-il, aux choses atroces, que par le caractére de leur Langue qui est propre aux grandes expressions.

§. IX.

Des François.

François

LEs Ecrivains François ont eu leurs défauts comme ceux des autres Nations. Et il auroit été à souhaiter que les Etrangers qui ont voulu prendre le soin de nous les marquer, eussent eu plus de pénétration pour les découvrir, ou plus de charité & de désintereſſement pour ne leur en attribuer que de véritables.

Il est vrai que les uns leur ont reproché leur vanité & leur ostentation; les autres leur legereté & leur inconstance; ceux-ci leur curiosité & l'amour des nouveautés dans leurs sentimens (3); ceux-là leur mauvaise foi particuliérement dans leurs Histoires (4); d'autres enfin ont publié que le grand vice des François étoit de se contenter d'éfleurer les Sciences sans les aprofondir, de vouloir tout embrasser sans rien retenir, de vouloir goûter de tout, sans vouloir digerer rien de solide, en un mot de ne savoir les choses que superficiellement (5).

De

3. Martin. Kempius Charismat. Triad. pag. 350. 351. &c,

4. Jacob. Meyer Fland. ubi de Phil. Cominæo.

5. *Scire in omnibus aliquid, in toto nihil.* Præf. Encyclop. Alsted. Edition. Lugd.

. PART.
H. VII.
ançois.

De tous ces vices que l'on a objectés aux Ecrivains de notre Nation, le premier est peut-être le seul dont ils puissent être convaincus. Il n'est pas difficile de les justifier & de les disculper de tous les autres que la passion, l'ignorance, ou le défaut de jugement dans leurs Censeurs a bien voulu leur imposer.

Mais qui oseroit se vanter de n'avoir pas suivi quelque mouvement de vanité en voulant écrire pour le Public, hors les Saints qui n'ont pris la plume que par nécessité, & dans qui la grace avoit corrigé cet orgueil qui nous est devenu comme naturel, & qui est dans nous le premier vivant & le dernier mourant des vices (1)? Plusieurs d'entre les Anciens & les Modernes peuvent avoir écrit par un principe de charité, mais quel est l'Auteur dont on ait dit qu'il a écrit *par humilité*? Personne ne s'est jamais avisé d'écrire dans le dessein purement d'en tirer de la confusion, & de n'en recueillir pour le fruit de ses peines que le mépris des Hommes, & peut-être même que cette affectation ne seroit pas exempte de vanité. Il n'y a point d'Ecrivain qui n'ait envie d'avoir des Aprobateurs de ce qu'il écrit, & qui ne soit bien aise même d'avoir aussi quelques admirateurs. Ceux même qui écrivent contre la gloire, (2) veulent avoir la gloire d'avoir bien écrit. Ceux

1. *Quo primo vitio lapsa est anima, hoc ultimum vincit.* Saint Augustin. in Psal. VII. fol. 9. Litt. L. M. Edit. Nivell.

2. Cicero pro Archia.

Ceux qui écrivent pour s'exposer au Public sont ordinairement assés présomptueux pour vouloir être connus de toute la Terre, & même des Gens qui viendront après eux quand ils ne seront plus. Ils ne se contentent pas de la vie qu'ils ont en eux-mêmes, & dans leur propre être, ils veulent vivre dans l'idée des autres d'une vie imaginaire, selon la pensée d'un des Sages de notre siécle & de notre Nation (3). S'ils ont de l'esprit, du jugement, de la lecture, de l'érudition, & de la suffisance, ils s'empressent de le faire savoir, afin d'attacher ces belles qualités à cet être d'imagination: ils les détacheroient plutôt d'eux-mêmes pour les y joindre, & ils consentiroient volontiers d'être ignorans & bêtes pour acquerir la réputation de Savans & de Bel Esprit.

Telle est sans doute la disposition de la plûpart des Ecrivains, & ils ne pourroient se porter à la nier ou à la cacher que par un autre mouvement de cet orgueil. Ce n'est pas le vice d'une Nation particuliére, c'est le vice de tout le Genre humain; & il est assés difficile que les Ecrivains d'un pays puissent sans vanité taxer ceux d'un autre pays de vanité. Ainsi l'on pourroit en toute sureté permettre à ceux des autres Nations qui en sont exempts, & qui en accusent les François, de jetter la premiére pierre sur eux, sans craindre de les trop exposer (4).

Ceux

3. Blais. Pasc. Pens. chap. 24. pag. 180. 181. 182.

4. *Qui sine peccato est, primus in illum lapidem mittat.* Joan. Evang. cap. 8. vers. 7.

II. PART. CH. VII.

François.

Ceux qui dans ces dernier
prétendu charger nos Ecrivair
& d'inconstance, pourroient t
à contresens ce que César,
bellius Pollio, & peut-être qu
anciens Auteurs ont écrit d
d'esprit, qu'ils ont attribuée a
leur tems. Car au jugement
uns (1) cette legereté ne doi
que pour cette facilité & cette
prit que l'on a remarquée pl
parmi les Peuples des climats
chés les autres ; & c'est une
louable dans ceux de notre
l'étoit dans les Asiatiques, les
Syriens, ausquels Tite-Live
dans son Histoire (2). Au
semble-t-il s'en être expliqué
de la docilité & des dispofit
Gaulois avoient pour les Lett

Gaulois.

A dire vrai, il est assés diffi
dre quelque couleur de justice
ser d'inconstance & de legereté
qui a toujours persisté consta
l'amour des Lettres, des A
Sciences, qui a non seulement
voisins de plusieurs siécles, ma

1. J. Bodin. de la Républiq. Liv.
698.

2. *Levissima hominum genera.* Tit.
36. cap. 17.

3. Cæsar. Commentar. de bello
cap. 4.

4. Diodor. Sicul. Biblioth. Lib. 5.
Strabo Geograph. Lib. 4.

5. Cæsar. Comment. Lib. 6. ut sup.

.ié même à la République des Lettres de célébres Ecrivains long-tems auparavant que la Ville de Rome se fût avisée de lui faire de pareils présens.

On peut juger par les témoignages des anciens Grecs (4) & Romains (5) de quelle antiquité sont parmi nous les Druides, les Bardes, les Sarronides & les Eubages, c'est-à-dire, toutes sortes de Gens de Lettres & de Savans.

Les *Druides* étoient non seulement les Philosophes & les Théologiens du pays, ils en étoient encore les Jurisconsultes, les Rhéteurs, les Orateurs, les Mathématiciens, les Astrologues, & les Médecins (6). Ils ne se contentoient point de connoître toutes ces Sciences, ils les professoient publiquement & les enseignoient à la jeunesse dans leurs Ecoles : mais par une raison un peu bizarre, ils ne nous ont rien laissé par écrit, pour ne pas communiquer leurs Sciences & leurs mystéres à la populace qu'ils regardoient avec le dernier mépris, & pour obliger leurs Ecoliers à faire plus de fond sur leur mémoire que sur leurs cahiers (7).

Les *Bardes* (8) étoient les Poëtes des Gau-

Plin. sen. Histor. natur. Lib. 16. cap. 14. & Lib. 30. cap. 1.

Ammian. Marcellin. Lib. 15. Hist. cap. 9. Ed. Paris. 1681.

Pompon. Mela in Geogr. l. 3. c. 2.

6. C. Egass. Bulæi Histor. Universit. Paris. Tom. 1. de Academ. Druidar. pag. 6. 7.

7. Comment. Cæsaris, Lib. 6. cap. 4. ut sup.

8. ¶. De Valois l'ainé sur Ammien Marcellin pag. 98.

Gaules, & ils excelloient particuliérement dans la Poësie Héroïque & Lyrique (1).

Les *Sarronides*, & les *Eubages* ou *Vates* ont été moins célébres, & se sont dans la suite aisément confondus avec les Druides: les premiers s'apliquoient principalement à la Philosophie en general & à la Physique en particulier; & les seconds ne s'adonnoient presque qu'à l'Astrologie judiciaire & à la Magie.

Depuis les Peuplades des Phociens (2) & des Ioniens à Marseille on a vu nos Gaulois se rendre habiles dans l'érudition Grecque dès le tems des Rois de Perse. Ils y ont formé dès-lors cette célébre Académie qui n'a point eu de superieure dans le Monde, & qui a serieusement disputé le rang de préséance à celle d'Athénes. Il n'y a point d'Art, ni de Science qu'on n'y cultivât avec autant de succès que de pompe & d'éclat. On ne se contentoit pas d'y enseigner & d'y parler communément les trois Langues, savoir la Grecque, la Celtique ou Gauloise, & dans la suite des tems la Latine, qui s'y introduisit après la prise de Rome par les Gaulois: ce qui a fait donner à la Ville de Marseille le nom de *Triglotte* par les Grecs & de *Trilingue* par les

98. fait voir par de bonnes autorités que ces *Bardes* étoient des espéces de parasites & de plaisans qui couroient les tables des Seigneurs du pays à la louange desquels ils jouoient & entonnoient des chansons sur leurs instrumens. Tels ont eté ceux que depuis on a nommés Jongleurs & Chanterres.

1. Lucan. Lib. I. Pharsal. v. 447. &c.

2. ¶. *Phocéens*, de Φώκαια, ville d'Ionie, auroit été mieux

les Latins, comme Saint Isidore de Seville le raporte de Varron (3).

On y professoit encore publiquement l'Eloquence, la Philosophie, les Mathématiques, la Médecine, la Jurisprudence & la Théologie fabuleuse. C'est ce qui a fait apeller cette Ville le Siége & la Maîtresse des Etudes & des Sciences par Tacite (4), qui releve la gloire de son beaupere par l'avantage qu'il avoit eu d'y faire ses études. Ciceron mettoit l'excellence de ces Ecoles à un si haut point, qu'il semble avoir preferé cette savante Ville non seulement à toute la Gréce, mais à toutes les Nations du Monde, tant pour sa belle discipline, que pour l'importance & la gravité des Sciences qu'on y professoit (5), & il l'apelle la nouvelle Athénes des Gaules, l'abord universel & le conflant des belles Lettres & la Politesse.

Car il y avoit cette difference entre la maniére d'enseigner les Sciences à Marseille & celle des Druides, que ceux-ci tenoient leurs Ecoles dans les bois & dans les grottes, & avoient quelque chose de plus severe & de plus retiré : au lieu qu'à Marseille (6) on y aprenoit le beau monde, la civilité des mœurs, l'art de vivre en galant

mieux que *Rhociens*.

3. S. Isidor. Orig. Lib. 15. cap. 1. ex Varr. &c.

4. Corn. Tacit. Vit. Jul. Agricol. soceri. n. 4.

5. *Non solum Græciæ, sed haud scio an cunctis Gentibus anteponendam jure dicam*, &c Cicer. Oration. pro Flacco. N. 26. edit. Amst. 1661. in-4.

6 *Literarum & civilitatis emporium*. Cic. ¶. Ces mots ne sont pas de Cicéron qui n'a jamais dit *Civilitas*.

ART. VII. ... ſois.

lant homme, l'honnêteté dans les actions & les paroles, la complaiſance & la bienveillance dans les devoirs de la ſociété civile, en un mot tout ce qu'il y avoit jamais eu de plus délicat, de plus poli & de plus achevé chés les Grecs.

La Gaule avoit même cet avantage audeſſus de la Gréce qu'elle poſſedoit toutes les richeſſes & toutes les commodités de celle-ci, ſans en avoir les défauts, & que ſelon Tacite (1) la Ville de Marſeille avoit fait un heureux mélange de la politeſſe Grecque avec la temperance Gauloiſe. C'eſt pourquoi Strabon nous témoigne que ceux des Romains qui étoient touchés du deſir de bien apprendre les belles Lettres quittoient la Ville d'Athénes pour venir les étudier à Marſeille (2), où l'on voyoit aborder dans le même deſſein les meilleurs Sujets de toute l'Europe, ſans en excepter les Grecs, & ceux-mêmes de l'Aſie mineure, qui malgré la diſtance des lieux & la haute

1. *Maſſilia ſedes & Magiſtra ſtudiorum, locus Græca comitate & Provincialium parſimonia mixtus, benequé compoſitus.* Tacit. Vit. Agric.

2. Strabon. Geograph. Lib. 4. p. 181. &c. ¶. Ὥστε τοὺς φιλομαθεῖς ἐχομένους Ῥωμαίους μὴ εἰς Ἀθήνας, ἀλλ' εἰς Μασσαλίαν πορεύεσθαι. Ces paroles que, dans l'édition *in*-12. Baillet, après du Boulay, cite comme de Strabon l. 4. n'en ſont pas. Elles ſont tirées de l'Epitome de ce Géographe faite par un Ecrivain du 10. ſiecle, comme le préſume Dodwel.

3. Cæſ. Egaſſ. du Boulay de Acad. Maſſilienſ. pag. 18. 19.

J. Bap. Gueſnay de Antiq. Maſſil. &c.

4. G. Voſſius de Hiſt. Græc. pag. 467. &c.

Ja-

haute réputation de leurs Académies, ne laissoient pas de leur préferer quelquefois celle de Marseille (3).

Quand on fait reflexion sur cette antiquité & sur cet établissement de l'Académie de Marseille, on n'a point lieu de s'étonner que les Gaules ayent porté des Ecrivains illustres dès le tems d'Alexandre le Grand, c'est à-dire, plus de cent ans devant que Rome en eût produit. Pytheas & Eumenide ou plutôt Eudimenes tous deux de Marseille (4) avoient publié leurs ouvrages sur les pays étrangers, avant que Livius Andronicus, Nevius & Ennius les premiers des Romains qui ont rendu leurs Ecrits publics, eussent mis au jour ce qu'ils avoient composé sur leur propre pays.

Tant que la Langue Grecque a pû subsister avec honneur dans la Gaule Narbonnoise & Viennoise, c'est-à-dire, jusqu'à l'irruption des Bourguignons, des Gots & des Vandales, on peut assûrer qu'elle n'a

Jo. And. Quenstedt de Patr. vir. illustr. Dial. pag. 62.

Apud Strabonem octies, novies, passim.

Apud Hipparchum, Geminum, qui laudavere.

¶. Toutes ces citations, à une près très-obscurément désignée, ne regardent que le seul Pytheas de Marseille, & point du tout son compatriote le prétendu *Euménide* ou *Eudimenès*, il faloit dire *Euthymanès*, ou *Euthymenès* vraisemblablement même nom, comme, pag. 367. de ses Historiens Grecs, le présume Vossius, que Baillet s'est contenté de citer par un *&c.* On sait au reste que Pytheas vivoit en la 130. Olympiade, mais l'époque d'Euthymanès n'est point connuë.

n'a rien témoigné de cette inconſtance dont quelques-uns ont voulu charger notre Nation, & qu'elle a toujours produit des hommes ſavans, ſoit à Marſeille, ſoit à Arles, ſoit dans les autres Villes de la Province des Romains.

Il ne ſeroit peut-être pas difficile de montrer de l'érudition Grecque dans l'Aquitaine & dans la Celtique ou Lyonnoiſe, avant même qu'on y eût introduit la Langue des Romains, & il s'eſt trouvé des perſonnes ſavantes qui l'ont fait voir, & qui ont pleinement ſatisfait la curioſité de nos jaloux ſur ce point (1). Les lieux même où l'on parloit la Langue vulgaire ne laiſſoient pas de ſe ſervir de caractéres Grecs, comme Ceſar le témoigne des Druides (2).

Mais quelques ſentimens de piété & de tendreſſe que nous puiſſions avoir pour notre patrie, ils ne nous aveugleront jamais juſqu'au point de nous faire croire, que *ce ſont les Gaulois qui ont appris aux Grecs & aux Aſiatiques les belles Lettres, les Arts liberaux, & les Sciences les plus nobles, loin de les avoir reçuës d'eux.* C'eſt néanmoins ce qu'Annius de Viterbe a voulu perſuader il y a près de deux cens ans

1. Petr. Pith. præfat. in declamat. Quintil. ad Chriſt. Thuan.
Bulæi Prolegom. ad Hiſtor. Univerſit.
Cl. Joly chap. 3. 4. du Traité des Ecol. Epiſcopales.
2. Lib. 6. Comm. de Bell. Gallic. cap. 4.
3. *Neque Galli à Græcis, ſed potius à Gallis Græcia & Aſia Litteras & Diſciplinas conſecutæ ſunt.* Joan. Ann. Vit. Comment. in Beroſ. Lib. 5. de Regib.

ans aux personnes simples dans ses Commentaires sur le prétendu Berose (3). Mais il faut le pardonner à quelques-uns de nos François qui se sont laissés séduire aux fictions gratuites d'un Italien qui ne pouvoit avoir aucun interêt de mentir en faveur de notre Nation (4), & qui ont cru qu'Aristote avoit reconnu que la Philosophie devoit son origine aux Gaulois de la Celtique, & que la Gaule avoit été la Maîtresse de la Gréce.

II. PART. CH. VII. François.

La sincérité & l'amour de la Vérité nous obligent de reconnoître franchement que ce qu'il y a eu de politesse & de Sciences dans les Gaules, est dû pour la plus grande partie à la Gréce, & particuliérement aux Ioniens, par la transmigration de ceux de Phocée. Et s'il y a eu au contraire quelque rudesse & quelque grossiéreté parmi certains Grecs, soit de l'*Hellade*, soit de l'Asie Mineure, on peut sans craindre notre chagrin attribuer ces défauts aux plus rustiques d'entre les Gaulois qui ont été porter leurs armes & leur barbarie dans la Macédoine & dans l'Asie où ils se sont habitués par le droit de leurs conquêtes.

(5) C'est dans cette penséeque Saint Jerôme:

gib. Babylon. pag. 154. Edit. in-12.
Item Comment. in Lib. de Regib. Assyr. pag. 212.
4. Bulæus de Academ. Pictavienſ. & aliar. pag. 22. 56. Tom. 1. Hist. Univ. Paris.
5. *Quod nunc Oratorum fertiles sunt Galli non tam ad Regionis diligentiam quam ad Rhetoricum clamorem pertinet: maximè cum Aquitania Græcâ se jactet origine & Galatæ (stulti & ad intelligentiam tardiores appellati) non de illa parte terrarum (Aquitaniæ) sed de ferocioribus Gallis sint*

rôme dit que l'Aquitaine étoit heureusement fertile en Orateurs éloquens, non pas tant par la bonté du terrain que par l'éducation des anciens Grecs dont elle faisoit gloire de tirer son origine: & qu'au contraire les Galates étoient des esprits pesans, difficiles à gouverner & qui ne comprenoient pas aisément les choses, au jugement même de Saint Paul, parce que ces Peuples étoient venus des quartiers des Gaules, qui n'avoient point été civilisés ni cultivés par les belles Lettres.

Depuis que les Gaulois ont reçû la Langue Latine, on peut dire qu'ils n'ont pas fait plus de deshonneur aux Romains qu'ils en avoient fait aux Grecs jusqu'alors. C'est une chose même assés singuliére & qui mérite d'être remarquée que ç'ait été un Gaulois qui a le premier introduit dans Rome l'art de bien parler la Langue Latine, & qui y a enseigné le premier la Rhétorique.

Jusqu'alors on avoit ignoré cet Art dans la Capitale du Monde. On n'y connoissoit point d'autre éloquence que la force du bras, & selon Ovide (1), quiconque savoit

sint profecti. S. Hieron. præfat. Lib. 2. Comm. in Epist. ad Galat. Paul.

1. Ovid. Fastor. Lib. 3.

2. *Allium ac cepe eorum verba olebant.* Varro & ex eo Voss. de Rhetoric. natura & constitutione cap. 13. pag. 90. & præfat de vitiis sermonis. ¶. Il n'y avoit qu'à renvoyer aux parolés de Varron dans Nonius au mot *Cepe.*

3. Tull. Cicero Epist. ad Titinnium, & ex eo Quin-

voit bien jetter un dard, étoit disert & éloquent :

II. PART. CH. VII. François.

Qui bene pugnabat, Romanam noverat artem:
Mittere qui poterat pila, disertus erat.

Les paroles & les discours des Romains n'avoient senti jusqu'alors que le chou, l'ail & l'oignon, selon l'expression de Varron même (2); & ils étoient d'autant plus misérables, si l'on en croit Vossius le Pere (3), qu'ils ne connoissoient point leur misére au milieu de cette dureté militaire à laquelle ils étoient accoutumés.

Lyonnoi

Mais depuis que L. Plotius (4) Gaulois (c'est le nom de ce chef des Rhéteurs Romains) a trouvé le moyen de les apprivoiser, & qu'il leur a ouvert la porte de l'Eloquence, on les a vû courir avec tant d'avidité & de succès dans cette carriére, que peu s'en faut qu'ils n'ayent égalé le nombre des Orateurs de la Gréce.

C'est donc à notre Plotius que la Ville de Rome est redevable de ses plus grands Orateurs, & de ses premiers Rhéteurs; & personne ne peut nier qu'il n'ait instruit & for-

Quintilianus, Lib. 2. Institut. cap. 4.
Et Andr. Schot de Rhetorib. pag. 24.
Sueton. Lib. de claris Rhetoribus.
Pet. Pithæus Epist. ad Christ. Thuan. in Declamat. Quintil.
Ger. Joh. Voss. de nat. & constitut. Rhetor. pag. 89. cap. 13.
4. ¶. De Plotio vid. Quintil. & Sueton. loc. cit. Item Seneca 2. Controv. 8.

ART. VII. ...çois. ...eurs ...he... ...s.

formé tous ceux qui ont vêcu jusqu'à Ciceron, qui n'étoit encore qu'un enfant quand Plotius commença d'enseigner la Rhétorique en l'Olympiade 173. & qui seul suffiroit pour combler la gloire de son Maître en Rhétorique (1) & celle du pays qui le lui a donné.

Mais pour ne point faire de peine aux Successeurs de ces illustres Romains de l'Antiquité, & pour ne leur point donner lieu de croire que ce recit des obligations qu'ils ont aux Gaulois ne fût comme un reproche secret de ce qu'ils ne les reconnoissent peut-être point assés (2), nous nous contenterons de remarquer que depuis le tems de Sylla & de notre Plotius, les Gaules n'ont point cessé de produire de savans hommes, & particuliérement de célébres Rhéteurs & des Orateurs Latins, qui ont éclaté tant à Rome dans le Barreau & dans les Ecoles, que dans les Villes de leurs

1. ¶. Le passage que Suétone nous a conservé de l'Epître de Cicéron à Titinnius fait voir que Plotius n'enseigna point la Rhétorique à Cicéron qui nonobstant l'envie qu'il avoit de l'avoir pour Maître, en fut empêché par des gens habiles dont le sentiment étoit qu'il lui seroit beaucoup plus utile de s'exercer à déclamer en Grec qu'en Latin.

2. *Isthac commemorari quasi exprobratio est immemoris beneficii.* Terent. Andr. Act. 1. Scen. 1. v. 15. 16.

3. De Montano, vide Marc. Senec. Controvers. 29. pag. 213.

Andr. Schottus de Claris apud Senecam Rhetorib. pag. 21. in operibus Senecæ, & Konig. Bibl. V. & N. pag. 550.

De Vibio idem Senec. Lib. 2. Controv. 9. *ad insaniam versus est, dum insanos imitari conaretur.*

S.

leurs Provinces jusqu'à la décadence de l'Empire d'Occident.

Votienus Montanus de Narbonne passoit pour un des plus célébres Orateurs de l'Empire du tems d'Auguste, & Vibius Gallus étoit un Rhéteur très-éloquent sous le même Prince ; quoique le premier ne fût pas sans défauts, & que le second soit tombé dans une disgrace humiliante sur la fin de ses jours (3).

On sait de quelle réputation étoient sous Tibere l'Orateur Domitius Afer natif de Nismes, & le Rheteur Clodius Quirinalis natif d'Arles. Tandis que ce dernier professoit la Rhétorique à Rome, Statius Ursulus de Toulouse, & Castor de Marseille l'enseignoient dans les Gaules avec beaucoup d'éclat, & Oscus ou Oscius Provençal professa l'éloquence, tantôt à Rome, tantôt à Marseille avec beaucoup de concours (4).

On

S. Hieronym. in Chronic. passim. ¶. Seneca 3. Controv. 20. de *Votieno Montano*. De eodem Hieronymus in Eusebii Chron. De *Vibio* autem *Gallo*, Idem Seneca 2. Controv. où il dit que ce *Vibius* pour avoir trop bien voulu décrire les extravagances de certains fous, le devint. On pouvoit se passer d'en faire un Gaulois. *Gallus* étoit son surnom, & si parce qu'il s'appelloit *Gallus*, on devoit le croire Gaulois, il s'ensuivroit que par la même raison *Asinius Gallus*, *Anicius Gallus*, *Aquilius Gallus*, & plusieurs autres le seroient.

4. ¶. *Domitius Afer*, *Clodius Quirinalis*, & *Statius Ursulus* constamment étoient Gaulois. Mais pour Castor, ce n'est, au raport de Suïdas, que par erreur qu'on l'a dit Rhéteur de Marseille, d'autres l'ayant cru ou Rhodien ou Galate. A l'égard d'*Oscus* toute la

ART. VII. çois.

Mais pour ne point abuser de la patience du Lecteur, j'aime mieux le renvoyer à ce que le Poëte Ausone, & Sidoine Apollinaire entre les anciens (1), M. Pithou l'aîné, M. du Boulay, & M. Joly parmi les Modernes (2) ont écrit de cette foule d'Orateurs & de Rhétoriciens des Gaules, qui recompensoient amplement l'Empire de la sterilité des autres Provinces de l'Occident.

L'Eloquence des Gaulois a donc été toujours une maniére de parler fort commune dans l'Empire depuis Auguste (3), & le proverbe n'en est venu que de l'opinion constante où l'on avoit été depuis longtems que les deux principales occupations des Gaulois étoient l'*Eloquence* & l'Art Militaire (4). Et il faloit que les Gaules fussent en réputation de produire plus d'élo-

sur la fin de son Apologie, fait mention d'un Corvinus Clemens, on a cru que c'étoit le même Clemens dont au premier livre de ses Florides il a parlé en ces termes: *meus Clemens eruditissimus & suavissimus Poëtarum*, en sorte que ce Corvinus Clemens en qualité de compatriote d'Apulée, qui étoit né à Madaure entre la Gétulie & la Numidie, dans le payis des Massyles, ayant été peut-être quelque part appellé *Corvinus Massylus*, un ignorant, tel que ce Jaques Philippe de Bergame, cité par le P. Guesnay pag. 68. de ses Annales de la Province de Marseille, aura bonnement pris *Massylus* pour *Massiliensis*, & fait de là un *Corvinus* de Marseille.

1. Ausonii Commemorat. Professor. Burdigal. & Tolos. carmine inter ejus opera.

Item carm. de Mosellæ accolis.

Sidon. Apollinar. Lib. 5. Epistol. 10. ubi illustres aliquot Rhetores ac Declamatores recenset, & in suo Narbone.

loquens Orateurs & d'Avocats que les autres Nations, puisque Juvenal y a trouvé matiére pour la Satyre, disant que la Gaule étoit la nourrice des Avocats, & que c'étoit-elle qui dressoit & instruisoit les Avocats de ses voisins & des Etrangers. (5)

II. PART. CH. VII. François.

Grammairiens.

2. Les Grammairiens Latins de notre Nation ne sont pas beaucoup moins anciens que les Rhétoriciens & les Orateurs. Marc Antoine Gniphon, qui fut le Maître de Jules César, de Ciceron & de plusieurs autres personnes illustres de la République, & Valerius Caton tous deux Gaulois se sont rendus très-recommandables dans cet Art, & dans le même tems. Ils ont écrit & ont enseigné tous deux avec grand succès. Mais la méthode du premier tendoit plutôt à faire des Orateurs, & celle du second étoit plus propre à faire des Poëtes, com-

2. Petr. Pithæus Prolegom. ad Declamat. Quintiliani ad Christoph. Thuan.

Cæs. Egass. Bulæus de veterib. Galliar. Acad. præmiss. Tomo 1. Histor. Universit. Parisiens.

M. Claude Joly, Traité historique des Ecoles Episcop. chap. 1. 3. &. 4.

3. Gallicæ Eloquent. Princeps Florus. Quintil. Lib. 10. cap. 3.

4. Fragment. Catonis. Senec. de originib. apud Charisium Sosipatr. & ex iis Joan. Quenstedt Germanus pag. 36. de patr. Viror. Illustr. ¶. M. Cato Orig. 2. apud Sosipatrum l. 2. *Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur, rem militarem & argute loqui.*

Martian. Heracleot. Strab. Geograph. Tacit. &c.

5. *Gallia -- nutricula Caussidicorum.* Juv. Sat. VII. 147. *Gallia Caussidicos docuit facunda Britannos.* Idem Sat. XV. v. 111. ¶. Ces mots du 147. vers de la 7. Satyre de Juvenal, *Nutricula Caussidicorum Gallia*, regardent l'Afrique plutôt que la Gaule.

ART. VII. comme il paroît par ce qu'en a écrit Suetone (1). Les Grammairiens qui enseignoient les deux Langues dans nos Provinces n'étoient peut-être pas moins habiles que ceux qui professoient à Rome (2).

3. A l'égard de la Poësie, il faut avouer que la Gaule de deçà les Alpes n'a point produit de génies comparables à ceux de delà, qui sont nés dans la Gaule qu'on apelloit Cisalpine par raport aux Romains. Elle n'a pourtant pas laissé de produire de tems en tems des Poëtes qu'on n'a point jugé tout-à-fait méprisables.

P. Terentius Varron (3) qui vivoit du tems de Ciceron, étoit d'Atace sur Aude au quartier de Narbonne. Cornelius Gallus (4) qui vivoit sous Auguste étoit de Frejus. Caton le Grammairien dont on a parlé ci-dessus faisoit aussi le métier de Poëte, & ses Piéces ont eu l'aprobation de son siécle. Petrone (5) qui vivoit sous Claudius, & Neron étoit natif de Provence. Pline le jeune témoignoit être charmé des Poësies de Sentius Augurinus (6) Poëte Gaulois qui vivoit de son tems, & disoit

1. Sueton. Tranq. de Grammaticis illustribus.
2. Vid. Auson. Carm. de Professorib. ubi varios affert Grammat. Græc. & Lat.
3. ¶. Eusébe dans sa Chronique, Olympiade 174.
4. ¶. Le même Eusébe, Olympiade 188.
5. ¶. C'est l'opinion d'Henri & d'Hadrien de Valois fondée sur le dessein de l'ouvrage, sur le style de l'Auteur, & principalement, ce semble, sur le passage de Sidonius Apollinaris au Poëme 23. intitulé *Narbo*. A quoi si Baillet avoit fait attention il auroit placé *Pétrone* sous les Antonins, plutôt que sous Néron.
6. ¶. Pline le jeune l. 4. Ep. 27. Gyraldus, & après lui

difoit que depuis plufieurs années on n'avoit rien vû de plus jufte, de mieux fenfé, & de plus achevé même que fes Vers (7).

Nous ne prétendons rien à la naiffance de Juvenal ni de Stace, quoique quelques-uns l'ayent voulu mettre dans les Gaules fans fondement. Mais on peut compter encore parmi les Poëtes Gaulois Aufone de Bourdeaux, Saint Paulin Evêque de Nole natif d'Aquitaine. Saint Profper de la même Province, Alcime Avite Archevêque de Vienne, Sidoine Apollinaire Evêque de Clermont, & quelques autres qui n'ont point deshonoré entiérement leur Patrie.

Hiftori

4. On ne fe plaindra pas que notre Nation ait été toujours dépourvûë d'habiles Hiftoriens. Trogue Pompée qui vivoit dans le bon fiécle, étoit de la premiére Viennoife. Il avoit eu pour pere un habile homme Sécretaire du Cabinet & de quelques Ambaffades fous Jules Céfar, & il compofoit les Lettres, les Réponfes, les Relations & les Harangues de ceux qui l'employoient. (8)

Mais

lui Glandorpius, donnent pour pere à ce Poëte un Gaulois nommé *Cneius Sentius*, qu'ils difent avoir fait de grands exploits dans la Grande Bretagne & contre les Juifs. Eutropius à la vérité l. 7. parle de *Cn. Sentius* un des Généraux de l'Empereur Claude dans la Grande Bretagne, mais il ne le fait ni Gaulois, ni Commandant contre les Juifs, ni pére de *Sentius Augurinus*.

7. Plin. jun. Lib. 4. Epiftol. 27. ad Falconem.

8. ¶. *Trogus Pompeius*, ce font les paroles de Juftin fur la fin du 43. livre, *dicit patrem quoque fub Cajo Cæfare militaffe, Epiftolarumque & Legationum, fimul & anuli curam habuiffe.* Ce qui fignifie que le Pére de

cet

II. PART. CH. VII.

François.

Mais son fils porta la gloire de sa Nation encore plus loin, & au jugement des grands Hommes de son tems & du siécle suivant, il a fort bien soutenu la dignité de l'Histoire par la grandeur & la gravité de son sujet, par son habileté & son expérience, par la beauté & la force de son éloquence.

On ne trouvera peut-être pas mauvais que l'on ait rendu en cet endroit quelque témoignage au mérite de cet Historien célébre (1), parce que nous n'aurons pas la satisfaction d'en parler au Recueil de nos Historiens, à cause de la perte que le Public a faite de ses Ouvrages par le mauvais office que lui a rendu Justin en prétendant l'abreger.

On peut joindre à Trogue Pompée Sulpice Severe d'Aquitaine, qui est consideré comme le plus bel Auteur de la Latinité depuis sa diminution, & comme le dernier de ceux que la Barbarie a respecté.

Philosophes & Mathématiciens.

5. Elle a eu aussi ses Philosophes & ses Mathématiciens. Nous avons déja parlé de

cet Historien après avoir porté les armes sous Jule César, avoit été son Secrétaire, chargé des depêches des Ambassades, & avoit eu conjointement la garde de son seau. Voila le sens tel à peu près que l'a rendu la Mothe le Vayer, copié par Moréri. Baillet qui copie ordinairement ce dernier, auroit suivant sa coutume mieux fait d'en suivre les expressions que d'y ajouter une paraphrase ridicule.

1. Plin. senior vocat severissimum Auctorem, & crebro ejus meminit in Histor. natur. maximè in Indice

de deux anciens Cosmographes de Marseille, qui ont écrit autant en Philosophes & en Mathématiciens qu'en Géographes dès auparavant les guerres Puniques. On les pourroit accompagner d'un Eratosthene Gaulois, d'un Lydanus, (2) & de deux Freres Provençaux nommés Telon & Gyarée qui vivoient du tems de César, qui étoient très-habiles dans les Mathématiques, & surtout dans l'Astronomie & dans la Marine, & qui selon Lucain n'honoroient pas moins la fécondité de leur Patrie que celle de leur mere (3).

Mais de tous les Philosophes Gaulois qui ont paru dans la Gentilité, personne n'a tant éclaté que Favorin d'Arles, qui a été assés heureux pour pouvoir vivre sous l'Empereur Adrien, quoiqu'il fût plus savant que lui. Ce qui passoit pour une merveille & pour une rareté singuliére de ces tems-là. Il étoit Académicien de Secte, mais cela n'empêchoit pas qu'il n'effaçât encore les Rhétoriciens, les Géométres & les Astrologues. Il enseigna d'abord à Marseille, & ensuite à Athenes, où il eut

A.

dice Auctorum è quibus profecit.

Justinus in præfat. vocat Virum priscæ eloquentiæ.

Vopiscus in Probi Vit. cum disertissimis viris accenset.

V. & Vossium Lib. 1. de Histor. Latin. cap. 19. pag. 99.

2. ¶. Cet *Eratosthène* & ce *Lydanus* sont deux illustres imaginaires tirés de quelque mauvais répertoire par du Boulay.

3. *Gemini fratres fœcunda gloria Matris.* Lucan. De Telone & Gyareo l. 3. à v. 591. usque ad 616.

PART. II. VII. François.

A. Gelle entre les autres pour Ecolier. * Il s'est acquis outre cela un rang très-considerable parmi les Historiens de son siécle, & il n'y avoit que le seul Plutarque de son tems qui lui pût disputer le premier rang parmi les Philosophes (1).

Médecins.

6. Les Médecins n'y ont pas été en moindre réputation. On voit dans Pline que Crinas professoit la Médecine à Marseille sous l'Empereur Claudius d'une maniére qui le mettoit au-dessus des autres Médecins de son tems (2). Il parle aussi d'un autre nommé Carmis qui s'étoit rendu célébre pour certaines maximes tout-à-fait singuliéres.

Mais un des plus renommés d'entre les Médecins Gaulois a été sans doute Démosthéne, dont il nous est resté quelques fragmens

* NB. Quoiqu'il soit vrai qu'Agellius, ou Aulu-Gelle a écouté les Leçons de Favorin à Athenes, néanmoins l'omission du mot de *Rome* change la pensée que j'en aurois voulu donner. Je voudrois donc rétablir ainsi la phrase: *Favorin enseigna d'abord à Marseille, puis à Athenes, & ensuite à Rome, où il eut A. Gelle pour écolier.* Parce que A. Gelle témoigne en deux endroits, (*Lib.* 14. *chap.* 1. *& Lib.* 16. *chap.* 3.) qu'il avoit eu Favorin pour Maître dans Rome. ¶. Il y a dans cette Correction beaucoup de choses peu correctes. Baillet y écrit indifféremment *Agellius*, *A. Gelle*, & *Aulu-Gelle:* il n'y a cependant que le dernier qui soit reçu. Pour *Favorin* ou *Phavorin* il faloit opter & s'en tenir à l'un des deux sans varier. Le nom étant originairement Latin il vaut mieux écrire Favorin. Il me semble aussi qu'on ne devoit pas avancer sans preuve que Favorin ait enseigné à Marseille, ni qu'Aulu-Gelle l'ait ouï à Athénes.

1. Suidas in Lex. voc. Φαβωρῖν.
Lucian. in Eunucho.

Phi-

mens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une induſtrie toute extraordinaire, (3) & que Galien admiroit particuliérement pour ſa grande expérience & ſon exactitude achevée (4).

II. PART. CH. VII. François.

7. Nos Gaules ont eu auſſi leurs Juriſconſultes, & il eſt aiſé de juger par ce que nous avons raporté de Juvenal que la Juriſprudence s'y enſeignoit univerſellement, & que tout étoit plein de Gens très-verſés dans le Droit. La mémoire de quelques-uns des principaux d'entr'eux n'a point laiſſé de paſſer juſqu'à nous, quoique le tems nous ait envié leurs Ecrits.

Juriſconſultes.

Artanus paroiſſoit à Narbonne avec beaucoup d'éclat du tems de l'Empereur Domitien, & Martial nous a fait connoitre qu'il étoit de ſes amis (5). Dans la Pro-

Philoſtrat. in Vita Sophiſtar. Lib. 1.
Galen. Lib. de optimo genere interpr.
Voſſ. de Hiſt. Græc. Lib. 2. cap. 10. pag. 212. 213.
C. Eg. Bulæus de veterib. Acad. Franc. pag. 20. 21.

2. Plin. Lib. 29. Hiſtor. nat. cap. 1. ¶. Pline l. 29. c. 1. parle aſſés au long de ce *Crinas* & de ce *Charmis*. Je ſerois volontiers de l'avis de ceux qui croient, dit Hermolaüs Barbarus, qu'au lieu de *Crinas*, il faut lire *Critias*.
Ludov. Cæl. Rhodig. antiquit. lect. Lib. 23. cap. 34.

3. ¶. Voyez ſur cet endroit les remarques de l'Anti-Baillet tom. 1. chap. 20.

4. Galen. apud Bulæ. de Acad. Vet. p. 19.

5. Martial. Lib. 8. Epigra. ad Librum ſuum. Epigr. 72. ¶. *Artanus* dont ſur la foi de du Boulay il a plu ici à Baillet de faire un Juriſconſulte de Profeſſion né à Narbonne, étoit un Officier appelé par le devoir de ſa charge à Narbonne pour y rendre la juſtice. L'Epigramme de Martial ne donne point d'autre idée que celle-là.

II. Part. Ch. VII.

François.

Provence on a vû Menecrate qu'on apelloit un second Scævola, Charmolée, & son fils Zenoténe célébres par leur expérience & par l'équité de leurs Oracles (1), & plusieurs autres qui ont mieux aimé servir leur Patrie & le Public de vive voix que par leurs écrits.

Théologiens.

8. Enfin depuis qu'il a plû à Dieu de nous envoyer du Ciel les principes de la véritable Théologie, les Eglises des Gaules ont donné aussi des témoignages de leur fécondité pour les Sciences, en produisant un grand nombre de Docteurs excellens, & de savans Théologiens. Les premiers & les principaux d'entr'eux sans doute sont Saint Irenée de Lyon, qui a écrit en Grec sous Marc Aurele & Commode, & Saint Hilaire de Poitiers qui s'étoit formé une maniére d'éloquence tout-à-fait singuliére.

Tertulien apelle Saint Irenée, *omnium Doctrinarum curiosissimum exploratorem.* Tert. advers. Valentinian.

Que si les Grecs vouloient nous envier la possession du premier, en vertu de sa naissance charnelle, nous trouverions de quoi nous récompenser de cette perte en reprenant sur les Italiens par le même droit, Saint Ambroise Docteur de l'Eglise Universelle, qui est né dans les Gaules, soit que ç'ait été à Tréves, soit que ç'ait été à Lyon, ou même à Arles.

L'Empire Romain courant à sa ruine vers

1. Lucian. Samos. in Toxari. ap. Bul. pag. 20. ¶ Ni *Charmolée* ni son fils *Zenothémis*, car c'est ainsi que ce nom se devoit écrire, ni *Ménécrate* n'étoient des Jurisconsultes. A la vérité ce dernier étoit Magistrat à Marseille, mais bien-loin d'y faire paroître l'habileté

vers l'Occident, entraînoit avec lui les Belles Lettres, & la politesse, qui se trouvérent enfin accablées sous le poids de sa chûte. L'Eglise de son côté ne pouvoit manquer de souffrir très-considerablement dans ces effroyables révolutions de l'Empire. Les ravages des Barbares qui ruinerent celui-ci ne nuisirent pas moins à la discipline & aux mœurs de celle-là, que la corruption des derniers Romains & des Gaulois qui vivoient encore à la Romaine.

Cependant ce fut dans ces fâcheuses conjonctures que les Gaules se signalérent encore autant que jamais par le grand nombre d'illustres Théologiens, qui voyant les desseins de Dieu sur l'Empire & sur l'Eglise, les ont suivis d'une maniére honorable pour l'Empire Romain & utile pour l'Eglise de Jesus-Christ.

Car on peut dire que les Lettres humaines & la politesse qui faisoient la gloire de cet Empire avant sa ruine, ont heureusement trouvé après cette disgrace une retraite ou une sépulture honnête dans leurs Ecrits: & que l'Eglise y a trouvé aussi son avantage, se servant de leurs Ouvrages & de leurs personnes pour faire passer la Religion aux Barbares, & les incorporer insensiblement aux Romains sous un même Chef. Les

leté tout ensemble, & l'intégrité d'un Scévole, il eut au contraire la honte d'y perdre l'honneur & les biens pour avoir rendu une Sentence injuste. C'est de quoi Baillet auroit pu s'instruire, si au lieu de copier du Boulay, il avoit consulté Lucien.

II. PART. CH. VII. François.

Les principaux de ces ſaints & ſavans Théologiens, ſont Saint Eucher de Lyon, Salvien de Marſeille, & pluſieurs de ſes Diſciples, Claudien Mamert, Vincent de Lerins, Muſée de Marſeille, Saint Proſper, Saint Hilaire d'Arles, Saint Honorat de Marſeille, Sidoine Apollinaire, Alcime Avite, Saint Ceſaire d'Arles, auſquels on pourroit joindre Jean Caſſien (1), & Gennade de Marſeille s'ils n'avoient fait quelque tache à leur réputation, & quelques autres qu'on peut apeller les derniers Ecrivains des Gaulois, & les premiers Maîtres des François dans l'établiſſement de notre Monarchie.

IL N'EST pas aiſé, ſuivant ce que nous venons de dire, de nous montrer en quoi conſiſte cette legereté & cette inconſtance que quelques-uns ont cru trouver dans ceux de notre Nation pour les Lettres & les Sciences. Saint Jerôme n'y reconnoiſſoit pas ce défaut lorsqu'il a dit que la Gaule étoit la ſeule qui n'avoit point produit de Monſtres, mais qu'elle avoit toujours été très abondante en Perſonnages très-ſavans & très-éloquens (2).

Et le Poëte Claudien eſtimoit toute la Nation ſi conſtamment & ſi univerſellement

1. ¶. En qualité de Prêtre à Marſeille quoique Scythe d'origine.

2. *Sola Gallia monſtra non habuit, ſed viris ſemper doctiſſimis & eloquentiſſimis abundavit.* ¶. Il y a dans S. Jerome *viris ſemper fortiſſimis.*

3. ——— ——— *Te Gallia doctis*
Civibus & toto ſtipavit Roma Senatu. Claudian. Pane.

ment savante, qu'il semble avoir voulu persuader à la Posterité qu'il y avoit dans les Gaules autant de savans hommes que de Citoyens, & qu'il a cru ne pouvoir pas faire plus d'honneur à l'Empereur Honorius que de lui donner pour Compagnie les *Doctes Gaulois avec le Senat Romain* (3).

II. PART. CH. VII. François.

Quelques-uns trouveront peut-être à dire que je n'aye point compris les Grands hommes de la Gaule Cisalpine * parmi ceux de notre Nation, quoique les Peuples de ses quatre Provinces fussent censés être véritablement Gaulois par les Anciens, tant pour leur origine que pour leurs mœurs (4). Ce seroit le moyen d'enlever à l'Italie une bonne partie de sa gloire, & de lui faire perdre tout d'un coup, Virgile, Catulle, Valerius Flaccus, Statius Cæcilius; Tite-Live, Cornelius Nepos, & Valere Maxime; les deux Plines, Asconius Pedianus, le Philosophe Thrasea Pætus, l'Orateur Titus Cassius Severus, le Grammairien Oppius Chares, & plusieurs autres personnes illustres, même parmi les Chrétiens.

* Au regard des Romains.

Mais si l'on ne peut étouffer & anéantir la vanité que notre Nation voudroit tirer de ses doctes Ancêtres, il est bon de lui don-

negyric. in quartum Consulatum Honorii. V. 582. 583.

4. De Liguribus quidem sic Lucanus illos Galliæ comatæ accensens:

Et nunc tonse Ligur quondam per colla decora
Crinibus effusis toti prælate comatæ.

De cæteris Galliæ togatæ, vid. Pithœum ex Cassiodoro &c, ut supra.

C. PART. H. VII. François.

donner des bornes & de tâcher de la renfermer au deçà des Alpes : Il y auroit même de la charité à nous faire voir le peu de ſolidité qui ſe trouve dans la gloire que l'on ſupoſe être paſſée de ces Gaulois jusqu'à nous, & dans le Préjugé qu'on s'en forme en faveur des Ecrivains d'aujourd'hui, ſous prétexte qu'ils ſont nés dans le même climat que ces Anciens. Car quand elle ne leur ſeroit pas propre, & quand elle auroit pû paſſer à leurs héritiers légitimes; quel eſt le François d'aujourd'hui qui peut aſſurer qu'il vient directement de ces Gaulois célébres plutôt que des Allemans qui ont détruit leur politeſſe & l'état floriſſant des Lettres, en y introduiſant la barbarie? & quel eſt celui au contraire, qui lorſqu'il s'agit des conquêtes des Francs ſur les Gaulois & ſur les Romains, n'eſt bien aiſe de prendre part à leur gloire comme ſi elle rejailliſſoit ſur lui-même, & de compter ſes Ancêtres parmi les Victorieux plutôt que parmi les vaincus?

Ce qu'il y a d'inconteſtable, eſt que les deux Nations des Francs & des Gaulois ſe ſont mêlées d'une telle maniére qu'elles ſe ſont étroitement alliées enſemble, & n'ont plus fait qu'un peuple. Les François ont donné leur nom aux Gaulois, en échange de ce que ceux-ci leur avoient donné leur Pays. Ils ſe ſont entre-communiqués leurs bon-

1. Mr. Fleuri, Mœurs des Chrétiens, chap. 46. pag. 410. 411.

2. ¶. Baillet ſe ſeroit mieux fait entendre, s'il avoit

bonnes & leurs mauvaises qualités. Et comme dans le mêlange de deux couleurs, chacune perd de sa force, & qu'il en resulte une troisiéme qui les efface (1): ainsi les Francs s'adoucirent par le commerce & les habitudes des Gaulois, mais les Gaulois devinrent plus ignorans & plus grossiers.

De sorte que dès le commencement du sixiéme siécle s'il n'étoit pas vrai de dire que les François fussent barbares comme avoient été les Francs ou Allemans, il ne l'étoit pas non plus de dire qu'ils fussent polis, délicats & instruits dans les Lettres, comme avoient été les Gaulois.

La Langue Latine qu'on avoit parlé communément dans le pays depuis les Empereurs dégénera en Langue *Romaine*, c'est-à dire *Rustique* (2), & qui n'étoit nullement Latine, quoique c'en fût comme une émanation, mais monstrueuse & toute corrompuë, qui ne se reconnoissoit presque plus que par le caractére de ses Idiômes (3).

Ainsi il fallut que ceux qui vouloient se distinguer & passer pour savans étudiassent la Langue Latine comme une Langue étrangére.

Plusieurs Ecrivains de ces siécles malheureux, & particuliérement ceux qui étoient nouvellement venus d'Allemagne s'habituer dans

voit dit: dégénéra en Langue *Romaine*, ce qui signifioit alors en Langue *Rustique*.

3. Car. du Fresne du Cange, præfat. ad Gloss. Latinitat. num. 13. pag. 11. 12.

dans nos Provinces, se contentérent même d'un Latin écorché, & de mettre des terminaisons & des inflexions Latines à une infinité de mots Allemans, qu'ils étoient obligés de substituer à la place de ceux qu'ils ne savoient point en Latin (1). Pratique qui n'étoit pas moins ordinaire en Italie, en Espagne, en Afrique, & par tout où les Barbares avoient enfin fixé leur demeure, qu'en France.

Ceux qui avoient quelques talens plus que les autres, les employérent à catechiser les Ignorans, & à écrire pour la conversion de ceux des Barbares qui étoient ou Païens ou Hérétiques, plutôt qu'à cultiver les Belles Lettres.

On négligea d'étudier les Historiens, les Poëtes, les Orateurs, & les autres Auteurs profanes, pour ne s'attacher qu'à ce qui regardoit directement la Religion: à qui toutefois ces études étrangeres ne sont pas inutiles pour conserver la Critique & la connoissance de l'Antiquité (2), comme l'a judicieusement remarqué Monsieur Fleury. „ Faute de ces secours, ajoute cet Auteur, „ on reçût aisément des Ecrits suposés sous „ des noms illustres d'Auteurs Ecclesiasti- „ ques, & on devint trop crédule pour les „ miracles. Il étoit si constant que les A- „ pôtres & leurs Disciples en avoient fait „ une infinité, & qu'il s'en faisoit tous les „ jours aux tombeaux des Martyrs, qu'on „ ne les examinoit plus. Les Histoires qui „ en

1. Id. ibid. num. 14. ex Guillimanno Lib. 1. de Reb. Helvetior. pag. 10.

„ en contenoient un plus grand nombre &
„ de plus extraordinaires étoient les plus
„ agréables.

Il ne paroiſſoit plus de Grammairiens, ni de Rhéteurs, ni de Poëtes, ni de Philoſophes, ni de Mathématiciens, ni de Médecins, ni de Juriſconſultes dans la République des Lettres qui fut très-long-tems enveloppée dans les ruines de l'Empire. On n'y appercevoit plus que des Théologiens & des Hiſtoriens. Les premiers ſe ſoucioient peu de la pureté du diſcours, & ne recherchoient que celle de la Foi orthodoxe & des mœurs. Les ſeconds n'avoient preſque pas d'autres qualités remarquables que la naïveté & la bonne-foi; mais comme la plûpart étoient faciles, ſimples & crédules, ils ſe laiſſoient volontiers impoſer, & le défaut d'exactitude & de précaution les faiſoit aiſément tomber dans la ſéduction & dans l'erreur.

VOILA peut-être quel eſt le préjugé le plus raiſonnable où l'on ſe trouve aujourd'hui à l'égard de la plûpart de ces Ecrivains qui ont ſuivi le démembrement de l'Empire Romain. Les gens du ſiécle ne témoignant ni goût ni inclination pour les Lettres & les Sciences, l'Egliſe ſe crut obligée d'en ſauver elle-même les débris, autant que la bien-ſéance & ſon utilité particuliére ſembloient le demander.

C'eſt pourquoi l'on vit en France un grand nombre de Prélats ériger dans leurs Pa-

2. Monſieur Fleury, Mœurs des Chrét. pag. 411, 412. chap. 46.

PART. VII. n°yois.

Palais des Ecoles publiques pour succéder en quelque sorte à tant d'illustres Académies ruinées, principalement par les Gots & les Bourguignons : & on y enseignoit les bonnes Lettres & les Humanités, aussi-bien que la Théologie & les exercices ou devoirs de la vie Chrétienne.

Mais comme les Ecoles Episcopales n'étoient pas toujours également maintenuës, & que le changement d'Evêques y causoit souvent de l'alteration : les Bénédictins eurent la charité d'ouvrir même aux Séculiers leurs Ecoles que Saint Benoît sembloit n'avoir instituées que pour ses Disciples & ses Religieux, & pour y enseigner les Lettres Saintes & Ecclesiastiques au plus : au lieu que depuis ils se sont trouvés engagés de professer publiquement dans leurs principales Maisons toutes sortes de Sciences humaines, & à toutes sortes de personnes.

C'est ce qui a donné lieu au Préjugé où l'on a été qu'il n'y avoit point durant tous les siécles de ténebres, d'hommes de Lettres ni de Savans en France hors des Monastéres, ou du moins qui n'eussent été instruits dans les Ecoles Monacales.

L'érudition n'étoit que fort médiocre, & les lumiéres de ces prétendus Savans étoient assés bornées. Ils ne savoient ce que c'étoit qu'Arts Liberaux, & on passoit pour fort habile, lorsqu'on étoit venu à bout

1. ¶. L'Université de Paris n'a point commencé sous Charlemagne. Paquier dens ses Recherches, & aprés.

bout de la Syntaxe Latine, & qu'on étoit parvenu à lire du Grec. Et la Science la plus à la mode sembloit être celle du Plain-chant.

Mais on avoit au moins cet avantage que l'on devenoit savant dans l'Ecriture Sainte par les soins de ces Religieux qui tenoient les Ecoles. Et s'ils se sont relâchés dans la suite de cet assujettissement à enseigner les Lettres profanes à des Laïcs qui troubloient leur régularité & leur discipline, ils n'ont point laissé de rendre un service considérable à la Posterité par la multiplication & la conservation des Manuscrits des anciens Auteurs, pour les tems heureux de la délivrance des Lettres ausquels on en devoit faire un plus grand usage.

Charlemagne entreprit de rétablir l'étude des beaux Arts & des Sciences, il y porta ses Sujets autant par son exemple que par ses liberalités. Il crut que les Ecoles Episcopales & Monacales n'étoient pas suffisantes pour les généreux desseins qu'il avoit de rendre la France savante, & de chasser la barbarie des autres pays qu'il avoit conquis. C'est ce qui le porta à en établir de nouvelles qui fussent publiques & universelles, & l'on peut dire que son chef-d'œuvre est l'Université de Paris, (1) qui est devenuë la Maitresse de toute l'Europe dans la suite, & qui a formé la plûpart des grands hommes qui ont paru dans l'Eglise Latine durant près de six siécles. Char-

après lui André du Chesne au devant des Oeuvres d'Alcuin, & ailleurs, ont prouvé par de très bonnes raisons qu'elle étoit moins ancienne de 400. ans.

. PART.
H. VII.
ançois.

Charlemagne avec tout son zele & toute son autorité ne put venir à bout de rétablir le bon goût des Anciens, & de faire reprendre aux Ecrivains François la politesse des Grecs & la délicatesse des Romains qui avoient regné si long-tems parmi nos Gaulois.

Louïs le Debonnaire & Charles-le-chauve qui tâcherent de marcher sur ses pas, suspendirent pour quelque tems les tristes effets de la barbarie & des ténebres qui se répandirent sur les Lettres au siécle suivant.

C'étoit le dixiéme de l'Eglise : mais il ne fut pourtant pas si malheureux pour la France que pour l'Italie, quoique Baronius & Bellarmin considerant les désordres & l'ignorance de l'Eglise particuliére de Rome en ce siécle, ayent voulu conclure de-là, qu'il n'y avoit ni saints ni savans hommes dans l'Eglise universelle durant tout ce même siécle, & qu'ils ayent tâché d'une maniére peu obligeante & peu discréte d'enveloper toutes les Provinces d'Occident dans la disgrace arrivée au saint Siége durant ce tems-là (1).

Les Auteurs conservoient encore dans leurs Ecrits un certain caractére de simplicité qui se fait aimer même aujourd'hui, nonobstant la délicatesse de notre siécle. On y trouve un air naturel qui nous fait con-

1. Voyés la défense du 10. siécle à la fin de la petite Perpetuité de la Foi de l'Eucharistie, 3. partie chap. 6. & 7. page 360. & suiv. Et le 3. §. de la préface de Dom Mabillon sur le 5. siécle des Actes des

connoître qu'ils n'avoient pas perdu le bon ſens, quoiqu'ils n'euſſent pas le goût fin; & on remarque dans ceux de leurs Ouvrages qui concernent la Religion, une onction qui paroît s'être ſéchée depuis qu'on s'eſt accommodé du ſtile de la Scholaſtique.

II. PART. CH. VII. François.

Il ſemble que Saint Bernard ait emporté ou enſeveli avec lui toutes ces bonnes qualités & tant d'autres qui l'ont rendu la gloire & l'ornement de ſon ſiécle, de ſon pays, & de l'Egliſe univerſelle.

Après lui & de ſon tems même, les études commencérent de ſe rétablir avec plus d'ardeur que jamais. Mais on fit ſuccéder à la ſimplicité & à l'air naturel des ſiécles d'auparavant, une paſſion ſinguliére pour les ſubtilités, & un eſprit de chicane, qui a paru particuliérement dans la Dialectique & dans la Métaphyſique Péripatéticienne. Il y a grande aparence que les Ecrivains de France avoient contracté ce vice des Arabes par la communication des Eſpagnols (2).

Cet amour pour les études s'allumoit de jour en jour par cette émulation que produiſoit dans nos François le concours ſurprenant des Etrangers qui venoient de tous les quartiers de l'Europe dans l'Univerſité de Paris. Mais la rareté des Livres anciens & la difficulté de les entendre à cauſe du chan-

des Saints de l'Ordre des Bénédictins.

2. Le P. Rapin Compar. de Platon & d'Ariſtote. 4. part. chap. 6.

M. Fleury, Mœurs des Chrét. chap. 58. pag. 471.

changement de la Langue & des mœurs, les portoit plutôt à s'apliquer davantage au raiſonnement & à la lecture des Auteurs modernes.

On ne liſoit preſque que le Maître des Sentences pour la Théologie, Gratien pour le Droit Canon, l'Ariſtote des Arabes & ſes Commentateurs Mahometans pour la Philoſophie. Et parce qu'on étoit dépourvû du ſecours de la Critique, & de la connoiſſance des Langues & de l'Antiquité, on négligeoit les Peres, les Canons des Conciles, & généralement tous les Ouvrages des Anciens.

Mais enfin la lumiére des Belles Lettres par un heureux retour & par un bon effet de cette viciſſitude qui l'avoit fait autrefois diſparoître, eſt revenuë éclairer nos Provinces depuis environ deux cens ans, & leur a rendu leur ancien éclat, même avec uſure.

Il ſemble que la bonté Divine ait voulu dédommager la France de tout ce qu'elle avoit ſouffert durant près de mille ans de ténebres & d'ignorance. Car ſi on conſidére la multitude & les excellentes qualités des grands hommes qu'elle y a fait naître depuis le regne de Loüis XII. on peut ſe perſuader ſans manquer de reſpect pour l'Antiquité, que ces illuſtres Modernes ont été beaucoup plus loin que nos Ancêtres qui vivoient du tems des Grecs ou des Romains, & qu'ils ont traité les Arts liberaux & les Sciences humaines avec beaucoup plus de ſuccès & plus d'avantage.

C'eſt proprement aux Ecrivains de ces

deux derniers siécles qu'il faut apliquer les jugemens divers que l'on fait des François.

Le Préjugé où nous sommes aujourd'hui veut que le siécle précédent ait été simplement un siécle d'érudition dans lequel on s'apliquoit particuliérement à la profonde lecture, à l'étude des Langues, & à la critique des Ecrits des Anciens plutôt qu'à celle de leur esprit, & où l'on faisoit regner principalement la Philosophie & les Humanités que l'on employoit dans toutes sortes de Sciences.

Ce même Préjugé veut au contraire que le siécle où nous vivons soit un siécle de délicatesse, où l'on tâche d'introduire le bon goût dans les Arts & les Sciences, de joindre la Politesse avec l'Erudition, de faire le discernement des esprits aussi-bien que des choses, d'examiner ce que l'on doit recevoir ou rejetter des écrits & des exemples des Anciens, & de juger de la maniére dont on pourroit réformer ou perfectioner leurs vûës & leurs pensées, sans se borner à ce qu'ils ont inventé, & à ce qu'ils nous ont apris en suivant simplement leurs lumiéres naturelles.

Cette idée générale que nous-nous formons des Ecrivains François, pourra bien être réformée ou par ceux qui viendront après nous, ou par ceux des Nations étrangéres, qui auront lieu de prétendre qu'elle n'apartient pas moins aux Ecrivains de leurs pays qu'à ceux du nôtre. Il n'est pas juste de leur vouloir ôter cette pensée, & je ne croi pas qu'il faille briguer trop ardemment la préséance de literature & d'é-

François.

rudition sur eux : mais aussi n'est-ce pas une injustice ni une témerité de faire voir aux censeurs des Ecrivains de notre Nation qu'il y a sans doute plus qu'une *teinture legere* & plus qu'une *écorce superficielle* dans leurs Ouvrages. Et l'on pourroit sans sortir des bornes de la bienséance & de la modestie non seulement apeller d'un jugement si précipité, mais défier encore les Etrangers, c'est-à-dire, ceux qui ne sont point François, sur la solidité, l'étenduë, & la profondeur.

Grammairiens.

1. ET POUR commencer par la Grammaire, les Etrangers trouveront sans doute parmi eux des Ecrivains capables de tenir tête en Hébreu à Genebrard, à Cinqarbres, à Dacquin & à Messieurs de la Boderie : mais qu'ils nous en produisent quelqu'un auquel nous ne puissions opposer Vatable ou Ouate-blé, Mercerus ou le Mercier, Capel, Bochart, & quelques autres que l'Auteur de la France Orientale pourra indiquer à ceux qui seroient curieux de les connoître.

Paul Colomiés.

Pour le Grec ils pourront présenter les plus habiles de chés eux contre Toussaint (1), Lambin, Dorat, Goulu, Henri Estienne (2) ; mais peut-être ne seroit-il pas trop sûr d'en faire de même contre Budé, Danès, Turnèbe, Chrestien, Casaubon, & Monsieur Valois. (3)

Et pour ce qui est de la connoissance de la

1. ¶. *Toussains* plus connu par son nom Latin *Tusanus*.

2. ¶. Henri Etienne pouvoit bien trouver sa place pour

la Langue Latine, quoique nous n'ayons peut-être personne à produire au-dessus des Etrangers, il n'en faut pas conclure que tous nos Ecrivains n'ayent sû cette Langue que legerement & superficiellement, le seul Passerat entre deux ou trois mille peut servir de caution pour toute la Nation.

II. PART. CH. VII. François

Je ne parle point de la connoissance de notre Langue, puisque les Etrangers n'y ont point de part, & qu'ils ne peuvent nous porter envie en ce point; comme la connoissance parfaite qu'ils ont de leur Langue ne nous donne point de jalousie.

Pour ce qui regarde la corruption, les changemens & le mélange des Langues Grecque & Latine avec les vulgaires & les Barbares, ils pourroient peut-être opposer à Monsieur Pithou le jeune, à Monsieur Rigaut, & à Monsieur Fabrot, Meursius, Lindembrogius, Spelman, & Vossius: Mais on leur donne volontiers un siécle pour chercher ou pour forger parmi eux de quoi mettre au bassin de la balance contre les Glossaires de la Latinité & de l'Hellenisme du moyen & du bas âge de Monsieur du Cange.

2. DANS l'Art de traduire on a tout sujet de supposer que les bons Traducteurs Latins de notre Nation ne sont peut-être pas inferieurs à ceux des autres ni en nombre ni en mérite, jusqu'à ce qu'on puisse s'en convaincre par la lecture du Recueil qu'on

Traducteurs.

pour le Grec à côté de Budé, de Turnèbe &c.

3. ¶. Comment a-t-il pu oublier Muret, Lambin, Bunel, Louis le Roi, & tant d'autres?

I. PART. CH. VII. François.

qu'on en donne dans la suite de ce dessein.

Et s'il falloit mettre en paralléle les Traductions en Langue vulgaire, les Etrangers persuadés qu'il n'y a point de Nation qui se soit tant exercée dans ce genre d'écrire que la nôtre, n'hésiteroient pas sur la déference, au moins à l'égard de la multitude.

Car soit que l'on considere les Traductions Françoises qui ont paru avant la réformation de notre Langue, soit qu'on jette les yeux sur celles qui ont été faites depuis, on remarquera aisément qu'il ne se trouve presque plus de Livre en Grec ou en Latin, tant soit peu considerable, qui n'ait été tourné en notre Langue & même plus d'une fois.

Il est vrai que de toutes celles du premier genre, il n'y a presque que celles d'Amiot & de Vigenere qui se soient maintenuës dans leur premiére réputation & dans l'estime publique, Mais combien s'en trouve t-il parmi celles de ce siécle qui approchent des Originaux les plus parfaits de l'Antiquité, & qui égalent ou qui passent même leurs Originaux quand ils ne sont pas de la premiére classe? C'est ce qui se voit dans toutes ces belles Versions qui sont sorties, soit de l'Académie Françoise, soit de la Societé de Port-Royal, soit du Cabinet de quelques Particuliers qui nous

1. ¶. Il designe le Président Cousin.

2. ¶. *Scaliger* le pere étoit natif de Vérone en Italie, mais ayant obtenu en 1528. au mois de Mars des Lettres de naturalité en France où il demeura jusqu'à sa mort arrivée le 21. Octobre 1558, il peut être réputé

nous ont donné les Hiſtoriens de l'Egliſe & de l'un & l'autre Empire. (1)

II. PART. CH. VII.

François. Critiques.

3. LES ETRANGERS nous font valoir le mérite de leurs Critiques & de leurs Philologues, & nous reconnoiſſons avec eux l'importance des ſervices que ces grands Hommes ont rendus à la République des Lettres. Mais ils ſouffriront bien au moins qu'on leur donne pour compagnons de leur gloire des Critiques François qui les valent comme Peliſſier, les deux Scaligers (2), Brodeau, Turnèbe, Lambin, Dubois, de Billy, Muret, Vaillant (3), Dorat, Pithou, du Faur de ſaint Jory, Chreſtien, Paſſerat, le Mercier des Bordes, le Févre (Nic.), Caſaubon, du Duc, Rigaut, du Puy, de Mauſſac, Saumaiſe, Petit, Bochart, Gaumin, le Févre (Tann.), Valois: & s'il ne falloit avoir égard à la modeſtie des vivans on en pourroit nommer encore un grand nombre du premier ordre.

Et pour ce qui eſt de la Critique Eccleſiaſtique on ſait juſqu'où les grands noms de Sirmond, de Marca, de Launoy, &c. portent leur ombre.

Poëtes.

4. NOTRE Nation a porté comme les autres & porte encore des Poëtes Latins qui ont leur mérite, & qui empêchent ſans doute que les autres n'ayent entiérement l'avantage ſur elle en ce point.

Il

réputé François.

3. ¶. Ce *Vaillant*, c'eſt-à-dire *Germain Vaillant de Guellis* n'eſt pas un critique fameux. Il auroit mieux valu ſupprimer ici ſon nom, & mettre un peu plus bas celui du P. *Petau* compatriote de *Vaillant*.

Il n'est peut-être pas si aisé de décider sur les Poëtes François. Si nous ne sommes pas contents de nous-mêmes pour le Poëme Epique, c'est peut-être parce que nous serions plus difficiles & plus délicats en ce genre que ni les Italiens ni les Espagnols. Car on ne peut point dire que ce soit le génie qui ait manqué jusqu'ici à nos Poëtes non plus qu'aux Italiens. Ils ont eu même tout l'art & toute l'érudition que Dom Nicolas Antoine auroit souhaité aux Poëtes Espagnols. Avec tout cela nous ne pouvons pas nous vanter encore d'avoir un Poëte héroïque qui soit capable de nous faire prendre le dessus de nos voisins, même après que de Malherbe & Messieurs de l'Académie ont tâché de faciliter le chemin, pour arriver à ce point de perfection que nous cherchons.

Il n'en est pas de même pour le genre dramatique. Le Théâtre François s'est élevé trop haut depuis cinquante ans pour se contenter d'être mesuré avec celui des Modernes, & il semble avoir voulu même passer celui des anciens Romains, pour atteindre à l'élevation & à la gloire de celui des Grecs. Et si nous étions sûrs du désinteressement & de la liberté entiére de nos Critiques, nous pourrions nous persuader sur leur autorité que la Comédie des François ne céde point à celle des Grecs, comme il est indubitable que leur Tragédie a effacé celle des Romains.

La

1. M. Spanheim, Préf. sur sa Traduction des Cesars de Julien.

2. Apud Nicol. Anton, Biblioth. Hisp. Tom. 2. in ad-

La Satyre a trouvé enfin son h[illegible] parmi nous, c'est-à-dire un homme qui a su la purifier & la perfectioner, en joignant les deux caractéres de Juvenal & d'Horace sans prendre part à leurs vices : & qui s'étant mis facilement au-dessus du premier, n'a été inferieur au second que pour le tems, au jugement même des Etrangers (1).

Et pour ce qui est du genre Lyrique & de celui qui renferme les diverses espéces des petits Vers, les [illegible]angers ne reprocheront pas à la Franc[illegible]u de fécondité dans la production [illegible]tes qui y ont réussi, même avant [illegible]otre Langue eut reçû sa perfection.

5. Je ne parlerai [illegible]s ici de l'Art des Romans. Car quoique [illegible]lon des Essarts (2) & Monsieur Huet (3) [illegible]os François en ayent communiqué l'inve[illegible]tion & la perfection aux Espagnols, aux Italiens, & aux autres Peuples de l'Europe: & quoique nos Auteurs Romanesques ayent emporté le prix de ces sortes de compositions sur eux avec tant de hauteur, que leurs plus beaux Romans n'égalent pas les moindres des nôtres : néanmoins je ne pense pas qu'on nous puisse justifier & encore moins louer devant Dieu d'un Art qui fait juger autant de la corruption de nos mœurs, que de la politesse de notre galanterie.

Aussi voyons-nous ces sortes d'ouvrages tomber peu à peu dans le mépris & l'oubli, depuis

addendis ultim. anonymor.

3. M. Huet, Traité de l'origine des Romans, &c. p. 74. Edit. de 1711.

II. [illegible]
CH. [illegible]
Fra[illegible]
Ro[illegible]

depuis qu'on s'eſt aviſé de nous donner des divertiſſemens plus honnêtes, plus ſolides, & plus utiles, ſoit par des Traductions nouvelles des plus beaux Ouvrages des Anciens, ſoit par des compoſitions en notre Langue où l'on a délicatement & judicieuſement mêlé l'agréable avec le ſerieux.

6. NOS ORATEURS n'ont pas entiérement dégénéré des Anciens Gaulois en matiére d'éloquence. Ils en ont même augmenté ou diverſifié les eſpeces par la différence de l'emploi qu'on a été obligé d'en faire, & on en a introduit au moins de trois ſortes, dont la premiére eſt l'Eloquence Scholaſtique que l'on exerce dans des cauſes feintes & chimériques, & dans toutes ſortes de ſujets arbitraires; la ſeconde eſt celle du Barreau ou des Gens de la robe; & la troiſiéme eſt celle de la Chaire, c'eſt-à-dire, des Prédicateurs de l'Evangile.

Nous avons eu pluſieurs Orateurs de la premiére eſpéce ſur tout en Langue Latine durant ces deux derniers ſiécles, mais pour ne point trop expoſer leur réputation, il faut ſe contenter d'oppoſer Muret ſeulement à ceux des autres Nations.

L'Eloquence du Barreau eſt ſans doute la plus difficile à pratiquer; auſſi ne l'a-t-on point encore rencontrée en France telle qu'on la ſouhaiteroit abſolument, quoique perſonne n'ait pû juſqu'ici exprimer bien nettement ce que l'on demande. C'eſt pourquoi tant que l'on ait enfin trouvé cet *Orateur parfait* ſi difficile à dépeindre, que nous attendons tous les jours, & que nous attendrons long-tems, Monſieur le Maiſ-

tre

tre se maintiendra toujours dans le premier rang qu'il tient sur tous les Orateurs du Barreau François. On s'étoit promis de le voir dégrader par Monsieur Patru, dont on a depuis quelque tems redonné les Plaidoyers avec un nouveau lustre. Mais le Public qui est l'arbitre naturel & le dispensateur ordinaire de ces sortes de rangs, a souhaité pour cet effet quelque chose de plus que la pureté du langage & que le bon sens; il n'a point crû que l'Art de l'Eloquence dût se terminer à la politesse & à l'élégance: il a demandé de l'élévation & de la force: en un mot il a voulu un Orateur, & non pas un Grammairien & un Critique simplement.

Quoique l'Eloquence de la Chaire paroisse la plus aisée de toutes, on n'a point encore néanmoins pu venir à bout en France de la faire passer toute entiére sur le papier, & de la rendre aussi sensible à des Lecteurs qu'elle le peut être à des Auditeurs.

Ainsi il est de la justice d'en abandonner la gloire aux Etrangers, parmi lesquels on ne trouvera peut-être que Grenade qui ait pu y réussir en Espagne, les Prédications des Italiens n'étant pas moins squelettes que celles des François dès qu'elles sont dépouillées de leur charnûre, & destituées du feu qui les animoit dans la Chaire par le ministere de la voix & du geste.

Historiens

7. A L'EGARD des Historiens du Royaume, on peut dire que le nombre en est devenu presque infini, si l'on y veut comprendre ceux qui ont écrit l'Histoire des Villes, des lieux & des maisons particuliéres,

II. PART. CH. V.II

François.

res, & ceux qui ont composé aussi l'Histoire Etrangére.

Cette multitude a peut-être été plus onéreuse à notre Nation qu'elle ne lui a été glorieuse. Si l'on s'en raporte au témoignage de Monsieur de Gomberville. „ Les „ Histoires de France sont remplies de „ confusion, d'impertinences & d'ordures, „ parce que les uns mettent indiscrétement „ les usurpateurs de cette Couronne au „ nombre de nos Rois: les autres emplissent leurs Livres d'ignorances, d'impostures, & d'invectives, & presque tous „ y apportent peu de prudence (1). Ce Censeur prétend ailleurs que les Etrangers ont sujet de nous accuser de brutalité, de voir que tous nos Historiens n'ayent jamais eu ni de jugement, ni de science, ni d'éloquence (2).

Cette sévérité de M. de Gomberville pouvoit avoir son utilité pour ceux à qui il vouloit apprendre les vices & les vertus de l'Histoire, & elle pouvoit être salutaire à ceux qui de son tems entreprenoient d'écrire l'Histoire sur des Originaux peu exacts: mais elle paroît outrée & excessive sans doute, quand on veut comparer nos Histoires avec celles des autres Nations. Il est

1. Mar. le Roi de Gomb. Epist. dedic. des vertus & des vices de l'Hist. pag. 7. 8.

2. Gomberville ibid. des vertus & des vices de l'Hist. pag. 46.

3. ¶. L'Abbé Trithême fit imprimer *in folio* à Maïence l'an 1515. un abregé *de Origine Francorum* extrait des six prétendus livres de Walstad, où il est parlé

est vrai que quelques-uns de nos Historiens sont allé chercher nos commencemens dans la Fable. Mais quelle est la Nation dont les origines ne soient pour le moins aussi fabuleuses & impertinentes à commencer depuis les Orientaux, les Grecs & les Romains, jusqu'aux Frisiens & aux derniers des Peuples du Nord? (3)

La nôtre a du moins cet avantage qu'elle a été des mieux disposées à reconnoître & à rejetter l'imposture, & elle ne s'est pas tenuë fort obligée aux Allemans qui nous ont forgé des imposteurs pareils à Walstad & à Hunibaud.

Nos Historiens ont été chargés par un Flamand d'une accusation qui n'est pas moins atroce. Cet Auteur n'étant pas satisfait de Philippes de Comines & de Robert Gaguin, n'a point crû devoir se contenter de leur dire des injures, mais ayant laissé répandre sa bile sur toute la Nation, il n'a point fait difficulté d'en attaquer les mœurs & les actions aussi-bien que les écrits, & de dire généralement que *les François sont d'aussi mauvaise foi dans leurs Histoires que dans leurs actions* (4). Mais un Auteur des Pays-bas tout autrement célébre que celui-ci, nous a dispensé d'examiner

parlé de l'irruption des Sicambres dans la Germanie le long du Rhin, à quoi il joignit une continuation tirée des douze derniers livres d'Hunibaud, jusqu'au siécle de l'Empereur Arnoud. C'est une Chronique fabuleuse en style Latin-barbare, laquelle est universellement décriée.

4. *Res suas Galli non majori solent scribere fide quàm gerere.* Jac. Meyer. rer. Flandr. Hist. Lib. 19.

ner la vérité ou le fondement de cette accusation, & nous a appris qu'elle n'étoit que l'effet d'une passion trop aveugle pour son pays (1).

Dans une si grande multitude d'Historiens, il ne nous seroit peut-être pas difficile d'en trouver, lesquels avec leurs défauts peuvent légitimement être comparés, je ne dis pas aux plus excellens d'entre les Modernes de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, & de l'Allemagne, mais à ceux qui tiennent le premier rang parmi les Grecs & les Romains.

Philippes de Comines n'est inferieur ni à Tacite, ni à Polybe, ni à Thucydide, ni à aucun des Anciens au jugement même d'un des plus célébres Critiques d'entre les Etrangers (2), & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il n'avoit obligation de ses lumiéres & de sa suffisance à aucun de ces Anciens qui ont servi de modéle aux plus parfaits d'entre les Modernes.

Paul Emile selon le même Auteur est presque le seul dans ces derniers siécles qui ait découvert la voie veritable & ancienne de l'Histoire, & qui y soit entré avec succès, il témoigne qu'il est égal aux Anciens, & qu'on ne peut pas ne le pas goûter, sans faire

1. Ger. Jo. Vossius de Hist. Lat. Lib. 3. cap. 11. pag. 664. in R. Gaguino.

2. Just. Lipsf. not. ad Lib. 1. Politic. fol. 12. 13. Quoique Philippes de Comines & Paul Emile ne fussent pas nés actuellement en France, néanmoins ils sont considerés comme de veritables François, à cause

faire connoître quelque mauvais goût & quelque défaut de jugement.

Ce ne sont pas les François seulement, mais les Etrangers (3) sur tout qui ont donné à Monsieur le President de Thou la préséance sur tous les Historiens de ces derniers temps, & qui l'ont égalé aux Anciens; soit pour la grandeur du sujet, soit pour la disposition & la proportion des parties, soit enfin pour le choix d'un stile convenable à la majesté de l'Histoire. Et si nous voulions joindre Monsieur de Mezeray à ces grands Hommes, il ne leur feroit peut-être pas beaucoup de deshonneur, mais on attend de jour en jour quelque chose de plus des vivans.

8. On avoit ignoré dans le monde la Science de la véritable Chronologie jusqu'au tems de deux François que la Providence semble avoir fait naître pour tirer cette Science de son enfance & des ténébres qui l'avoient environnée jusqu'alors; pour lui prescire des régles certaines; pour lui donner son accroissement, la mettre dans toute l'étenduë qu'elle peut avoir, & la porter presque au comble de sa perfection.

Ces deux grands Hommes sont, comme personne n'en doute, Scaliger le fils & le Pere

cause de leur établissement, de même que S. Irenée, Alcuin, Pierre Lombard & plusieurs autres.

3. Vossius Præfat. de Histor. Lat.
Christian. Mathias Theatr. Histor. p. 821.
Mart. Zeillers de Historicis, parte 2. pag. 151.
Science de l'Hist. chap. 4. pag. 79. 80.

II. PART. CH. VII.

François.

Pere Petau. On peut dire qu'ils sont d'autant plus au-dessus de l'envie des Etrangers, que d'un côté ils n'ont encore trouvé personne parmi tous les Modernes qui ait été capable de les suivre de près & de les atteindre, & que de l'autre il n'y a personne parmi les Anciens que l'on voulût mettre en paralléle avec eux dans une Science qui n'étoit pas assés estimée, ni assés connuë dans l'Antiquité.

Geographes.

9. LES HOLLANDOIS & les Flamans avoient été considerés depuis plus d'un siécle comme les Maîtres des autres Peuples en Géographie, & personne ne leur disputoit un honneur & un avantage que leur avoient justement merité Gerard Mercator, Abraham Ortelius, Paul Merula, Pierre Bertius, Guillaume Jansson, de Blaew, & même Philippe Cluvier (1), quoique né hors de leurs Provinces.

Mais enfin M. Sanson (2) les ayant tous effacés, a fait passer cette gloire à la France au jugement même des Hollandois (3), & de tout ce qu'il y a de personnes habiles & de bon goût.

Depuis M. Sanson la France a produit d'autres excellens Géographes, qui sauront empêcher que l'avantage qu'il lui a procuré ne passe aux Etrangers.

Philosophes.

10. POUR ce qui est des Philosophes, on ne peut pas dire que la France en ait été sterile, puisque c'est elle qui a formé &

1. ¶. *Philippe Cluvier* étoit de Dantzic capitale de la Prusse: il mourut à Leyde en 1623. agé de 43. ans.

2. ¶. *Nicolas Sanson* d'Abbeville mort à Paris le 7. Juillet 1668. âgé de 68. ans 7. mois.

& perfectionné tous ceux des Nations étrangéres même, sur tout depuis l'introduction de la Scholastique dans l'Université de Paris, du tems de Pierre Lombard & de Pierre Abailard (4) jusqu'à celui de la Ligue ou des guerres civiles.

Il faut avouer néanmoins qu'il n'a rien paru de trop extraordinaire dans la plûpart de nos Peripatéticiens & de nos Averroïstes, & qu'ils se sont souvent laissés égaler & passer même par ceux des Nations voisines en subtilité pointilleuse, en raffinement de chicane, & en spéculations creuses & abstraites.

Mais nous pouvons produire trois Chefs de Secte qui sont assés considérables dans la Philosophie moderne pour être opposés à tout ce que les Etrangers ont eu de grands Philosophes.

Le premier est la Ramée qui a eu le malheur de passer pour un brouillon, & qui s'est vû accablé sous l'effort de ses envieux. Il a encore aujourd'hui un assés grand nombre de sectateurs, sur tout en Allemagne, mais ceux de France paroissoient être fondus pour la plûpart dans les autres sectes.

Le second est Gassendi qui est estimé le plus savant de tous les Philosophes modernes, & qui, quoi qu'il n'ait voulu passer que pour le restaurateur de la Philosophie d'Epicure & de Démocrite, ne laisse pas d'avoir

3. M. Baudrand Catalog. Geogr. post Lexic. Ferrarii.

4. ¶. Plusieurs ont écrit *Abaillard*, mais on prononce & l'on devroit toujours écrire *Abailard*.

PART. I. VII. voir encore des Disciples qui le considérent comme leur premier Maître & leur véritable Chef.

...nçois.

Le troisiéme est Descartes apellé par excellence *le fils de la Nature.* Sa Secte est aujourd'hui la plus puissante & la plus considérable de toutes celles de la Philosophie moderne. Elle se fortifie de plus en plus, & elle reçoit tous les jours de nouveaux accroissemens, autant par le mérite que par le nombre de ses sectateurs.

...thématiciens.

11. LES MATHEMATIQUES n'ont pas été traitées en France avec moins d'ardeur & de succès que les autres Sciences, & il seroit difficile de trouver chés les autres Peuples plus de Mathématiciens qui ayent été au-delà des Anciens.

On peut sans sortir de notre siécle proposer entre plusieurs autres Monsieur Viéte, M. Mydorge, M. Descartes, M. Pascal, M. de Fermat, le P. Pardies s'il eût vêcu, & quelques-uns de ceux qui vivent aujourd'hui comme des personnes capables de soûtenir l'honneur & le rang de leur Nation, tant que les Mathématiciens seront en considération parmi les Hommes.

...édecins.

12. DEPUIS que la Médecine s'est soumise aux nouvelles experiences, il semble qu'elle ait changé de Maîtres & de Chefs en changeant de méthode.

Auparavant cette revolution, la France avoit en la personne de Fernel un Médecin

1. Petr. Hallæi Orat. de Jurisprud. civ. autorit. in Gall. pag. 6. 7.

2. ¶. *Placentinus* a professé à Montpellier, il y est mort l'an 1192. & y a été enterré au cimetiére S. Bar-

cin que les Etrangers même consideroient comme le Prince des Modernes, de même que Galien l'étoit de ceux du moyen âge, & Hippocrate des Anciens.

François.

Mais le dix-septiéme siécle en a disposé autrement, & nous sommes encore à chercher ce Médecin accompli auquel toutes les Nations puissent déferer la Principauté, d'un commun consentement. Cependant Fernel trouve de quoi se consoler dans le sort d'Hippocrate & de Galien, & quoiqu'il n'ait point gardé son rang aussi long-tems que ces deux grands Hommes, il est toûjours glorieux pour lui & pour sa Nation de l'avoir mérité, & d'en avoir eu même la possession.

Jurisconsultes.

13. LA JURISPRUDENCE ne s'est trouvée nulle part plus honorée, ni plus dignement exercée qu'en France. On l'y a cultivée & perfectionnée en toutes ses parties, de sorte qu equand elle auroit pû périr chés les autres Nations, on auroit toujours eu lieu de la retrouver chés nous, & de la rétablir sur les lumiéres de nos Jurisconsultes, selon l'aveu même des Etrangers (1).

Notre Nation ne prétend pas ôter à l'Italie le gloire d'avoir fait revivre la Jurisprudence Romaine en Occident, quoiqu'on puisse dire que quelques-uns de nos François y ayent eu quelque part, comme Placentin (2) natif de Montpellier qui vécut sur la fin

Barthelemi, mais on ne prouve pas qu'il soit né à Montpellier ni en autre ville de France. C'est donc un peu bien légérement que Nicolas Boyer & après lui Pancirole ont dit que *Placentinus fuit genere Gallus*, &

RT. 'II. ois.

fin du douziéme siécle, Pierre de Belleperche, Jean Favre ou le Févre, & quelques autres qui y ont travaillé dans le treiziéme siécle (1).

Mais elle peut legitimement s'attribuer celle d'en avoir exterminé la barbarie, & d'avoir purifié & embelli cette Science par le secours des belles Lettres & des autres connoissances. Car personne ne pourra nier que ce ne soit à Budé que la Jurisprudence a cette obligation.

C'est principalement depuis ce tems-là qu'on a porté cette Science si loin dans les diverses Ecoles de France, qu'il semble qu'on l'ait fait toucher à son periode, du moins en ce qui regarde le Droit écrit ou Romain. De sorte que si les Etrangers ont eu chés eux beaucoup de gens de la portée de Rebuffy (2), de Corras, de Doneau, de le Comte, de Fournier & de la plûpart de nos Jurisconsultes du commun, on peut dire qu'ils en ont eu très-peu de la force de Tiraqueau, Duarein, Connan, Rançonnet, Eguinaire Baron, Bourdin, Baudoin, du Moulin, de Brisson, Hotman, & d'un grand nombre de ceux qui ont éclaté dans notre siécle: mais qu'ils n'ont encore eu personne capable de tenir contre Cujas.

lo-

14. ENFIN si l'on vouloit s'arrêter à considerer les Théologiens de France; on n'auroit

& que *in Monte Pessulano originem sumpsit.* Le nom seul *Placentinus* fait voir que ce Jurisconsulte étoit de Plaisance.

1. ¶. Il faloit dire dans le treiziéme siécle & dans le quatorziéme, puisque *Pierre de Belle Perche* est mort le 17. Janvier 1307. que suivant le calcul Romain on com-

n'auroit pas de peine à juger qu'il a falu des benedictions particuliéres du Ciel sur notre Nation pour en produire un si grand nombre, de si excellens, & durant tant de siécles.

II. PART. CH. VII. François.

Ils ont été de tout tems en réputation d'être les premiers Théologiens du Monde. Les Peuples, les Princes étrangers, & les Papes mêmes se sont soûmis à leurs décisions, non pas qu'ils se crussent dépendans de leur autorité, mais simplement, parce qu'ils étoient entiérement persuadés de leur mérite & de leur capacité au-dessus des Théologiens des autres Nations.

On fait l'Histoire de Jean XXII. que la Faculté de Paris obligea à la retractation de quelques erreurs qu'il avoit avancées.

Il ne faut pourtant pas dissimuler deux sortes d'accusations dont on charge les François sur la Théologie. La première est de l'avoir renduë trop contentieuse par les subtilités de la Dialectique; & la seconde est d'entretenir impunément une certaine race de Théologiens libres, qui mettent en question les vérités les plus importantes. Mais ces objections ont été répônduës par plusieurs savans Hommes avant nous.

Ils ont fait voir pour le premier point que si on s'est crû obligé dans la Faculté de Théologie de France d'introduire & d'employer cet Art qu'on apelle la *Scholastique*, ce n'a été que pour donner de l'or-

comptoit 1308. Et que *Jean Faber*, car c'est ainsi qu'on doit dire, & non pas *Favre* ni *le Févre*, étoit contemporain de Bartole qui mourut l'an 1355. n'ayant que 46. ans & même selon quelques-uns que 44.

2. ¶. L'Orthographe la plus reçuë est d'écrire *Rébuffe*, *Coras*, *Le Conte*, *Ranconet*, *de Connan*, *Brisson*.

, PART.
H. VII.
ançois.

l'ordre & de la méthode au raisonnement.

Cette sage Faculté a consideré que quoique notre Raison doive être soumise à la Foi, & que nous devions recevoir toutes les vérités de notre Religion sans raisonner ; nous pouvons néanmoins rendre compte de notre soumission, & de l'acceptation que nous faisons de ces vérités ; & que nous y sommes même obligés, soit pour combattre ceux qui attaquent notre créance, soit pour instruire ceux qui l'ignorent (1).

Vers le ilieu du uitieme ecle.

Elle a pris de la méthode des anciens Philosophes & sur tout d'Aristote, ce qu'elle a jugé de plus propre pour détruire le Mensonge & pour établir la Vérité. En quoi elle a crû pouvoir imiter Saint Jean de Damas qui s'étoit formé long-tems auparavant de pareilles idées avec assés d'ordre & de succès.

Il est vrai que l'on a eu quelque peine de voir qu'on pût objecter aux Chrétiens qu'ils sont redevables de cet Art à des Arabes & des Mahometans, sur ce que Saint Thomas, qui est consideré comme le Fondateur de la Secte des Scholastiques (2), semble avoir plutôt pris la méthode d'Averroës que celle d'Aristote. Mais outre que ce Saint l'a rectifiée, & qu'il lui a fourni du sien

1. Le P. Rapin, de l'usage de la Philosoph. §. 6. pag. 380.

2. Le même, Réflexions sur la Philosophie, §. 16, pag. 285. de l'Edition in 4. 287.

3. ¶. *Lanfranc* seul n'a point vu le douziéme siécle etant mort l'an 1089.

4. De quelques Espagnols. Voyés. D. Nic. Ant. Bibl.

ce qui lui manquoit : c'est qu'avant lui Gilbert de la Porrée depuis Evêque de Poitiers, Pierre Abailard depuis Moine de Cluni, Pierre Lombard depuis Evêque de Paris, & Lanfranc (3) Prieur du Bec depuis Abbé de Saint Estienne de Caën & Archevêque de Cantorberi, qui étoient les principaux Théologiens de la Faculté de Paris au douziéme siécle, avoient déja jetté les fondemens de la Scholastique, & ébauché cette méthode sans la communication des Arabes.

Il faut avouer que cette Scholastique a dégénéré de tems en tems en chicane & en fausse Dialectique. Mais si l'on veut prendre la peine de voir l'Histoire de l'Université, loin d'en rejetter la faute sur les Théologiens François, l'on trouvera que cette corruption & ces désordres ne sont venus le plus souvent que des Théologiens étrangers (4), qui ont été à charge à la Faculté de Paris, & qui en ont été considerés comme les membres vicieux & pourris.

Il est certain d'ailleurs que cette même Faculté a eu soin de tems en tems d'y apporter des remédes, & d'ordonner par ses Decrets (5) qu'on enseigneroit l'Ecriture-Sainte, les saints Canons, les Saints Peres,

II. CH. Fra

Bibl. d'Espagn. Tom. 1. pag. 404. col. 2.

(4) De plusieurs Hibernois, Ecossois, & quelques Anglois.

Voyés Du Boulay, Histoire de l'Université.

(5) Recueil des Piéces concernant l'Université, sur les troubles de la Faculté de Théol. pag. 8. 9. Edit. in 4. parch.

I. PART. CH. VII.

res, & la Théologie ancienne, avec toute la pureté & la simplicité possible, & qu'on en baniroit toutes les vaines subtilités.

François.

François, &c.

Nos Rois-mémes n'ont pas dédaigné d'en prendre connoissance (1) & par leurs Ordonnances également salutaires & severes ils ont purgé ce célébre Corps de toutes ces mauvaises humeurs autant qu'il leur a été possible.

Au reste cet Art & cette Méthode Scholastique, toute desseichée & toute désagréable qu'elle est, n'a point laissé d'avoir son utilité, & de produire ses effets contre l'imposture & l'erreur. On peut dire même qu'elle a rendu la Doctrine de notre Religion redoutable à tous les Novateurs des derniers siécles, & que ne pouvant y résister, ils ont entrepris de la décrier, en déclamant indifferemment contre tous les Scholastiques, sans en vouloir distinguer les abus, d'avec son usage légitime.

Quant au second point dont quelques Etrangers ont bien voulu accuser notre Nation, on auroit pû le considerer avec d'autant plus d'indifference & de mépris qu'il a moins de fondement.

Car on peut dire sans faire tort aux Etrangers, que la France par raport à ses Ecrivains est au milieu des deux extrémités que

1. Alph. Garſ. Matamor. de Academ. & clar. Hiſpan. Vir. in Hiſpan. illuſtrat. Schotti, & in Bibl. Hiſpan. Nic. Anton. Tom. 1. pag. 404.

2. Theophil. Spizel. in Felic. Litterat. Tract. 1. pag. 104. 105.

Mar.

que l'on doit fuir également dans la Religion, entre l'impieté des Libertins & la superstition des faux Devots.

II. PART. CH. VII. François.

Ce n'est pas qu'elle soit entiérement exemte de cette double vermine; mais sur le peu de connoissance que l'on peut avoir de la Librairie & du commerce des Lettres, on oseroit assurer qu'il se trouve en France plus qu'ailleurs de bons Ecrivains qui savent pénétrer, & qui enseignent le véritable esprit de la Religion Chrétienne: & que le nombre de ceux qui en ont écrit indignement, quoique toujours trop grand, en est peut-être moindre que dans les pays étrangers.

Il faut avoir peu de connoissance de notre Nation pour se laisser surprendre à certaines fictions comme ont fait quelques Allemans (2), qui prenant les imaginations frivoles du P. Zacharie de Lizieux pour des vérités plausibles du *Petrus Firmianus* (3), ont écrit sur sa bonne foi que la France, & particuliérement la Ville de Paris, est toute remplie d'Athées; qu'il y en a même des Colleges & des Académies; & que les assemblées de ces nouveaux Docteurs ne se tiennent que la nuit.

C'est sans doute sur ces fictions ridicules, & peut-être sur ce qu'on avoit fait accroire au bon Pere de Mersenne (4) le plus facile

Martinus Kempius in Triad. charism. seu Bibl. Anglic. pag. 351.

3. Petr. Firmian. Sæculi genius. ¶. L'Auteur de ce livre est le P. Zacharie de Lizieux Capucin.

4. Sc. qu'il y avoit plus de 50000. Athées dans Paris

II. PART. CH. VII.

François.

res, & la Théologie ancienne, avec toute la pureté & la simplicité possible, & qu'on en banîroit toutes les vaines subtilités.

François I. &c.

Nos Rois-mêmes n'ont pas dédaigné d'en prendre connoissance (1) & par leurs Ordonnances également salutaires & severes ils ont purgé ce célébre Corps de toutes ces mauvaises humeurs autant qu'il leur a été possible.

Au reste cet Art & cette Méthode Scholastique, toute dessséichée & toute désagréable qu'elle est, n'a point laissé d'avoir son utilité, & de produire ses effets contre l'imposture & l'erreur. On peut dire même qu'elle a rendu la Doctrine de notre Religion redoutable à tous les Novateurs des derniers siécles, & que ne pouvant y résister, ils ont entrepris de la décrier, en déclamant indifferemment contre tous les Scholastiques, sans en vouloir distinguer les abus, d'avec son usage légitime.

Quant au second point dont quelques Etrangers ont bien voulu accuser notre Nation, on auroit pû le considerer avec d'autant plus d'indifference & de mépris qu'il a moins de fondement.

Car on peut dire sans f[illegible] aux Etrangers, que la France [illegible] à ses Ecrivains est au milieu des [illegible]ités que

1. Alph. Garf. Matamor. de A[illegible] Hispan. Vir. in Hispan. illustrat. Sc[illegible] Hispan. Nic. Anton. Tom. 1. pag. [illegible]

2. Theophil. Spizel, in Felic. L[illegible] pag. 104. 109.

facile des hommes (1), que les Calvinistes mécontens ont pris sujet de calomnier les Catholiques de France (2), & de dire qu'il y a parmi eux *un grand Parti composé de Déistes, de Sociniens, &c.* comme si cette accusation regardoit moins les Huguenots du même pays: comme si le Calvinisme n'étoit pas plus près du Socinianisme & du Déisme que la Religion Catholique (3).

Un Auteur séditieux & qui a tâché de commettre tout le monde, a prétendu que M. Huet avoit publié la même chose (4) & qu'il avoit dit que la France est remplie *de Déistes & de Libertins, qu'il y avoit un grand nombre de ces malheureux Esprits-forts: que l'impieté s'avançoit & faisoit de grands ravages à la Cour & dans le Royaume; & que c'étoit même l'esprit comme général de tous ceux qui vouloient paroître d'une habileté un peu distinguée.* Mais ce mal-

ris vers l'an 1623. ¶. Sur ce pied-là le nombre des Impies diminua bien dans la suite à Paris, puisque Patin dans une Lettre du 17. Novembre 1662. n'y compte que dix mille Athées, à la tête desquels le Duc de Roquelaure disoit en plaisantant qu'il se mettroit pour aller faire la guerre au Pape Aléxandre VII.

1. Marin. Mersenn. Commentar. in Genesim, pag. 671.
Item in præfat. ad Lector. & in Epist. ad Jo. Franc. de Gondy Arch. Parisiens.

2. Jurieu, Politique du Clergé de France, pag. 96. jusqu'à 103. Edit. de 1681. in 12.

3. Voyés l'Apologie pour les Catholiques contre cet Auteur de la Politique du Clergé.

4. P. Dan. Huet, præfat. ad Delphin. Demonstrat.

il

malheureux Ecrivain voulant gratifier ses Confreres les Calvinistes, impose à M. Huet (5), feignant malicieusement qu'il ne parle que de la France, de la Cour, du Clergé & du Royaume, quoiqu'il n'en dise pas un mot; que ce qu'il raporte des Déistes & des Libertins soit général à toute sorte de pays, & qu'il n'en nomme & n'en spécifie aucun que la Hollande, où toutes les méchantes Religions, & nommément le Déisme & le Socinianisme sont reçûs sous la protection du Calvinisme. (6)

II. PART. CH. VII. François.

Après tout, il est bon de remarquer pour la justification de la France, qu'elle n'a eu aucune part ni aux conseils ni aux entreprises diaboliques de tous ces Ministres de l'Antechrist, & de ces détestables ennemis de la Sainte Trinité & de l'Incarnation du Fils de Dieu, qui sont sortis en ces deux derniers siécles de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Hollande & de l'Angleterre. De

in Evangel. num. 2. &c.

5. Jurieu, Esprit de M. Arnaud, Tom. 1. observat. 6. pag. 194. 195.

6. ¶. Le fait n'est pas ici éxactement rapporté: le voici au vrai. Ce fut en 1675. que la Démonstration Evangelique de Mr. Huët parut pour la premiere fois. Là dans la Préface au Dauphin, n. 1. & non pas 2, il est dit que la corruption générale des hommes, étoit alors si grande, qu'ils trouvoient les plus foibles raisons assés fortes pour rejetter le Christianisme, & les plus fortes au contraire trop foibles pour le recevoir. De là n. 2. l'Auteur dit qu'étant à Amsterdam, il y eut de fréquentes conversations avec un très habile Juif qui se moquoit des preuves les plus convaincantes, que les Chrétiens, pour établir la vérité de leur Religion, tiroient du Vieux Testament. Y a-t-il rien là qui tombe sur les Hollandois?

ART. VII. 1612. De tous ces quarante Ouvriers de Satan qui sortirent de l'Ecole du vieux Socin (1) pour aller dans l'Occident & le Septentrion renverser les fondemens de la Religion, il n'y en avoit pas un qui fût François. Et l'on sait que Servet, Ochin, Memnon, l'Aretin, Hoffman le Prophete, Gentil, Vanin, Browne, Spinosa, Beverland n'ont point pris naissance dans ce Royaume (2), & que ceux qui ont osé y mettre le pied, ont été punis du dernier supplice dès qu'ils ont été découverts. En un mot ç'ont été les Etrangers qui ont gâté ce qu'il y a de Libertins en France.

VOILA ce que le devoir d'un bon Citoyen m'a obligé de répondre aux Etrangers sur les défauts que le Préjugé leur a fait trouver dans les Ecrivains François. L'on jugera peut-être que je l'ai fait avec trop d'étenduë par raport au dessein que je me suis proposé dans ce Discours; ou trop superficiellement & trop imparfaitement, si l'on considere l'heureuse abondance d'une si belle matiére. Mais il faut pardonner le premier aux sentimens de pieté que l'on doit à sa Patrie, s'il y a de l'excès; & l'on doit excuser le second, s'il y a du défaut, puisqu'il n'est pas possible de renfermer en si peu d'espace ce qui devroit faire le sujet d'un gros Livre à part.

Je

1. Chr. Sand. in Bibl. Anti-Trinitarior. pag. 18.

2. ¶. *Servet* étoit Espagnol. *Ochin*, l'*Arétin*, *Gentil* & *Vanin* Italiens. *Mennon*, car c'est ainsi qu'il faut écrire, Frison. *Hoffman* Alemand. *Browne* Anglois. *Spinosa* & *Beverland* Hollandois.

3. Dan. Heinsius Belga in monum. Scalig. memor. Decret.

François.

Je n'ai pas prétendu ravir aux autres Nations la gloire d'avoir donné aussi-bien que la France de grands hommes à la République des Lettres & d'avoir heureusement cultivé les Arts & les Sciences. Mais j'ai souhaité seulement de faire remarquer deux choses.

La premiere est, que la plus grande & la plus saine partie des Etrangers reconnoît que notre Nation n'est dépourvûë d'aucune des excellentes qualités qui ont rendu recommandables à la Posterité les Grecs, les Romains, & ceux de nos voisins qui ont le plus de réputation & de mérite. Et que c'est avec quelque sorte de justice que quelques-uns d'entr'eux l'ont apellée *la Mere & la Princesse des Arts* (3); quelques autres, *un Peuple né dans la délicatesse de l'esprit, naturellement poli, vif & subtil* (4); d'autres, *une Nation habile à tout, soit aux Lettres, soit aux armes, généreuse, sincére, & gardant la foi plus constamment qu'aucun autre Peuple* (5), & d'autres enfin, *un Pays généralement savant jusqu'au miracle & au delà de ce que l'on pourroit s'en imaginer* (6).

La seconde, qu'il y a souvent peu de fondement à faire sur les jugemens généraux que l'on fait d'une Communauté ou d'un Peuple tout à la fois, & qu'il se

4. Anton. Lullus Balear. Lib. 7. de Oration. cap. 5.

5. Jul. Cæsar. Scaliger. Veronensis in Cardan. Exerc. 167. & apud Bodin. Lib. 5. de Repub. cap. 1. pag. 698. & Voss. pag. 664. de Histor. Lat.

6. Nicol. Anton. Hispan. præfat. Biblioth.

se trouve pour l'ordinaire beaucoup d'injustice & de vanité dans cette sorte de Préjugé. Il y a de l'injustice à donner à toute une Nation les vices & les défauts que l'on aura remarqués dans quelques particuliers, comme à rendre de bonnes qualités universelles lorsqu'elles ne sont que personelles. Il y a de la vanité & de l'incertitude à réduire les differences des esprits par climats, & à renfermer tous ceux d'une même trempe & d'une même espéce entre des riviéres, des côtes ou des montagnes, & souvent même entre des bornes civiles & arbitraires qui sont sujettes à changer à mesure que le pays change de Maître.

Nous reconnoissons avec Hippocrate, Platon, Aristote, Seneque & les autres (1), que la temperature de l'air & la bonté du climat contribuë quelque chose à la disposition naturelle des esprits qui en ont plus de mollesse, & de ce qu'on apelle gentillesse & délicatesse. Mais nous ne pouvons consentir à ce que quelques-uns d'entr'eux ont avancé que les Peuples de l'Occident & du Septentrion n'ont ni génie ni disposition pour les Arts & les Sciences.

Ce brillant & cette vivacité que l'on veut bien accorder aux esprits qui ont été élevés dans un air subtil & temperé de plus qu'aux autres, est peu de chose en com-

1. Hippocrat. Lib. de aëre, aquis & locis section. Operum 3.
Plato in Timæo. Item Chalcidius paraphr. in Platonis Timæum.
Aristotel. Lib. 7. Politicor. cap. 7. pag. 543.
Se-

comparaiſon de la ſolidité, de la pénétration, de la fermeté, de la force & de l'induſtrie que l'on a remarqué dans un million d'autres qui n'ont pas eu cet avantage, & cela ne ſert peut-être qu'à les rendre un peu meilleurs Poëtes que les autres.

II. PART. CH. VII. François.

Et ce qui fait que le Préjugé que l'on a de certains pays, n'eſt pas toujours faux, ce n'eſt pas tant la conſtitution de l'air que c'eſt la rencontre de pluſieurs perſonnes d'un même pays qui ſe ſont appliqués aux mêmes études, ſoit par les exemples mutuels de leurs Citoyens, ſoit par la coutume, ſoit par l'occaſion qui s'eſt préſentée à eux.

C'eſt ainſi que les Toulouſains, les Pariſiens, les Angevins, les Poitevins, les Bretons, les Bourdelois, &c. ſont ordinairement bons Juriſconſultes: parce que les Univerſités de ces Villes préſentent l'occaſion & la commodité d'étudier en Droit: qu'on a vû ſortir de Toulouſe Cujas, Corras, Pybrac, du Faur de ſaint Jory, Ferrier, Duranti & un grand nombre d'autres célébres Juriſconſultes, particuliérement dans notre ſiécle; qu'on a vû naître dans Paris Budé, Danès (2), Connan, Seguier, de Thou, le Maître, Bourdin, du Moulin, Mangot, du Meſnil, Hot-

Senec. Lib. 2. de Ira, cap. 16.
Joan. Fileſac. Varro ſeu Selector. Lib. 2. cap. 1. pag. 336. 338.
1. ¶. *Danès* n'a jamais fait profeſſion de Juriſprudence, ni en qualité d'Avocat ni en qualité de Juriſconſulte.

Hotman, le Fevre, Pasquier, &c. (1); à Angers, Ayrault, Choppin, Bodin, &c. (2); à Fontenay en Poitou Tiraqueau, Brisson, &c.; en Bretagne Duarein, Baron, Dargentré, &c.; à Bourdeaux Ranconet, du Ferron, &c.

C'est par une autre espéce de Préjugé que l'on a voulu faire passer les Picards pour des gens laborieux, & que l'industrie a souvent rendus Philosophes & Médecins: parce qu'on a vû paroître avec éclat dans la Philosophie Vatable ou Ouâte-bled de Gamaches, Ramus ou la Ramée du Vermandois, Carpentier (3) de Clermont (4) en Beauvaisis; & dans la Médecine Trigaut (5), du Bois ou Silvius & Fernel au Diocese d'Amiens (6), Grevin & Patin dans celui de Beauvais, Ruelle à Soissons, &c.

1. M. Loysel prétend que les Parisiens sont meilleurs Avocats que ceux du reste du Royaume.

Loysel Dialog. des Avocats du Parl. de Paris, pag. 556.

2. Le Roi Charles V. dans les Lettres Patentes qu'il octroya pour les Priviléges de l'Université d'Angers, rend un témoignage avantageux à cette Ville en ces termes.

Inter Regiones alias Regni nostri Civitas Andegavensis velut fons Scientiarum irriguus Viros alti consilii solet ab antiquo propagatione quasi naturali providere. Du 1. Août 1373. Bodin. Liv. 5. de la Républ. Ch. 1. pag. 682.

3. ¶. Il faloit dire *Charpentier*, & non pas *Carpentier*. Le nom de famille du fameux Marigny de Nevers étoit Jaques Carpentier.

4. Nous parlons ici de la Picardie selon l'ancien département, qui comprenoit aussi le Beauvaisis, le Soissonnois & le Laonnois.

5. ¶. Il faloit aussi dire *Tagaut*, & non pas *Trigaut: de la Ruelle*, & non pas *Ruelle*.

6. NB.

&c. On veut attribuer cet amour du travail au climat qui est plus froid que dans les autres Provinces de la France, & qui semble tenir quelque chose de la proximité des Pays-bas & de l'Allemagne. Mais on peut dire que c'est plûtôt aux malheurs de la guerre & aux autres afflictions fréquentes de cette Province que l'on doit les fruits des travaux de la plûpart des gens de Lettres qui sont venus de ces quartiers, sur tout au siécle passé, & qui ont tâché de vaincre leur mauvaise fortune par leur industrie. Et si dans ce siécle on s'est persuadé que les Picards, sur tout ceux d'Abbeville, sont meilleurs Géographes que les autres Peuples de la France & de l'Europe même, c'est moins le climat que l'exemple de Monsieur Sanson qui les a rendus tels

¶. NB. Je me suis contenté de marquer ici en général, que Fernel étoit Picard, parce qu'il s'agit seulement des Médecins de toute la Picardie. Et si je l'ai fait du Diocése d'Amiens, c'est pour le suivre lui-même qui s'est dit d'Amiens, & la plûpart des Ecrivains de son tems; & pour ne point entrer dans une question qui n'est pas absolument de mon sujet. Il est vrai que Fernel étoit de Clermont en Beauvaisis selon l'opinion constante de ceux de ce pays, & selon les preuves que Monsieur Hermant en a chés lui, & dont il a eu la bonté de me donner avis. Mais cela n'ôte pas Fernel à la Picardie, puisque Clermont étoit alors de cette Province, & c'est tout ce que j'ai voulu dire dans cet endroit. ¶. Mr. Simon Conseiller au Présidial de Beauvais pag. 41. de son Supplément aux Mémoires d'Antoine Loisel, & de Pierre Louvet touchant les hommes illustres du Beauvoisis, écrit que Fernel étoit de Mondidier (petite Ville de Picardie entre Amiens & Compiégne) que son pére vint tenir hôtellerie dans le faubourg de Clermont, & que son nom étoit Fournel.

II. PART. CH. VII. François.

tels en montrant le chemin, non seulement à Messieurs ses enfans, mais encore au P. Briet, à Monsieur du Val & aux autres qui l'ont suivi par une louable émulation.

On dit que la Normandie est fort inégale pour l'air, qu'il est subtil en quelques endroits, temperé en d'autres, & fort grossier en d'autres. Néanmoins cette inégalité n'a encore été suivie d'aucune bizarrerie dans la production des beaux Esprits & des savans hommes dont cette Province a toujours été fort liberale pour toutes sortes d'Arts & de Sciences.

On prétend que dans l'Auvergne ceux qui viennent sur les montagnes sont des esprits fins, délicats & transcendans; & que ceux qui naissent dans les vallées sont grossiers & stupides pour l'ordinaire. Il n'est donc plus question pour confirmer ou pour démentir ce Préjugé que de savoir si le Chancelier de l'Hospital, Genebrard, Savaron, le P. Sirmond & M. Pascal sont venus sur les montagnes ou dans les Vallées.

Il seroit ennuyeux & inutile de parcourir ainsi toutes les autres Provinces du Royaume. Nous dirons seulement qu'on a jugé que les lieux les plus agréables d'autour des riviéres de la Loire, de la Seine, & du Rône ont paru plus fertiles en Poëtes que les autres, si on en excepte la Provence, qui depuis plusieurs siécles semble en avoir été le séjour le plus ordinaire.

C'est

¶. Nous n'avons rien de *Dorat* en matiére de Criti-

C'eſt dans ces quartiers que regnoient autrefois nos anciens Trouverres ou Trobadours, nos Chanterres, nos Jongleurs & nos premiers Romanciers, comme on le peut voir dans ce qu'en ont écrit le Préſident Fauchet & Jean de Noſtredame. Et quoique l'on convienne que la douceur & la pureté de l'air puiſſe contribuer quelque choſe à la gentilleſſe d'eſprit néceſſaire aux Poëtes, on peut dire que c'étoit autant la Coutume & la Cour des Comtes de Provence, que la Nature qui les rendoit Poëtes s'ils en méritoient le nom.

Enfin ce n'eſt que par une conceſſion fort gratuite & fort volontaire que nous avons accordé que les eſprits ne ſont pas ordinairement fort délicats dans un air groſſier, quoiqu'ils puiſſent devenir auſſi ſavans que les autres par leur travail & leur induſtrie.

Car pour ne point chercher d'exemples du contraire hors du Royaume, le Limouſin a toujours été conſideré comme un pays mal-ſain & couvert d'un air groſſier; néanmoins il n'a point laiſſé de produire des eſprits très-fins & très-beaux Qu'y a-t-il de plus poli que Muret, ſoit dans ſes Vers où il a égalé Catulle, ſoit dans ſa Proſe où il a marché ſur les pas de Ciceron? Qu'y a-t-il de plus délicat que Dorat ou Auratus, autant pour les Vers que pour la belle Critique (1)? Et que n'eût pas fait Simeon du Bois ou Boſius par la beauté

Critique. Il ne s'y ſeroit pas acquis beaucoup d'honneur, s'il n'y avoit pas mieux réuſſi qu'en vers.

CHAPITRE VIII.

Préjugés de l'humeur des Auteurs, c'est-à-dire, de l'aigreur & du chagrin; de l'honêteté & de la douceur que les Auteurs font paroître dans leurs Ouvrages.

NOus pouvons apliquer sans exception à tous ceux qui lisent les Livres la remarque qu'un Auteur judicieux a faite sur lui-même (1), & dire avec quelque assurance que nous avons presque tous la foiblesse d'étudier souvent dans les Livres l'esprit de l'Auteur beaucoup plus que la matiére qu'il a traitée, & que pour l'ordinaire nous sommes plus touchés de la maniére de dire & d'écrire les choses que des choses mêmes. L'impression que cette maniére fait sur le Public est assés forte pour faire souvent approuver ou condamner un sujet, sur la conduite que garde son Auteur en le traitant, ou du moins elle contribuë beaucoup plus à nous faire connoître la disposition d'un Auteur, que l'état même de la chose sur laquelle il écrit.

Comme il n'est pas aisé aux Auteurs de déraciner ce Préjugé de l'esprit de leurs Lecteurs, il faut qu'ils prennent le parti de s'y accommoder s'ils veulent travailler à leur propre réputation, & s'ils veu-

1. Relat. histor. de l'Académie Franç. de Monsieur

veulent retirer de leurs Ouvrages les fruits & l'utilité qu'ils s'y sont proposée. Ils ne peuvent parvenir à l'une ni à l'autre de ces deux fins qu'en tâchant de cacher leurs défauts & leurs foiblesses, s'ils en ont, comme personne n'en est exemt; en arrêtant le plus qu'ils peuvent les mouvemens des passions dont ils pourroient être émus; & en étouffant les sentimens d'animosité ou de tendresse, sur tout lorsqu'ils écrivent pour réfuter ou pour défendre quelqu'un.

Quoique l'art de dire des injures & d'écrire avec aigreur, soit fort ancien dans la République des Lettres, il n'est pourtant point encore venu à bout de se faire recevoir parmi les honnêtes gens, & on ne peut point dire qu'il y ait un tems auquel cet usage ait été à la mode.

Il est vrai que cette licence semble avoir eu quelque cours parmi les Grecs, mais ce n'est pas ce qui a mis leurs Livres en réputation. C'est au contraire une tache qu'ils y ont faite, & qui leur est demeurée jusqu'aujourd'hui. Ciceron en a été très-persuadé, tant qu'il a écrit de sens rassis, & de tête libre: & il a eu soin de nous avertir de ne les point imiter dans une conduite si peu raisonnable & si peu conforme à la sagesse dont ils faisoient profession. „ Laissons, dit-il, aux Grecs cette coutume „ de malhonnêtes gens, qui attaquent avec „ des paroles injurieuses les personnes contre lesquelles ils disputent, & qui passent

sieur Pelisson, pag. 234. de la 2. édit.

II. Part. Ch. VIII.

„ sent de la censure de l'Ouvrage à l
„ tyre contre l'Auteur (1).

Mais Ciceron ne s'est pas toujours
venu lui-même d'une si belle leçon, &
tant souvent laissé aller à l'impétuosit
son stile & de sa passion contre ses par
il a donné matiére à la Posterité de le
mer d'avoir perdu la modération & la g
vité nécessaire à un Orateur & à un Ma
trat, & d'avoir deshonoré lui-même sa m
moire en souillant le Barreau Romain p
des injures & des bassesses prises du langa
des halles.

Il semble même que ce mauvais exem
ple des Grecs & des Romains avoit voulu
s'introduire parmi nos Avocats & nos O-
rateurs François, & qu'il s'étoit déja glissé
insensiblement dans le Palais. Quelques-
uns n'y gardoient plus cette modération si
nécessaire pour régler les mouvemens de
l'action, & pour persuader leurs Juges.
Mais enfin l'on y est aujourd'hui parfaite-
ment guéri d'un mal si honteux, & le P.
Rapin attribuë à Monsieur le Premier Pré-
sident de Lamoignon la gloire d'avoir pur-
gé le Barreau de ces ordures (2).

Depuis le rétablissement des belles Let-
tres, il semble que ce mal soit devenu
beaucoup plus familier aux Grammairiens
& aux Critiques qu'aux autres Savans.
Comme la plûpart de ceux de cette Pro-
fession n'ont travaillé que dans des vûës en-
tié-

1. *Sit ista in Græcorum levitate perversitas qui maledictis insectantur eos à quibus de veritate dissentiunt.* Cicero, Lib. 2. de Finib. n. 25.

tiérement humaines, c'est-à-dire, basses & grossiéres, ils ont pris un air tout-à-fait profane, en détestant & en étudiant les Auteurs Profanes. L'orgueil & l'envie ont été les principaux ressorts qui les ont fait remuer les uns contre les autres, & qui les ont fait recourir à la médisance, aux injures & à une infinité de saletés, dont ils ont tâché de se noircir mutuellement, pour se détruire les uns les autres avec plus de facilité, & dresser leur réputation sur la ruine de celle des autres.

C'est ce qui a fait beaucoup diminuer le prix des Ecrits de la plûpart de ces savans Italiens qui vivoient à la fin du quinziéme siécle, comme nous le verrons dans la suite de notre Recueil. C'est ce qui a perdu la réputation des deux Scaligers, de Scioppius, de Garasse, de Gretser, de Gruter, de Feuardent, de Saumaise & de plusieurs autres, même de ceux d'entre les Catholiques qui ont écrit avec trop d'aigreur contre les Hérétiques, quoique ce soit plutôt le caractére de ceux-ci contre nous. Et c'est ce qui a rendu odieux le nom de Critiques & qui a pensé en avilir la profession & l'exercice.

Mais on peut dire que cette mal-honnêteté est encore plus scandaleuse & d'une conséquence tout autrement dangereuse dans des Théologiens & dans ceux qui écrivant sur des sujets de Religion tâchent d'in-

2. Le P. Rapin, Réflexion sur l'Eloquence du Barreau. §. 9. pag. 29.

d'insinuer leurs interêts particuliers parmi ceux de l'Eglise, & de faire passer leur chagrin & leur passion pour un zele nécessaire à la défense de la vérité & de la justice. Ce seroit peu de chose s'ils n'exposoient par cette conduite que leur propre réputation. Ils perdent volontairement l'avantage que la bonté de leur cause leur donne sur leurs adversaires, & souvent ils laissent dans l'esprit de ceux qui ne prennent point de part à leurs quérelles, un Préjugé qui est quelquefois aussi préjudiciable à la Vérité qu'à leurs Livres & à leurs propres personnes.

Il leur est inutile, principalement dans la conjoncture des affaires de notre siécle, d'alleguer pour leur justification quelques exemples de la sévérité de Saint Pierre, de Saint Paul & de Saint Jude dans leurs Epîtres, puisque les termes de rigueur que ces Saints ont employés contre les Hérétiques de leurs tems, tombent plus sur la corruption de leurs mœurs que sur les erreurs de leur esprit (1). Il ne leur est pas plus avantageux de se couvrir de l'autorité de quelques anciens Peres de l'Eglise, puisqu'on peut raisonnablement douter qu'ils ayent autant de sainteté, de désinteressement,

1. II. Epistola Petri, cap. 2. vers. 1. 2. 10. 12.
Epist. 2. Paul. ad Timoth. cap. 3.
Epistola Judæ, vers. 7. 10. 11. 12. 13. 16. 19.

2. In Panario adv. Hæretic.

3. Lucifer in Libris pro S. Athanas. de Regib. apostaticis, de non conveniendo cum Hæreticis, &c.
S. Hilar. Lib. adv. Constantium quem in vivis adhuc esse existimabat,

ment, de simplicité & de charité que ces Anciens, & qu'ils n'ont pas les mêmes raisons qu'eux pour en user de la sorte.

On ne peut pas nier qu'il ne paroisse quelque aigreur dans la maniére extérieure dont Saint Jerôme a jugé à propos de traiter Vigilance, Helvide, Jovinien, Pélage, les Luciferiens, les Origénistes, & particuliérement Rufin; que Saint Epiphane (2) n'ait employé souvent des termes forts contre les Hérétiques dont il avoit à parler; que Lucifer de Cagliari & Saint Hilaire n'ayent parlé vigoureusement de l'Empereur Constance (3); que Saint Gregoire de Nazianze & Saint Bernard n'ayent témoigné beaucoup de zele contre quelques Philosophes qui faisoient les Théologiens, le premier contre Maxime le Cynique, & le second contre Pierre Abeilard (4).

Mais l'Eglise a été satisfaite de leurs raisons, & persuadée de la droiture de leur cœur & de la pureté de leurs intentions, & on a regardé comme une grande témérité la licence qu'Erasme & quelques-uns des Hérétiques de ces derniers siécles ont prise de taxer ces Saints de passion & d'emportement (5). S'il s'est trouvé des Catholiques qui ont jugé que Saint Jerôme auroit

4. Gregor. Nazianz. Orat. 28. contra Max. Cynic. Item carmine de vita sua, num. 51. & seqq.
S. Bernard. in Epist. 188. Item 189. de Petr. Abail. Item 191. 192. 193.

5. Erasm. præfat. ad Librum S. Hieronymi contra Vigilantium. Scaligerana 2. verbo Hieronym. & multi seu Lutherani seu Calvinistæ propemodum sine numero.

auroit été peut-être un peu trop aigre contre Rufin & contre quelques autres Moines de son tems; s'ils ont crû qu'il auroit pû porter trop loin l'insulte & la raillerie (1), ils n'ont pas estimé qu'on en dût faire un exemple à la Posterité, parce que les raisons & les circonstances qui peuvent avoir contribué à justifier ce Saint ne subsistent plus dans la même espéce (2), ou bien elles ne paroîtroient point suffisantes pour la justification des Ecrivains de notre siécle.

Je ne sai si c'est une marque d'une délicatesse plus grande, ou plutôt d'un orgueil plus fin, de ce qu'on n'est point d'humeur de souffrir dans notre siécle la mal-honêteté & l'incivilité des Ecrivains que l'on toleroit davantage, ce semble, dans les siécles passés. Ou si c'est que notre Langue ne s'accommode pas aisément des injures & des ordures dont on rougiroit moins en Latin ou en Grec. Quoiqu'il en soit, nous sentons bien que notre cœur ne sauroit se laisser persuader aux injures, & il nous arrive souvent d'oublier ou de mépriser même les raisons d'un Auteur, quand nous-nous voyons arrêtés & distraits par les traits de sa passion & par l'impétuosité de ses emportemens.

La colere & le chagrin offusquent le jugement d'un Auteur & blessent sa liberté, au

1. S. Hieron. in Apolog. contra Rufin. Lib. 1. passim. Item Lib. 2. 3. sæpè.
Carol. du Fresne du Cange, præfat. Gloss. Latinit. num. 72. pag. 61.
2. Sulpit. Sever. Dialog. 1. ubi Posthumian. de S. Hieronym. Vi-

au lieu que la modération le tient toujours dans le calme & l'insinuë agréablement dans l'esprit de son Lecteur.

En un mot le Préjugé veut qu'un Livre où l'Auteur a répandu quelque chose de sa bile & de son fiel ne puisse pas être un bon Livre, quelque excellente qu'en soit la matiére, quelque belle & quelque savante qu'en soit l'ordonance & l'execution.

On lui fait son procès d'abord, & il est condamné avant qu'on se soit donné la patience de l'écouter & de le lire. Un Auteur a beau protester qu'il n'est point aggresseur, & qu'il n'use que de récrimination. On lui répondra toujours que quand il voudroit renoncer aux obligations du Christianisme, il ne lui seroit jamais permis de se départir de celles de l'honêteté humaine, qu'il n'est jamais permis de blesser, même selon les maximes du monde, pour imiter ceux qui l'ont blessée à notre égard.

L'unique moyen de conserver & d'augmenter sa réputation & d'abaisser en même tems ou de perdre celle de ses adversaires est de prendre surement leur contre-pied.

C'est ainsi qu'en usa autrefois Saint Gregoire de Nysse à l'égard d'Eunomius. Car jugeant sagement que les injures & les calomnies dont cet Hérétique l'avoit chargé, ne

Vide Theophil. Rayn. de bon. & mal. Libris partition. 1. Erotem. 9. fuse.

Vide & Dn. du Clavigny de Sainte Honorine, de l'usage des Livres suspects c. 3. pag. 33.

Vide & Claud. Clem. Musei instruct.

ne faisoient rien au sujet qu'ils avoient à traiter, loin de vouloir les relever ou les repousser par d'autres injures : il aima mieux les laisser tomber & les regarder comme les fruits d'une tête légere & d'un jeune déclamateur (1).

Si & ego tibi vellem pro maledictis maledicta rependere, quid aliud quam duo maledici essemus?

C'est aussi comme Saint Augustin jugea à propos de se comporter à l'égard de Petilien „ pour ne point multiplier le nombre „ des médisans, disoit-il, pour ne point „ scandaliser les personnes graves qui en „ auroient horreur & pour ne point achever de gâter ceux qui seroient déja dans „ de mauvaises dispositions.

„ Quand j'ai à répondre à quelqu'un „ qui m'a attaqué par des injures & des calomnies grossiéres, je tâche sur toutes „ choses de retenir mes ressentimens & „ les mouvemens d'indignation que j'en „ pourrois avoir d'abord. C'est un respect „ & une considération que j'ai pour le „ Lecteur, dont je tâche de ménager l'esprit & le cœur par ce moyen, afin qu'il „ soit persuadé que si je souhaite avoir le „ dessus de mon adversaire, ce soit en „ bonnes raisons & non pas en injures & „ en outrages comme lui. Ceux de nos „ Lecteurs, dit-il à Petilien, qui auront „ tant soit peu d'esprit & de jugement „ n'auront pas de peine à juger si vous avé „ eu raison de quitter le sujet que nous „ avions à traiter entre nous, & qui est „ comme la cause du Public, pour vous „ jetter dans le parti de l'insulte & de la ca-

1. S. Gregor. Nyssen. Oration. 4. adv. Eunom.

„ calomnie ; & pour me charger d'injures,
„ comme si vous n'aviés entrepris que la
„ cause d'un particulier ; & comme s'il
„ ne s'agissoit que d'informer le Public de
„ mes défauts, & de me déchirer pour
„ triompher de la cause que je défens. Il
„ faut, continuë-t-il, que vous ayés eu
„ bien mauvaise opinion, je ne dis pas de
„ tous les Chrétiens seulement, mais mê-
„ me de tout le Genre humain, pour croi-
„ re que vos écrits ne pourront pas trouver
„ un Lecteur prudent & judicieux qui sau-
„ ra distinguer notre cause d'avec nos per-
„ sonnes, & nos raisons d'avec nos em-
„ portemens, & qui sans se soucier de sa-
„ voir quels nous aurons été vous & moi,
„ n'examineront que ce que nous aurons
„ écrit, pour la Vérité ou contre l'Erreur.
„ Vous deviés avoir quelque considération
„ pour le jugement de ceux dont la censu-
„ re est à craindre pour vous, & leur ôter
„ sujet de croire que vous n'auriés eu rien
„ à dire, si vous n'aviés cherché en moi
„ dequoi médire. Il semble que vous
„ n'écriviés que pour certains petits gé-
„ nies, pour des esprits vains & legers qui
„ aiment que l'on soit disert en sottises &
„ en niaiseries, & qui ne se soucieront pas
„ que je vous aye convaincu par la force
„ de la Vérité, pourvû qu'ils voyent que
„ vous m'ayés injurié en beaux termes.
„ C'est un artifice dont vous avés voulu
„ vous servir sans doute pour me dé-
„ tourner moi-même du sujet qui est en
„ question, pour ne m'occuper que des
„ reproches que vous me faites, & pour

„ m'arrêter à ma propre défenſe ſans ſon-
„ ger davantage à celle de la Vérité, mais
„ j'aurai ſoin de me tenir dans des précau-
„ tions néceſſaires en abandonnant tou-
„ jours ma propre cauſe pour m'attacher
„ uniquement à celle de Dieu que j'ai en-
„ trepriſe d'abord (1).

Voilà ſans doute un modéle achevé ſur lequel doivent ſe régler les Auteurs, je ne dis pas ſeulement ceux qui ne travaillent que pour la gloire de Dieu, pour l'utilité de l'Egliſe, & pour l'édification des Peuples, mais ceux même qui ne travaillent que pour leur propre réputation ou par quelque vûë purement humaine.

Car ſelon la penſée de Monſieur de Chantereſne (2), lors même que l'amour propre auroit intention de décrier ſes ennemis, de les rendre odieux & de les faire condamner par tout le monde de baſſeſſe & d'injuſtice; il ne pourroit mieux faire que de ſuivre les pas de la charité. Il n'y a rien d'ordinaire qui faſſe mieux remarquer le procedé bas & peu honnête dont on uſe envers nous, que d'y oppoſer un procedé plein de modération & d'honêteté. Cette oppoſition qui fait remarquer la difference de ces deux conduites contraires met l'une & l'autre dans un plus grand jour. L'honêteté en paroît plus belle d'un côté, & la mal-honêteté plus honteuſe de l'autre. Et ainſi l'amour propre des Auteurs a par cet-

te

1. S. Auguſtin. Lib. 3. contra Literas Petiliani cap. 1. & Apol. Theoph. Rayn, num, 137, Erot, 9. pag. 88.

2. Ni-

te voie même tout ce qu'il peut prétendre, qui est qu'ils se rélévent, & qu'ils rabaissent ceux qui les ont choqués; qu'ils attirent sur eux l'estime publique de tout le monde; qu'ils laissent dans l'esprit de leurs Lecteurs un Préjugé avantageux pour la cause qu'ils défendent, & pour le sujet qu'ils traitent; & qu'ils établissent surement leur réputation sur les ruines de celle de leurs Adversaires.

Comme c'est une prudence qui est propre aux enfans du siécle, selon le langage de l'Ecriture, & qu'elle n'a point besoin de grace surnaturelle pour parvenir à ses fins: Il y a quelque sujet de s'étonner que les Hérétiques & principalement ceux des deux derniers siécles n'ayent point préferé ce parti de l'honêteté à celui des outrages & des calomnies. Ils vouloient introduire des nouveautés, & pour cet effet ils avoient besoin de s'insinuer adroitement dans les esprits de ceux qui ne les aiment pas. La Politique demandoit donc qu'ils se servissent du premier moyen comme étant le plus sûr & le plus efficace. Mais par un effet tout particulier de la Providence & de la Miséricorde de Dieu sur l'Eglise Catholique ils en ont usé autrement.

Cette conduite qui étoit autant une marque du déréglement de leur cœur que de l'aveuglement de leur esprit leur a fait perdre créance parmi tous ceux qui ont bien voulu

1. Nicole, Second Traité du troisiéme Tome des Essais de Morale, de la charité & de l'amour propre, §. 10. pag. 147. Edition d'Hollande.

PART. II. VIII. voulu uſer de leur Raiſon pour les examiner, & n'a ſervi qu'à affermir les Catholiques dans la Religion de leurs Ancêtres & des Apôtres avec plus de zele & de fidélité qu'auparavant.

Néanmoins quelques-uns d'entr'eux n'ont pas laiſſé par une pénétration d'eſprit dangereuſe pour nous, de reconnoître la facilité de cette méthode, & de la ſuivre avec le ſuccès qu'ils s'en étoient promis. Et Sebaſtien Munſter avertiſſant Eraſme que ſon ſtile picquant & outrageux faiſoit mépriſer ſes raiſons, lui propoſe l'exemple de Simon Grynée qui avoit l'adreſſe de ſe ſervir de la modération & de l'honêteté pour inſinuer ſes opinions (1).

C'eſt auſſi par cette affectation de douceur & d'honêteté que les Sociniens ſe ſont rendus encore beaucoup plus pernicieux & plus redoutables à l'Egliſe qu'ils ne l'auroient été s'ils avoient imité, en nous attaquant, les pratiques groſſiéres & barbares des Lutheriens & des Calviniſtes. Leurs maniéres ſont inſinuantes, le poiſon y eſt préſenté honêtement & d'une maniére plus délicate & plus humaine. Et l'on ſait aſſés par quelle adreſſe Grotius devint la proye d'un Socinien après avoir écrit avec aſſés de ſuccès contre Socin (ſelon les Dogmes des Arminiens.) Car ayant lû la réponſe que Crellius avoit faite à ſon Livre de la *Satisfaction de Jeſus-Chriſt*, il fut moins tou-

1. M. de Clavigny, du diſcernem. & de l'uſage des Liv. ſuſp. chap. 3. p. 35. ex Sebaſt. Munſt.
2. In Bibl. Fratrum Unitar, inter Crell. Oper.
3. Dé

touché de ses raisons que de son honêteté, de sa déférence, & de ses maniéres décevantes: de sorte qu'au milieu de cet enchantement, il lui en écrivit une Lettre de rémerciment, & lui manda les effets du charme & du sort qu'il avoit jetté sur lui (2).

Un Auteur de notre tems voulant distinguer la vigueur d'avec l'aigreur dans la maniére d'écrire, dit qu'il y a trois conditions à observer, sur tout lorsqu'on écrit contre ses amis, & qui consistent à ménager ce que l'on doit à la Vérité, ce que l'on doit à la Justice, & ce que l'on doit à l'Amitié. Il veut d'un côté que l'on fasse voir avec force les absurdités des erreurs que l'on refute, mais qu'en même tems on ait beaucoup de douceur pour la personne que l'on croit coupable de ces erreurs. C'est, dit-il, satisfaire tout à la fois à ce que l'on doit à la Vérité & à l'Amitié (3).

Il ajoute que ce n'est point blesser l'Amitié que de se servir, pour combattre le sentiment d'un Ami que l'on croit faux, de cette sorte de preuves qu'on apelle dans l'Ecole *par réduction à l'absurde*. Car ces argumens ne consistent pas à tirer une absurdité de la Doctrine que l'on combat, en attribuant cette absurdité à celui contre qui l'on dispute, mais en esperant au contraire que la vûë de cette absurdité que l'on fait voir être une suite de son opinion

3. Défense de Monsieur Arnaud, part. 4. pag. 219. & suivantes jusqu'à 233.
Et Nouv. de la République des Lettres, Septembre 1684. pag. 112.

nion l'obligera de demeurer d'accord que ſon opinion eſt inſoûtenable.

Il eſt donc permis de faire voir que de ce que l'on combat il ſuit des abſurdités que les Hommes peuvent apeller des extravagances quand ils apellent chaque choſe par ſon nom, mais l'Amitié veut que l'on cherche des expreſſions plus douces. Quand on répond à un argument, il eſt permis d'en faire voir le défaut, mais c'eſt traiter un Adverſaire en Ami de ne point faire ſur cela de réflexion desobligeante. On ne doit point dire que ſon Ami tient une opinion ou une autre ſans en avoir de grandes aſſurances, ni chercher des ſujets de querelle hors de la matiére que l'on traite. On doit donner à ce que l'on reprend le nom le plus favorable, apeller ſentiment ou opinion ce que l'on pourroit traiter d'erreur, & chercher quelque tour pour accommoder les contradictions les plus apparentes.

A l'égard des devoirs de la Juſtice, il dit avec beaucoup de raiſon qu'on ne doit jamais employer de moyens injuſtes quoiqu'ils nous paroiſſent avantageux à la cauſe de la Vérité. Quelques perſonnes pourroient s'imaginer que lorſqu'un homme qui ſoutient l'erreur la répand plus facilement à cauſe qu'il paſſe pour habile, pour ſincére, & pour homme de bien, il ſeroit peut-être utile pour la Vérité de lui faire perdre cette réputation. Néanmoins il prétend ſagement qu'il n'eſt pas permis de le faire ſi l'on ne peut prouver ſes accuſations par des preuves publiques, certaines & in-

dubitables. Ainſi quelque bonne fin qu'on eût, on ne doit jamais, dit-il, employer pour cet effet des ſoupçons ſans preuves, & des jugemens téméraires fondés ſur ce qui eſt caché dans le cœur des Gens, comme de dire qu'*on n'écrit point pour l'amour de la Vérité, mais pour faire ſa fortune, ou pour ſe remettre bien à la Cour, ou de peur de perdre ſes Bénéfices, ou par complaiſance pour ſes Amis, ou par chagrin contre quelqu'un, ou pour ſe maintenir en conſidération dans un parti.*

JE M'ETOIS propoſé de parler des differens Préjugés où l'on eſt à l'égard des Libelles diffamatoires & des Piéces ſatyriques; des Livres de curioſités dangereuſes, de vanités, d'obſcenités, & de ceux qui tendent des piéges à la pureté des mœurs; des Livres de Magie & de l'Aſtrologie judiciaire; des Livres d'Héréſie, & de nouveautés ou conteſtations entre ceux d'une même Religion; des Livres de Mahométiſme, de Judaïſme ou Déiſme; & enfin des Livres d'Athéiſme & de libertinage.

Mais parce que cela me porteroit trop loin, & me feroit ſortir des bornes que je me ſuis preſcrites dans ce Diſcours, je me contenterai d'indiquer à ceux qui auroient la curioſité de ſavoir ce qu'on a penſé & ce qu'on a dit de ces ſortes de Livres, quelques-uns des Auteurs qui ont écrit ſur ces matieres: juſqu'à ce que notre ſiécle en produiſe d'autres qui les puiſ-

nion l'obligera de demeurer d'accor
son opinion est insoûtenable.

Il est donc permis de faire voir que
que l'on combat il suit des absurdité
les Hommes peuvent apeller des ext
gances quand ils apellent chaque chos
son nom, mais l'Amitié veut que
cherche des expressions plus douces. Qu
on répond à un argument, il est per
d'en faire voir le défaut, mais c'est tra
un Adversaire en Ami de ne point f
sur cela de réflexion desobligeante.
ne doit point dire que son Ami tient u
opinion ou une autre sans en avoir
grandes assurances, ni chercher des s
jets de querelle hors de la matiére qu
l'on traite. On doit donner à ce que l'o
reprend le nom le plus favorable, apelle
sentiment ou opinion ce que l'on pourroi
traiter d'erreur, & chercher quelque tour
pour accommoder les contradictions les
plus apparentes.

A l'égard des devoirs de la Justice, il
dit avec beaucoup de raison qu'on ne doit
jamais employer de moyens injustes quoi-
qu'ils nous paroissent avantageux à la cau-
se de la Vérité. Quelques personnes pour-
roient s'imaginer que lorsqu'un homme
qui soutient l'erreur la répand plus facile-
ment à cause qu'il passe pour habile, pour
sincére, & pour homme de bien, il seroit
peut-être utile pour la Vérité de lui faire
perdre cette réputation. Néanmoins il pré-
tend sagement qu'il n'est pas permis de le
faire si l'on ne peut prouver ses accusations
par des preuves publiques, certaines & in-
du-

dubitables. Ainsi quelque bonne fin qu'on eût, on ne doit jamais, dit-il, employer pour cet effet des soupçons sans preuves, & des jugemens téméraires fondés sur ce qui est caché dans le cœur des Gens, comme de dire qu'*on n'écrit point pour l'amour de la Vérité, mais pour faire sa fortune, ou pour se remettre bien à la Cour, ou de peur de perdre ses Bénéfices, ou par complaisance pour ses Amis, ou par chagrin contre quelqu'un, ou pour se maintenir en considération dans un parti.*

JE M'ETOIS proposé de parler des differens Préjugés où l'on est à l'égard des Libelles diffamatoires & des Piéces satyriques; des Livres de curiosités dangereuses, de vanités, d'obscenités, & de ceux qui tendent des piéges à la pureté des mœurs; des Livres de Magie & de l'Astrologie judiciaire; des Livres d'Hérésie, & de nouveautés ou contestations entre ceux d'une même Religion; des Livres de Mahométisme, de Judaïsme ou Déisme; & enfin des Livres d'Athéisme & de libertinage.

Mais parce que cela me porteroit trop loin, & me feroit sortir des bornes que je me suis prescrites dans ce Discours, je me contenterai d'indiquer à ceux qui auroient la curiosité de savoir ce qu'on a pensé & ce qu'on a dit de ces sortes de Livres, quelques-uns des Auteurs qui ont écrit sur ces matieres: jusqu'à ce que notre siécle en produise d'autres qui les puis-

puissent traiter plus à fond & plus exactement.

On peut donc voir sur ce sujet le *Théotime* de Gabriel du Puy-Herbaut (1), Moine de l'Ordre de Font-Evraut, c'est-à-dire, les trois Livres qu'il a faits touchant la condamnation, l'abolition & la purgation des mauvais Livres; celui que Gerson a fait contre le Roman de la Rose; les deux que Gretser a écrits sur le droit & la coutume de défendre les Livres dangereux & pernicieux; la Dissertation que Jacques Laurent a faite pour opposer à ce que Gretser avoit dit de la tolérance des Livres des Gentils, des Juifs, des Mahométans, & de ceux des Catholiques qui se sentent de la foiblesse & de l'ignorance humaine, & à ce qu'il avoit ajouté pour la condamnation & la réprobation totale des Livres des Protestans; la Dissertation du Pere Jules Nigroni Jesuite Italien, touchant la lecture des Livres de galanterie, d'amourettes & d'obscenités; les Livres du Pere Claude Clement Jesuite Fran-Comtois touchant la maniére de bien dresser & de bien fournir

1. ¶. Touchant ce *Gabriel du Puy-herbaut* voyés la Croix du Maine, & du Verdier dans leurs Bibliothéques, & la note de Mr. le Duchat à la fin du 32. chap. du 4. liv, de Rabelais.

2. Claud. Clem. Musæi instruct. Lib. 2. sect. 3. capitib. septem à pag. 389. ad 432.

3. Theoph. Raynaud Erotem. partition. 1. serie 1. 2. 3. per Erotemata quindecim à pag. 9. ad pag. 230.

4. De la censure des Fables, des Romans, des Nouvelles ou Historiettes libertines & scandaleuses, & de leur défense, Second Traité depuis la page 71. jusq

nir une Etude ou une Bibliothéque (2); les *Erotémes* ou Questions du Pere Théophile Raynaud sur les bons & les mauvais Livres (3). Le Traité de Monsieur Sorel touchant la connoissance des bons Livres (4); le Traité que Monsieur de Clavigni de Sainte Honorine a fait sur le Discernement & l'usage que l'on doit faire des Livres suspects; l'Ouvrage du Pere Thomassin touchant la lecture des Poëtes; le Traité de Paganinus Gaudentius touchant la suppression des Livres ineptes & impertinens (5); le Bouclier céleste de Jean-Baptiste Nocette Génois contre les Libelles diffamatoires; les Prolégoménes & les Régles générales qu'on a coutume de mettre à la tête des Indices des Livres défendus par les Censeurs de l'Inquisition d'Italie & d'Espagne; ce que l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres écrivit l'année derniére sur la difference du siécle d'Auguste & du suivant, d'avec le nôtre touchant la bien-séance, la modestie & la véritable *Urbanité* dans les Satyres, les Piéces de théâtre & les Poësies galantes (6).

II. PART. CH. VIII.

M. Bayle

CHA-

jusqu'à la 188. Edit. d'Hollande, & le Traité de la Comédie & de la condamnation du Théatre depuis la page 258.

5. C'est la onziéme Dissertation de son Ouvrage qui a pour titre *Obstetrix litteraria* sur la maniére de composer & de publier les Livres.

6. M. Bayle, Nouv. de la République des Lettres du mois de Juin de l'an 1684. pag. 362. 364. 365. 366. où l'on fait voir que les loix de la bien-séance sont à présent plus sévéres & plus etenduës qu'elles n'ont jamais été; que notre siécle est plus poli & plus hon-

II. PART. CH. IX.

CHAPITRE IX.

Préjugés de l'âge & de l'état des Auteurs c'est-à-dire, de la jeunesse, de la vieillesse d'un Auteur & des Livres Posthumes.

Lipse & les autres l'apellent ainsi, *In Sat. Menippaa:* ¶ Lipse devoit écrire *Menippea.*

QUoique dans le Senat des Critiques on ne paroisse point si exact ni si rigoureux à l'égard des jeunes Gens & des vieillards que dans le Parlement, & qu'il n'y ait point de Constitution qui nous marque l'âge auquel on est capable ou incapable d'écrire, comme il y a dans la Jurisprudence des Loix qui prescrivent l'âge légitime pour les actions & les fonctions de la vie & de la Societé civile: on n'y est pourtant pas plus persuadé de la bonté des productions qui paroissent avant ou après l'âge auquel l'esprit de l'Homme est censé être dans sa force & dans sa liberté.

Quelque tendresse & quelqu'indulgence que l'on ait pour les compositions de l'esprit qui se font dans l'enfance & dans la premiere jeunesse, le Préjugé ne laisse pas de nous faire suppofer que ces Ouvrages se sen-

honnête du moins pour l'exterieur, que celui d'Auguste & des Empereurs suivans, que Juvenal & Horace sont bien éloignés de la perfection qu'on a donné depuis peu à la Satyre Françoise, que Martial & Catulle étoient des esprits grossiers & rustiques, & plus propres pour les conversations d'un Corps-de-Garde, que pour celles d'une Ruelle, & que c'étoit le défaut de leur siécle, mais que si la délicatesse & la modestie moderne est plus grande, les Livres de galan-

sentent toujours de la foiblesse de l'âge. S'ils sont effectivement au-dessus de la portée ordinaire & de la force du commun de cet âge, le Préjugé les compte parmi les fruits précoces, & il semble condamner ces esprits mûrs avant le tems à tomber aussi avant le tems.

C'est une remarque qu'on a faite presque de tout tems, dit Quintilien (1), qu'une maturité trop avancée & trop précipitée n'est pas pour l'ordinaire d'une longue durée; que l'esprit de l'Homme semble avoir son cours fixé & limité; que plus il s'avance, plus il approche de sa fin, & que quelques efforts qu'il fasse, il lui est souvent inutile de vouloir prévenir son rang & gagner le devant. Car il y a une espéce de fatalité, s'il est permis de parler comme ces Anciens, laquelle lui arrête le cours, & qui portant envie au bonheur de l'Homme, rend presque toujours vaine l'espérance qu'on auroit pû se former de le voir passer les bornes prescrites par la Nature aux autres esprits du commun.

Si l'on veut joindre l'exemple à l'autorité on peut se souvenir de celui d'Hermogêne de Tarse, qui après avoir enseigné la Rhé-

lanterie & de médisance n'en sont pas plus innocens, & que cette retenuë exterieure ne sert qu'à les rendre encore plus dangereux que ceux de ces anciens, dont il est aisé d'éviter le poison qui est plus découvert & plus grossiérement préparé.

1. *Observatum illud ferè est, celerius occidere festinatam maturitatem, & esse nescio quam, quæ spes tantas decerpat invidiam, ne videlicet ultra quam homini datum est nostra provehantur.* Quintilian. Lib. 5. Institut. Oratoriar. in proœmio.

Rhétorique avec grand éclat, même à Marc Auréle, dès l'âge de quinze ans, & s'être distingué si fort de tout ce qu'il y avoit de Rhéteurs de son tems autant de vive voix que par la publication de quelques Livres qui lui attirerent une réputation merveilleuse, oublia à vingt-quatre ans tout ce qu'il avoit su jusqu'alors, & perdit l'esprit & l'érudition tout à la fois. De sorte qu'on disoit de lui qu'il avoit été un vieillard en son enfance par sa sagesse, & qu'il avoit été un enfant en sa vieillesse par son ignorance & par sa stupidité (1).

...nex inter ...ros, puer ...er senes.

Ceux d'entre nous qui ont vû Innocent X. assis sur le saint Siége ont été témoins d'une autre bizarrerie de la Nature encore plus étonante dans cet enfant de dix à onze ans, lequel répondoit à Rome sur toutes les Sciences avec une clarté d'esprit & une mémoire si prodigieuse, qu'on a cru qu'il y avoit ou du miracle ou du sortilége. Un Religieux Servite l'avoit instruit dès son enfance, & il devoit être un Homme admirable. Depuis la mort du Maître, l'Enfant

1. Eunap. de Vit. Sophist. Jul. Capitol. in Marco Antonino. ¶. Baillet ici & dans ses Enfans célébres cite touchant cet *Hermogéne* deux Auteurs qui n'en parlent pas, Eunapius dans ses Vies des Sophistes, & Capitolin dans celle de Marc Antonin le Philosophe.
Philostrat. de Vit. Sophist. & Suidas ab eo.
Claud. Clemens Mus. Instr. pag. 200.
Voss. in Rhetor. & alii passim.

2. M. Godeau, Histoire de l'Eglise, fin du siécle 2. Liv. 2. pag. 492. Edit. d'Hollande.

3. ¶ Il faloit dire: par la stupidité, ou par une *mort prématurée*.

4. Henric. Valesius in orat. funebr. Jac. Sirmondi.

fant a oublié tout ce qu'il ſavoit & eſt devenu comme un ſtupide, & s'il eſt encore au monde, comme il eſt très-poſſible, il peut tenir lieu d'une preuve vivante à ceux qui en douteroient (2).

Si la nature ſe plaît quelquefois à faire ces efforts extraordinaires dans les eſprits, elle ne peut pas les ſoutenir long-tems, & on remarque que ce grand feu s'éteint ordinairement ou par la ſtupidité (3) ou par la mort.

Il faut avouer que les exemples de ſemblables diſgraces ſont rares, mais il n'eſt rien de plus commun que ces Ecrivains précipités qui ſe mêlent de mettre au jour leurs cahiers de Collége, les inſtructions de leurs Maîtres, & leurs études encore toutes cruës & toutes indigeſtes, comme dit M. Valois l'aîné après un Ancien (4).

Lorſqu'on fait reflexion ſur leur âge, on ne ſauroit ſe perſuader qu'ils ayent eu le loiſir d'étudier ce qu'ils veulent enſeigner aux autres (5). Et lorſque ceux d'entr'eux, qui étoient d'ailleurs doués d'excel-

5. Cl. Salmaſ. Epiſtol. ad Gronovium de ſuo Floro. ¶. Voici les paroles de Claude Saumaiſe dans ſa Lettre à Gronovius qui eſt la CXI. des imprimées. *Præter mea errata tot alia de ſuo accumularunt operæ: ut fœtum illum* (il parle de ſon édition de Florus à Heidelberg 1609.) *nunquam pro meo agnoverim. Habeo tamen ad editionem paratum elegantiſſimum illum auctorem, qui ubi prodierit, ſi unquam prodit, oſtendet quid interſit inter puerilia rudimenta, & majoris ætatis curam.* Il avoit commencé par dire: *Scio me auctorem illum olim in Germania curaſſe edendum cum vix quindecim eſſem annorum*, d'où il s'enſuivroit que Saumaiſe ſeroit né l'an 1594. &

cellentes qualités d'esprit, sont enfin parvenus à une veritable maturité, & à la solidité de jugement par la suite des années par des études plus serieuses & plus importantes, & par une plus grande experience, ils ont été eux-mêmes des premiers à reconnoître les défauts & les imperfections de leur jeunesse dans les Ouvrages qu'ils avoient publiés en cet âge.

C'est ce qui a porté Monsieur de Saumaise au repentir d'avoir donné son *Florus* si jeune & avec tant de précipitation (1). C'est ce qui a fait connoître à Monsieur Heinsius le pere, qu'il y a quelque difference entre les traductions & les éditions qu'il a faites d'Hésiode & de Théocrire en sa jeunesse, & celles qu'il a faites des autres Auteurs dans un âge plus avancé. C'est enfin ce qui a fait juger à Monsieur Vossius le fils qu'il auroit bien pû retoucher dans la suite à son prétendu Scylax.

Plus

& non pas 1596. comme il est dit pag. 18. de sa Vie imprimée au devant de ses Epitres, ni 1592. comme l'insinuë un autre endroit de cette même Vie pag. 22. Cependant feu Mr. Philibert de la Mare dans sa Vie manuscrite de Saumaise que j'ai luë y déclare lui avoir souvent ouï dire qu'il étoit né l'an 1588. & qu'à cette occasion il avoit coutume d'appliquer ce vers de Tibulle tout ensemble & d'Ovide, à l'année de sa naissance,

Cum cecidit fato Consul uterque pari:

entendant par là qu'à l'exemple de ces deux Poëtes qui naquirent l'année que les deux Consuls Hirtius, & Pansa périrent dans la bataille donnée l'an 711. de Rome auprès de Modéne contre Marc Antoine, il étoit né lui l'année que les deux fréres de Guise, le Duc & le Cardinal, furent tués aux Etats de Blois. Cette époque a été suivie par Adolphe Vorstius dans l'O-

Plus les Auteurs ont eu de prudence & de sagesse plus ils ont reconnu la vanité & la temerité qu'il y a de se jetter si tôt & si brusquement entre les mains de l'Imprimeur, & ceux qui n'ont pû se resoudre à publier les fruits de leur jeunesse ont fait connoître au Public qu'ils avoient la maturité des vieillards dans cet âge.

Platon s'est acquis l'estime & la vénération de l'Antiquité par la sagesse & la prudence qui l'empêcha de se produire sitôt dans le Monde, & qui le porta à ne rien publier qu'il n'eût été consulter tout ce qu'il avoit pû trouver de Sages & de Philosophes en ses divers voyages. En effet il avoit quatre-vingts ans quand il mit au jour ses Dialogues, qui renferment toute sa Philosophie, après les avoir tenus longtems supprimés dans l'obscurité de son Cabinet (2). (*a*).

Ce n'est pas une petite louange que Monsieur

l'Oraison funébre de Saumaise, & par Claude Barthelemi Morisot dans l'Eloge du même Saumaise son compatriote & son ami familier; ce qui me fait croire que dans la Lettre à Gronovius il y avoit en chiffre XX. & que le second X. étant négligemment formé, l'Imprimeur au lieu de XX. ayant lu XV. a imprimé *quindecim* tout au long: à moins qu'on ne veuille dire que Saumaise, pour rendre plus excusables les fautes qui lui étoient échapées dans sa premiére édition de Florus, n'ait jugé à propos de se faire plus jeune de six années qu'il n'étoit lorsqu'il la donna.

1. Anton. Clem. in Vita Salmasii pag. 27. 28.

2. Theoph. Spizel. Infel. Liter. Tractat. 19. pag. 467. de Cacoëthe scribendi.

(*a*) Il est vrai que Platon fut long-tems avant que de publier ses Ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit

PART. I. IX.

sieur Rigaut donne à M. du Puy le Conseiller d'État d'avoir differé long-tems malgré les instances de ses amis à mettre ses productions au jour, & d'avoir voulu épargner à sa vieillesse la confusion où il en voyoit d'autres pour les fautes de leur jeunesse, & qui avec tout leur repentir ne pouvoient effacer les marques de leurs premieres folies, pour avoir voulu si-tôt les rendre immortelles (1).

Monsieur Valois n'avoit pas non plus mauvaise raison de nous vanter la discrétion & la conduite du P. Sirmond, qui ne pût se resoudre à rien publier de ses Ouvrages

dit qu'il ne les publia qu'après la quatre-vintiéme année de son âge: qui étoit une circonstance à ne pas oublier, si elle eût été véritable. En ce cas, il les auroit publiés l'année de sa mort: car selon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vingtiéme année de son âge. Jonsius a écrit au chapitre huitiéme du Livre premier de son Histoire des Philosophes, que le Gorgias de Platon fut publié la centiéme Olympiade. Et ainsi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de son Auteur: car Platon mourut la premiére année de la cent-huitiéme Olympiade. Il est au reste très-faux que Platon ait tenu ses Dialogues supprimés dans l'obscurité de son Cabinet. Il les lisoit & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au Chapitre dernier du Livre II. de ses Dipnosophistes, que Gorgias ayant lu dans une Assemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient presens à cette lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon lui faisoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute que Phædon avoit dit de lui la même chose, après avoir lu le Dialogue de l'immortalité de l'ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a écrit que Protagore ayant lu le Dialogue qui porte son nom, dit que Platon savoit brocarder ὡς καλῶς οἶδε Πλάτων ἰαμβίζειν &

ges qu'après l'âge de 40. ans, quoi qu'il se fût rendu habile de bonne heure (2).

Ces grands Hommes feignant de mépriser la gloire que les jeunes Ecrivains poursuivent avec tant de passion & d'aveuglement, travailloient plus sûrement à l'acquerir que ceux-ci, quoique d'une maniére plus fine & plus délicate; & comme ils ont su dans leur jeunesse même faire le discernement de ce qu'il y a de vain d'avec ce qu'il peut y avoir de solide dans cette gloire, ils ont de bon cœur abandonné le premier à ceux de leur âge, pour ne s'attacher qu'au second.

C'est

& Diogene dans la Vie de Platon dit que Platon ayant lu son Dialogue de Lysis à Socrate, Socrate dit en s'écriant, *Quels mensonges ce jeune homme dit de moi.* Il dit aussi que Favorin avoit écrit, que Platon lisant son Dialogue de l'ame, tout le monde se retira, à la reserve d'Aristote qui l'entendit tout entier. (ANTIB. t. 1. p. 82.) ¶. Il y a dans cette Remarque contre Baillet, d'ailleurs fort bonne, une erreur très-reconnoissable, puisque c'est une erreur de calcul. On convient que Platon est mort la premiére année de la 108. Olympiade, d'où il s'ensuit que si le Dialogue intitulé *Gorgias* a été publié en la centiéme Olympiade, il aura été publié sept Olympiades entiéres, c'est-à-dire *vingt-huit* ans, & non pas *huit* ans, avant la mort de Platon, puisqu'une Olympiade est une durée de quatre ans révolus, & que par consequent sept Olympiades font vingt-huit ans. Il est donc visible que l'Imprimeur de l'Anti-Baillet a omis le mot *vingt* avant *huit*, & qu'au lieu de *huit* ans, il faut nécessairement lire *vingt huit* ans.

1. *Sero se permisit Typographis quorum opera præfestinata pœnitentiam nonnullis induxit & conservavit ridenda senibus cunabula.* Nic. Rigalt. in Vita P. Puteani, pag. 664. Collection. Batesian. Edit. Londin. in-4. 1681.

2. Henric. Vales. in Orat. funeb. Sirmondi, pag. 690. ejusd. Edit.

C'est ce qui les a fait mettre au rang des sages vieillards durant leur jeunesse, au lieu que les autres étoient encore comptés parmi les jeunes gens durant leur vieillesse.

L'indulgence & la facilité avec laquelle on a coutume d'excuser les imperfections des Ecrits qui viennent du défaut de l'âge, ne servent de rien pour leur réparation. Il n'y a qu'un moyen de le faire qui est celui que saint Augustin a montré à tous les esprits raisonnables.

Il a cru en devoir faire même un exemple à la posterité, & il l'a voulu pratiquer le premier pour épargner aux autres la peine & la confusion de commencer, & pour leur faire voir que s'il est glorieux de ne point faire de fautes, ce n'est point une chose honteuse de reconnoître celles qu'on a faites en sa jeunesse, & de se mettre en devoir de les réparer dans un âge plus avancé & plus mûr.

C'est le dessein & la fin de ses Retractations, dans lesquelles il s'est fait en sa vieillesse le censeur de sa jeunesse. Néanmoins il semble qu'il a fait connoître par une conduite si genereuse & si extraordinaire, qu'il n'y a que les esprits les plus forts qui soient capables de se relever, & qui remarquant d'eux-mêmes leurs propres défauts par leur pénétration & leur solidité, sans attendre que le Public leur rende cet office, puissent les effacer d'une maniére à faire croire, que ce

1. *Inveniet quomodo scribendo profecerim quisquis opuscula mea ordine quo scripta sunt legerit.* S. Aug. Retractation. Prolog.

ce qui paroît des fautes de jeunesse à leurs yeux auroit pu passer pour des perfections ou des fruits murs de la vieillesse dans des esprits du second ordre (1).

Si ce Saint avoit eu des imitateurs dans la suite des tems, il nous seroit plus aisé de voir par quels dégrés l'esprit de l'homme passe dans ses âges différens pour arriver à sa perfection, & comment il prend son accroissement & ses forces à mesure que le corps prend les siennes. Nous sommes assés persuadés que plus un homme écrit, plus il doit se perfectionner, plus son stile & ses maniéres doivent se former, son imagination se régler, & le bon sens prendre la place du brillant (2). Mais le grand nombre de petits Ecrivains qui ont commencé par des Ouvrages médiocres & qui ont fini par de pitoyables, nous oblige à faire le discernement de deux sortes d'esprits, & nous fait juger que l'âge & le travail ne servent, ce semble, qu'à gâter les uns comme ils contribuënt à perfectionner les autres.

Il est aisé de juger par ce que nous venons de dire des Ouvrages de la jeunesse des Auteurs, quelle est l'estime & la vénération que le Préjugé nous donne pour ceux de la vieillesse, c'est-à-dire, de cet âge où l'on supose que l'érudition soit accompagnée d'une prudence consommée, & qu'une longue expérience ait porté le jugement à sa maturité. Il

2. L'Abbé de Villars, de la Délicatesse, Dial. 1, p. 3.

Il y a pourtant des compoſitions d'eſprit auſquelles il ſemble que l'on ſoit moins propre dans le grand âge que dans la jeuneſſe. Ce ſont principalement celles qui dépendent de la vigueur & de la chaleur de l'imagination. C'eſt ce que les Critiques ont remarqué ſur tout de la Poëſie, qui pour l'ordinaire ceſſe d'être heureuſe dans les meilleurs Poëtes, lorſqu'ils ſont ſur le declin de leur âge.

C'eſt pour cela qu'au ſentiment de Longin (1) l'Odyſſée d'Homére eſt moins eſtimée que ſon Iliade, & qu'on ne trouve plus dans celle-là ce feu & cette force d'eſprit qui ſemble éclater dans celle-ci.

Et pour joindre quelques exemples des Modernes, on ſait ce que M. de Sainte Marthe a remarqué de Jean Dorat le premier Poëte Lyrique de ſon ſiécle pour les Vers Grecs & Latins, mais qui perdoit beaucoup de ſa vigueur & de ſa beauté dans les dernieres années de ſa vie (2). Et le Gyraldi témoigne que le fameux Baptiſte Mantouan qui faiſoit des Vers médiocres & ſuportables en ſa jeuneſſe n'en fit plus que de pitoyables dès que la chaleur de cette jeuneſſe commença de ſe rallentir en lui; &

1. Longin. du Sublim. Chap. VII. de la Trad. de Deſpreaux, Edit. d'Amſt. 1722. ou Chap. IX. de l'Ed. de Tollius à Utrecht. Madame Dacier prétend avoir de bonnes raiſons pour n'être pas du ſentiment de Longin.

2. Scævol. Sammarthan. Elogior. Lib. 3. pag. 100. ¶. Scévole de Sainte Marthe a eu de l'indulgence pour Dorat ſon contemporain, dont les vers, de quelque tems qu'on les date, n'ont jamais été que très-médiocres. On en peut dire tout autant de ceux de Mantuan.

& qu'il a verifié en sa personne la remarque que l'on a faite, que ceux qui dans la fleur de leur âge ont plus de brillant que de solidité, & plus de complaisance que de docilité pour ce qu'ils font, ne manquent point de décroître de jour en jour, & de tomber dans la disgrace des personnes inutiles, quand ils arrivent au déclin de leur âge (3).

Ce n'est pas dans les Poëtes seulement que le nombre des années fait une revolution d'esprit. On a remarqué de Monsieur Patin le Pere qu'à mesure qu'il vieillissoit ses Lettres devenoient plus froides & plus arides, ce qui les rendoit moins agréables. On auroit peut-être dit la même chose de celles de M. de Balzac s'il n'eut eu besoin de ce temperament de l'âge pour faire tomber ses hyperboles & ses *ampoulles*. Enfin personne n'ignore que les dernieres Oeuvres de M. de la Motte le Vayer ne soient bien moins raisonnables que celles qu'il avoit composées dans la fleur & la vigueur de son âge. (4)

Des

3. Lil. Gregor. Gyrald. Dialog. 1. de Poet. sui seculi: & apud Voss. de Hist. Latin. Lib. 3. cap. 11. pag. 665.

4. ¶. Je demande si les neuf Dialogues Sceptiques composés dans la premiére jeunesse de la Mothe le Vayer, sous le nom d'*Orasius Tubero*, sont plus modestes & mieux écrits que l'*Héxaméron rustique* imprimé un an avant la mort de l'Auteur âgé pour lors de 85. ans

fin du dernier ſiécle ont voulu faire le procès à Clavius, pour avoir brouillé les cahiers poſthumes d'Aloiſius Lilius, & pour avoir cauſé du deſordre & de l'abus dans la reforme du Calendrier, faute d'avoir bien compris les Ecrits de cet habile Italien (1).

Les Oeuvres de Louïs de Gongora qu'on veut faire paſſer pour le Prince des Poëtes Eſpagnols ne ſont défectueuſes & pleines de fautes que parce qu'elles ſont poſthumes, ſelon le témoignage de Dom Nicol. Antoine (2).

C'eſt auſſi pour cette raiſon que la ſeconde partie du Gloſſaire barbare de Spelman ne répond nullement à la premiére, étant aſſés difficile de bien entrer dans la penſée & dans l'eſprit d'un Auteur qui n'eſt plus (3).

On ſait ce qui s'eſt dit & ce qui s'eſt fait touchant l'autorité de certains Opuſcules poſthumes de Monſieur de Marca donnés au jour par les ſoins de Monſieur l'Abbé de Faget (4).

On convient que la plûpart des Ouvrages poſthumes de Voſſius le Pere ne lui ſont point d'honneur, quoiqu'ils ſoient en aſſés grand nombre (5).

Les Mémoires de Monſieur de Ribier ſont

1. Voſſius de Scientiis Mathemat. in Clavio, in Vieta, in Scaligero & aliis Chronolog. & Mathem. c. 41. n. 17. p. 235. 236.
Jacob. Auguſt. Thuan. Hiſtor. ſuor. temp. &c. l. 129. p. 1060.

2. Nic. Anton. Biblioth. Hiſpan. tom. 2. pag. 30.

3. Journal des Savans du cinquiéme Janvier 1665.

4. Y.

ſont pleins de fautes groſſiéres parce qu'ils ſont poſthumes.

La plûpart des Opuſcules Géographiques, Hiſtoriques, Théologiques & Critiques d'Holſténius qui ont paru après ſa mort ſont fort imparfaits.

L'Ouvrage des Riviéres de France par Papyre Maſſon auroit encore été meilleur qu'il n'eſt, s'il n'étoit poſthume.

Les Oeuvres poſthumes de Monſieur de Brebœuf ſont infiniment au-deſſous de ſa Pharſale.

Monſieur l'Evêque d'Amiens dit que le Livre poſthume de Monſieur Paſcal, c'eſt-à-dire, le Recueil de quelques-unes de ſes penſées qui ont été trouvées dans ſon Cabinet après ſa mort parmi ſes papiers, auroit eu beſoin des derniers ſoins de ſon Auteur ; & qu'un „ Ouvrage ſi peu achevé „ nous remplit d'admiration & de douleur „ de ce qu'il n'y a point d'autre main qui „ puiſſe donner la perfection à ces premiers traits, que celle qui en a ſu graver „ une idée ſi vive & ſi remarquable, ni „ nous conſoler de la grande perte que „ nous avons faite par ſa mort (6). Et Monſieur l'Evêque de Grenoble parlant de ce même Ouvrage poſthume, dit que ſi

4. V. les Lettres de Mr. de Faget & de M. Baluze ſur ce ſujet, imprimées en 1668.

5. Jonſ. Hiſtor. Philoſ. pag. 313. 314. Konigii Bibl. Bibliograph. curioſ. & alii paſſim.

6. Aprobat. de Monſieur Faure Evêque d'Amiens, pour les Penſées de M. Paſcal. à la tête de l'Edition in 12. 1670.

si ces „ Diamans brutes épars çà & là jet-
„ tent tant d'éclat & de lumiére, ils au-
„ roient sans doute ébloui tous les esprits,
„ si ce Savant Ouvrier avoit eu le loisir de
„ les polir & de les mettre en œuvre. Que
„ s'il eût vêcu plus long-tems, ses secon-
„ des pensées auroient été sans doute dans
„ un meilleur ordre que ne sont ces pre-
„ miéres, mais qu'elles ne pouvoient être
„ plus sages ; qu'elles auroient été plus
„ polies & plus liées, mais qu'elles ne
„ pouvoient être ni plus solides ni plus lu-
„ mineuses (1).

Ceux qui ne goûtent pas la Critique de Melchior Cano en certains endroits de ses Lieux Théologiques, ont recours à ce prétexte pour affoiblir ou éluder son autorité, quoiqu'ils reconnoissent d'ailleurs la haute suffisance de cet Ecrivain. Et ils tirent avantage de ce que Cano étant mort avant que d'achever son ouvrage, il n'a point pû à plus forte raison le revoir & le corriger (2).

Il n'est pas difficile sur ce que je viens de raporter de s'imaginer quelle peut être la fortune des autres Ouvrages posthumes, c'est-à-dire, de ceux ausquels les Auteurs n'ont pû mettre la derniére main.

Mais de tous ces Ouvrages imparfaits, il semble qu'il y en ait peu qui soient plus in-

1. Approbat. de M. le Camus Docteur en Théol. depuis Evêque de Grenob.
2. Anton. Possevin. in Apparat. Sac. & in Bibl. Select.
Gabr. Naudæus in Bibliograph. Politic.

indignement traités que les Sermons des grands Prédicateurs dont le talent principal consistoit dans l'action. Ces sortes de Piéces posthumes ne sont pour le dire ainsi, que comme les cendres de ces grands Hommes, & nous ne considerons presque le papier que comme un tombeau où sont étendus les cadavres de ces Discours, qui la plûpart n'ont eu de beauté que lorsqu'ils étoient animés, & que lorsqu'ils sont sortis de la bouche de leurs Auteurs, & non pas de leur plume; & qui ont été faits plutôt pour les oreilles de l'Auditeur que pour les yeux du Lecteur.

C'est ce qui paroît assés par ce que nous avons du P. de Lingendes (3) & de quelques autres Prédicateurs qui pensant conserver leur réputation par le soin qu'ils ont eu d'empécher qu'on n'imprimât rien d'eux, ont été privés des fruits de leur prudence & de leur discrétion par les mauvais offices qu'on leur a rendus après leur mort en mettant leurs restes au jour.

Ceux même dont la réputation n'étoit pas fondée sur les graces de l'action, mais sur l'abondance des pensées & sur la force des raisonnemens & dont par conséquent les Discours ne devoient point paroître moins beaux sur le papier qu'ils l'étoient dans leur bouche, n'ont pas été beaucoup plus

Baron in Annalibus Eccles. ubi de Dial. S. Greg. M. & alibi.

3. Nath. Sotwel Contin. Alegamb. Bibl. Soc. J. pag. 153.

Et Monsieur Galois Journal des Savans du 4. Avril 1667.

plus heureux que les autres dans la publication qui s'en est faite après leur mort, & nous en avons un exemple dans celle des Panégyriques posthumes de Monsieur Biroat (1).

CHAPITRE X.

Préjugés de la Précipitation & de la Lenteur des Auteurs. De la grosseur & de la petitesse des Livres, de ceux qui se sont étudiés à faire beaucoup de Livres, & de ceux qui en ont fait peu.

CH. X.

LA Précipitation & la Lenteur sont deux extrémités que l'on a toujours blâmées en général dans ceux qui se mêlent d'écrire.

Si le Préjugé n'est point favorable aux jeunes gens qui mettent leurs productions au

1. Journal des Savans du 5. Decembre 1667. &c.

2. *Ne ad scribendum cito prosilias, & levi ducaris infamia. Multo tempore disce quod doceas.* Hieron. ad Rusticum l. 1. Epist.

Lucil. Lib. 9. Satyr. ait:

Labora
Discere, ne te res ipsa, ac ratio ipsa refellat.

3. Corn. Tacit. Lib. 15. Annal. ait
Compositius cuncta quam festinantius, &c.

Epicteti Enchirid. cap. 69.
Tanti periculi res est statim evomere quod non concoxeris.

Erasm. Comment. in adagium, *Canis festinans caecos parit catulos.*

Hadrian. Junius Lib. 4. Animadvers. c. 16.

Claud. Minos seu Minault ad Emblem. 208. Alciati.

Fran

au jour de trop bonne heure, comme on l'a vû plus haut, ce n'eſt que parce qu'on ſuppoſe qu'elles ne peuvent être que les fruits d'une trop grande précipitation, & que ſelon l'avis de Saint Jerôme & de toutes les perſonnes ſages, on ne doit point ſe preſſer de s'expoſer au Public, & qu'il faut employer de longues années à étudier & à méditer ce que l'on veut enſeigner aux autres (2).

On a raiſon d'apliquer à la compoſition des Livres ce que le célébre Zeuxis diſoit de ſes Tableaux. „ *Que c'eſt peindre pour „ l'éternité que d'être long-tems à faire une „ Piéce*. Les écrits des Anciens & de quelques Modernes, nous fourniſſent quantité de beaux traits de Moralité contre ceux qui ne veulent point ſe donner la patience & le loiſir néceſſaire pour digerer ce qu'ils ont à écrire & pour limer & polir ce qu'ils ont déja écrit (3).

Et

Franciſc. Bencius Soc. J. Orat. de ſtilo, &c.
Joannes Fileſac. Selector. Lib. 2. ejus Varro de multiplici Scriptorum genere, cap. 4. pag. 347. 348. Item cap. 11. pag. 375. 376.
Chriſtian. Liberius de ſcrib. & leg. Lib. num. 9. pag. 27. 28.
Theophil. Spizelius in Infelic. Liter. Tractat. 19. de Cacoëthe ſcrib. pag. 467. ¶. Baillet entaſſe ici beaucoup de citations tirées la plûpart d'*Hadrianus Junius 4. Animadv.* 16. & du livre que Fileſac a intitulé *Varro*. Je remarquerai ſeulement que ce qu'on fait dire à Zeuxis qu'il peignoit pour l'éternité n'eſt pas vrai à la lettre. Il avouoit ſimplement, comme l'écrit Plutarque dans la Vie de Periclès & dans le Diſcours touchant le grand nombre d'amis, qu'il mettoit beaucoup de tems à peindre, ſe contentant de

PART. X.

Et à dire le vrai, l'aveuglement & la passion de l'homme produisent peu d'effets plus bizarres que ne le sont ceux qui viennent de cette folle précipitation. Car au lieu que l'homme tâche ordinairement de reculer sa peine & son suplice, les Ecrivains précipités & impatiens avancent le leur le plus qu'il leur est possible, & cet avancement n'en diminuë point la durée, puisque cette peine n'étant autre que la confusion de n'avoir point réussi, elle ne finira point tant que la mémoire de leurs ouvrages vivra dans l'esprit des hommes.

On ne peut pas dire de ces gens que ce sont des Auteurs qui écrivent & qui composent, puisque pour me servir des termes de Pline le jeune (1), ils aiment mieux avoir écrit que d'écrire, comme ces juges qui n'aiment point à juger, mais seulement à terminer les procès. Et ainsi comme ils ont plutôt écrit qu'on ne peut dire qu'ils écrivent, ils ont pour le repentir ce loisir qu'ils ne se sont pas voulu donner pour écrire.

C'est à ces sortes de gens qu'un de nos Maîtres en l'art d'écrire s'adresse pour leur donner cette importante leçon (2).

Tra-

de donner à entendre que quand on peint pour la durée il est bon de peiner ses tableaux. Erasme l. 6. de ses Apophthegmes, n. 39. est le premier qui ait dit que Valére Maxime avoit exprimé la réponse de Zeuxis en ces termes : *Diu pingo, quia pingo aeternitati.* Hadrianus Junius dans l'endroit cité, a, sur la foi d'Erasme, répété la même chose. Cependant on au-

Travaillés à loisir, quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous piqués point d'une folle vitesse.
Un stile si rapide & qui court en rimant
Marque moins trop d'esprit, que peu de jugement.
J'aime mieux un ruisseau qui sur la molle arene
Dans un pré plein de fleurs lentement se proméne,
Qu'un torrent debordé qui d'un cours orageux
Roule plein de gravier sur un terrain fangeux.
Hâtés-vous lentement, & sans perdre courage
Vingt fois sur le mêtier remettés votre ouvrage.
Polissés-le sans cesse, & le repolissés,
Ajoutés quelquefois, & souvent effacés.

Aussi avons-nous vû cette belle maxime pratiquée par tout ce qu'il y a eu de plus judicieux & de plus habiles Ecrivains de tous les siécles & sur toutes sortes de sujets.

Denis d'Halicarnasse nous aprend que Thucydide employa vingt-sept ans à limer & à polir son Histoire, & que la durée de sa

auroit beau chercher dans Valére Maxime, on n'y trouveroit rien de tel.

1. Plin. jun. 6. Epistol. 2. ¶. Il y a dans Pline parlant des Avocats de son tems: *egisse malunt quam agere.*

2. Despreaux de l'Art. Poëtique Chant. I. v. 163, &c.

sa composition égala presque celle de la Guerre qu'il a décrite (1).

On sait combien de tems & de soins Euripide apportoit à ses Tragédies devant que de les laisser passer sur le Théâtre (2). Et l'on dit qu'un jour qu'il étoit en la compagnie de ses amis, & qu'il se plaignoit en leur présence de sa propre lenteur & de la pesanteur de son esprit qui l'empêchoit de faire quelquefois plus de trois Vers en trois jours, Alceste, qui s'y trouvoit, en voulut tirer avantage pour sa propre gloire, & dit que pour lui il pouvoit sans peine faire cent Vers par jour. Euripide se croyant taxé par ce faste & cette vanterie, lui répartit avec chaleur „qu'il ne doutoit nullement „ de sa facilité pour composer, mais qu'il „ osoit assurer que tous ses Vers qui lui „ sortoient de la tête avec tant d'abondance „ & de profusion ne dureroient pas plus „ de trois jours, & que les siens qui lui „ coutoient tant, pourroient résister au „ tems & passer à l'éternité.

Diodore de Sicile employa trente ans à son

1. Dionys. Halicarn. Judic. de Thucydid. pag. 939. Operum.

2. Liberius de Lib. scrib. pag. 29. 30.

Theophil. Spizel. Infel. Liter. Tract. 19. pag. 468.

¶. Il faloit au lieu de ces Ecrivains modernes peu estimés citer le seul Valére Maxime l. 3. c. 7. où ce fait d'Euripide & d'Alcestis est conté plus exactement, car c'est *Alcestis* qu'il faut dire, lorsque c'est un nom d'homme, l'usage contre la raison n'ayant reçu *Alceste* que dans la signification de la femme d'Admète Roi de Thessalie. Quelques-uns sans necessité ont lu *Alcestem* dans le 652. vers de la VI. Satire de Juvenal, comme si les Latins avoient dit *Alceste* pour *Al-*

ſon Hiſtoire ſelon ſon propre témoignage (3). Dion Caſſius en a donné vingt-deux à la ſienne (4).

On dit qu'Iſocrate étoit fort long-tems ſur ſes compoſitions, & qu'il ne plaignoit pas dix ans ou quelquefois même quinze pour une ſeule harangue (5).

On ſait le tems que les Bucoliques & les Géorgiques ont coûté à Virgile, & ce que lui auroit coûté l'Enéïde s'il avoit vêcu davantage, & l'on voit dans ſa Vie, qui court ſous le nom de Donat, qu'il faiſoit gloire d'imiter l'Ourſe dans la formation & la perfection de ſes petits. C'eſt auſſi une louange que Quintilien a donnée à Saluſte.

Catulle loue la Smyrne du Poëte Cinna qu'il avoit été neuf ans entiers à compoſer, & quoïque ce ne fût qu'un fort petit Livre, il témoigne qu'il étoit beaucoup préférable aux milliers de Vers qu'Hortenſius faiſoit quelquefois ſur un pied; aux Annales de Voluſius; & à tous ceux des Ouvrages de ſon tems que la précipitation ſeule de leurs Auteurs avoit fait éclorre (6).

Et

Alceſtis, & cette erreur peut avoir favoriſé l'introduction du féminin Alceſte en François. Quant au maſculin, ſi connu par le Miſanthrope de Moliére, il faut ſuppoſer qu'il vient du Grec 'Αλκέστης, comme *Aceſte* vient d'Α'κέστης.

3. Diod. Sicul. Biblioth. præfat.

4. Dio. Caſſ. & ap. Voſſ. de Arte hiſtoric. cap. 32. pag. 149. ¶. Dion Caſſius le dit lui-même dans Xiphilin ſur la fin de la Vie de Commode.

5. Chr. Liber. ut ſupra pag. 28. ¶. C'eſt Plutarque dans la Vie d'Iſocrate, & Longin c. 4. du Sublime qu'il faloit citer.

6. Catulli carmine 96. pag. 65. M.

bon (1) n'a point crû que ni la petitesse du corps, ni la longueur du tems, ni la disgrace de l'Auteur dût lui en faire perdre l'estime & le goût (2).

Sebastien Ackern ou Acernus Polonois em-

1. ¶. Le nommé Jaques Edouard Auteur de quelques Remarques critiques in 12. sur le Moréri de 1704. ayant lu que Scipion Tetti, accusé de sentimens peu orthodoxes touchant la Divinité, avoit été condamné aux Galéres, s'imagina que c'étoit dans le Traité *de Apollodoris*, que cet Ecrivain avoit débité ses erreurs, & prit là-dessus occasion de reprocher à Baillet d'avoir parlé d'un tel livre avec éloge. Jamais censure ne fut plus mal fondée que celle-là. Scipion Tetti ne dogmatise nullement dans son *Commentarius de Apollodoris* dedié à un Cardinal d'une pieté reconnuë, & le bon Jaques Edouard auroit fait un meilleur usage de sa Critique, si ayant envie de reprendre ici Baillet, il l'avoit repris d'avoir sans aucune preuve avancé que le Tetti employa plusieurs années à la composition du petit Traité dont il s'agit. Colomies, qu'allégue Baillet pour son garant, ne dit rien de tel. Aussi n'y a-t-il pas d'apparence qu'un ouvrage si court, quoique plein d'érudition, ait demandé un travail de plusieurs années. Un Scaliger, un Saumaise, n'y auroit pas mis trois jours; & supposé qu'il en ait couté vingt, ou même quinze au Tetti, ce n'a pu guere être que parce que les livres, qu'il avoit besoin de citer, étant alors plus rares, il ne les avoit pas sous sa main, comme on les a eus depuis.

2. P. Colom. Mêlang. Hist. pag. 843. de l'Edit. de ses Oeuvres in-4.

Item Jac. Aug. Thuan. in Vita sua. p. 13.

3. Ghilini Tom. 2. Theatr. homin. Literator. pag. 225.

Simon Starovolski in hecatontade seu Centur. Polonor. illustr. pag. 225.

4. ¶. Ce Compilateur, dont le nom de Batême étoit *Mathias*, mettoit à la maniére de ce tems-là son nom de famille au genitif. *Ego*, dit-il dans un avant-propos qui précéde les deux tables de son livre, *Frater Mathias Farinatoris de Vienna*, il entend de Vienne en

employa dix ans entiers à son Poëme de la Victoire des Dieux, & il n'y a point perdu son tems (3).

Mathieu Farinator (4) employa trente ans

en Autriche, *sacri Ordinis beatæ Dei genitricis, & Virginis Mariæ de Monte Carmeli, Lectorum sacræ Theologiæ minimus.* Après quoi dans le Prologue qui suit les tables, il rend compte à ses Lecteurs de l'Ouvrage qu'il avoit entrepris; que se défiant de ses forces, il avoit pendant deux ans hésité à produire ses materiaux; que cependant le Pape Jean (XXII.) ayant ouï parler de ce dessein, souhaita qu'il fût exécuté, mandant l'Auteur par un Bref exprès, & voulant que le livre fût intitulé *Lumen animæ*; qu'assisté de trois habiles coadjuteurs Léon, Amand, & Sévérin que le Pape lui avoit donnés, il avoit travaillé sans relâche jour & nuit vingt-neuf ans entiers, *triginta annis minus uno* à perfectionner son ouvrage. Qui ne croiroit là-dessus que ce seroit un chef-d'œuvre. C'est bien cependant la plus impertinente rhapsodie qu'on se puisse imaginer. On y debite dans la premiere partie sous 75. titres ou chapitres, la plûpart très-longs, de ridicules observations physiques, d'où l'on tache de tirer une morale tendante à salut. Dans la seconde partie qui contient jusqu'à 267. chapitres mais fort courts, la morale est plus simple, mais tout aussi fade. Les citations y sont tirees d'une infinité d'Ecrivains apocryphes, supposes, qui n'ont jamais existé. L'Auteur peut avoir été trompé à quelques-uns, mais en général il est difficile qu'on ne doute de sa bonne foi, d'autant plus que tout ignorant qu'il est, faisant dans son Prologue l'énumération de certains livres imaginaires d'Hermes, d'Algazel, de Palæmon, de Morienes & de Belinus, il a l'impudence de dire que *proprio labore* il les a traduits en Latin, lui qui est la barbarie même, & qui bien loin d'entendre le Grec ne paroit pas l'avoir su lire. Une chose qui m'a surpris en le parcourant, c'est qu'alléguant plusieurs Medecins, Philosophes, & Theologiens du 13. siécle, il ne fait nulle part le même honneur à S. Thomas d'Aquin. J'ai vu deux éditions de ce livre, toutes deux *in-folio*, la premiere du 3. Septembre 1477. à

Et pour joindre quelques exemples d'Auteurs modernes avec ces Anciens, on sait que Gobelin Persone a employé près de vingt-neuf ans à son Cosmodrome ou son Histoire, quoique d'autres veuillent qu'il lui ait donné même quarante-deux ans (1).

Chrêtien Massé de Cambray a travaillé cinquante ans durant à la compilation de sa Chronique (2).

Thomas Linacer Anglois, quoique très-habile & très-savant au raport d'Erasme, étoit fort lent à composer, étant persuadé de l'importance & de la nécessité de bien écrire. (3).

Paul Emile employa trente ans entiers à son Histoire de France (4). Santès Pagninus en mit autant à faire sa version Latine de l'Ecriture-Sainte (5).

Sannazar fut vingt ans à faire son Poëme des Couches de la Sainte Vierge (6). Paul Jove employa trente-sept ans à la composition de son Histoire (7). Gomesius Pereira Médecin Espagnol fut trente ans à composer son *Antoniana Margarita*, pour prou-

1. Voss. de Histor. Lat. Lib. 3. cap. 9. pag. 801. 802.

2. Idem ibid. & de Scientiis Mathemat. c. 41. num. 4. p. 23. ubi de Chronol.

3. ¶. La remarque d'Erasme l. 6. de ses Apophthegmes n. 35. est curieuse touchant la peine que *Paul Emile* & *Linacer* avoient à se satisfaire dans la composition.

4. Voss. de arte hist. Item de Hist. Latin. &c. p. 674.

5. Sixt. Senens. Lib. 4. Biblioth. sanct. & alii. ¶. Sixte de Sienne ne dit rien des trente ans qu'employa Pagnin

prouver que les Bêtes n'ont point de senti- ment (8).

Jean de la Case Archevêque de Benevent passa la meilleure & la plus longue partie de sa vie à faire & à polir son Galatée. C'est un Livre de l'épaisseur de deux Almanachs, dit M. de Balzac (9). Ce n'est pas, ajoute-t-il, que la Case eût l'esprit stérile, car jamais homme n'eut de plus grands avantages de la Nature. Mais c'étoit l'éloquence Attique qu'il cherchoit, & non pas l'éloquence Asiatique. Il rejettoit les premiéres pensées comme autant de tentations du malin esprit, il ne se servoit pas indifféremment de toutes les bonnes choses. Mais entre les bonnes, il choisissoit les meilleures, & celles-ci étant en fort petit nombre, il étoit bien difficile d'en composer un gros Livre.

Scipion Tetti Neapolitain avoit employé plusieurs années à son petit Traité des Apollodores, avant qu'on l'envoyât aux Galeres. C'est un ouvrage de deux feuilles, mais le Public qui l'a trouvé bon

Pagnin à sa version. C'est à Richard Simon l. 2. c. 20. de son Histoire Critique du Vieux Testament qu'il faloit renvoyer.

6. Chr. Liberius de scrib. Lib. pag. 29. Paul. Jovius, in elogio Sannazarii & alii.

7. Ger. Voss. de arte hist. cap. ult. pag. 149. Bayle dans son Dictionn au mot *Jove*, rem. G.

8. Bayle, Nouv. de la République des Lettres de Mars 1684. pag. 21. Item dans son Dictionn. au mot *Pereira*, rem. C.

9. Balzac, Entretien 9. pag. 185. Edition d'Hollande, ou 637. du Tom. 2. de l'Ed. in-fol.

je viens de raporter les exemples que le Préjugé eſt plus favorable à la lenteur qu'à la précipitation. Mais il eſt difficile qu'on en puiſſe faire une regle univerſelle & infaillible pour juger de la bonté des Ouvrages.

Car ſi d'un côté cette lenteur eſt louable dans les Auteurs qui en font un loiſir judicieux & toujours actif, elle eſt blâmable dans ceux qui la convertiſſent en pareſſe, qui ne ſavent pas en faire un bon uſage, & qui s'en ſervent pour leurrer & entretenir le Public de vaines eſpérances.

Il y a d'ailleurs des eſprits à qui la durée du tems, la longueur du travail, & l'opiniâtreté de l'aplication eſt ſouvent inutile, & quelquefois même nuiſible, comme il y a des fruits qui ne ſont point de garde, & qui ſe gâtent quand on les laiſſe trop longtems ſur l'arbre.

Pline le jeune avoit raiſon de dire que ces eſprits ſi difficiles font quelquefois du tort à leurs ouvrages à force de les vouloir retoucher trop ſouvent, & que ce n'eſt plus les polir, mais les affoiblir & les uſer que de de paſſer ſi ſouvent la lime pardeſſus. *Non jam ſplendeſcit limâ ſed atteritur* (1). Et nous voyons dans l'Hiſtoire de ſon oncle qu'A-

1. Plinius junior. Lib. 5. Epiſtol. 11.
Item Lib. 9. Epiſt. 35.
Theophil. Spizel. Labyr. Infel. Lit. ſeu vit. & mor. Liter. commonefact. 19. pag. 471. 472.

2. *Aliam gloriam uſurpavit (Apelles) cum Protogenis opus immenſi laboris ac curæ ſupra modum anxiæ miraretur: dixit enim, omnia ſibi cum illo paria eſſe, aut illi melio-ra,*

qu'Apelles se vantoit d'avoir au moins cet avantage sur Protogéne qu'il savoit finir, avouant que les ouvrages de celui-ci étoient d'un travail immense, mais d'une exactitude trop scrupuleuse, l'excès de cette extrémité n'étant pas moins préjudiciable à la bonté des ouvrages que le défaut de l'autre (2).

C'est peut-être pour avoir trop fatigué & impatienté le Public que la Pucelle en a été si mal reçûë, la dureté & la contrainte des Vers de Monsieur Chapelain sont les fruits de sa lenteur, & la longueur des années qu'il a employées à ce Poëme, n'a servi qu'à ralentir l'ardeur avec laquelle on l'auroit lû d'abord s'il avoit eu l'adresse de surprendre son Lecteur.

La version Latine d'Athenée n'en est ni meilleure ni plus exacte pour avoir été trente ans entiers à se former & à se polir entre les mains de Dalechamp, & le Public se soucie peu s'il en faut attribuer les retardemens & les défauts aux frequentes visites qu'il étoit obligé de rendre à ses malades, puisque rien ne l'obligeoit de se faire mauvais Traducteur pour devenir bon Médecin (3).

On prétend aussi que ce n'est pas la longueur

ra, sed uno se præstare, quod manum ille de tabula nesciret tollere: memorabili præcepto, nocere sæpe nimiam diligentiam. Plinius senior. Lib. 35. Histor. natural. cap. 10. pag. 691. col. 2.

3. ¶. Casaubon. Præfat. ad suas animadvers. in Athen.

gueur du tems qui a donné la perfection à celle de Vaugelas, puisque des huit ou neuf maniéres differentes qu'on a trouvées dans son Cabinet après sa mort, la premiere paroissoit souvent aussi bonne, & quelquefois meilleure même que les postérieures, & que celles qui étoient le plus travaillées au jugement de ceux qui revirent cette version (1).

Emmanuel Sâ fut quarante ans à composer son petit Livre des Aphorismes pour les cas de conscience, cependant c'étoit un assés mauvais Livre, jusqu'à ce que le Maître du sacré Palais en eût fait retrancher ou corriger plus de quatre-vingt endroits erronés (2).

Enfin il semble que le Public n'ait point grand égard à la longueur de vingt années que le Pere Esprit Sabathier employa pour faire une seule Carte qui fut apellée *Ombre idéale de la Science universelle*, & qui ne put même voir le jour qu'après que le Pere François Marie de Paris y eut encore donné trois ans de son loisir (3).

SI LES CRITIQUES ont témoigné quelquefois de vouloir bien user d'indulgence pour la lenteur des Ecrivains, en la considerant comme un effet de la crainte & du respect que ceux-ci ont envers le Public: ils n'ont pas eu la même disposition ni la mê-

1. Pelisson, Histoire de l'Académie, p. 319. 320. Du Ryer, Préface de la Trad. Françoise de Quinte-Curse, par Vaugelas.

2. Alegamb. Bibl. Soc. Jes. Scriptor. Possevin. Appar. Sacr. Tom. 1.

Ecrits des Curés de Paris, &c. pag. 316.

même facilité pour excuser leur précipitation. C'est avec grande raison qu'ils ont voulu mettre cette difference entre ces deux extrémités, parce qu'ils ont toujours pris cette précipitation, non seulement pour un mépris injurieux que les Auteurs font du Public & de la Postérité; & pour une maniére de le servir trop cavaliérement; mais encore pour la Source & pour la Mere de deux espéces monstrueuses qui accablent de plus en plus la République des Lettres, je veux dire, de la *Multitude* & de la *Grosseur* des Livres.

Il y a long-tems que Salomon s'est plaint de la multitude des Livres, & de ce qu'on ne finissoit point d'en faire tous les jours de nouveaux (4). Les Païens même qui sembloient n'avoir point d'autre moyen de se rendre immortels qu'en tâchant de vivre dans l'esprit & la mémoire de la Posterité, & en multipliant leurs Livres dans cette intention, n'ont pû approuver cette démangeaison d'écrire beaucoup (5).

Mais que n'auroient pas dit ces Auteurs Sacrés & Profanes sur l'état de ces derniers tems, & particuliérement depuis l'usage de l'Imprimerie, s'ils avoient pu connoître les débordemens des esprits & de la Librairie qui se sont faits ensuite dans le monde?

Les

3. Journal des Savans, &c.

4. Eccles. cap. 12. v. 12. *Faciendi plures Libros nullus est finis.*

5. Juvenal. Satir. VII. v. 51. 52.

tenet insanabile multos
Scribendi cacoëthes & ægro in corde senescit.

Les ſavans & les ignorans prennent indifferemment la plume, comme par une eſpéce de conſpiration pour accabler, ou du moins pour fatiguer & rebuter le genre humain; pour diſtraire & faire égarer les eſprits; pour charger & confondre la mémoire; pour gâter & falſifier le jugement, & pour faire évaporer l'imagination des hommes par la multiplication inutile des Livres.

C'eſt le moyen que les uns & les autres ont trouvé pour tendre des piéges à la curioſité que nous avons naturellement de vouloir apprendre tout ce que nous ne ſavons pas, & de voir & lire pour cet effet tout ce qu'on apelle *Nouveautés* ou *Livres nouveaux*.

Ainſi les uns & les autres, quoiqu'ils ayent pris & qu'ils prennent encore tous les jours des routes differentes, ne laiſſent point d'arriver tous à un même but, & d'aboutir malgré leurs vûës & leurs intentions à une même fin, qui eſt de nous faire perdre le fruit de nos études; notre loiſir & notre tems, c'eſt-à-dire, le prix de l'éternité; & ſouvent même nos fortunes temporelles & nos petites finances. C'eſt ce qui nous rend doublement ridicules dans l'eſprit des Financiers publics & de tous ceux qui ne ſont point atteints ou qui ſont guéris de l'amour des Livres. Car depuis que les Auteurs ſe ſont aviſés de ſe découvrir ou de ſe trahir les uns les autres, nous avons

1. Theoph. Rayn. Erotem. de bon. & mal. Libb.
2. Petrus Aurel. Vindiciæ cenſur. Sorb. adv. ſpongiam Herm. Loëmelii, pag. 241, 242.

avons mieux reconnu qu'auparavant quelle eſt la ſource & le ſujet de tous ces inconvéniens qui nous arrivent de leur lecture, & on nous a fait remarquer qu'ils ne viennent que de ce que cette multitude affreuſe de Livres n'eſt pour l'ordinaire qu'une multiplication des mêmes Livres ; que pluſieurs Livres n'en ſont ſouvent qu'un en pluſieurs façons. Et d'autant que par l'artifice des Synonymes & des Epithetes, on lit ſouvent les mêmes choſes ſous des titres differens & ſous divers noms d'Auteurs : il ne faut point chercher ailleurs l'origine du dégoût & du rebut des uns, & celle du rétardement des autres dans le progrès qu'ils feroient s'ils n'étoient abuſés par tant de Répetiteurs & de hardis Plagiaires.

C'eſt ce que le Pere Théophile Raynaud a remarqué des Interprétes & Commentateurs de l'Ecriture-Sainte qui ne font preſque que ſe copier les uns les autres (1).

C'eſt ce que Petrus Aurelius (2) & quelques autres Critiques (3) ont trouvé dans la plûpart des Théologiens Scholaſtiques, ſoit qu'ils ayent écrit ſur le Maître des Sentences & ſur Saint Thomas, ſoit qu'ils ayent traité la Morale en particulier.

C'eſt ce qui a formé le ſujet de tant de plaintes que l'on fait contre tous ces *fatras* & ces maſſes monſtrueuſes de Commentaires ſur Ariſtote, & contre la plûpart

3. Théol. Mor. des J. Lettres de Montalt. Fact. & Ecrits des Curés de Paris : & autres Livres pag. 115. 116.

part des Cours ennuyeux de nos Philosophes Scholastiques.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs que si on retranchoit les Répétitions de tout ce qui s'est fait sur le Code & le Digeste, sur le Décret & les Décrétales, on seroit moins rebuté de l'étude de l'un & l'autre Droit; & que les Canonistes & les Jurisconsultes pourroient se rendre habiles à moins de frais & en moins de tems.

C'est ce qui nous a fait croire que si la plûpart des Historiens, des Géographes, des faiseurs de Chroniques & d'Itineraires s'étoient contentés de polir leurs Originaux sans les transcrire, il y auroit eu moins de menteurs; & que si l'on obligeoit tous les faiseurs de Vers de faire restitution à Homére, à Virgile, à Horace & aux autres Anciens, nous ne serions pas en peine de lire tant de Modernes.

Voilà les effets du Préjugé contre la multitude des Livres, qui d'ailleurs ne laisse pas d'avoir son utilité, au moins pour ceux qui traitent des vérités de la Religion Chrétienne selon Saint Augustin (1).

C'est une chose avantageuse au Public & particuliérement à l'Eglise, dit ce Saint, qu'il

1. *Utile est plures Libros à pluribus fieri, diverso stilo, non diversa fide, etiam de quæstionibus iisdem, ut ad plurimos res ipsa deveniat, ad alios sic, ad alios autem sic.*

Neque enim omnia quæ ab omnibus conscribuntur in omnium manus veniunt. Et fieri potest ut nonnulli qui etiam hæc nostra intelligere vellent, eos non inveniant Libros, in hos saltem incidant.

S. August. Lib. 1. de Trinit. cap. 3. Tom. 3. Operum.

qu'il ſe trouve pluſieurs Ecrivains qui faſſent pluſieurs Livres tous differens quant à la forme, quoiqu'ils travaillent tous ſur une même matiére; que n'ayant tous qu'une même foi & de mêmes principes, ils prennent un ſtile divers & des maniéres differentes pour expliquer les mêmes questions : afin que leurs Livres étant ainſi multipliés, ils puiſſent tomber entre les mains de plus de gens qui pourront s'inſtruire d'une même vérité, les uns d'une façon & les autres d'une autre; & que comme on ne peut point avoir tous les Livres qui ſe font, on puiſſe du moins trouver dans ceux que l'on peut acquerir, ce qui eſt traité dans ceux qui ne nous pourroient pas aiſément tomber entre les mains.

Il eſt même à ſouhaiter, dit encore ce Saint dans un autre endroit de ſes Ouvrages (2), que dans les lieux où l'héréſie a quelque cours, tous ceux qui ont quelque talent pour écrire prennent la plume pour la défenſe de leur Religion & de la cauſe commune de leur Egliſe, quand ils devroient écrire tous la même choſe & dans les mêmes maniéres, ne duſſent-ils en diverſifier que les termes & les expreſſions. Car

2. *Optandum eſt, ubi hæreſes vigent, ut quicumque aliquâ ſcribendi facultate præditi ſint, ii ſcribant omnes, etſi non modo de rebus iiſdem ſcripturi ſint, ſed eadem etiam aliis verbis fortaſſe ſcripturi. Expedit enim ut hæretici intelligant in caſtris Catholicorum non unum aut alterum eſſe, ſed multos qui cum iis adverſa fronte congredi audeant.*

Idem Lib. contra mendacium ad Conſentium; Tom. 4. Operum.

Car il eſt à propos, ajoute-t-il, que les Hérétiques ſachent que l'Egliſe Catholique n'a point pour un ou deux Ecrivains à ſon ſervice, mais qu'elle en peut produire des légions entiéres capables de la défendre contre les attaques & les inſultes de ſes ennemis. Qu'il arrive encore cet avantage de la multitude des Livres, qu'on les peut avoir plus commodément, c'eſt-à-dire à moins de frais & avec moins de peine que s'ils étoient plus rares, & qu'on en peut faire le choix plus facilement.

En effet les Auteurs Eccléſiaſtiques n'ont pas crû que ce ſeroit entiérement perdre ſa peine que de prendre la plume contre les Ariens après Saint Athanaſe, quoiqu'il eût parfaitement traité la matiére, & que ce qu'il en avoit écrit eût pû ſuffire contre tous les ennemis de la Divinité du Fils de Dieu.

Saint Baſile le Grand, Saint Epiphane, Didyme d'Alexandrie, les deux Grégoires de Nazianze & de Nyſſe, les deux Cyrilles de Jeruſalem & d'Alexandrie, Saint Hilaire, Saint Ambroiſe, Saint Auguſtin, Gregoire de la Bétique ou d'Elvire, Idacius Clarus, Saint Fulgence, Saint Phebade d'Agen, Lucifer de Cagliari, Cerealis, Victorin & pluſieurs autres anciens Auteurs Grecs & Latins, ſans parler des Modernes qui ont écrit contre les nouveaux Ariens & Photiniens, que nous apellons Sociniens, n'ont pas cru rendre mauvais office

1. Rob. Bellarmin. tom. 1. Controverſ. Præfat. ad Lector.

An-

office à l'Eglise en multipliant les Ecrits contre ces Hérétiques, & en repetant si souvent la même matiére.

La plûpart de ces Saints & savans Auteurs ont tant de raport & de ressemblance entr'eux, selon la remarque même du Cardinal Bellarmin & du P. Possevin (1), qu'ils semblent avoir écrit de concert & conspiré ensemble pour raporter les mêmes passages de l'Ecriture dans le même ordre, pour les expliquer de la même maniére, & pour se servir des mêmes argumens contre les Hérétiques. Ils repetent tous & inculquent les mêmes choses comme s'ils n'avoient fait que copier tous un même Original. Mais loin d'avoir merité le moindre blâme par cette conduite, loin d'avoir incommodé l'Eglise par cette multiplication d'ouvrages, ils s'en sont fait un mérite devant Dieu & devant les hommes, & ils ont assuré à l'Eglise une Victoire que ses ennemis lui auroient peut-être disputée plus long-tems.

Si donc ils ont fait tant de Livres sur une matiére, il faut s'en prendre au zele de la Religion & aux mouvemens que Dieu donnoit à tous ces Saints d'étaler les richesses de ses dons & de les faire profiter à sa gloire & au service de l'Eglise. Et s'ils ont écrit la même chose il faut se souvenir qu'ils puisoient dans une même source, qu'ils étoient animés d'un même esprit, qu'ils avoient la même fin, les

Anton. Possevin, Biblioth. Select. Lib. 1. cap. 47. *pag.* 39.

I. PART. CH. X.

les mêmes ſecours, les mêmes ennemis à combattre, le même ſujet à traiter, la même cauſe à défendre & le même Maître à ſervir.

Multitude de Livres d'un ſeul Auteur.

ON PEUT faire le même raiſonnement à proportion de celui-ci ſur tous les autres ſujets Sacrés ou Eccléſiaſtiques, Profanes ou Séculiers qui ont été traités pluſieurs fois par pluſieurs Auteurs: & conclure que la multitude des Livres qui ſont répandus dans le monde n'eſt point blâmable par raport au grand nombre des Auteurs, mais ſeulement lorſqu'elle vient d'un Auteur que la demangeaiſon d'écrire porte plutôt à faire beaucoup de Livres qu'à les faire bons.

La fécondité d'un petit nombre de bons Ecrivains qui ont enrichi le Public d'un grand nombre de préſens conſidérables, a été d'un exemple très-préjudiciable à une infinité d'autres qui aſpirant à leur gloire, quoiqu'ils n'euſſent ni leur tête, ni leurs forces, ni leur bonheur, n'ont pas laiſſé de gâter ſouvent plus de papier que ceux-là n'en avoient utilement employé.

Mais ces derniers ont été à leur tour auſſi préjudiciables aux premiers, & la multitude de leurs mauvais Livres ayant dégoûté le Public, pourroit bien lui avoir don-

1. Lib. 3. Regum cap. 4. v. 32. 33.
Joſeph. Antiq. Judaïc. Lib. 8. cap. 2.

2. Jamblich. de Ægypt. Sap. ¶. Iamblique ſect. 8. c. 1 dit qu'au compte de Seleucus ce *Mercure* avoit compoſé deux mille volumes, ou au compte de Manéthon trente-ſix mille cinq cens vingt cinq. Il dit de plus au chapitre ſuivant que de l'hiſtoire des Dieux Em-

donné lieu de confondre avec eux ceux de ces bons Ecrivains : & avoir rebuté les Copistes qui se sont enfin lassés de faire passer jusqu'à nous les bons Livres aussi-bien que les méchans, & peut-être parce que leur multitude seule les aura épouvantés.

Car, pour ne rien dire des miliers de Sentences, de Paraboles, de Vers, de Cantiques, de Proverbes, de Traités des Plantes, des Animaux & des autres productions de la Nature que SALOMON avoit composés (1), & où il n'y avoit rien que d'excellent ; à quoi pourrions-nous raisonnablement attribuer la perte que nous avons faite des Livres de TRISMEGISTE, quel qu'ait été cet Auteur ? Car s'il est vrai que cet homme seul ait composé Six mille cinq cens vingt-cinq Volumes, ou plutôt comme d'autres l'ont écrit Trente-six mille, ou selon quelques-uns même Trente-six mille cinq cens vingt-neuf Livres touchant la sagesse des Egyptiens, il n'est pas possible qu'il ne se soit trouvé bien du fatras, & de la rêverie dans tout ce grand nombre de compositions, qui aura détourné les Copistes d'en faire le discernement & de nous communiquer ce qu'il y auroit eu de bon (2). Mais il est aisé d'attribuer

Empyrées le même Mercure avoit composé cent livres, autant des Ethériens, & mille des Célestes. Voyés Conring. *de Hermetic. medic. c.* 4. & surtout J. A. Fabrice au tom. 1. de sa Bibl. Grecque chap. 7. 8. 9. 10. 11. 12. & 13.

Nicol. Anton. in Vincentio Marinerio, tom. 2. Bibl. Hispan. *pag. 263.* initio.

Christ. Liberius de scrib. Lib. p. 8.

PART. X.

tribuer ce que l'on veut à un fantôme, & si l'on veut faire prendre quelque couleur & quelque aparence de vérité à ce conte, on peut se persuader avec la Croix-du-Maine (1) que c'étoit anciennement la coûtume des Egyptiens de publier tous les Livres qu'ils composoient sous ce spécieux nom de Trismegiste, ou d'un autre équivalent en Langue vulgaire, soit pour se faire honneur; soit que ce fût un titre ordinaire de Livres. Ainsi rien ne nous empêche dans cette supposition de croire qu'il y ait eu dans l'Egypte plus de Trente-six mille Trismegistes.

Si nous en croyons Liberius (2) le faux Trismegiste ne passera que pour un fort petit Ecrivain avec ses Trente-six mille volumes auprès de CALLIMACHUS le Cyrenien, dont nous avons les Poësies & qui fut Bibliothéquaire de Ptolemée (3) Philadelphe entre Zenodote & Eratosthene. Car il prétend qu'il a composé plus de Huit cens mille Livres, ce que huit cens des plus laborieux Ecrivains auroient peine de faire aujourd'hui. Il a été abusé par Lomejer sans

1. Franç. de la Croix du Maine, Discours de ses propres Livres, page 546. à la fin de sa Bibliothéque. ¶. Ce n'est pas un moderne tel que la Croix du Maine qu'il faloit citer, mais l'Auteur ancien d'où la Croix du Maine a tiré cette remarque.

2. Christ. Liberius de Lib. scrib. leg. &c. pag. 7.

3. ¶. On dit en François *Ptolomée*, & non pas *Ptolémée*. Callimaque n'a point été Bibliothécaire de Ptolomée Philadelphe comme l'ont dit Raphaël de Volterre l. 14. Morof. l. 7. de son Polyhistor. c. 2. n. 17. & d'autres modernes qui ne citent pour garant aucun ancien.

[illegible] (4) ; & il y'a grande aparence [illegible] ce dernier est tombé sur un endroit de [Su]idas mal cité par quelqu'un, & que lui-[m]ême s'y est trompé en prenant *huit cens [m]ille* pour *huit cens* (5). A moins qu'on [n]e veuille dire que cet Auteur avoit fait le [C]atalogue de plus de Huit cens mille Li[v]res (6), encore la Bibliothéque d'Ale[xa]ndrie n'en contenoit-elle pas plus de Sept cens mille au raport d'Aule-Gele (7).

Ce que l'on dit des autres Auteurs anciens qui se sont plû à la multitude des Livres n'est pas si fort au-dessus du vraisemblable, & surtout si l'on se souvient d'expliquer le mot de *Livres* par celui de *Cahiers* ou *Rouleaux*, c'est-à-dire, de simples feuilles ou cartes roulées d'où nous est venu le mot de *Volume*.

Ainsi il n'est pas tout à fait incroyable qu'ARISTARQUE le Grammairien qui vivoit sous Ptolemée Philometor en ait fait un mille (8) en ce sens (9), quoique Suidas se contente de dire que le bruit commun lui en donnoit plus de Huit cens (10).

On dit que ZENON le Pere des Stoïciens

4. Joan. Lomejer. de Bibliothecis, cap. 13. pag. 307. M.
5. Suidæ Lexic. voce *Callimach.*
6. Voyés les beaux & judicieux Catalogues de Livres & d'Auteurs que fit ce Callimachus dans Jonsius, Liv. 2. chap. 5. des Ecrivains de l'Hist. Philos. p. 133. & suiv.
7. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 6. cap. 17.
8. ¶. Un *mille* pour un *millier* n'est pas François.
9. Christ. Liber ut supra pag. 7.
10. Suidas in Lexic. voce *Aristarch.*

S 7

PART. II. X.

ciens avoit composé Sept cens cinq Opuscules différens (1), qui nonobstant leur multitude étoient d'une si grande force que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume pour le refuter, de prendre auparavant de l'ellebore blanc pour se purger & se fortifier la tête, & pour empêcher que l'estomach ne lui envoyât des vapeurs au cerveau (2). Mais on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zenon, & quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade (3).

Cela nous doit être d'autant plus suspect qu'EPICURE passoit dans le Monde pour celui des Philosophes qui avoit le plus écrit, selon Diogéne Laërce (4), qui ajoute dans sa Vie que la multitude de ses Volumes montoit jusqu'au nombre de Trois cens dans lesquels il n'avoit mis aucun témoignage, ni passage, ni aucun mot qui fût pris d'autrui. Tout y étoit de lui, & l'on juge de là quelle étoit la force

1. Liberius de scrib. Lib. pag. 7. ¶. Liberius se trompe touchant ces prétendus sept cens cinq Opuscules de Zénon inconnus dans toute l'Antiquité.

2. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 17. c. 15. Item Plin. senior Hist. Nat. Lib. 25. c. 5. Voss. de Philosoph. sect. c. 19. p. 79. 99.

3. Jac. Oyselius in not. ad Aul. Gell. pag. 768.

NB. J'ai dit sur la foi de Pline l'Ancien d'Aulu-Gelle, de Vossius &c. que Carnéade Philosophe Academicien se purgeoit le cerveau avec de l'ellebore blanc pour écrire contre Zenon le pere des Stoïciens. S. Augustin (*lib. contra Cresconium c. 10.*) dit, que c'étoit lorsqu'il vouloit disputer contre Chrysippe. Mais quoi-

ce & la fécondité de son esprit.

Quoique Laërce ait dit qu'Epicure avoit surpassé généralement tous les Philosophes par la multitude de ses Livres, (5) il ne laisse pas en un autre endroit d'en excepter CHRYSIPPE, disant que Zenon avoit fait beaucoup de Livres à la vérité, mais que Xenophane en avoit fait plus que lui; que Démocrite en avoit fait plus que Xenophane; qu'Aristote en avoit fait plus que Démocrite; & Epicure plus qu'Aristote; mais que Chrysippe en avoit fait plus qu'Epicure (6).

Ce Chrysippe n'étoit proprement que le singe d'Epicure pour les compositions, & le Parasite de ses Livres, comme l'appelloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure, c'est pourquoi il le copioit souvent, & quand il le vouloit surpasser, il alloit mandier divers passages des autres Philosophes, ce qui a fait dire à Zenon & à Aristote que tous ses Livres n'étoient pleins que de témoignages &

quoique l'autorité de Saint Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au-dessus de celle des Auteurs profanes; cela nous fait toujours penser que la plûpart de ces relations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ai voulu marquer, lorsque j'ai ajoûté après Oyselius & quelques autres, *que l'on doute que ce fut au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade.* ¶. Voyés cependant Ménage tom. 1. de l'Anti-Baillet c. 41.

4. Diog. Laërt. in Vita Epicuri, Lib. 10. pag. 273. col. 2. n. 26. de multitud. Libror. Epicuri.

Item Origenes Lib. 1. advers. Celsum.

5. Παντὰς ὑπερβαλλόμενος πλήθει βιβλίων.

6. Diog. Laërt. Procem. n. 16. Lib. 1. pag. 4.

PART. I. X.

& de paroles d'autrui (*a*). Et Diogéne Laërce (1) dit que comme il écrivoit tout ce qui lui venoit dans la pensée avec une précipitation étrange, il ne faisoit rien de bien, & ne se soucioit pas d'être exact pourvû qu'il surpassât Epicure dans le nombre des Livres. Et en effet il avoit composé plus de Trois cens volumes sur la Dialectique seule (2), sans parler de ce qu'il avoit écrit sur divers autres sujets.

Cependant, à bien considerer la chose on ne peut pas dire que Chrysippe ait surpassé

(*a*) Aristote n'a pu parler des Livres de Chrysippe. Il étoit mort avant que Chrysippe fût au monde. Aristote mourut l'an troisiéme de la cent quatorziéme Olympiade, & Chrysippe mourut dans la cent quarante-troisiéme. Monsieur Baillet cite pour la confirmation de son opinion Diogéne Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page 273. de l'édition d'Angleterre; M. Baillet n'a point lu le Grec de cet endroit de Laërce, mais en ayant lu la version d'Aldobrandinus, que voici : *Epicuri multam scriptionem Chrysippus æmulatus est, quemadmodum Carneades ait, Parasitum ejus librorum ipsum appellans: si quid enim Epicurus scriberet, tantumdem scribere Chrysippus ob æmulationem studebat. Quocirca & eadem sæpe scripsit, & ea, quæ sibi in mentem illico veniebant, & festinatione parum emendata; testimoniaque tot insunt, ut eis solis libri referti sint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*; & l'ayant lu ponctuée de la sorte que je viens de la representer, & telle qu'elle est imprimée dans l'Edition d'Angleterre; il a crû que ce que disoit Laërce de Chrysippe avoit été remarqué par Zenon & par Aristote: & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*, veulent dire que ce défaut de raporter trop de témoignages dans des Traités Philosophiques, qu'on blâmoit dans les Ecrits de Chrysippe, se rencontroit aussi dans ceux de Zenon & d'Aristote. (ANTIB. t. I. p. 27.) ¶. A quoi j'ajoute qu'à l'egard de Zénon il n'y a guere d'ap-

passé Epicure dans la multitude des Livres, selon le raisonnement d'Apollodore d'Athénes dans Laërce (3), puisque si l'on eût ôté des Livres de Chrysippe tout ce qui n'étoit pas de lui, il ne lui seroit presque rien resté, aulieu que ceux d'Epicure n'étoient composés que de ce que sa cervelle & son fonds lui avoient fourni (4).

Cela fait voir le peu d'équité qu'Hesychius l'Illustre, & ceux qui l'ont suivi (5) ont fait paroître, lorsqu'ils ont confondu le mérite d'Epicure avec celui de Chry-

d'apparence qu'étant mort en la 129. Olympiade, il eût pu faire une remarque pareille à celle dont il s'agit contre Chrysippe, qui étant né au commencement de l'Olympiade 125. c'est-à-dire quelque 18. ou 20. ans auparavant, n'étoit pas en âge d'avoir composé beaucoup de livres.

1. Laërt. Lib. 10. de Vita Epic. p. 273.

2. Petr. Gassend. de Vita Epic. Lib. 3. pag. 90. cap.

4. Diog. Laërt. in Chrysippo n. 199.

3. Laërt. Lib. 7. de Vita Zenonis. Idem in Chrysippo n. 182. ¶. Diogéne Laërce l. 7. in Chrysippo n. 182. dit ὅτι τὰ Ἐπικούρου οἰκεία δυνάμει γεγραμμένα καὶ ἀπαράθετα ὄντα. Et l. 10. n. 26. il dit que dans les trois cens volumes d'Epicure il n'y avoit nul témoignage emprunté d'ailleurs, que c'étoient toutes maximes originales. Κύλινδροι μὲν γὰρ πρὸς τριακοσίους εἰσί. γεγράφθαι δὲ μαρτύριον ἔξωθεν ἐν αὐτοῖς οὐδὲν ἀλλ' αὗται εἰσὶν Ἐπικούρου φωναί.

4. P. Gassendi. Lib. 1. de Vit. Epic. c. 9. pag. 34. & seqq. Laert. in Chrysippo n. 182. & l. 10. n. 26.

5. Joan. Filesac. Varro Lib. 2. select. cap. 11. pag. 376. ex Hesychio illustri, &c. ¶. Ni Diogéne Laërce ni par conséquent Hésychius qui ne fait ici que le copier mot à mot, ne disent point qu'Epicure écrivoit avec trop de précipitation; c'est uniquement Filésac qui chap. xi. de son livre intitulé *Varro* accuse faussement Hésychius d'avoir repris Epicure de ce défaut. En quoi d'un côté Baillet a raison de justifier Epicure, & de l'autre tort de croire avec Filésac *qu'Hésychius a fait* une faute qu'il n'a point faite.

Chrysippe, & qu'ils ont dit que l'un & l'autre pour s'être trop pressé d'écrire & de multiplier leurs ouvrages ont été peu exacts & peu solides en ce qu'ils ont mis au jour (1). Ce qui n'est vrai que de Chrysippe (2), quoi qu'on ait soupçonné Epicure d'avoir mis au rang de ses Livres ceux de Démocrite sur les Atomes, & ceux d'Aristippe touchant la volupté pour en grossir le nombre, & en acquerir de la gloire comme s'il en avoit été l'Auteur (3).

Outre ce que l'on a dit de ces laborieux Ecrivains, on nous a encore voulu persuader que THEOPHRASTE disciple d'Aristote avoit mis au jour Trois cens volumes (4); que DIDYME LE CHALCENTERE, c'est-à-dire aux entrailles de cuivre, ainsi nommé à cause qu'il étoit extraor-

1. Ger. Jo. Vossius de Philosophor. sect. cap. 8. §. 36. pag. 55.

2. ¶. Il n'y a qu'à lire Diogéne Laërce l. 10. n. 27. & son copiste Hésychius depuis les mots *ἐζήλω δὲ αὐτὸν Χρύσιππος* jusqu'à *γέμειν τὰ βιβλία*, pour reconnoitre cette vérité que Baillet n'a pas reconnuë à l'égard d'Hésychius.

3. Dict. Hist. de Moreri, pag. 465. de la premiére Edit. ¶. Voila un beau garant d'un fait de cette consequence, pour la preuve duquel il étoit si naturel de citer Diogéne Laërce l. 10. n. 4. sans parler de Clément Aléxandrin Strom. 6. & des autres témoignages recueillis curieusement par Ménage dans sa note sur Diogéne à l'endroit ci-dessus allegué.

4. Liberius de scrib. Lib. pag. 7. ex Genebrardo, &c. Vid. & Laërtium & Hesychium. ¶. Liberius & Génébrard doivent être ici comptés pour rien. Hésychius suppute le nombre des Auditeurs, mais non pas des volumes de la composition de Théophraste. Diogéne Laërce qui en a dressé le Catalogue les fait monter à près de 500.

traordinairement laborieux, avoir composé jusqu'à Trois mille cinq cens Traités différens (5), & Séneque en met jusqu'à Quatre mille (6). Ce qui a fait dire à Athénée que Didyme avoit oublié le nombre de ses Livres (7).

Quelques-uns ont écrit que DIOMEDE le Grammairien en avoit fait Dix mille (8) quoiqu'avec assés peu de vrai-semblance (9).

Parmi les Romains SERVIUS SULPICIUS (10) en avoit fait Cent quatre-vingt-huit sur le Droit Civil seulement (11). VARRON à l'âge de quatre-vingts quatre ans avoit déja composé Quatre cens quatre-vingts dix Livres dont il se perdit une bonne partie durant sa proscription par le pillage qu'on fit des Bibliothéques de la Ville;

5. Moreri Dict. Hist. ex var. Auctorib. Suidas. voce Δίδυμος. Athenée, l. 4. c. 6.

6. Luc. Senec. Epist. 88. & ap. Morer.

7. Athænei Dipnosoph. Lib. 4. & ap. Morer. ¶. C'étoit Demetrius de Trezéne qui au rapport d'Athénée appeloit par cette raison βιβλιολάθας ce Didyme, duquel on peut voir à ce sujet le conte que fait Quintilien l. 1. c. 8.

8. ¶. C'est un songe. On n'a jamais rien écrit de tel de ce Grammairien: Et Baillet lui-même qui renvoie au chapitre où il en parle, n'y dit pas un seul petit mot de ces prétendus dix mille volumes.

9. V. notre Rec. des Gramm.

10. ¶. Pomponius dans la Lettre 43. *de Orig. Jur.* ne dit point que *Servius Sulpicius* ait composé jusqu'à 188. volumes sur le Droit, mais seulement près de 180. Hotman que cite Baillet n'en compte pas davantage.

11. Franc. Hotoman. descript. Jurisconsultor. qui à Pomponio citantur, pag. 442. Christ. Liber. & alii.

Ville, comme nous l'aprend Aule-Gelle (1). C'est ce grand nombre des Ouvrages de Varron qui a fait dire à Saint Augustin (2) qu'il s'étonnoit qu'ayant tant lû, il eût eu le loisir d'écrire; & qu'ayant tant écrit, on auroit eu de la peine à se persuader qu'un homme eût été capable de tant lire. (3).

GALIEN avoit composé plus de Quatre cens Livres sur la Médecine, & plus de Deux cens quarante sur les autres Sciences (4), & le grand nombre de ceux qui nous sont restés nous fait assés connoître qu'il n'est pas impossible absolument de beaucoup écrire & de bien écrire tout à la fois (5). Il

1. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 3. cap. 10. ad finem.

2. D. Augustin. Lib. 6. de Civit. Dei. cap. 3.
Ant. du Verdier de Vauprivas Biblioth. pag. 1034.

3. ¶. Ayant été ami particulier du célebre Pierre Palliot Parisien, Imprimeur, Libraire & Graveur établi à Dijon, où il mourut le 6. Avril 1698. âgé de 89. ans, j'aurois tort de ne pas prendre ici l'occasion d'en faire l'éloge comme d'un des plus laborieux Ecrivains de l'Europe, qui sans litérature, & sans savoir autre Langue que sa maternelle, a eu assés de génie pour composer l'Histoire du Parlement de Bourgogne, augmenter de près de moitié l'*Indice armorial* de Géliot, graver toutes les armoiries contenuës dans ces deux volumes *in-folio* & de plus laisser autres treize gros *in-folio* de Mémoires Généalogiques du Duché de Bourgogne, actuellement conservés dans le cabinet de Mr. Joly de Blaisy Président au Grand Conseil. Je me souviens les avoir vus plus d'une fois tous écrits de la main de l'Auteur, ce qui me donna lieu de lui appliquer dans les vers suivans, la pensée de Saint Augustin ci-dessus rapportée touchant Varron:

Vrai

Il ne nous feroit pas difficile de trouver auſſi parmi les anciens Auteurs de l'Egliſe de ces habiles & laborieux Ecrivains à qui les ouvrages tomboient de la plume avec une facilité qui fait encore aujourd'hui le ſujet de notre étonnement.

Car ſans parler d'ESDRAS à qui les Rabins donnent Deux cens quatre Livres ſur divers ſujets, & Soïxante & douze ſur la ſeule Cabale (6) ; qui pourroit croire qu'ORIGENE avec les exercices journaliers de ſon école en auroit pû compoſer Six mille? Néanmoins Saint Jerôme nous aſſure qu'il en avoit lû autant de lui, Saint Epiphane & Rufin (7) nous ont auſſi ſpécifié

> Vrai regître vivant, oracle plein de foi,
> Treſor en recherches fertile,
> Fameux Palliot explique-moi
> Cette énigme ſi difficile:
> Comment à toujours lire occupant ton eſprit,
> Tu ſus trouver le tems d'écrire?
> Et comment ayant tant écrit,
> Tu ſus trouver le tems de lire?

4. ¶. Il eſt difficile de marquer au juſte le nombre des ouvrages de Galien. Les Curieux pourront examiner là-deſſus ce qu'en a écrit Jean Albert Fabrice l. 4. de ſa Bibliothéque Gréque c. 7.

5. Ph. Labb. de Vit. Claud. Galen. & alii, &c.

6. Lib. Mazor. num. 12. apud Chriſtian. Liberium de ſcrib. Lib. pag. 7. ¶. Cela ne quadre pas tout-à-fait avec ce qu'on lit dans le 4. livre d'*Eſdras*, chap. 14. depuis le 21. verſet juſqu'à la fin.

7. ¶. *Rufin* parloit des ſix mille volumes d'*Origéne* ſans les avoir vus. Il avançoit même fauſſement que Saint Epiphane ſe vantoit de les avoir lus, quoique *ce Saint n'ait fait* autre choſe que produire dans ſon diſ-

cifié le même nombre (1). Et Saint Jérôme écrivant à Pammachius (2), semble dire qu'il n'y avoit personne qui en pût autant lire en sa vie qu'Origéne en avoit écrit ou dicté à ses copistes, qu'Ambroise lui entretenoit en grand nombre & avec beaucoup de libéralité (3).

L'on pourroit mettre S. AUGUSTIN au rang des plus laborieux & des plus infatigables Ecrivains, je ne dis pas de l'Eglise, mais de toute l'Antiquité même, sans craindre de donner lieu de croire que le grand nombre de ses Livres auroit pû préjudicier à leur excellence. Et plût à Dieu que le tems eût eu autant de respect pour eux que l'Eglise a toujours témoigné d'en avoir, nous aurions aujourd'hui un trésor qui nous consoleroit aisément de la perte que nous avons faite de la plûpart de ceux que l'on vient de nommer.

Si l'on veut passer dans les siécles postérieurs, on y trouvera peut-être que ce zele que les Anciens avoient fait paroître pour remplir

discours contre la 64. Hérésie qui est celle des Origénistes, un long extrait de Methodius, où celui-ci dans son livre de la Résurrection, écrivant contre Origéne, lui dit entre autres choses, que s'il étoit vrai qu'il eût fait 6000. volumes, comme le bruit en couroit, il se plaindroit fort de s'être donné tant de peine pour entasser erreurs sur erreurs. On voit que ce raisonnement, qui ne roule que sur un *si*, n'est pas d'ailleurs de saint Epiphane. Quant à Saint Jerôme, bien loin d'assurer qu'il eût lu ces 6000. volumes, il nie formellement qu'Origéne en eût tant fait : *Examinés vous même*, dit-il à Rufin, dans sa 2. Apologie, *les listes qu'Eusébe a publiées de ces livres*;

je

remplir le monde de leurs Livres, a dégéneré en une espéce de manie, sur tout depuis l'usage de l'Imprimerie. Et si l'on considere qu'un de nos *in-folio* peut bien contenir la valeur de cinquante & quelquefois de cent volumes des Anciens, on jugera aisément si les Modernes ont été moins laborieux & moins curieux de gloire qu'eux par le petit nombre que je citerai ici succinctement à ne commencer que depuis l'établissement de la Scholastique.

Les Oeuvres d'ALBERT LE GRAND sont en Vingt & un volumes in-folio de l'édition de Lyon de 1651, & d'ailleurs en Dix-neuf.

Celles de Saint THOMAS sont en Dix-sept volumes de l'édition de Rome, en Seize de Venise, en Vingt & un ou en Vingt-trois de Paris.

RAIMOND LULLE a fait plus de Quatre mille volumes si l'on s'en tient à ce qu'on en a publié. Et il y a dans la Bibliothéque de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon un Catalogue Manuscrit de ses Ou-

je suis sûr que, si vous comptés bien, vous n'en trouverés pas le tiers de 6000.

1. Anton. Thysius in Not. ad Aul. Gell. Lib. 3. cap. 10. ad fin.
L. de Moreri Dict. Hist.
Le Galois, Traité des Biblioth. pag. 75.
Chr. Liber. de scrib. Libr. pag. 7.
P. Dan. Huetii Origenian. & alii.

2. ¶. S. Jérome n'a rien écrit de tel dans aucune Lettre à Pammachius.

3. *Euseb. Histor.* Ecclesiast. Lib. 6. cap. 23. & *seqq.*
Item Lib. eod. cap. 32.

Ouvrages qui comprend Quatre-vingt-ſept volumes ou Livres de ſon Art qu'on apelle des *Lulliſtes*; Trente-cinq ſur la Phyſique; Trente & un ſur la Métaphyſique; Cent vingt-cinq ſur la Théologie, & ſur divers ſujets qui ont raport à la Religion; Vingt & un ſur la Médecine; plus de Soixante ſur la Chimie, mais qu'on lui a ſuppoſés mal-à-propos pour la plûpart; Vingt ſur la Morale; Dix-huit ſur les Mathématiques; Huit ſur le Droit; avec un Supplément de Quatre-vingt-ſix ſur la Théologie, & de Dix-huit ſur la Logique. Mais il eſt dit à la fin du Catalogue qu'il y a encore un grand nombre d'autres volumes tant imprimés que manuſcrits qui ſe conſervent dans les Bibliothéques de Majorque, de Barcelone, de Rome, de la Sorbonne, de Saint Victor, des Chartreux de Paris, & des autres endroits de la Chrétienté.

WICLEF qui mourut en 1387. avoit composé plus de Deux cens volumes, ſelon le témoignage du Pape Pie Second raporté par Verheiden (1), & ce que nous en avons n'eſt qu'un reſte que les Proteſtans ont ſauvé du feu.

ALPHONSE TOSTAT Evêque d'Avila mort en 1454. a fait un nombre innombrable de Livres ſelon le Langage de quelques-uns. Ce que l'on en a imprimé eſt renfermé dans Quatorze volumes in-folio ou

1. Jac. Verheiden in Vit. Theologor. Proteſt. initio. ¶. Pourquoi ne pas citer le Pape Pie II. lui-même, *Hiſtoriæ Bohemicæ cap.* 35.?
Chriſtian. Liberius de ſcrib. Lib. pag. 2.

Vingt-sept tomes de l'édition de Venise; en Quinze volumes de Cologne; & en Dix-uit d'ailleurs. Le Pelerin, c'est-à-dire, ndré Schott Auteur de la petite Biblioéque d'Espagne (2), dit que Tostat a fait n si grand nombre de volumes seulement ır l'Ecriture-Sainte, que si on en vouloit ompter les feuilles par les jours de sa vie, n trouveroit qu'il n'y en auroit pas un à ompter depuis le moment de sa naissance ıquel il n'eût rempli plus de trois feuilles. ixte de Sienne dit qu'on peut juger de la rosseur & de la masse de tous ces épouentables volumes par le petit abregé que ierre Ximenes Evêque de Coria son discile tâcha de faire de son Commentaire sur aint Matthieu seulement. Et quoiqu'il fit ous ses efforts pour réduire cet Abregé à la nq ou sixiéme partie du Commentaire au us, quelques retranchemens qu'il y eût its, il ne put venir à bout d'en faire moins un gros & d'un grand in-folio de 1020. ıges du plus grand papier qu'on apelle *fo- regali* en caractéres très-menus & trèsrrés, & dont on auroit pû faire Quatre stes volumes à l'ordinaire (3).

II. PART. CH. X.

Il n'a vécu que 40. ans

DENIS RICKEL DE LEEUWIS, t le CHARTREUX qui mourut en 1471. beaucoup plus écrit que Saint Augustin, on n'est point encore revenu de l'étonneent où l'on a toujours été de voir qu'il ne

2. A. S. Peregrin. Biblioth. Hispan. Scriptor. Tom. pag. 207.
G. *Math. Konig. Biblioth.* V. & N. pag. 815.
. *Sixt. Senens. Lib.* 4. Biblioth. sanct. pag. 192.

divers autres Traités imprim

JEAN DE HAGEN ou
NE Chartreux d'Allemagne
en 1475. composa plus de
vres divers qu'il adressa à div
Prélats (2), & l'on trouve
Quatre cens trente-trois Tr
grand nombre d'autres rap
théme (3).

On prétend que le fameux
SE qui mourut en 1541. avo
Trois cens volumes, & s'
tems des Anciens, ils auroien
ter toutes ces compositions
bre de Trente mille volumes
qu'ils les prenoient, suivant
du Sieur de la Croix du Ma
tres se contentent de dire qu
voit écrit Deux cens trente
Philosophie, Quarante-six su
(5), & Soixante-six sur les
tes; sans compter tous ceux c

Les Hérétiques du dernier siécle ont été fort curieux aussi de peupler le monde de Livres aussi-bien que d'enfans, s'imaginant pouvoir accabler l'Eglise par la multitude des uns & des autres, & croyant pouvoir fournir par ce double expédient assés d'armes & de soldats pour entretenir l'une & l'autre guerre qu'ils avoient entreprise contre elle. LUTHER avec ses Sept volumes in-folio de Wittemberg ou ses Quatre de Steinmann; ZUINGLE avec ses Quatre de Zurich; MELANCHTHON avec ses Cinq de Bâle ou ses Quatre de Wittemberg sont des premiers sans doute, mais ils ne sont pas des plus féconds. Les Quatorze de CALVIN réduits à Neuf dans la derniére édition d'Amsterdam, les Huit de BRENTIUS, les Dix de BULLINGER, les Neuf ou Dix de MUSCULUS, les Treize de RODOLPHE GUALTER, sans parler des *in-quarto* & des *in-Octavo* de Moïse AMYRAUT qui montent jusqu'au nombre de Quarante ou Cinquante, ont fait un peu plus de montre & de parade.

Mais si l'Eglise vouloit se contenter de leur opposer Homme pour Homme & Livre pour Livre, elle trouveroit aisément dans

Eccles. & post eum Bibl. Carthus.

4. Franç. de la Croix du Maine, Bibl. Franç. pag. 319.

5. Matth. Konigii Bibl. Vet. & Nov. pag. 608. initio.

6. Melchior. Adam in Vita Paracelsi, pag. 32. Tom. de Medic. German.

T 2

dans une seule de ses Sociétés Régulieres de quoi leur tenir tête, & de quoi les envelopper sans déployer ses autres forces.

Pour ne rien dire de SALMERON, de BELLARMIN & de LUGO; ni même de TURRIEN, GRETSER, d'ANDRÉ SCHOTT, &c. on n'a qu'à jetter les yeux sur les Ouvrages de SUAREZ, qui composent Vingt grands volumes ou plutôt Vingt-six si l'on vouloit les ramasser tous ensemble (1).

Ceux de VASQUEZ sont en Dix ou Neuf ou en Huit volumes selon leurs differentes éditions in-folio.

Ceux de LORIN en Dix ou en Onze in-folio.

Ceux de Corn. à LAPIDE sont en Sept in-folio, & il disoit sur la fin de ses jours & de ses travaux, qu'ayant épuisé tous ses esprits vitaux & animaux à écrire pour le service & la gloire de Dieu, il ne lui restoit plus que son sang qu'il auroit bien souhaité épuiser pareillement ou répandre pour la même cause (2).

Ceux de Th. SANCHEZ sont en Huit in folio; & de Gasp. SANCHEZ en Dix ou en Douze volumes.

Ceux de Corn. HAZART sont en plus de Trente-cinq in-Octavo sur les matieres de Controverse, & en Sept in-folio sur l'Histoire.

Ceux de JEAN EUSEBE DE NIEREM-

1. Nathan. Sotwel. Biblioth. Soc. J. post Alegamb. &c.

2. Alegamb. & Sotwel, Bibliothec. Soc. J.

3. Nicol. Anton. Bibl. Hisp. Tom. 2. in Append. ult. pag. 655.

REMBERG montent à Seize volumes in-folio, & à près de Trente tant in-quarto & in-octavo qu'en moindre forme.

II. PART. CH. X.

Ceux du P. PETAU dont le mérite doit être distingué de celui des autres, sont en Huit volumes in-folio sans parler de plusieurs autres Ouvrages mis en d'autres formes & de ce qu'il a fait sur les anciens Auteurs.

Ceux de THEOPHILE RAYNAUD sont en Dix-neuf volumes in-folio sans y comprendre l'*Apopompée* qui fait le Vingtiéme & qui n'est pas le moins curieux.

Ceux du P. LABBE ne sont pas aisés à compter, pour les raisons qui ne sont point inconnuës au Public. Si l'on veut s'en raporter au Catalogue qu'il en a fait publier, on se persuadera aisément que dès l'an 1662. il en avoit déja fait Soixante & seize volumes dont les titres seuls comprennent Cinquante-cinq pages in-quarto dans ce Catalogue.

ESCOBAR avoit déja publié Quarante-trois volumes de sa façon la plûpart in-folio à l'âge de soixante & dix ans; & dès-lors il en disposoit encore Onze autres de la même force qu'il a eu le loisir de pousser à leur fin, puisqu'il a vécû encore onze ou douze ans après, & qu'il passoit pour le plus laborieux & le plus fécond Ecrivain de son pays & de sa Societé (3).

Il mourut en 1669. âgé de 82. ans.

En-

(3) A la tête de son Commentaire sur le Cant. des Cant. on voit son Portrait avec cette Inscription.
Antonius de Escobar & Mendoza Soc. Jes. fere septuagenarius post quadraginta tria Volumina edita, alia undecima digerit.

Enfin ATHANASE KIRCHER a mis au jour près de Trente volumes in-folio & près de Quinze in-quarto.

Ce n'eſt pas ſeulement dans cette Société qu'on s'eſt étudié à multiplier & à groſſir les Livres. La ſeule Théologie Morale d'ANTONIN DIANA ſurnommé l'*Agneau de Dieu* étoit en Douze volumes in-folio, au milieu du déſordre & de la confuſion où ſon Auteur l'avoit laiſſée, & le Chartreux d'Alcolea lui ayant donné de l'ordre & de l'arrangement elle s'eſt trouvée réduite à Neuf volumes de l'édition de Lyon (1).

PIERRE D'ALVA & ASTORGA qui s'étoit crû choiſi & député du Ciel pour venir défendre & orner de ſes Ecrits le myſtére de la Conception de la Sainte Vierge, & les Priviléges de ſon Ordre Séraphique, avoit compoſé plus de Quarante-huit gros volumes in-folio ſur ces deux ſujets, quoiqu'il y en ait eu plus d'un tiers de ſupprimé depuis. Entr'autres il y avoit un A, B, C, D, ou Abécédaire de la Vierge Marie en Vingt & un volumes, dont la premiére Lettre A avoit été imprimée à Madrid en Trois grands volumes in-folio à l'Imprimerie Royale l'an 1648. ; une Bibliothéque de la Conception en Six volumes ; un Bullaire de la même Conception ; un Bullaire de ſon Ordre en Dix volumes. Il fit encore divers autres Livres en moindre

1. Nic. Anton. Tom. 2. Bibl. Hiſp. pag. 72. col. 2.
2. Decret. ſacr. Congreg. 22. Junii 1665. in collect. Decret. pag. 94. Decret. 85. pag. 294.

e forme, tant pour attaquer que pour pousser ses Adversaires sur l'opinion de Conception. Mais s'étant fait condam-
:r à Rome plus d'une fois, & sous divers
oms (2) il tomba dans une disgrace qui
rendit le jouet des Dominicains, la con-
sion des Cordeliers, & le rebut de l'E-
ise : & il s'en alla mourir hors de son pays
an 1667.

Mais se trouveroit-il quelqu'un parmi
s Modernes & les Anciens-mêmes, qui
ût faire comparaison avec l'incomparable
ARAMUEL ? C'étoit peu de chose pour
i d'avoir publié près de Quarante volu-
es in-folio & Vingt in-quarto. Il avoit
ins la tête une capacité locale d'une trop
ste étenduë pour pouvoir être remplie &
itiérement occupée d'un si petit nombre
: productions. Il avoit entrepris de re-
ouveller ou de réformer tous les Arts &
utes les Sciences Divines & Humaines ; de
âtier & de corriger la plûpart des Auteurs
ii les avoient traitées ; de fournir lui seul
utes les Ecoles publiques & tous les Ca-
nets des Particuliers ; & de suffire lui seul
tout le Monde pour toutes sortes d'é-
des & d'exercices.

Quiconque en voudra douter, pourra
onsulter le magnifique Catalogue de ses
ivres & de ses projets extraordinaires
i'il en a composé lui-même, dans le
ssein de faire un enchaînement des uns
avec

Index Libror. prohibitor. Alexandri VII. P. pag.
). 101.

Vide & Nic. Ant. Tom. 2. pag. 133. 134.

avec les autres, qui fût si étroit & si necessaire, qu'on fût obligé non seulement de ne les point acheter les uns sans les autres, en nous assurant que quiconque n'auroit point tout seroit censé n'avoir rien du tout; mais encore, pour comble de misére, de les lire tous indispensablement les uns après les autres. Et je suis sûr qu'après la lecture de ce Catalogue on aura lieu de douter si les Gascons de France sont plus Gascons & plus fanfarons que ceux d'Espagne (1).

JOSEPH PELLIZER DE SALAS a déja donné près de Soixante volumes de toutes sortes de grandeurs au Public, & s'il n'est mort depuis dix ou douze ans, il n'aura pas manqué d'en publier encore beaucoup d'autres. Car Dom Nicolas Antoine son ami, dit qu'il faisoit encore espérer dans peu de tems la publication des Annales d'Espagne en Douze volumes; l'Histoire de la Maison d'Autriche en Quatre; l'Histoire généalogique d'Espagne en Quatre; & qu'il gardoit encore plus de Cinquante autres Livres chés lui, jusqu'à l'occasion de les produire (2).

FELIX LOPE' DE VEGA CARPIO étoit une autre espéce de génie que tous ceux dont on vient de raporter les exemples, pour sa fécondité surprenante. Jamais homme n'eut une facilité plus grande pour la

1. Carol. Visch. Biblioth. Cisterciens. pag. 179. & seqq.
Nic. Anton. Tom. 1. Biblioth. Hisp.
2. Idem Ibid. Tom. 1. pag. 621. 622. 623.
Item Tom. 2. in Appendic. pag. 307. col. 1. & 2. & pag. 663.

la composition. Du moins n'est-il arrivé jamais à personne qu'à lui, d'avoir fait Dix-huit cens Comédies & plus de Quatre cens Actes Sacramentels ou Piéces dramatiques qu'on a coutume de reciter à la Fête du Saint Sacrement en Espagne. Dom Nicolas Antoine dit que si l'on vouloit mesurer la grandeur de ses Ouvrages sur la longueur de sa vie, l'on trouveroit qu'il n'y auroit point de jour dans un si long espace de tems auquel il n'eût rempli cinq grandes feuilles de papier, à compter dès le premier moment de sa naissance.

Après tant de Géants, & quelques Hercules de la République des Lettres, je crois qu'il est assés inutile d'en citer d'autres comme Vossius, Meursius, Gruter & tous ces Critiques laborieux qui ont mieux aimé travailler sur les Anciens ou à leur imitation, que de produire de nouvelles imaginations de leur tête; Baronius, Raynaldi, Ughelli, Argaez, & divers autres Espagnols entre les Historiens; Cardan, Aldroand, Liceti parmi les Philosophes & Médecins; & parmi les Jurisconsultes Bartole, Cujas, Antoine Favre (3) le pere de Monsieur de Vaugelas; Barbosa qui composa Vingt & un volumes in-folio sur le Droit Canon; Farinas ou Farinacci qui en fit Seize (4) plus estimés que leur Auteur

3. ¶. Baillet avoit écrit *Faure* par un *u* voyelle: dans l'*errata*, mais mal, il faut écrire & prononcer *Fabre*, comme *Cadavre*.

4. ¶. Les Oeuvres de *Prosper Farinaccio* ne contiennent que treize volumes, & c'est bien assés.

teur qui passoit pour un grand fripon & un débauché, ce qui faisoit dire au Pape Clement VIII. que la *farine* en étoit bonne, mais que le *sac* n'en valoit rien.

Car il n'est pas difficile de juger par ce peu d'exemples que, quoi que le Préjugé ne soit pas favorable pour l'ordinaire à la multitude des Livres, c'est pourtant une chose assés commune aux bons & aux mauvais Ecrivains de faire indifferemment beaucoup de Livres.

Et comme cette conduite ne peut pas nous servir de régle certaine pour savoir le jugement que nous devons faire en particulier de ces Auteurs laborieux, il y a lieu de s'étonner qu'il se soit trouvé de tems en tems des hableurs & des fourbes pour vouloir surprendre le Public, & lui enlever son estime par une fausse ostentation ou par une vaine promesse de lui produire incessamment une multitude de Livres.

C'est sans doute par cet artifice que VINCENT MARINIER a prétendu dans notre siécle se mettre en reputation en voulant nous persuader qu'il avoit composé plus de Cinquante volumes importans sans compter plus de Trois cens quatre-vingt-mille Vers tant Grecs que Latins, qu'il soutenoit avoir faits. Comme le Public n'en voyoit point de preuves, & qu'il sembloit douter de la vérité des paroles de Marinier, notre Auteur spéculatif, au lieu de réduire ses promesses en pratique & de faire

1. Nic, Anton. Bibl, Hisp. Tom. 2, pag. 262, & 263.

faire mettre quelques-uns de ſes grands Ouvrages ſous la Preſſe, ſe contentoit d'écrire aux uns & aux autres pour les en aſſurer. Il leur faiſoit de longues liſtes de titres de ſes prétendus Livres dans ſes Lettres, & lorſque quelqu'un lui paroiſſoit un peu trop incrédule ſur ce ſujet, il tâchoit de l'abattre & de le perſuader en lui oppoſant l'exemple des Trente-ſix mille cinq cens vingt-neuf Livres de Triſmegiſte (1): & en venant même juſqu'au détail des circonſtances de ſes travaux, il lui ſpécifioit le nombre des mains de papier qu'il y avoit conſumé, la petiteſſe de ſon caractére, & la maniére dont il ſerroit ſes lignes, pour en groſſir l'idée.

II. Part. Ch. X.

C'étoit ſans doute par de ſemblables mouvemens de vanité qu'un jeune homme de vingt-ſept ans dont parle du Verdier de Vauprivas (2), voulant imiter les Auteurs qui envoyoient à celui-ci la liſte de leurs Livres pour être inſerée dans ſa Bibliothéque Françoiſe, lui mit entre les mains un grand Catalogue, & un Inventaire bien fourni des Livres qu'il ſe vantoit d'avoir compoſés à cet âge. Il montoit juſqu'au nombre de Cinq cens volumes & plus. C'étoient les titres les plus beaux & les plus magnifiques que l'on ſe pût imaginer, & ils occupoient plus de cent pages dans ce Catalogue. De ſorte, dit du Verdier, que la vie de l'homme la plus longue & la plus des-occupée n'auroit point

été

2. Ant. du Verdier Bibl. Franç. p. 1034.

PART. I. X.

été suffisante même pour lire le quart des volumes qui paroissoient dans cette belle montre.

Le même Auteur parlant des fourbes de Pierre Paschal (1) qui tiroit de gros appointemens de l'Epargne pour faire l'Histoire de France feignant d'y travailler incessamment, quoiqu'il n'en fît rien, nous raporte encore un trait de fanfaronade que lui fit un esprit à peu près du même caractére, qui soûtenoit avoir écrit Huit cens volumes contenans Trente mille cahiers & qui non content de lui en avoir dressé le Catalogue, avoit la sottise de le publier par des Lettres & des écrits divers (2).

Nous avons encore la mémoire toute fraiche d'un magnifique Catalogue de Livres imprimé à Bourges le dix de Mars de cette année 1685. où l'on voit plus d'une centaine d'Ouvrages importans d'un Auteur de cette même Ville publiés seulement depuis l'an 1682. dans le même lieu, avec ceux qui doivent bien-tôt paroître au jour. La Posterité qui n'en entendra peut-être parler qu'en cet endroit, ne pourra pas s'imaginer que tout ce grand nombre de Livres & de Traités joint à plusieurs autres Ouvrages que le même Auteur avoit déja fait imprimer auparavant seront à peine suffisans pour faire un juste volume *in-quarto* étant tous reliés ensemble.

[N]icolas [C]atheri[n]ot.

Mais

1. Touchant *Pierre Paschal*, outre Antoine du Verdier dans l'endroit marqué, voyés la 10. Lettre du 3. Livre de Paquier. Le P. Goulu Général des Feuil-lans

Mais c'eſt un divertiſſement d'entendre la Croix-du-Maine compter au Roi Henri III. tous ſes beaux exploits de plume & d'imagination, dont il a bien voulu nous conſerver la mémoire en mettant au jour le Diſcours de ſes projets. Il dit qu'il avoit dans ſa Bibliothéque Huit cens volumes de Mémoires ou Recueils divers tous de ſon invention, tous recherchés par lui & extraits de tous les Livres qu'il avoit lûs jusqu'alors, dont le nombre, dit-il, étoit infini, comme il étoit aiſé de le voir par ſes Vingt-cinq ou trente mille cahiers, & chapitres de toutes ſortes de matiéres, qui peuvent tomber dans la connoiſſance des hommes. Il y étoit traité, ſi on l'en croit, de tant de choſes differentes qu'il eſt presque impoſſible de parler de quelque choſe ou même de s'en imaginer quelqu'une, dont il n'eût fait une trés-curieuſe recherche. Et pour en ſpécifier quelque choſe, il dit que la deſcription qu'il avoit faite du Spirituel & du Temporel de la France contenoit plus de Cent volumes, & qu'il en avoit écrit plus de Cinquante ſur la Nobleſſe & les Familles du Royaume. Pour faire voir qu'il n'étoit point hableur ni rodomont, quoiqu'à ſa mine & au peu d'âge qu'il avoit alors il fût en grand danger de paſſer pour menteur, il prie le Roi de députer des Commiſſaires pour aller viſiter ſa Bi-

lans l'a inſérée tout au long dans une de celles que ſous le nom de Phyllarque il a écrites contre Balzac.

2. Ant. du Verdier Bibl. Franç. pag. 1034. 1035.

I. PART. CH. X.

Bibliothéque & examiner la vérité de ce qu'il lui disoit. Il avoit disposé toutes ces riches productions de son esprit en cent Buffets différens de sa Bibliothéque, & il ne demandoit au Roi que deux cens écus pour chaque buffet, afin de faire part au Public de tant de trésors précieux, qu'il étoit honteux d'avoir mis à un prix si bas & si vil, croyant avoir fait injure à Sa Majesté de l'avoir taxée à si peu de chose (1).

Grosseur des petits Livres.

CE QUE j'ai raporté au préjudice ou même à l'avantage de la quantité des Ouvrages faits par un seul Auteur, se doit entendre pareillement de leur grosseur. C'est le même Préjugé qui regle l'estime bonne ou mauvaise que nous en avons. Comme ce n'est point la quantité, ce n'est pas non plus la grosseur qui donne l'immortalité à l'Auteur d'un Livre, dit un Moderne (2). „ L'Abbé Cerisi ira plus „ loin avec sa seule *Métamorphose* des „ yeux de Philis en Astres que beaucoup „ d'Auteurs qui occupent de grandes pla- „ ces dans nos Bibliothéques, & le *Tem-* „ *ple de la Mort* forcera plus aisément la „ ri-

1. Franç. de la Croix du Maine, Epitre au Roi, pag. 513. 514. 515. après sa Bibliothéque.

2. ¶. Ces paroles sont de Guéret pag. 178. de sa Guerre des Auteurs imprimée *in* 12. à Paris 1671. La Métamorphose des yeux de Philis en Astres, Poëme de 660. vers, est de Germain Habert Abbé de Cerisi, frere de Philippe Habert Auteur du Temple de la Mort, Poëme de 268. vers. Ce qu'on ajoute des six cens volumes de Jean Pierre Camus Evêque de Belley, pourroit être reduit à cent, Guéret, dont Bail-

let

„ rigueur des tems que les Six cens vo-
„ lumes de Monsieur l'Evêque du Bel-
„ lay.

Le petit Livre de la Vie & des vertus de la Sainte Vierge par le Sieur de Grandval vivra plus long-tems & toujours plus honorablement dans l'esprit des personnes de bon goût & de pieté solide, que toutes ces grosses masses d'Alva & Astorga, de Poza & d'une infinité d'autres Ecrivains de cette trempe.

Le petit Mercator de Rigberius (3) a rompu le coû de nos jours aux deux grands volumes du Pere Garnier.

Et la plus saine partie de la République des Lettres fait le même jugement de la plupart de ces petits Mémoires, de ces cahiers, de ces observations en feuilles volantes, & de ces petits Traités divers publiés depuis trente ou quarante ans sur la Physique, la Médecine, les Mathématiques, après lesquels on court avec avidité au mépris de tous les gros Commentaires sur Aristote. On loue le Sieur Madelenet du petit nombre de Vers qu'il a laissés, beaucoup plus que ni le Mantouan

let a copié la faute, a fort mal écrit *du Bellay* nom de famille, pour *Belley* nom de Ville Episcopale dans le Bugey en Bresse.

3. ¶. *Rigberius* est le nom sous lequel avoit coutume de se déguiser Dom Gabriel Gerberon Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. C'est sous ce nom qu'il fit imprimer *in* 12. à Brusselles en 1673. son Marius Mercator. A l'égard de la phrase *a rompu le cou*, on peut voir ce qu'en a dit, Lettre 2, l'Auteur de Réflexions sur ces Jugemens des Savans.

touan (1), ni l'Auteur des *Virgile & Ovide Chrétiens*, ni le Marinier avec ses Trois cens quatre-vingt mille Vers dont on a parlé plus haut.

Scaliger estimoit plus le petit Atys de Catulle (2) que tous les grands Vers de Lucain. Car en effet il n'est presque pas possible de se soutenir toujours avec une force égale dans un Ouvrage de longue haleine, & de donner à un grand corps des proportions aussi justes qu'à un petit.

C'est sans doute ce qui a porté parmi les Anciens Térence & Horace, & parmi les Modernes Malherbe & Monsieur Despreaux à mettre si peu de chose au jour, quoique ceux-là n'ignorassent pas les applaudissemens que la populace ignorante & grossiére donnoit aux gros volumes d'Antimachus, selon Catulle (3). Ils ne portoient point envie à Lucilius (4) qui faisoit Deux cens Vers en se mettant à table, & qui en faisoit Deux cens autres avec la même

1. ¶. C'est le Carme *Baptista Mantuanus* qu'on appelle tout simplement en François *Mantuan.* Le *Virgile* & *l'Ovide Chrétiens* sont du P. Laurent le Brun Jésuite dont il sera parlé au nombre 1500. des Poëtes §. 2.

2. ¶. Ce que Baillet dit ici de *Scaliger* par rapport à Catulle & à Lucain se doit entendre de Scaliger le pére qui dans sa Poëtique lorsque l'occasion s'offre de parler de l'*Atys de Catulle* louë toujours extrémement ce petit poëme, jusqu'à le traiter de divin, & critique au contraire en toute rencontre les vers de Lucain, du génie & des expressions duquel il n'est presque jamais content. Voyés-le touchant l'Atys l. 2. c. 21. & l. 6. c. 4. & c. 7. voyés-le touchant Lucain l. 3. c. 25. & 26. l. 5. c. 15. l. 6. c. 6.

même facilité en se levant de table. Et ils n'en estimoient pas Cassius Severus meilleur Poëte, pour avoir laissé suffisamment de quoi brûler son corps de la grosseur de ses papiers & de ses écrits, comme Varus s'avisa de faire, après l'avoir tüé de la part d'Auguste sur ses propres Livres.

II. CH.

La fortune d'un Livre est faite dès que sa grosseur nous frappe l'imagination, & souvent il passe pour lû dès qu'on l'a vû. C'est pourquoi on ne s'avise plus gueres de lire les Vingt-quatre Livres des Commentaires de Thomas Hasselbach sur le premier Chapitre d'Isaïe, & quoiqu'il n'ait point eu le loisir d'achever ce premier Chapitre du Prophéte par une continuation de plusieurs autres Livres, ni de travailler de la même force sur tout le reste de l'Ecriture sainte comme il en avoit envie, cela ne nous a point fait plaindre son mauvais sort, ni la perte que nous avons faite d'un Ouvrage qui auroit été

3. Catull. carm. 96. ait: ¶. [*Secundum emendatiorem lectionem & quasi duo hi versus aliud constituant Epigramma, quod 97. numerari ex Achillis Statii sententia debuit*].

Parvi mei mihi sunt cordi monimenta laboris,
At populus tumido gaudeat Antimacho.

Vid. & Turneb. adversar. Lib. 28. c. 38. ubi exponit quo sensu τὸ *tumido* hìc dicatur.

4. ——— ——— *amet scripsisse ducentos*
Ante cibum versus, totidem cœnatus: Etrusci
Quale fuit Cassi rapido ferventius amni
Ingenium: capsis quem fama est esse, librisque
Ambustum propriis.

Horat. Satyr. X. v. 60. Lib. I.

Vid. & Voss. de Antimacho pag. 42. 43. de Poëtis Græcis.

PART. I. X.

été rare à voir & ſingulier dans ſon eſpéce (1).

Le Pere Simon n'a pû s'empêcher d'admirer le gros volume du P. Phelippeau, Jeſuite, ſur les quatre premiers Chapitres du Prophéte Oſée, jugeant que ſi on en retiroit les digreſſions & les matiéres étrangéres il ne reſteroit de ce qui appartient à ſon ſujet & à ſon titre que peu de choſe pour faire un fort petit Livre (2).

Le Pere Malebranche raille aſſés agréablement Savilius ſur la maniére de ſon Commentaire de quelques-unes des premiéres propoſitions d'Euclide. Ce célébre Auteur avoit mis au jour un *in-quarto* de près de trois cens pages pour expliquer les définitions, les axiomes, les demandes & les huit premiéres propoſitions du Géométre. Et le Pere Malebranche le rend ridicule en ce qu'une heure étant ſuffiſante à un eſprit médiocre pour apprendre toutes ces choſes ou par lui-même ou par le ſecours du plus petit des Géométres, il parle de ſon entrepriſe comme de quelque choſe de fort grand & de fort difficile; qu'il a peur que les forces ne lui manquent; qu'il laiſſe à ceux de ſes ſucceſſeurs qui auront plus de ſanté & plus de vigueur de corps & d'eſprit pour continuer cet Ouvrage important le ſoin de pouſſer & d'étendre les choſes plus

1. Sixt. Senenſ. Biblioth. ſanct. Lib. 4. pag. 292. ¶. Il devoit citer lib. 3.
2. Hiſt. critiq. de l'Anc. Teſtam. l. 3. c. 12.
3. Recherche de la Verité, Tom. 1. Liv. 2. 2. Part. chap. 6. pag. 416. de l'Edit. de Paris 1712.
4. Satyr. II. à Moliere, V. 77.

plus loin; & enfin de ce que si l'âge le lui eût permis, il nous auroit laissé Douze ou Quinze gros volumes sur les élémens de Géométrie (3).

Monsieur Despreaux en la personne d'un de nos Ecrivains Modernes

> *dont la fertile plume*
> *Peut tous les mois sans peine enfanter un volume:*

censure avec beaucoup de raison ceux qui ne s'étudient qu'à grossir & à multiplier leurs Ouvrages, sans se mettre si fort en peine d'y faire entrer le bon sens (4), & il semble vouloir nous faire connoître que le goût & que la délicatesse de notre siécle sur ce sujet n'est guéres moins grande que celle du tems de cet ancien Callimachus (5), qui ne mettoit point de différence entre *un grand Livre & un grand mal.*

Ainsi les Calvinistes, & entr'autres Scaliger, Melchior Adam, Crowæus, Monsieur Morus & quelques autres de la même Communion n'ont pas trop mauvaise raison de témoigner de l'étonnement de ce que Calvin ait fait de si gros Livres & en grand nombre sans néanmoins avoir jamais voulu se rétracter de rien ni

5. Callimach. Grammat. apud Athenæum in Dipnos. Lib. 3. cap. 1.
Costar préf. de la seconde partie de ses Lettres.
Chr. Liberius de scrib. Lib. Tract.
Jo. Filesac. Varro Lib. 2. Select. cap. 11. pag. 376. & alii plures.

ni connoître le moindre de ses défauts (1).

Des Ecrivains de cette espéce qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la néceſſité de toujours avancer, quelqu'obstacle qu'ils puiſſent rencontrer, se croiroient estropiés s'ils s'étoient retranché quelque chose. Et ceux principalement dont la subsistance dépend du poids & de la mesure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un soû, en retirant un mot inutile ou mal placé de leurs Ouvrages.

C'est par ce motif que Guillaume Xylander, Louïs Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Ryer & plusieurs autres Ecrivains mercenaires & gagés par les Libraires se sont trouvés obligés d'allonger & de groſſir de tout leur poſſible les écrits qu'ils mettoient sous la Presse. De sorte que pour sauver & conserver leur vie ils ont bien voulu fletrir & perdre leur réputation, les uns par la néceſſité de faire des Traductions à trente sols ou à un écu la feuille : les autres de faire des Vers à quatre francs le cent, quand ils étoient grands, & à quarante sols, quand ils étoient petits, comme le raporte Monsieur Furetiere (2).

MAIS qui n'admireroit la bizarrerie & l'in-

1. Joseph. Scalig. in Scaligeranis posteriorib. pag. 41. voce *Calvin*.
Melch. Ad. in Calvini Vita pag. 109.
Guill. Crowæus in Elencho Script. in Bibl. sacr. pag.

l'inconstance des Critiques dans leurs jugemens, & qui croiroit qu'après s'être tous si généralement déclarés contre la grosseur des Livres, il s'en trouveroit qui ne fussent point favorables à leur petitesse?

Le Préjugé en faveur des petits Livres paroitroit d'autant moins déraisonnable qu'il est mieux fondé en raisons. On les suppose ordinairement meilleurs que les gros, quand ils sont de la même espéce & sur le même sujet, parce qu'on a plus de loisir de les travailler; qu'on ne les perd point de vûë comme les vastes Ouvrages; & qu'on en a devant les yeux le commencement, la suite & la fin presqu'en même tems, comme dans une carte & dans un tableau.

Cependant Scaliger n'a point laissé de chicaner Drusius sur ce qu'il ne faisoit que de petits Livres (3).

Les Libraires qui sont aujourd'hui les arbitres de la fortune des Livres & des Auteurs n'ont pas toujours été curieux de Livrets, parce qu'effectivement ils n'étoient pas au goût de tout le monde, & que le debit n'en étoit pas facile. On sait que Moret célébre Imprimeur d'Anvers successeur & gendre de Plantin eut querelle un jour sur ce sujet avec Erycius Puteanus qui avoit succédé à la réputation de Lipse pour les

pag. 201. ex Mori Calvino.

2. Nouv. Allegoriq, pag. 161. des troublés du R. d'Eloq. ou pag. 133. de l'Edition *in*-8. 1658.

3. Poster. Scaligeran. pag. 67. ad finem voce *Drusius*.

les belles Lettres. Et ſur ce que cet Imprimeur lui reprochoit qu'il ne faiſoit que de petits Livres qu'il ne pouvoit débiter, parce qu'on mépriſoit leur petiteſſe; Puteanus voulut ſe juſtifier ſur l'exemple de Plutarque qui n'a fait que de petits Livres, & qui néanmoins ne laiſſent pas d'être de grand prix. La colere & l'indignation ſaiſirent Moret à cette comparaiſon, & prenant Puteanus par les épaules, il le jetta hors de ſa Boutique en lui reprochant la vanité qu'il avoit de croire que ſes Livres valoient ceux de Plutarque (1).

Enfin l'Auteur de l'*Eſprit de M. Arnaud* n'a point crû pouvoir trouver de plus grandes injures à dire à M. Colomiez ſon confrere de Religion, qu'en témoignant de le mépriſer, & en le raillant aſſés froidement ſur ſes petits Livres de peu de feuilles. Il l'apelle *le grand Auteur des petits Livrets*, ajoutant qu'il ne lui faut qu'un volume d'une feuille pour ſe mettre en rang avec les Auteurs de la premiere & de la ſeconde taille (2).

CHA-

1. Paul. Colomeſ. Recueil des Particularités n. 125. ¶. Colomiés dit que ce fut Puteanus qui ſortit en colére de la boutique de Moret ſur la réplique inju-

CHAPITRE XI.

Préjugés des Abregés, des Sommaires, des Extraits, des Recueils, & Compilations que l'on a faites des Ouvrages des Anciens.

LEs Savans sont toujours extrêmement partagés sur le jugement que l'on doit faire des Abregés, des Extraits des Livres, & de tous ces autres Monumens qui nous sont restés des Anciens, par le canal des Ecrivains posterieurs, qui ont employé toute leur industrie à racourcir, à démembrer & à mutiler les bons Auteurs qui leur paroissoient trop étendus.

Les Critiques & généralement tous les studieux qui sont ordinairement les plus grands ennemis de ces sortes d'Abregés & d'Extraits, prétendent que la coutume de les faire, ne s'est introduite que long-tems après ces siécles heureux, ausquels fleurissoient les belles Lettres & les Sciences parmi les Grecs & les Romains. C'est à leur avis un des premiers fruits de l'ignorance & de la fainéantise, où la Barbarie a fait tomber les siécles qui ont suivi la décadence de l'Empire. Les gens de Lettres & les Savans de ces siécles, disent-ils (3), ne cherchoient plus qu'à abreger leurs peines & leurs

jurieuse que celui ci lui avoit faite.

2. Jurieu *Esprit de Mr. Arn.* 2. partie, pag. 298.

3. Claud. Salmas. præfat. in Luc. Ampelii Edit. post Florum.

leurs études, ſurtout dans la Lecture des Hiſtoriens, des Philoſophes & des Juriſconſultes; ſoit que ce fût le loiſir, ſoit que ce fût le courage qui leur manquât.

Ainſi ceux de ces tems-là qui s'appliquoient à écrire ou pour acquerir de la gloire, ou pour rendre ſervice au Public, connoiſſant le génie & le goût de leur ſiécle, mettoient toute leur induſtrie à faire des Abregés ou des Extraits des meilleurs Auteurs, qu'on ne liſoit plus à cauſe de leur groſſeur. Ils ſavoient d'ailleurs que le moyen le plus ſûr de perdre ſa peine & de tomber dans le mépris, étoit de faire des Livres nouveaux, & ſurtout de les faire un peu longs.

C'eſt ce qui rendit inſenſiblement les Ecrivains ſemblables aux Lecteurs, c'eſt-à-dire, négligens & de mauvais goût. Ils ſe contentérent de tirer des Auteurs ce qu'ils croyoient demander le moins d'application aux Lecteurs, ce qui devoit leur plaire davantage & les moins fatiguer: & peu à peu ils perdirent eux-mêmes ce diſcernement neceſſaire pour faire de bons Abregés & des Extraits judicieux.

Mais quoiqu'ils n'euſſent tous qu'une même fin qui étoit celle de ne point dégoûter leurs Lecteurs, & de venir à bout de ſe faire lire: ils n'ont pourtant pas pris tous une même route pour y parvenir.

1. Les uns ont réduit leurs Auteurs en *Epitome*, en gardant réguliérement les propres termes & les expreſſions de leurs Originaux, en tâchant de renfermer tout leur ſens en peu de mots, & en n'y apportant que le moins de changement qu'il leur étoit poſſible.

2. Les

2. Les autres ont fait leurs *Abregés* à leur mode, & en un ſtile qui leur étoit particuljer. Ils ont quelquefois même pris la liberté de tirer des autres Auteurs ce qu'ils croyoient manquer au leur, pour former le ſens qu'ils lui vouloient donner.

II. Ch

3. Quelques-uns ſe ſont contentés de faire des *Centons* ou des *Rapſodies* de pluſieurs Auteurs, dont ils ont pris divers morceaux pour compoſer leurs compilations.

4. D'autres ont fait des *Lieux communs* où ils ont réduit comme dans des claſſes differentes les endroits des Auteurs qui pouvoient ſe ranger ſous les mêmes Titres, & appartenir à une même matiére.

5. Pluſieurs ne ſongeant qu'à leur utilité particuliére dans leurs études, faiſoient des *Recueils* de ce qu'ils liſoient, ſe contentant quelquefois de mettre leurs *Remarques* à la marge de leurs Livres. Mais ſouvent ils les mettoient dans des cahiers à part, & les copiſtes les multiplioient dans le même ordre qu'ils les trouvoient dans ces cahiers.

6. Enfin on en a vû d'autres qui n'y ont ›oint apporté d'autre fineſſe que celle d'ex-·aire de ſuite tout ce qui leur frapoit l'imaination & qui leur paroiſſoit digne d'être ·marqué, ſans rien changer dans l'ordre · leurs Auteurs. Ce n'étoient que des ɔrceaux coupés ſans aucune liaiſon, & ıvent ſans beaucoup de ſens, mais ils ıvoient ſervir à rafraichir la mémoire de x qui avoient fait ces *Extraits*.

`outes ces maniéres d'abreger les Au-; pouvoient avoir quelque utilité pour

ceux qui avoient pris la peine eux-mêmes de les faire : & peut-être qu'elles n'étoient point entierement inutiles à ceux qui avoient lû les Originaux. Mais ce petit avantage n'a rien de comparable à la perte que la plûpart de ces Abregés ont causée à leurs Auteurs. Et on peut dire que la République des Lettres n'a point encore trouvé aucun de ces Abregés qui ait pû la consoler d'une perte de tant d'excellens Originaux qu'elle est en danger de ne pouvoir jamais recouvrer (1).

Je ne prétens point parler ici d'aucun des Livres sacrés tels que sont les Livres des Rois, les Paralipomenes, & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques surtout entre les Modernes (2) ayent voulu, ce semble, nous faire croire que ces Livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de *Gad*, d'*Iddo*, de *Nathan*, du Prophete *Jehu*, des Mémoires de *Salomon*, de la Chronique des Rois de Juda, de celle des Rois d'Israël, des cinq Livres de *Jason le Cyrenien*, & de quelques autres dont ils se sont imaginés que ces Livres saints qui nous sont restés ne sont que des Extraits ou des Abregés.

Mais de quelle malédiction n'a-t-on point chargé *Tribonien*, *Dorothée*, *Théophile*

1. C'est de quoi se plaignent les Scaligers, If. Casaub. Jean Ger. Voss. & divers autres Critiques.

2. F. Sixt. Senens. Biblioth. sanct. Lib. 2.
Ben. Spin. Tract. Theol. Politic.
Rich. Simon Hist. critiq. du V. Test. & plusieurs autres.

phile & tous ces Avocats & *Antecesseurs* qui ont travaillé sous eux par les ordres de Justinien à la compilation du *Digeste*? N'a-t-on point perdu par cet artifice près de deux mille volumes des plus excellens Jurisconsultes de l'Antiquité? Si l'on s'en raporte aux plaintes qu'en font tous les jours nos Jurisconsultes, l'on ne pourra jamais assés regretter la perte des Ouvrages de *Julien*, de *Papinien*, des trois *Scevoles*, d'*Alphene*, de *Sabin*, de *Procule*, de *Labeon*, de *Nerace*, de *Celse*, de *Pompone*, de *Valens* de *Mœcien*, de *Javolene*, de *Marcel*, d'*Africain*, de *Florentin*, de *Cajus*, de *Mauricien*, & *Clement*, de *Tertullien*, de *Marcien*, de *Venuleie* (3), de *Tryphonin*, de *Callistrate*, & particuliérement de *Paul*, d'*Ulpien*, de *Modestin*, & d'un grand nombre d'autres Auteurs que ces Compilateurs ont, pour ainsi dire, assassinés pour composer leurs Pandectes prétenduës que plusieurs ne traitent que de *Centon* & de *Rapsodie* assés mal tissuë (4).

Plusieurs estiment qu'on a négligé & qu'on a laissé périr un grand nombre des Ouvrages des Peres Grecs depuis *Origene* ou Saint *Irenée*, même jusqu'au Schisme, quand on a vû toutes ces *Chaînes* d'Auteurs Anonymes sur divers Livres de l'Ecriture Sainte; telles que sont celles que nous

3. ¶. De *Venuleius*, il faloit dire en François *Venulée*, comme de *Pompejus*, on dit Pompée, d'*Apulejus* Apulée.

4. Salmas. Prolegomen in Jul. Solin. Polyhist. & quis non Jurisconsultorum?

nous ont données les Peres Balthasar Cordier, & Pierre de Poussines; Leon Allatius & divers autres Critiques sur la Genese, sur les Prophetes, sur les Evangelistes, sur Job, sur les Pseaumes, sur les Actes des Apôtres, les Epîtres des Apôtres. Sans parler de plusieurs autres qu'on découvre tous les jours dans les Bibliothéques (1) sur la plûpart des autres Livres de l'Ecriture.

Quelque louables que soient les Extraits ou lieux communs que l'Empereur Constantin Porphyrogenete fit faire des plus excellens Auteurs de l'Antiquité Grecque & Romaine, sur l'Histoire, la Politique & la Morale, on ne laisse pas de dire que c'est à l'excès de son industrie & de sa bien-veillance que nous sommes redevables de la perte que nous avons faite de l'Histoire Universelle de *Nicolas de Damas*, d'une bonne partie des Livres de *Polybe*, de *Diodore de Sicile*, de *Denis d'Halicarnasse*, & de quelques Chroniques d'Auteurs Grecs du moyen âge (2).

Ce même Prince a fait faire encore d'autres Recueils ou Abregés d'Auteurs sur la Vie Champêtre & les exercices de la Campagne sous le Titre de *Geoponiques*, s'étant servi

1. P. Lambec. Biblioth. Cæsar. Vindobon. pass.
A. Possevin. in Append. ad Apparat. sac.
Th. Labb. in Bibl. nov. Manuscript. Edit. in 4. seu specimen antiquar. lect.
Sixt. Senens. in Biblioth. sanct. &c.
2. Ger. Jo. Voss. de Hist. Græc. Lib. 2. cap. 26.
¶. C'est tout au commencement de ce chap. 26. où il faut prendre garde qu'au lieu de *Dubium vero non est quin hæc minima fuerit causa, cur tot nobiles Græciæ Historici* [illegible]: il faut lire: Dubium vero non est quin hæc [illegible], &c.

servi pour cet effet du travail & des soins de Cassianus Bassus, quoique l'inscription des Imprimés les donne à l'Empereur Constantin Pogonat (3). Et si nous en croyons M. Valois (4), c'est encore au même Porphyrogenete que l'on doit le Recueil qui a été fait de divers endroits des Auteurs qui ont traité du Parfait Maréchal & de la cure des Chevaux sous le Titre d'*Hippiatriques*. Mais quoique les intentions de ce Prince studieux fussent très-bonnes, quoique son dessein ne fût autre que de rendre en quelque façon la vie à tant d'Auteurs qu'on ne lisoit presque plus, qu'on laissoit ensevelis dans l'oubli à cause de leur multitude & de leur grosseur: il n'a point laissé de faire un tort considerable à la République des Lettres sans y songer. Car sous prétexte de vouloir obliger & soulager les paresseux & les personnes à qui les occupations & les affaires ne donnoient pas le loisir de lire tant de Livres, il a été cause que les plus studieux se sont contentés de ces *Recueils* par une inclination naturelle que tout le monde a de vouloir abreger ses peines. Ainsi comme on ne lisoit plus les Ori-

3. Salmas. in Solin exercitat. Plin. Prolegom. Vales. & alii Crit. ¶. L'opinion de Saumaise est que ces *Géoponiques* ont été compilés par Cassianus Bassus qui les a dediés à Constantin Porphyrogénéte. Mais de la maniére dont Valois s'exprime dans l'endroit cité il paroit ne reconnoitre point d'autre Auteur de collection que ce Constantin lui-même, en quoi il se trompe. A l'égard de Constantin Pogonat, Cornarius est le seul qui la lui ait attribuée.

4. Henr. Vales. præfat. ad Lect. in excerpt. seu Eclog. ex Collectan. Constant. Porphyrogen.

Originaux, on ne les copioit plus, & on ne se soucioit pas de les conserver à la Posterité. Voila ce qui a fait dire aux Critiques (1) que les *Geoponiques* & les *Hippiatriques* de l'Empereur Constantin Porphyrogenete nous ont fait perdre tout d'un coup divers Ouvrages d'*Anatolius*, d'*Africain*, de *Damageron* ou *Demogeron*, de *Democrite*, de *Didyme*, de *Diophane*, de *Fronton*, d'*Hierocle*, de *Leontin*, de *Pamphile*, de *Pelagon*, de *Sotion*, de *Simon*, de *Theomneste*, de *Xenophon*, & de plusieurs autres anciens Philosophes & Médecins.

Ceux qui n'ont fait leurs Abregés & leurs Epitômes que d'un seul Auteur, semblent n'avoir voulu pour la plûpart établir leur reputation que sur la ruine du même Auteur, & n'avoir voulu faire vivre leur nom que par la mort ou l'anéantissement de leur Original.

Si Festus Pompejus n'a pas détruit entierement VERRIUS FLACCUS lorsqu'il en a fait l'Abregé: du moins ne sauroit-on nier que Paul Diacre en voulant abreger FESTUS, c'est-à-dire faire un second Abregé du premier, ne l'ait presque entierement massacré (2).

Quel qu'ait été ce Florus qui a reduit TITE-LIVE en Epitômes, on n'a jamais eu grande idée de son merite. Le peu de cas qu'on a fait de son Ouvrage n'a pas peu servi, ce semble, à le justifier & à le faire croire

1. Salmas. & alii Crit. ut supra.

2. Vossius de Philologia, cap. 5. §. 12. pag. 36. Scaliger, Dacier, & alii.

croire innocent de la perte que nous avons faite de la plûpart des Livres de ce célébre Historien. Car on ne peut pas soutenir raisonnablement, comme quelques-uns se le sont assés legerement imaginés, qu'un Abregé de si petite consequence ait été capable de faire oublier ou negliger un Original de cette importance.

Mais on ne doute presque plus que JUSTIN ne nous ait fait perdre le TROGUE POMPE'E entier par l'Abregé qu'il en a fait, d'autant que cet Ouvrage a été assés bien reçu, & qu'on a crû qu'il avoit fort judicieusement renfermé tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans les Quarante-quatre livres de son Original, ayant gardé assés religieusement son ordre, sa méthode & d'autres choses moins importantes, même jusqu'au nombre des Livres. Quoiqu'il ait omis toutes ces descriptions des pays, des mœurs, de la Religion & des coutumes des Peuples qui composoient les Sept premiers Livres de Trogue Pompée (3).

Plusieurs sont dans la même opinion à l'égard de Xiphilin neveu du Patriarche de Constantinople, qui nous a donné un Abregé ou un Extrait de DION, mais seulement de ce qu'il avoit écrit depuis Cesar & Pompée jusqu'au tems d'Alexandre Severe. Mais si ces Messieurs veulent que ce travail de Xiphilin nous ait fait perdre les

3. Vid. Prologos à Jacobo Bongarsio editos in 7. priores Trogi Libros.

les Vingt derniers Livres de Dion, à qui attribueront-ils la perte que nous avons faite de ses Trente-cinq Livres, ausquels Xiphilin n'a pas touché? Et pourquoi les Vingt-cinq autres Livres qui nous restent de cet Historien ne sont-ils point peris avec les autres, puisque Xiphilin les a abregé comme les autres?

Mais je ne sai ce que l'on doit penser de l'opinion d'un célébre Critique de ce siécle (1) sur les Livres des Actions & paroles remarquables que nous avons sous le nom de VALERE MAXIME. On est persuadé que cet Auteur vivoit du tems de Tibere & de Caligula au plus tard. On est encore plus persuadé que le stile de l'Ouvrage qui porte son nom est fort mauvais, & que ce n'est nullement du Latin de ce siécle qui passoit encore pour celui d'Auguste. C'est ce qui a porté Vossius à croire que nous avons perdu l'Original de Valere Maxime, & que ce que nous avons n'en est que l'Abregé fait par Jules Paris (2), qui pourroit bien avoir causé la perte de son veritable Auteur.

Monsieur de Saumaise prétend que l'Ane de Lucien n'est qu'un Abregé de ce que LUCIUS DE PATRAS avoit écrit sur ce sujet, qui composoit les deux premiers Li-

1. G. J. Voss. de Histor. Lat. Lib 1. c. 24. pag. 123. 124.

2. Præfat. in Libell. de Prænominibus Roman.

3. Salmasius Prolegom. in Polyhistor. Jul. Solin.

4. Petr. Dan. Huet. de clar. interpr. p. 153. ¶. Baillet, comme l'a remarque Menage chap. 17. de l'Anti-Baillet, s'est ici terriblement mepris. Il devoit

Livres de ses Metamorphoses; comme celui d'Apulée en est une Paraphrase : mais ce n'est que sur de simples conjectures qu'il veut supposer que ces *Metamorphoses* de Lucius n'ont été perduës que parce que l'on s'est contenté de l'Ouvrage de Lucien & de celui d'Apulée, disant que l'Abregé de Lucien surtout est beaucoup plus proportionné à la paresse naturelle qui nous fait apprehender de lire les gros Livres (3).

Plusieurs ont cru que Cassiodore nous avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'EPIPHANE *le Scholastique* en l'abregeant. Mais on n'a point grand sujet de croire que la compilation de Cassiodore nous ait fait faire une perte fort considérable, puisque l'ouvrage d'Epiphane le Scholastique n'étoit qu'une version pitoyable de Socrate, Sozomene & Theodoret, de laquelle on peut dire que la privation nous est plus utile que la possession ne nous en seroit avantageuse (4).

Quoique l'assemblage des Vies des Empereurs Romains depuis Adrien jusqu'à Diocletien que nous apellons le *Corps de l'Histoire Auguste* ne soit point un Abregé de la nature des autres : cela n'empêche pas les Critiques de vouloir nous persuader que ce Recueil & ce choix que l'on a fait de quel-

voit dire : *Plusieurs ont cru que l'Histoire Tripartite de Cassiodore nous avoit fait perdre la traduction entiere qu'Epiphane le Scholastique avoit faite de l'Histoire Ecclesiastique de Socrate, de celle de Sozoméne, & de celle de Théodoret. Mais en cela Cassiodore ne nous a pas causé une grande perte : & l'ouvrage d'Epiphane, comme l'abregé nous le fait voir, n'étant recommandable ni par l'exactitude ni par le style, ne mérite pas d'être regretté.*

PART. I. XI.

quelques-unes des Vies écrites par SPARTIEN, CAPITOLIN & les autres au préjudice de celles que l'on n'a point fait entrer dans ce Corps, a causé la perte de celles-ci (1).

Mais on prétend qu'il n'y a point d'Auteurs à qui l'art des Abregés & des Extraits ait été plus pernicieux qu'aux anciens Grammairiens, aux Critiques & aux Philologues. Nous avons perdu le veritable Ouvrage des Dipnosophistes d'ATHENE'E, ou si ce que nous en avons n'en est pas l'extrait, du moins est-il fort estropié (2). Plusieurs soutiennent que le Lexicon d'HESYCHIUS *le Grammairien* qui court aujourd'hui dans le monde, n'en est qu'un racourci (3), que l'on nous a substitué à la place de celui qu'on a negligé pour sa grosseur. On est dans le même sentiment à l'égard du STEPHANUS ou ESTIENNE DE BYSANCE (4) dont les Ethniques étoient un veritable ouvrage de Grammaire & de Philologie. L'Abregé ou plûtôt l'Extrait qu'en a fait Hermolaus pour les noms des Villes seulement, a été traité par d'autres Abbreviateurs de la même maniere qu'Hermolaus avoit traité Estienne, au sentiment de quelques-uns qui croyent que ce que nous avons n'est que l'Extrait d'Hermolaus, c'est-à-dire l'Extrait de l'Extrait

1. Salmas. in Hist. August. Scriptor. 7.
Idem Prolegom. in Solinum, p. 12.
Item, Vossius & alii Critici.
2. Casaubon. Præfat. in Athenæum.
Item Godeau, Histoire de l'Eglise, tom. 1. &c.
3. Corn. Schrevelius, præfat. in Edition. Hesych.

trait d'Estienne (5). Enfin je ne doute nullement que le Lexicon de Scapula n'eut fait perir entierement le Tresor de la Langue Grecque d'HENRY ESTIENNE, s'il n'avoit trouvé un azyle dans les Bibliothéques & les Cabinets des Savans par la faveur de l'Imprimerie, qui donne aux gros Livres l'avantage de l'immortalité que les Anciens ne pouvoient pas aisément avoir par le moyen de leurs Copistes.

Sans ce merveilleux Art nous serions en grand danger de perdre les grandes Collections des Conciles, les Annales de Baronius, & tous ces grands corps de Librairie dont les Abregés & les Extraits se multiplient si fort tous les jours. Néanmoins cet avantage que la République des Lettres retire de l'Imprimerie n'a point empêché Monsieur Gallois de dire (6) qu'il est toujours à craindre que ces faiseurs d'Extraits ou de Compilations des Notes qu'on apelle de *Variorum* ne soient enfin cause de la perte des Originaux ; & que les anciens Commentaires sur les Auteurs ne se r'imprimant plus un jour, au lieu des Remarques entiéres des meilleurs Critiques, comme de *Lipse*, de *Casaubon*, de *Saumaise* & des autres Interpretes, on n'en ait plus que des Abregés imparfaits, comme il est arri-

4. ¶. On ne dit que *Stephanus* en parlant de cet Auteur.

5. Theod. Ryck. Præfat. in notas & Cast. Holstenii ad Steph.

Item Thom. De Pined. Paul Colomiés, Biblioth. Choisie, n. 48. Voss. de Histor. Græc. &c.

6. Journal de Savans du 7. Fevrier 1667.

PART. II. XI.

arrivé des Commentaires de *Servius* sur Virgile & de plusieurs autres excellens Ouvrages de l'Antiquité, dont la perte ne se peut attribuer qu'aux Abregés & aux Extraits qu'on en a faits.

Monsieur de Saumaise comparant ces faiseurs d'Abregés, de Compilations & d'Extraits avec les Plagiaires, dit que cette premiere maniére de profiter du travail des autres est plus honnête sans doute que celle de ces derniers, mais qu'elle n'est pas moins préjudiciable aux Lettres. Il ajoûte qu'il ne sait pas même s'il se peut trouver une methode plus pernicieuse que celle-là pour faire perir les meilleurs Auteurs (1), & il prétend qu'il n'y a point de moyen plus sûr pour introduire la paresse & ensuite l'ignorance dans la République des Lettres. Mais il veut bien néanmoins qu'on puisse leur faire grace, puisque le tort qu'ils ont fait aux Auteurs est plus un effet de leur imprudence que de leur malice. Car il est assés vrai-semblable que plusieurs d'entr'eux ne songeoient qu'à leur utilité particuliére en faisant leurs Recueils ou leurs Abregés.

Ce même Critique paroît avoir changé de sentiment depuis ce tems-là (2). Car loin d'accuser ceux de l'espéce dont nous venons de parler, il n'a pas voulu dans la suite reconnoître pour coupables même ceux qui en faisant leurs Abregés & leurs Compilations n'ont songé qu'à faire ensorte qu'on pût se passer de leurs Originaux, pour

1. Salmas. Prolegom. in Solinum, pag. 12. & 13.

pouvoir ſubſtituer à leur place leurs
es ou leurs Extraits.

témoigne dans ſa Préface ſur Am-
s qu'il n'eſt plus dans la penſée que
ſortes d'ouvrages ayent pû cauſer la
: qu'on a faite des anciens Auteurs. Il
:nd au contraire que la République des
tres leur a des obligations toutes parti-
:res d'avoir ſauvé l'ame & l'eſprit de
Auteurs dans les Abregés, & une bon-
partie de leurs membres dans les Ex-
. Depuis que les Barbares avoient
dé l'Empire, la bétiſe & la brutalité
ſiécles avoient porté les Lettres à des
emités ſi fâcheuſes, que les plus excel-
Ouvrages des Grecs & des Romains
ient infailliblement peris dans ce nau-
e univerſel, ſans l'induſtrie de ces fai-
s d'Abregés & d'Extraits, qui nous ont
moins ſauvé quelques planches de ce
:is. Au reſte, nonobſtant le chagrin de
ſſieurs nos Critiques, il vaut encore
ux avoir les reſtes de ces Auteurs tous
piés & tous démembrés qu'ils paroiſ-
, que de n'en rien avoir du tout; & il
aut pas que le déplaiſir que nous avons
leur perte nous faſſe rejetter avec tant
fierté ces petits ſujets de conſolation.

APRE'S avoir exposé une partie des ſen-
ens où l'on eſt à l'égard des Abregés &
Recueils qui ſe ſont faits autrefois des
vrages des Anciens qu'on a perdus, il
ible que ce ſeroit tromper le Lecteur ſi
n ne diſoit rien de ce que l'on penſe de
la

, In L. Ampel. Præf. poſt Flori Edit.

ART. XI.

la plûpart de ceux qui se sont faits dans ces derniers tems, & dont les Originaux par consequent ne sont point perdus. On peut assurer que le Préjugé est encore moins favorable à ces derniers, qu'on a d'autant moins de complaisance pour eux qu'il n'y a rien à risquer dans leur censure & leur condamnation, tant que l'on sera en possession de leurs Originaux.

1. La plûpart de nos Critiques sont prévenus d'un grand mépris pour *tous ces Abregés*, ces *Epitomes*, ces prétenduës *Methodes courtes & faciles*, ces *Tables Analytiques* qui ont été faites des Ouvrages des Anciens : parce qu'ils suposent que ces Originaux sont trop éloignés pour pouvoir être exprimés & representés avec assés de fidelité.

Ces Abregés, hors ceux qui ont été faits par les Auteurs mêmes des Originaux, ne sont propres pour l'ordinaire qu'à ceux qui les font. Mais ceux-ci se trompent lorsqu'ils s'imaginent que parce que ces petits Abregés leur ont servi à conserver la mémoire de ce qu'ils avoient appris dans les Auteurs, ils peuvent être aussi utiles aux autres. Une note ou une pensée abregée n'est connuë que de ceux qui en ont vû une explication étenduë. Il est impossible de ne pas supose & omettre dans ces Abregés beaucoup de choses qui sont établies & expliquées dans les Originaux. Ainsi l'on peut dire qu'il n'y a personne à qui ces sortes d'Abregés soient si pernicieux qu'à ceux-même pour qui on prétend les faire, c'est-à-dire aux enfans & à ceux qui

com-

commencent d'étudier quelque Science, à qui il eſt de la derniere conſequence de leur bien expliquer toutes choſes d'abord, de ne rien ſupoſer tant que l'on peut, d'établir profondement les grands principes, & de ne rien omettre de ce qui peut contribuer à les affermir, pour pouvoir enſuite élever ſur ces fondemens en toute aſſurance tel édifice que l'on y voudra bâtir.

S'il y a donc quelque utilité dans ces Abregés, elle ne regarde proprement que ceux qui ſavent déja par avance les matiéres qui ſont traitées avec plus d'étenduë dans les Originaux, c'eſt-à-dire, pour parler François, qu'ils ne peuvent ſervir qu'à ceux qui n'en ont pas beſoin. Cependant pluſieurs aiment & recherchent ces Abregés parce qu'ils ſont commodes à leur pareſſe, qu'ils veulent ſe contenter d'effleurer la ſurface des choſes, & qu'ils s'eſtiment habiles quand ils ſavent les définitions générales, les diviſions & les termes des Arts (1). Mais les perſonnes judicieuſes eſtiment avec raiſon qu'il eſt plus à propos d'ignorer entiérement certaines choſes que de les ſavoir mal; & que tant que l'on peut commodément puiſer à la ſource, on n'eſt jamais excuſable d'aller chercher les petits ruiſſeaux.

2. Les Critiques ne jugent pas plus favorablement de ces *Recueils* de ces *Extraits*, de ces Magazins de *Lieux communs*, & de toutes ces autres *Compilations* où l'on a

1. Le P. Lamy, 6. Entret. ſur les Sciences, pag. 242. & ſuiv.

a ramassé tout ce que les Auteurs ont dit sur chaque matiére. Un ramas si bizarre, dit un Ecrivain moderne (1), ne peut guéres produire que des monstres. Il est impossible de faire de tant de parties differentes un Tout proportionné, & qui ait cette uniformité qui fait l'agrément des beaux Ouvrages. Ceux qui lisent ces piéces décousuës dans ces grands *Repertoires*, ne peuvent savoir le dessein de leur propre Auteur, & il est difficile qu'ils ne les apliquent mal, & contre l'usage pour lequel elles ont été faites. Ainsi quelque ingénieuse que l'aplication en puisse être, ils ne font rien qui soit naturel. Quand on a quelque sujet à traiter il est très-dangereux, au jugement du même Auteur, d'avoir recours à ces *Lieux communs*, parce que tant de differentes choses, & ce grand nombre de divers sentimens confondent l'esprit, & l'occupent tellement qu'il n'est pas libre pour consulter attentivement la Vérité, & se former une image nette de ce qu'il doit dire. C'est ce qui nous devroit donner de l'éloignement & de l'aversion pour toutes ces grosses Compilations que nous avons sous le nom de *Théâtre de la vie humaine*, de *Polyanthée*, de *Parterre des Orateurs*, & plusieurs autres dont les beaux Titres ne servent qu'à nous éblouïr.

Mais on ne doit pas faire le même raisonnement des *Collections* que les particuliers font pour eux-mêmes, & on peut dire qu'autant que celles des autres nous font

1. Id. Ibid, jusqu'à la page 246.

ſont nuiſibles, autant celles que nous faiſons pour notre uſage nous ſont-elles avantageuſes. C'eſt perdre ſon tems de lire ces ramas faits par d'autres, mais ce n'eſt point le perdre de les faire ſoi-même, c'eſt-à-dire, de recueillir avec ſoin ce qu'on trouve d'excellent dans les Livres, & de travailler à donner de l'ordre à ſes propres *Collections*. Elles ne peuvent ſervir qu'à celui qui les fait, parce que, ſelon le Critique que j'ai déja cité, on ne peut appercevoir la penſée d'un Auteur dans un diſcours détaché. Un homme, dit-il, renferme dans deux paroles tout ce qu'il a lû dans deux pages; mais peut-on entendre ces deux paroles, ſi l'on n'a lû comme lui ces deux pages entiéres? En faiſant ces Extraits, il a eu pluſieurs vûës qu'il n'exprime & ne repreſente pas ſur le papier. Et tout le monde ne peut pas deviner ce qui l'a porté à remarquer de certaines choſes qui à d'autres qu'à lui, paroiſſent être de nul uſage.

CHAPITRE XII.

Préjugés des Livres Anonymes & des noms des Auteurs.

LA ſuppreſſion & la ſuppoſition des noms ne ſont pas toujours un mauvais préjugé contre les Livres, parce qu'on eſt aſſés perſuadé qu'il peut y avoir également de bons & de méchans motifs, qui portent les Auteurs à ne point exprimer le leur, ou à en ſubſtituer un autre à la place.

Les

Les uns ſuppriment leurs noms pour éviter la peine ou la confuſion d'avoir mal écrit, ou d'avoir mal choiſi un ſujet. Les autres pour éviter la récompenſe ou la louange qui leur pourroit revenir de leur travail; ceux-ci par la crainte de s'expoſer au Public & de faire trop parler d'eux, ceux-là par un mouvement de pure humilité pour tâcher de ſe rendre utiles au Public ſans en être conus; d'autres enfin par une indifference & par un mépris de cette vaine réputation qu'on acquiert en écrivant: parce qu'ils conſidérent comme une baſſeſſe & comme une eſpéce de deshonneur de vouloir paſſer pour Auteur, de même qu'en ont uſé quelquefois les Princes en publiant leurs propres Ouvrages ſous le nom de leurs domeſtiques.

Pluſieurs ont eſtimé qu'il eſt à propos & néceſſaire même que les Auteurs mettent leur nom à la tête de leur Ouvrage, parce que c'eſt comme une caution & une aſſûrance publique de la doctrine qu'ils enſeignent. On s'eſt confirmé dans cette opinion encore plus qu'auparavant depuis qu'on a découvert l'artifice des Hérétiques & de ceux qui étant notés publiquement ou ſoupçonnés de nouveautés ont voulu ſurprendre le Public en ſupprimant leur nom pour n'être point reconus.

C'eſt ce qui a porté le Concile de Trente à défendre qu'on imprimât dans la ſuite aucun Livre ſur les matiéres de Religion ſans le nom de ſon Auteur (1). Ceux

1. Concil. Trident. ſeſſ. 4. Decret. de uſu & edition. ſacror. Libror.

Ceux qui ont dreſſé les inſtructions de l'*Indice* des Livres défendus ſous Pie IV. ont jugé qu'il falloit étendre cette défenſe ſur toutes ſortes de Livres & que l'on devoit obliger les Auteurs à marquer leur nom, leur ſurnom & celui de leur pays. Mais comme ils reconnoiſſent en même tems qu'il peut y avoir des raiſons ſuffiſantes de cacher ſon nom, ils veulent que celui des Cenſeurs & des Approbateurs y paroiſſe pour cautionner l'Anonyme (2).

En effet on peut dire que le nom d'un Auteur ſert de Préjugé pour ſon Livre, dont on fait tout d'un coup le jugement ſur l'idée qu'on a déja de la perſonne. Et quoique la méthode de ſe faire Anonyme ſoit devenuë à la mode depuis un demi ſiécle, on ne laiſſe pas de régler ſes inclinations & ſon eſtime ſur l'idée que l'on a de celui que l'on ſait ou que l'on devine en être l'Auteur, & alors cette idée nous tient lieu de ſon nom.

Mais lorſque l'on ne peut pas connoître l'Auteur d'un Livre Anonyme par aucune marque qui ſoit ſenſible, ou par quelque apparence, cette ignorance produit dans les eſprits deux effets aſſés differens ſelon la difference de leur diſpoſition.

Dans ceux qui ſont accoutumés à juger d'un Livre par ſon Auteur, elle produit ordinairement cette indifference & ce froid qu'ils ont pour tout ce dont ils ne ſont pas prévenus, n'aimant point à lire un Livre dont

2. Inſtruct. poſt. Regul. de Libror. prohibit. §. 1. de Libror. impreſſion.

dont ils ne ſavent point l'hiſtoire, l'occaſion & le ſujet par avance, & ne voulant point s'expoſer au hazard d'être trompés & de perdre leur peine.

Dans ceux qui ſont aſſés dégagés de préoccupations pour ne s'attacher qu'à la matiére & au ſujet que traite un Livre, elle produit un autre effet qui eſt beaucoup plus dangereux, comme il paroit particuliérement dans les Livres hérétiques dont on a eu ſoin de cacher les Auteurs pour ne point détourner de leur lecture ceux qui s'en donneroient de garde s'ils connoiſſoient ces Auteurs.

Cette pernicieuſe addreſſe n'eſt pas nouvelle dans les Hérétiques, & nous voyons que Tertullien s'en plaignoit dès les premiers ſiécles écrivant contre les Marcionites (1). Leurs ſucceſſeurs ont eu grand ſoin de conſerver une pratique qu'ils ont toujours jugée très-utile à leurs fins, & ce n'a point été un petit exercice pour les Critiques de l'Egliſe Catholique de pouvoir faire le diſcernement de tant d'Anonymes qui s'étoient gliſſés parmi les Ouvrages des Peres de l'Egliſe & des autres Auteurs Orthodoxes, & qui enfin d'*Anonymes* étoient devenus *Pſeudonymes*, pour me ſervir de ces termes, par l'ignorance des Lecteurs ou des Copiſtes, ou même par l'indiſcretion des

1. *Non agnoſcendum opus quod non erigat frontem, quod nullam conſtantiam præferat, nullam fidem repromittat de plenitudine tituli & profeſſione debita Auctoris.* Tertullian. Lib. 4 contra Marcion. cap. 2.

2. Scaligeran. prior. pag. 220. Edit. prior. verbo *Roma* in fine.

Relieurs, qui pour la commodité de
: qu'ils servoient ayant joint & cousu en-
ɔle des Traités de divers Auteurs incon-
ont donné lieu de croire dans la suite
tems moins éclairés, qu'ils étoient
ι même Auteur, parce qu'ils étoient
:s dans un même volume.

'est ainsi que dans le siécle passé & au
ımencement de celui-ci l'on a vû por-
aux Fidéles de l'Eglise Catholique des
:es de Calvin à la Messe sans savoir qui
:toit l'Auteur, parce que la malice ou
ıorance les avoit fait relier d'abord par
Libraire de Lyon au bout des Heures
la Vierge, comme nous le témoigne
liger (2).

'est ainsi qu'à Rome on débita durant
t un an entier des Lieux communs de
éologie d'un Luthérien sous le nom de
:ra Nera sans savoir que ce fut Melanch-
n (3).

Mais ce n'est pas ici le lieu de rapporter
sortes d'erreurs qui regardent moins les
onymes, que les *Imposteurs* qui ont sup-
é leurs Ouvrages à d'autres, ou les *Pseu-
ymes* qui ont joint le desir de nous trom-
à celui de demeurer cachés & inconus.

Car il y a pour les Auteurs qui veulent
lonner au Public plus d'une maniére de
:arter du chemin ordinaire, & d'éluder
le

. Ibidem initio & Paul. Colomes. in not. ad Sca-
lan. ¶. *Terra nera* est le synonyme Italien du
:c Μελάγχθων, & de l'Alemand *Schwartzerd*. La
formité cependant auroit été plus grande, si on
it écrit *Nera terra*.

le Public quand ils veulent user de déguisement.

Outre celle de ne point mettre de nom, ni d'autres marques qui puissent nous donner la connoissance de l'Auteur, il y en a encore trois autres qui semblent s'éloigner davantage des regles de la sincérité.

La premiére est celle de prendre un masque pour se déguiser, c'est-à-dire, un nom contrefait ou qui ne puisse s'attribuer visiblement à personne. Ce que nous appellons *Pseudonymes* ou *Cryptonymes*. La seconde est celle de publier son Ouvrage sous le nom d'un autre pour lui donner de l'autorité & du cours, soit que ce soit le nom d'un ancien Auteur, soit que ce soit celui d'une personne de crédit & de grande reputation : c'est ce que nous appellons *Imposteurs* soûmis à la peine de *supposition de part*, s'il est permis de se servir de ce terme.

La troisiéme est celle de mettre son nom à l'Ouvrage d'autrui; comme l'Empereur Caligula qui faisoit mettre sa tête sur les troncs des statuës de Jupiter & des autres Divinités, & de voler les Auteurs en supprimant leurs noms & en effaçant les marques qui pourroient servir à faire reconnoître les véritables Peres, comme le Cyclope Cacus.

1. ¶. On n'a jamais dit que *Cacus* fût un Cyclope. De la maniére dont il est décrit dans Virgile c'étoit plûtôt un Satyre, étant appellé *Semi-homo Semifer*, qu'il vaut pourtant mieux, avec Servius, interpréter simplement *homme sauvage*. Properce, 4. eleg. 9. en fait un monstre à trois têtes, figure bien différente de celle d'un Cyclope.

Cacus (1) qui tiroit les vaches d'Hercule par la queuë, afin qu'on ne pût tirer aucune conséquence contre lui par la route des vestiges; c'est ce que nous appellons *Plagiaires* soûmis à la peine portée par la Loi *Fabia de plag. aut de Furt. xij. Tabb.*

II. PART. CH. XII.

Je n'ai pas crû devoir m'engager à parler ici des Préjugés dans lesquels on est pour ces trois sortes de faux Auteurs quelque raport qu'ils ayent avec les Anonymes, parce que s'il paroît qu'il y ait quelque utilité de les faire connoître au Public, j'espererois pouvoir le faire dans un Recueil à part, pourvû qu'en découvrant ceux qui auroient voulu demeurer toujours cachés je ne m'exposasse point à blesser la charité qui se doit dans le Christianisme, ou l'honnêteté qui se pratique dans le Monde.

Mais quelque chose qu'on ait pû dire au désavantage de ceux qui suppriment leurs noms dans leurs écrits (2), nous sommes un peu revenus de l'aversion qu'on nous avoit inspirée pour les Anonymes, & nous-nous sommes défaits d'une partie de ces Préjugés qui nous les rendoient suspects, depuis que nous avons considéré qu'il s'est trouvé des Auteurs qui ont eu des raisons & des motifs très-louables & très-justes, & quelquefois nécessaires pour en user ainsi.

Car

2. Theoph. Raynaud Erotem. de bon. & mal. Lib. partition. 1. Erotem. 19. pag. 231.
Clav. de Sainte Honorine, de l'usage des Livres suspects, chap. 14. pag. 115. 116.
Johan. Deckerus Conjectur. de Lib. adespotis &c. pag. 7. 8. 9. 10.

Car enfin peut-on blâmer ceux qui pour ne point se rendre inutiles aux personnes pour lesquelles ils écrivent, & qui pour ne point choquer ou chagriner ceux qui sont déja mal intentionés & mal disposés à leur égard, suppriment leur nom qui pourroit faire tort aux bonnes choses qu'ils ont à écrire.

C'est ainsi que Saint Jerôme, après Saint Clement d'Alexandrie, prétend (1) que Saint Paul en usa dans son Epitre aux Hébreux, dans l'esprit desquels il croyoit être mal pour avoir quitté le Judaïsme; & que non content d'y avoir supprimé son nom, il n'y voulut pas même mettre celui de ceux à qui il l'adressoit pour ne les point exposer à l'insulte de ceux des Juifs qui n'étoient pas convertis. C'est aussi la pensée de Saint Chrysostome & de Saint Augustin (2). Quelques Modernes disent avec assés de vrai-semblance que Saint Paul, après avoir quitté le nom de Saul, crut qu'il ne pourroit mettre le nom de Paul sans choquer les Juifs qui consideroient ce nom Romain comme un témoignage du mépris qu'il avoit fait de leur Religion; & que d'un autre côté il ne devoit point reprendre son ancien nom de Saul pour ne point donner lieu aux nouveaux con-

1. S. Hieron. Lib. de Scriptorib. Eccles. in Paulo. Clem. Alexandrin. apud Euseb. Lib. 6. Hist. Eccles. cap. 14.
2. S. Jo. Chrysostom. Hom. 61. Tom. 5. Edit. Græc.
S. Augustin. Exposit. inchoat. Epistolæ ad Rom.

convertis d'entre les Gentils de croire qu'il feroit retourné à fon ancien Judaïfme (3).

Peut-on blâmer ceux qui par une fage défiance de leur propre capacité fe contentent de laiffer aller leurs écrits au jour, fans s'y expofer eux-mêmes, afin d'écouter avec plus d'indifférence & de fûreté les jugemens differens que l'on pourroit porter de leurs Ouvrages, & pour laiffer à tout le monde la liberté de le faire fans que la confideration pour l'Auteur les puiffe arrêter.

C'eft ainfi qu'Apellès s'étoit caché derriére fon tableau pour entendre les fentimens divers qu'on en auroit fans paroître. C'eft dans cette penfée que Saint Gregoire de Nazianze dit qu'il avoit prié un de fes amis de retirer fon nom du Livre de *la Foi* qu'il avoit compofé, & de n'en pas découvrir l'Auteur, afin que les perfonnes éclairées & prudentes à qui il le donneroit à lire puffent en porter un jugement plus libre & plus fain (4).

Peut-on blâmer ceux qui connoiffant un peu le génie du fiécle où ils vivent, tâchent de fe fouftraire aux langues du commun, & qui par la fuppreffion de leur nom veulent fe maintenir dans le pouvoir de renoncer

Franc. Sixt. Senenf. Biblioth. fanct. Lib. 4. Tract. de falfa Librorum infcriptione pag. 321. Col. 1.

3. Theoph. Ray. de bon. & mal. Libb. Erot. 19. num. 406. pag. 237.

4. S. Gregor. Theol. in præfat. ad Lib. de Fide, & ex eo Sixt. Senenf. loc. cit. pag. 321.

I. PART. CH. XII.

cer ou de reconnoître leur Ouvrage? C'est peut-être suivant ces vûës qu'un Auteur moderne voulant modérer sans doute l'opinion que nous avons de son mérite parloit en ces termes il y a quelques années. „ *Pour ne me pas faire honneur*, dit-il, „ *d'une fausse modestie en suprimant mon* „ *nom, j'avoue que c'est un peu par vanité* „ *que je me cache: car je suis trop fier pour* „ *me montrer, connoissant que dans un sié-* „ *cle aussi éclairé & aussi critique qu'est le* „ *nôtre on s'humilie dès qu'on se dêclare Au-* „ *teur* (1).

Enfin peut-on blâmer ceux qui par modestie, & par un mouvement d'humilité & de mépris pour la gloire tâchent de se cacher en faisant du bien aux autres? On prétend que c'est par ce motif que Moïse, les autres Auteurs Anonymes de l'Ecriture Sainte & les quatre Evangelistes avoient supprimé leur nom, afin de laisser à Dieu toute la gloire de leur travail. Du moins est-ce le sentiment de Saint Chrysostome (2).

Arnaud de Bonneval ne s'est pas contenté de cacher son nom dans le célébre Traité des Oeuvres Cardinales de Jesus-Christ, il a bien voulu même apporter des raisons pour

1. Le P. Rap. de l'Instruct. pour l'Histoire.

2. Sanct. Chrysostom. initio Expos. Epistol. Paul. ad Roman.

3. De Cardinal. Christi Operib. inter Cypriani Opera, ubi ait:

In capite Libri sui quisque Auctorem se posuit, ut & titulus auctori & stylo auctor famularetur, & auctoritate ab

pour justifier sa conduite, quoiqu'il n'y ait eu que son humilité qui ait pû lui faire croire qu'elles lui convinssent. „ Il est vrai, „ dit-il, que chacun a coutume de mettre „ son nom à la tête de son Livre, afin „ que le stile puisse ajoûter quelque chose „ à la réputation de son Auteur, & que „ l'Auteur puisse donner du poids & du „ crédit à son stile, & que l'un & l'autre „ se soûtiennent mutuellement par cette „ communication de gloire. C'est ce qu'ont „ justement mérité les Hommes Illustres „ par la beauté & par la force de leur es- „ prit, & c'est ce qui a fait passer leur nom „ célébre jusqu'à nous, sans qu'il y ait „ sujet de craindre que les tems en puissent „ effacer la mémoire. Mais pour moi, „ continuë-t-il, qui suis si éloigné de ces „ grands Hommes & pour l'esprit & pour „ la Science, & pour l'éloquence, je n'ai „ pas crû que mon nom méritât de faire „ le titre de mon Livre, parce qu'il seroit „ plus capable de deshonorer la matiére „ que j'y traite & qui est noble & élevée „ par elle-même, que de lui apporter au- „ cun nouvel ornement (3).

La modestie de cet Abbé a néanmoins été cause d'un petit inconvénient, car elle a

altrinsecus communis gloria muniretur. Hoc Virorum illustrium praeclara meruerunt ingenia, & per hoc vivax eorum fama & gloria indelebilis perseverat. Nos vero qui vix intelligimus quae ab eis dicta sunt, sensu & eloquentiâ omninò iis impares, si quid aliquando scribimus indignum titulo judicamus, ne forte nobilis materia, cujus explanationi studium adhibemus, decoloratam potiùs quàm ornatam nostra praesumptione queratur.

a donné lieu à l'erreur de quelques-uns qui l'ont attribué à Saint Cyprien. Elle n'a point laissé d'être suivie depuis ce tems-là & embrassée par un grand nombre de personnes vertueuses & savantes que l'on a reconnuës à la fin les unes après les autres pour la plûpart (1).

Le premier Livre que la Société des Jésuites ait jamais produit étoit *Anonyme*, mais l'utilité du Livre a excité la curiosité du monde avec tant d'efficacité, qu'on a découvert enfin qu'il étoit dû à Canisius (2).

Au reste il n'y a point de siécle qui ait été plus fécond que le nôtre dans cette espéce d'Auteurs sans noms ou sous des noms supposés que la modestie & l'humilité ont dérobés à notre connoissance. Nous ne pouvons pas en choisir un exemple plus éclatant que celui que nous proposent Nosseigneurs du Clergé dans l'éloge qu'ils ont fait de cet Auteur inconnu qu'ils appellent le *Protecteur de la Hierarchie* & le *Défenseur des Evêques*. Après avoir publié quelques-unes des vertus qu'ils ont bien voulu lui attribuer ; & avoir fini „ par son humilité sincere, jointe à sa pru- „ dence & à sa gravité, ils ajoûtent, que „ le seul regret qu'ils ayent, c'est de n'a- „ voir pû découvrir jusqu'alors la main „ qui avoit porté des coups si funestes aux „ en-

1. Six. Senens. Loc. cit. pag. 321. ut supra. Theoph. Rayn. Erot. 19. num. 407. pag. 234.
2. Matth. Raderus in Canisii Vita. ¶. Ce livre ano-

„ ennemis de l'Eglise, & qui l'avoit fait
„ triompher avec tant de gloire. Que le
„ Clergé de France a fait tous ses efforts
„ pour témoigner sa gratitude & pour tirer
„ cet Homme à qui la Hiérarchie est si
„ sensiblement obligée, des ténébres où il
„ se tenoit caché. Mais que quelque hono-
„ rable députation que l'Assemblée de
„ 1635. ait ordonné qu'on lui fit en quel-
„ que part du monde qu'on sût le rencon-
„ trer, quelque récompense & quelque
„ gratification qu'on lui ait proposée, ja-
„ mais on ne l'a pû obliger de se décou-
„ vrir, & de passer les bornes que sa mo-
„ dération lui avoit prescrites. Qu'il s'est
„ contenté d'avoir infatigablement em-
„ ployé ses veilles & ses travaux pour l'E-
„ glise qu'il a toujours uniquement aimée.
„ Que comme il a combatu en secret pour
„ la gloire de Dieu, de même il n'a voulu
„ recevoir qu'en secret sa couronne des
„ mains adorables de celui pour qui il a
„ combatu. Qu'il a fui l'estime, l'hon-
„ neur, & les applaudissemens avec le
„ même empressement que les autres les
„ recherchent, & que lorsqu'il a donné
„ ses Ouvrages au Public, ce n'a été qu'en
„ supprimant son Nom, afin de se priver
„ par-là de la gloire que méritoit la doctri-
„ ne extraordinaire qu'il y a fait paroître.
„ Que si c'est une chose merveilleuse d'a-
voir

anonyme parut d'abord sous le titre de *Summa doctrinæ Christianæ*, on ne lui donne plus que celui de *Catechismus Canisii.*

Item ex Raynaudo, pag. 236. num. 404.

PART. XII.

„ voir composé tant de savans Livres, d'a-
„ voir rendu de si fréquens combats avec
„ tant de succès, & d'avoir imposé un
„ profond silence aux plus fiers ennemis
„ de la vérité, c'en est une incomparable-
„ ment plus surprenante de ne vouloir
„ point jouir de la réputation qu'on s'est
„ acquise par tous ces travaux (1).

Ainsi tant que la modestie, l'humilité, & le mépris généreux mais Chrétien de la gloire de ce monde passeront pour des vertus estimables, on n'aura jamais raison de blâmer ceux qui par leur mouvement cachent leurs Noms dans leurs Ouvrages.

Saint Salvien de Marseille après avoir blâmé la vaine curiosité des Lecteurs qui cherchent plutôt à connoître le Nom d'un Auteur qu'à profiter des bonnes choses qu'il écrit, apporte une belle raison pour justifier la modestie de ceux qui cachent leurs noms. C'est, dit-il, que les jugemens que la plûpart des hommes portent des Ouvrages qui paroissent au jour sont si foibles, si mal fondés, de si peu de conséquence, qu'ils font plus d'état du Nom de celui qui écrit, qu'ils ne goûtent la force & la beauté des choses écrites (2). Ce qui pou-

1. P. Aurelii elogium à Patribus generalis cœtus Cleri Gallicani anno 1646. congregatis præfix. Operib. P. Aur. ¶. Personne aujourd'hui n'ignore que *Petrus Aurelius* n'est autre que Jean du Verger d'Haurane Abbé de S. Cyran, mort à Paris l'an 1643.

2. *Ne scripta quæ in se habent plurimum salubritatis, minora forsitan fiant per nomen Auctoris.* Salvian. Epist. ad Saloninum.

pouvant faire craindre avec raiſon à un Ecrivain que le peu d'éclat de ſon Nom n'empêche le fruit que l'on pourroit retirer de la lecture de ſes Ouvrages, il eſt bon ſouvent qu'il ne le faſſe pas connoître (3).

APRE'S avoir parlé des Préjugés ſur les Livres qui ne portent point le nom de leurs Auteurs, on pourroit ce ſemble dire quelque choſe de ceux où l'on eſt à l'égard des Ouvrages dont les Auteurs ont eu *des Noms qui frappent l'imagination*.

On ne peut pas nier qu'il n'y ait certains Noms qui font des impreſſions particuliéres ſur l'eſprit des Lecteurs, mais on peut dire avec quelque aſſûrance qu'il n'y a rien de plus bizarre ni peut-être de plus déraiſonnable que les conſéquences que quelques-uns ont prétendu en tirer au préjudice ou à l'avantage des Ouvrages. C'eſt à quoi les Hérétiques & quelques Rieurs n'ont pas voulu faire beaucoup de reflexions, lorsqu'ils ont cherché à faire des railleries ſur certains noms des Auteurs qui ne leur plaiſoient pas (4).

Mais il y a ſouvent plus de baſſeſſe dans l'eſprit de ces railleurs, comme dit l'Auteur

3. Mr. de la Rocque, Journal de Sav. du 2. Mars 1682.

4. Voyés les railleries ſur les mots d'*Holcot*, *Tricot*, *Dormiſecure*.

Voyés celle que l'Auteur de l'Eſprit de Mr. Arnaud fait aſſes froidement ſur le nom de Mr. *Soulier*.

Celles qui ſe ſont faites ſur les noms de *Labbe*, de quelques *Caſuiſtes*, d'*Arnaud*, de *Saci*, *&c.*

teur de l'Art de penser (1), que dans les Noms sur lesquels on veut se jouer. Néanmoins il s'est trouvé quelques Auteurs qui ont témoigné n'être pas insensibles à cette fausse délicatesse, & qui ont voulu faire quelques changemens dans leurs noms pour tâcher de détourner la bassesse ou la dureté de l'idée qu'on auroit pû s'en former.

Les uns en quittant le nom de leur famille pour prendre celui de quelque terre, comme a fait Monsieur de Balzac, qui s'imaginant que le nom de Monsieur *Guez* n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ses Lettres, a pris celui de sa Terre près d'Angoulême, pour tâcher d'en rehausser le prix, croyant que ceux qui ne connoîtroient l'Auteur que par ce nom, le prendroient aisément pour quelqu'un de l'illustre Maison d'Entragues (2).

Les autres ont retranché leur surnom entiérement, en se contentant de leur nom propre, comme le Poëte Théophile *Viant*, qui craignant que son surnom ne fût souvent traduit en ridicule, & ne lui attirât de tems en tems des brocards & des railleries de la part des Rieurs, s'en défit entiérement, & ne retint que celui de *Théophile* qui n'avoit rien que de beau & de glorieux.

D'autres se sont contentés de joindre l'ar-

1. Logique de Port-Royal touchant les termes barbares des figures pour les argumens, pag. 14. de l'édition in-12. Amst. 1718.

2. So-

qu'on y promet, & ceux qui demandent une Histoire exacte de l'Eglise universelle de ces siécles.

Le Titre d'un Livre est souvent la marque du jugement de son Auteur, & rien n'est plus ordinaire que de voir condamner ou approuver un Livre sur un simple Préjugé où son Titre nous aura mis d'abord.

C'est pourquoi il est de la derniére importance pour la fortune d'un Livre & pour la réputation de son Auteur que son Titre soit juste, simple, naturel, modeste, en termes propres, sans figure, sans affectation, sans obscurité, sans équivoque, sans finesse, sans raffinement, sans fourbe, sans hablerie, sans fanfare, sans rodomontade, sans enflure, sans impertinence, sans expression ridicule, sans superfluité, & sans aucun air qui soit rude & choquant.

On ne peut pas dire même qu'un Titre qui auroit la plupart de ces excellentes qualités puisse encore être une caution suffisante pour la bonté d'un Livre. Il peut quand il est en cet état répondre de la bonne volonté qu'a eue l'Auteur de réussir & de ne point abuser de la confiance des Lecteurs, mais il ne peut pas répondre de la suffisance de l'Auteur, ni du succès de l'execution de l'Ouvrage.

Aussi voyons-nous que Vincent Pinelli le Pere & le Fauteur des Lettres dans l'Ita-

Et ap. Filesac. Varron. Lib. 2. Selector. cap. 14. pag. 385.

vant les yeux, le méditer souvent & ne jamais s'en écarter. Et que quand on ne sort jamais de sa matiére, & quand on éxécute ponctuellement les promesses du Titre on ne peut pas dire que le Livre soit trop long; mais qu'il l'est toujours trop, quand on y fait entrer quelque chose d'étranger, & qui ne s'y peut raporter que par accident & par une espéce de contrainte (1).

Néanmoins on ne doit pas toujours prendre tellement cette maxime à la rigueur, qu'on ne puisse quelquefois malgré son Titre inserer dans son Livre d'autres choses qui ont leur utilité, comme ont fait Budé dans son Livre de *Asse*, où il se trouve beaucoup de choses qui concernent plutôt l'Etat & l'Histoire de France que les monnoyes; Monsieur de Thou dans sa Vie; Monsieur Gassendi dans celle de Monsieur de Peiresc, &c. Mais alors il seroit bon d'en avertir le Public & de le comprendre même dans son Titre comme on l'a vû judicieusement pratiqué par l'Auteur des Vies de Saint Athanase, de Saint Basile, de Saint Ambroise, &c. qui ayant eu soin de renfermer dans ses Titres ce qu'il avoit dessein d'écrire touchant les personnes illustres & les principaux événemens de l'Eglise & de l'Empire arrivés du tems de ces Saints, a trouvé le secret de ne jamais sortir de son sujet, & de satisfaire en même tems à ceux qui y cherchent la Vie du Saint qu'on

1. Plin. jun. Epist. 16. Lib. 5.

qu'on y promet, & ceux qui demandent une Histoire exacte de l'Église universelle de ces siécles.

Le Titre d'un Livre est souvent la marque du jugement de son Auteur, & rien n'est plus ordinaire que de voir condamner ou approuver un Livre sur un simple Préjugé où son Titre nous aura mis d'abord.

C'est pourquoi il est de la derniére importance pour la fortune d'un Livre & pour la réputation de son Auteur que son Titre soit juste, simple, naturel, modeste, en termes propres, sans figure, sans affectation, sans obscurité, sans équivoque, sans finesse, sans raffinement, sans fourbe, sans hablerie, sans fanfare, sans rodomontade, sans enflure, sans impertinence, sans expression ridicule, sans superfluité, & sans aucun air qui soit rude & choquant.

On ne peut pas dire même qu'un Titre qui auroit la plupart de ces excellentes qualités puisse encore être une caution suffisante pour la bonté d'un Livre. Il peut quand il est en cet état répondre de la bonne volonté qu'a eue l'Auteur de réussir & de ne point abuser de la confiance des Lecteurs, mais il ne peut pas répondre de la suffisance de l'Auteur, ni du succès de l'execution de l'Ouvrage.

Aussi voyons-nous que Vincent Pinelli le Pere & le Fauteur des Lettres dans l'Italie

Et ap. Filesac, Varron. Lib. 2. Selector. cap. 11. pag. 385.

talie & le premier connoiſſeur des Livres de ſon tems ne ſe fioit jamais aux Titres quels qu'ils fuſſent. Comme il n'étoit pas d'humeur à ſe laiſſer éblouïr aux Titres ſpécieux & magnifiques, il ne ſe laiſſoit pas non plus trop gagner à la ſimplicité ni à la ſincerité apparente des autres.

Mais avant que d'acheter les Livres, il paſſoit ſouvent par la permiſſion des Libraires les heures & quelquefois les jours entiers à les examiner pour n'avoir pas le déplaiſir de ſe voir abuſé, & pour ne point voir dans ſa Bibliothéque qu'il tâchoit de rendre précieuſe & bien choiſie, quelque ſot Livre inſulter à ſa facilité ſous un titre ſpécieux (1).

1. En effet un Titre juſte auquel un Ouvrage correſponde parfaitement eſt quelque choſe d'aſſés rare dans le Monde. Car pour commencer par les JUIFS & les autres Peuples Orientaux, on ne peut pas dire que la plûpart des Titres qu'ils ont donnés & qu'ils donnent encore tous les jours à leurs Livres ſoient conçûs dans cette juſteſſe & dans cette ſimplicité naturelle que nous cherchons. Tout y eſt preſque figuré, & hors du ſens litteral dans leurs Titres comme dans leurs Livres.

Ainſi il faut deviner que le *cœur d'Aaron* veut dire un Commentaire allégorique ſur quel-

1. Paul. Gualdus in Vita Pinelli, pag. 334. Collectionis Bateſianæ.

2. C'eſt du Rab. Aharon Chajein.

3. Du Rabin Joſeph Aben Ezra.

4. De Joſeph Aben Vuga.

quelques Prophétes & quelques autres Livres de l'Ecriture (2): que *les os de Joseph* font une explication de régles & de Canons pour expliquer la Loi (3): que les *réliques de Joseph* font une introduction au Talmud (4); que le *Jardin des Noix* est un Livre de cabale (5): que le *Fleuve Phison* signifie des Sermons sur la Loi & les Prophétes (6); que les *Pommes d'or* font des questions de Théologie (7); que le Livre *de la Grénade avec sa fleur* traite des cérémonies anciennes des Juifs qui ne font plus en usage parmi eux (8); que le *bouquet de Myrrhe* est un commentaire sur le Pentateuque (9).

En un mot la plupart de leurs Livres ne font que du *Pain*, des *habits*, de *l'eau*, de l'*or* & de l'*argent*, des *vases*, des *chariots*, des *tonneaux*, des *puits*, des *fontaines*, des *montagnes*, des *vallées*, des *déserts*, des *arbres*, des *herbes*, des *lys*, des *roses*, des *citadelles*, des *maisons*, des *licts*, des *tables*, des *coûteaux*, des *chaînes*, des *besaces*, des *yeux*, des *mains*, des *pieds* & tout autre chose que ce qu'ils ont voulu dire.

Il n'y a peut-être pas eu beaucoup moins d'affectation dans la plupart des titres que les GRECS mettoient à la tête de leurs Livres. Pline l'ancien dit qu'ils avoient une adresse toute extraordinaire pour

5. Du R. Joseph. Ben Gikatalia.
6. Du R. Isaac Abuhab.
7. Du R. Jechiel Mili.
8. Du Rab. Isaac Cohen.
9. *Du R.* Abraham Seva.

pour trouver & donner à leurs Ouvrages des Inſcriptions magnifiques ; que les uns les avoient apellés *Rayons de miel*, les autres *Corne d'abondance*, d'autres, *Muſes*, *Pandectes*, *Enchiridions*, ou *Manuels*, *Limones* ou *Prairies*, *Pinakidions* ou *Tablettes*, & d'autres Titres encore qui avoient beaucoup de parade & d'oſtentation: mais que ſouvent après ces grandes portes & ces ſuperbes entrées, on ne voyoit rien dans le milieu ni dans le fond de leurs édifices (1) ; que ce n'étoit que du plâtre peint & fardé pour tromper leurs Lecteurs.

Aule-Gelle encherit encore ſur Pline par la maniére dont il repreſente cette affectation des Grecs dans leurs Titres trop recherchés, parmi leſquels il met encore ceux d'*Anthéres* ou *Florides*, d'*Eurêmes* ou *Inventions*; de *Lychnes* ou *Flambeaux*; de *Stromates* ou *Tapiſſeries* ou plutôt *Stromatées* ou *Tapiſſiers*, d'*Hélicons*, de *Problêmes*, de *Paraxiphides* ou de *Glaives*, de *Peples*, de *Pragmatiques*, de *Parergues*, de *Didaſcaliques*, de *Pancarpes* ou toutes ſortes de fruits (2).

Le même Auteur comprend auſſi les LATINS dans l'accuſation ou plutôt dans la raillerie qu'il fait de ces ſortes de pratiques, & entre ceux de leurs Titres qu'il juge être trop affectés il nomme les *Silves*,

les

1. *Inſcriptiones propter quas* [illegible] *At cum intraveris*, *Dii Deaque* [illegible]
Plin. ſen. Hiſt. Natur. præf. [illegible]
2. A. Gellius præfat. [illegible]

es *Muses*, les *Leçons particuliéres*, les *Leçons antiques*, les *Mémoires*, les *Conjectanées*, les *Epîtres morales*, les *Questions Epistolaires*, & d'autres où il a trouvé à redire, ce semble, avec assés peu de raison, puisqu'il ne paroît pas en quoi la plupart de ces Titres pourroient marquer trop d'affectation particuliére. En effet Pline opposant les Grecs aux Romains en ce point, dit que ceux-ci étoient beaucoup plus simples & plus grossiers, & n'avoient point trouvé de Titres plus spirituels ni plus étudiés que ceux d'*Antiquités*, d'*Exemples*, d'*Arts*, &c. (3).

Si ces deux Auteurs ont témoigné être délicats & si difficiles en Titres, que n'auroient-ils pas dit de l'affectation de tant de *Modernes* de ces deux derniers siécles, auprès desquels toutes ces grandes & magnifiques inscriptions que nous leur avons vû blâmer dans les Anciens n'auroient paru avoir que de la simplicité & de la bassesse. Combien d'allégories & de métaphores, combien d'expressions bouffantes, combien d'*ampoulles* & d'enflure voyons-nous dans les Titres de Livres composés par les Modernes, & particuliérement dans ceux qui traitent des matiéres Ascetiques & de la dévotion populaire? Il est visible que ce sont plutôt les productions de la chaleur de leur cœur, que de la lumiére de leur esprit;

3. V. Claud. Salmas. in præfat. ad Julii Solini Polyhistor. fuse.
Et si lubet, Anton. Thysius in not. variot. ad Aul. Gell. præfat.

esprit; & de la force de leur imagination, que de la solidité de leur jugement. Car que pourroit-on penser autre chose par exemple des *Allumettes du feu divin* (1) de Pierre Doré; du *Fusil de Pénitence pour battre le caillou de l'homme & prendre le feu avec ses Allumettes* par un Anonyme du commencement de l'autre siécle (2): *de la Boutique de l'Apotiquaire spirituel, &c.* de Wichmans pour dire un Recueil de quelques Passages des Peres; *de la Rose blanche & rouge* du même Auteur pour dire l'histoire de la mort d'un Catholique des Pays-bas tué par les Hérétiques (3): du *Lis entre les épines* par le même pour dire la Vie de Sainte Dimpne: *de la Vignette de la Vierge chargée de Pampres Mystiques* par H. Lancelot (4): de *Soupirail pour laisser évaporer les fumées du vin nouveau des Hérétiques*, par le Pere Jean David (5): d'*Eteignoir du flambeau fumeux de l'hérésie* par le même; de *Jardin de l'Epoux & de l'Epouse* en deux Parties, où l'on voit la *Moisson de Myrrhe & de parfums* dans celui de l'E-

1. ¶. Le livret intitulé *Allumettes du feu divin* fut imprimé à Paris in-8. par Etienne Caveillier 1539. & sur la fin il est dit que son Auteur est Frére Pierre Doré Religieux de l'Ordre de S. Dominique au Couvent de Ste Avoie à Blois. Quelques-uns ont cru que c'étoit lui que Rabelais à la fin du chap. 22. de son 2. livre appeloit *nostre Maistre Doribus*, & n'ont fait nulle distinction entre le Docteur Oris Inquisiteur de la Foi, & le Jacobin Pierre Doré. Beze parle du premier pag. 20. de la premiére partie de son Histoire Ecclésiastique, & du second sur la fin de son *Passavant*, où il le nomme *Asinum aureum, id est*, ajoute-t-il, *Fratrem Auratum*.

2. V.

l'Epoux, & le *Pantarpe de la Sainte Vierge*, c'est-à-dire, la cueillette de toutes sortes de fruits dans celui de l'Epouse, par le même; du *Roi des enfans du Catechisme sortant des Ecoles de la Charité*, par le Pere le Roi (6); de *l'Astre qui ne s'éteint & ne se couche pas*, pour dire que l'Empereur d'Allemagne n'avoit ni le droit ni le pouvoir de donner aux Jesuites les Abbayes & les biens Ecclésiastiques qui appartenoient aux Bénédictins avant que les Lutheriens s'en fussent saisis, par le Pere Hay; de l'*Eclipse de cet Astre qui ne s'éteint & ne se couche point*, pour marquer la réponse au Livre précédent par le Pere Jean Crusius (7).

Mais je n'ai pas prétendu m'assujettir à faire ici de longues listes de Livres ausquels les Titres trop recherchés, trop magnifiques, ou trop tirés par les cheveux ont fait quelque tort. Ceux qui souhaiteroient s'en divertir pourroient satisfaire leur curiosité sur les Quais ou dans la poussiere des petites boutiques, où ils trouveroient des

2. V. la Bibl. de la Cr. du Maine, & de du Verdier. ¶. L'un & l'autre dans le catalogue des Oeuvres de Pierre Doré n'ont pas manqué de rapporter les *Allumettes du feu divin*; mais je doute qu'ils aient fait mention du *Fusil de pénitence*.

3. V. V. Valer. Andr. Bibl. Belg. in Augustino Wichmans.

4. Valer. Andr. ibid.

5. Alegamb. Biblioth. Soc. J. & Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 490.

6. Charles le Roi Minime l'an 1645.

7. Roman. Hay Benedictin, Ezec ut quibusdam. Gasp. &c.

Alegamb. Bibl.

des *Soleils de l'Ame*, des *Flambeaux* de toutes les façons; des *Ailes du cœur dévot*; des *Braziers de l'amour divin*, des *Encensoirs fumans de pensées mystiques*; des *Brise-têtes du Dragon infernal*; des *Paradis en terre*; des *Avant-goûts du Paradis*; des *Clefs du Paradis*; des *Trésors inestimables de Saint Joseph*, des *Bouquets sacrés*, des *sept Trompettes*; le *Château du Palais de la Vierge d'Amour contenant quarante Chambres, révélé de Dieu à Marie Tessonniere* par le Pere de la Riviere Minime; *le Temple de la dévotion de la Mere de Dieu, orné des Tableaux de ses Augustes grandeurs, représentés par les élévations d'esprit*, par le Pere d'Orleans Cordelier (1); des *Tapisseries œconomiques tissuës du fil de la sagesse*, par Antoine de la Nativité Augustin; des *fleurs de Lys de la Charité*; des *Mouëlles Theologiques*; des *Vergers*, des *Arrosoirs*, des *Labyrinthes*; des *Horloges*, des *Eponges*, des *Miroirs*, des *Portes*, des *Brasselets* & des *Colliers d'or*, du *Sucre spirituel*, des *œufs de Pâques*, des *Rossignols spirituels*, des *Collires*, des *Sortiléges de la sagesse sacrée*, des *Couronnes de douze étoiles*, des *Zodiaques spirituels*, des *Tours de Babel*, &c. pour ne rien dire d'une infinité de Livres sur les autres Sciences dont les Titres ne sont pas moins équivoques. Ces

1. Voyés les Bibliographies du P. Jacob.

2. J. du Launoy Hist. du Collége de Navarre pag. 825.

3. ¶. J'ai fait autrefois plusieurs recherches touchant ce Claude Chappuis, une partie desquelles a été employée sur le 8. chapitre du 1. livre de Rabelais, & l'autre sur le Dizain 93. de S. Gelais, avec cette différence que la note sur S. Gelais n'est encore

que

Ces affectations de Titres extraordinai-
es ne viennent pas toujours des Auteurs
es Livres, mais quelquefois de leurs Tra-
ucteurs ou de ceux qui en procurent l'é-
ition. C'est ainsi que Jacques le Vasseur
publié *les deux Chérubins du Tabernacle*,
oulant marquer deux Sermons sur la Sain-
e Vierge par Radbod second Evêque de
Noyon, & *le cri de l'Aigle provoquant ses
etits au vol* pour dire quelques Homelies
e Saint Eloy (2).

Néanmoins ces Titres ne sont pas tou-
ours ridicules lorsqu'ils sont symboliques
u que par leur figure ils font assés con-
noître la chose figurée, comme P. E.
l'Aigle qui a fait la ponte devant le Cocq par
Claude Chappuis (3), pour dire la suite de
l'Empereur Charles-Quint devant François
Premier à (4) Landrechy (5).

Ce n'est point assés pour nous donner un
Préjugé certain & utile d'un Livre qu'un
Titre soit simple & naturel, mais il faut
aussi qu'il soit juste, & qu'il exprime si bien
out le Livre qu'on puisse dire de chaque
ndroit que c'en est le titre ou la suite.

C'est ce qui a fait dire aux Critiques qu'on
ne voit pas bien en quoi consiste la justesse
du Titre d'*Epitres Familiéres* qu'on a don-
né à la premiére partie des Lettres de Ci-
ceron (6). „ En

[illegible]

4. ¶. Baillet en bon Picard écrit *Landrecis* pour Landrecy.

5. V. la Croix du Maine, Bibl. Franç. [illegible] *Claude Chappuis*.

6. Nouvelles de la République des Lettres du mois de Mai 168[illegible] [illegible]

„ En effet ce Titre ne se trouve point
„ dans les anciens Manuscrits, & jamais
„ ceux qui ont cité ces Lettres ancienne-
„ ment ne se sont avisés de les distinguer
„ & de marquer leur caractére par-là. A
„ dire le vrai, il s'y en trouve quelques-
„ unes qui sont écrites assés familiérement,
„ mais leur nombre est si petit en compa-
„ raison de celles où l'on traite gravement
„ des choses très-importantes, qu'il n'y
„ auroit rien de plus mal conçu que de
„ donner au tout un nom emprunté d'une
„ petite partie. Outre qu'il y a beaucoup
„ plus de Lettres écrites familiérement par-
„ mi celles qui s'adressent à Attique (1)
„ l'ami intime de Ciceron que parmi les
„ autres : de sorte qu'on auroit plus de rai-
„ son de donner le Titre de *Familiéres* à
„ celles-ci qu'aux autres.

„ Le mal n'en seroit pas si grand si l'on
„ ne voyoit beaucoup de gens qui se rebu-
„ tent par le Titre d'*Epitres Familiéres*, &
„ qui sur ce Préjugé de mépris se privent
„ d'une lecture très-curieuse & très-profi-
„ table. Car on peut dire qu'il n'y a point
„ de Livres qui méritent plus d'être con-
„ sultés que les Oeuvres de Ciceron, &
„ qu'il n'y a point d'Ouvrage de Ciceron
„ qui soit plus digne d'être lû que ces Let-
„ tres, comme l'a remarqué l'Auteur des
„ Nouvelles de la République des Let-
„ tres.

M. de la Mothe le Vayer trouvoit aussi
(2)

1. ¶. Il faloit avec Bayle dire *Atticus*.
2. ¶. Cette critique se trouve dans la cinquiéme
voix.

z) que M. de Balzac n'avoit pas donné à on Livre *de la Cour* un Titre qui fût tout-fait juste en l'appellant *Aristippe*, pare, disoit-il, que cet Aristippe étoit un fort nauvais Courtisan, & que par conséquent il le pouvoit servir de Modéle, comme Monsieur de Balzac sembloit avoir voulu e proposer.

Mais on n'a jamais demandé un compe trop exact aux Auteurs des raisons qui eur ont fait mettre en titres de Livres les noms de leurs amis ou de personnes de considération, & qui avoient paru singuliérement sur le sujet qu'ils traitoient.

C'est ce qui se peut assés remarquer par la conduite de Ciceron, qui a donné à ce qu'il a fait sur les Orateurs le titre de *Brutus*; à ce qu'il a fait sur l'amitié, celui de *Lelius*; & à ce qu'il a fait sur la vieillesse, celui de *Caton l'ancien*. C'est aussi ce qu'on a vû pratiquer à Lucien qui a donné le Titre de *Nigrin* à son Dialogue des mœurs des Philosophes; de *Menippe* à celui de la Necromance; d'*Hermotime* à celui des Sectes de Philosophie; d'*Anacharsis* à celui des études & des exercices de la jeunesse.

Les Modernes ont crû les pouvoir imiter dans cette liberté.

Ainsi Sepulveda a donné le Titre de *Gonsalve* à son Traité de la Gloire, & celui de *Démocrate* à ce qu'il a fait sur l'Art Militaire. Gesner celui de *Mithridate*, à son Traité des Langues. Fracastor a donné le

journée de l'Hexaméron rustique de la Mothe le Vayer.

le nom de *Nauger* à son Livre de la Poëtique; Loisel celui de *Pasquier* à son Dialogue des Avocats de Paris; Freher celui de *Sulpitius* à son Traité de l'Equité, & celui de *Pomponius* à son Livre posthume des Médailles anciennes. Jansenius d'Ypre celui d'*Augustin* à son Livre de la Grace. Filesac celui de *Varron* à son Traité des Livres & des Ecrivains. Heinsius celui d'*Aristarque* à ses Observations Critiques sur la Paraphrase de Nonnus. Drusius celui de *Cadmus* à son Traité des mots qui ont passé d'Orient en Occident. Monsieur Bochart celui de *Phaleg* à sa Géographie sacrée. Ben. Arias Montano pareillement celui de *Phaleg* à son Traité des premiéres Peuplades du monde: celui de *Caleb* à son Livre du partage de la Terre Sainte: celui de *Néhémie* à ce qu'il a écrit touchant la situation & le plan de l'ancienne Ville de Jerusalem, celui de *Noé*, *Beselééel* & *Ariel* à son Ouvrage des édifices sacrés: celui de *Daniel* à son Traité des siécles & de la Chronologie: celui de *Joseph* à son Recueil des mots cachés & difficiles qu'il explique: celui de *Jeremie* à son Traité de l'Action ou Recueil des Verbes: celui de *Thubal-Cain* à ce qu'il a fait des poids, mesures & monnoyes: & celui d'*Aaron* à son Traité des habits & des ornemens & vaisseaux sacrés.

Je ne doute presque pas que tous ces Auteurs, tant Anciens que Modernes, ne soient redevables de cette invention, ou plutôt de cette licence à Platon, qui n'a point donné d'autres Titres à ses Dialogues

que

es noms des personnes qui y avoient
que part, ou quelque raport quel qu'il
être. Car je crois que c'est toute la
n qu'il a euë d'appeller son Dialogue
Religion, *Euthyphron*; celui des Ac-
humaines, *Criton*; celui de l'Ame,
lon; celui de la Sagesse *Theages*; ce-
e la Dispute, *Euthydeme*; celui des So-
es, *Protagoras*; celui du Mensonge,
ias; celui de la véritable explication
nots, *Cratyle*; celui de la Rhétorique,
ias; celui de la Poëtique, *Ion*; celui
Volupté, *Philebe*; celui de la Vertu,
on; ceux de la Nature de l'Homme &
Vœux, les deux *Alcibiades*; celui de
rudence, *Charmide*; celui de la force
ies; celui de l'Amitié, *Lysis*; celui de
arice ou de l'Amour du gain, *Hippar-*
celui de la Loi, *Minos*; celui de la
ıre, *Timée*; celui de l'Atlantique,
-à dire, de l'Origine & de l'établisse-
t des Peuples dans le monde, *Critias*;
des idées, *Parménide*; celui de la
té, *Phædre*. Et il y a grande apparen-
ue ce n'est qu'à cause de cette affecta-
, qu'on lui a attribué les Dialogues de
Iort, de la Consultation, de la Défi-
tion & des Richesses, dont le premier
pelle *Axioque*, le second *Démodoque*,
oisiéme *Sysiphe*, & le dernier *Erasistra-*
ı *Eryxias*.

y a encore d'autres maniéres de se re-
er de la justesse de son Titre, sans néan-
ns aller chercher des termes impropres,
:urs ou figurés comme ceux dont nous
ons de parler. Nous en avons des ex-
emples

I. PART. CH. XIII.

emples dans la maniére avec laquelle deux célébres Ecrivains de nos jours ont voulu exprimer les Titres de quelques-uns de leurs Livres.

Quoique le premier ait donné à son Ouvrage le Titre de *Démonstration Evangelique*, il n'a point fait difficulté d'y inserer des probabilités, des conjectures & des convenances: & bien que le second ait donné au sien celui de *Doutes sur la Langue Françoise proposés à Messieurs de l'Academie*, il n'a point laissé au jugement des Critiques (1) d'y décider souvent plûtôt que de proposer. Ainsi tout le monde n'a point cru que tout fût *demonstratif* dans le premier, & que tout fût *douteux* dans le second, quoique leurs Titres semblassent le promettre ainsi.

Il y a un autre défaut de justesse & de vérité dans les Titres qui est beaucoup plus considérable, & qui consiste à abandonner son sujet dès qu'on a perdu son Titre de vûë. C'est ce que Monsieur Godeau a prétendu remarquer dans le Livre de Synesius Evêque de Ptolemaïde touchant *la Providence de Dieu* qui est, dit-il, plus Oratoire que Chrétien, & qui represente plûtôt l'idée d'un bon & d'un mauvais Prince qu'il ne traite du sujet que son inscription promet aux Lecteurs (2).

Mais quoique nous puissions dire sans blesser

1. Gill. Ménage Chap. 90. du Tom. I. de ses Observat. sur la Langue Franç. de la 2. Edit. partie 1.
2. Ant. Godeau, Hist. de l'Eglise 5. siecle, Livre 1, en l'année 411. pag. 110. 111. Edition d'Holl.

le respect dû aux Anciens, qu'il oit assés ordinaire de s'égarer de 'itres, il ne faut pas prétendre qu'ils nous servir de Modéles en ce point, ɪous puissions légitimement profiter e liberté.

'e siécle est plus délicat & plus diffie les leurs sur ce sujet, & quientreprendroit aujourd'hui de suite méthode, s'exposeroit à perdre nne partie de se réputation. Car, : dit un Auteur moderne (3) quand auroit point de malice, & quand 'eur n'auroit pas eu dessein d'abuser : jouer de la bonne foi des Lecteurs, ujours un égarement qui marque un iltrait & déréglé.

; il est difficile d'excuser de malice nauvaise foi ceux qui abandonnent tre volontairement & pour toujours, ue ce n'est pas une chose si ordinaisi facile même de ne toucher jamais et, que de ne s'en éloigner jamais.

i on a eu raison de blâmer Estienne ı de n'avoir parlé que des *Abbés* ou *besses* dans son Livre, dont le Tiles *Evêques*, & ce n'est pas sans su- Dom Nicolas Antoine a trouvé s que Dom Jean Mathieu grand Ve- Philippe IV. Roi d'Espagne ait à son Livre le Titre de l'*Origine &* *de*

section 37.
)ier Daucour sous le nom de Cleante sur les s d'Ariste & d'Eugene Lett. 1. Tom. 2.

I. PART. CH. XIII.

de la Dignité de la Maison Royale, parce que non seulement il ne dit pas un mot de ce que son Titre semble nous insinuer, mais qu'on ne peut pas même deviner par cette inscription que son Livre ne traite que de la Chasse (1).

Cleanthe a formé des plaintes presque semblables contre celui d'un Livre qui parut en 1671. & qui portoit *de la Délicatesse*, parce que dans tout cet Ouvrage il n'y a pas, dit-il, une page, pas un raisonnement, pas une ligne qui se raporte à ce Titre (2).

Monsieur de Chanteresne, qui sait autant qu'Auteur du monde l'art de bien faire un Livre, a été très-persuadé de l'importance & de la nécessité qu'il y a de faire en sorte que toutes les parties d'un Livre ayent du rapport avec son Titre, & il a crû devoir prévenir le Public sur la liberté qu'il a prise de joindre plusieurs Traités de differentes matiéres sous un même Titre de l'*Education du Prince*, auquel il ne „ paroissoit pas qu'ils eussent tous un rapport „ fort naturel. Il témoigne (3) qu'en effet „ la plûpart de ces Traités avoient été „ faits sans aucun rapport exprès à l'instruction „ d'un Prince & par des vûës toutes „ différentes de celle-là. Néanmoins „ il prétend qu'on n'a point eu sujet de le „ blâmer de les avoir rassemblés sous ce „ même Titre, parce, dit-il, qu'ils s'y rap-

1. Nicol. Anton. Bibl. Hispan. Tom. 1. pag. 565.
2. Cleanth. Tom. 2. Lettre 1. pag. 12. 13.
3. Nicole, sous le nom de Chanteresne, Préface de

apportent en quelque forte. Il fe mit en fuite en devoir de nous montrer ce rapport, afin de conferver dans nos efprits cette union qu'il vouloit faire de ces differens Traités avec celui de l'Education d'un Prince. Mais il a reconnu dans la fuite (4) que ce rapport prétendu „ étoit affés „ éloigné, & que l'inclination de la plûpart du monde s'eft portée à regarder ces „ Traités plûtôt comme féparés que com„ me réunis fous un même Titre & fur un „ même fujet. C'eft pourquoi il s'eft crû obligé de fatisfaire cette inclination publique en retranchant dans les Editions fuivantes le Titre courant de *l'Education d'un Prince* qui en étoit l'unique lien, & en remettant ces Traités fous celui des *Effais de Morale*.

Cette jufteffe de Titre eft fans doute neceffaire pour toute forte d'Ouvrages de quelques fujets qu'ils puiffent être, mais elle eft de la derniere conféquence pour ceux qui regardent les chofes effentielles de la Religion, & qui traitent des principes de notre foi, parce qu'il eft toujours à craindre que les moindres inconveniens qui en pourroient naître n'euffent des fuites dangereufes.

C'eft ce qui a obligé un grand Prélat de ces derniers tems de modifier le titre de la Verfion Françoife qu'il avoit faite du Nouveau Teftament (5), avant que de la mettre entre les mains des Fidéles, & de l'appel-

de l'Educ. d'un Prince.

4. *Id. Avis au Lect.* fur le 2. Tome des Effais de Morale.

5. *M. Godeau, Ev. de Vence*, Trad. du N. Teftam.

peller *Version expliquée*, &c. pour se mettre à couvert de la censure. C'est aussi ce qui a fait resoudre l'Auteur anonyme (1) de la Traduction du même Livre en notre Langue qui a fait tant de bruit depuis vingt ans, d'ajouter à son Titre qu'elle avoit été faite sur la Vulgate *avec les differences du texte Grec*, croyant appaiser par ce moyen une partie des plaintes que l'on commençoit de former contre cet Ouvrage.

On peut raporter encore à ce sujet les suites incommodes & fâcheuses qu'ont les Titres choquans & rebutans qui font qu'on s'éloigne quelquefois de la lecture des Livres, qui d'ailleurs ne laissent pas d'être fort utiles. Il y a bien des personnes, par exemple, que le seul Titre du Journal *des Savans* détourne de la lecture de cet Ouvrage, se persuadant qu'il faut être savant & habile pour y comprendre quelque chose. C'est ce qui a porté l'Auteur à changer ce Titre, ou plûtôt à y en ajouter un second qui puisse servir d'explication au premier, pour ne plus épouvanter le commun des curieux, & pour faire voir que les ouvriers même y peuvent trouver de quoi se divertir, & de quoi s'instruire aussi-bien que les plus savans (2). On a vu même que ces Titres ont été seuls capables de faire quelquefois de mauvaises affaires aux Auteurs, quoiqu'il n'y eût rien de choquant & de mauvais dans leurs Livres. On n'ignore pas que le P. Gilles Gabrielli fut

1. ¶. Isaac le Maistre, *vulgo* de *Saci*, anagramme d'Isaac.

fut obligé depuis quelques années de s'aller justifier à Rome sur le Titre qu'il avoit donné à son Livre d'*Essais de la Morale Chrétienne & Diabolique*, & quoique son Ouvrage fût jugé fort sain, il ne laissa point d'en changer le Titre dans une seconde édition qui fut approuvée par le Maistre du sacré Palais, & qui parut à Rome l'an 1680. (3).

Ce n'a jamais été une chose honteuse à un Auteur de changer son Titre dans des secondes éditions pour tâcher de le rendre plus juste, non plus que de changer ou corriger dans son Livre les choses qui ne paroissent point avoir assés de rapport avec son Titre.

On a vu pratiquer ces changemens de tout tems avec toute sorte de liberté, & particuliérement dans ces derniers siécles, & on a toujours consideré cette permission comme le privilége des secondes pensées. Mais les personnes qui ont intention de nuire, abusent des usages les plus indifférens & les plus innocens.

Nous avons vu des exemples de cette licence en ces derniéres années dans la publication de deux des plus misérables Livres, que l'Imprimerie ait jamais enfantés, dont l'un est né pour la corruption des esprits, & l'autre pour celle des cœurs. On ne s'est point contenté de les changer de la Langue en laquelle ils avoient été composés en la nôtre, pour en communiquer le poison

2. Préface du Journal des Savans de l'an 1683.
3. Journal des Savans de l'an 1681. pag. 131.

PART. I. XIII.

poison à toute notre Nation : mais on en a même changé les Titres pour tâcher de surprendre ceux qui étoient dans des précautions suffisantes sur la connoissance qu'ils en avoient par leurs premiers Titres. Ainsi c'est une espéce de charité d'avertir ceux qui ont quelque soin de conserver la pureté & l'innocence de l'esprit & du cœur de se donner de garde d'un Livre qui a pour Titre *Reflexions d'un esprit desinteressé*; ou suivant une autre édition du même Livre, *La Clef du Sanctuaire*; & d'un autre qui a pour Titre *Entretiens de Tullie & d'Octavie*, ou même *Academie des Dames*,

1. *Tract. Theologico-Politicus.* ¶. Touchant ce Traité & les trois différens titres qu'on lui a donnez dans la traduction Françoise qui en a paru, voyés Bayle au mot *Spinosa*, remarque H.

2. *Aloisia Arcana Sotad. &c.* ¶. Quant à *Luigia Sigea* fille d'honneur de Dona Maria sœur de Jean III. Roi de Portugal, il est certain que le livre intitulé *Aloïsia Sigea Toletana Satira Sotadica de arcanis Amoris & Veneris*, n'est pas une traduction de l'Espagnol, mais un original Latin supposé à Meursius homme grave incapable d'avoir une pareille idée. On sait à n'en pouvoir douter que cet Ouvrage divisé en sept Dialogues, dont le dernier qui a pour titre *Fescennini*, fait lui seul le second Tome, est de Nicolas Chorier Historien du Dauphiné. Ce septiéme Dialogue ayant été imprimé à Geneve, Chorier en corrigea de sa main un exemplaire qu'on a depuis vu dans le cabinet de Mr. Vachon de la Roche Conseiller au Parlement de Grenoble mort en 1708. Mr. du May Avocat Général au même Parlement fit, dit-on, les frais de la premiére édition qui notoirement passe pour être de Grenoble. Chorier lui-même dans l'Epitre dédicatoire de ses Poësies Latines imprimées in 12. l'an 1680. en cette ville-là, convient qu'avant que d'avoir rien lu d'*Aloïsia Sigea* il avoit fait des vers à la louange de la Dame, sur ce qu'on lui avoit

mes, parceque le premier n'est autre que le Livre de Spinosa (1), & le second celui de Louise Sigée de Tolede Dame Espagnole, dont la traduction latine est attribuée à Meursius ou Moërs (2).

Nous voyons encore une autre espéce de changemens arrivés aux Titres des Livres, mais sans la participation des Auteurs pour le plus souvent. Ce sont les Copistes qui ont fait la plûpart de ces changemens dans ceux des Anciens, tant des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques que des Gentils & Profanes dont nous avons assés d'exemples (3).

Quel-

dit que c'étoit contre l'impudicité qu'elle avoit écrit. Il ajoute que ces Vers furent imprimés à son insû au devant du livre, dont il proteste que l'infamie ne lui étoit pas encore connuë, & qu'il ne les fait réimprimer dans son recueil, que parce que les ayant fait innocemment, il se croit bien fondé à ne les pas supprimer comme criminels. Il est aisé de voir que ce sont là de vains détours pour se mettre à couvert du soupçon d'avoir composé un Ouvrage, auquel Louise Sigée n'a nulle part pour l'invention, ni Meursius pour la traduction. Les vers de Chorier intitulés *de laude erudita Virginis qua contra turpia Satiram scripsit*, consistent en 67. Héxamétres mal conçus, pleins de fautes contre la quantité, & de barbarismes, dont sa prose n'est pas exemte. Il est dit dans une note de Moller au bas de la page 81. du Polyhistor de Morof tom. 1. liv. 1. que le véritable Auteur du livre dont il s'agit est un certain Jean Westréne Jurisconsulte de la Haie, & l'on ne cite pour toute preuve de ce fait qu'un Journaliste Alemand aussi peu connu que ce Jean Westréne.

3. Joseph. Antiquit. Jud. ¶. Les deux livres de Joseph contre Apion, si l'on en croit quelques Critiques, n'avoient en tête le nom d'aucun adversaire. Quelques exemplaires Latins, les uns manuscrits les autres imprimés, ont Manéthon au lieu d'Apion. S. Augustin. Lib. de gestis Pelagii.

Quelquefois auſſi les faiſeurs d'Abregés étoient cauſe de ces changemens, & non contens de nous avoir fait perdre la plûpart des Originaux auſquels ils ont touché, ils nous en ont fait perdre auſſi les Titres. C'eſt ce qui paroît entr'autres par l'Ouvrage d'Eſtienne de Bizance, dont Hermolaüs a fait un Extrait que nous avons aujourd'hui ſous le Titre *des Villes* (1). Mais ce n'eſt pas le Titre de l'Auteur, auſſi n'avoit-ce pas été ſa penſée ni ſon intention de ne nous donner que des noms de Villes dans ſon grand Lexicon, à qui il avoit donné le Titre d'*Ethniques* ou des *Nations* (2). Son deſſein avoit été de donner un Ouvrage de Grammaire pour expliquer les noms dérivés des Peuples, des Villes & des Provinces, autant en Grammairien qu'en Geographe & en Hiſtorien.

Enfin il eſt arrivé auſſi quelquefois aux Anciens de changer eux-mêmes le Titre de leurs Ouvrages, lorſqu'il ne leur paroiſſoit pas aſſés propre ou aſſés magnifique pour ſoutenir leur rang, comme Monſieur de Saumaiſe l'a remarqué de Jules Solin, qui dans ſa premiere édition avoit donné à ſon Ouvrage le Titre de *Recueil de choſes mémorables*, mais qui dans la ſeconde le changea en celui de *Polyhiſtor* par un mouvement de cette vanité & de cette oſtentation que nous avons remarquée plus haut dans les Grecs (3).

UN TITRE ne ſauroit être juſte qu'il ne

1. ¶. Voyés Bayle au mot *Stephanus.*
2 V. Critic. in recent. ou. Stephani de Urbib. Editiones.

ne ſoit encore en même tems ſimple, naturel & modeſte. Il eſt difficile que des Lecteurs raiſonnables & de bon goût puiſſent avoir bonne opinion d'un Auteur qui dônne un Titre fanfaron à ſon Livre, & ils croyent lui faire grace de n'en point tirer un Préjugé déſavantageux pour ſon Ouvrage. Ces fanfaronades étoient preſque devenuës à la mode vers le commencement de notre ſiécle, & elles ont continué aſſés avant juſqu'à ce qu'enfin nous les voyons preſque entierement diſſipées de nos jours.

Si l'on n'eût arrêté le cours de cette manie par le mépris & les railleries qu'on en a faites: nous aurions vû la République des Lettres toute remplie de *Palais d'Honneur*, de *Palais d'Eloquence*, de *Palais du Parnaſſe*, *de Palais d'Apollon & de Pallas*, de *Palais des Muſes*, de *Temples de l'Honneur*, de *Temples de la Sageſſe*, de *Temples de Memoire*, de *Temples de l'Immortalité*, &c. de *Théâtres d'Honneur*, de *Théâtres de la vie humaine*, de *Théâtre des beaux Eſprits*, d'*Amphithéâtres d'Honneur*, d'*Amphithéâtres de la Providence*, &c. de *Phares*, de *Lauriers*, de *Triomphes*, de *Trophées*, de *Tableaux*, de *Tréſors*, de *Clefs d'or*. Et les Citoyens de cette République n'auroient plus été qu'*Ames*, qu'*Eſprits*, que *Génies*, que *Heros*, que *Miracles*, que *Prodiges*, &c. ou pour mieux dire de grands riens ſous de pompeuſes fanfares.

Le Titre de *Science Héroïque* que M. de la

1. Claud. Salmaſ. Prolegomen. in Solin.

la Colombiere a donné à son grand Livre du Blason, peut être mis aussi au rang des Titres fanfarons, quoiqu'il semble ne l'avoir point fait à dessein. Car on croit que c'est une bévûë dans laquelle il est tombé par surprise, & que le mot d'*Héroique* lui est échapé pour celui d'*Heraldique*. Erreur qui a continué même dans la derniére Edition, & dont l'Imprimeur a témoigné qu'il auroit souhaité se corriger, s'il n'en avoit été averti trop tard pour pouvoir la réparer (1).

Après ce qu'il y a de *Divin* nous ne connoissons rien de plus auguste, ni de plus grand dans le monde que ce qui est *Royal*. Nos fanfarons ont cru sans doute qu'il y auroit de l'impieté d'employer le Titre de *Divin* à des usages communs, en quoi je les trouve plus modestes que ce Drusius des Pays-bas, qui au lieu de donner ce Titre à ses Livres, se l'est reservé pour lui par une usurpation & une arrogance qui n'a point encore eu d'exemple (2).

Mais ils n'ont pas cru devoir témoigner le même respect pour le Titre de *Royal* qu'ils ont cru pouvoir mettre à toutes leurs fausses.

1. Cramoisy, avis au Lecteur sur la 2. Edition de la Science Heroïque de la Colombiere. ¶. La seconde édition de la Science Héroïque est de 1644. in-fol. à Paris chez Cramoisy. L'Auteur du livre s'appelloit Marc de Vulson Sieur de la Colombiere Huguenot, Conseiller au Parlement de Grenoble. Ayant l'an 1618. surpris sa femme en adultére, il la tua elle & le galant, ensuite de quoi étant parti en poste pour la Cour, il obtint sa grace. Depuis ce tems là on menaçoit à Grenoble les femmes coquettes de la *Vulsonade*.

sausses pour en rehausser le goût, c'est ce qui a tant multiplié les Titres de *Chemin Royal*, de *Manuel Royal*, d'*Exercices de l'Ame Royale*, d'*Année Royale*, d'*Heures Royales* de plus de cinquante façons, de *Dictionnaire Royal*, de *Grammaire Royale*, de *Philosophie Royale*, de *Géographie Royale*, de *Venerie Royale*, de *Medecin*, de *Maistre d'Hôtel*, de *Cuisinier*, de *Jardinier Royaux*, quoique les Auteurs n'eussent pas plus envie d'instruire ceux de ces Professions qui sont au service des Rois que les autres.

Le Titre de *Méthode Royale* qu'un Moderne a donné à une espéce d'introduction au Blason a choqué si fort le Pere Menestrier qu'il n'a point fait difficulté de l'appeller un Titre monstrueux (3).

Et on a vu dans ces derniers tems un Ecrivain si passionné pour tout ce qui avoit l'air *Royal*, que non content de rechercher les matiéres qu'il jugeoit regarder les Rois & leurs familles pour les rendre l'objet de ses productions Royales, il honoroit encore les Abregés & les Compilations qu'il faisoit des Ouvrages d'autrui de ce Titre magnifique, sans se soucier d'examiner s'il y

2. ¶. Au devant des deux Dialogues *delle Corti* de l'Arétin, imprimés in-8. à Venise en 1538. on voit son portrait avec cette inscription au-bas: *Divus P. Aretinus, acerrimus virtutum ac vitiorum demonstrator*. Et à la fin du livre au dessus du même portrait: *Divus F. Aretinus, flagellum Principum*. Drusius n'étoit pas encore au monde & n'y est venu que 12. ans après.

3. Cl Franc. Méneftrier, Pref. de l'Abregé methodique pour aprendre le Blason.

PART. XIII.

y avoit du raport & de la convenance. C'est ce qui le fait encore aujourd'hui apeler par quelques-uns le *Plagiaire Royal*, comme s'il avoit eu autant de passion de se saisir des Titres du Roi que des Ecrits des Auteurs (1).

Il y a une autre espéce de fanfare qui consiste plus dans la pensée que dans les mots du Titre d'un Livre, & qui est encore plus préjudiciable à la réputation des Auteurs & des Livres, que celle dont on vient de parler. C'est ainsi que Bucelin (2) voulant nous faire voir que tout l'Empire d'Allemagne, & particuliérement la Maison d'Autriche est ou *toute Benedictine*, ou *toute Benie*; & qu'en récompense saint Benoît est Archiduc des Moines; & prétendant nous montrer les liaisons étroites de ces deux familles, c'est-à-dire, des Benedictins & des Imperiaux comme venant d'une même souche, a tâché de faire un Titre conforme à son Livre qu'il a apellé, *l'Aigle Benedictine de l'Empire dont on dépeint les services immortels en faisant voir le bel arrangement de ses plumes*.

Des Anciens.

Nous n'avons pas une idée plus avantageuse du Livre que le Pere Alegre de Casanate a fait pour honorer son Ordre sous le Titre de *Paradis ou Jardin de l'ornement & des agrémens du Carmel*, *où l'on montre l'Original Archetypique du grand Patriarche*

1. Catal. Librorum Philipi Labbe ab amico collectus, &c.

2. ¶. Gabriel Bucelin, Bénédictin Alemand,

che Elie le Prophete, où l'on découvre la source, & où l'on fait voir les Trophées qu'on y a dressés (3).

Mais pour voir diverses autres espéces de fanfaronnades, il suffit de jetter les yeux sur la plûpart des Titres qu'un fameux Auteur de ces derniers tems, grand génie d'ailleurs, a donné à la plûpart de ses Livres. On y trouve une *Grammaire audacieuse*, une *Mathématique audacieuse*, une *Uranie crucifiée*, un *Protée celeste*, des *Adulteres du Soleil & de l'Art*, un *Plutarque Lunaire*, la *Croix des génies sublimes*, le *Tribunal de Dédale*, le *Pandoxe*, les *Trois Travaux de l'Hercule Logicien*, le λεπτότατος *ou le très-subtil*, les *trois plumes de Caramuel*, le *Dieu de Caramuel*, & d'autres qui nous servent de Préjugés pour connoître le caractére de son esprit.

COMME il y a toujours de l'excès & de la vanité dans ces airs de fanfaron que l'on donne aux Titres des Livres, il peut aussi se trouver quelquefois du défaut & de l'inconvenient dans une trop grande affectation de modestie, & cette autre extremité pourroit n'être pas moins nuisible aux Livres.

Monsieur de Sainte Marthe se plaint de ce que Montagne avoit voulu paroître trop modeste dans son Livre; & il dit que cet Ouvrage auroit mérité un Titre plus magnifique & plus noble que celui d'*Essay* qu'il té-

3. ¶. Le P. Labbe a dit de cet Ouvrage in-fol. du P. Marc Antoine d'Alégre que c'étoit *pro thesauro Carbones*.

ART. XIII.

témoigne n'avoir pas assés de sens pour exprimer la force de son Livre (1).

M. de la Roque fait presque la même plainte d'un Auteur assés connu de nos jours, „ qui a donné depuis quelques an-„ nées l'Histoire Monastique d'Orient sous „ un Titre dont la modestie ne convient „ pas assés à toute la recherche & à l'exac-„ titude avec laquelle elle est écrite (2). Il ajoute que „ quoiqu'il ne lui ait donné que „ le Titre d'*Essay*, c'est un Ouvrage non „ seulement fini, mais fort accompli & „ qui n'avoit encore été tenté par person-„ ne (3). Dom Mabillon s'est crû obligé aussi de détromper le Public au sujet du même Auteur, qui publia l'année derniére ses deux premiers volumes de l'Histoire de l'Ordre de Saint Benoît, & de nous avertir que cet Ouvrage est une Histoire fort accomplie & fort entiére, quoique cet Auteur par un semblable mouvement de cette modestie ne lui ait donné que le Titre d'*Abregé* (4).

Mais il est beaucoup plus agréable aux Lecteurs de se voir trompés de cette maniére que de l'autre, puisque non seulement ils en ont plus d'estime & plus d'amitié pour

1. Scæv. Sammarth. Elogior. Lib. 2. in elogio Michaëlis Montani.

2. ¶. Cet *Essai* de l'Histoire Monastique d'Orient est de Louïs Bulteau qui s'étant fait par humilité Frére commis dans la Congrégation de S. Maur s'y soumit à tous les exercices d'un Religieux sans en porter l'habit. Il mourut le 16. Avril 1693.

3. Jour-

pour un Auteur de ce caractére; mais qu'il y a toujours à gagner pour eux dans cette fourbe innocente, qui fait que l'on y reçoit plus que le Titre ne promet; au lieu qu'on a le déplaisir d'être joué & d'être frustré de ses espérances dans les Titres trop pompeux & trop fanfarons.

C'est la louange que Grotius donne à Vossius pour ses Livres de l'*Idolatrie*. „ J'ai „ lu, dit-il, avec une avidité & un plaisir „ singulier, ce que vous avés écrit sur l'I- „ dolatrie. Vous avés fait dans cet ouvra- „ ge le contraire de ce qui se pratique au- „ jourd'hui par la plûpart de ceux qui se „ mêlent d'écrire, qui font de belles mon- „ tres & de grandes promesses dans leurs „ Titres sans les executer, au lieu que „ vous nous trompés par une méthode „ toute opposée à la leur, & que vous „ nous donnés plus que votre Titre ne pro- „ met (5).

Il n'y a rien de si insuportable à un Lecteur, ni qui lui donne tant d'indignation que de se voir abusé par un Titre trop spécieux, & on ne peut nier que ceux qui se laissent charmer par ces attraits grossiers ne soient fort à plaindre.

La

3. Journal des Savans du 26. Juin 1664.

4. Joann. Mabillon ad calcem Prolegomenor. Actor. Ordin. S. Benedict. sæc. 5. Edit. 1685. ¶. Cette Histoire est en deux volumes in-4.

5. Hug. Grotius Epist. ad Gerard. Joan. Vossium, data Lutetiæ 10. Maii 1642. & Epistolarum 1573. item Francisc. Junius junior, præfat. ad Vossium de Scientiis Mathemat.

II. PART. CH. XIII.

La Legende *Dorée* (1) de Jacques de Voragine n'a point laissé de séduire quelques personnes simples du tems de nos Ancêtres par la belle aparence de son Titre, quoique l'ouvrage ne fût rien moins que de l'or.

Les Epîtres *Dorées* d'Antoine de Guevarre n'ont pas laissé d'éblouïr beaucoup de personnes du siécle passé, quoiqu'elles n'eussent qu'une fausse lueur, & qu'elles ne fussent remplies que de sotises & d'impertinences au jugement du Pere André Schott (2), qui accuse nos François d'en avoir eu trop bonne opinion, & de leur avoir accordé trop legerement le Titre de *Dorées* dans les Traductions qui s'en sont faites en notre Langue (3).

Censio in omnes Autores omnium, &c. Voyez le Tome suivant, n. 61.

Le jeune du Verdier ne promettoit rien moins qu'une Critique universelle qui devoit être également ample & judicieuse sur tous les Auteurs anciens & modernes de toutes sortes d'états & de professions dont il fait le dénombrement dans son grand Titre. Néanmoins on n'a point été long-tems sans se persuader que toutes ses prétenduës censures n'étoient que quelques remarques de très-petite importance qu'il avoit copiées des autres Critiques. Il est vrai

1. ¶. Vivès page 371. du Tome 1. de ses Oeuvres *in folio* dit parlant de cette *Legende* qu'il ne sait *cur auream appellent, quum scripta sit ab homine ferrei oris, plumbei cordis*. Claude Despenee fameux Docteur de Sorbonne trouvoit apparemment ces paroles de Vivès à son gré, mais ayant poussé une fois la liberté jusqu'à traiter en chaire cette *Legende dorée* de *Legende ferrée*, il causa du scandale, & fut, dit Beze, page 33. de

vrai que ses fausses promesses n'ont pu tromper personne hors ceux qui n'auroient vu le Titre de son Livre que dans les Catalogues, parce que l'imposture paroît assés dès qu'on aperçoit le Livre même, n'étant pas possible de comprendre en un si petit nombre de feuilles ce que plusieurs gros volumes auroient peine de renfermer.

Quelques-uns commencent à faire presque le même jugement d'un Livre qui a paru depuis un an à Lyon sous le Titre de *Dictionaire général & curieux* (4), où l'on ne promet rièn moins que tout ce qu'il y a de plus beau & de plus utile en notre langue, les définitions, divisions & étymologies des mots enrichis d'éloquens discours, d'Histoires, de passages des Peres & des Auteurs les plus célébres, anciens & modernes, des démonstrations Catholiques sur les points de Controverses. On prétend dans la suite de ce beau Titre que cet Ouvrage est très-nécessaire à tous ceux qui veulent composer, parler en public & diriger les ames; qu'ils trouveront dans ce seul volume *une riche Bibliothéque*, &c. L'Auteur paroît si persuadé du grand débit que son Livre aura sur la foi d'un Titre si magnifique, qu'il a eu soin d'y faire ajoû-

33. du tome 1. de son Histoire Ecclésiastique, obligé de se rétracter publiquement.

2. Andr. Schott. Peregrin. Biblioth. Hispan. tom. 2. p. 251. in classe Minorit.

3. ¶. Jean de Guterry a traduit les deux premiers tomes de ces Lettres, & Antoine du Pinet le troisieme.

4. ¶. Par Maitre César de Rochefort Docteur ès Droits, &c.

PART. II. XIII.

ajoûter *Premiére édition*, pour nous faire voir que ce ne sera pas la derniére.

On pourroit dire la même chose d'un Livre que la Hollande produisit au jour l'an 1683. sous le Titre splendide de la *France savante* (1). On ne pouvoit rien imaginer de plus propre pour exciter la curiosité de notre Nation & de nos voisins, ni rien qui fût plus capable d'éblouïr & de leurrer le monde, car ce Titre ne sembloit-il pas nous faire esperer autre chose qu'une simple Table des Titres du Journal des Savans mise en trois façons?

C'est à ces sortes de masques trompeurs que l'on peut rapporter la pensée de Senéque; qui dit (2) que ces belles têtes & ces pompeuses apparences du dehors donnent matiére de discourir & de feindre ce que l'on veut, & qu'elles nous portent à de mauvaises espérances, *Frons ipsa dat locum Fabulæ, & ad malam spem invitat.*

On peut mettre aussi au rang des Titres trompeurs dont les promesses n'ont point été accomplies, la plûpart de ces éditions d'Hollande que l'on apelle de *Variorum*, parce qu'il y en a peu effectivement où l'on ait fait un choix judicieux de ce qu'il y a de meilleur dans les corrections & les remarques des Critiques sur les Auteurs. C'est néanmoins ce que le Public attendoit sur la foi de ce Titre (3).

Il

1. La France savante par Corneille de Beughem d'Emerick.

2. Senec. Lib. de vita beata, & ex eo Filesac. Varro Lib. 2. selector. cap. 13. pag. 383.

3. Ant.

Il y a neuf ans qu'on vit paroître au jour une espéce de Suplément assés imparfait de la Bibliothéque de Gesner, & qui pensa nous séduire par le beau Titre de *Bibliothéque curieuse des Auteurs les plus rares & les moins connus*, *&c.* Mais la sincerité de son Auteur ne lui a point permis d'abuser long-tems de la bonne foi du Public, ni de dissimuler que c'étoit un artifice dont il s'étoit servi pour satisfaire l'Imprimeur son frere, qui craignoit de n'en point avoir le débit, si on n'y mettoit un Titre extraordinaire, ne croyant pas le mot de *Suplément* assés capable de relever le goût des curieux (4).

C'est par une semblable adresse que le P. Tylcovius ou Tylkowski Jésuite Polonois tâcha de donner quelque cours à ses Huit volumes de Philosophie depuis quatorze ou quinze ans sous le Titre de *Philosophie curieuse*, quoique cet artifice ne lui ait pas entiérement réussi, & qu'il n'ait pas fort émû la curiosité du Public, qui a jugé qu'il n'y avoit presque rien de curieux que dans le Titre.

On peut mettre au rang des Titres trompeurs ceux qui sont directement contre la sincerité & qui semblent avoir été faits pour insinuer le contraire de ce qu'ils signifient.

Pour ne rien dire de l'Histoire véritable de

3. Ant. Borremans cap. 7. variar. Lect. pag. 74. 75. Journal des Savans du 7. Fevrier 1667.
Nouv. de la République des Lettres de Mai en 1684. pag. 277. 282. & suiv.

4. *Joan. Hallervord.* Præfat. Biblioth. curios.

de Lucien, & de quelques autres Ouvrages des Anciens, c'est peut-être dans cet esprit que le P. Sirmond voulant donner au jour l'Ouvrage d'un Auteur Anonyme du cinquiéme siécle, & que les PP. Mabillon & Germain ont trouvé dans leur voyage d'Allemagne attribué à Primasius (1), lui donna le Titre de *Prædestinatus* comme par une espéce d'antiphrase à cause que cet Auteur compte les Prédestinatiens parmi les Hérétiques de son siécle, & qu'il semble n'avoir fait son Recueil des hérésies, ou plûtôt copié saint Augustin que pour y faire cette addition.

C'est par un déguisement encore plus artificieux qu'un Auteur Anonyme publia vers le même tems un Livre sous le Titre de *Défense de Monsieur Vincent de Paul* Supérieur Général de la Mission. Car après l'avoir lu & examiné sérieusement il est aisé de voir que c'est la défense d'une autre personne (2), & que c'est en même tems une espéce d'accusation fine & adroite de M. Vincent, contre le Livre que M. Abelly a fait de sa vie.

Le Livre du P. Bagot qui a pour Titre *La Défense du Droit Episcopal* n'a paru rien moins que ce qu'il vouloit faire paroître. C'est ce qui obligea l'Assemblée du Clergé de l'an 1655. d'en ordonner la suppression, Ordonnance qui a été confirmée par la derniere Assemblée. Et il est aisé de juger

1. ¶. *Primasius* disciple de S. Augustin vivoit au 6. siecle.

2. ¶. De l'Abbé de S. Cyran.

3. Eran-

que si le prétendu Jaques de Vernant
pas écrit directement contre son pro-
itre de *La Défense de l'autorité de No-
P. le Pape, de Nosseigneurs les Car-
x, Archevêques, Evêques, &c.* il
pas attiré sur lui la censure dont il a
tri.

is il y a un autre défaut de sincérité
'on ne peut excuser de mensonge &
lelité, soit que la fourbe soit concer-
dessein de nuire au Public, comme
cette édition de Martial imprimé chés
san l'an 1554. sous le Titre *Martia-
lus ab omni obscœnitate perpurgatus*,
e laisse pas néanmoins de renfer-
toutes les libertés & les ordures de
ëte (3), soit que l'imposture ne ten-
'à l'interêt de celui qui la commet
tâcher d'acquerir quelque réputation,
'attraper ou conserver quelque pen-
Telle étoit celle de ce P. Paschal
riographe de France sous François I.
nri II. qui avoit coûtume de forger des
s de Livres, qu'il supposoit avoir com-
, & être prêts à mettre sous la Presse,
le se faire continuer une grosse Pen-
qu'il recevoit pour travailler à l'His-
de France, quoiqu'il fût reconnu par
abiles Gens de son tems pour un grand
seux & pour un parfait ignorant en ce
. Et du Verdier raporte (4) qu'en
ivers Programmes qu'il faisoit publier
de

Francisc. Vavassor de Epigrammate, cap. 20.
58.

Ant. du Verdier, Biblioth. Franç. pag. 1035.
&c. Voyez ci-dessus, p. 444. Not. 1.

de tems en tems, il en fit afficher un qui portoit ce Titre *Petri Paschalii Liber quartus rerum à Francis gestarum*, quoiqu'il n'eût pas même commencé le premier Livre, & qu'à sa mort toutes ses productions historiques ne montassent pas jusqu'à la valeur de six feuillets.

Plusieurs Auteurs sachant que le plus grand malheur qui puisse arriver à un Livre est celui de n'être point lû, & se défiant d'ailleurs de la curiosité des Lecteurs envers leurs Ouvrages, se sont avisés de chercher des Titres extraordinaires pour la réveiller & d'employer des termes surprenans, simplement pour donner envie de lire leurs Livres.

On ne croit pas qu'il y ait eu d'autre motif qui ait porté le Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris à donner le titre de *Chronique Scandaleuse* (2) à son Histoire de Louïs XI. Car il n'y a rien de fort extraordinaire dans ce Journal, qui ait pû lui mériter une inscription si choquante. On n'y dit point grand mal de personne, quoique quel-

2. ¶. Gilles Corrozet dans son Trésor des Histoires de France tit. dernier. La Croix du Maine pag. 270. de sa Biblioth. Naudé pag. 29. de son Addition à l'Histoire de Louïs XI. & plusieurs autres disent que l'Auteur de cette Chronique s'appelloit Jean de Troyes. Quelques-uns le nomment Denys Hesselin. Une note marginale ancienne d'un exemplaire que j'ai de cette Chronique imprimée in-8. chez Galliot du Pré 1558. l'attribuë à Guillaume Cousinot. Le P. Garasse pag. 3. de sa Recherche des Recherches de Paquier, dit qu'on appella l'Histoire de cet Auteur sans nom qui diffama Louïs XI., *La Médisance*. En quoi

ques-uns ayent pensé qu'on l'avoit ap-
é scandaleuse, à cause de quelques éxé-
ons sanglantes arrivées sous ce Roi.
n'y trouve pas même toutes les vérités
ce Prince, & le Sieur Sorel croit que
it été les Libraires plûtôt que l'Auteur
ont donné ce Titre à cette Chronique,
de pouvoir la mieux débiter (3).

Un Auteur Flamand voulant faire une
onse aux Hérétiques, & faire en sorte
même tems qu'elle fût lûë, crût qu'on
égligeroit comme plusieurs autres, s'il
âchoit de la distinguer du commun des
es de Controverses, par quelque Ti-
nouveau, & s'imagina qu'il n'y avoit
de moyen plus efficace pour la faire li-
que de l'appeller *le QUARE Héréti-
répondu & réfuté par le QUIA Ca-
ique* (4).

C'est peut-être dans le même dessein de
s surprendre & d'exciter notre curiosi-
, que le Pere Ribadeneïra célébre Ecri-
parmi les Jesuites voulant écrire de
stitut & des singularités de son Ordre don-
na

i il y a double erreur, l'une que l'Auteur ait eu en
de diffamer Louïs XI.; l'autre que cette Histoi-
it été intitulée *La Médisante*. Quant à Sorel qui
: 328. de sa Biblioth. Franç. dit qu'elle a été nom-
Scandaleuse, sans qu'on en puisse deviner le su-
il n'a pas fait réflexion que c'est parce qu'elle
orte divers faits scandaleux qui deshonoroient
ieurs familles.

Char. Sor. Biblioth. Fr. pag. 318. de l'Histoire
rance.

Henr. Lancell. Augustin. apud Valer. Andr. Bibl.
gic. ¶. *Henri Lancelot* étoit un Augustin né à
ues.

na à son Livre le Titre d'EL-PORQUE, c'est-à-dire, le *Pourquoi*. Car il auroit pû l'apeller simplement, une *Réponse à ceux qui étoient en peine de savoir 1. Pourquoi les Jesuites ne chantent point dans le Chœur? 2. Pourquoi ils ne sont obligés qu'à une pénitence volontaire? 3. Pourquoi quelques-uns ayant demeuré trente ans chés eux n'ont pas encore fait Profession? 4. Pourquoi la Societé les peut chasser après qu'ils y ont été fort long-tems?* C'est là matiére de ce curieux Livre imprimé à Alcala de Henarez en 1605. & par conséquent c'en devroit être le Titre (1).

Et parce qu'on est persuadé que nous aimons & que nous recherchons toujours la *Nouveauté*, les Auteurs, & ceux de notre siécle particuliérement, n'ont point manqué d'en orner leurs Titres pour réveiller notre curiosité, selon la remarque du Pere Malebranche (2). C'est ce qui nous a produit tant de *Nouvelles Méthodes*, de *Nouvelles Physiques*, de *Nouveaux Elémens de Géométrie*, de *Nouveau Cours de Chymie*, de *Nouvelles Instructions*, de *Nouvelles Lumiéres*, *d'Ancienne Nouveauté*, de *Nouveaux Secrets*, de *Nouveau Théologien*, de *Nouveau Secretaire*, de *Nouveau & parfait Notaire*, de *Nouveau & parfait Praticien*, de *Nouveau Maître d'Hôtel*, de *Nouveau Maréchal*, de *Nouveau & parfait Cuisinier*, de *Nouvelle Magie*, de *Nouveau Théâtre du Monde*, de *Nouveau Armorial*,

1. Jo. Palafox & Mendoſa Epiſtol. ad Innocent. X. Papam, num. 129. 130. 131.

al, *universel*, & tant de *Nouvelles* Histo-ques, Galantes, Comiques, Tragiques u'on avoit fait succéder aux Romans & ont enfin on s'est défait pour s'attacher à uelque chose de plus solide.

Mais les Contemplatifs sur tous les au-es semblent avoir eu un talent particulier our exciter notre dévotion à lire leurs ivres par des Titres tout-à-fait surpre-ans. Les uns nous ont voulu divertir ır des Titres en forme d'Echo ou de ri-ıe, comme le Pere Gualterus Paulus, qui ous a donné ses Oeuvres sous les Titres de *calæ alæ animi*; de *Jesus esus novus orbis*, :c. Les autres ont pris la distribution du :ms pour faire le partage de leurs Titres omme le Pere Nadasi dont la plûpart des ivres ne sont que des *Années*, des *Mois*, es *Semaines*, des *Jours*, & des *Heures*.)'autres ont emprunté les parties du corps ımain. D'autres se sont servi d'expres-ons moins figurées, & qui nonobstant ur simplicité ne frappent pas moins l'ima-ination du Lecteur telles que sont celles e *Pensés-y bien*; *Il faut mourir*; *Compelle ıtrare*; *Vade mecum*.

Enfin il s'en est vû d'autres qui prenant :ur essor plus haut, n'ont point fa t diffi-ulté d'employer les Noms adorables des ersonnes de la Sainte Trinité, pour ho-orer leurs imaginations, & pour nous les ire lire avec plus de respect. C'est ce ui nous a produit 1. des *Instructions du*

P E-

2. *Recherche de la Vérité*, Liv. 2. 2. part. chap. *pag. 234.*

PERE ETERNEL à sa Fille; 2. des *Lettres que JESUS-CHRIST envoye à l'Ame ou à son épouse*, (quoique tout ce qui a paru sous ces Titres ne soit pas toujours visionaire); 3. *Des avis du* SAINT ESPRIT *au Roi* (1), dont le plus éclatant & le plus important est sans doute celui qui fut apporté depuis quelques années par le grand Prophéte Eliachim Michaël. Il nous avertissoit que dans très-peu de tems on verroit une Armée de 144000. hommes de troupes toutes fraîches & toutes sacrées, sous les ordres & le généralat du Roi, qui auroit pour Lieutenans les quatre Princes des Anges. Il ajoûtoit que notre Monarque extermineroit immanquablement tous les Hérétiques & tous les Mahométans par le moyen de tant de Soldats, qui seroient autant de victimes, & que les Cavaliers de l'infaillibilité du Pape se signaleroient dans cette belle Armée par-dessus tous les autres (2).

Ceux qui ont entrepris de traiter des matiéres basses & méprisables, & qui ont voulu faire des Traités singuliers des choses les plus odieuses, se sont crû obligés avec plus de raison de chercher quelques termes extraordinaires dans leurs Titres pour surprendre & rehausser leur matiére. Les uns se sont contentés de marquer qu'ils entrepre-

1. ¶. Par Jean Desmarets Sieur de Saint Sorlin.

2. Pierre Nicole, sous le nom de Damvilliers, Let. 6. des Visionn. pag. 263. & suiv. & surtout Lettr. 2. pag. 80.

3. ¶ Baillet a voulu dire de la *Chauveté*, quoi que ce

prenoient de louer ce que toute la terre semble mépriser & blâmer, croyant que cette singularité exciteroit assés la curiosité du Lecteur. C'est ainsi qu'Isocrate a fait l'éloge de *Busiris*, Cardan de *Néron*, Synesius de la *Pauvreté* (3), Passerat de l'*Aveuglement*, Favorin de la *Laideur* & de la *Fiévre quarte*, Cardan de la *Goute*, Prævidelli de *la Peste*, un ancien nommé Glaucon de l'*Injustice*, Erasme de *la Folie*, Lucien de la *Goinfrerie* (4), Heinsius de l'*Ane* par raport à l'ânerie, c'est-à-dire à la bêtise & à l'ignorance; le même a fait l'éloge de la *vermine*, comme étant le partage des Gueux; Passerat & le jeune du Verdier ont fait celui du *Rien* ou du *Néant*. Enfin Sebastien Rouillard ayant à faire les louanges d'un brin de paille, & ne trouvant rien d'assés ridicule dans ce mot pour en faire un Titre surprenant, & propre à donner envie de lire son ouvrage, a eu recours à l'*ampoulle* pour lui faire faire son effet, & a donné à son Livre le Titre de *la magnifique Doxologie du Fêtu*.

II. I CH.

Il y a d'autres espéces de Titres ridicules de Livres qui sont également ridicules. Mais ils ont cet avantage de ne tromper personne, n'ayant rien que de conforme au reste de l'Ouvrage, & comme ces Livres ont été composés pour nous faire rire, on

ce mot ne soit pas établi, non plus que celui de *Calvitie* qui s'etablira encore plus tard, parce que venant immédiatement du Latin, les femmes ne l'entendront & ne le recevront pas si aisement que *Chauveté* qui vient *du François Chauve*.

4. ¶. *Il faloit dire l'E[illegible]*, [illegible].

on ne trouve point étrange que leurs Titres nous disposent à rire par avance sans nous imposer. Ainsi quand on a vû le Titre du Livre *Multibibus* imprimé à *Oenozithople* (1) sous les auspices de *Dionysius Bacchus*, on n'est pas surpris de voir étaler ensuite les beaux droits & les plaisans priviléges des Ivrognes.

On doit dire la même chose des Ouvrages que nous appellons Maccaroniques & de ceux qui sont dans le stile burlesque & bouffon. Si Monsieur Frey eût donné à son Livre le Titre de *Description du tumulte arrivé entre les Vignerons du village de Ruel & les Archers de Paris*, nous l'aurions pris pour une piéce sérieuse sans le voir, mais quand nous lisons *Recitus veritabilis super terribili esmeuta Paysanorum de Ruellio*, &c. nous connoissons la piéce & son caractére sans en voir davantage (2).

Mais on n'a point sujet de regarder si favorablement ceux qui en matiére de Religion

1. ¶. Ville de vin & de biére, deux boissons qui enivrent.

2. Mr. Naudé dans le Mascurat, pag. 277. témoigne que c'est une des meilleures pieces Maccaroniques qui soit en notre Langue. Elle vaut celle du Provençal de la Sable ou d'Arena, celles des Italiens Théoph. Folengi, du Beolque de Ruzante, &c. ¶. Ce *Frey*, n'en deplaise à Naudé mauvais connoisseur, n'a point entendu du tout le génie de la Poësie Maccaronique. Le François n'y doit pas entrer tout cru, comme on le voit dans les mots *recitus* pour *recit*, *esmeuta* pour *emeute*, il faut savoir l'allier plus finement avec le Latin. Remi Belleau par exemple qui a si bien reussi dans son *Dictamen metrificum*, auroit pour *recitus veritabilis* dit *recitamen veritabile*, & pour emeu-

on prennent des Titres impertinens pour
Ouvrages que l'on ne sauroit traiter trop
ieusement & avec trop de respect, sur
it quand ils emploient de basses & de
tes allusions, qui donnent lieu aux Li-
tins de faire de méchantes railleries.
est ainsi que Jean le Massieux Prêtre de
ante, ayant fait une explication Morale
ces Antiennes solennelles de l'Avent
commencent par *O* & que l'Eglise chan-
à Vêpres devant & après le Cantique
gnificat aux jours qui précédent la Fê-
de Noël, publia cet Ouvrage sous le
tre impertinent de *la douce Moëlle & la*
usse friande des Os *savoureux de l'Avent.*
lui du Pere d'Alva apellé, *le nœud in-*
soluble de la Conception du ventre & de
le de la tête, ne fait guéres plus d'hon-
ır à la Sainte Vierge; non plus que ce-
du Pere de la Haye à l'Evangile, sous
Titre de *Triomphe de la Vérité sur un*
ar tiré par les quatre Evangelistes, *escor-*
par l'Armée des Saints Peres (3), quoi-
que

ta, car c'est du moins comme cela qu'il faloit
re, il se seroit servi de *bagarra* qui n'a pas l'air si
nçois. Ce qu'ajoute Baillet touchant le Beolquo
Ruzzante n'est nullement correct, puisque le Beol-
& le Ruzzante ne sont qu'un seul & même Au-
, qui n'ayant d'ailleurs composé qu'en rustique
ouan, ne peut être mis dans un juste parallele
un Ecrivain Macaronique, l'une des maniéres
it bien differente de l'autre.

¶. Le titre de Jean Massieux & non pas *le Mas-*
est dans la Biblioth. de du Verdier, *& dans la*
e pag. 165.

elui de Pierre d'Alva dans celle de Dom Nicol.
oine.

elui du *P. Hay*, & non pas *de la Haye* dans cel.
Alegambe.

que les rieurs n'ayent pas grande raiſon de vouloir railler ce dernier.

Nous avons mis parmi les qualités néceſſaires à un bon Titre la clarté & la netteté de l'expreſſion ſans équivoque & ſans ambiguité, parce que le Préjugé nous porte ordinairement à croire que l'obſcurité d'un Titre eſt la marque & l'effet de l'embarras d'un eſprit. Je n'entens pas le Titre d'un Livre, donc ce Titre ne vaut rien; parce qu'il eſt cenſé n'être pas bon dès que les plus ſimples & les plus groſſiers ne l'entendent pas. Et je ne ſuis point tenté d'acheter & de lire un Livre ſous ce Titre, comme je ne le ſuis pas d'acheter une marchandiſe dont l'étiquette & la montre me ſont inconnuës.

Ainſi tant que j'ignorerai ce que veut dire l'*Océan Macro-micro-coſmique* que le Sieur Philippe Jacques Sachs a publié depuis près de vingt ans, je ne me ſentirai peut-être pas preſſé de le voir, & ſi je conſultois un Grammairien pour m'expliquer ce Titre, il auroit raiſon de me renvoyer à un Géographe, & celui-la à un Phyſicien, ſans que les uns & les autres s'aviſaſſent de m'adreſſer à un Médecin; pour me dire que ce Titre ſignifie le rapport qu'il y a entre le mouvement des eaux & celui du ſang.

Ainſi je ne puis deviner ce que Leo Allatius a voulu dire par le Titre d'*Abeilles Urbaines*, qu'il a donné à un de ſes Livres, à moins que je ne ſache qu'il y a dans le mot d'*Abeilles* une alluſion aux mouches des Barberins; que dans celui

d'*Ur-*

d'*Urbaines* qui ne marque autre choſe que la ville de Rome, il y a un jeu ſur le nom d'un Pape de la famille des Barberins ; & qu'ainſi dans l'eſprit de cet Auteur ces *Abeilles Urbaines* ne ſont autres que les Hommes Illuſtres qui ſe trouvérent à Rome depuis l'an 1630. juſqu'en 1632. incluſivement, ſous le Pontificat d'Urbain VIII. & qui y publiérent quelque production de leur eſprit.

Et j'avouë que j'ai été autrefois trompé par l'obſcurité & par l'ambiguité du Titre d'un Livre de Monſieur l'Evêque de Lodéve. Sachant que ce Prélat s'appelloit Jean *Plantevit* ou *Plantavit* de la Pauſe, j'avois quelque ſujet de m'imaginer que ſon Livre intitulé *Planta Vitis* étoit quelque Arbre généalogique de ſa Maiſon, à cauſe de cette alluſion à ſon nom. Cependant ce n'eſt autre choſe qu'un Recueil de Synonymes d'Hébreu Chaldéen, & d'Hébreu de Rabin.

L'Auteur du Parnaſſe Réformé paroît n'avoir pas moins été choqué de l'obſcurité & de l'affectation ridicule d'un Titre rétrograde qu'un Auguſtin a donné à un Livre fait contre le Traité de l'Equilibre des liqueurs & de la peſanteur de la maſſe de l'Air. Ce Titre eſt *la Verité du vuide contre le vuide de la Vérité*. „ On ne doit pas ſouffrir, ajoûte „ ce Cenſeur, la mauvaiſe affectation „ de ces ſortes de Gens, qui font con„ ſiſter toute l'excellence d'un Livre „ dans le Titre, & qui croyent beau„ coup mériter des Lettres quand ils

I. PART. CH. XIII.

„ ont trompé le Public par cette ſuper-
„ cherie (1).

Enfin je ne pourrois m'imaginer, ſans être prévenu, que *les Promenades de Richelieu* ne ſont autres qu'un Livre des Vertus Chrétiennes auquel il a plû au Sieur de ſaint Sorlin de donner ce beau Titre; que *les trois filles de Job* ne ſont autres que les Vertus Théologales du Pere de Saint Jure; que le *Théandre* ne ſignifie autre choſe que le Traité de la Semaine-Sainte du Pere Cl. Perry; que l'*Amour innocent* ou *l'illuſtre Cavalier* ne veut dire autre choſe que l'explication des grandeurs de la Sainte Vierge par le Sieur de Someire; que *le ſon de la Trompette* de Thomas Anglus, avec le *Clairon Portugais* du Pere Macedo, que les *Tablettes ſuffragiales* du même Anglus, la *reddition des comptes de ſa Ferme*, ſon *enchantement de Mommouth*, ſa *Balance*, ſon *Eventail pour chaſſer les mouches* ne ſont autre choſe que des Traités Théologiques de la Grace, du Purgatoire, & ſur l'affaire de Monſieur de Chalcédoine.

Mais ce ſeroit une choſe infinie de faire une recherche de tous les Titres de Livres qui ont une obſcurité affectée. Il me reſte avant que de finir cette eſpéce de Préjugé, de dire encore un mot des Titres imités que l'exemple des autres & la mode ont fait naître, & de ceux qui ne ſe ſont fait Auteurs que par imitation. Quel-

1. ¶. Gueret pag. 103. 104. du Parnaſſe Reformé de la 1. édit. & pag. 90. de la 2. L'Auteur du livre intitulé, *La vérité au vuide contre &c.* eſt le P. Charles

'habile que puiſſe être un Ecrivain II. PART. CH. XIII.
in autre, il a toutes les peines
es de ſe faire mettre ſur les rangs
rs du premier ordre. Son Ouvra-
l aller au-delà de ſon Original,
ujours que pour une copie. C'eſt
ceux de ce genre qui ont été plus
'acquerir de la réputation que
, & particuliérement les Plagiai-
t grand ſoin de ſupprimer autant
a été poſſible toutes les traces de
inaux qui auroient pû les trahir,
'il n'y avoit pas de moyens plus
s courts pour arriver à leur gloi-
tant de leurs dépouilles.
a conſidéré dans la République
s comme des perſonnes groſſié-
peu d'addreſſe, ceux d'entre les
ui ont imité ou copié juſqu'aux
Auteurs.
Homme de Faret ayant été aſſés
dans le monde, quoiqu'il n'eût
op extraordinaire, & qu'il fût
ne imitation ou une eſpéce de
ce qui avoit été dit avant lui ſur
& ſur tout par le Comte Baltha-
aſtillon ; Cet *Honête-Homme*,
ſi fécond qu'il produiſit mille
Honêtetés dans la République des
qu'il donna l'origine à quantité
itres.

De-

Auguſtin.
Bibl. Franç. des Livres de Philoſophie.

II. PART. CH. XIII.

De-là est venuë l'*Honête-Femme* du P du Bosc, copie qui quoique médiocre, ne dégénéroit point encore trop de l'original, en comparaison de l'*Honête-Garçon* de Grenaille qui n'a rien qui ne soit au-dessous du genre médiocre, non plus que son *Honête-Fille*, & son *Honête-Mariage*. Il faut dire la même chose de l'*Honête-Veuve* de M. J. (1) & de l'*Honête Maitresse* d'un Anonyme qui sont les fruits d'un caprice semblable (2). On peut aussi rapporter à cette émulation les deux Livres de Monsieur Chorier dont l'un a pour Titre *les Sentimens de l'Honête-Homme*, & l'autre la *Philosophie de l'Honête-Homme*.

Il faut avouer néanmoins que les Critiques se donnent un peu trop de licence dans l'opinion qu'ils ont que la plûpart des Livres qui portent quelque chose de semblable dans leur Titre sont imités les uns des autres, & viennent d'une même source. Comme si ceux qui ont écrit sur les *Femmes*, sur les *Courtisans*, sur les *Magistrats*, sur les *Ministres*, sur les *Cardinaux*, &c. n'avoient pû rien dire de nouveau après les premiers, qui en avoient traité (3).

On a vû dans notre siécle un certain tems auquel un Livre ne pouvoit avoir un air de nouveauté, un débit plusque l'ordinaire,

1. ¶. Baillet qui donne ici l'*Honnête Veuve* à un M. J. pouvoit observer que Gueret dans l'endroit cité la donne à Grenaille.

2. Gueret, de la Guerre des Auteurs, pag. 210. 211.

naire, ou quelque ſingularité particuliére qui frappât l'imagination, ſans être contrefait auſſi-tôt. Les Auteurs & les Libraires s'étoient mis dans la fantaiſie que s'ils imitoient ces Titres & ces Méthodes qui étoient en vogue, ils donneroient le même cours à leurs Livres. Et ces Eſclaves croyoient mériter beaucoup du Public, quand ils avoient fait une méchante copie de quelque excellent Original (4).

„ Combien la *Rome ridicule* de Saint
„ Amant a-t-elle produit de villes *ridicules*
„ qu'on ne ſauroit ſouffrir ? Combien ſa
„ *Solitude* en a-t-elle fait d'autres qu'on ne
„ lit pas ? Que de miſérables *Métamorpho-*
„ *ſes* ont ſuccedé à celle *des Yeux de Philis*
„ *en Aſtres* ? Que de *Temples* ont été bâ-
„ tis ſur le *Temple de la Mort* ? Et n'eſt-
„ ce pas de la *Pompe funébre de Voiture*
„ que viennent ces ennuyeuſes *Pompes fu-*
„ *nébres de Scarron* & de la *Calprenéde* ?

Combien avons-nous vû d'*Ecoles*, combien de *Cabinets*, combien de *Conférences*, & d'*Entretiens*, combien de *Récréations*, combien de *Sécrets* en Titres de Livres venus les uns des autres ?

Le *Mercure François* n'a-t-il point mis au monde près d'une trentaine d'autres *Mercures* faits à ſa reſſemblance ? Le *Florus* des Romains n'en a-t-il point produit beaucoup d'autres dans l'Europe ? Et

De la connoiſſance des bons Livres, Traité 1. de Sorel, chap. 1. pag. 4.

3. Sorel ibid. pag. 6. & ſuiv. de l'Edit. d'Hollande.

4. Gueret, *Guerre* des Auteurs, pag. 212.

PART. II. XIII

Et n'eſt-ce pas l'*Hipparque* de Platon touchant l'amour du gain & du trafic, qui a fourni le Titre à l'*Hipparque* du prétendu René de la Vallée, c'eſt-à-dire, du Pere Théophile Raynaud pour ſon Livre du Religieux Marchand (1), au ſujet d'une Bulle de Rome qui défend aux Réguliers d'exercer aucun trafic &c.?

L'Echelle de Saint Jean Climaque a fait faire ſans doute beaucoup d'autres *Echelles* à ſon imitation; mais quelle différence & quelle diſproportion ne trouve-t-on pas entre tant de foibles copies & cet excellent Modelle? On a vû plus d'une *Imitation de la Vierge*, formée ſur l'*Imitation de Jeſus-Chriſt*, mais avec quelque differen-ce (2).

Les Hérétiques qui ont eu de tout tems recours à la ruſe & à l'impoſture, pour s'inſinuer dans l'Egliſe, ne ſe ſont pas contenté de ſuppoſer leurs Ouvrages aux anciens Auteurs Orthodoxes, mais ils ont même tâché d'imiter leurs maniéres d'écrire, juſqu'aux Titres de leurs Ouvrages.

On leur a vû ſouvent dreſſer leurs Profeſſions de Foi & diverſes Inſtructions ſous des inſcriptions trompeuſes, & ſemblables à celles des Catholiques.

Dans le ſiécle paſſé Guillaume d'Einſeingrein avoit fait le *Catalogue des Témoins de la Vérité*, c'eſt-à-dire, des Auteurs Ecléſiaſtiques Orthodoxes, qui pouvoient don-

1. ¶. Ce livre du Pere *Théophile Raynaud* parut en 1642. dedié au Pape Urbain VIII. & approuvé de deux Docteurs.

2. Al-

.ner témoignage contre les Nouvelles :éfies. Le dessein en étoit très-louable rès-utile pour les Catholiques. Un Lu-:ien qui en étoit assés persuadé entreprit .e traverser, & fit pour cet effet un gros re sous le même Titre de *Catalogue des noins de la Vérité*, où il raporte presque mêmes Auteurs qu'Eiseingrein, mais a- des aplications Luthériennes contre glise Catholique, afin que les Fidéles le fondissent plus aisément avec celui iseingrein, il n'y fit point paroître son n, ne voulant pas qu'on sût que c'étoit thias Esclavon ou Flaccius Illyricus :f des Luthériens rigides, & le premier Centuriateurs (3).

l s'est trouvé au contraire des Ecrivains s l'Eglise Catholique qui ont crû ne voir empêcher plus efficacement les ef- de l'Hérésie, qu'en contrefaisant leurs rages, c'est-à-dire, en se servant des nes Titres & quelquefois aussi de la mê- méthode, quoique dans des desseins : opposés, & il se peut faire que Mon- r Abelly, & Busembaum ayent songé à s faire tomber des mains *la Moëlle Théo- que* de Scultet Calviniste Alleman de fie en nous donnant les leurs.

.es Savans conviennent que les *Philip- es* de Démosthene ont mis en tête à :ron de donner le même Titre à ses O- ons ou Invectives contre Marc Antoi- ne;

Alphonf. de Andrada, Francisc. Arias & non- a.lii scripsere de Imitatione B. Mariæ Virginis.

Anton. Possevin. Apparat. sacr. Tom. 1. & alii. U.

ne ; & que les *Philippiques* de Théopompe ont fait naître la même envie à Trogue-Pompée pour le Titre de son Histoire. Il est visible que c'est un effet de pure imagination dans l'un & dans l'autre. Mais s'il est permis de juger lequel des deux semble avoir mieux rencontré, on se persuadera aisément que Trogue-Pompée a eu beaucoup plus de raison dans cette imitation que Ciceron (2), parce qu'effectivement la plûpart des Livres de son Histoire traitoient de l'Empire des Macédoniens, que l'on apelloit assés ordinairement le *régne Philippique* à cause de Philippes le Grand Pere d'Alexandre (3) à qui cet Empire devoit les commencemens de sa grandeur, & que son sujet revenoit assés à celui de l'Histoire de Théopompe. Mais n'est-ce point par

2. Voss. de Historic. Latin. Lib. 1. cap. 99. in Trogo Pompeio.

3. ¶. Baillet a traduit un peu trop litéralement l'endroit où Vossius dit que *Trogus a libro* VII. *usque ad* XLI. *tractat de regno Macedonico, cujus dignitas principium suum debet Philippo Magno, patri Alexandri.* Le *Philippo Magno, patri Alexandri*, ne peut faire d'équivoque en Latin, mais *Philippe le Grand Pére d'Alexandre* en fait une très-grande en François, à cause de *Grand pére* qui signifiant *aïeul* donne lieu de croire que Baillet a pris Philippe non pas pour le pére, mais pour le grand-pére d'Alexandre.

1. ¶. Cet Ecrivain, prétendu plus récent, n'est autre que *Jean Baptiste Morin* qui dès l'an 1654. c'est-à-dire 16. ans avant que le livre de Kortholt parût publia le sien sous le titre *de tribus impostoribus* contre Gassendi, Bernier & Neuré. Morin d'ailleurs étant mort le 6. Novembre 1656. ne peut être regardé comme un Ecrivain plus récent que Chrétien Kortholt mort le 31. Mars 1694. Ménage qui page 268. du Tome I. de son Anti-Baillet chap. 72. a relevé cet ana-

par un tour de fantaisie un peu bizarre que Ciceron a affecté d'imiter le Titre de Démosthéne, quoique le sujet & les personnes n'en fussent nullement semblables?

N'est-ce point aussi à une grande bizarrerie d'esprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'a eue un Ecrivain de la Basse Allemagne, de vouloir réveiller en nous le souvenir du détestable Livre *des trois Imposteurs*, en donnant ce Titre à un Livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an 1680. ayant choisi pour ses trois Imposteurs Edoüard Herbert, Thomas Hobbes, & Benoît de l'Espinosa? Et peut-on s'empêcher de prendre pour un Visionaire un autre Ecrivain plus récent (1) qui a pris le même Titre *des trois Imposteurs*, pour écrire contre trois Auteurs Catholiques de la premiére réputation? On

anachronisme pouvoit reprendre encore Baillet d'avoir parlé des *trois Auteurs Catholiques* contre lesquels Morin écrivit, comme de trois hommes d'un mérite égal. Gassendi, je l'avouë, étoit un homme *de la premiére réputation*, mais l'expression me paroit un peu trop forte pour Bernier, & quant à Neuré, je soutiens, quoique ce fût un homme d'esprit, qu'elle ne lui convient nullement. Je ne pense pas qu'on voie autre chose de lui que trois Lettres Latines à la fin de celles de son ami Gassendi, & une très-rare de 61. pages in-4. qui a pour titre: *Querela ad Gassendum de parum Christianis Provincialium suorum ritibus, minimumque sanis eorumdem moribus, ex occasione ludicrorum quæ Aquis Sextiis in solemnitate Corporis Christi ridicule celebrantur*. La Lettre est datée d'Aix le 20. Février. L'Auteur n'y a pas mis son nom, mais elle est indubitablement de Neuré. Bien loin d'avoir été un homme *de la premiére réputation*, il ne craignoit rien tant que d'être connu. Aussi l'a-t-il été fort peu. Je renvoie ceux qui en voudront savoir la raison, au 2. tome du *Chevræana* pag. 290.

PART. II. CH. XIII.

On ne peut pas dire que cette févérité & cette délicateſſe qui nous porte à condamner toutes ces imitations ridicules dans les Titres, & qui nous les fait conſidérer comme des baſſeſſes & des attachemens ſerviles, ſoit particuliére à notre ſiécle. Il y a long-tems que l'on a cenſuré ces Imitateurs & ces Eſclaves, qui après avoir emprunté le Titre de leurs Livres, d'un autre Auteur qui les a devancés, ſe donnent la gêne & la torture pour chercher de quoi le remplir, & qui voulant nous faire un myſtére de leur Titre comme ſi c'étoit une choſe ſacrée & inviolable, aiment mieux chercher à droit & à gauche des choſes étrangéres qui ne lui conviennent pas plûtôt que de changer & de réformer le Titre pour le rendre conforme à la matiére qu'ils traitent On ſait combien Trebellius Pollion ſe rendit ridicule au ſiécle de Dioclétien pour avoir affecté de donner à ſon Livre le Titre *Des trois Tyrans* de l'Empire Romain du tems de Gallien, à cauſe des trente Tyrans qui avoient paru à Athénes après la priſe de cette Ville par Lyſandre. Pollion ayant choiſi d'abord ſon Titre, contre les régles de l'Art, qui veulent que le Titre ne ſoit compoſé qu'après que l'Ouvrage eſt achevé, & qu'il en ſoit comme l'abregé & l'eſſence, étoit engagé pour s'ac-

1. Salmaſ. Proleg. in Hiſt. Auguſt.
Item Voſſ. de Hiſtor. Latin. Lib. 2. cap. 6. pag. 189.

2. ¶. Les *Ragionamenti* de l'Arétin ſont diviſés en deux parties, chacune deſquelles contient trois Dialo gues

s'acquitter de sa promesse de trouver trente Tyrans sous Gallien. Il n'en pût ramasser que vingt-neuf, & il fut obligé pour trouver son compte d'aller chercher *Valens* qui s'étoit révolté du tems de Decius. C'étoit faire, ce qu'on apelle dans l'Architecture, plier le Niveau sur le bâtiment, plûtôt que de régler le bâtiment sur le niveau. On ne manqua point de le relever sur cette liberté, & de lui faire connoître qu'il étoit aisé, suivant cet expédient, de passer le nombre des Tyrans qu'il s'étoit prescrit. Il trouva encore plus de Censeurs pour l'indiscrétion qu'il avoit euë de mettre deux Femmes au nombre de ses trente Tyrans, savoir Zenobie & Victoire. Pollion eut plus d'égard à ce dernier reproche qu'à celui de devant, & dans une seconde édition il retrancha les deux Femmes de son Catalogue, & pour faire le nombre de ses trente Tyrans, il mit à leur place Tite & Censorin qui prirent la Pourpre l'un sous Maximin, & l'autre sous Claude II. Ainsi il trouva trente Tyrans à quelque prix que ce fût, quoiqu'il n'y en eût que vingt-sept qui fussent de son dessein & qui eussent rapport à son Titre (1).

Gaspar Barthius tout honnête homme qu'il étoit, traduisit en Latin & fit distribuer par le monde le *Pornodidascale* (2) de l'A-

gues. Celui qu'a traduit Barthius, & qu'il a intitule *Pornodidascalus* parce que la vie des Courtisans y est décrite, est le troisiéme Dialogue de la premiére partie. La plus ancienne Traduction qu'on en ait vuë, est d'un Espagnol nommé Ferdinand Xuarès qui ayant vou-

.PART. ·H. XIII.

l'Aretin. Ce Titre lui parut beau, & pour fraper l'imagination des autres, il voulut l'imiter, non seulement dans sa Traduction de la Diane de Gil-Polo, qui est la suite de celle de Montemajor, en lui donnant le Titre d'*Erotodidascale*; mais encore dans celle qu'il fit de la Celestine Espagnole, qu'il appella *Pornobosco-didascale*.

ttius.

Un autre Allemand nous a diverti depuis quelques années par un jeu de fantaisie qui a paru encore plus capricieux. Cet Auteur a sû sans doute qu'un de nos Jurisconsultes avoit fait un Livre de Politique mêlé d'Histoire & de Droit, sous le Titre de *Franco-Gallia*, & il a crû que ce Titre siéroit bien à une espece de petit Dictionnaire de mots François qu'on prétend venir de l'Allemand.

otman.

C'est ainsi que par une imitation frivole on multiplie de jour en jour les Titres équivoques des Livres, & que par ce moyen on rend presque inutiles les Catalogues, les Bibliothéques & les autres Recueils de Livres qui ne consistent que dans l'énonciation des Titres, & qui seroient d'un usage merveilleux, si l'on ne mettoit aux Livres que des Titres qui fussent justes, simples, univoques, sincéres; & qui renfermassent tout le sujet & l'esprit d'un Livre.

CHA-

voulu rendre honnête l'original l'a gâté. C'est néanmoins d'après cette Version Espagnole qu'un François anonyme fit la sienne, imprimée au commencement du siecle dernier sous le titre impertinent des *Amours de*

CHAPITRE XIV.

Préjugés des circonstances & des accidens qui arrivent aux Livres.

1. *Du prix & de la rareté des Livres.*
2. *De leur débit, des éditions fréquentes & des Libraires.*
3. *Des récompenses & des disgraces des Livres.*

§. I.

Prix des Livres.

LE PRE'JUGE' que l'on a du prix & de la rareté des Livres n'a point plus que les autres le caractére de l'infaillibilité; & nous sommes accoutumés à ne plus confondre les plus excellens avec les plus chers & les plus rares.

Si les personnes judicieuses & intelligentes témoignent quelquefois autant d'avidité que les autres pour les Livres qui sont de difficile acquisition, cette avidité est souvent moins une marque de leur estime que d'une curiosité dereglée, dont ils ne sont pas plus exemts que les autres.

Avant l'usage de l'Imprimerie dans l'Europe, c'étoit souvent un Préjugé de bonté pour un Livre que de coûter cher, parce que les Copistes prenoient ordinairement plus

de Laïs & de Lamie. Et c'est enfin à cette même Version Espagnole que Barthius homme sans gout s'est attaché, n'ayant, au lieu de l'Arétin, traduit que Xuarès corrupteur de l'Arétin.

I. PART. CH. XIV.

plus de soin de ceux qu'ils savoient être estimés, & qu'outre les accompagnemens qu'ils y mettoient pour en rehausser le prix, ils ne manquoient point de faire & de vendre la réputation des Auteurs par-dessus leurs peines.

Il semble même que les plus habiles connoisseurs de l'Antiquité ayent voulu nous faire connoître l'estime particuliére qu'ils faisoient des meilleurs Livres par le prix de l'argent qu'ils en ont donné. C'est ainsi que Platon qui n'étoit ni qualifié de naissance, ni fort bien fondé en finances, ne laissa point de payer trois Traités de Philolaüs Philosophe Pythagoricien la somme de plus de quatre mille livres de notre mo-

4627. liv. &c.

1. Vossius de Philosoph. Sectis cap. 12. Lib. 2. §. 1. pag. 66.
Joan. Lomejer. de Bibliothecis, cap. 5. pag. 83.
Christian. Liberius de scrib. & legend. Libris, pag. 119. 120.
Et Diog. Laërtius, in Platone, n. 8. & in Philolao n. 85——A. Gell. Noct. Att. Lib. 3. cap. 3.
2. Aul. Gell. Noct. Attic. Lib. 3. cap. 17. Lomejer. de Bibl. pag. 85. ¶. Aulu-Gelle dit qu'Aristote n'eut pour cette somme qu'une très petite partie des Oeuvres de *Speusippe*, mais Diogéne Laërce dit en général τὰ βιβλία.
Liberius ut supra pag. 119.
3. Id. Ibid. Liberius, &c. pag. 120.
N B. Il est dit que Ptolomée Philadelphe paya aux Athéniens quinze talens d'argent pour les Tragédies d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide. Galien & le Giraldi après lui, racontent la chose un peu autrement. Ils ne parlent que de Sophocle & d'Euripide. Ils disent que les Athéniens ayant refusé à Ptolomée les Exemplaires corrects de ces Poëtes qu'il avoit demandés, pour mettre en sa Bibliothéque, il défendit qu'on leur laissât emporter du bled d'Alexandrie. mais que la necessité de vivre obligea les Athéniens de lui faire ce présent, pour pouvoir acheter du bled, &c.

ıie (1). Ariſtote donna trois talens es, c'eſt-à-dire, près de ſept mille de quelques Ecrits de Speuſippe ne- Platon, qui ne faiſoient qu'un vo- ſſés petit (2). Demetrius Phalereus eter à Ptolomée Philadelphe les O- x des Tragédies de Sophocle, d'Eu- & d'Eſchyle, dont il paya quinze ta- 'argent aux Athéniens, c'eſt-à-dire, trente-quatre mille livres ſelon no- niére de compter (3). Pline ſe fai- rt de vendre quand il lui plairoit ſes s à Laërtius Licinius quarante mille 4).

II. PART. CH. XIV.

6940. liv. 14. ſ.

Prix des Livres.

84703 liv. 10. ſ.

Et

e Prince par reconnoiſſance, ne ſe contenta eur accorder la liberté d'acheter le bled, mais leur envoya gratuitement. ¶. Baillet dans ctions ſur les quatre premiers volumes, en vou- oucher cet endroit, l'a empiré. Auſſi n'étoit es modernes, c'étoit immédiatement Galien 2. in Epidem. 3. qu'il devoit conſulter. Il u qu'il n'y eſt parlé ni de *Demetrius Phalereus*, *olomée Philadelphe*, mais ſimplement de Ptolo- ergéte, qui donna en gage quinze talens aux ns pour la ſureté des exemplaires qu'il leur oit des Tragédies d'Eſchyle, de Sophocle, & de deſquelles il ſouhaittoit, diſoit il, avoir ies : ce qu'ayant obtenu, il garda les anciens aires, renvoyant les copies très bien écrites avoit fait faire, & laiſſant les quinze talens héniens en reconnoiſſance du plaiſir qu'ils lui fait. J'ignore pour moi ſur quoi Gyraldus tre fondé pour ſupprimer le nom d'Eſchyle, oſtituer Philadelphe à Evergéte, & pour mê- ſa narration la pretenduë diſette de blé des ns, rien de tout cela ne ſe trouvant dans l'u- ncien Auteur qui a rapporté le fait dont il s'a- veux dire dans Galien.

Au rapport de Pline ſon neveu, Lettre 5. 3. en ces termes ; *Referebat ipſe*, il parle de ſon oncle

.PART. H. XIV.

tix des ivres.

Et pour descendre jusqu'au tems que commença l'Imprimerie, on sait que le Beccatelli, dit Bologna, de Palerme fut obligé de vendre une terre qu'il avoit, pour pouvoir acheter un Tite-Live écrit de la main de Poge Florentin qui employa ce prix de son Livre à acheter une autre terre près de Florence vers l'an 1455. (1). Le Cardinal de Pavie se trouva encore obligé depuis ce tems-là de payer quatre-vingts écus d'or d'un Plutarque, & vingt-cinq des Epîtres de Seneque (2).

acques iccolo-aini.

Depuis que l'Impression a multiplié & rendu les Livres si communs, la cherté n'a point laissé de continuer pour les Manuscrits comme auparavant, mais on peut dire que s'il a fallu juger de l'excellence de ces Manuscrits par la grandeur de leur prix, ce Préjugé semble regarder moins les Auteurs des Livres que les Copistes de ces Manuscrits dont on recherche particuliérement l'e-

oncle, *potuisse se, quum procuraret in Hispania, vendere hos commentarios Lartio Licinio quadringentis millibus nummûm.* Plusieurs éditions pour *Lartio* ont *Largio*, nulle n'a *Laërtio*, car *Laërtius* n'a jamais été un nom Romain. *Quadringentis millibus nummûm*, sont plûtôt, comme le reconnoit Mr. de Saci 40000. livres de notre monnoie que 40000. écus.

1. Gallois, Traite des Bibliothéques pag. 154. ¶. Baillet cite ici Gallois, Traité *&c.* Il falloit dire *le Gallois* ou plûtôt au lieu d'un Moderne peu exact: il falloit comme Naudé page 88. de son Addition à l'Histoire de Louïs XI. citer la Lettre même du Palermitain où il prie Alfonse Roi de Naples de vouloir bien lui dire qui avoit le mieux fait, ou de Poge qui avoit vendu le Tite-Live écrit de sa main pour acheter une metairie; ou de lui qui se disposoit à vendre la sienne, afin d'acheter ce même Tite Live exposé en vente à Florence pour le prix de six vingts, écus d'or

Prix des Livres.

de & l'intelligence, auſſi-bien que
ıuquel ils ont vécu, qui ſont des
nces indépendantes, & tout-à-fait
es des bonnes & des mauvaiſes
les Auteurs.
ard des Livres imprimés, on peut
le ſujet le plus ordinaire de leur
de leur rareté eſt leur ſuppreſſion,
e rien ne donne tant d'envie d'a-
Livre que la difficulté de le trou-
que c'eſt bien ſouvent par cette
que des Livres qui ne valent rien
ıt une grande réputation (3). On
: que cette ſuppreſſion ne ſe fait
ıs des raiſons importantes, & l'on
juger de l'importance du Livre par
ces raiſons, principalement lorſ-
ſont inconnuës, & qu'on les prend
myſtéres d'Etat ou de Religion.
'épargne rien pour entrer dans la
ion de ces myſtéres, & on tâche
de

es citations de Baillet dans la table qu'il
e à la fin du premier volume de l'edit. in-
ort brouillees, je penſe que c'eſt au chiffre
(1) qu'il falloit citer *Liberius* page 120. &
Gallus, Auteurs de néant l'un & l'autre,
t neanmoins allégue avec une entiére ſécu-
avoit conſulté les Lettres du Cardinal de
ıuroit trouvé que dans la 107. celui-ci, ſur
nato Acciaïoli lui mandoit qu'on vouloit
e traduction Latine des Vies de *Plutarque*
umes, 80. écus d'or au dernier mot, &
tout au moins des Epitres de *Sénéque*, lui
our reponſe, qu'il examine ſi les livres ſont
itionnes, & qu'il tâche de les avoir à meil-
hé.

v. de la Rép. des Lettres du mois de Juin
. 420.

. PART. H. XIV.

rix des ivres.

de racheter à quelque prix que ce soit la liberté de l'esprit de l'homme, & celle des Lettres que l'on croit interessées dans la suppression & la condamnation d'un Livre, qui trouve souvent de la protection & quelquefois de l'avantage au milieu de sa disgrace. Cinq cens francs & cinq cens écus même ont paru peu de chose pour un exemplaire à ceux qui ont témoigné tant de passion pour conserver les débris de l'édition de la Vulgate de Sixte V. que Clement VIII. avoit tâché de supprimer. Et ceux qui dans Paris ont bien voulu payer vingt-cinq pistoles pour un Livre *in-quarto* de Volkelius de *la Véritable Religion* (1), après qu'on eut condamné au feu une édition entiére à Amsterdam par l'autorité du Magistrat, ont fait voir jusqu'à quel excès la mauvaise curiosité & la fausse compassion d'un Livre disgracié peuvent nous porter.

§. II.

Debit des Livres.

LE DE'BIT des Livres est encore moins une marque infaillible de leur excellence que leur prix & leur rareté. Il est souvent un pur effet du caprice & de l'inclination du Vulgaire, à qui il appartient particu-

1. Christoph. Sand. Biblioth. Antitrinatior. pag. 96. ¶. Voici ses termes : *Relatum mihi est à fide dignis viris, in Galliis, pro uno exemplari horum librorum ob penuriam eorum persolutos fuisse 25. nummos Hungaricos aureos.*

Et Nouvelles de la Rep. des Lettres du mois de Juin 1684.

culiérement de mettre les méchans Li-
es en vogue, & d'établir la mode dans
Librairie (2).

II. PART. CH. XIV.

Débit des Livres.

Il semble même que le grand Débit fasse
uelque tort aux plus excellens Livres,
ormis à ceux qui sont d'un usage conti-
uel & indispensable à tout le monde, en
e qu'il les rend moins rares & moins pré-
ieux. Mais ce tort ne consiste que dans
mépris, où l'on voit insensiblement
omber ce qui devient trop commun. Car
'ailleurs les bonnes choses ne sauroient
tre trop communes, tant que l'on en
ait estimer le prix, & en faire un bon
sage.

Il est donc inutile de chercher dans le
Débit des Livres, des régles & des mesu-
es pour le jugement que nous en devons
aire. Car si d'une part nous voyons de
ons Livres qui se sont heureusement mul-
ipliés dans le monde, comme la Version
le Louvain qui a été imprimée plus de
leux cens fois dans l'espace d'un siécle (3),
comme le Divin Livre de l'Imitation de
Jesus-Christ qui a passé par plus d'impres-
ions qu'il n'y a de mois qu'il a été com-
osé, comme celui des Confessions de
Saint Augustin & tous ceux qu'on appelle
l'usages Ecclésiastiques & Civils, sans
par-

684. p. 398.
Joan. Filesac. Selector. Lib. 2. cap. 12. pag. 378.
2. *Vulgus deteriori & infirmiori favet.* Ex Tito Li-
io Lib. 42. n. 63.
3. Arnauld, Défense de la Trad. du N. Test.
contre Mallet, pag. 111. Tom. 4.

d'avoir reçû des applaudiss
harangues, d'avoir sû plaire
d'avoir fait des piéces de T
les tout le Peuple couroit a
& une presse toute extraor
voir sû charmer même le
chelieu & presque toute la
XIII. sans néanmoins être
la gloire de bien écrire (1)
ont presque toujours été l'
& de l'horreur des personn
quoiqu'ils ayent toujours t

Satyre 2. *Des Marchands pour les v*
pour les lire.

Escobar avoit déja été
neuf fois dès l'an 1656.
Montalte furent cause qu'o

hors de cette Ville, & loin du tems où nous vivons, nos yeux peuvent nous rendre un témoignage assuré de ce qui se passe actuellement dans la Librairie à la honte des Lettres de notre siécle, où l'on voit des Livres de la médiocre & de la derniére trempe insulter, pour le dire ainsi, à ceux qui sont les plus excellens; & se répandre dans le monde jusqu'au regorgement: tandis que ceux-ci se trouvent resserrés chés le Marchand, ou dans quelques Bibliothéques, & quelques Cabinets choisis d'un petit nombre de personnes intelligentes.

II. 1 CH. Deb Liv

Ce désordre nous oblige de distinguer avec le Vulgaire deux sortes de bontés dans les Livres. La premiere regarde uniquement les Savans & les esprits de bon goût, qui font la plus petite mais la plus précieuse portion de la République des Lettres; & c'est cette bonté qui rend les Livres *durs à la vente*. La seconde regarde les Peuples, en qui l'exemple, la persuasion, & la préoccupation font ordinairement le débit des Livres.

Les Libraires qui sont accoutumés à sacrifier toutes choses à leurs propres intérêts, ne veulent plus entendre parler de cette premiére sorte de bonté, à moins qu'elle ne se trouve jointe à la seconde. Et c'est ce qui fait la difficulté de trouver à Paris des Imprimeurs pour tout ce qui sent l'érudition un peu rare, sur tout lorsque les Ouvrages ne sont point écrits en notre Langue. On

2. Ecrits des Curés de Paris, & autres Piéces, &c.

II. PART. CH. XIV. Debit des Livres.

On ne peut point nier d'ailleurs que les Libraires ne contribuent quelquefois au crédit & à la fortune des Livres qu'ils impriment & qu'ils débitent, parce que l'opinion que l'on a de leur expérience & de leur réputation sert souvent de Préjugé dans l'idée qu'on se forme de la bonté des Livres.

C'est ce qui fait dire à l'Auteur du Mascurat (1) que tout ce qui sortoit des Presses & des Boutiques de la veuve Guillemot, de Robert Sara, de Cardin Besogne, de la veuve d'Antoine Coulon, &c. avoit mauvaise odeur dans le monde à cause du peu de capacité & de la trop grande facilité de ces gens-là : & qu'au contraire on avoit bonne opinion de ce qui venoit des Imprimeries des Sieurs Cramoisy, Vitré, Martin, Rocolet, Petit, de la veuve du Sieur Du Puis, parce qu'ils avoient la réputation de ne se point charger de mauvaises Copies. Et quoiqu'on ne puisse point convenir que tout ce qui a été imprimé par ces Libraires soit universellement bon : il est vrai néanmoins que le Préjugé est si fort, que les plus judicieux & les plus éclairés ne laissent pas encore aujourd'hui de s'arrêter à ces circonstances, principalement lorsqu'on est persuadé de la fidélité, de l'exactitude, & de l'intelligence des Imprimeurs.

La

1. Mascurat ou Jugement des Ecrits contre Mazarin, pag. 203. 204.

2. Pref. des Mémoires & Act. du Clergé, &c.

3. Relat. historiq. de l'Acad. Franç. pag. 18, 19, de l'Edit. in-12. 1672.

II. 1 Ch. Déb Libr

La recherche & le choix que l'on fait des éditions des Manuces, des Estiennes, des Frobens, des Elzeviers, de Plantin & de Vitré, est un témoignage public de la vogue & de la réputation que les bons Imprimeurs donnent aux Livres.

C'est le motif qui a porté Messieurs du Clergé à préférer Vitré à tout ce qu'il y avoit d'habiles Imprimeurs dans Paris par une distinction qui lui étoit tout-à-fait glorieuse (2). C'est le même motif qui a fait choisir Camusat par Messieurs de l'Académie Françoise pour être leur Imprimeur, parce qu'il étoit homme de bon sens, fort entendu dans sa Profession, qu'il n'imprimoit guéres de mauvais Ouvrages, & que selon M. Pelisson c'étoit presque une marque infaillible de bonté pour un Livre d'être de son impression (3).

On a vu depuis trente ou quarante ans un petit Relieur sous les Tours de Notre-Dame s'ériger en Libraire & en Imprimeur, & donner de la réputation aux Livres après en avoir reçû lui-même de leurs Auteurs, & on recherchera toujours les Livres marqués *aux trois Vertus* avec autant de passion que ceux qui sont à l'*Ancre*, à l'*Olivier* & au *Compas* (4).

L'opinion que l'on a euë de la pieté particuliére des Imprimeurs de Cologne & de leur attachement inviolable à la Foi Ca-

4. ¶. Cela veut dire que les livres imprimés chés Charles Savreux seront autant recherchés que ceux qu'Alde Manuce, Robert Estienne, & Christophle Plantin ont imprimés.

II. PART. CH. XIV.

Débit des Livres.

Catholique, a formé parmi nous un Préjugé favorable à tous les Livres imprimés en cette Ville depuis la naissance des nouvelles Hérésies. Les Protestans s'en sont apperçûs, & ils se sont imaginés qu'un des meilleurs moyens de nous ôter l'aversion que nous témoignons avoir de leurs Livres de Religion, étoit d'ôter les noms de Genéve, d'Amsterdam, &c. & d'y substituer celui de Cologne à leur place.

§. III.

Récompense des Livres.

SI LES Récompenses & les gratifications dont on a honoré les Ecrits & les travaux des gens de Lettres s'étoient toujours distribuées avec jugement & avec équité, nous pourrions plus sûrement régler nos Préjugés sur leur mesure, & augmenter ou diminuer les degrés de notre estime sur la grandeur ou la petitesse de ces Récompenses.

Mais il n'est pas aisé de trouver un grand nombre d'exemples de cette liberalité judicieuse hors du Regne d'Auguste & de Louïs le Grand.

La plus grande partie de ces sortes de Récom-

1. ¶. M. Dacier n'estime le *Stater* d'or que sept livres de notre monnoie.

2. ——— ——— *idem Rex ille, Poëma*
Qui tam ridiculum tam care prodigus emit,
Edicto vetuit ne quis se, præter Apellem,
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia. Quod si
Judicium subtile videndis artibus illud
Ad libros & ad hæc Musarum dona vocares,
Bœo

II. PART. CH. XIV.

Récompense des Livres.

penses paroissent avoir été les effets
: inclination aveugle & d'une bien-
ınce intereſſée. Chœrilus fit un Poë-
e la victoire des Grecs sur Xerxès, &
ıelaüs Roi de Macédoine lui donna un
r d'or (1), c'est-à-dire, la valeur de
de deux de nos Louïs d'or pour
ıe Vers. Cependant si on en croit
ce & M. le Févre de Saumur après
2), c'étoient des Vers assés mal

Horat. Epist. I. 23 Lib. II.

ıtus Alexandro Regi Magno fuit ille
œrilus, incultis qui versibus & male natis
'tulit acceptos, regale numisma, Philippos.

i bien que l'on accuse Horace d'avoir
ondu deux Poëtes de ce nom, dont
:mier étoit si bon Poëte qu'on lui don-
second rang d'après Homére, & qui
d'Archelaüs la Récompense que l'on
de marquer pour son Poëme de la vic-
des Grecs: & le second qui vivoit
écle après sous Alexandre le Grand,
un très-mauvais Poëte qu'Alexandre
ıora jamais de son estime ni de sa
bien-

totum in crasso jurares aëre natum.
't neque dedecorant tua de se judicia, atque
unera, quæ multa dantis cum laude tulerunt
ilecti tibi Virgilius, Variusque Poëta.
at. Epistol. I. 237. & seqq. Lib. II.
& Hesychius Milesius, & Suidas.
neguy le Fevre, des Poëtes Grecs pag. 80. 81.
ıs l'abregé de la Vie de Cherile: c'est-là que
: *du Stater* d'or il l'estime une pistole.

I. PART. CH. XIV. Récompense des Livres.

bienveillance. Mais il suffit qu'Horace (1) ait crû que ç'a été le méchant Poëte Chérile, & son mauvais Ouvrage qui a été récompensé si libéralement, pour faire voir le peu de fondement que l'on doit faire sur ces sortes de reconnoissances.

(2) Cette erreur l'a jetté dans une autre en lui faisant croire qu'Alexandre, qui avoit le goût si fin pour la Peinture & les autres Arts, n'étoit qu'un stupide & un Béotien dans les jugemens des Livres & des Vers. Mais il ajoûte qu'il n'en étoit pas de même d'Auguste, que les faveurs & les gratifications extraordinaires dont il avoit comblé Virgile & Varius, ne feroient jamais de deshonneur au jugement favorable que ce Prince faisoit de ces deux Poëtes. En quoi Auguste étoit généreusement suivi de Mécénas qui lui avoit communiqué une par-

1. Voss. de Hist. Græc. Lib. 4. pag. 48. Idem de Poëtis Græcis.
Lil. Gregor. Gyrald. Dialog. de Poët. Græc.
G. Matth. Konigli Biblioth. Vet. & Nov. pag. 188.

2. ¶. Baillet se seroit mieux expliqué s'il avoit dit: *Cette erreur l'a jetté dans une autre, en lui faisant croire qu'Aléxandre qui lui paroissoit avoir eu le gout si fin pour la Peinture* &c.

3. Andr. Dacier, Remarques sur l'Ode 12. du 4. Livre d'Horace, pag. 299.

4. ¶. Sozoméne dans la Préface de son Histoire a remarqué le premier que les vers d'*Oppien* à cause de la liberalité que l'Empereur lui avoit faite, avoient eté depuis appellés des *Vers dorés*. Il est vrai qu'il dit que c'etoit de Sévere l'Empereur & non pas d'Aléxandre fils de Sévére qu'Oppien avoit reçu cette liberalité.

5. Jul. Cæsar Scaliger de Arte Poëtic. in critic. Poëtar.

hon-

II. PART. CH. XIV. Récompense des Livres.

rtie de ce bon goût pour les Lettres, de rte qu'au sentiment de M. Dacier, Virle avoit reçû pour lui seul tant de la liralité d'Auguste que de celle de ses amis ès de deux cens cinquante mille écus ur ses Vers (3).

On peut mettre au rang des Récompen- judicieuses celle que l'Empereur Carala donna à Oppien pour son Poëme de Pêche qu'il trouva si fort à son gré, 'il lui fit payer un *Stater* d'or pour chae Vers (4), comme Archelaüs avoit t à Chœrilus, ce qui fut cause qu'on apla dans la suite les Vers d'Oppien *des ers dorés* (5).

Charles V. Roi de France donna une harge de Maître des Requêtes pour une raduction de la Cité de Dieu (6). (a) a quoi ce sage Prince avoit plus d'égard à

Ant. Godeau Hist. de l'Eglise, fin du 5. siécle, g. 711. Tom. 1.

5. Journal de Sav. du 15. Mars 1666. ¶. *Ce Traleur de la Cité de Dieu* s'appelloit Raoul de Presle. Traduction, comme l'a curieusement remarqué Verdier, a été imprimée à Abbeville par Jean du é, & Pierre Gérard en 1486. la seconde à Paris l'an 32 par Galliot du Pré.

☞ (a) Budée, dans ses Commentaires de la Langue ecque, dit qu'il fut fait Maître des Requêtes à use de la connoissance qu'il avoit de la Langue ecque. Voici l'endroit : *Permultis annis, antequam munus à Rege sperare cœpi* (il parle de la Charge de aître des Requêtes) *ut usque ipse lingua commendane accitus tum in Aulam ; cum animus meus alienissius esset ab hoc instituto ; apud Principem tamen, tum corris, tum animi dotibus, Regiaque Majestatis honestantis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ampliora op:are sine piaculari insolentiâ nullus, modantiâ, possit.* (*Certe quidem ingenio & facundiâ* orna-

menta-

PART. I. XIV. [com-] [pen]se des [Oeu]vres.

à l'utilité publique, & à la bonne volonté du Traducteur qu'au merite particulier de sa Traduction; ayant témoigné encore en d'autres occasions le désir qu'il avoit de faire fleurir les Sciences dans son Royaume, d'exciter une louable émulation parmi les bons esprits, & de reconnoître par ses libéralités les études & les travaux de ceux qui auroient tâché de rendre quelque service à l'Eglise ou aux Lettres.

La République de Venise semble avoir voulu passer en magnificence Archelaüs & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar pour une Epigramme qu'il composa à l'honneur de cette Ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque Vers. Mais cette liberalité nous

tum, iis qui non norunt, incredibili) mire valuit Literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamentum magis quam Latinis Literis acceptum retuli. (Anti-Baillet Tom. 2. pag. 49.) Voyés ci-après page 565. à la fin de la Citation N.B. *Il semble*, &c.

1. Delectus Epigramm. Lib. 7. pag. 363.

☞ (a) Lancelot dans son *Delectus Epigrammatum*, a repris cette Epigramme de Sannazar, à cause qu'elle est fabuleuse. Ce que je souhaiterois qu'il n'eût pas fait, ces sortes d'Epigrammes etant au contraire très belles & très-agréables. Et son opinion a été très-bien refutée par le P. Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme, chap. 9. *Neque intra res*, &c.

J'ajoute à la remarque du Pere Vavasseur que les plus belles Epigrammes sont fabuleuses: témoin l'Epigramme de Niobé, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitele: témoin l'Epigramme de Venus armée: témoin l'Epigramme d'Amaltée, *Perspicuo in vitro pulvis qui dividit horas.* & plusieurs autres semblables, dont l'enumération seroit ennuyeuse. (ANTIB. Tom. 2. p. 50.)

¶. Le P. Vavasseur & Ménage ont eu raison d'appeller

Récompense de Livres.

nous donne une plus grande idée de la générosité & de la reconnoissance de cette République, que de l'excellence du Poëte, puisque son Epigramme est défectueuse, étant du nombre des fabuleuses, & qu'on ne l'a payé que pour son encens (1). (*a*).

Quelques-uns disent qu'Amiot eut l'Abbaye de Bellosane après la mort de Vatable pour une Traduction assés mauvaise qu'il fit du Roman d'Heliodore, & qu'il ne racommoda qu'après son Voyage au Concile de Trente (2).

Philippe Apien Allemand eut deux mille cinq cens Pistoles du Duc Albert pour une simple description de la Baviere (3); mais c'est encore peu de chose en comparai-

les mauvais connoisseurs ceux qui n'approuvent pas l'Epigramme de *Sannazar* parce qu'elle est fabuleuse. Baillet à tout hazard s'en est fié au Collecteur du *Delectus Epigrammatum*, qui n'est pas Dom Lancelot, comme l'a cru Ménage, mais le célèbre Pierre Nicole. L'Epigramme de *Sannazar*, soit par le sens, soit par la versification est assurément très-belle. Ce qu'on dit du présent dont l'honora la République de Venise, semble n'être fondé que sur la tradition. Je n'en trouve nulle preuve authentique dans la Vie du Poëte, quoiqu'écrite assés au long par Jean Baptiste Crispo de Gallipoli. Tout le témoignage qu'il en rend est conçu en ces termes: *Mi afferma il Signore Aldo Manucci* (c'est Alde le jeune fils de Paul) *che la Republica di Venetia diede cento scudi al Sannazaro per ciascun verso dell' Epigramma:* Viderat Hadriacis *&c.*

2. Is Bullart. Acad des Arts & Sciences, &c. ¶. Bayle, Dict. Crit. article d'*Amyot*.

3. Ger. Voss. de Scient. Mathem. p. 258. ¶. Voici les paroles de Vossius: *Is* - il entend le Duc de Baviére Albert V., *pro opera hac remuneratus eum bis mille & quingentis aureis.* Il me semble que par aureis, qui suppose nummis, on entend simplement écus d'or.

ART. XIV.

om- e des res.

raison de ce que Cambden a reçu pour son bel Ouvrage de la description d'Angleterre (1).

Guillaume Xylander pour la Traduction de l'Arithmetique de Diophante, reçut cinquante *thaleres* (2) du Duc de Wirtemberg (3). Jerôme Wolfius n'a presque point fait d'Ouvrages dont il n'ait été très-liberalement recompensé par les Princes & les Ré-

1. ¶. Aussi n'y a-t-il pas de comparaison entre ces deux Ouvrages, celui de *Cambden* méritant plus de pistoles que l'autre de testons.

2. ¶. Une libéralité de 150. livres de notre monnoie ne méritoit pas d'être alleguée.

3. Melchior Adam de Vit. Philosoph. German. page 290. in Vita Xylandri.

4. Id. Ibid. p. 307. Vit. Philos. German. in Hieronymi Wolfii Vita.

5. ¶. Papirius Masso in elogio *Choppini*. Ménage, Remarques sur la Vie de P. Ayrault, & chap. 31. de l'Anti-Baillet.

6. Masson dit, *mille aureos*.

(*b*) Il est vrai que Desportes avoit dix mille écus de rente, comme nous l'aprenons du Satyrique Regnier, son neveu.

Or, Rapin, quant à moi, je n'ai point tant d'esprit.
Je vai le grand chemin que mon oncle m'aprit:
Laissant là ces Docteurs que les Muses instruisent
En des arts tous nouveaux, & s'ils font, comme ils disent,
De ses fautes un Livre aussi gros que le sien,
Telles je les croirai, quand ils auront du bien,
Et que leur belle Muse, à mordre si cuisante,
Leur don'ra, comme à lui, dix mil écus de rente.

Mais ces dix mille écus de rente ne consistoient pas en une Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies, celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Josaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébende de la sainte Chapelle de Paris. (ANTIB. To. A. p. 315.)

Républiques d'Allemagne, & souvent même plus d'une fois (4).

Rene Choppin eut des Lettres de Noblesse (5) pour son Livre du Domaine, & mille pistoles (6) pour la premiere partie des Coûtumes d'Anjou. (*b*) Philippe des Portes Abbé de Thiron gagna trente mille livres de rente à faire des Vers, dont il n'auroit pas pû tirer trente écus s'il avoit vécu de nos jours (7). L'Au-

II. P
CH.
Réc
pens
Livr
Une
de 1
écus

N B. Il semble que j'aye voulu insinuer par une Note marginale que les trente mille livres de rente, que Desportes gagna à faire des Vers, consistoient en Abayes, il est bon néanmoins de savoir que les gratifications diverses qu'on lui fit à la Cour y contribuérent quelque chose. Car sans parler des sommes qu'il reçut de l'Amiral de Joyeuse en differentes fois, en l'une desquelles il eut dix mille écus; les Rois de France Charles IX. Henri III. & Henri IV. le comblerent de divers présens, & Claude Garnier assure dans sa Muse infortunée qu'il savoit de lui-même que Henri III. lui fit donner comptant dix mille écus qui faisoient alors une somme plus considérable qu'aujourd'hui : aussi bien que les quatre mille livres d'or que le Roi Charles V. faisoit payer à Raoul de Presles jusqu'à ce qu'il eut achevé la Traduction Françoise de la Cité de Dieu, avant que de lui donner une Charge de Maître des Requêtes. *Voyés ci dessus, page* 561. *la Note* (*a*) Budée, *&c.*

7. Balzac, Remarques sur les Sonnets de Job & d'Uranie chap. 8. ¶. Balzac dans l'endroit cité ne dit rien de positif sur la fortune que Desportes avoit faite par ses vers. C'est dans ses Dissertations Chrétiennes & morales page 400. du Tome 2. de ses Oeuvres *in-folio* qu'il a dit : *La peine que prit Desportes à faire des vers lui acquit un loisir de dix mille écus de rente.* En quoi il a embelli cette expression de Régnier dans sa neuviéme Satyre, où il parle des envieux de son oncle Desportes:

—— *Et s'ils font comme ils disent*, &c.

Mairet dans sa Lettre au Duc d'Offone a dit que Desportes avoit lui seul recueilli les récompenses de tous les

Récompense des Livres.

Mais il semble qu'il ne se soit encore trouvé personne qui se soit plu davantage à répandre ses liberalités sur toutes sortes d'Ecrivains, & particuliérement sur les faiseurs de Vers que le Cardinal de Richelieu, dont la conduite a confirmé le Public dans la pensée où il est que les meilleurs Ecrivains ne sont pas toujours les plus favorisés ni les mieux recompensés.

Ce n'est point blesser le respect dû à la mémoire de ce grand homme, de dire qu'il suivoit plûtôt ses inclinations dans la distribution de ses graces, qu'il n'avoit égard au mérite de ceux qu'il vouloit gratifier.

(1) Il donna au Sieur Colletet outre la pension ordinaire qu'il lui faisoit comme aux autres Poëtes, six cens francs pour six Vers. Colletet se trouva si bien payé, qu'il eût souhaité lui vendre tous ses Vers au même prix comme il le témoigne lui-même par ce distique:

Armand, qui pour six Vers m'as donné six cens livres,

Que

1. Guill. Colletet dans son Art Poëtique 1. Traité, pag. 25.

2. Pelisson, Relat. historique de l'Académie Franç. page 115. 116.

3. ¶. Le Cardinal Mazarin n'a jamais rien déboursé pour cette *Préface* des Poësies de Maynard, laquelle d'ailleurs n'est pas de Chapelain, mais de Gomberville. Cette double erreur est de Naudé page 237. de son Mascurat. Baillet qui l'a copiée d'après lui, l'a depuis reconnuë ingénument. Voyés la Note suivante N B. *J'ai rapporté* &c.

4. N B. J'ai raporté sur la foi de Monsieur Naudé que Monsieur Chapelain reçut mille francs du Cardinal Mazarin pour la Preface des Poësies de Maynard. J'avois sujet de croire que Naudé étoit témoin oculaire du fait, ayant été Bibliothé-

caire

II. PART. CH. XIV. Récompense de Livres.

„ travaillé pour l'immortalité de son nom
„ à la verité, mais qu'il a mieux aimé que
„ ses Ouvrages le fissent vivre, que de fai-
„ re vivre ses Ouvrages, & qu'il a cru
„ qu'un homme sage devoit preferer les
„ Pistoles de son siécle, aux vains hon-
„ neurs de la Posterité (1).

L'Amiral de Joyeuse donna une Abaye pour un seul Sonnet, au raport de Monsieur de Balzac (2), & Monsieur Ménage ajoute que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une piéce impertinente qui lui avoit plu (3).

Jacques Philippe Tomasini fut recompensé d'un Evêché en Italie pour avoir donné ses éloges, qui sont assés peu de chose; & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il avoit volé ces éloges à Rhodius pour les publier sous son nom, comme nous serons obligés de le dire au Recueil des Plagiaires (4). Mais

ce style-là, où il n'avoit pas oublié le zénit de la vertu, le solstice de l'honneur, & l'apogée de la gloire, non plus que le Roi des merveilles, & la merveille des Rois, outre toutes les passions & toutes les puissances de son ame.

Conferés ces deux faits prétendus de l'Amiral de Joyeuse, avec ce que nous avons dit de Desportes, Abbé de Thiron en la page 565. ¶. Cette note de Baillet n'est bonne qu'à supprimer de même que celle qui est en marge de la page 565. où il suppose que le revenu dont jouïssoit Desportes consistoit en une seule Abbayie qui lui rendoit par an 10000. écus. Il a voulu inutilément racommoder cela par le N B. *Il semble*, &c. de cette même page 565.

4. Colomiés, Recueil de particularités, num. 109. ¶. Jean Albert, nommé alors en Latin, *Faber*, aujourd'hui *Fabricius* dans sa Centurie des Plagiaires n. 31. parle de ce *Tomasini* un peu plus au long que Colomiés.

PART. I. VIX.

com- mise des vres.

Mais il semble qu'il ne se soit encore trouvé personne qui se soit plu davantage à répandre ses liberalités sur toutes sortes d'Ecrivains, & particuliérement sur les faiseurs de Vers que le Cardinal de Richelieu, dont la conduite a confirmé le Public dans la pensée où il est que les meilleurs Ecrivains ne sont pas toujours les plus favorisés ni les mieux recompensés.

Ce n'est point blesser le respect dû à la mémoire de ce grand homme, de dire qu'il suivoit plûtôt ses inclinations dans la distribution de ses graces, qu'il n'avoit égard au mérite de ceux qu'il vouloit gratifier.

(1) Il donna au Sieur Colletet outre la pension ordinaire qu'il lui faisoit comme aux autres Poëtes, six cens francs pour six Vers. Colletet se trouva si bien payé, qu'il eût souhaité lui vendre tous ses Vers au même prix comme il le témoigne lui-même par ce distique:

Armand, qui pour six Vers m'as donné six cens livres,

Que

1. Guill. Colletet dans son Art Poëtique 1. Traité, pag. 25.

2. Pelisson, Relat. historique de l'Académie Franç. page 115. 116.

3. ¶. Le Cardinal Mazarin n'a jamais rien déboursé pour cette *Preface* des Poësies de Maynard, laquelle d'ailleurs n'est pas de Chapelain, mais de Gomberville. Cette double erreur est de Naudé page 237. de son Mascurat. Baillet qui l'a copiée d'après lui, l'a depuis reconnuë ingénument. Voyés la Note suivante N B. *J'ai rapporté* &c.

4. N B. J'ai raporté sur la foi de Monsieur Naudé que Monsieur Chapelain reçut mille francs du Cardinal Mazarin pour la Preface des Poësies de Maynard. J'avois sujet de croire que Naudé étoit témoin oculaire du fait, ayant été Bibliothé-

caire

Il n'est rien de plus ordinaire que de voir le mérite negligé & souvent maltraité, tandis que les Esprits présomptueux & les méchans Ecrivains sont dans la faveur. Je n'entreprendrai pas d'en raporter des exemples, de peur de m'engager à faire un gros Volume à commencer depuis Homere que l'on doit considérer comme le pere & le chef des misérables & infortunés Ecrivains, jusqu'au Tasse qui n'en sera pas le dernier.

II. PA[RTIE] CH. [...]

Récom[pense des] Livre[s]

J'aime mieux renvoyer le Lecteur aux Recueils quoiqu'imparfaits que Pierius, Tollius, Spizelius ont faits des miseres & des malheurs arrivés aux Gens de Lettres, que de m'étendre sur une matiere si odieuse aux personnes qui veulent faire fortune, & si capable de dégoûter de l'étude les Esprits interessés qui recherchent dans les Sciences, autre chose que ce que l'on y doit chercher.

ENFIN si nous voulions examiner tous les Préjugés qui préviennent ou qui alterent la liberté que notre esprit devroit avoir pour bien juger des Livres, la recherche en seroit peut-être trop ennuyeuse & presqu'infinie. Car on peut dire qu'ils se multiplient en nous à proportion que la foiblesse de notre esprit est grande, & que la force de nos passions est violente. L'ignorance dans laquelle nous sommes nés, jointe au peu d'amour que nous avons pour la verité contribuë encore beaucoup à les augmenter. C'est

fol. ¶. *Ce n'est pas Balzac qu'il faloit citer, c'est l'endroit d'où il a tiré cet exemple, savoir l'Oraison de Cicéron pour le Poëte Archias.*

.PART.
H. XIV.
Récompense des Livres.

C'eſt ce qui doit ſans doute diminuer beaucoup l'autorité des jugemens dont j'entreprens de donner un Recueil. Et quoique je donne le nom de *Savans* aux Critiques qui les ont portés, je les conſidere néanmoins pour la plûpart comme des hommes plus ou moins environnés de tenebres, de foibleſſes, & de paſſions, dont les jugemens ſont par conſéquent ſujets à l'erreur, & dont les ſentences ſur diverſes productions de l'eſprit de leurs ſemblables peuvent rarement paſſer pour des Arrêts irrévocables. Mais j'eſpere au moins que ce Recueil pourra contribuer à faire voir comme dans un miroir ou dans un tableau une image aſſés naturelle de l'eſprit de l'homme dépeint avec une bonne partie de ſes défauts, autant en la perſonne de ceux qui y jugent les autres, qu'en celles de ceux qui y ſont jugés; & qu'il pourra faire prendre plus de précautions à ceux qui le liront pour ne point ſe laiſſer determiner dans leurs jugemens par le ſeul vrai-ſemblable, & pour ne point ſe laiſſer aller aux apparences, ſans y aporter le diſcernement neceſſaire pour diſtinguer l'incertitude & la fauſſeté d'avec l'aſſurance & la verité.

TA-

TABLE DES CHAPITRES

Des Jugemens ſur les Livres en général.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

mes

JUGEMENS
DES
SAVANS
SUR LES
RINCIPAUX OUVRAGES
DES AUTEURS,

PAR ADRIEN BAILLET;

Revûs, corrigez, & augmentez par Mr. DE LA MONNOYE.

NOUVELLE EDITION.

TOME PREMIER,

SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,
XDEPENS DE LA COMP*AGNI*
M DCC. XXV.

ABREGE' DE LA VIE DE Mr BAILLET.

MONSIEUR BAILLET naquit le treiziéme jour de Juin de l'an 1649. Presque toute l'Europe étoit alors dans le trouble. Ses parens étoient de Picardie, d'une fortune très-médiocre, au voisinage de la guerre tant au dedans qu'au dehors. Son grand pere s'appelloit Jean, & son pere Adrien. Celui-ci épousa en premiéres noces une fille de son voisinage qui lui donna une fille & un garçon. Ces deux enfans eurent dans leur mariage, la fille deux garçons & deux filles, le fils un garçon & trois filles. Quoique cette famille n'ait rien eu de distingué dans le monde, il *faloit faire* cette remarque pour ren-

rendre compte d'un des articles du Teſtament de Mr. Baillet.

Il étoit l'ainé du ſecond lit, & le premier des ſept enfans qui en ſortirent, quatre garçons & trois filles. Celles-ci ont vécu dans la condition de leur pere, & ſont mortes comme lui au milieu des occupations & des embarras de l'agriculture, & d'une vie toute champêtre; mais les garçons ſe ſont élevés au deſſus de la vocation paternelle.

Le ſecond des quatre s'appelloit Etienne; il étoit né avec un amour violent pour la ſolitude Religieuſe. Sa conduite dans toute ſon enfance en étoit une preuve continuelle. Son pere & ſa mere qui avoient une pieté ſolide, loin de le détourner, l'aidoient dans ſes pieuſes démarches. L'amour de la retraite crût avec l'age de telle ſorte, qu'après avoir examiné longtems le lieu où il pourroit ſatisfaire davantage ſa paſſion, il n'en trouva pas de plus propre que la Maiſon de la Trappe. Il s'étoit retiré avec ſon frere ainé dans un village dont il étoit Vicaire. Ils y vivoient comme des Religieux très-retirés, dans de grandes auſterités. Ce fut de là qu'Etienne

cha-

charmé des merveilles qu'on publioit les Religieux de la Trappe, quitta son cher frere pour y aller solliciter une place. On l'accorda à ses instances; mais le Pere Abbé à la vuë de la foiblesse de sa compléxion, ne put lui accorder au bout du Noviciat l'engagement qu'il avoit mérité d'ailleurs par sa ferveur à observer la Régle. Etienne mortifié de ce refus, sans perdre espérance, pria la Communauté de le souffrir au moins en qualité de Frere-Donné, tant il avoit d'envie de vivre & de mourir dans cette sainte Retraite. Il y est depuis 28. ans dans les divers emplois ausquels on l'applique.

Le troisiéme qui s'appelloit Pierre avoit une inclination merveilleuse pour la Chirurgie. Ses frequentes & longues courses de jour & de nuit pour le Public l'ont enlevé tout jeune.

Le dernier des quatre étoit Antoine qui fit ses études à Beauvais dans le petit Seminaire comme son ainé, vint à Paris avec lui, y reprit l'étude de la Philosophie. Il avoit un goût singulier pour la Physique particuliére qui lui forma celui de la Médecine. Pour y réussir *il joignit la* pratique à la théo-

rie. Mr. de Lamoignon informé de ſa connoiſſance & de ſon amour pour les Livres en général & pour la Médecine en particulier, le nomma Sou-Bibliothécaire au Collége Mazarin. Après y avoir travaillé quelques années, Mr l'Intendant de Flandres lui offrit le ſoin de l'Hopital militaire de Dinant. Il l'accepta, & remplit ce poſte où il mourut après avoir mérité les éloges de celui qui le lui avoit donné, & de tous ceux à qui il a eu affaire.

L'ainé de tous dont on donne la Vie, fut nommé Adrien ſur les fonts de Batème ſelon la coutume du pays qui donne preſque toujours aux ainés le nom du pere. Son parain & ſa maraine étoient les voiſins du pere, à peu près de même condition.

Le pere faiſoit valoir par ſon induſtrie un petit fonds de terre qu'il avoit reçu de la ſucceſſion de ſes ancêtres. Les malheurs de la guerre qui tombérent d'abord ſur la Picardie comme frontiére, l'obligérent à en engager une partie, & à ſe réduire à cultiver les terres d'autrui pour ſubſiſter, & entretenir dans une honnête médiocrité ſa nombreuſe famille. Il fut même obligé dans la ſuite de ſortir du

lieu

[illegible]

[illegible] pour [illegible]dre [illegible]

[illegible] gnacourt devenu grand

[illegible] de Maire.

[illegible] enfans [illegible]

[illegible] la naissance [illegible]

[illegible]

[illegible] ment.

[illegible]

[illegible]

comme un Novice, il revenoit le soir à la maison paternelle. Il étoit si content qu'en un an seulement il devint assés fort dans la piété & dans l'étude du Latin pour être présenté à son Evêque & lui demander place dans son petit Séminaire, il eut la consolation de l'obtenir & d'y être reçu avec beaucoup de distinction.

Baillet étant donc entré au petit Séminaire, y commença ses études par la Sixiéme. Il fut toujours des premiers dans toutes ses Classes. Mais il faut avouer qu'il n'y brilloit pas & ne s'y distinguoit pas autrement que les douze plus forts d'une centaine d'Ecoliers; ce fut dès la Cinquiéme & à la fin de sa Quatriéme que l'amour pour les Livres & pour l'Etude se déclara fortement même avec passion, jusqu'à prendre quelque argent à son pere pour acheter des Livres.

On se servoit avec fruit au Collége des Méthodes Françoises de Port Royal pour le Latin & le Grec. Les foibles se contentoient des Abrégés; mais les courageux avoient les grandes Méthodes. Baillet avoit appris le Grec dans la Grecque. Il apprit la Poësie Latine & Françoise dans la Latine.

Il y trouva toutes les espéces de vers dans l'une & l'autre Langue avec toutes leurs beautés & leur finesse ; & quoiqu'on se contentât dans sa Classe d'ébaucher la composition des vers Latins seulement, il y acquit par lui-même sur la lecture des régles & des meilleurs modéles proposés dans la méthode une telle facilité que l'on a sû de lui & de ses bons amis, compagnons, & témoins de ses études sécrettes, qu'il tournoit déja toutes ses Leçons en vers Latins & François. Il habilloit tous les sujets qui le frappoient tantôt à la Latine, tantôt à la Françoise, toujours en vers. C'étoit selon lui sa Farce comique, ses Gilles rimailleurs, ses Arlequins Poëtes. Il n'avoit garde de les communiquer à ses Maîtres trop sérieux pour les souffrir. Il s'en divertissoit en son particulier ou avec trois ou quatre jeunes gens choisis à peu près de son humeur, avec lesquels il avoit formé des liaisons d'amitié & d'études les plus innocentes & les plus fermes. Cette manie de versifier le tint jusqu'à la fin de sa Philosophie, & même au de-là jusqu'à son entrée dans le grand Séminaire pour y recevoir les *Ordres. Il lut* tous les Poëtes Latins

qu'il put trouver parmi ses connoissances; Virgile, Horace, Ovide, Juvenal, Seneque, &c. S'il étoit circonspect pour la lecture des Poëtes Latins, il l'étoit encore plus pour celle des Poëtes François. Il se contenta de ceux que la Méthode de Port-Royal propose. Comme cette lecture lui coutoit peu d'application, & qu'elle le divertissoit, il y passoit presque tout son tems dont il ne se réservoit que ce qu'il lui en falloit pour faire ses extraits & mettre en vers ce qu'il entendoit lire d'Histoire sainte ou prophane tous les jours.

Il donna à ses extraits le titre de *Juvenilia* qui grossirent entre ses mains pour en faire deux bons volumes. Il étoit à sa dix-septiéme année quand il les fit pour recueillir ce qu'il trouvoit digne de remarque & de souvenir dans les Poëtes sur la Théologie Païenne, les fausses Divinités, les Sacrifices, les Temples, les Jeux publics, & tout le reste qui y a rapport. Ces *Juvenilia* sont restés parmi ses manuscrits après avoir servi de modéle à Mr. de Lamoignon dans ses études. Il monta en Rhétorique où il passa deux années entiéres, & suivoit les leçons du Maître

&

& l'ordre de la Classe plutôt pour trouver & appliquer dans ses lectures particuliéres l'usage des préceptes qu'on y enseignoit. Content de parcourir la Rhétorique de Mr. Lenglet qui étoit très-claire & très-méthodique, & les plus belles Oraisons de Ciceron & de Quintilien, il donna tout le reste de son tems à l'Histoire & à la Géographie.

Il avoit déja lû beaucoup d'histoires, il en avoit fait des extraits; mais c'étoit d'une maniére assés vague, & plutôt pour satisfaire sa curiosité naturelle que pour établir un systême réglé. Ce fut en Rhétorique qu'il commença à donner à son travail quelque ordre proportionné au dessein qu'il y conçût d'embrasser toute l'Histoire. Ce fut dans ce tems qu'il commença son plan de Chronologie: & celle qu'il a donnée à la fin de ses Vies des Saints n'est qu'un petit extrait de celle qui regarde les deux Testamens. A mesure qu'il plaçoit dans l'ordre des tems les faits historiques qui lui paroissoient de quelque considération, il recherchoit avec soin le lieu où les choses s'étoient passées, celui de la naissance, de la vie & de la mort des personnes qui de-

voient avoir place dans ſon abrégé hiſtorique. Il ne ſe contentoit pas de la Géographie ancienne, il y joignoit la moderne qui donne l'état où ſe trouvent ces mêmes lieux : c'étoit faire inſenſiblement l'hiſtoire de la fortune de toutes les parties du monde depuis Adam juſqu'à notre tems. *Mais comme* il s'appliquoit plus à l'Hiſtoire Ecléſiaſtique qu'à l'autre, il l'embraſſa entiérement, & la Topographie Ecléſiaſtique qu'il a donnée enſuite des Vies des Saints eſt un fruit de ſes premiers travaux ſur la Géographie.

Pour comprendre toute l'étenduë & l'économie de ſes études ſur la Chronologie & la Géographie par rapport à ſa vocation Eccléſiaſtique, il ſuffit de parcourir ſon deſſein tel qu'il le donna en 1694. pour mettre à profit tout ce qu'il ſeroit obligé de lire pour ſon éxécution. Sa Philoſophie ſe paſſa ſans grande attention, ne s'occupant que de ſa curioſité Hiſtorique, cependant il ſoutint un Acte où il répondit en Maître devant toute la Ville de Beauvais.

Le ſuccès de ſa Théſe ne lui enfla pas le cœur. Les applaudiſſemens le mirent en garde ; il n'en devint que plus

plus humble, plus retiré & plus mortifié. Ce qui amollit les autres, ne servit qu'à redoubler son application. En 1670. & 1671. il passa au grand Seminaire, où il étudia la Théologie, c'est-à-dire, la Science de l'Ecriture-Sainte, des Conciles & des Peres; la vérité des Dogmes, la pureté de la Morale, la sainteté de la discipline de l'Eglise; c'étoit tout ce qui composoit les cahiers de Mr. Haslé, & les instructions de Mr. de Baupuits, sous lesquels il l'étudioit avec beaucoup de progrès. Ces études faites pendant deux ans & demi, avec tant de choix, sous de si savans Maîtres, les jours & les nuits sans autre interruption que les cinq heures du lit, jettérent de profondes racines dans l'esprit & le coeur de Mr. Baillet, l'un & l'autre étoit bien préparé. L'amour de la Vérité étoit le seul motif de son travail. Ennemi de l'inutilité, de la curiosité, & de la vaine gloire, il n'étudioit que pour s'édifier. Il se croyoit par un fond d'humilité si peu propre à autre chose qu'à la retraite & à l'étude, qu'il conçût dès-lors le désir de se retirer pour vivre *sans embarras*, sans distraction. Son frere Etienne qui venoit le voir au

Dessein retraite

Collége, l'entretenoit toujours de son projet de solitude. Ce fut dans ces saints entretiens que les deux fréres s'animérent, se fortifiérent dans leurs pieuses résolutions. Adrien étoit sur le point d'être rappellé du Collége au grand Séminaire pour y recevoir les Ordres sacrés, il redoutoit cet engagement prochain. Pour s'y soustraire & n'être point d'ailleurs à la charge de son pere, il concertoit déja avec son frere des moyens de se retirer à la Trappe, quand son Evêque & ses autres Supérieurs lui commandérent de professer la Cinquiéme au Collége. Ce commandement auquel il ne s'attendoit guére le surprit. Il eut beau alléguer qu'il n'avoit jamais étudié pour remplir cet emploi, qu'il n'en avoit point les talens, il fallut céder à l'ordre, & commencer à la Saint Remi l'ouverture des Classes. Que fit Mr. Baillet pendant les deux années qu'il régenta la Cinquiéme? Il étudioit d'abord à fond tout ce qu'il devoit enseigner à ses écoliers; la Religion faisoit l'ame de toutes ses instructions; il gagnoit les plus opiniâtres par une tendresse soutenue de fermeté. Il est vrai qu'il paroissoit pancher vers la [illegible], mais

72. Re-
ate jus-
'à la S.
emi
76.

il la couvroit de sa charité par une égalité qui retenoit dans les bornes du devoir contre la légereté ordinaire à la jeunesse. On étoit fort content des écoliers de Mr. Baillet pour la modestie, l'application, & les progrès dans l'étude, il s'y donnoit sans réserve.

Après avoir passé deux ans en Cinquiéme les Supérieurs voulurent le faire monter en Rhétorique, assurés qu'il rempliroit avec suffisance cette place, & que le Public ne perdroit rien à la mort de Mr. Lenglet, si Mr. Baillet l'acceptoit; mais on ne put l'y résoudre, soit qu'il se défiât de ses forces en les comparant à celles du défunt Rhétoricien, soit plûtôt qu'il voulût avoir plus de loisir pour continuer le genre d'études qu'il avoit commencé depuis plusieurs années, & auquel la Rhétorique auroit sans doute fait une grande diversion. Il éluda donc pour cette fois les intentions de ses Maîtres en leur proposant un sujet dont ils seroient tout autrement satisfaits. C'étoit son confrére & son voisin. Les Supérieurs ne le pressérent donc plus que pour monter en Quatriéme y remplir cette place.

Ce changement n'en apporta pres-

que point ni à sa maniére extérieure, ni à sa conduite particuliére. C'étoit à peu près les mêmes objets d'étude pour la Classe & la même méthode. Il ne fit donc que continuer les deux années suivantes ce qu'il avoit fait les deux précédentes. Il ne faisoit d'autre mouvement que de son Cabinet à la Classe, & de la Classe à son Cabinet. Un garçon qui faisoit ses commissions au dehors le dispensoit de sortir. Au diner, au souper, il voyoit tous les jours ses Supérieurs & ses confréres, ne bûvoit pas de vin, travailloit jour & nuit, & faisoit tous les jours de nouvelles découvertes plus conformes à son inclination qu'il n'avoit fait jusqu'à la troisiéme année de sa Régence. Son emploi lui procûroit environ 600. livres par an. Il étoit nourri. Content de très-peu, il ne dépensoit rien; de sorte qu'après avoir supplée aux besoins pressans de sa famille, il employoit le fruit de sa profession à se donner des Livres. Il en avoit fait une assés bonne provision des meilleurs pour son projet; puis qu'il est certain qu'en sortant du Collége il avoit de toute leur lecture ramassé un nombre d'Auteurs déguisés qu'il avoit démasqués, suffisant

pour

pour en composer deux volumes. Ses Dissertations en Latin & en François sur leurs déguisemens, subsistent encore très-amples, & très-correctes, telles qu'il les avoit rangées au Collége. Il n'en a donné dans la suite que la Préface en un volume sous le titre d'Auteurs déguisés. Mais le corps de l'Ouvrage dont il avoit obtenu Privilége, est resté parmi ses manuscrits. Son Evêque le tira du Collége à la Saint Remi de 1675. pour le faire venir au grand Seminaire, & lui conférer les dégrés de l'Ordre Ecclésiastique.

L'obéissance parut toujours à Mr. Baillet le parti le plus sûr quand il s'agit de suivre la voix du Pasteur légitime. Il avoit jusques-là pratiqué les régles qu'il publia depuis de cette vertu dans un Livre qui a pour titre *la Conduite des Ames*, c'est-à-dire, les devoirs d'un Directeur, & la soumission qui lui est dûe; il entra au Séminaire où les trois premiers mois lui servirent de préparation à l'état saint du Ministére en général, & en particulier à la réception de la Tonsure & des quatre Mineurs. Il les reçut au mois de Janvier de l'année suivante; & de trois *mois en trois* mois le Soudiaconat, le

1676

Dia-

Diaconat & la Prêtrise. Ces interstices ne lui paroissoient pas suffisans. Mais il fallut s'en tenir encore à la volonté de ses Supérieurs. L'Evêque, Mr. Haslé & Mr. Hermant ses grands Vicaires, Mr. Tristan, Mr. le Maire Chantre de la Cathédrale, tout habiles qu'ils fussent, ne pouvoient dans leurs examens trouver en lui les bornes de la Science nécessaire à un Ecclésiastique. Ils lui en trouvoient bien au-delà du commun, & certainement ils ne l'auroient pas admis aux Ordres, s'ils ne lui avoient trouvé encore plus d'humilité qui fût capable de le garantir de l'enflure du cœur trop ordinaire aux Savans. Il ne bornoit pourtant pas ses études à la Théologie. Un de ses Confreres nous a appris en 1695. que la Vie de Mr. de Peiresc faisoit son amusement; qu'il avoit fait de savantes remarques sur les nouveaux Conciles de la derniére impression, lesquelles il communiquoit à ses amis aux heures de récréation.

L'Evêque, éxact observateur des Canons de l'Eglise, s'étoit imposé cette loi, de n'ordonner Prêtre aucun Séculier, qu'il n'eût une Eglise & une Paroisse à laquelle il pût l'attacher

pour

pour un tems ſeulement, dans le deſſein de juger de l'ouvrier à l'œuvre, c'eſt pourquoi il l'envoya dans une Paroiſſe aux extrémités du Diocèſe, pour y être Vicaire en Chef. Ce lieu qui s'appelle Lardiéres entre Meru & Beaumont, étoit déja ſi pauvre alors, que les Habitans ne pouvoient abſolument ſe cottiſer pour rétablir le Presbytére. Les pauvres trouvoient en lui des ſecours qu'ils n'avoient pas reſſenti juſqu'alors. Tous le beniſſoient: mais quel exemple pour les Prêtres, s'ils font attention que Mr. Baillet n'avoit point de patrimoine, très-peu d'épargne de ſa Régence, chargé de ſe nourrir, ſon frere, & un petit valet, que tout le produit de ſon Vicariat ne paſſoit pas 300. livres; qu'après avoir fait tout ce que nous venons de marquer, il trouvoit encore en réſerve de quoi venir à Paris tous les ans acheter des Livres. On ceſſera d'en être ſurpris dès que l'on ſaura ce que le frere Etienne a déclaré depuis ſa mort, que chés ſon frere on ne bûvoit que de l'eau, on ne mangeoit que de gros pain, jamais de viande de boucherie, preſque point de lard, des légumes ſeulement *tirées* du jardin, cuites à l'eau

&

& au sel, blanchies d'un peu de lait, à peu près comme à la Trappe, où ils avoient toujours envie de se rendre, tout accoutumés aux austérités qu'ils avoient appris qui s'y pratiquoient. Un jour de Dimanche le bon frere Etienne crut bien faire d'assaisonner la petite portion un peu plus grassement qu'à l'ordinaire. Le Vicaire sortoit pour aller dire la Messe quand l'odeur de la sausse lui vint au nés. Il étoit naturellement vif & prompt, la Nation & le tempérament concouroient à cette vivacité. Son premier mouvement le porta à renverser ce qui le frappoit, à faire une sévére réprimande à ce cuisinier, qui depuis le servit à l'ordinaire. Une vie si pénitente, si retirée n'attiroit point chés lui ceux de ses voisins qui vivoient plus à l'aise. Le petit nombre des autres étoit assés retiré. Ce qui laissoit au Vicaire de Lardiéres presque tout le tems de travailler. Il en avoit encore plus qu'à Beauvais; de sorte que voyant sa Paroisse assés bien renouvellée depuis près d'un an qu'il y étoit, il crut qu'il lui étoit permis de venir à Paris y faire emplette de Livres selon ses petites facultés. A son retour il brigua la condition de Chap-

pier dans l'Eglise de Beaumont. Le Curé de cette petite Ville étoit savant & fourni d'un grand nombre de bons Livres. Le Vicaire de Lardiéres ne sortoit que pour le voir, & en profiter. Ce Curé lui fit tant d'amitié, qu'il lui demanda en plaisantant la derniére place de son Eglise, à condition pourtant de ne confesser ni prêcher. Le Curé reçut sa demande sérieusement, & la lui accorda sur le champ pour le lier sans retour. Il se donna pour Vicaire & Successeur futur Mr. Gavois l'un des quatre bons amis du Vicaire. Ce fut pour lui un double engagement qu'il regarda avec l'avis de son Confesseur Mr. Hermant, & la permission de son Evêque, comme la voix de Dieu qui l'y conduisoit pour ses desseins. Il se disposoit à venir quand il sût que le Curé cédoit sa place à Mr. Gavois. Ce changement diminua sa joie; car il estimoit l'un & l'autre: il se flatoit de profiter de leur compagnie. Il ne changea rien néanmoins à la résolution prise. Il vint à Beaumont vers le milieu de Mai avec son peu de meuble, & tous ses Livres en grand nombre, muni de la permission de l'*Evêque*, apellé par les deux Cu-

rés

rés ancien & nouveau. Il croyoit qu'il ne s'agiſſoit plus que d'endoſſer la Chappe pour prendre poſſeſſion de ce petit poſte. Lorſqu'on le vit arriver, il ſe leva un tumulte de toute la Ville contre lui. Un Prêtre enfant de la Ville briguoit ſous main le même emploi, pour vivre agréablement dans ſon Pays, au milieu de ſa famille, parmi ſes amis & ſes compatriotes. Il étoit grand, bien-fait, d'un extérieur fort revenant. Tous vouloient abſolument de lui, & s'oppoſoient à la reception de Mr. Baillet. Cette tempête dura quinze jours; Mr. Baillet auſſi tranquile à ranger ſes Livres au milieu de tant de vacarme, vivoit comme ſi elle n'eût point été pour lui, ſans s'inquieter, ſans ſe remuer, même ſans ſe plaindre; il laiſſoit aux autres le ſoin de ce dénouement, & à Dieu celui de terminer la difficulté comme il plairoit à ſa Providence. Cependant on en écrivit à Madame la Maréchale de la Mothe, Dame temporelle de la Ville. Informée du mérite du ſujet, elle fit ſavoir aux Habitans ſes intentions en ſa faveur. Ces gens prévenus & aheurtés à leurs ſens, ne vouloient pas ſe rendre; enfin elle fut obligée d'en écrire

à son Baillif. Par malice les Habitans avoient avancé que Mr. Baillet ne savoit pas chanter. C'étoit une de leurs calomnies; car on fut surpris de l'entendre chanter avec force, & une connoissance aussi parfaite du Pleinchant que s'il en avoit fait son étude capitale. Malgré ces difficultés il fut reçû, & enfin il se vit paisible de toutes parts. Alors il partagea son tems: il en donna la premiére portion aux fonctions de son emploi, chantant l'Office, faisant le Catéchisme, répondant à ceux qui le consultoient; tout le reste étoit pour son cabinet & ses Livres.

Mort son E[vê]que 1 Juillet 1679.

Au milieu d'un si grand calme dont il ne jouïssoit que depuis deux mois, la nouvelle de la mort de son Evêque vint le frapper si vivement qu'elle tira de ses yeux un torrent de larmes, & perça son cœur d'une douleur aussi violente que l'est celle d'un bon enfant à la vûë de la perte d'un pere tel qu'étoit cet Evêque pour ses Diocésains, & d'une maniére plus particuliére pour les enfans de son petit Séminaire. La désolation publique du Diocése, la consternation du Clergé, faisoit un spectacle qui fondoit les cœurs les plus durs. Que ne res-

ressentoit donc pas un cœur tendre, nourri du pain de ce Pasteur depuis tant d'années, si reconnoissant de tant de graces qu'il en avoit reçû? Après avoir donné quelque-tems à l'excès de son affliction, l'esprit revenu de son trouble, pour se consoler, il s'amusa à mettre en ordre la Vie de ce saint Prélat. Un autre accident causa encore quelque distraction à son travail. La mort de Mr. de Lamoignon premier Président du Parlement touchoit sensiblement Mr. Hermant. C'en étoit assés pour intéresser Mr. Baillet qui regardoit les biens & les maux de son Directeur comme les siens propres, ou plûtôt qui n'ayant presque point de sensibilité pour tout ce qui lui arrivoit personnellement de bien ou de mal du côté de la fortune, la reservoit toute entiére pour ses patrons & ses amis. Cette mort, il est vrai, lui procura l'avantage de le voir comme il passoit par Beaumont pour aller à Paris se consoler de cette perte avec Mr. son fils l'Avocat Général.

Mr. Hermant tenoit depuis longtems à toute cette illustre famille qui l'estimoit, l'aimoit, & l'attiroit quelquefois à Paris. Le fils qui avoit hé-

rité de ſon pere non ſeulement ſa belle & nombreuſe Bibliothéque, mais bien plus ſon amour pour les Lettres & les vrais Savans, reçut Mr. Hermant avec de nouvelles démonſtrations d'eſtime pour le dédommager autant qu'il pourroit de la perte qu'il venoit pleurer avec lui. Ce ſage Magiſtrat accoutumé par les leçons de Mr. ſon pere à faire un juſte diſcernement des perſonnes parmi le grand nombre de Savans qu'il auroit pû conſulter, crut ne pouvoir s'adreſſer plus ſurement à d'autre qu'à Mr. Hermant pour lui trouver un homme qui pût tout à la fois avoir ſoin de ſa Bibliothéque & l'aider efficacement dans les beſoins continuels de ſa Charge ſur tous les ſujets qu'il y faut traiter, & pour la diſcuſſion deſquels il falloit tirer des éclairciſſemens des Livres de la Bibliothéque. A cette demande Mr. Hermant n'héſita pas d'un moment. J'ai votre homme pour le fonds, dit-il, à Mr. de Lamoignon, ſi vous ne vous rebuttés pas d'un extérieur peu poli. Nous avons beſoin de fond, la forme ne m'embaraſſe point; l'air de ce pays, & un grain de ſel diſcret fera le reſte: il en trouvera ici. Il *n'en fallut pas* davantage pour preſſer

Mr.

Mr. Baillet de venir à Paris préſenter ſes ſervices à Mr. l'Avocat Général. Il faut avouer qu'il aimoit Paris depuis qu'il y étoit venu faire proviſion de Livres. La courtoiſie des Libraires de ce tems-là lui paroiſſoit une faveur ſinguliére, & un attrait puiſſant pour lui. Il fut même ſi ſurpris de la propoſition que lui fit Mr. Hermant de la part de Mr. Lamoignon, qu'il croyoit ſérieuſement qu'il vouloit l'éprouver, ou au moins qu'il pourroit bien y avoir quelque mal entendu entre eux. Quand il reconnut que la choſe étoit ſérieuſe, ce fut de nouvelles difficultés, des prétextes d'incapacité pour cet emploi, de ſon extérieur rebutant, de ſa groſſiéreté, les affronts qu'il alloit faire à celui qui le produiſoit, & à ceux qui l'attendoient; les ſiens il les comptoit pour rien. Mr. Hermant ſe chargea de tout, le priant ſeulement de ne ſe donner d'autre contrainte dans toute ſa conduite que pour les maniéres de la Ville, & quelque réſerve pour ceux qu'il verroit chés Mr. de Lamoignon.

Mr. Baillet prit quelque-tems pour ſe diſpoſer à venir à Paris avec une idée générale de tout ce qu'il pouvoit avoir étudié juſques-là. Il ſavoit que la Mai-

ſon

son où il devoit entrer avoit été, & seroit sans doute encore ouverte à tous les Savans; qu'il seroit obligé de leur répondre en qualité de Bibliothécaire; qu'on éxigeoit ordinairement dans cet emploi une connoissance éxacte des Livres de toute espéce, une superficielle au moins de ce qu'ils contiennent pour se trouver au fait des matiéres qui se présentent dans les conversations, ou que d'autres occasions obligent de traiter.

Il alla donc à Paris au mois d'Avril après les Fêtes de Pâques; comme il n'y avoit pas d'autre affaire, il vint trouver Mr. Hermant chés Mr. de Lamoignon. Ces Messieurs ravis de le voir, ne le retinrent qu'autant de tems qu'il leur en fallut pour s'assurer de sa parole; qu'il retourneroit dans le moment à Beaumont pour en revenir avec ses Livres sans perdre de tems. Mr. Baillet se pressa pour avoir le loisir de faire part à son ami de sa bonne fortune. Il lui dit des choses ravissantes du contentement qu'il avoit reçu de Mr. de Lamoignon. Il ne pouvoit revenir de sa surprise sur la distinction avec laquelle il en avoit été reçu & pressé de retourner. Depuis, l'esti-

1680.

me & l'amitié ont toujours été en augmentant dans le Magiſtrat pour ſon Bibliothécaire qu'il traitoit comme ſon frere & ſon meilleur ami. La reconnoiſſance la plus vive, & l'attachement le plus parfait ont fait depuis ce tems-là le caractére de Mr. Baillet envers ſon illuſtre patron. La ſuite en ſera une preuve continuelle.

Dès le 13. Mai Mr. Baillet étoit chés Mr. de Lamoignon où il commençoit à ſe reconnoître. Un de ſes premiers ſoins, comme il l'écrit à un ami, eſt de lui marquer avec quelle bonté il a été reçû ; que depuis il a trouvé dans ſon patron plus encore qu'il n'en avoit dit. Sa premiére viſite avoit été chés Mr. Haſlé ſon Supérieur, & ſon Maître au grand Séminaire. Mr. Hermant étoit encore à Paris, & menoit le nouveau Bibliothécaire chés ſes amis. Mais il avoit la ſatisfaction, ſans ſortir de ſa Bibliothéque, d'y voir aborder les plus ſavans & les plus diſtingués dans l'Egliſe, dans l'Etat, dans la Robe, dans la République des Lettres. Ces premiéres entrevûës ne furent pas ſtériles à Mr. Baillet. Il voyoit, il écoutoit, il propoſoit, il prenoit toutes les maniéres du monde ſavant. Il

Il ne fit jamais tant de visites de-
is : car il ne sortoit réguliérement
e les Lundis, encore durant les qua-
premiéres anneés il sortoit beaucoup
is rarement. Il les faisoit d'abord
ur former son goût, ses expressions,
it son extérieur sur les plus parfaits
déles de la Litérature Ecclésiastique
Profane.
Il paroît y avoir donné le reste de
ai, tout Juin & la meilleure partie
Juillet. Depuis ce tems-là il s'oc-
pa tout entier & sans relâche à dé-
nager, à rebâtir & disposer de nou-
u les Livres de la Bibliothéque qu'il
oit manier tous plus d'une fois.
Le plaisir de se voir si bien établi
s un Magistrat si sage, dans une Bi-
théque si exquise, au milieu de
t de secours pour la continuation
son projet, fut troublé par la mort
Mr. Haslé qui arriva le huit Décem-
de cette même année.
Après avoir rendu à ce bon Maître
derniers devoirs de sa reconnoissan-
durant sa maladie & après sa mort,
raça en peu de mots l'extrait de sa
e pour en conserver la mémoire, &
proposer l'exemple à la Postérité.
t *un des petits* morceaux qu'il a

 pris

pris plaisir de donner de son vivant à plusieurs amis qui aimoient beaucoup mieux ces portraits faits de sa main, que ceux gravés sur le cuivre.

1681. Il passa toute l'année suivante à continuer le Catalogue de la Bibliothéque malgré son mal de jambes ordinaire qui se réveilla avec plus de violence, & plusieurs autres distractions qui lui survenoient, dont il se plaignoit à ses amis. Mille visites indifférentes l'importunoient à toute heure, quelque soin qu'il prit de se tenir caché dans son grenier. Cependant il acheva dès le mois d'Août 1682. le Catalogue des matiéres, qui sans faire une montre assés vaine, s'est augmenté dans ses mains jusqu'au nombre de 35. volumes *in-folio*. Tous les Savans curieux les vont voir dans la Bibliothéque; plusieurs Prélats & Magistrats du premier ordre en ont voulu avoir des copies entiéres, d'autres un précis exa[illegible]

On y trouve par ordre des matiéres tout ce qui est contenu dans les Livres qui composent la Bibliothéque, & des renvois aux Livres qui en traitent. Rien n'étoit plus commode pour Mr. l'Avocat Général qui ayant ce Catalogue sous ses yeux, trouvoit sur le champ

amp tous les ſujets qui l'occupoient
les Auteurs qui en avoient écrit.
t avantage étoit d'autant plus grand
e ſa Bibliothéque avoit cela de ſin-
lier, qu'il n'y manquoit preſque rien
les matiéres du Droit ancien &
uveau, & ſur tout des Arrêts des
urs Souveraines. Mr. Baillet s'é-
t fait un devoir & un plaiſir parti-
lier de les développer & les ranger
c plus d'ordre, de ſoin & de clarté.
tte partie du Catalogue qui le rend
s eſtimable & plus utile, valoit
on Auteur de fréquens éloges de la
rt de ſon patron & de ſes amis qui
noient le feuilleter. L'ordre qu'il a
nné aux matiéres Eccléſiaſtiques ne
isfait pas moins tous ceux qui le
nnoiſſent. Pluſieurs ſavans Docteurs
ont dit tant de bien, que les Librai-
en ont ſollicité ſouvent la commu-
ation pour l'imprimer. Après avoir
ut rangé, il acheva les quatre volu- 1684.
s des Jugemens des Savans, & les
nna au Libraire avec tant de déſin-
eſſement & de défiance de leur dé-
, qu'il ſe contenta pour toute cho-
de quelques Exemplaires qu'il deſti-
it à ceux de ſes amis qui voudroient
ſolument les avoir de lui.

Le Libraire n'en avoit pas si peu d'estime; il en pressa l'édition, en fit tirer un grand nombre qu'il débita entierement en si peu de tems, qu'il ne donnoit pas le loisir à l'Auteur de se reconnoître pour les cinq volumes qui devoient suivre.

L'Auteur avoit fait en détail tout le plan de l'Ouvrage, tel qu'il le donna dix ans après à un de ses amis qui se plaignoit au nom du Public de ce qu'ayant donné en deux ans neuf volumes, il sembloit par son interruption devoir le priver de la suite.

Voyés ce *Plan* après cette Vie, pag. 63.

Ce Plan n'étoit qu'une brochure de quelques feuilles qui contenoit le détail & les sou-divisions éxactes de toutes les parties de son Ouvrage. Ses amis le pressoient de le mettre à la tête des premiers volumes; mais il craignoit si fort que ces commencemens fussent mal reçus, qu'il ne pût se résoudre à le leur accorder. On ne put pas pour lors l'arracher de ses mains; & les quatre premiers volumes parurent seuls en 1685. sous le titre de *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs*. Le tems depuis l'édition s'étoit passé à écouter le bruit, à répondre aux plaintes, à recevoir les

lou-

[illegible] ment [illegible], mais de tous ceux qui en pareil cas veulent prendre part à la querelle, & s'interesser pour un Auteur appuyé. L'Auteur [illegible] moins de six mois [illegible] en celles de son patron [illegible] de son patron en celles de l'Imprimeur de quoi faire [illegible] petits volumes [illegible] les Poetes. Le Libraire qui trouvoit son compte [illegible] assés dans l'esperance [illegible] mieux dans la suite [illegible] la bonté de l'Ouvrage [illegible] cris de ses envieux [illegible] en travaillant à la suite.

Il fut [illegible] mier Septembre de la [illegible] l'envoya à un ami avec ces paroles.

Je ne [illegible] de [illegible] cela [illegible] de m'en [illegible] [illegible] premier Tome ; [illegible] taire que [illegible] telles.

Mr. le Président Cousin [illegible] Royal, & Mr. [illegible]

les premiers. Il n'y e
nage & sa suite qui fu
douleur à la vûë de
Eclaircisse-
ment à la
tête du Re-
cueil des
Poesies.
rent à la tête des cin
premiére piéce est un
que l'Auteur présente
conduite qu'il avoit t
blication des premiers
pond en peu de mots à
tes que quelques chag
tes de sa Critique en gé
ticulier.

1688. Mr. Baillet devoit
donner la suite de ses Ju
vans, & il l'auroit fai
ne l'eût sollicité de lui
teurs déguisés & déma
donc les relire & leur

leur rang, il avoit fait plusieurs remarques sur le changement des noms, sur es différens motifs qui avoient porté es Auteurs à ce changement, sur les lifférentes maniéres dont les Auteurs ont usé dans ce changement, enfin ur les inconvéniens que ces changenens ont causés dans le Monde, dans 'Eglise, sur tout dans la République es Lettres. On doit cette justice aux elles études de Mr. de Lamoignon e fils aîné de Mr. l'Avocat Général, u'il eut beaucoup de part à ce traail de son Maître qui l'amusoit à la écouverte des Auteurs déguisés. Ce :une Seigneur se divertissoit à reconoître sous le masque les vrais Auteurs ui s'en étoient couverts. Le Maître ontent du succès de son Disciple enore si jeune, en prit occasion pour animer à continuer de lui proposer ıelques exemples de jeunes gens qui 1-dessous de vingt ans avoient donné 1 Public des preuves de leurs études. s firent une si forte impression sur n esprit & sur son cœur, qu'il fora sur le champ le dessein d'en ramasr lui-même le plus grand nombre ı'il pourroit. Il s'y occupa avec tant *application*, qu'en peu de tems il

en trouva de quoi faire un volume. Mr. Baillet souffroit avec peine de voir la plûpart des gens de qualité dans cette fausse prévention que les études nuisent à la santé & à l'esprit des enfans. Il en connoissoit plusieurs de l'âge & de la condition de son Eléve qu'on laissoit croître dans une lâche oisiveté dans la crainte d'intéresser leur santé.

Il les publia en forme de Lettre qu'il adressoit au jeune Compilateur pour servir de prélude à la publication qu'il alloit faire de leur découverte des Auteurs déguisés. Ils ajoutérent aux exemples des jeunes gens qui étoient devenus célébres par leurs études ou par leurs écrits, quelques-uns de ceux qui ayant vieilli sans étude, s'étoient avisé bien-tard de s'y appliquer, & qui y avoient réussi.

Il en proposa des uns & des autres de tout tems, & afin qu'on ne pût pas dire que l'esprit eût changé avec le tems, il ne manqua pas d'en rapporter d'illustres du nôtre même.

Ce Recueil fut bien reçû. Les Professeurs de l'Université exhortoient leurs Ecoliers à l'avoir. Ils en faisoient lire les endroits qui leur paroissoient

plus

plus propres à picquer l'émulation, ils en distribuoient pour prix. Les peres le mirent entre les mains de leurs enfans. De sorte que l'édition en fut bientôt épuisée & produisit des fruits merveilleux. Ce fut alors que la prophétie de Mr. Bayle commença à se vérifier en la personne du jeune Mr. de Lamoignon, que cet enfant sous un si excellent Maître feroit des progrès extraordinaires qui soutiendroient dignement la gloire de son pere & de son grand-pere. Telle fut la fortune de ce Traité que Mr. Baillet appelloit le petit Livret. Quand l'Anti-Baillet parut, les deux premiers mots du Livre les surprirent, celui d'*Anti* parut nouveau à Mr. de Lamoignon, & celui de *Baillet* qui y étoit lié lui donna l'idée d'un *Anti-Personnel* qui attaquoit la personne, plutôt qu'un *Anti-Réel* qui n'en veut qu'aux *Ouvrages*. La vivacité du jeune Grammairien l'emporta sur le flegme du Maître qui n'eut pas de repos qu'il ne lui eût donné cette double idée d'*Anti Personnels* & *Réels*, & ouvert à son activité un nouveau champ sur les recherches de tous les Ecrivains qui avoient fait porter à leurs Ouvrages le

même titre d'*Anti*, à commencer depuis le premier, qui eſt l'*Anti-Caton* de Ceſar, juſqu'au dernier qui eſt l'*Anti-Baillet*. Le Recueil en fut bientôt fait & groſſi, de maniére à former deux juſtes volumes *in*-12. Le Compilateur prit une route nouvelle pour les ranger en ordre & les donner au Public. Il appelle ces Ouvrages qui portent le titre d'Anti, de véritables Satires. Il en diſtingue de deux ſortes, les Perſonnelles & les Réelles; les premiéres attachent le nom de la perſonne attaquée, les autres celui de la matiére à laquelle elle déclare la guerre. Quoique l'Auteur ait donné à ſon Recueil le titre de Satires Perſonnelles; cependant il ne laiſſe pas de marquer à la fin un bon nombre de Satires réelles qui portent auſſi le titre d'Anti. Tout cet aſſemblage eſt partagé en quatre Entretiens, où l'Auteur ſuppoſe quatre ou cinq Savans aſſemblés pour traiter ce ſujet.

Il faut ſavoir qu'après avoir achevé ſon Traité des Auteurs déguiſés & démaſqués, & frais ſur cette matiére, il ne put s'empêcher de ſe cacher pour cette fois ſous un nom changé; car il eſt tout à la fois Albert Lainier de

Ver-

Verton, de Brillat, de Rintail, &c. C'est une même personne qui jouë différens rôles sous autant de noms qu'il a trouvés dans la combinaison diverse des lettres de celui qu'il porte. Il n'y a que le jeune de Saint Yon qui étoit son Disciple, Mr. de Lamoignon l'héritier de la Seigneurie de Bâville, laquelle, dans différentes Paroisses qui la composent, comprend celle de S. Yon sur le chemin d'Orléans; il prend autant de noms, autant d'Ouvrages différens, ou achevés, ou bien avancés, par le Livre des Satires personnelles. On peut voir leur idée dans ce même Recueil au commencement du troisiéme Entretien. Enfin son Livre parut avec Approbation & Privilége au mois de Juin de l'année 1689.

Auteurs déguisés 1690.

Ensuite Mr. Baillet se remit promptement à revoir ses Auteurs déguisés qu'il avoit promis au commencement du Traité historique de ses Enfans Célébres, tout le monde l'attendoit comme une chose assurée. Ceux qui connoissoient Mr. Baillet ne distinguoient point en lui, promettre & tenir; tant il étoit sincére & exact à sa parole. Il *ne tint pas* à son travail, puisqu'il a-

voit achevé cet Ouvrage, & l'avoit même tout complet en François & en Latin. Il ne tint pas non plus à Mr. le Chancelier qui lui en avoit donné le Privilége. Le Libraire & l'Imprimeur comptoient si fort là-dessus, qu'ils avoient tout préparé. Un de ses amis le lui avoit déja demandé le croyant imprimé. Voici sa réponse vers le Carême de cette année.

Pour ce qui regarde mes nouvelles, il faut vous dire qu'il n'est rien de ce qu'on vous a pû dire de l'impression de mes Auteurs déguisés. Je vous ai déja dit autrefois que j'avois abandonné de bonne heure les Anonymes. Pour ce qui est de mes Pseudonymes, il est vrai qu'ils sont en état d'être imprimés, & que j'en ai même le Privilége, scellé, contrôllé & registré au Syndicat de la Communauté des Libraires; que le Libraire & l'Imprimeur ont fait tous les préparatifs nécessaires, & qu'ils me persécutent à outrance pour leur abandonner ma Copie pour la publier. J'avois destiné à la tête de cet Ouvrage une Epitre Dédicatoire; mais elle s'est grossie insensiblement sous ma main; si bien qu'elle fait un petit Traité que je fais actuellement imprimer. Mais mon voyage à la campagne

n'empêchera de le mettre au jour avant mon retour. Je vous en dirai des nouvelles alors. Dès le mois d'Août de la même année avant son long voyage des vacances l'Ouvrage étoit imprimé. Notre Auteur l'envoya à son ami avec ce compliment. *Tant que je ferai des folies, il faudra que vous en ayés votre part. J'en viens d'en faire une toute nouvelle, & je ne sai pas encore ce qui m'en coûtera. Le volume a pour titre* Auteurs déguisés; *s'il sert à vous divertir, comptés que c'est moi qui va me divertir avec vous. Je vais à la campagne au commencement de Septembre.* On ne sera pas fâché de trouver ici quelques circonstances qui le regardent, & qui instruiront de sa nature, & du caractére de son Auteur.

Mr. Lipstorpius savant Médecin d'Allemagne, étant venu à Paris quelques années auparavant pour y voir les Savans, ne manqua pas de connoître Mr. Baillet, & de l'entretenir non seulement sur ce qu'il avoit déja publié, mais sur toutes les parties qui lui restoient à donner, & qu'il avoit promises. Au sujet des Auteurs déguisés, il le pria de lui faire voir ce qu'il en avoit ramassé pour juger si son dessein

avoit

avoit rapport à celui que ſon ami Mr. Placcius avoit conçu de traiter la même matiére. M. Baillet nous apprend lui-même qu'il avoit composé en Latin depuis environ douze ans un Ouvrage qui avoit pour titre *Elenchus Apocalypticus Scriptorum Cryptonymorum, &c.* c'eſt-à-dire Recueil d'Auteurs qui ſe ſont cachés, & que l'on découvre. Mr. Placcius informé du projet de ſon Auteur, lui écrit en 1688. une longue Lettre Latine pour le remercier de l'ouverture obligeante qu'on lui en avoit faite de ſa part, il lui offre de lui faire part de ſes découvertes ſur ce ſujet, & le prie de donner le tout en Latin & au plûtôt pour le rendre utile à tous les Savans répandus dans l'Europe. Sans doute Mr. Baillet comptoit dès lors de ne le donner qu'en François. *J'aurois maintenant*, nous dit-il dans l'Avis de ſa Préface, *confuſion de le reconnoître; je prétens l'anéantir tant pour ſes imperfections, que parce que je l'ai écrit en une Langue qui ſemble devenir de plus en plus étrangére en France.* Il en fit donc un en François, mais plus éxact & mieux rangé que le premier; & c'eſt de cet Ouvrage dont celui-ci eſt le Traité préliminaire. Mr.

Mr. Baillet étoit déterminé à laiſſer en repos ſes Auteurs déguiſés, auſſi-bien que la ſuite de ſes Jugemens des Savans, en attendant que la Providence lui préſentât l'occaſion indiſpenſable d'en continuer la publication, lorſque Mr. l'Abbé le Grand l'engagea avec quelques autres intereſſés à ranger par ordre les mémoires qu'il avoit recueillis ſur la Vie & la Philoſophie du célébre Philoſophe de nos jours Mr. Deſcartes. En bien moins d'un an elle fut miſe ſous la Preſſe, dès le 19. Février de 1691. le Libraire Hortemels chargé de ce Livre trouva fort ſon compte avec les Etrangers, & en trois mois de tems il leur envoya plus de la moitié de l'édition. Si la mort ne l'avoit enlevé, il ſe flattoit d'en donner une ſeconde. Cependant comme on étoit bien aiſe d'avoir en France une Vie de Deſcartes qui fut courte & à bon marché, & qu'on menaçoit de reduire en abregé celle qui y paroiſſoit dans une juſte étenduë, Mr. Baillet docile aux remontrances de ſes amis, ſe mit à renfermer en un petit *in*-12. les deux *in*-4. de la Vie de ſon Philoſophe. Pluſieurs de ſes amis lui propoſerent d'écrire pour ſa ſatisfaction &

Vie de Deſcar 1691.

la

la leur particuliére, la Vie de Richer sans dessein de la publier. C'est à quoi il occupa ses vacances de Bâvile.

nbre Vie cher.

Je suis ici, écrit-il à un ami, *dans une solitude assés grande & fort agréable. Je m'y amuse à composer la Vie du fameux Richer au sujet duquel votre Sorbonne a tant été troublée. Mais ce ne sera pas à Privilege dans le Royaume*. Celle de Descartes avoit fait trop de bruit. Celle de Richer lui paroissoit d'une nature à en faire encore plus, & en France & en Italie.

ire llan. 693.

Cette année il en produisit autant & plus encore que les précédentes. Dès que Mr. Baillet eût achevé la Vie de Richer il reprit ses Jugemens des Savans dans le même dessein de les ranger, sans publication, pour s'occuper & contenter ses amis. Deux occasions l'empêchérent d'y travailler. La premiére, on desiroit de lui une Histoire éxacte d'Hollande qui pût servir de continuation à celle de Grotius, & portât le même caractére de sincérité & de désintéressement. Les deux termes de cette Histoire lui étoient marqués; la Tréve concluë entre les sept Provinces & l'Espagne en 1609. & la Paix de Nimegue en 1679. Cet espace

espace de 70. ans devoit paroître bien long à un Auteur éxact qui voit dans les moindres circonstances les ressorts des plus grands évenemens. Malgré les difficultés qui se presentoient, il l'accepta sans délibérer long-tems, puisque dès le troisiéme Février il obtint Privilége de son Histoire, & qu'elle fut imprimée le quinze Avril suivant. Elle faisoit quatre tomes *in-douze* d'un caractére assés fin, & d'une raisonnable grosseur. L'Auteur s'y cacha sous le nom renversé de Sieur *Balthazar d'Hezenail de la Neuville.* Personne, excepté quelques intimes, ne reconnut dans ce nom celui d'Adrien Baillet, natif de la Neuville en Hez. Le style de l'Histoire paroissoit au Public assés pur, assés châtié pour sortir de la plume d'un Mr. de la Neuville qui avoit déja donné quelque Histoire dont on avoit été satisfait.

La seconde occasion qui suspendit la continuation des Jugemens des Savans fut aussi imprevûe que la premiére. Ce fut au sujet d'un Sermon du Pere Bourdalouë, sur la conception de la Sainte Vierge en Décembre 1692. où il se laissa mener par Madame de Lamoignon qui lui demanda son avis,

mais

mais il ne répondit rien, & pour réponſe il compoſa ſon Traité de la dévotion à la Sainte Vierge, & du culte qui lui eſt dû. Il le dédia à Madame de Lamoignon, comme à celle qui l'avoit demandé & qui l'attendoit avec impatience.

Il pouvoit faire un petit volume *in-douze*, & inſtruire tous les Chrétiens. Dans cette vûe il demanda un Privilége ſur les Approbations de quatre Docteurs de Sorbonne, Robert Pénitencier de Paris, Hideux Curé des SS. Innocens, Manſel & Valois. Elles étoient ſi favorables & ſi préciſes que Mr. le Chancelier accorda volontiers ce qu'on demandoit, & que l'Auteur ſe nomma ſans rien craindre pour un Ouvrage de cette nature, & revêtu de toutes les formalités les plus éxactes. Il y eut pluſieurs éditions, qui causérent beaucoup de diſputes, & même le Livre a été mis à l'*Index* ſans qualification néanmoins avec cette formule *donec corrigatur*. Il a ſubi pluſieurs éxamens, enfin il s'eſt trouvé quelques défenſeurs auſſi bien que des Critiques.

La joie que Mr. Baillet avoit de ſe voir encore une fois tranquille fut bien

tem-

temperée par les triſtes nouvelles qu'il reçut de la mort de deux perſonnes qui lui étoient fort chéres. La premiére étoit un de ſes bons amis. La ſeconde étoit ſon frére le Médecin qui depuis un an étoit établi à Dinan aux gages du Roi & y faiſoit ſa profeſſion dans l'Hôpital Royal avec beaucoup de zèle & de ſuccès.

Ses amis voulant tout à la fois profiter du calme dont il jouïſſoit après la tempête, & faire diverſion à ſa douleur, le preſſoient de donner la ſuite de ſes Jugemens des Savans. Il s'y étoit remis après l'Hiſtoire d'Hollande; mais les efforts de ſes Adverſaires le rendoient plus réſervé. Tout ce qu'il crut pouvoir accorder aux inſtances d'un de ſes meilleurs amis, fut un détail du Plan qu'il en avoit donné au commencement de l'Avertiſſement qu'il avoit mis à la tête du premier Tome de ſes Jugemens de Savans. Il l'avoit réduit en une page. Il donna à celui-ci toute ſon étendue. Il en contient ſoixante-ſeize qui font une petite brochure dont il ne fit tirer qu'autant d'éxemplaires qu'il en déſiroit pour les diſtribuer à ſes bons amis. *C'eſt pour cela* qu'il ne marque point

1694

le

le nom de l'Imprimeur ni du Libra
que l'on auroit été importuner inu
lement, puiſqu'il ne lui en avoit laiſ
aucun.

Mr. Baillet charmé d'avoir donné ſi
tranquillement ſon Hiſtoire pour ne s'ê-
tre pas montré, réſolut d'en uſer de mê-
me en publiant ſon Ouvrage de la con-
duite des Ames qu'il venoit de compo-
ſer avec ſa diligence ordinaire.

Le Livre tel qu'il paroît avec l'Ap-
probation de Mr. Gerbais contient
vingt-ſept Chapitres ſans Préface, le
Privilége en eſt accordé à Claude Ver-
ſoris: l'Auteur y eſt nommé Daret de
la Villeneuve; ce ſont deux maſques
à la faveur deſquels il a été reçu ſans
contradiction & ſubſiſte encore au-
jourd'hui, comme tant d'autres qui
n'ont excité aucune tempête, parce
qu'on en ignore les vrais Auteurs. Ses
amis même n'auroient peut-être jamais
ſû que ce Traité fût de lui, s'il n'en
avoit fait confidence à quelques-uns
d'eux.

L'Auteur nous a marqué lui-même
l'époque de ſon entrepriſe de la Vie
des Saints dans une Lettre qu'il écrit
à un grand Serviteur de Dieu, du Ven-
dredi quatre Mars 1695.

Je

[illegible]

[illegible]

[illegible] Roman. [illegible]

[illegible]

[illegible] l'Histoire [illegible]

le nom de l'Imprimeur ni du Libraire que l'on auroit été importuner inutilement, puisqu'il ne lui en avoit laissé aucun.

Mr. Baillet charmé d'avoir donné si tranquillement son Histoire pour ne s'être pas montré, résolut d'en user de même en publiant son Ouvrage de la conduite des Ames qu'il venoit de composer avec sa diligence ordinaire.

Le Livre tel qu'il paroît avec l'Approbation de Mr. Gerbais contient vingt-sept Chapitres sans Préface, le Privilége en est accordé à Claude Versoris: l'Auteur y est nommé Daret de la Villeneuve; ce sont deux masques à la faveur desquels il a été reçu sans contradiction & subsiste encore aujourd'hui, comme tant d'autres qui n'ont excité aucune tempête, parce qu'on en ignore les vrais Auteurs. Ses amis même n'auroient peut-être jamais sû que ce Traité fût de lui, s'il n'en avoit fait confidence à quelques-uns d'eux.

L'Auteur nous a marqué lui-même l'époque de son entreprise de la Vie des Saints dans une Lettre qu'il écrit à un grand Serviteur de Dieu, du Vendredi quatre Mars 1695.

Je

Je vous écris du jour que je commence composer une nouvelle Vie des Saints, qui soit éxacte & édifiante, n'ayant pû résister aux pressantes sollicitations de ceux qui me l'ont demandée. C'est un Ouvrage de longue haleine, & qui avec mes autres occupations pourra bien durer quatre ou cinq ans.

Un an après l'Ouvrage commença à paroître, & bien-tôt l'on reconnut qu'il auroit été de la prudence de le donner tout à la fois, par les cris que differentes passions élevérent contre lui & son Auteur. Il l'envoya à cette personne avec une Lettre datée du treize Avril 1701.

Voilà enfin, dit l'Auteur, *l'éxemplaire de la Vie des Saints en douze volumes que je vous prie de présenter à votre Communauté.* Ces douze volumes contenoient les Vies des Saints des douze mois de l'année, suivant le Calendrier Romain. Après les avoir achevés, il continua l'autre partie qu'il avoit promise, si le Public paroissoit content de la premiére. Le grand & prompt debit soutenu des instances de ceux qui l'avoient, l'engagérent à tenir parole. Il s'agissoit encore de donner l'Histoire des Fêtes mobiles, les

Vies

Vies des Saints de l'ancien Teſtament qui ſont en vénération dans l'Egliſe, & la double Table qui marquât les lieux & les tems où les Saints, dont il avoit donné les Vies, avoient paru avec quelque diſtinction. Tout cela devoit faire encore cinq volumes *in-octavo.*

L'année 1697. ne fut pas pour Mr. Baillet plus tranquille. Ses amis qui le ſavoient occupé à la Vie des Saints, le publioient par tout. Comme ſa critique paſſoit pour judicieuſe, & des plus ſûres, grand nombre d'Egliſes de France penſérent à le conſulter ſur la réforme qu'elles méditoient de faire de leurs Breviaires.

1701. Les Vies des Saints parurent donc enfin au commencement de Mai en trois Volumes *in-folio*, ou en douze *in-octavo*, on leur donna ces deux formes, la premiére, comme plus convenable aux Savans qui conſervent ces ſortes d'Ouvrages dans leurs cabinets, l'autre pour ceux d'entre les Fidéles qui portent avec eux ces Livres capables de nourrir leur piété, & ſe font un mérite de les prêter à d'autres pour la même fin.

L'état d'une famille nombreuſe deſo-

lée de la mort de son frere en 1702. le détourna pour quelque tems de son travail.

L'année 1704. sembloit devoir laisser notre Auteur en repos: il ne lui restoit plus, selon ses engagemens pris avec le Public, que de dresser une table d'éxemples tirés des Vies des Saints. Ce dessein étoit simple dans son origine, facile à exécuter à un homme qui préparoit déja la troisiéme Edition de ses Vies des Saints. Mais sur les remontrances d'un de ses amis à qui rien n'étoit caché, il conçût à l'occasion de ce premier, celui de faire un systême complet des points de Foi, de Morale & de Discipline prouvés par l'Ecriture Sainte, & le consentement de ses Interprêtes, par les Conciles & les monumens authentiques de l'Histoire Ecclesiastique, par les Peres de l'Eglise, enfin par les éxemples des Saints. Il devoit donner à ce projet le titre & la forme de Dictionnaire universel Ecclésiastique, où les Etudians en Théologie, les Docteurs mêmes, & le simple Fidéle pûssent aisément trouver dans l'ordre alphabétique tout ce qui concerne ces trois Chefs, Dogme, Morale & Discipline.

Il l'appelloit déja son grand & dernier *Ouvrage*, il se l'approprioit soit

parce que sa disposition lui en par
soit nouvelle, soit parce qu'il se fla
de l'achever en trois ans, si Dieu
lui donnoit avec sa santé ordinai
comptant dès lors d'en faire trois
lumes *in-folio*, sur tout ce qu'il a
fait d'avance en ce genre depuis
Rhétorique.

A son dernier voyage de *Baville*
Religieux reformés de l'Ordre de Sa
Etienne de Grandmont voisins de c
te Terre, priérent Mr. le Presid
de Lamoignon d'engager son Bibl
thécaire à traduire du Latin en Fr
çois les Maximes & les enseigneme
de leur Patriarche. Ce Magistrat q
aimoit ses voisins, flaté par les élog
qu'ils donnoient au Legendaire, les l
mit entre les mains, persuadé qu'il l
satisferoit encore sur ce point, aut
qu'il avoit fait sur la Vie de leur Ins
tuteur, dont ils étoient très-contens.
combla effectivement leur attente p
promptement qu'il n'avoit espéré. C
la pourra se faire, dit-il à son ami
ces jours-ci, ou au plus tard à la Ch
deleur, ce n'est qu'un petit Livre
douze de plus de 500. pages, qui co
tient une excellente Préface, la tr
duction éxacte des Maximes de Sai
E

ne de Grandmont, ses Senten-
ı Latin, une Table étenduë &
née de ses Maximes par ordre al-
:tique. L'Auteur n'avoit garde
ıettre son nom. Ainsi le petit Li-
ıssa sans bruit: c'est le dernier qui
ru de lui.

:st ici qu'il faut parler de ses ul-
, de sa maladie & enfin de sa
Ses Amis lui demanderent des
:lles de sa santé, voici ce qu'il
épond.

*us voulés donc m'obliger à vous par-
core de l'état où me mettent mes in-
odités. Il faut s'y résoudre. Ce
urroit empêcher ma guérison, est la
ication des deux maux opposés qui
tiennent. Mon mal d'hyver, je
dire mes ulcéres, va assés bien pen-
'es chaleurs de l'été, parce que le froid
t contraire. Mais mon mal d'été,
ı-dire, le double Eresypelle, s'irri-
plus en plus par ces mêmes cha-
, & s'accroît de telle sorte qu'il oc-
déja plus de la moitié du corps, &
enace de faire son ravage par tout
te, sans qu'on puisse s'y opposer.
J'espére aussi un accroissement de
ıce par le secours de vos priéres.*

3. Août 1705.

adame de Lamoignon qui le vo-

yoit avec peine baisser de
s'interessoit si fort à sa
qu'elle l'avoit enfin for
entre les mains de l'A
Car jusques-là Mr. Bail
eu d'autre Médecin q
L'Erésypelle lui couvroi
hors les parties qui étoi
l'air & à la vûë de to
L'Abbé Aignan lui fi
vulneraires qu'il croyo
dégager la malignité du
purifier. Mais ce rem
mal au lieu de le diminu
amis qui connoissoit mi
rament de Mr. Baillet,
de ne plus l'employer,
faisoit que l'échauffer,
rellement avoit une c
lente.

Madame de Lamoi
qu'il périssoit à chaque
bla sa chambre très-mo
l'avertit de songer séri
mort; ce qu'il reçut trè
priant la compagnie d
pour lui pardonner.

On le laissa donc hab
de sa robe de-chambre da
où son premier soin fut

Confesseur de Saint Paul sa Paroisse.
n l'attendant il étoit si plein des pen-
ées du salut, qu'il ne regardoit & ne
arloit à personne. Le Confesseur
int, & avertit en sortant, que Mr.
Curé lui apporteroit les Sacremens
ır les six heures. Dans cet interval-
quelques-uns de ses amis avertis du
anger où il étoit le vinrent voir, le
ressérent de confier le dépôt de ses
Manuscrits à la personne qui étoit au-
rès de lui depuis huit jours, & qu'il
hargeoit de ses derniéres & secrétes
ispositions. Leurs instances lui fai-
ınt craindre que n'ayant rien ordonné
ans son Testament au sujet des Manus-
rits, la personne de confiance ne les
rît, ou pour les garder ou pour les
eur remettre à leur discrétion; il lui
it promettre de les remettre tous sans
xception aussi-tôt après sa mort à Mr.
Président de Lamoignon. Ils sont
lui, ajouta-t-il; si vous en aviés be-
oin, ils seront entre ses mains mieux
u'entre les vôtres; quoiqu'il n'y ait
ien d'achevé & même qui vaille. Il
ui dit: *Vous trouverés mon Testament*
lographe tel que nous l'avons minuté
nsemble il y a deux ans. Soyés-en
e fidéle Exécuteur sous les yeux & les

 avis

avis de Mr. le Président. Quand j'aurai reçu les Sacremens, retirés-vous, & revenés demain du matin (un garçon restera la nuit auprès de moi. Vous me lirés à haute voix l'Office de l'Eglise que nous reciterons ensemble jusqu'au moment qu'il plaira à Dieu me retirer de cette vie. Dès que j'aurai les yeux fermés, ôtés de la vûe mes habits & mon linge pour le donner à de pauvres Ecoliers. Cette personne l'assura qu'il lui seroit fidéle en tout. Le malade ne pensa plus depuis qu'à Dieu, il se mit lui-même dans l'état convenable pour recevoir les saintes Onctions, ne voulant pas permettre qu'une bonne femme qu'on avoit appellée pour aider le garçon, mit la main sur lui pour quelques sécours que ce fût. On ne peut imaginer une délicatesse plus scrupuleuse.

Dès que Mr. le Curé de saint Paul fut entré avec les Sacremens, le Malade se mit à genoux, fit les priéres avec l'Eglise & les Assistans. Il se remit dans le fauteuil pour recevoir les Onctions, il répondit éxactement à tout ce qu'on lui demanda.

Après la réception des Sacremens, il demeura tranquille jusqu'à minuit,

qu'un

qu'un transport de cerveau de quelques heures le fit aller & venir de sa chambre dans son Cabinet, parlant en Prédicateur des choses du salut avec plus de force que jamais: après quoi il se remit paisiblement dans son fauteuil, où le trouva sur les six heures du matin la personne de confiance qui commença auprès de lui l'Office du jour par les Matines. Le Malade récitoit alternativement par cœur les versets des Pseaumes assés distinctement jusqu'à dix heures que ses paroles commencérent à s'affoiblir & à être entrecoupées.

Sa mort 21. Jan 1706.

Il étoit à tout moment distrait par des personnes de toute condition qui venoient le voir. On voulut le deshabiller & le mettre au lit sur les onze heures à la vûë de quelques mouvemens convulsifs. Mais il s'y opposa, & il fallut le laisser dans sa situation ordinaire. On continua de reciter les Heures de l'Eglise par ordre; il ne répondoit plus qu'en bégayant. Son Confesseur qui revenoit de porter à Mr. le Cardinal de Noailles la nouvelle de son état, lui dit qu'il lui apportoit la bénédiction de son Archevêque. Il *voulut* se mettre à genoux

pour la recevoir, mais les forces lui manquoient. Il posa sa tête sur les bras de la personne de confiance qui achevoit les Complies. On remarqua qu'entendant l'Oraison *Visita, quæsumus, Domine, habitationem istam*, il se réveilla, fit un nouvel effort pour la réciter, & recommander à son Sauveur la Maison qu'il montroit avec des signes de démonstrations de reconnoissance. On l'entendit achever entre les dents l'Oraison. Il fut encore environ un quart d'heure à répeter ce verset, *Erravi sicut ovis quæ periit, quære servum tuum*; & il expira si doucement avec ses paroles, qu'à peine s'en apperçut-on.

Ainsi finit sa vie Adrien Baillet, simple Prêtre du Diocèse de Beauvais, ce savant Critique, d'une vaste érudition, d'une mémoire si heureuse, d'un jugement si solide, ce Pénitent si austére & si caché, Bibliothécaire de M. de Lamoignon depuis vingt-six ans.

Dès qu'il eut les yeux fermés, Confesseur & la personne de confiance furent mandés par Mr. le Président pour savoir tout ce qui s'étoit passé. Le premier crut tout dire un mot, en l'assurant que Mr. Bail

avoit vécu & étoit mort comme un saint dans l'innocence & dans la pénitence. L'autre lui marqua sa derniére volonté au sujet des Manuscrits, & que le Testament diroit le reste. On l'alla chercher dans le moment, on en fit la lecture devant ce Magistrat, sa Famille & ses Amis. Tous fondoient en larmes, quand pénétré de douleur de la perte qu'il faisoit, il les fit tous retirer, à la reserve de l'Exécuteur pour le pleurer avec lui dans le secret plus librement, & enfin régler avant son départ pour Bâville ce qu'il jugeoit convenir à sa propre reconnoissance & à la mémoire du Défunt. Dès le lendemain matin on ramassa tout ce qu'on put trouver de Manuscrits. On se contenta de prendre des copies de son Testament.

Son Testament.

Il y déclare d'abord, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit, que pour user de sa liberté, marquer sa derniére volonté, la soumettre en tout à celle de Dieu, & disposer du peu qu'il laissera en mourant, il est & sera toujours fidélement attaché à la Foi de Jesus-Christ notre Rédempteur dans le sein de l'Eglise qu'il a formée, & dans la Communion des Saints qu'il

rachetés de son sang. Il embrasse toutes les vérités qu'il a revelées à son Eglise, détestant toute hérésie & tout schisme, voulant pour cela être enterré dans le Cimetiere commun des Fidéles de la Paroisse où il mourra, comme Membre du Corps Mystique de Jesus-Christ avec eux. Par reconnoissance pour une telle grace, & dans le desir de se faire des amis auprès de Dieu en la personne des pauvres de Jesus-Christ dont il demande les priéres, il les institue ses Légataires universels, à l'exception de quelques contracts dont il distribuë les fonds & interêts à sa famille nombreuse & pauvre. Il souhaite que tout ce qui regarde ses funerailles se fasse dans la plus grande simplicité, comme pour le moindre des Fidéles. Il recommande aux Exécuteurs de son Testament de ne rien faire qu'avec l'agrément de Mr. le Président de Lamoignon à qui j'appartiendrai, dit-il, avec tout ce qui me regarde, jusqu'à la fin de mes jours, espérant que les vifs ressentimens de la reconnoissance que j'ai toujours pour tout ce que je lui dois, ne se termineront point avec ma vie, mais que Dieu me permettra de les emporter en l'autre Mo[nde]

de, afin de solliciter toujours sa divine misericorde pour lui & pour toute son illustre Famille, dont les interêts spirituels & temporels ne me sont point indifférens. Il ordonne enfin de donner à chacun de la Maison trois Livres, un Nouveau Testament, une Imitation & des Priéres, à un Ami tout le Tillemont, à un Valet de chambre cent francs. Mr. le Président voulut qu'il fut enterré sous les Charniers de Saint Paul avec les Prêtres, & pria le Commissaire Labbé de faire poser avec le consentement de Mr. le Curé cette Epitaphe.

Hic jacet ADRIANUS BAILLET *Sacerdos Bellovacensis, qui post expressam moribus & scriptis Vitam Sanctorum, obiit Parisiis anno salutis 1706. ætatis 56. apud Illustrissimum Senatûs Præsidem de Lamoignon, cujus Bibliothecam à 26. annis curabat.*

De cætero Scripta consule. Posuit Testamenti Curator A. FRION *Professor Marchianus, annuentibus hujus Parochiæ Pauperibus heredibus scriptis.*

Son extérieur étoit plus négligé que propre; car il étoit toujours si

occupé ou à ses études ou par les frequentes visites qu'il recevoit, qu'il ne se donnoit pas le tems ni le soin de ranger ses habits, son meuble, ni ses Livres; se contentant d'ôter de la vüë tout ce qui auroit pû la blesser: le reste alloit comme il pouvoit. Il étoit d'une taille médiocre qui se ressentoit d'un fond d'indisposition héréditaire, toujours fort échauffé, quoique d'un teint pâle, des yeux enfoncés, un large front: des cheveux noirs prevenoient en faveur de son esprit, de sa mémoire, & de la constance de son travail, il ne se chauffoit jamais qu'en compagnie. Dès qu'il étoit seul, il éteignoit son feu, tant par mortification que pour être moins distrait dans son étude: on trouva caché de tous côtés dans les réduits de son appartement plus de deux voyes de bois scié qu'il recommanda avant sa mort de remettre secrettement dans le Bucher commun, pour tenir caché le retranchement qu'il avoit fait de son nécessaire.

Quoique son mal de jambes ne l'eût jamais quitté, cependant il avoit joüi d'une santé assés égale pendant les 18. derniéres années de sa vie jusqu'à son

Eresypelle deux ans avant sa mort, pour ne faire aucuns remedes. Il vouloit que l'eau ou froide ou chaude bien employée fût le reméde de presque tous les maux du corps. Il s'en trouva toujours bien à la moindre atteinte qu'il ressentoit ; & quand le mal étoit violent, une dose de Vinaigre achevoit ce que l'eau n'avoit pu dissiper. Il traitoit durement son corps, comme un ennemi insolent qu'il faut toujours tenir assujeti. Tous les jours il s'étudioit à lui retrancher de son ordinaire ; il l'avoit enfin accoutumé à ne dormir que cinq heures, encore le plus souvent habillé, à ne faire qu'un repas, à ne pas boire de vin, à se passer de feu, à ne sortir qu'une fois la semaine en Ville, à garder le cabinet.

Dans un corps reduit à l'extrême nécessaire l'esprit ne pouvoit manquer d'être libre & le maître de l'un & de l'autre ; sans dissipation il étoit toujours appliqué : sans soin, jamais distrait : sans desir, sans passion, l'étude, la priere, la charité du prochain, & la patience des visites l'occupoient tout entier. De là ces études si continuës, ces découvertes si vastes, ces

Extraits, ces Dissertations multipliées à l'infini, tant de Mémoires, tant d'Ouvrages écrits de sa main seule, sans secours étranger, ces corrections faites par lui-même, la moitié des nuits passées dans les veilles, quarante trois ans entiers écoulés dans cette uniformité inviolable, ont produit tant de si bons fruits.

Fin de la Vie de Mr. Baillet.

PLAN

PLAN
DE
L'OUVRAGE
QUI A POUR TITRE:
JUGEMENS DES SAVANS
sur les principaux Ouvrages des Auteurs. (1)

A Mr. DE FONTFROIDE.

Monsieur,

Je vous envoie ce Plan, pour vous en rendre tout à la fois & le juge & le maître, s'il est vrai qu'il soit aussi nécessaire que vous le pensés pour ceux qui ne peuvent pas juger de toute l'étenduë que doit avoir le Recueil des Jugemens des Savans par la division générale que j'en ai donnée à la tête du

1. Baillet avoit fait imprimer ce Plan en 1694. *In-12. pp. 76.* dont il n'a été tiré qu'un fort petit nombre d'exemplaires, qu'il a distribués à ses amis.

du premier volume (1). *Le droit que vous avés acquis sur tout cè qui me regarde est trop ancien pour pouvoir vous être contesté, principalement en une occasion où il s'agit autant de vous demander des lumiéres sur mon dessein, que de vous donner de nouvelles marques de ma déférence. Je vous en laisse donc la décision comme à un Juge fort éclairé, & la disposition comme à un Maitre, dont je suis le très-humble & le très-obéissant serviteur.*

1. C'est l'Avertissement qui suit, dans cette Edition, la Préface de l'Auteur des Notes, Tom. I. Part. I.

PRELIMINAIRES DE L'OUVRAGE.

Des Jugemens sur les Livres en général : & des qualités louables & vicieuses de ceux qui jugent.

Des Préjugés ordinaires où l'on est à l'égard des Auteurs & des Livres.

PREMIERE PARTIE.

LES IMPRIMEURS qui se sont signalés par leur savoir, leur industrie, leur éxactitude & leur fidélité.

LES CRITIQUES, *c'est-à-dire*, ceux qui donnent la connoissance des Auteurs, des Livres, des affaires de la Litérature, & généralement de tout ce qui s'appelle République des Lettres.

Les Critiques universels qui ont parlé indifféremment de toutes sortes d'Auteurs, ou d'Ouvrages.

Les Critiques ou Bibliothécaires d'Auteurs *Ecclésiastiques*. Les

Les Critiques ou Bibliothécaires d'Auteurs Ecclésiastiques Réguliers, ou d'Ordres Religieux.

Les Critiques & Bibliothécaires d'Auteurs ou d'Hommes illustres recueillis par Provinces ou par Villes, selon la différence des Pays.

Les Critiques ou Bibliothécaires d'Auteurs, selon la profession des Arts & des Sciences.

Les Critiques ou Bibliothécaires de *Livres* par simples Catalogues, Inventaires de Bibliothéques, de Librairies, de Cabinets, de Boutiques.

Ceux dont la Critique se trouve répanduë dans divers Ouvrages, faits sur d'autres sujets.

Ceux qui ont traité des Gens d'étude, & de la maniére d'étudier.

Ceux qui ont dressé des systémes d'Arts & de Sciences pour servir de plan aux études.

LES CRITIQUES Grammairiens, *autrement*, les Philologues, & Gens de Belles Lettres.

Ceux qui ont travaillé sur les anciens Auteurs pour les examiner, les corriger les expliquer & les mettre au jour.

Ceux qui ont fait des Recueils de Leçons diverses, d'Observations, de Lieux communs, de Scholies, de Commentaires & de Mélanges d'érudition, & de cette espéce de Litérature qui s'appelloit Grammaire chés les Anciens & que les Mo-

dernes ont qualifiée *Philologie*. Rangés non par classes, mais seulement selon l'ordre des tems.

LES GRAMMAIRIENS Artistes ou Techniques, *c'est-à-dire*, ceux qui ont traité des lettres, des mots, & des régles de la Grammaire.

Ceux qui ont traité de la Parole, & de la différence des Langues.

Ceux qui ont traité de l'Orthographe, des Notes, des Monogrammes, des Chiffres, des Abbréviations & de la Stéganographie.

Les Grammairiens de la Langue Latine, 1. qui ont fait les Dictionnaires ou simples recueils de mots, 2. qui ont écrit des régles de l'art.

Les Grammairiens de la Langue Grecque, 1. qui ont fait les Lexiques ou Dictionnaires, 2. qui ont donné des régles de l'art de la Grammaire Grecque.

Les Grammairiens Hébreux, Arabes & ceux de quelques autres Langues Orientales, disposés selon la double méthode observée ci-dessus.

Les Grammairiens de la Langue Françoise, 1. ceux qui ont traité de l'Orthographe de notre Langue, 2. qui ont traité de ses principes, 3. qui l'ont réduite en méthode, 4. qui y ont fait des Remarques & des Observations, 5. qui en ont donné des Dictionnaires.

Les Grammairiens de la Langue Italienne, & ceux de la Langue Espagnole, &c.

LES

LES TRADUCTEURS, qui ont tourné des Originaux de quelque Langue que ce soit, en Latin ou en Langues vulgaires.

Les Traducteurs Latins, depuis le quatriéme siécle de l'Eglise, jusqu'à notre tems.

Les Traducteurs François, depuis le quatorziéme siécle, ou le regne de *Charles V.*

Les Traducteurs Italiens, Espagnols, Alemans, dont les versions en Langues vulgaires sont les plus estimées ou les plus connuës parmi nous.

SECONDE PARTIE.

LES POETES, & tous ceux qui ont employé la Fiction dans leurs Ouvrages.

Les Auteurs qui ont traité de l'Art Poëtique; & de la versification en toutes sortes de Langues.

Les Poëtes Grecs depuis Homere jusqu'au tems de la réduction de la Gréce sous l'Empire Romain.

Les Poëtes Latins depuis les Guerres Puniques jusqu'aux tems de la plus basse Latinité.

Et ceux des Grecs qui ont paru sous les Empereurs Romains & de Constantinople.

Les

Les Poëtes modernes depuis la renaissance des Lettres ou le commencement du 14. siécle jusqu'à notre tems: soit dans les Langues mortes ou savantes; soit dans les Langues vivantes ou vulgaires; sans distinction de pays, ni de langue, ni de profession, ni de genre de Poësie; & sans autre méthode que celle de l'ordre des tems.

Voilà, Monsieur, ce qu'il y a d'imprimé jusqu'ici. Depuis que j'ai interrompu la publication de l'Ouvrage, j'ai eu occasion d'amasser dequoi faire des Additions très considérables, soit pour augmenter les articles des Auteurs dont j'avois parlé, soit pour insérer de nouveaux Auteurs dont je n'avois point fait mention. Ces Additions sont rangées dans le même ordre qu'est celui que vous voyés dans les volumes imprimés. J'en ai fait aussi au Traité préliminaire de l'Ouvrage, sur tout à la partie qui contient les Préjugés concernant les Auteurs ou les Livres. J'ai cru devoir grossir celui qui regarde les Anciens & les Modernes de ce qui s'est fait de plus remarquable à ce sujet depuis la querelle émuë dans l'Academie Françoise, & répanduë ensuite par le monde au sujet d'un petit Poëme intitulé le Siécle de Louïs le Grand. *Voici la continuation du Plan de l'Ouvrage selon la méthode que je me suis proposé d'observer dans l'impression, quand il plaira à Dieu de faire naître l'occasion de publier le reste.*

SUI-

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

LES POETES Prosaïques, ou les Auteurs de Romans & de Fictions en prose.

Traité préliminaire de la nature des Romans, de ce qu'on peut blâmer. excuser, ou louer dans ce genre d'écrire.
Romans ou Fictions des Orientaux.
Romans des Grecs anciens.
Romans des Occidentaux en général.
Romans Spirituels & Moraux.
Romans Politiques; Romans Philosophiques; Romans Physiques.
Romans Héroïques; Romans Comiques; Romans Héroï-comiques.
Romans Satiriques; Romans Satiri-comiques.
Romans de Chevalerie ou Militaires.
Romans de Bergerie ou Pacifiques.
Nouvelles Historiques ou petits Romans.

A l'égard des Romans purement Erotiques, j'ai cru devoir me dispenser d'en parler. Si j'en represente quelqu'un par maniére d'exemple, ce ne sera que pour faire mieux juger de ce qu'on doit penser des autres, & faire approuver plus aisément les raisons qu'on a de les laisser dans l'oubli.

Les Auteurs de Fictions ingénieuses en prose, distinguées des Romans, & confonduës assés souvent avec les Piéces satiriques.

Les

Les Auteurs des Satires en prose, & de quelques autres en vers, dont on n'a point parlé parmi les Poëtes; avec un Traité préliminaire sur la Satire.

On ne doit pas rapporter à cette classe le Livre des SATIRES PERSONNELLES *qui portent le titre d'*ANTI, *& que je fis imprimer en deux volumes l'an 1689. c'est un Ouvrage purement Historique & Critique; & quoiqu'on y fasse souvent le jugement des Auteurs & des Ouvrages qu'on y represente, c'est un dessein néanmoins entiérement détaché de celui des* JUGEMENS DES SAVANS, *& composé dans une œconomie toute différente.*

Les Auteurs de Facéties, de Contes, de Piéces burlesques, tant en prose qu'en vers.

Les Dialogistes ou Auteurs de Dialogues.

J'ai cru pouvoir ranger ici ces Ecrivains, parce que pour l'ordinaire leur genre d'écrire consiste dans la fiction, & qu'il est souvent satirique. Sans cela j'aurois cru devoir leur donner place entre les Orateurs & les Epistolaires.

Les Auteurs d'Apologues ou de Fables morales; & ceux qui ont voulu donner des instructions pour la conduite de la vie sous des images & des signes.

Les Auteurs Hieroglyphiques & Symboliques, *c'est-à-dire*, ceux qui se sont expliqués par Hieroglyphes, & qui ont enveloppé la vérité sous des symboles: & ceux aussi qui ont fait des Recueils de Hieroglyphes & de Symboles, *& dont il faudra remettre néanmoins la plus grande*

de partie parmi les Antiquaires.

Les Auteurs d'Emblêmes, de Devises, d'Enigmes, de Logogryphes, & d'autres maniéres de représenter la vérité sous des figures, des fictions & des fables.

Quoiqu'on pût rapporter ici le Blazon, j'ai cru en devoir remettre les Ouvrages après les Historiens & les Antiquaires.

Les Auteurs de Paraboles & d'Allegories; du genre d'écrire par similitudes & comparaisons pour renfermer un sens moral ou mystique dans des recits historiques de faits imaginés.

Les Auteurs d'Apophthegmes, d'Adages, de Proverbes, de Gnomes, de Parémies, &c.

Il sera peut-être plus à propos de remettre cette espéce d'Ecrivains parmi les Auteurs de Morale humaine dans la cinquiéme partie de cet Ouvrage.

Les Auteurs de Mythologie ou de ce qui s'appelle les Fables des anciens, avec un Traité préliminaire de l'esprit & de l'utilité de ces Fables.

Ceux qui ont écrit la Généalogie ou l'Histoire des Divinités de l'Antiquité Païenne, qui ont traité de la Théologie ou Idolatrie des Gentils.

Mais il y a bien des écrits concernant leurs Temples, leurs Sacrifices & leurs superstitions que j'ai cru devoir remettre parmi les Antiquités prophanes, dont je parlerai après les Historiens dans la troisiéme partie de cet Ouvrage.

Les Auteurs qui ont traité des Oracles du Paganisme.

J'y

J'y ai joint aussi quelques-uns de ceux qui ont écrit des songes, des apparitions d'esprits ou de spectres, des visions, & des opérations magiques.

Mais pour les Ouvrages de cette nature *ui ne regardent pas le Paganisme, j'ai crû* *levoir les remettre avec ceux qui regardent* *a Religion & la Superstition en général* *ans la dernière partie de cet Ouvrage.*

es Auteurs modernes qui ont fait des descriptions de Pompes, de Triomphes, de Fêtes publiques mais séculiéres, de cérémonies, de décorations d'entrées, de réceptions, de joustes, de tournois, de carrousels, de balets, de spectacles, de jeux publics, & autres représentations où la Fable est employée pour le divertissement plus que pour l'instruction.

J'y ai ajouté quelques-uns de ceux qui ont écrit des jeux à cause de la proximité du sujet. *Mais pour ce qui regarde ce qui étoit en usage chés les anciens sur toutes ces choses, on le trouvera parmi les Antiquaires après les Historiens. Et pour les autres jeux servant à la récréation & à l'exercice du corps, voyés-les à la fin des Médecins.*

ES RHETEURS OU RHETORICIENS, *c'est-à-dire*, ceux qui ont traité de l'Art Oratoire & de l'Eloquence.

Parmi les anciens Grecs & Latins.

2. Parmi les Modernes, où se trouvent aussi ceux qui ont écrit de l'Eloquence sacrée, de la Rhétorique Ecclésiastique, & de l'Art de prêcher.

LES ORATEURS qui ont écrit & dont il nous reste des piéces d'Eloquence.

Les Orateurs anciens de la Grèce & de Rome.

Parmi lesquels se trouvent aussi plusieurs de ceux qu'on a nommés *Sophistes*, & quelques-uns de ceux qu'on a nommés *Scholastiques*; les Faiseurs de Déclamations, de Panegyriques.

Pour ce qui est des Orateurs Ecclésiastiques de l'ancienne Eglise, je n'ai pas crû devoir les séparer de la classe des Saints Peres qui se trouveront dans la derniére partie de cet Ouvrage.

Les Orateurs modernes, tant Grecs & Latins, qu'en Langues vulgaires; divisés en trois ordres.

1. Les Orateurs qu'on peut appeller Scholastiques, & qui ont harangué sur des sujets divers.
2. Les Orateurs de la Chaire Ecclésiastique ou les Prédicateurs.
3. Les Orateurs du Barreau ou les Avocats plaidans; parmi lesquels j'ai rangé aussi les Auteurs de Discours prononcés par les Magistrats aux ouvertures des audiences, aux Mercuriales, & en d'autres rencontres.

LES EPISTOLAIRES ou Auteurs de Lettres.

Ceux qui ont écrit de l'art & du caractére Epistolaire.

Ceux qui ont écrit de la maniére, des formules & du style des Lettres, des inscriptions, des souscriptions, des adresses, tant pour les affaires ecclésiastiques & les civiles, que pour celles qui regardent les habitudes réciproques des Particuliers.

Lettres des anciens Latins.

A l'égard de celles des Peres de l'Eglise & autres Auteurs Ecclésiastiques, j'ai crû devoir seulement faire le choix d'un petit nombre de ceux où le caractére, le style & le genre épistolaire paroît davantage.

Lettres des Modernes, tant en Latin qu'en Langues vulgaires, sur toutes sortes de sujets.

Néanmoins lorsqu'un Auteur n'a écrit que d'une seule matiére sans mélange, comme ont fait quelques Philosophes, Historiens, Politiques, Théologiens; je réserve à parler de leurs Lettres parmi les Ouvrages de Philosophie, d'Histoire, de Politique, de Théologie, &c.

TROISIE'ME PARTIE.

LES HISTORIENS, & généralement ceux qui ont décrit les lieux, les tems, & les actions des Hommes.

LES GEOGRAPHES ou Historiens des lieux.

Les Geographes anciens, tant Grecs que Latins.

Le Geographes modernes, principalement depuis la découverte du nouveau Monde, jusqu'à notre tems.

Les descriptions particuliéres de pays & de lieux, que l'on appelle Chorographies & Topographies.

Les Itineraires & Livres de Voyages.

Les plans, profils & descriptions des Villes, Places, &c.

Il y a néanmoins beaucoup d'Auteurs de Relations historiques des Provinces, Villes, & d'autres lieux particuliers que je n'ai point fait difficulté de remettre parmi les Historiens des mêmes lieux, quoi qu'ils semblent être considerés comme Geographes.

Les Ouvrages d'Hydrographie ou descriptions des Mers, des Rivieres & des autres eaux de la terre.

Mais pour ce qui est des écrits concernant ce que l'on appelle la Marine ou l'Art de la Navigation, le Commerce, les droits & les Us de la Mer, j'ai cru devoir les rapporter ailleurs.

LES

CHRONOLOGISTES ou Hisens des tems.

jui ont écrit de la doctrine des tems, apport aux caractéres céleftes, & la diftribution civile des différens les de la terre.

iteurs de Calendriers, & ceux qu'on le Computiftes.

ie comprens point les Martyrologes es Calendriers, parce que je les ai re- pour le Recueil des Hiftoriens Ecclé- es.

iteurs de Chroniques & de Faftes, Chronographes, *c'eft-à-dire*, ceux ont rangé les événemens humains la fuite des tems en les attachant à Epoques, à des Cycles & à des Pés.

ISTORIENS proprement dits, Hiftoriens des Perfonnes. *Et pre- ement*,

iteurs qui ont traité de l'Art Hifto-; de la maniére d'écrire & de lire toire; de l'utilité qu'on en doit tirer créance qu'on y peut avoir.

toires générales ou univerfelles de- la premiére mémoire d'homme, 'au tems de l'Hiftorien.

uroit pu rapporter à cette efpéce la des Chroniques que nous avons ran- devant parmi les Ouvrages de Chro-

toires univerfelles de quelques fiécles

cles ou âges séparés. Historiens qui ont écrit celles de leurs tems, sans se restraindre à aucun pays particulier.

Les mélanges Historiques ou les Fragmens de toutes sortes d'Histoires prises de tous tems, de tous pays, & de toutes sortes de personnes.

Les Dictionnaires Historiques & Recueils alphabétiques de l'Histoire générale des personnes & des pays, détachés de l'ordre des tems.

Les Histoires Généalogiques qui paroissent universelles, au moins selon les intentions de leurs Auteurs.

Pour les Histoires Généalogiques qui sont particuliéres, nous en remettons une partie parmi les Histoires particuliéres des pays & des personnes qu'elles regardent, & l'autre parmi les Ouvrages du Blazon.

LES HISTOIRES spéciales qui peuvent être regardées comme générales pour de certains Peuples ou de certains Pays par rapport aux Histoires particuliéres des lieux & des personnes. *Et premiérement,*

Les Histoires & Annales sacrées : & tout ce qui regarde d'une maniére générale l'Histoire des anciens Hébreux & des Juifs, jusqu'au sac de Jerusalem sous Vespasien.

Auteurs d'Ouvrages mêlés & de Traités singuliers concernant l'Histoire de l'Ancien Testament.

Auteurs d'Ouvrages mêlés & de Frag-mens

iens finguliers concernant l'Hiftoire
ı Nouveau Teftament.

Hiftoires générales de l'Eglife, & les
ınales Eccléfiaftiques, depuis la naif-
ıce du Chriftianifme, jufqu'au tems
; Hiftoriens qui les ont écrites.

Hiftoires particuliéres de l'Eglife pri-
tive ou des anciens Chrétiens.

ftoire générale de l'Eglife écrite par les
odernes, aufquels on a joint auffi ceux
i ont traité l'Hiftoire facrée conjointe-
:nt avec l'Eccléfiaftique.

Hiftoires particuliéres de l'Eglife, é-
tes par les Modernes.

Martyrologes & Ménologes; les Re-
eils de Vies des Saints, d'Actes des
artyrs, &c. les Faftes Eccléfiaftiques,
; Légendes.

Hiftoires des Conciles en général &
particulier: aufquelles on a joint cel-
de quelques Affemblées Eccléfiafti-
es les plus célébres.

Hiftoires des Papes en général & en
rticulier: celles des Schifmes qui ont
'ifé le Saint Siége; & celles qui re-
rdent plus fpécialement l'Eglife Ro-
ıine.

Hiftoires des Cardinaux en général &
particulier, avec les Traités Hiftori-
es concernant la dignité du Cardina-
, & ceux qui regardent l'Etat de la
ıur de Rome hiftoriquement.

Hiftoires Monaftiques d'Ordres Reli-
:ux. *Et prémiérement*,

lcs des Peres des deferts, des Solitai-
:s Orientaux, des Moines Grecs an-

ciens & modernes.

Celles des Religieux d'Occident.

Histoires de l'Ordre de Saint Benoît, & des autres Maisons Monachales qui en sont venuës, tant d'hommes que de filles.

Histoires de l'Ordre de Citeaux en général & en particulier.

Histoires de l'Ordre de Prémontré, de celui des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, &c.

Histoires des Ordres particuliers des Chartreux, des Camaldules, de Fontevrault, des Maturins, de la Merci, des Jéronimites, &c.

Histoires des Ordres Mendians. 1. Des Carmes. 2. des Augustins. 3. des Dominicains. 4. des Religieux de Saint François divisés en plusieurs branches.

Pour ce qui est des priviléges, exemptions, & autres droits des Réguliers, j'ai remis les Ouvrages qui en traitent parmi les Auteurs du Droit Canon.

Pour ce qui est des Ouvrages concernant la Discipline Monastique, les Régles & les Statuts des Réguliers, je les ai remis parmi les Théologiens, entre les Ascétiques & les Mystiques.

Histoires de la Compagnie des Jésuites en général & en particulier, avec les plus importans d'entre les Ouvrages qui se sont faits pour en attaquer & en défendre l'institut, la conduite, la doctrine, &c.

Histoires des autres Maisons Religieuses ou Congrégations de Clercs Réguliers par exemple, Théatins & Barnabites; Pr

Prêtres de l'Oratoire, Prêtres de la Mission, &c.

Histoires de Monastéres & Communautés de Filles qui ne dépendent d'aucun des Ordres Religieux de ci-dessus.

Histoires des Religieux Militaires en général.

Pour les Histoires particuliéres des Ordres Militaires, je les ai souvent jointes à celles du pays où ils se trouvent établis, au rang des Historiens civils & profanes.

Histoires des Confréries & Sociétés de dévotion qui sont en quelque considération dans l'Eglise.

Histoires des Hérésies en général & en particulier: Savoir, les Recueils & Catalogues universels des Hérétiques de tous les siécles de l'Eglise.

Histoire des Hérétiques des trois premiers siécles.

Historiens des Arriens & de leurs branches ou descendans, jusques aux Sociniens.

Histoires des Donatistes & des Manichéens, & de leurs descendans.

Histoires des Pélagiens, Demi-Pélagiens; & de toutes les disputes élevées dans l'Eglise sur les matiéres de la Prédestination & de la Grace, jusqu'à nos jours.

Histoires des Eutychiens, des Nestoriens, & des descendans des uns & des autres, jusqu'en ces derniers tems.

Histoires des Monothélites, des Iconoclastes, & des Schismatiques Grecs.

Histoires des Vaudois, Albigeois, & de leurs descendans: celles des Wicléfites, des Hussites, &c.

Histoires des Luthériens & des branches diverses du Luthéranisme.

Histoires des Sacramentaires, &c. des Zuingliens & des Calvinistes, & de leurs branches.

Les Mélanges historiques ou matiéres diverses & détachées, concernant l'Histoire Ecclésiastique, sans ordre des faits, des tems ou des lieux.

Histoires des Etats de l'Eglise, des Offices & Dignités Ecclésiastiques. *Notices* & Géographies Ecclésiastiques qui sont générales.

Histoire de la Discipline de l'Eglise, en ce qui ne regarde pas précisément le Droit Canon.

Histoires profanes & civiles; profanes par rapport à l'Histoire sacrée; civiles par rapport à l'Histoire Ecclésiastique.

Cette distinction n'a lieu que pour les Histoires des Peuples qui n'étoient ni Juifs ni Chrétiens. Depuis que les Etats & les Princes qui les ont gouvernés ont embrassé le Christianisme, tout se trouve mêlé pour le Civil & pour l'Ecclésiastique dans les Histoires. Et quoi qu'il se trouve bien des Histoires particuliéres de pays qui sont purement Ecclésiastiques, je ne laisserai pas de les rapporter avec les civiles des mêmes pays.

Histoires prophanes des ORIENTAUX, *c'est-à dire*, des Chaldéens, des Egyptiens, des Indiens, des Chinois, des Perses, depuis leurs origines, jusqu'au tems des Grecs.

Pour ce qui est des Histoires postérieures des mêmes Nations, nous les rapporterons

après

apres [illegible]
le [illegible]
tes du [illegible]

Histoires de la GRECE [illegible] depuis les tems [illegible] depuis la guerre de Troye [illegible] anciens Auteurs Grecs.

Histoires de la Gréce [illegible] teurs Modernes.

Histoires des [illegible] l'ancienne Gréce [illegible] le on comprend [illegible] sie mineure. [illegible]

Histoires de la GRECE [illegible] ce qui n'a point de [illegible] l'Histoire de l'Empire de Constantinople.

Histoires ROMAINES écrites par les anciens Auteurs, depuis la fondation de Rome, sans autre ordre que celui du tems auquel ont vécu ces Auteurs jusqu'à la fin de l'Empire Romain en Occident.

Histoires Romaines écrites par les Modernes, jusqu'aux mêmes termes.

Pour ce qui est de cette [illegible] qui regardent les anciens usages [illegible] rits des Grecs & des Romains [illegible] voir les remettre apres les Vies des Hommes illustres à la fin de cette troisième partie de l'Ouvrage sous le Titre d'Antiquitez Grecques & Romaines.

Histoire BYZANTINE ou de l'Empire de Constantinople, non depuis Constantin mais depuis Justinien où finit à peu prés l'Empire Romain en Occident.

D d [illegible]

Par les Grecs, jusqu'à la réduction entiére de l'Empire sous les Turcs.

Par les Francs ou Latins, & les autres Ecrivains Occidentaux de ces derniers tems.

Histoires d'ITALIE indépendemment de l'Empire Romain.

Histoires de l'ancienne Italie, *c'est-à-dire*, des Peuples différens du pays, & de leurs origines; les Descriptions Historiques ou Chorographies anciennes & modernes du pays.

Histoires Ecclésiastiques de l'Italie en général.

Histoire Civile de l'Italie depuis les Lombards, jusqu'au tems de Charlemagne.

Pour ce qui est de l'Histoire des Gots & autres Etrangers en Italie qui sont venus avant les Lombards, elle est comprise ci-dessus avec celle de l'Empire Romain.

Histoires de l'Italie depuis l'Empire des François & des Alemans, jusqu'à la division du pays en diverses Principautés.

Histoires de l'Italie depuis le siécle de Dante & Petrarque, qu'on s'est mis à écrire en langue vulgaire.

Histoires particuliéres des Provinces, Villes, & autres lieux de l'Italie.

de Rome moderne, & de l'Etat Ecclésiastique.

de Florence & de la Toscane.

de Génes & de la Ligurie.

de Naples & de Sicile en général & en particulier.

de Venise & des autres Villes de la Seigneurie.

du

du Milanez, & autres pays de Lombardie.

de la Savoie & du Piémont.

des autres Principautés & Républiques de l'Italie.

Histoires de diverses Isles adjacentes à l'Italie, ausquelles j'ai joint celles des Isles de Malte & Rhode moderne, celles même de Chypre moderne; celles de Raguse, celles de Dalmatie, &c. à cause que leurs liaisons avec l'Italie moderne semblent plus grandes que celles qui pourroient les unir avec les Septentrionaux.

Histoires Généalogiques de l'Italie en général.

Pour ce qui est des Généalogies des Maisons particuliéres d'Italie, voyés-les parmi les Histoires ou Vies d'Hommes illustres, ou parmi celles des Villes & Seigneuries du pays.

Histoires d'ESPAGNE.

Histoires Chorographiques & Topographiques de l'Espagne.

Histoires des Origines & des Antiquités Espagnoles, ou plûtôt l'Histoire fabuleuse d'Espagne.

Histoires générales du pays selon l'ordre des tems, ausquels ont écrit les Historiens.

Histoires Ecclésiastiques du pays.

Histoires particuliéres des Royaumes, Provinces, Villes & autres lieux d'Espagne; *par éxemple*, de Castille, d'Aragon, de Catalogne, &c.

Histoires Généalogiques de l'Espagne.

Mélanges Historiques concernans les Espagnols, les Gots, les Vandales, les Mores qui se sont établis dans le pays.

Histoires de Portugal générales & particuliéres dans le même ordre que celles d'Espagne.

Histoires de FRANCE.

Histoire Chorographique tant ancienne que moderne du pays ; Descriptions générales des lieux, &c.

Histoire des anciens Gaulois, indépendemment de l'Histoire Romaine.

Histoire des Origines & des Antiquités des Francs, avec l'Histoire fabuleuse de la France.

Histoires générales de la France, depuis l'origine de la Monarchie jusqu'aux tems de ceux qui les ont écrites.

Histoires & Annales Ecclésiastiques de la France. Notices d'Evêchés, & autres matiéres historiques de l'Eglise Gallicane en général.

Histoires de la premiére race de nos Rois, écrites, tant par les Anciens que par les Modernes.

Traités singuliers qui regardent cette même Race par les Histoires détachées.

Histoires de la seconde Race en général & en particulier, suivant la même méthode.

Histoires de la troisiéme Race dans le même ordre pour le général & le particulier, jusqu'à la branche des Valois.

Histoires des Croisades ou des expéditions des François en Orient, sous cette même

me Race, pendant plus de deux siécles.

Histoires de la branche des Valois en général & en particulier, jusqu'à celle des Bourbons.

Traités singuliers d'Histoires ou de faits arrivés durant cet espace. Mémoires historiques, &c.

Histoires de la Ligue, des Guerres civiles & autres troubles arrivés sous les derniers Rois de cette branche au sujet de la Religion.

Histoires de la branche des Bourbons en général & en particulier.

Traités singuliers, Mémoires, Relations, Recueils historiques, concernant la France sous le regne de nos trois derniers Rois.

Histoires des Provinces, des Villes, & des lieux particuliers du Royaume de France rangées selon l'ordre civil des Gouvernemens. Ordre auquel j'ai reduit même les Histoires Ecclésiastiques de lieux particuliers, pour la commodité des Lecteurs. Ainsi l'on trouvera rassemblés sous le titre d'une Province, d'une Ville ou de quelque autre lieu que ce soit tous les Traités concernant l'Histoire Civile, Ecclésiastique, Généalogique, Topographique & Naturelle de chaque lieu ou pays en question.

Histoires des Provinces, Villes & lieux joints à la France dans les derniers tems, ou qui sont de son voisinage; *par exemple*, de la Lorraine & de l'Alsace; de la Savoie & de Geneve; du Roussillon & de la Navarre, dont les Histoires se trou-

trouvent aussi en partie parmi cell
l'Allemagne, de l'Italie & de l'
gne.

Histoires Généalogiques de la Fran
général, & celles de la Maison R
en particulier.

*Pour ce qui est de celle des autres M
& Familles du Royaume, elles se trou
ou parmi celles des Provinces ci-devan
lon l'ordre Géographique; ou parmi les
toires & les Vies d'Hommes illustres
près selon l'ordre Alphabétique.*

Histoires de l'Etat de la France, des
ces de la Couronne, des Dignités
Charges du Royaume.

Traités Historiques concernant
Etats du Royaume, & leurs a
blées; les Parlemens, & ce q
garde le Gouvernement & la
de la France.

Mélanges d'Ouvrages, ou Traités
de matiéres qui regardent l'Histoi
France.

Recueils historiques d'Hommes ill
de la France,

*dont on pourra remettre une bonne p
parmi les Vies d'Hommes illustres en
ral, entre les Historiens de l'Amériqu
les Antiquaires.*

Histoires des PAYS-BAS.

Histoires Topographiques & Chorogr
ques des dix-sept Provinces; leur H
re naturelle, les Itinéraires & Livr
voyages, qui en contiennent div
descriptions.

Histoires de l'ancienne Belgique ou d

qui s'appelloit autrefois le *Belgium* & la Germanie inférieure.

Hiſtoires générales des dix-ſept Provinces, juſqu'au tems de ceux qui les ont écrites.

Hiſtoires particuliéres des Provinces & des Villes avant les Guerres. Auſquelles j'ai crû pouvoir joindre les Hiſtoires de la Ville & du Pays de Liége.

Hiſtoires de Bourgogne & d'Autriche dans les Pays-bas, *c'eſt-à-dire*, l'Hiſtoire des Pays-bas ſous les Princes de la Maiſon de Bourgogne & d'Autriche.

Hiſtoires des troubles & des Guerres civiles des Pays-bas, tant en général qu'en particulier, écrites du côté des Eſpagnols ou Catholiques; puis celles qui ont été écrites du côté des Hollandois ou Proteſtans.

Hiſtoires générales de Hollande, *c'eſt-à-dire*, des Provinces unies, & gouvernées par les Etats Généraux.

Hiſtoires particuliéres de ces Provinces & de leurs Villes, ſur tout de celles de Hollande, Gueldre, Friſe, *&c.*

Hiſtoires générales des Pays-bas Catholiques depuis la ſéparation des autres.

Hiſtoires particuliéres des Provinces Catholiques & de leurs Villes ou autres lieux.

Relations & autres Traités hiſtoriques concernant les guerres & les conquêtes des François dans les Pays-bas.

Hiſtoires Généalogiques des Pays-bas & de leur Nobleſſe. Voyés-en la plus grande partie parmi les Hiſtoires particuliéres des Comtes de Flandres.

Mé-

Mélanges d'Ecrits hiſtoriques concernant les affaires Civiles ou Politiques, Militaires & Eccléſiaſtiques des Pays bas.

Hiſtoires d'ALEMAGNE.

Hiſtoire Chorographique de l'Alemagne en général: & l'Hiſtoire naturelle du pays.

Hiſtoires générales de l'Alemagne, commençant dès l'Empire Romain ou même dès le Déluge & la Création du Monde. Les Recueils divers ou Collections d'Auteurs de Chroniques d'Histoires ou d'Annales Germaniques & Alemanniques.

Pour ce qui eſt des Hiſtoires d'Alemagne depuis Charles Martel & Pepin, juſqu'à la tranſlation de l'Empire Occidental des François aux Alemans, je les ai preſque toutes compriſes parmi les Hiſtoires de France ſous la ſeconde Race de nos Rois.

Hiſtoires d'Alemagne depuis la tranſlation de l'Empire aux Rois de Germanie ſelon l'ordre de la Chronologie, autant que cela ſe peut commodément, juſqu'à notre tems.

Hiſtoires des Provinces particuliéres de l'Alemagne, des Républiques, Principautés & autres Etats du Corps Germanique, des Villes & autres lieux particuliers d'Alemagne.

Hiſtoires Généalogiques de l'Alemagne en général. Pour celles des Maiſons ou Familles particuliéres, elles ſe trouveront jointes avec les autres Hiſtoires de ces Maiſons parmi celles des Provinces ou des Principautés du pays.

Hiſtoires de l'Etat de l'Empire, des Electeurs

teurs & des éléctions; des Offices & Dignités de l'Empire d'Alemagne.

Mélanges de divers Ouvrages historiques, concernant les affaires de l'Alemagne.

Histoires des Suisses, des Grisons, & des Peuples voisins qui ont rélation aux Cantons des uns, ou aux Ligues des autres.

Histoires du Royaume de Bohême, *&c.* voyés-les parmi celles des Provinces particuliéres d'Alemagne.

Histoires de Hongrie avec celle de l'ancienne Illyrie, celles de l'Esclavonie, de la Transilvanie, *&c. On auroit pû remettre ici celles de Dalmatie & Raguse qui se trouvent ci-devant à la suite de celles de l'Italie moderne.*

Histoires de Pologne, de Prusse, de Lithuanie, de Russie, de Moscovie, de Tartarie, & généralement de tous les Peuples qu'on comprenoit autrefois sous le nom de Sarmates, de Daces, de Gétes, de Gots & de Scythes. Le tout selon l'ordre des tems, des lieux & des personnes tel que j'ai tâché de l'observer dans les Histoires précédentes.

Histoires des deux Royaumes du Septentrion compris sous le nom de Scandinavie, *c'est-à-dire*, de la Suede & du Dannemark; anciennes & modernes, selon le même ordre que ci-dessus.

1. celles qui sont communes aux deux Nations.
2. celles qui sont particuliéres à la Suéde.
3. celles qui sont particuliéres au Dannemark.

Histoi-

Histoires des Isles Britanniques comprises aujourd'hui sous le nom de Grand-Bretagne ou d'Angleterre.

Histoires Chorographiques & Naturelles de ces Isles, contenant les descriptions des lieux, du climat & des Peuples qui les ont habitées en toutes sortes de tems.

Histoires des anciens Peuples, & des antiquités de ces Isles.

Histoires générales de ces Isles depuis les premiers commencemens jusqu'au tems des Historiens qui les ont écrites.

Histoires des Eglises Britanniques par les Anciens & les Modernes jusqu'au tems de la Réformation sous Henri VIII.

Histoires particuliéres de l'Angleterre, tant Ecclésiastiques que Civiles, soit du Royaume en général, soit de ses Provinces & de ses Villes séparément.

Histoires particuliéres du Royaume d'Ecosse jusqu'à sa réunion à la Couronne d'Angleterre.

Histoires particuliéres de l'Hibernie ou Irlande jusqu'à sa réunion à la Couronne d'Angleterre.

Histoires Ecclésiastiques & Civiles de l'Angleterre depuis le Schisme de Henri VIII. jusqu'à notre tems.

Histoires particuliéres des troubles arrivés sous Charles premier & Cromwel ; & de ceux qui se sont élevés sous Jacques II. & le Prince d'Orange son gendre.

Histoires Généalogiques d'Angleterre & de la Noblesse du pays.

Histoires de l'Etat, des Offices, des Dignités & Charges du Royaume: Histoire de

de la Police d'Angleterre, *&c.*
Mélanges d'Ecrits historiques, concernant les affaires de l'Angleterre.
HISTOIRES générales de l'ASIE jusqu'à notre tems, indépendemment des Grecs & Romains.
Histoires du Levant, depuis que les Mahométans, *c'est-à-dire*, les Sarrazins & les Turcs, ont détruit l'Empire de Constantinople.
Histoires modernes de la Terre-Sainte, ou de la Palestine, *outre ce qui a été rapporté des Croisades parmi les Histoires de la seconde Race des Rois de France ; & des Itinéraires ou Livres de Voyages parmi les Géographes.*
Histoires générales & particuliéres des Arabes & des Sarrazins depuis l'Hégire de Mahomet. Ecrites 1. par des Mahometans. 2. par des Chrétiens.
Histoires générales & particuliéres des Turcs, avant & depuis la prise de Constantinople, selon l'ordre Chronologique.
Histoires particuliéres de divers pays, qui composent maintenant l'Empire des Turcs, tant en Europe, & en Asie, qu'en Afrique.
Mélanges de Traités, de Rélations, & de Discours concernant l'Histoire des Turcs.
Histoires Ecclésiastiques des Grecs modernes sous les Turcs; de l'Etat de leurs Eglises, *&c.*

Pour ce qui est des Histoires particuliéres de Rhodes & de Malte, de l'Isle & du Royau-

Royaume de Chypre, voyés-les après celles de l'Italie. Voyés aussi les Histoires des Ordres Militaires du Levant comme des Templiers, de Saint Jean de Jérusalem soit avec ces mêmes Histoires de Rhodes & de Malte, soit à la fin des Histoires Monastiques & Régulieres de l'Eglise.

Histoires particuliéres de l'Arménie, & celles des pays voisins, comme de la Colchide, de la Mingrelie, *&c.*

Histoires particulieres de la Perse moderne & des Sophis. Pour ce qui est de l'Histoire ancienne des Perses, des Parthes, voyés-la ci-dessus avant l'Histoire de l'ancienne Gréce.

Histoires de la Tartarie & des peuples ou pays voisins.

Histoires de l'Inde Méditerranée ou de l'Empire du Mogol.

Histoires des Indes Orientales : & généralement de tout ce qui regarde les découvertes, les expéditions & le commerce des Portugais, des Castillans, des Hollandois, des Anglois, *&c.* dans les deux presqu'Isles, & dans les Isles.

Histoires de la Chine. Histoires du Japon. Histoires des Isles voisines de la Chine & du Japon.

Histoires Ecclésiastiques, & Rélations des Missions faites par les Chrétiens dans l'Orient, *c'est-à-dire*, au Levant, en Perse, dans les Indes, dans la Chine, au Japon & dans les Isles.

HISTOIRES générales de l'AFRIQUE. Les Descriptions Géographiques, les Histoires naturelles du pays, *&c.*

Histoi-

Histoires particuliéres de l'Egypte, de la Barbarie, de la Mauritanie, de Maroc, & autres Royaumes voisins.

Histoires des Isles Canaries, de celles du Cap-verd, des Açores, de Madagascar, & de toutes les autres qui sont adjacentes à l'Afrique.

Histoires de l'Ethiopie, de l'Abyssinie, des autres Royaumes, Pays & Côtes de l'Afrique Meridionale.

HISTOIRES des Indes Occidentales ou de l'AMERIQUE engénéral, *c'est-à-dire*, de l'autre Continent avec les Isles, & de tout ce qu'on a découvert de terres inconnuës vers l'un & l'autre Pole.

Histoires particuliéres du Méxique, ou de la nouvelle Espagne. Celle de la Floride, *&c.*

Histoires particuliéres du Canada. Rélations des Missionaires de la nouvelle France. Histoires ou Rélations des terres que les Anglois, les Hollandois, & les autres Peuples du Nord de l'Europe ont découvertes dans l'Amérique Septentrionale.

Histoires particuliéres du Perou, du Brésil, & des autres contrées de l'Amérique Méridionale.

HISTOIRES ou VIES des Hommes illustres de l'un & de l'autre séxe, dans toutes sortes d'Etats & de Professions.

Dissertation préliminaire de la maniére d'écrire

crire la Vie des Particuliers.

Recueils de Vies & d'Eloges historiques d'hommes illustres faits pêle-mêle ; ou distingués par pays, par professions, par societés, ou par tels autres rapports qu'il a plu à leurs Auteurs.

Vies des particuliers détachées & rangées selon l'ordre alphabétique de leurs noms, sans distinction de Séxe, de Religion, de Pays, de Profession, *&c.*

Où se trouvent aussi les Traités singuliers qui regardent l'Histoire personnelle des Particuliers hormis les Oraisons funébres que j'ai crû devoir adjuger aux Orateurs plûtôt qu'aux Historiens.

Pour ce qui est des Vies des personnes qui ont gouverné les Etats en chef, comme de Papes à l'égard de l'Eglise universelle ; d'Empereurs & de Rois à l'égard de leurs Empires & de leurs Royaumes, elles se trouveront avec les Histoires des Etats qu'ils ont gouvernés, parce qu'elles en font partie d'une maniére essentielle & inseparable.

LES ANTIQUAIRES & ceux qui ont traité des USAGES divers du Genre humain dans toutes sortes de tems & de lieux d'une maniére Philologique, *c'est-à-dire*, mêlée d'Histoire, de belles Lettres & de Grammaire, pour expliquer la Religion, les rits, les coûtumes, les éxercices, & les façons de faire des Peuples de la Terre.

Mélanges d'Antiquités sacrées & prophanes sans

ſans diſtinction & ſans ordre.

Antiquités Sacrées & Eccléſiaſtiques, concernant les uſages des Hébreux & des Chrétiens en général.

Antiquités Sacrées en explication des choſes ſinguliéres de l'ancien Teſtament concernant l'hiſtoire ou le ſens literal, rangées ſelon le canon ou l'ordre des Livres de la Bible.

Antiquités Sacrées concernant les ſingularités hiſtoriques naturelles & literales du Nouveau Teſtament.

Antiquités Eccléſiaſtiques concernant les uſages & autres particularités des Chrétiens de l'ancienne Egliſe.

Antiquités Profanes & Civiles, *c'eſt-à-dire*, qui regardent en général la Vie commune des Peuples de la terre, & principalement celles des Gentils, parmi les anciens Grecs & les anciens Romains.

Antiquités de choſes particuliéres aux Grecs. Antiquités de choſes particuliéres aux Romains.

Antiquités de choſes communes aux uns & aux autres.

1. de leur Religion & de tout ce qui regarde leurs ſuperſtitions, *c'eſt-à-dire*, leurs Dieux, leurs Temples, leurs Fêtes & leurs Sacrifices, outre ce qui a été rapporté ci-devant de la Mythologie.
2. de leur Gouvernement, de leur Etat, & de leur Police; de leurs Charges, de leurs Familles, de leurs Aſſemblées civiles.

3. de leurs Mariages, de leurs Sociétés, de leurs maniéres de procéder en Justice; de leurs Domestiques: de leurs Commerces, & de leurs Sépultures.
4. de leurs habits, de leurs meubles, de tous les autres ornemens, & des soins qui regardoient le corps.
5. de leurs maniéres de vivre en tout ce qui concernoit le boire & le manger, hors ce qui appartient à la Physique ou à la Médecine, dont il est parlé ailleurs.
6. de leurs éxercices & de leurs divertissemens publics ou particuliers. *Outre ce qui a été déja rapporté ci-dessus des pompes & des jeux publics, dans la seconde partie de l'Ouvrage.*
7. de leurs maniéres de bâtir, de cultiver les terres & les jardins, des outils ou instrumens dont ils se servoient dans leurs travaux; de leurs voitures, *&c.*
8. de leurs Arts méchaniques & libéraux, de leurs maniéres de faire la guerre par terre & par mer, de leurs armes & machines, de leurs vaisseaux, *&c. Outre ce qui sera remis dans la quatriême Partie de cet Ouvrage sur ces matiéres.*
9. de leurs inscriptions sur toutes sortes de monumens, de leurs pierres gravées, de leurs sceaux & de leurs cachets; de leurs Statuës & autres figures de toute espéce.
10. de leurs monnoies, de leurs poids &

& de leurs mesures.

11. de leurs Médailles & de tout ce qui y a rapport.

Mais comme j'ai cru devoir joindre à ces Antiquités ce qui pouvoit regarder les usages postérieurs des Peuples sur les mêmes choses, j'ai fait presque toujours suivre le Moderne après l'Antique, non seulement en matière de Monnoies; mais aussi pour les inscriptions, les maniéres de vivre, de s'habiller, de se divertir, &c.

Les Auteurs qui ont écrit du Blazon des Armoiries, & de tout ce qui s'appelle Art Heraldique. *Mais j'ai rapporté parmi les Historiens les Livres de Blazon qui sont faits simplement pour l'Histoire Généalogique des Familles, & non pour servir de préceptes ou d'exemples à cet Art.*

QUATRIE'ME PARTIE.

LES PHILOSOPHES ausquels j'ai joint les NATURALISTES, les MEDECINS, & les MATHEMATICIENS.

LES PHILOSOPHES qui ont traité de la Philosophie en général, & de l'Art de philosopher, *c'est-à-dire*, de la maniére de former le jugement, de penser, de raisonner. Les Dialecticiens anciens & modernes.

Les Philosophes anciens ou Barbares jusqu'aux tems des Grecs, avec les Auteurs

Modernes qui ont écrit pour faire connoître leur Philosophie; pour en conserver les restes ou la mémoire.

Les Philosophes de la Gréce jusqu'à Platon, principalement les Pythagoriciens & les Socratiques avec ceux qui dans les tems postérieurs se sont attachés à Pythagore & à Socrate.

Platon & ses Scholiastes. Les Philosophes Platoniciens, & les *Académiciens* depuis ses premiers Disciples *jusqu'à notre* tems, sans distinction de leurs classes ou de leurs branches diverses, & sans autre différence que celle de l'ordre des tems.

Les Philosophes Epicuriens anciens & modernes : Et ceux qui ont fait revivre en ces derniers tems les dogmes de Democrite, d'Epicure, sans s'en rendre les Sectateurs.

Les Philosophes Cyniques anciens & modernes.

Les Philosophes Stoïciens anciens & modernes : & par occasion les Auteurs qui ont écrit du Destin & de la Providence en Philosophes.

Les Philosophes Pyrrhoniens; & les Sceptiques des derniers tems.

Aristote & ses Scholiastes ou Interprétes

Les Philosophes Péripateticiens depuis ses premiers Disciples jusqu'au tems de la Scholastique.

Les Philosophes Arabes ou Mahometans.

Les Philosophes Scholastiques, la plûpart Sectateurs d'Aristote. Les principaux Auteurs de Cours Philosophiques.

Les

Les nouveaux Philoſophes, *c'eſt-à-dire*, ceux d'entre les Modernes, qui ſans s'arrêter à tout ce qui avoit été dit par ceux qui les avoient précédés, ſe ſont frayé des routes nouvelles pour rechercher la vérité, & qu'on peut diviſer en trois claſſes.

1. Les Philoſophes Acéphales, *c'eſt-à-dire*, qui n'ont pas d'autres chefs qu'eux-mêmes, & qui auſſi ne paſſent pas pour chefs des autres.
2. Les Ramiſtes que l'on pourroit remettre plûtôt parmi les Logiciens, comme les Lulliſtes.
3. Les Philoſophes Cartéſiens qui commencent à former diverſes branches.

Sous le nom des Philoſophes, dont je viens de démêler les Sectes; je comprens tous ceux qui ont traité généralement de tout ce qui regarde la nature des choſes, & en particulier de la conduite de la vie de l'homme, & du réglement des mœurs, par la voie du raiſonnement.

Mais pour ce qui eſt de ceux qui ont traité ſéparément de ces matiéres, nous les remettons les uns parmi les Naturaliſtes ou Phyſiciens ci-après: les autres parmi les Politiques & les Moraliſtes dans la cinquiéme partie de cet Ouvrage.

LES NATURALISTES ou Philoſophes-Hiſtoriens des choſes naturelles.

1. Ceux qui ont traité de la Phyſique particuliére & détachée de ſes principes généraux.
2. Ceux qui ont traité des choſes na-

turelles inanimées dans l'Univers par genres ou par espéces, *par exemple*,

Des Cieux, de la Lumiére, des Couleurs, des Elémens, des Mixtes, des Météores, des Vents, des Eaux, des Fossiles, Pierres, Métaux, Minéraux, de l'Aiman, & de tout ce qui concerne la surface & le dedans de la Terre.

3. Ceux qui en particulier ont traité des Plantes, & qu'on qualifie communément Botanistes. Ausquels j'ai joint les Auteurs qui traitent de l'Agriculture & du Jardinage.
4. Ceux qui ont traité des Animaux, tant de l'Air & des Eaux, que de la Terre. Ausquels j'ai joint les Auteurs qui ont traité de la Chasse & de la Pêche, à cause de la proximité du sujet.
5. Ceux qui ont traité de la nature de l'Homme en général; de l'état de son ame ou de son esprit sans rélation à la vie surnaturelle, ou à la Théologie revelée; de l'état de son corps sans rélation expresse à la Médecine.

LES MEDECINS.

1. Les Auteurs de Léxiques, Dictionnaires, & autres Recueils alphabétiques de termes & de choses qui regardent la Médecine en général, & chacune de ses parties en particulier.
2. Les Auteurs qui ont traité de l'état &

& de la nature de la Médecine en général ; de ſon uſage , de l'abus qu'on en a fait ; de ſes progrès ; de la maniére de l'apprendre & de l'éxercer.

3. Les Médecins anciens qui ont traité de la Médecine en général : Et premiérement des Grecs anciens ; d'Hippocrate & ſes Diſciples ; de Galien & des Grecs poſtérieurs. Ce qui nous reſte de la Secte des Dogmatiques, des Empiriques & des Méthodiſtes.

4. Les Médecins Latins, depuis le tems d'Auguſte ou de Tibere, juſqu'à la fin de l'Empire Romain en Occident.

5. Les Médecins Arabes, & ceux qui ont écrit pour ou contre leur maniére d'éxercer la Médecine. Et par occaſion, ceux qui ont écrit de la Médecine des Egyptiens, des Ethiopiens, des Indiens, des Chinois, & des Americains.

6. Les Médecins Occidentaux depuis le quatorziéme ſiécle juſqu'à notre tems. Les Commentateurs modernes d'Hippocrate & de Galien. Auteurs modernes d'Inſtitutions de la Médecine. Auteurs d'Obſervations diverſes, de Queſtions, *&c.*

Les Anatomiſtes ou ceux qui ont traité du corps humain, ou de quelques-unes de ſes parties, ceux qui ont publié des nouvelles expériences ſur cela. Les *principaux* Ouvrages de Chirurgie.

Les Auteurs de Pathologie, *c'est-à-dire*, ceux qui ont écrit des maladies & de tous les autres maux qui affligent le corps humain.

Les Auteurs de Pharmaceutique, *c'est-à-dire*, qui ont traité des remédes & de la maniére de les composer.

Les Chymistes dont l'Art & la Science font partie de la Pharmaceutique. *On auroit pû rapporter ici pareillement les Botanistes, à cause de l'usage des herbes & des simples dans la composition des remédes: & ceux mêmes qui ont écrit des bains & des eaux, des mineraux, & des autres choses naturelles qui entrent dans la composition des remédes Mais on les trouvera ci-dessus parmi les Naturalistes.*

Les Auteurs qui ont écrit de la Thérapeutique, *c'est-à-dire*, de la maniére de penser les maux, & de traiter les malades; où l'on rapporte aussi ceux des Ouvrages de Chirurgie qui ne regardent pas précisément l'Anatomie. Les Praticiens & les Méthodistes modernes.

Les Auteurs qui ont traité du Regime de vivre en santé & en maladie: De la Diéte, des Alimens, des Viandes & des Boissons; & par occasion de la Cuisine & de la Sommellerie, ou de l'art d'apprêter à manger; de ce qui peut abréger ou prolonger la vie, en un mot de tout ce qu'on croit capable de conserver ou d'alterer la santé. Mais pour ce qui est des éxercices du corps qui contribuent ou qui nuisent à la santé, des

des récréations & des jeux établis dans la même vûë, voyés après les Arts à la fin de la quatriéme partie de cet Ouvrage.

Traités de la Médecine des Animaux, & particuliérement de celle des Chevaux, Mulets, Jumens & autres Bêtes de service, que les Latins appellent *Veterinaria*, *Hippiatrica*, *Mulomedicina*; de celle des Chiens, &c

LES MATHEMATICIENS.

Auteurs qui ont recueilli les illustres Mathématiciens par genres & espéces.

Auteurs qui ont traité de la nature, de l'excellence, de l'utilité, des progrès de la Mathématique; qui en ont fait des Dictionnaires.

Auteurs qui ont traité de la Mathématique en général, qui en ont donné les Elémens; qui en ont fait des Systêmes, des Abrégés & des Cours entiers.

Auteurs qui ont traité des Mathématiques par parties détachées: & premiérement:

Les Auteurs qui ont traité de l'Arithmétique, & de tout ce qui regarde la Science des Nombres & leur usage.

Auteurs qui ont traité de l'Analyse des Anciens, de l'Algébre ou Logistique, des Proportions & Logarithmes.

Les Auteurs qui ont traité de la Géométrie en général, qui en ont donné les Elémens.

Ceux qui ont donné des Traités singuliers sur quelque partie de la Géométrie, *par exemple*, des li-

gnes, des plans & surfaces, des solides, des coniques, &c.

Ceux qui ont écrit de la Géométrie pratique en particulier.

Les Auteurs qui ont traité de la Musique, & de tout ce qui regarde les sons & l'harmonie parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont traité des espéces de cette Science en particulier.

Les Auteurs qui ont traité de l'Optique ou de la Perspective parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont écrit de la Perspective pratique en particulier.

Ceux qui ont écrit de la Dioptrique & de la Catoptrique.

Les Auteurs qui ont écrit de la Géodésie ou de l'Arpentage, *c'est-à-dire*, de la Science de mesurer les longueurs, les hauteurs & les profondeurs des terres.

Les Auteurs qui ont écrit de l'Astronomie en général parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont donné des Systèmes & des Hypothèses, ou qui ont attaqué ou défendu les Systèmes & les Hypothèses des autres.

Ceux qui ont traité du mouvement des Cieux, des Corps céleftes, des Etoiles, des Planétes, des Cométes & des Phénoménes qui ne regardent pas précisément les Naturalistes dont il a été fait mention ci-devant.

Ceux

Ceux qui ont fait des Tables Astronomiques & des Ephémérides célestes.

Ceux qui ont fait diverses Observations Astronomiques sans s'attacher à un sujet particulier.

Ceux qui ont écrit en particulier sur tout ce qui regarde le Soleil & la Lune, des Eclipses, *&c.*

Ceux qui ont écrit de la Sphére en particulier, des Globes céleste & terrestre, de l'Astrolabe, de l'Anneau, & des autres Instrumens Astronomiques.

Ceux qui ont écrit de l'Astrologie judiciaire. *Dont la plûpart pourront néanmoins être remis dans la derniére partie de cet Ouvrage parmi les Auteurs de Superstitions ou de fausse Religion.*

Pour ce qui est des Auteurs de la Cosmographie & de la Chronologie, deux Sciences qui participent beaucoup de l'Astronomie, on les trouvera dans la troisiéme Partie de cet Ouvrage à la tête des Historiens, les uns parmi les Géographes, les autres parmi les Chronologistes.

Les Auteurs qui ont traité de la Méchanique en général parmi les anciens & les modernes.

Ceux qui ont traité singuliérement des Machines & des Instrumens de Mathématique. Mais j'ai remis ce qui regarde les Machines militaires parmi ceux qui ont traité de l'Art

militaire ci-après.

Ceux qui ont traité des resſorts, des automates, & de ce que les Anciens appelloient Pneumatique.

Ceux qui ont traité de la Gnomonique, c'eſt-à-dire des Horloges, des Cadrans & Pendules, de la Bouſſole, *&c.*

Ceux qui ont écrit en particulier des Pompes & des Moulins, de l'art de découvrir, d'élever, de conduire & de gouverner les eaux.

Pour ce qui regarde la Marine & les Vaiſſeaux par rapport à la Méchanique, voyés les Ouvrages d'Hydrographie après les Géographes ci-deſſus, & ceux qui appartiennent à l'Art de la Navigation, ci-après.

Ceux qui ont écrit de la Statique, c'eſt-à-dire de la Science du poids, de la peſanteur & de l'équilibre des choſes en général.

Ceux qui ont écrit en particulier de l'art de trouver le centre de gravité, ou des Centrobariques.

Ceux qui ont écrit des diverſes eſpéces de la Statique par parties ſéparées, principalement de l'Hydroſtatique & de l'Aëroſtatique, *c'eſt-à-dire*, du poids de l'eau & de l'air.

J'ai cru devoir rapporter ailleurs ceux qui ont fait des Traités Hiſtoriques & Philologiques des poids & des meſures.

Ceux qui ont écrit des Barométres, des Thermométres, des Hygrométres, *&c.*

ES AUTEURS qui ont traité des Arts libéraux en général.

Ceux qui ont écrit de l'invention, de la perte, de la réparation, des progrès des Arts & des moyens de les perfectionner.

Ceux qui ont traité de l'Ecriture, c'est-à-dire, de l'art de lire, d'écrire, de connoître ou d'expliquer les pensées par le ministére des jeux, de déchiffrer toutes choses, &c. outre ce qui a été rapporté parmi les Grammairiens touchant les lettres, l'orthographe, les chiffres, la Stéganographie dans la premiére partie de l'Ouvrage.

Ceux qui ont traité de l'Art de l'Imprimerie, de son origine, de ses progrès & de ses avantages, outre ce qui a été dit des principaux Imprimeurs à la tête de cet Ouvrage. *La Gravure semble faire partie de l'Imprimerie : j'ai cru néanmoins devoir plutôt la joindre à la Peinture avec laquelle elle n'a pas moins de rapport.*

Ceux qui ont écrit en général des Arts de la Peinture, de la Sculpture & de l'Architecture, & de ce qui est de leur dépendance ; qui ont donné des recueils historiques des Peintres, des Sculpteurs & des Architectes.

Ceux qui ont écrit en particulier de la

Peinture des Anciens & des Modernes, de la Gravure, de la Sculpture; qui ont traité des Tableaux, des Portraits, & des Estampes, des Statuës, &c. outre ce qui en a été dit parmi les Antiquaires.

Ceux qui ont écrit en particulier de l'Architecture parmi les Anciens & les Modernes.

Ceux qui ont traité singuliérement de quelques plans, de quelques desseins, & de quelques édifices séparément.

Ceux qui ont traité de l'Architecture militaire. *Voyés* dans l'article suivant ceux qui ont écrit des Fortifications.

Ceux qui ont traité de l'Art militaire en général, & de tout ce que les Anciens comprenoient sous le nom de Tactiques.

Ceux qui ont écrit plus particuliérement de la maniére de faire la guerre chés les Grecs & les Romains; de leurs armes, de leurs machines, &c. *Outre ce qui en a déja été rapporté parmi les Antiquaires.*

Ceux qui ont écrit de la maniére de faire la guerre chés les Modernes, principalement depuis l'invention de la poudre.

Ceux qui ont écrit singuliérement de l'Artillerie & de tout ce qui la regarde: du port & du maniment des armes.

Ceux qui ont écrit en particulier de

la

la maniére de camper, d'assiéger, de ranger en bataille, d'attaquer, de défendre.

Ceux qui ont écrit en particulier des Officiers des armées & de leurs devoirs; des Soldats & de leurs devoirs; de la Cavalerie, de l'Infanterie, &c.

Ceux qui ont traité des Fortifications en général & en particulier.

Ceux qui ont traité de l'Art de la navigation, de la maniére de faire les équipages chés les Anciens & les Modernes; & tout ce qui regarde la conduite des hommes sur mer. Ce qui concerne aussi les côtes, les ports & les havres. *Outre ce qui a été dit parmi les Géographes Antiquaires, & ce qui sera dit aussi de la Jurisprudence marine à la fin des Livres du Droit.*

Ceux qui ont traité des exercices du corps & de l'art de s'exercer; ce que les Anciens appelloient *Gymnastique* & *Agonistique*. Du Manége, des Académies, de l'art de monter à cheval, de faire des armes, de courir; des autres exercices corporels, tant à pied qu'à cheval, institués pour le divertissement; des jeux qui ont la même fin: & par occasion, des jeux qui amusent l'esprit sans exercer le corps. *Outre ce qui a été dit parmi les Antiquaires* part. 3. *& parmi les Auteurs*

de

de fictions, de spectacles, &c. partie 2. *de cet Ouvrage.*

CINQUIÈME PARTIE.

LES AUTEURS du Droit établi parmi les hommes pour régler leur conduite. 1. Ceux du *Droit* Civil. 2. Ceux du Droit Ecclésiastique. 3. Les Ecrivains de Politique. 4. Les Ecrivains de Morale.

ECRIVAINS de Préliminaires du Droit.

1. Ceux qui ont fait des Bibliographies ou des Recueils d'Auteurs du Droit, & de Jurisconsultes.
2. Ceux qui ont traité de la Jurisprudence en général, de la maniére de l'étudier, de la réduire en art & en méthode.
3. Ceux qui en ont donné des Elémens, des Systêmes généraux, des Abrégés ou Epitomes, des Paratitles, & d'autres Apparats ou Préparatifs à cette connoissance.
4. Ceux qui en ont donné des Dictionnaires, des *Index*, des Glossaires, & d'autres Répertoires généraux.
5. Ceux qui ont fait l'Histoire & la Chronologie.
6. Ceux qui ont traité de son origine & de ses principes, de sa fin, de ses moyens,

de ſon utilité, qui en ont donné les Eloges, &c.

7. Ceux qui ont donné des Traités généraux de la juſtice & de l'injuſtice, du droit de l'équité, de la Loi en général, de la Juriſdiction.

8. Ceux qui ont traité de la maniére de rendre la juſtice, des devoirs & de l'autorité des Juges.

Auteurs qui ont écrit du Droit Naturel, du Droit des Gens, du Droit Public en général, du droit commun à tout le genre humain.

Auteurs qui ont écrit du Droit poſitif des Hébreux, & des autres anciens Peuples, appellés communément *Barbares*, à la diſtinction des Grecs & des Romains qui les ont ſuivis.

Ceux qui ont fait des paralléles & des concordances du Droit des Hébreux & des Barbares avec celui des Grecs & des Romains.

Auteurs qui ont écrit du Droit des anciens Grecs.

Auteurs qui ont écrit du Droit des anciens Romains. Recueils de leurs premiéres Loix, & ceux qui ont fait des Notes & des Commentaires pour les expliquer.

Juriſconſultes anciens qui ont vécu avant la compilation des Pandectes, des Codes, & de tout ce qui compoſe aujourd'hui le Corps du Droit civil: & dont il nous reſte quelques Ouvrages.

Ecrivains Modernes qui ont commenté ou expliqué ces anciens Juriſconſultes.

DROIT

DROIT CIVIL des Romains & des Peuples dont le pays a été démembré de leur Empire, rassemblé en un corps par l'autorité de Justinien. Editions, corrections diverses de ce Recueil. Notes & Scholies des Jurisconsultes sur tout le Corps de Droit.

Les Institutes de Justinien en particulier, leurs éditions séparées, leurs corrections, leurs abregés, &c.

Les Commentateurs des Institutes selon l'ordre des tems, sans distinction de pays, &c.

Le Digeste ou Pandectes; & tout ce qui regarde cette compilation en général & en particulier.

Commentateurs du Digeste en général, rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Commentateurs particuliers de diverses parties expliquées séparément.

Auteurs de divers Ouvrages singuliers qui regardent quelques endroits du Digeste.

Les Ordonnances & Constitutions des Empereurs recueillies pour composer le Droit Civil: *Et premiérement*,

Le Code Théodosien & tout ce qui en regarde les éditions & l'explication, &c.

Le Code Justinien, ce qui regarde sa composition, & les éditions, scholies & corrections qu'on en a données séparément.

Les Commentateurs du Code Justinien rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Les Commentateurs particuliers des par-

parties séparées du Code, & ceux qui ont fait des Traités singuliers sur des endroits choisis & détachés de cet Ouvrage.

Les Novelles ou Constitutions des Empereurs, publiées séparément du corps de Droit.

Commentaires & Traités singuliers des Jurisconsultes sur ces Novelles.

Le Droit Oriental des Grecs modernes, autrement appellé le Droit Grec-Romain en général.

Les Basiliques ou Constitutions des Empereurs de Constantinople, qui composent le Droit Oriental de Grecs-Romains.

Les Commentateurs & Scholiastes des Basiliques.

Les Jurisconsultes Grecs qui ont traité du Droit Grec-Romain, & qui ont paru depuis Justinien jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

Les Jurisconsultes modernes qui ont rétabli la connoissance du Droit Romain en Occident selon les Livres de Justinien, depuis le XII. siécle ou depuis Irner, & qui ont écrit indifféremment sur toutes sortes de matiéres du Droit-Civil, rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu, sans distinction de pays.

Ceux qui ont écrit séparément sur des espéces détachées, & sur des matiéres singuliéres de Droit, rangés par classes selon l'ordre observé dans le Corps de Droit. *Mais je n'ai pas cru devoir étaler ici la sous-division des titres qui auroit occupé trop de place.*

Les Conciliateurs du Droit; ceux qui ont re-

recueilli les Antinomies, les Enantiophanes ou contrariétés apparentes, les variations, les différences du Droit; qui les ont conferées ensemble, les ont conciliées ou expliquées les unes par les autres.

Les Auteurs d'Observations, d'Emendations ou Corrections, de Remarques, Leçons diverses, de Mélanges, ou de choses différentes ramassées sur le Droit Civil-Romain qui ne se peuvent pas réduire commodément à des classes certaines.

Les Auteurs qui ont traité le Droit par principes. *Outre ce qui a été rapporté ci-devant de ceux qui ont écrit de son origine.*

Les Auteurs qui ont traité le Droit par Questions, par Disputes, par Controverses.

Les Auteurs qui ont donné des Conseils juridiques, des Consultations, des réponses, des décisions ou conclusions, de simples opinions, des conjectures, *&c.* sur des matiéres du Droit Civil-Romain.

LE DROIT Occidental des peuples de l'Europe depuis la décadence de l'Empire Romain en Occident, ou depuis les invasions des Barbares du Septentrion dans les Provinces de l'Empire.

Le Droit François ancien; Loix Saliques & Bourguignones; Constitutions de nos Rois de la premiére Race: Capitulaires & Ordonnances civiles des Rois de la seconde Race.

Le

e Droit François moderne sous la troisiéme Race de nos Rois: *Et premiérement,*

Ceux qui ont traité de l'origine & des progrès de ce Droit, qui en ont fait l'Histoire; qui l'ont conferé avec le Droit Romain.

Ceux qui ont fait des Institutions ou Institutes du Droit François, qui en ont donné des Méthodes, des Abrégés, & qui ont voulu réduire en Art la maniére de l'apprendre & de l'enseigner.

Le Droit Coutumier de France: les Coutumes générales & particuliéres du Royaume: leurs rédactions, *&c.*

Les Auteurs qui ont conferé les Coutumes les unes avec les autres, qui les ont conciliées, qui les ont expliquées par des Notes, qui y ont fait des Commentaires, tant en général qu'en particulier.

Edits & Ordonnances de nos Rois. Codes & Recueils qu'on en a faits.

Auteurs qui ont fait des Notes sur ces Ordonnances, qui les ont commentées, qui les ont conferées, *&c.*

Arrêts ou Décisions des Cours Souveraines du Royaume. Recueils divers qu'on en a faits.

Plaidoyers des plus célébres Avocats du Barreau François, principalement ceux où les plus belles questions de Droit se trouvent éxaminées. *Outre ce qui a été rapporté ci-devant parmi les Orateurs.*

Les Praticiens François ou Auteurs qui ont traité de la Pratique judiciaire en France, tant pour le Civil que pour le Cri-

Criminel. Ceux qui ont écrit du style du Palais, des Formules, &c.

Auteurs qui ont écrit du Droit royal & public en France, concernant les affaires de l'Etat. *Outre ce qui sera rapporté parmi les écrits de Politique ci-après.*

Auteurs qui ont écrit spécialement du Droit des Particuliers en France, par Traités singuliers, par Factums, &c.

Auteurs de Maximes du Droit François.

Auteurs de Traités touchant diverses parties du Droit François rangés par classe selon l'ordre des matiéres qu'ils ont traitées.

Auteurs de Questions de Droit François & de mélanges ou de choses qui ne se peuvent facilement réduire en classes.

Pour ce qui est du Droit François Ecclésiastique, voyés-en les Auteurs à la suite de ceux du Droit Canon.

Le Droit Italien moderne distingué de l'ancien Droit Romain. Traités généraux de ce Droit.

Constitutions & Statuts des Provinces, Pays & Villes d'Italie, sur tout de Rome, de Venise, de Génes, de Florence, de Piémont, &c.

Edits & Ordonnances des Princes & Chefs de Communautés; Decrets & Mandemens des Senats & autres Conseils de Républiques dans l'Italie; Décisions de Rote, &c.

Traités particuliers touchant les matiéres du Droit Italien.

Le Droit Espagnol en général depuis les Wisigots & les Vandales. Ordonnances

ces des Rois. Constitutions des Villes. Ecrits des Jurisconsultes sur les unes & les autres.

Auteurs qui ont écrit de la pratique & du style du Barreau Espagnol.

Ceux qui ont écrit du Droit public de l'Espagne, & des privilèges des Rois Catholiques.

Le Droit particulier des Royaumes réunis à l'Espagne, Entr'autres,

Les Constitutions & les Pratiques du Royaume de Castilie & de celui de Leon.

Les Constitutions & Pratiques du Royaume de Navarre & de celui de Biscaye.

Le For ou la Justice du Royaume d'Arragon. Les Auteurs qui en ont fait des Traités.

Les Coutumes, les Constitutions & les Us de la Catalogne.

Les Ordonnances & les Réglemens du Royaume de Portugal.

Le Droit Espagnol établi dans les Royaumes de Naples & de Sicile. Le Droit particulier de ces deux Royaumes.

Le Droit Espagnol établi dans le nouveau Monde, *c'est-à-dire*, dans l'Amérique & les Indes qui obéïssent au Roi Catholique.

Le Droit Alemand avant la réception du Droit Romain au-delà du Rhin & du Danube.

Le Droit Germanique-Romain, ou Alemand-Impérial. Les Jurisconsultes qui en ont écrit en général & en particulier.

Constitutions & Ordonnances des Empe-

reurs d'Alemagne depuis les successeurs de Charlemagne, & celles des Electeurs de l'Empire depuis leur établissement.

Décisions de la Chambre Impériale, & maniéres d'y proceder.

Auteurs qui ont fait des Notes & des Commentaires sur les Constitutions des Empereurs; & ceux qui ont écrit sur la Bulle d'Or en particulier. Ceux qui ont traité du Droit public d'*Alemagne*.

Auteurs qui ont écrit sur le *Droit particulier* d'Alemagne selon l'ordre des *Provinces* & des Villes, de l'usage desquelles il est question dans ces Traités.

Le Droit de Pologne, de Hongrie, de Suede & de Dannemarck... Statuts & Pratiques de ces Royaumes.

Le Droit Flamand. Edits & Ordonnances des Princes du Pays. Savoir des Comtes de Flandres, de Hainaut, de Hollande, *&c.* des Ducs de Brabant, de Gueldres, *&c.* des Princes des Maisons de Bourgogne & d'Autriche.

Loix & Coutumes particuliéres des Villes des Pays-bas.

Mais ce qui regarde le Droit de la Frise est compris parmi celui de l'Alemagne, quoi qu'il lui soit particulier.

Auteurs des Traités divers concernant le Droit Flamand.

Le Droit Anglois ancien & moderne; public & particulier aux trois Royaumes. Loix anciennes des Isles Britanniques.

Constitutions des Rois d'Angleterre. Recueils divers qu'on en a faits. Auteurs qui y ont fait des observations.

Con-

Coutumes & Usages des Provinces & Villes d'Angleterre. Auteurs qui en ont écrit des Traités.

Loix, Constitutions & Coutumes particuliéres du Royaume d'Ecosse.

Le Droit Nautique ou Traités concernant le Domaine de la Mer, le Droit public & les prétentions que les Peuples ont sur elle.

Mais pour ce qui est du Droit particulier qui concerne la Mer, la Navigation & le Commerce Maritime; on en trouvera les Traités parmi ceux qui regardent le Droit Civil des Nations qui se l'attribuent.

DROIT Ecclésiastique ou Canonique.

Auteurs qui ont écrit de l'origine & de la fin du Droit Canonique, qui en ont fait l'Histoire; & qui ont donné d'autres Traités préliminaires à sa connoissance.

Auteurs qui ont conferé le Droit Canon avec le Civil: & qui ont écrit sur les différences de l'un d'avec l'autre: Ceux qui ont donné les régles de l'un & de l'autre ensemble.

Auteurs qui ont écrit des Institutions ou Institutes du Droit Canonique. Ceux qui l'ont réduit en Art; qui en ont donné des Méthodes, des Abrégés, des Sommes & des Systêmes.

Droit Canonique de l'ancienne Eglise, *Savoir*,

Collections diverses des Conciles généraux & particuliers.

Auteurs Ecclesiastiques qui ont fait des Notes & des Commentaires sur les Conciles.

Collections particuliéres & Codes de Canons anciens. 1. chés les Grecs. 2. chés les Latins. Auteurs qui ont travaillé sur ces Canons séparément.

Auteurs de Nomocanons chés les Grecs; & de divers Abrégés de Canons chés les Latins.

Collections d'Epîtres Décrétales des Papes avant Gratien : & de quelques Epîtres Canoniques de Peres Grecs.

Collections de Capitulaires ou Constitutions des Princes Chrétiens & des Evêques concernant l'administration & la discipline de l'Eglise.

Auteurs particuliers de Pénitentiels.

Auteurs des Recueils de Formules ou Formulaires dans l'Eglise. *Outre ce qui sera rapporté parmi les Auteurs Liturgiques.*

Canonistes anciens qui ont écrit avant la réception du Decret de Gratien, rangés selon l'ordre des tems.

Droit canonique moderne, rassemblé en un corps dans le douziéme siécle de l'Eglise & les suivans. Editions diverses du Cours-canon ; corrections, gloses & notes sur tout l'Ouvrage.

Decret de Gratien en particulier. Ses éditions, ses corrections &c.

Auteurs Canonistes qui l'ont commenté.

Decretales des Papes recueillies dans le Corps du Droit canonique. Des Compilations particuliéres de Gregoire IX. de Boniface VIII. de Clement V. de Jean XXII. &c. Au-

anonistes qui ont interprété par-
ment les Décretales par des Glo-
:s Commentaires.
ou Recueils de Bulles & de De-
postérieures à celles qui sont
ées dans le Corps de Droit ca-

ncellerie Romaine ou Apostoli-
le ses Régles, c'est-à-dire, des
mens faits à Rome depuis Jean
& Nicolas V. & que l'on a sui-
'à present en Cour de Rome.
Tribunaux Ecclésiastiques de
comme de l'Inquisition, du Saint
&c.
istes & Interprétes du Droit Ec-
ue en général, qui ont écrit
treiziéme siécle jusqu'au nôtre
ordre des tems ausquels ils ont

istes qui ont écrit en particulier
matiéres détachées du Droit-ca-

Traités particuliers sur la Ju-
Ecclésiastique.
Traités particuliers concernant
du Pape, & les démêlés sur-
ns l'Eglise touchant la puissan-
iastique & la puissance Séculiére,
général qu'en ce qui regarde
ement l'Empire, la Seigneurie
se, l'Espagne & l'Angleterre.
*ur ce qui est des différens arri-
ance sur ce sujet, tant de la part
envers les Rois, que du Clergé
Royaume envers les Magistrats;*

on en trouvera les Traités parmi les Ouvrages qui regardent particuliérement le Droit Ecclésiastique de France.

Auteurs de Traités concernant la Hiérarchie ou la puissance des Ordinaires dans l'Eglise; les éxemptions des Réguliers, & les contestations élevées de part & d'autre sur ce sujet.

Auteurs qui ont écrit en particulier des biens & revenus Ecclésiastiques, & de toutes les matiéres bénéficiales.

Auteurs qui ont écrit en particulier sur les matiéres du mariage; matiéres souvent communes à l'un & l'autre Droit.

Auteurs qui ont écrit sur d'autres matiéres détachées du Droit Ecclésiastique, rangés selon l'ordre observé dans le Cours-canon.

DROIT François Ecclésiastique en général. Ceux qui ont écrit de son origine. Ceux qui en ont fait l'Histoire. Ceux qui ont tâché de le réduire en méthode.

Auteurs qui ont traité des Libertés, Droits & Immunités de l'Eglise Gallicane; *c'est-à-dire*, des anciens usages, ou de la maniére dont l'Eglise de France s'est attachée aux anciens canons de l'Eglise Universelle, indépendemment du Droit postérieurement établi.

Auteurs qui ont écrit en particulier des matiéres contestées entre Rome & la France, sur cela, des prétentions de la Cour Romaine sur les franchises du Royaume, des entreprises des Papes sur les droits des Rois, & des bruits survenus en ces occasions entre les deux Puissances.

Con-

Constitutions Ecclésiastiques des Rois de France concernant la discipline des Eglises de leur Royaume, depuis Charlemagne jusqu'à notre tems, données sous le nom de Capitulaires, d'Ordonnances, de Pragmatiques Sanctions, &c.

Auteurs qui ont écrit du Droit Ecclésiastique moderne de France, *c'est-à-dire*, depuis le Concordat de Leon X. & de François I.

Auteurs qui ont traité du Droit de Régale séparément. Des Indults & autres matiéres concernant les Bénéfices & les Bénéficiers de France, droits de Patronage, *&c.*

Auteurs qui ont écrit de la Pratique & des usages du For Ecclésiastique en France; des Officialités, *&c.*

DROIT Alemand Ecclésiastique, principalement en ce qui regarde les Investitures & le Concordat Germanique. *Le reste se trouvera ci-devant parmi les Traités du Droit-canon qui est commun à toute l'Eglise, aussi bien que ce qui regarde le Droit particulier des Eglises des autres Etats de la Chrétienté.*

LES POLITIQUES, *c'est-à-dire*, les Auteurs qui ont traité de l'Art de gouverner les hommes dans la vie civile, ou qui en ont publié des maximes.

Ceux qui ont écrit des avantages de la Science de la Politique, & des abus que

l'on en fait : qui en ont donné des Systêmes, des Abrégés & des Traités généraux : qui ont donné des Idées & des Descriptions de l'Homme Politique

Ceux qui ont traité en particulier de la diversité des Etats, & separément de la Monarchie, de la République, de la maniére de regner.

Ceux qui ont traité du Prince, ou des qualités & des interêts de celui qui commande aux autres ; des qualités du Ministre, de l'Ambassadeur, du Sécrétaire, & des autres Officiers qui ont part à l'administration des Etats.

Ceux qui ont traité de la Noblesse & du Peuple : des droits des Magistrats & de ceux des Citoyens, des Corps de Villes & Communautés de la Bourgeoisie ; des Charges & Offices, &c. *Outre ce qui en a été dit parmi les Historiens & les Antiquaires.*

Ceux qui ont traité de la Paix & de la Guerre ; qui ont écrit leurs Négociations, leurs Ambassades : qui ont recueilli des Traités faits entre les Puissances, qui ont publié des Mémoires politiques.

Ceux qui ont donné des Ouvrages mêlés de Politique & de Morale. *Le reste se trouvera parmi les Auteurs du Droit & de la Philosophie.*

LES OECONOMIQUES, *c'est-à-dire*, les Auteurs qui ont traité singuliérement de l'Art de gouverner une famille ou même de mener une vie privée.

Ceux qui ont écrit de l'état des personnes ma-

mariées & de leurs devoirs; des devoirs reciproques des Parens & des Enfans; de ceux des Maîtres & des Domestiques. *Le reste se trouvera parmi les Auteurs de Morale humaine, & parmi les Théologiens Moraux.*

LES MORALISTES, *c'est-à-dire*, les Auteurs qui ont écrit de la Morale humaine, indépendamment des principes du Christianisme, sur les maximes de l'équité naturelle, & sur les lumiéres de la Raison.

Ceux qui ont traité en particulier de la Volonté humaine, & de ses dépendances.

Ceux qui ont traité de l'Art de bien vivre, & de vivre heureux dans le monde; de l'usage des biens & des maux de la vie; de la Fortune, *&c.*

Ceux qui ont traité de la Vertu en général, & de ses espéces en particulier.

Ceux qui ont traité des Passions de l'Ame, soit en général soit en particulier.

Ceux qui ont traité diverses questions de Morale, soit par des Ouvrages suivis, soit par maximes détachées.

Le reste se trouvera parmi les Philosophes; & pour ce qui regarde la Morale Chrétienne, les Auteurs qui en ont écrit se verront ci-après parmi les Théologiens Moraux, & les Auteurs de Livres de dévotion.

SIXIE'ME PARTIE.

LES THEOLOGIENS, *c'est-à-dire*, ceux qui ont écrit sur des matiéres de Religion ou de Théologie.

Ceux qui ont écrit de cette Science en général, & de la maniére de l'étudier; ceux qui en ont donné des Systêmes, des Méthodes, des Abrégés, des Introductions.

Les Auteurs qui ont traité de la Religion en général; de ses principes, de ses fondemens, de sa néceſſité, de sa vérité, de son utilité.

Les Ecrivains qui favorisent l'Athéisme, le *Libertinisme*, &c. qui semblent nier, détruire ou rendre inutile toute Religion. Auteurs qui ont combatu les Athées, les Impies & les Libertins.

Ces Ecrivains superstitieux qui abusent de la Religion. Ceux qui ont écrit de la Magie, de l'Astrologie judiciaire, des Divinations de toute espéce, des Prestiges, Enchantemens & Charlataneries, de la Cabale, & des opérations des Démons. Auteurs visionaires qui ont écrit des Visions, des Illusions diaboliques. Auteurs qui ont combatu la Superstition & les Superstitieux de quelque espéce que ce soit.

Les Auteurs qui ont écrit de la Théologie natur-

naturelle, & de Dieu, independemment de la révélation. *Où l'on trouvera les Ouvrages de Métaphysique, ou de ce qu'on appelle maintenant Science générale, qui regardent ce point, & dont il n'aura point été fait mention parmi les Philosophes & les Naturalistes.*

Ceux qui ont écrit du Naturalisme, des lumiéres de la Nature en matiére de Religion.

Ceux qui ont fait des Conciliations ou des Concordes de la Raison humaine avec la Foi.

Les Auteurs Déistes, Politiques en Religion, Juifs modernes, Mahométans.

Les Auteurs qui ont combatu par des écrits le Déisme, la Religion des Politiques, le Judaïsme, le Mahometisme.

Pour ce qui est du Polythéisme ou de l'Idolatrie des Gentils, on trouvera les Ouvrages qui en traitent dans la seconde Partie parmi les Ecrits Mythologiques, & dans la troisiéme parmi les Antiquités profanes ou païennes.

Les Auteurs qui ont traité particuliérement de la vérité de la Religion Chrétienne.

Pour ce qui est des Ouvrages Hénotiques faits pour concilier les différentes Sectes du Christianisme, j'ai cru pouvoir les remettre plus commodément après les Hérétiques modernes.

LES THEOLOGIENS de Positive; premiérement ceux qui ont travaillé sur l'Ecriture Sainte.

Ceux qui ont écrit de la divinité de l'Ecriture, de son authenticité, de son autorité, de sa certitude.

Ceux qui ont écrit de la lecture de l'Ecriture Sainte; de sa clarté, de son obscurité, de sa suffisance ou plenitude; de l'usage qu'on en doit faire; de la maniére de l'entendre & de l'expliquer.

Ceux qui ont prétendu donner la clef de l'Ecriture Sainte.

Ceux qui ont traité de son sens naturel, & de tous ses autres sens.

Ceux qui ont traité du Canon des Ecritures, *c'est-à-dire*, des Livres Canoniques & des Livres Apocryphes.

Ceux qui ont donné des Plans, des Systêmes, des Méthodes, des Abrégés, des Notices de l'Ecriture Sainte: ceux qui en ont fait des partitions ou distributions: ceux qui en ont donné des Analyses.

Ceux qui ont fait des Concordances de la Bible; des œconomies de l'Ecriture, des Tables pour y servir d'Introduction, des Dictionnaires, *&c.*

Ceux qui ont écrit de la Grammaire de l'Ecriture Sainte, *c'est-à-dire*, de tout ce qui peut servir à procurer l'intelligence de la Lettre.

Paraphrases & Versions anciennes & modernes de l'Ecriture Sainte: ceux qui ont travaillé sur les anciennes Versions,

& ceux qui ont critiqué les modernes.

Ceux qui ont traité ſinguliérement du droit d'interpréter l'Ecriture, & d'en déterminer le ſens, tant en général que par rapport aux conteſtations ſuſcitées dans les deux derniers ſiécles par les Proteſtans, contre l'Egliſe Romaine : au ſujet du Juge légitime des Controverſes.

Critiques ſacrés & Interprétes litéraux du texte de l'Ecriture Sainte.

Editions diverſes de l'Ecriture : ceux qui y ont joint leurs notes & leurs corrections.

Interprétes moraux & mixtes de l'Ecriture. Ses Commentateurs rangés ſelon l'ordre des tems auſquels ils ont vécu.

Les Conciliateurs de l'Ecriture, *c'eſt-à-dire*, ceux qui ont entrepris de concilier ou d'accorder les endroits de l'Ecriture qui paroiſſent contraires ou ſe contredire.

Interprétes & Commentateurs qui ont travaillé en particulier ſur tout l'Ancien Teſtament, ou ſur quelqu'un de ſes Livres à part, rangés ſelon l'ordre que ces Livres tiennent dans le Canon de la Bible.

Interprétes & Commentateurs du Nouveau Teſtament en particulier, tant litéraux que moraux, diſpoſés ſelon l'ordre des tems, ceux qui en ont fait des Syſtêmes & des Analyſes, des Abrégés. *Outre ce qui a été rapporté parmi les Hiſtoriens ſacrés.*

Auteurs qui ont travaillé ſur l'Evangile ſéparément.

Ceux qui ont fait des Harmonies ou des Concordes Evangeliques, *&c.*

Ceux qui ont travaillé sur quelques-uns des Livres du Nouveau Testament à part.

Mélanges d'Ecrits faits sur divers endroits de l'Ecriture, rangés selon l'Ordre de la Bible: *Outre ce qui est rapporté parmi les Antiquités sacrées.*

Ce seroit ici le lieu des Théologiens de Positive qui ont travaillé sur les Conciles, les Canons & les Constitutions de l'Eglise: mais je n'ai pas cru devoir les séparer des Canonistes qui se trouvent parmi les Auteurs du Droit Ecclésiastique.

LES PERES, ou la Théologie des Saints Peres: *Et premiérement,*

Les Auteurs qui ont fait des Traités touchant l'autorité des Saints Peres: l'usage & l'abus qu'on fait de leurs Ecrits & de leur nom.

Ceux qui ont traité de leurs maniéres d'écrire, de prêcher, d'interpréter les Ecritures, d'exposer les vérités Catholiques, *&c.*

Les Peres de l'Eglise, & les autres Auteurs Ecclésiastiques qui ont écrit des matiéres de Théologie ou de Religion, & que l'on comprend ordinairement sous le nom de Théologiens de Positive. Rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu depuis les premiers Disciples des Apôtres, jusqu'au siécle des Scholastiques en Occident, sans distinction

tinction des Grecs d'avec les Latins.

Pour ce qui est des Théologiens de Positive qui ont paru depuis Pierre Lombard ou la fin du douziéme siécle jusqu'à notre tems, je n'ai pas cru devoir les retirer du rang des Scholastiques.

LES THEOLOGIENS Scholastiques:
Et premiérement,

Ceux qui ont traité de l'Art de la Scholastique, de son origine, de ses progrès, de son utilité, de ses inconveniens, de l'abus qu'on en fait: & de la maniére de lire les Scholastiques avec fruit.

Ceux qui ont donné des Abregés & des Méthodes pour servir d'introduction à la Théologie Scholastique; qui en ont dressé des Systêmes, &c.

Les Théologiens Scholastiques en général, rangés selon l'ordre des tems ausquels ils ont vécu.

Commentateurs particuliers ou Interprétes du Maître des Sentences.

Commentateurs particuliers ou Interprétes de Saint Thomas.

Les Sommistes généraux ou Auteurs de Sommes Théologiques: & ceux qui ont réduit toute la Théologie en un corps achevé.

Les Théologiens Dogmatiques de l'Ecole qui se trouvent sous-divisés en un nombre de classes trop grand pour pouvoir être ici spécifiés. L'ordre qu'on y garde est celui des matiéres disposées selon la méthode des Scholastiques.

Les Théologiens Polémiques de l'Ecole, *c'est-à-dire*, ceux qui ont traité la Théologie éristique ou contentieuse, & les Controverses contre les Hérétiques. Rangés selon la disposition des Hérésies qu'ils ont attaquées.

Ces Controversistes sont précédés par les Auteurs qui ont traité de la Controverse en général, de l'art de disputer en Théologie, & des inconveniens qui en naissent, de la maniére de terminer les Controverses : qui ont donné des Méthodes & des Introductions à la Théologie Polémique : qui ont écrit du Juge légitime des Controverses. *Outre ce qui en a été rapporté ci-devant parmi les Auteurs qui ont écrit du droit d'interpréter l'Ecriture Sainte & d'en déterminer le sens.*

Les Théologiens Hétérodoxes des deux derniers siécles qui ont introduit de nouvelles doctrines dans la Religion, ou qui ont attaqué celle de l'Eglise Catholique. Rangés par classes sous leurs chefs selon l'ordre des tems où ils ont vécu.

Pour ce qui est des Hérétiques des douze premiers siécles, ils se trouvent parmi les Peres de l'Eglise sous le nom d'Auteurs Ecclésiastiques: & les Hérétiques des XIII. XIV. *&* XV. *siécles parmi les Scholastiques, les uns & les autres selon l'ordre des tems.*

A la tête de ces Hérétiques se trouve la classe des Auteurs qui ont traité de l'Hérésie en général ; de la maniére de la découvrir & de la réfuter : de ses causes, de son origine & de ses progrès. De la conduite & des artifices des Hérétiques,

de la maniére dont on doit les traiter ou les punir. *Outre ce qui a été dit de l'Inquisition parmi les Historiens Ecclésiastiques, & les Canonistes.*

Les Auteurs qui ont traité du Schisme en particulier & des Schismatiques.

Les Théologiens Hénotiques & Conciliateurs de Religions.

Ceux qui ont travaillé à réunir & à reconcilier toutes les Sectes du Christianisme ensemble. Ceux qui ont traité de la tolérance des Religions & de la liberté de conscience sur ce point.

Ceux qui ont donné des Concordes particuliéres; des Traités Iréniques ou Pacifiques de Religion, & autres projets & moyens de réunion: 1. Entre les Catholiques & les Protestans en général, ou quelques-unes de leurs Sectes en particulier. 2. Parmi les Sociétés des Protestans, qui se trouvent divisées entre-elles: où se voyent les Auteurs qu'on appelle Syncrétistes, & ceux qui ont traité de tout ce qui regarde le Syncrétisme dans ses différentes espéces.

Les Théologiens Moraux & les Casuistes modernes, qui ont écrit de la Théologie morale ou de pratique, & qui ont traité des Cas de conscience, parmi les Catholiques & les Protestans sans distinction de Sectes.

A la tête de ces Théologiens se trouvent les Auteurs qui ont traité des Casuistes en général, de leurs devoirs & de leurs qualités. De l'art de douter & de décider; des scrupules de conscience; de la

con-

conscience droite ou erronée; de la manière de la fonder & de la conduire; de la Probabilité; de l'Opinion; de la Régle des Mœurs.

Les Théologiens de Discipline. Auteurs qui ont traité des usages, coûtumes & pratiques établies dans l'Eglise; qui ont écrit pour les maintenir ou les rétablir, pour justifier les changemens qui y sont survenus, pour en procurer la réformation, &c. *Outre ce qui en a été rapporté parmi les Canonistes dans la cinquiéme partie de cet Ouvrage.*

Les Théologiens Symboliques & Catéchétiques.

Ceux qui ont dressé ou expliqué des Symboles, des Articles, des Professions ou Confessions de Foi. Ceux qui ont publié des Expositions simples de la doctrine de l'Eglise.

Ceux qui ont donné des Catéchismes, des Systêmes de créance & des Instructions familiéres sur la Religion en toutes sortes de Langues & sans distinction de Sectes.

Les Théologiens Parænétiques, ou les Auteurs d'Homélies, de Prônes, d'Exhortations publiques, ou de Sermons où l'Eloquence étudiée n'a point beaucoup de part. *Outre ce qui a été rapporté sur ce sujet parmi les Orateurs de la Chaire, ou les Prédicateurs dans la seconde Partie de cet Ouvrage.*

Les Théologiens Ascétiques, ou les Auteurs d'Ouvrages composés pour les éxercices de la vie spirituelle, que nous appel-

appellons généralement Livres de Pieté ou de dévotion. Parmi lesquels on trouvera aussi les Auteurs Hétérodoxes qui en ont écrit sans distinction des Sectes.

Les Théologiens Mystiques & Contemplatifs, ou les Auteurs de Livres de Méditations & de Priéres. Avant lesquels on trouve,

1. Ceux qui ont traité de la Méditation en général, de son utilité, du bon & du mauvais usage qu'on en peut faire; de l'Art de méditer, de la méthode qu'on y doit garder.

2. Ceux qui ont traité de la Priére ou de l'Oraison en géneral, de l'Oraison mentale en particulier; de la maniére de prier; de la pratique d'Oraison; des méthodes & des formules d'Oraison.

De ceux qui ont traité en particulier de l'Oraison Dominicale.

Les Théologiens Liturgiques, *c'est-à-dire*, ceux qui ont écrit sur tout ce qui regarde le Service divin & les pratiques extérieures de notre culte.

Ceux qui ont dressé ou expliqué les Liturgies anciennes des Grecs ou Orientaux, des Latins ou Occidentaux.

Ceux qui ont écrit des Offices divins parmi les Anciens & les Modernes. Des Missels, des Breviaires, des Rituels, des Heures, des Ordinaires, des Offices propres ou particuliers, des Formulaires, des Sacramentels, des *Agenda* & Manuels pour toutes sortes de Ministres & Officiers de l'Eglise.

Ceux

Ceux qui ont écrit des Rits Ecclésiastiques, des Cérémonies de l'Eglise; des Fêtes, *&c.* ceux qui ont publié des Observations Liturgiques, autant en Philologues & en Historiens qu'en Canonistes & en Théologiens. *Outre ce qui a été rapporté parmi les Antiquités Ecclésiastiques.*

VOUS diriés, MONSIEUR, *que je ne vous aurois fait tout ce détail que pour vous faire comprendre plus sensiblement qu'auparavant combien l'éxecution d'un tel dessein est au dessus de mes forces. Pour moi je n'ai besoin ni de ce détail ni des remontrances d'autrui pour m'en convaincre. Mais vous m'avouerés que je ne m'engage pas beaucoup, pourvû qu'on n'exige de moi que ce que portent mes conventions avec le Public. Vous pouvés vous souvenir des termes ausquels je lui ai fait regarder mon Ouvrage comme* un essai superficiel & une épreuve fort imparfaite de ce qu'on pourroit faire sur un dessein si important (1). *Cette idée ne represente proprement qu'une Liste d'Auteurs & d'Ouvrages rangés à peu près sur le Plan que je viens de vous tracer, avec quelques réfléxions d'autrui que j'ai bien voulu appeller par honneur* JUGEMENS DES SAVANS, *quoique j'aie marqué en plus d'un endroit* (2) *combien j'étois éloigné de*

1. Avertissement num. 13.
2. Tom. I. pag. 571. & Tom. III. dans l'*Eclaircissement* qui commence à la pag. 1.

tum Lipsium, Judocum Dudinckium, Antonium Possevinum, Claudium Clementem, Johannem Lomejerum, Hermannum Conringium, Joachimum Johannem Maderum, & qui nostrâ Te linguâ scripsere, Gabrielem Naudæum, Ludovicum Jacob Carmelitam, &, si lubet, Dominum le Gallois, aliosque, etiamsi, nec deesset spicilegio locus in iis quæ ipsorum diligentiam fugisse videntur. Ad rem igitur quam-proximè nostram par est accedere, ac de insolenti hactenus methodo quam in digerenda Bibliothecæ Tuæ penu inire visum est nonnulla subjicere.

Ex quo enim sponsalibus tabulis adjudicata Tibi est ab Illustrissimo Parente locuples satis (1) *& electa Bibliotheca, quasi pro nihilo cæteras fortunæ patriæ facultates habere visus es, & cum Psalte Prophetâ exclamare,* Hæreditas mea præclara est mihi, propter hoc lætatum est cor meum (2). *Atque exinde ea Te potissimum cura sollicitavit, ut quam nactus eras Spartam, hanc splendidè simul ac diligenter ornares. Intelligebas quippe non ad spectaculum, quod ait Seneca* (3), *sed ad studium instructam esse*

à

te Ménage, est mis pour *valde*, comme en ont usé les Auteurs du 7. & 8. siécle, il ne sera pas de la belle Latinité. A cela Baillet auroit répondu deux choses, l'une que *census* ne doit pas se prendre pour dénombrement mais pour estimation, l'autre qu'on pourroit trouver de bons éxemples de *satis* dans la signification de *valde*, comme quand Bacchis dans l'*Heautontimorumenos* dit *Satis pol proterve me Syri promissa huc induxerunt.*

2. Psalm. 15. v. 6.

3. L. de Tranquillit. animi cap. 9.

IN PRIOREM BIBLIOTHECÆ LAMONIANÆ INDICEM PRÆFATIO

AD ILLUSTRISSIMUM CHRISTIAN. FRANCISCUM.

DE Bibliothecarum institutione, utilitate, ac dignitate si quid ad te præloqui conatus ero, VIR ILLUSTRISSIME, *næ ego actum agere videar post tam multos tamque doctos viros, in primis Fulvium Ursinum, Henricum Kitschium, Justum*

1. ¶. Si ce mot *satis* dit Ménage chap. 109. de son Anti-Baillet, se prend ici dans le sens du François *assés*, cette idée d'une asses grande & assés bonne Bibliothéque, *locuples satis & electa Bibliotheca*, ne s'accorde guére avec cette même Bibliothéque que la page suivante dit être remplie de toutes sortes de livres le nombre desquels excéde celui des plus amples catalogues, non seulement de Paris, mais de l'Univers, *omnigena librorum supellex, cujus census amplissimarum totius, non Urbis modo, sed & Orbis Bibliothecarum catalogos longe exsuperat.* Que si le *satis*, ajoute-

ens Tuus, Galliarum juxta ac Literarum quondam amor nunc desiderium, ut nimium & naris emunctioris Auctores, & notæ castigatioris editiones compararet; alterum quod Tu jampridem in votis habebas, ut ne in illud vitium aut incommodum concurreretur, quo laborant omnes ferè quotquot hactenus Bibliothecarum contexti sunt Catalogi, qui solam ac rudem voluminum frontem & antipagmentum (2) *vix enunciantes incoctam ac indigestam rerum, quæ in iis jacent, molem nihil ferè juvant. Unum fortasse excipias Bibliothecæ Bodlejanæ sive Oxoniensis totâ Europâ imò & orbe præstantissimæ Catalogum cui conficiendo integrum adlaboravit novennium Vir Clarissimus Thomas Hyde hujusce Bibliothecæ Præfectus, qui eum per alphabeticam Auctorum non Rerum seriem digessit. Sed pace omnium dixerim*: Hæc oportuit facere & illa non omittere (3). *Illa ipsa quæ Thomæ Hydano* (4) *arrisit methodus, ut ad studiorum utilitatem minus necessaria, ita nec sola debuit adesse sed posterior, cui priorem argumentorum sive rerum ordinem utpote longe utiliorem præmitti oportere nemo non intelliget, plerique enim mortalium ad Rerum studia animum adjungere solent, ad Auctorum verò vix unus aut alter. Quare è latebris meis à Te arcessitus, & quantumvis rudis, ac lucis splendidioris impatiens, Bibliothecæ Tuæ*

& traite de galimatias la période qui commence par *alterum* & finit par *juvant*.

3. Matth. c. 23. v. 23.

4. ¶. Cet *Hydanus* est ridicule après avoir dit *Hyde*. Ménage.

Tuæ addictus mancipatusque operæ pretium me fortasse facturum arbitratus sum, si post assignatum novum singulis fere voluminibus ordinem, quatenus id fieri per locorum situm atque angustias, ac per pluteorum forulorumque exigentiam (1) *licuit, duplici eorum Indici contexendo non segnem operam darem, præmissâ prius* (2) *Bibliothecæ at per classes majores distributâ synopsi, sive secundum loci positionem conspectu. Priorem Indicem* (3) *qui de rebus sive argumentis agit mensium novem spatio confeceram quidem, sed in eo nitidius pro virili meâ transcribendo, & pluteorum forulorumque notis illustrando, quindecim alios exegi menses. Ad posteriorem qui de Auctoribus erit, etiamsi jam adfectus ac tantum non confectus dici possit, tanquam ad infectum de novo me quamprimum accingam, Deo bene juvante, nisi Tu me ad aliud operis evocaveris* (4). *Cui tamen Auctorum Indici subsecivas aut subreptitias duntaxat horas vix impensurum me ex eo auguror quod Filii Tui, qui licet septennio minor* (5) *non unum aut alterum modo sed plures etiam quotidie magistros exhaurire & velit & possit, quod, inquam, Filii Tui suavissimi studiis ac lateribus assiduus volente Te ac jubente in posterum sim adfuturus. Neque ea fortasse una*

1. ¶. *Exigentiam* est un mot tout à-fait barbare. *Ménage.*

2. ¶. Le *præ* du mot *præmissa* rend le *prius* superflu. *Ménage.*

3. ¶. Ménage trouve un Gallicisme dans les mots suivans : *Priorem Indicem qui de rebus sive argumentis agit;*

na erit caussa cur noster ille Auctorum Index in menses aut etiam annos plures distrahendus sit, illud enim accedet etiam quòd non solâ Librorum cujusque Auctoris nomenclaturâ contentus, uti in ingenti & magnifico suo Catalogo facere satis habuit Thomas Hyde, in animo habeam, singulorum vitam, scribendi occasionem rationemque, sed paucissimis verbis, denique variorum Criticorum de eorum scriptis judicia censurasque adjicere. Sed cum sufficiat diei malitia sua, de posteriori hoc Indice plura dicere modò supersedeo (6), *& quæ de ejus methodo ac ratione monenda erunt, ad ea ultrò ablegare tempora constitui, quibus negotium hoc totum mihi confectum erit. Ad prioris igitur quem de Rebus contexui Indicis institutum ut redeam, pauca pro expeditiori ejus usu subjicienda videntur.*

1. *Ac primò quod ad systema seu synopsin adtinet, quia nihil magis liberum, idcircò nullum mihi ducem pedissequus proposui, sed eam mihi methodum delineandam suscepi, quæ & rationi & usui consentanea magis videretur.*

2. *Indicem universum ordine rerum alphabetico ideò digessi, quia quo in eo minùs artis ac industriæ elucet, eò plus utilitatis & compendii inesse intelligimus. Neque hic dissi-*

egit, mensium novem spatio confeceram. Pour moi je n'y en trouve point.

4. On l'a achevé depuis ce tems-là.

5. C'étoit l'an 1683.

6. C'est cette derniére partie du second Catalogue que nous donnons ici.

Tuæ addictus mancipatuſque operæ prætium me fortaſſe facturum arbitratus ſum, ſi poſt aſſignatum novum ſingulis fere voluminibus ordinem, quatenus id fieri per locorum ſitum atque anguſtias, ac per pluteorum forulorumque exigentiam (1) *licuit, duplici eorum Indici contexendo non ſegnem operam darem, præmiſſâ prius* (2) *Bibliothecæ ac per claſſes majores diſtributâ ſynopſi, ſive ſecundum loci poſitionem conſpectu. Priorem Indicem* (3) *qui de rebus ſive argumentis agit menſium novem ſpatio confeceram quidem, ſed in eo nitidius pro virili meâ tranſcribendo, & pluteorum forulorumque notis illuſtrando, quindecim alios exegi menſes. Ad poſteriorem qui de Auctoribus erit, etiamſi jam adfectus ac tantum non confectus dici poſſit, tanquam ad infectum de novo me quamprimum accingam, Deo bene juvante, niſi Tu me ad aliud operis evocaveris* (4). *Cui tamen Auctorum Indici ſubſecivas aut ſubreptitias duntaxat horas vix impenſurum me ex eo auguror quod Filii Tui, qui licet ſeptennio minor* (5) *non unum aut alterum modo ſed plures etiam quotidie magiſtros exhaurire & velit & poſſit, quod, inquam, Filii Tui ſuaviſſimi ſtudiis ac lateribus aſſiduus volente Te ac jubente in poſterum ſim adfuturus. Neque ea fortaſſe*

una

1. ¶. *Exigentiam* eſt un mot tout à-fait barbare. *Ménage.*

2. ¶. Le *præ* du mot *præmiſſa* rend le *prius* ſuperflu. *Ménage.*

3. ¶. Ménage trouve un Gallicisme dans les mots ſuivans : *Priorem Indicem qui de rebus ſive argumentis*

agit,

*›editiùs ſuo quælibet ordine exponan-
ꝺerinde eſſe mihi videretur, ac ſi
· ſuas in thecis & capſis reconditas
ırius venditor emptorum uſui & con-
ſubtraheret. Quâ ex methodo fiet,
no quidem intuitu inveniatur tandem
›areat Tractatus ſeu Liber, quo Vos
aut quem Vobis deperditum eſſe, Tu-
’ Parens Tuus identidem & fruſtrà
amini, & ſub uno eodemque titulo
·eneos, ut ita dicam, & ſimul coac-
ius ejuſdemque argumenti libros ha-
qui cum Heterogeneis, ſeu diverſi
ı argumenti Libris intra viginti &
nonnunquam variæ formæ ac editio-
umina ultrò citròque palantes vagan-
: deliteſcunt.*

*’ræter ordinem alphabeticum duos e-
lios in Titulis quibuſque plerumque
re ſtudui, Chronologicum ſcilicet &
phicum, ubi potiſſimùm temporum
·um diſtinctio lucis quidpiam adferre
·, non tamen ſeveriorem in iis tru-
ſemper exigendam eſſe cenſui, cum
›ue hunc ordinem non rarò intertur-
ı fore non ignorem, accedentibus no-
locum ſibi inter alios poſtulantibus
Tractatibuſque, quos dies poſtmo-
ıritura eſt, cui licet leviori incom-
·onſultum utcunque volui, inſertâ
· chartâ virgine, quæ venturos in
n Libros excipere poſſit.*

*um Titulorum materia paulò ube-
’e videtur, ne multùm operæ aut
’s in quærendis, quæ voles, impen-
ıgaris, Titulos Capitibus*, Capita

Paragraphis, *Paragraphos Numeris*, *Numeros quandoque Articulis*, *& hos demum Sectionibus distinxi*, *uti passim videre est*, *v. g. titulis* Biblia Sacra; Beneficia; Ecclesiastica & Civilis Potestas; Francia; Jus; Philosophi; Poëtæ; Roma, &c.

5. *In Titulis Regionum ac celebriorum Urbium eam secutus sum rationem*, *ut primo locorum Chorographiam ac Topographiam*, *deinde Religionem ac Mores*, *tum Ecclesiasticam Historiam*, *postea Heterodoxiæ*, *sive Schismaticorum sive Hæreticorum historiam enumerem : sequuntur Rerum sæcularium in Republica aut Imperio gestarum Scriptores*; *hos excipiunt Negotiorum Civilium*, *Politiæ*, *Statutorum*, *ac Juris cujuslibet gentis Tractatus* ; *nonnunquam etiam literariam sive Doctorum ac disciplinarum historiam adjunxi*; *denique Miscellanea congessi*, *quæ cum ad Titulum præfixum pertineant ad certam classem redigi non potuêre.*

Hoc unum monere juvat, *in Francorum Historiâ duplicem Geographiæ*, *quia sic oportuit*, *ordinem constitui*, *alterum in collocandis Ecclesiasticæ Historiæ Scriptoribus ex Imperii Romani veteris divisione desumptum esse*, *quia huc usque in Ecclesia Gallicana stetit*, *statque Romanorum per Provincias ac Metropoleis Galliarum partitio*;

1 ¶ Ménage auroit voulu qu'il eût dit *in majores duodecim Præfecturas*, *Gubernamenta* vulgo *appellatas*. Mais c'est chicaner.

2 ¶ Narbonne, dit Ménage, est *in Volcis Tectosagibus*, & non pas *in Volcis Arecomicis*. Autre chicane. Les Auteurs ne s'accordent point là-dessus.

lterum in recensendis Rerum sæcu-
historicis ex recentiore Provinciarum
arum in majora duodecim, ut vo-
Gubernamenta (1) *distributione de-*
2.
t iisdem Galliæ locorum Titulis assig-
non prisca Urbium, sed Civitatum,
uod idem est, Populorum nomina
i, utpote notiora & usui hodierno
obvia. Absunt igitur ab hoc nostro
Lutetia, Genabum, Agendicum,
ortorum, Cæsarodunum, Cæsaro-
, Augustæ variæ, Samarobriva,
um, Gergovia, Limonum, Au-
tum, *&c. quorum loco invenies,*
s, Aurelianos, Senones, Rhemos,
es, Bellovacos, Ambianos, Bitu-
Arvernos, Pictones, *seu* Pictavos,
vices, *&c. ac pro* Augustarum *no-*
s Veromanduos, Suessiones, Tre-
&c. Verùm ob eandem utilitatis
n omissis Civitatibus seu Populis, ea
n nomina adscripsi, quæ in ore om-
versantur qualia sunt Rothomagus
llocassibus, Lugdunum *pro Segusia-*
Narbo Martius *pro Arecomicis Volcis*
Tolosa *pro Tectosagis Volcis*, Bur-
pro Vibiscis Biturigibus, Vienna *pro*
gibus, Avenio *pro Cavaris*, Arela-
Desuviatibus (3), Massilia *pro Com-*
monis,

ie met Narbonne *in Volcis Tectosagibus*, mais
l 4. la met *in Volcis Arecomicis*.
Arles, dit Ménage, est *in Salyis*. Cepen-
Desuviates de Pline sont auprès de *Cavari*,
ire auprès d'Avignon, qui est à 13. lieuës

monis, Valentia *pro Segalaunis*, Augusto-dunum *pro Æduis*, Aquæ-Sectiæ *pro Salyis*, *atque alia receptiora aut vulgatiora pro desuetis propemodum & exoletis nominibus.*

Eamdem etiam rationem habui in plerisque Italiæ & Hispaniæ locorum titulis, ut notiora minus usitatis vocabula præferrem atque ob oculos sisterem.

7 *At verò nomina Patria, sive locorum ac personarum vernacula, in Latinam Linguam detorquere mihi fuit religio, ea nimirùm quæ post Imperii Romani, sive potiùs Latinitatis occasum exorta sunt, Celtica, Teutonica, Sclavonica, Gothica, Vandalica, Sarracenica, aliaque è Barbaris recentioribus arcessita vocabula, satiusque mihi esse duxi, ea prout sonant, statuere, quàm temerè in illud impingere lutum, in quo hæsisse jure deprehenduntur Historici cætera præstantissimi Paulus Æmylius* (1), *Petrus Bembus Cardinalis, Jacobus Augustus Thuanus, & alii qui ejusmodi instituto utile minùs quàm operosum iis facessunt negotium, qui in mediæ & infimæ ætatis Historiâ satis nondum versati sunt.*

8. *Cum Rebus contingit ut sint binomines, trinomines &c. singula quidem earum suis quæque locis nomina adposui, ne quis perperàm quærere se & de industria falli putet, sed ne repetitio nauseam pariat aut chartam inutilis occupet, sub uno quidem Titulo*

1 ¶ Pourquoi écrire *Æmylius*, l'Historien Paul Emile n'aiant jamais écrit son nom autrement que par un i. *Æmilius*? Plutarque même quoi qu'il dén-

tulo rem enuntiavi, ac sub altero, tertio quarto eamdem indicare contentus ad m Titulum redeundum esse monui, ubi unciata res est, ut accidit Urbibus aliot, puta Ticino *seu* Papiæ, Patavio *seu* iduæ, Anicio *seu* Podio, *& aliis. Quod em dictum velim de rebus quæ Titulos ures habere possunt, sic* As *seu de Asse,* onetæ, Nummi, *&c. sic* Spectacula, omœdiæ, Ludi publici, Fabulæ, *&c.* onjugium, Matrimonium, Nuptiæ *&c. nnunquam etiam Titulum eumdem ducavi, cùm Latina & Gallica diverso & ribendi & loquendi modo initialibus prætim seu capitalibus literis procul à se stant. Verbi gratiâ,* Saltatio *&* Danse: æconium *seu* Subhastatio, *&* Criée *seu* nchere: Arausio *&* Orange, Aurelia *&* rleans: *& alia quæ sub diversis Catalogi eris tibi sub hâc, mihi sub illâ, alteri b istâ quærere videbitur, ac ne crambem coquere cogar, cùm ad vernaculos venm erit Titulos, tunc Lectorem ad Latinos mittendum esse duxi.*

9. *At quoniam præcipua hæc mihi cura e debuit & fuit, ne quis divinando quætet, & quæritando inveniendi spe cadat, sthabitâ sive penitus omissâ Latinitate ures Gallicè Titulos adscripsi, qui Lanè nisi ridiculè & insulsè subjici non poissent. Sic habes Titulum,* Conestable, *n Comes Stabuli;* Maréchaux de France, *non*

rive ce nom d'ἀιμυλία ne laisse pas d'écrire Aemilios pour conserver l'orthographe Latine.

non Polemarchi Franciæ; Eaux & Forêts, *non Aquæ & Sylvæ*; Parlement, *non Curia aut Senatus*; *sic* Garentie, Déguerpissement, Tiers *&* Danger; *& alia id genus.*

Neque dubitavi in hoc toto Indice licet Latino Librorum Gallicorum Titulos Gallicè exscribere, ut fidem servare me velle majorem vel inde testarer; imò & Italicos, Hispanicos, aliosque suâ quoslibet linguâ sistere, si exceperis Hebraicos & Græcos, quos ne diversus appareret caracter, Latinè versos tanquam Latinos proposui.

10. *In Personarum titulis non Prænomina, quæ hodie propria sive lustrica adpellamus, sed nomina Patronymica sive Gentis, sæpius quoque Cognomina sive familiæ, nec rarò etiam Agnomina sive Toparchiæ aut loci natalis appellationem in monimentum seu Titulum erexi; eam nimirum denominationem tam virorum quàm fœminarum usurpare soleo, quâ dum viverent aut vivunt, dignosci ac distingui consuevere Ex iis tamen excepi supremas sive Principes Personas, quales Imperatores, Reges, Duces quos vocant* independentes, *aliique Principes seu Domini nemini præterquam Deo subjecti, quorum Prænomina relictis gentilibus titulo dedi, sic nullum Francorum Regem reperies titulo* de Valois, de Bourbon, *nullum Anglorum titulo* Stuart, *nullum Hispanorum aut Germanorum titulo* d'Autriche, de Baviere, de Saxe, *nullum Pontificem Romanum nomine Gentis Patronymico; Medicæorum tamen Hetruriæ Ducum nomina pleraque titulo* de Medicis *reperies.* Eo-

Eorumdem etiam Autocephalorum Principum uxores ad Prænomina reduxi: sic Reginas nostras aliarumque gentium reperies titulis Anna, Catharina, Elizabetha, Henriette, Margareta, Maria, Theresia *&c. omissis Patronymicis* d'Autriche, de France, de la Grand-Bretagne, d'Orleans, de Medicis, de Savoie, de Baviere, *&c.*

11. *Quod ad Conciliorum Acta & Canones attinet, ea tantùm sub singularibus, vel Urbium vel argumenti Titulis apposui, quæ extrà Conciliorum aut Canonum collectiones, tum seorsim, tum in alienis voluminibus vagantur. Idem observavi in Vitis sive Historiâ Privatorum, sive singulorum virorum ac locorum, quæ seorsim editæ sunt, quas idcircò suis Titulis donavi; at cum eædem Vitæ ac Historiæ partem faciunt unius continuique operis de Rebus gestis putà Romanorum Imperatorum, Regum Francorum, Pontificum Romanorum, Sanctorum, Episcoporum alicujus urbis, Monachorum, &c. eas à corpore generalis Historiæ haud separare soleo, sic v. g. de* Romulo, Tarquinio, Cæsare, Antonino; Constantino, Theodosio; *sic de* Carolo *Magno*, Ludovicis IX. XI. XIII. *&* XIV. *de* Carolis VI. *&* VII. *de* Henrico IV. *sic de* Leone *ac* Gregorio *Magnis*; Johanna *Pseudopapa*, Hildebrando, Sixto V. Pio V. Alexandro VII. *Nihil ad singulares eorum Titulos adduxi, nisi quæ seorsim edita sunt, reliqua de iis scripta ad generales Titulos non injuriâ relegavi, putà tit.* Roman. Imp. Historiæ; Francor. Hist.; Romanor. Pontific. Hist. *&c. cæterorum*

ſive Principum Sæcularium ſive Pontificum nullam toto Indice mentionem ideò feci, qui promptum eſt eorum vitas in univerſâ omnium Hiſtoriâ ſecundùm temporum ſeriem reperire. At non eadem eſt ratio voluminum, quibus virorum ex omni gente & plagâ illuſtrium, & maximè Sanctorum Vitæ, Elogia & Panegyrici continentur, quippe quorum acta varios plerumque Auctores nacta ſint, neque ullo temporum ac locorum ordine percurrant: quare ſingulos, qui hiſce voluminibus comprehenduntur, ſive ſanctos, ſive viros togâ & ſago illuſtres, ſuis titulis diſponendos eſſe cenſui, quia nullius non intereſt ſcire, quis adſit, aut etiam quis abſit, quod utique in Hiſtoria Pontificum, Imperatorum, Regum, &c. neceſſe non eſt, quorum numerus certus & inconcuſſus ordo neminem latet.

12. *Intactas reliqui minutiorum ſchedularum collectiones, quales ſunt quas ſub titulo Adverſariorum tomo* 1. *promiſcuè congeſſi, variæ Lectiones, antiquæ Lectiones, Electa, aliaque Miſcellanea Philologorum & Criticorum, & Collectanea ſimul edita: non enim tam Rerum quàm Diſſertationum aut Tractatuum eſt noſter Index* (1). *Neque aliter faciendum eſſe duxi, in Edictorum, Arreſtorum ſeu Sententiarum, aliiſque Actorum publicorum Collectionibus. Illa tamen tùm Regum Edicta, tùm Curiarum Decreta, quæ extrà*

1 ¶ Ménage trouve un Gallicisme dans le tour de ces mots: *Non enim tam Rerum quam Diſſertationum, aut Tractatuum eſt noſter Index.* Pour moi je n'y en trouve point, car voici la conſtruction: *Non enim*

trà ejusmodi collectiones errant, ac inter fugitivas schedas delitescunt, Titulo rerum, de quibus agunt affixi, maximè cum insignia sunt, & ad Ecclesiæ seu Reipublicæ institutionem pertinent.

13. *Quoniam in Indicibus, Lexicis, aliisque operibus, quæ ordine alphabetico reguntur, necessaria in primis est dictionum Capitalium seu Titulorum Orthographia, eam quoque partem sedulò excolendam esse duxi. Ac primò, quod insolens fortè & novum videbitur, Vocales* I & U *à Consonantibus* J & V *non distinxi modò, sed & ab invicem ita disterminavi, ut tomo singulari vocalem* I, *tomo alio consonantem* J *complexus fuerim; item alius vocalem* U, *alius consonantem* V, *tomus comprehendit. Exempli gratiâ, vocalis* I *series hæc est*, Ibas, Ic, Id, Im, In, Ir, Is, It, Ivo, *&c. Consonantis* J *series ita ferè procedit, ut post dictionem* Ivo, *sequantur* Jacobus, Jansenius, *&c. deinde* Je, Jo, Ju. *Atque idem ordo est Vocalis* U *& Consonantis* V, *ita ut dictio* Uxor *dictionibus* Vabres, Vacationes, *&c. præmittatur. Idem etiam præstiti, ubi nec primas dictionum syllabas obtinent ejusmodi Literæ duæ, sive Vocales, sive Consonantes, ut Vocales præcedant, sequantur Consonantes. Sic titulos* Austria, Autroche (2) *&c. reperies ante titulos* Avalos, Avaritia, *&c.* Euxinus *ante* Eva; *atque ita de cæteris.*

Quòd

enim noster Index tam est Index *Rerum, quam Dissertationum aut Tractatuum.*

2 ¶ Il faloit écrire *Haute-Roche.*

Quòd si, quem minùs juverit novellum ejusmodi institutum, per me profectò minimè steterit, quin huncce ordinem refigat.

14. *Ex veteribus scribendi erratis quæ usu ac temporum serie invaluerunt, alia retinui, alia expunxi. Ex iis, quæ retinui, sunt* Hæres, Hæreditas, *pro* Heres, Hereditas; Hebræi, Hierusalem, *pro* Ebræi, Jerusalem; Emptio, Sumptus, *pro* Emtio, Sumtus; Fœminæ *pro* Feminæ; *&c.* Paulus, Paulinus, *pro* Paullus, Paullinus, *&c. Ex iis erratis, quæ expunxi, præcipua sunt*, Sylvanus, Sylvester, Sylvius; *quorum loco restitui* Silvanus, Silvester (1), Silvius; Fœlix, Fœlicianus, *quorum loco* Felix, Felicianus, Solennia, *cujus loco* Sollemnia; Salustius, *cujus loco* Sallustius; Litteræ *&* Litterati, *quorum loco* Literæ *&* Literati, *etsi veteres Libri* T *literam non rarò duplicent, & alia non pauca, quæ memoriam modò fugiunt.*

15. *Ad Orthographiam Titulorum etiam pertinet, quòd nullam eorum, qui nominibus præmitti solent, Linguæ nostratis aliarumque vernacularum articulorum rationem habuerim, neque viam errandi, quam nobis alii straverant secutus fuerim; Articulis igitur minutiori charactere præpositis Titulos sic ferè exarare solitus sum*, l'Allemant, de Laistre, de la Lande, de Montjosieu, de Grassalio, la Nouë, des Abbrevoirs (2), la Cerda, d'Avalos, *&c.* *etiamsi*

1 ¶ *Silvanus* & *Silvester* sont pourtant moins corrects que *Sylvanus* & *Sylvester* puisque ces mots viennent de la racine Grecque ὕλη, surquoi on peut voir Vossius dans son Etymologicon au mot *Sylva*. J'a-

etiamsi passim scribi videamus Lalemantius, Delaistre, Lalandæus, Demontiosius, Degrassalius, Lanua, Lanovius, Desabbrevoirs, Lacerda, Davalus, *& plura alia, quæ si per literam articuli quæras, frustra quæres, tametsi ejusmodi nomina dubiæ scriptionis ad utrumque titulum revocavi, ne cui de industriâ negotium in quærendò facessam, illud unum in titulo minùs proprio Lectorem moneo, ut ad titulum genuinum revertatur. Verbi gratiâ:*

tit. L. Lanovius. *Vide tit.* Nouë. N.
tit. D. Davalus. *Vide tit.* Avalos. A.
tit. D. Lalemantius. *Vide tit.* Allemant. A.
tit. D. Desabbrevoirs. *Vide tit.* Abbrevoirs. *&c.* A.

Idem etiam præstiti in aliis nominibus, de quorum Orthographia supra dixeram. Verbi gratiâ:

tit. Heres. *Vide tit.* Hæres.
tit. Fœlix. *Vide tit.* Felix.
tit. Sylvanus. *Vide tit.* Silvanus. *&c.*

Sed ut ad Articulos redeam, eos ab istâ, quam supra statui, regula excepi; qui nominibus ita adhæsere, ut in ipsa nomina penitùs coaluerint, quemadmodum contigit in dictionibus Lamoignon, Doria, *&c.*

Olim

J'avouë néanmoins que les Anciens écrivoient *Silva*, *Silvanus*, &c.

2 ¶ Il faloit écrire *de Sabrevois.*

Olim quidem scrib
seu Ly Amoins,
postea L'Amoignon
articulo Lamoignc
quidam recentiores
& Arrestis scribunt
Doriam *quod atti*
gonius passim in e
nominet (1), *prior*
notiorem constanter
tur in Catalogo rep
alterum ad L, *alte*
aliis nominibus, qu

16. *De ratione q*
teis ac Forulis habu
quàm quæ paucis t
præfixi.

Librorum non m
& formam, & ed
annum quoque, &
adeò ipsam Libroru
notavi, ne quis in
nimo supersit locus.

17. *Denique si q*
plissimâ hac optimor
pauci reperiantur s
bus noxii, aut etian
quoad dictionem ind
toribus triobolariis
sciat is hanc esse B
nem, quæ fuit olim
mundis immunda f
aut agrorum, qui

1 De vita Andr. Aur
2 ¶ On peut toucha

um infelix connutriunt; aut etiam, si onferre fas est, Christi Sospitatoris Ecclesiæ, uæ cum justis iniquos, cum electis reprobos id decretorium usque Judicii diem in sinu ovebit. Neque profectò diffitendum est ple-osque hos pejoris notæ Libros, non à Te, on à Parente Tuo quæsitos, sed Vobis in bsequii monimentum ab Auctoribus minùs rudenter oblatos, & à Vobis non tam scripti uàm scriptoris gratiâ perhumaniter idcir-ò acceptos, ut quemlibet de Republicâ li-erariâ benè mereri studentem benè sperare & confidere juberetis. Itaque si ejusmodi libri in Bibliothecâ Tuâ locum ægrè occu-pant, eum tamen si minùs doctrinæ, sal-tem observantiæ titulo utcunque tuentur.

De cæteris æqui bonique consule, & ig-nosce. (2)

la Critique sensée qu'en fait l'Auteur des Réfle-ions dans sa troisiéme Lettre. [On trouvera ces *eflexions* dans cette Edition, au Tome VII. Part. pag. 219. ADD. *de l'Ed. d'Amst.*]

JUGEMENS

JUGEMENS

DES PRINCIPAUX

IMPRIMEURS,

Qui se sont signalés par leur savoir, par leur fidelité, par leur exactitude & par leur désinteressement, qui sont les quatre principales qualités necessaires pour les bonnes Impressions des Livres.

CEUX D'ITALIE.

NICOLAS JENSON ou JANSON, *François de Nation établi à Venise vers l'an 1486.*

1. IL n'est pas ordinaire de voir que les Auteurs & les Inventeurs d'un Art ayent le loisir ou l'industrie de le polir & de le perfectionner. C'est toujours beaucoup que le genre humain leur ait cette premiére obligation sans que l'on en doive éxiger davantage d'eux. Ils font la partie la plus difficile, & qui par con-

ſéquent mérite le plus de louanges. Ainſi l'on ne doit point trouver étrange que les Allemans ſe ſoient contentés d'avoir inventé l'Art de l'Imprimerie, & qu'ils ayent laiſſé aux autres le ſoin d'y ajouter & de lui donner ſa perfection & ſon luſtre.

[J]enſon. NICOLAS JENSON ayant paſſé de France en Italie, eſt le premier au jugement de la plûpart du monde qui commença de polir & d'embellir cet Art.

Le Sabellic dit qu'il ne ſe contenta pas d'éxercer ſon métier comme les autres, mais qu'il ſurpaſſa de beaucoup tout ce qu'il y avoit eu d'Imprimeurs juſqu'alors par

1. M. Ant. Sabellic. Coccius Hiſtoriâ Venetâ.

¶. Cette citation n'eſt pas éxacte. Sabellic a parlé deux fois de Nicolas Jenſon; l'une dans ſon Hiſtoire univerſelle livre 6. de l'Ennéade 10. l'autre dans ſon Hiſtoire de Veniſe livre 8. de la 2. Décade, à l'occaſion de l'Imprimerie, dont l'invention fut connuë ſous le Doge Paſcal Malipiero, élu l'an 1457. & mort l'an 1462. Jenſon commença dès 1461. à imprimer & vraiſemblablement mourut en 1481 ne ſe trouvant depuis cette année-là nul livre de ſon impreſſion, d'où il s'enſuit que Sabellic n'a pu ni du dire, comme effectivement il ne l'a point dit, que le gouvernement d'Auguſtin Barbarigo élu Doge en 1485. quatre ans après la mort de Jenſon, avoit été illuſtré par l'induſtrie de cet Imprimeur. Une autre faute de Baillet, c'eſt d'avoir ignoré que Sabellic n'ayant écrit qu'en Latin, ne devoit pas être nommé *le Sabellic*, mais ſimplement *Sabellic*, l'uſage étant de ne mettre l'article qu'au devant du nom des Auteurs Italiens qui ont écrit en leur Langue. Ménage n'a pas manqué de le relever là-deſſus chap. 8. de ſon Anti-Baillet.

2. Epiſt. dedic. 3. tomi Cat. Nundinar. Francofurt.

3. Pag. 83. edit. in-4. & in addendis.

4. Le Gall. Tr. des Biblioth. pag. 161, & alii.

¶. Par-

par la beauté de ses caractéres. Il ajoute que par son industrie il rendit le gouvernement du Doge Barbarigo plus célébre que celui de ses Prédecesseurs. Et on peut dire qu'il jetta les fondemens de la réputation que l'Imprimerie de Venise s'est acquise depuis par le moyen des Manuces. (1)

Jenson.

On trouve encore des témoignages avantageux rendus à son mérite par Nicolas Basse dans une Lettre au Comte d'Hanau (2), par Bern. de Malinckrot Doyen de Munster dans son Traité de l'Imprimerie (3), & par plusieurs autres Ecrivains. (4)

LES

¶. Parmi ceux qui ont parlé de Jenson avec éloge, Naudé dans son Addition à l'Histoire de Louïs XI. & Chevillier dans son Origine de l'Imprimerie de Paris se sont distingués. Ils ont l'un & l'autre spécifie les principales éditions qu'il a données, & n'en ont daté la plus ancienne que de 1470. Je viens pourtant de dire que dès 1461. il avoit commencé à imprimer, & je l'ai dit sur la foi des Annales Typographiques imprimées l'an 1719. à la Haie. Leur Auteur pag. 36. & 37. y faisant mention d'un livre qu'il a vu dans la riche Bibliothéque du Comte de Pembrok. C'est, dit-il, une maniére de grand in-4. dont il rapporte le titre ainsi orthographié. Questa sie una opera la quale si chiama *Decor puellarum*; zoe Honore delle donzelle: la quale da ragola, forma, e modo al stato de le honeste donzelle. Le livre est de 235. pages, la page de 22. lignes, la ligne d'environ 33. lettres. Les premiéres lettres des chapitres y sont écrites à la main, & coloriées en rouge. Le caractere de l'impression est Romain, ne cédant point en beauté à ceux de Robert Etienne ou de Vascosan. Ce qu'on appelle la composition, très correct. La date se lit à la fin en ces termes: *Anno Christi incarnatione* MCCCCLXI. *per Magistrum* Nicolaum *Jenson, hoc opus quod Puellarum decor* dicitur, feli-

 citer

LES MANUCES, Imprimeurs *de Venise & de Rome.*

1 ALDE *le Pere*, Romain de naissance (1), mort en 1516. dit *Aldus Pius Manucius.*
2 PAUL *son fils* mort en 1574.
3 ALDE *le petit-fils* mort en 1597.

Alde Manuce.

2 LE Sr Jansson d'Almeloveen (2) croit avoir beaucoup avancé, quand il a dit qu'Alde l'ancien a été un des premiers qui ait imprimé le Grec nettement & correctement. Mais Ange de Roccha (3) va plus loin, & prétend qu'il est le premier qui a imprimé le Grec de suite, c'est-à-dire des Ouvrages continus écrits en cette langue; qu'auparavant lui on n'avoit point encore fait cette épreuve, & que lorsqu'il se rencontroit quelque mot ou

citer impressum est. Laus Deo. L'Auteur répond ensuite pertinemment aux objections des Critiques touchant cette date de 1461. qu'ils croient ou fausse ou fautive, parce qu'il ne se trouve aucun livre depuis, imprimé par Jenson avant 1470. & qu'une interruption de huit ans entiers ne leur paroit pas vraisemblable.

1. ¶. Alde quoique né à Bassano dans la Marche Trevisane, & par cette raison appellé *Bassianus*, aima mieux dans la suite être appellé *Romanus*, il y joignit peu après le nom de *Manutius*, & depuis en reconnoissance de la protection dont l'honoroit le Prince de Carpi Alberto Pio son disciple, il prit aussi le nom de *Pius*, devenant par ce moyen *Aldus Pius Manutius Romanus.* On peut voir cette gradation agréablement contée dans la XI. Oraison de Muragius.

2. Theodor. Jansson, de Vit, Stephanor, pag. 125.

uelque passage Grec dans les Livres ıs qu'on imprimoit, on laissoit la pla- blanc faute de caractéres.

Alde Ma-nuce.

même Auteur ajoute qu'outre cette : qui lui est propre & particuliére, il ıcore parvenu à celle que produit à nprimeur l'exactitude des corrections, beauté des caractéres; qu'il a acquis .e réputation dans son Art qu'on lui a ·tems attribué tout ce qui sortoit de le l'Imprimerie. De sorte que quand 'ouloit relever le mérite de quelque impression, on disoit en Proverbe *'e venoit de la Presse d'Alde.*

. Langue Latine ne lui est guéres s obligée que la Grecque: & com- ı remarqué de Malinckrot après de :ha (4), il a contribué à son établisse- autant & plus que les Critiques les laborieux.

es Scaliger dans sa premiére Invecti- ve

.ngel. Rocch. Biblioth. Vatican. pag. 412.

l y a ici plusieurs fautes. Ange Rocca (c'est ue ce nom doit être écrit) ne dit point, dans ɔit cité, qu'Alde ait le premier imprimé des ʒes Grecs continus, mais qu'il n'imprimoit u plus que deux feuilles chaque semaine, sur . faut voir comme Chevillier pag. 126. le ré- Si Rocca d'ailleurs avoit prétendu qu'Alde a- e premier donné des impressions Grecques, auroit eu tort de ne pas faire voir le contrai- citant la Grammaire Grecque de Constantin is qui parut à Milan dès le 30. Janvier 1476. it ans avant que Venise eût vu le petit Poëme ısée dont l'édition fut le coup d'essai d'Alde :e, sans parler de l'Homére entier imprimé à ıce in-folio 1488.

Ialinckrot de Arte Typographic. cap. 14. pag.

Ang. Rocc. Bibl. Vatic. pag. 402.

Quòd si, quem minùs juverit novellum ejusmodi institutum, per me profectò minimè steterit, quin huncce ordinem refigat.

14. *Ex veteribus scribendi erratis quæ usu ac temporum serie invaluerunt, alia retinui, alia expunxi. Ex iis, quæ retinui, sunt* Hæres, Hæreditas, *pro* Heres, Hereditas; Hebræi, Hierusalem, *pro* Ebræi, Jerusalem; Emptio, Sumptus, *pro* Emtio, Sumtus; Fœminæ *pro* Feminæ; *&c.* Paulus, Paulinus, *pro* Paullus, Paullinus, *&c. Ex iis erratis, quæ expunxi, præcipua sunt*, Sylvanus, Sylvester, Sylvius; *quorum loco restitui* Silvanus, Silvester (1), Silvius; Fœlix, Fœlicianus, *quorum loco* Felix, Felicianus; Solennia, *cujus loco* Sollemnia; Salustius, *cujus loco* Sallustius; Litteræ & Litterati, *quorum loco* Literæ & Literati, *etsi veteres Libri* T *literam non rarò duplicent, & alia non pauca, quæ memoriam modò fugiunt.*

15. *Ad Orthographiam Titulorum etiam pertinet, quòd nullam eorum, qui nominibus præmitti solent, Linguæ nostratis aliarumque vernacularum articulorum rationem habuerim, neque viam errandi, quam nobis alii straverant secutus fuerim; Articulis igitur minutiori charactere præpositis Titulos sic ferè exarare solitus sum*, l'Allemant, de Laistre, de la Lande, de Montjosieu, de Grassalio, la Noue, des Abbrevoirs (2), la Cerda, d'Avalos, *&c. etiamsi*

1 ¶ *Silvanus* & *Silvester* sont pourtant moins corrects que *Sylvanus* & *Sylvester* puisque ces mots viennent de la racine Grecque ὕλη, surquoi on peut voir Vossius dans son Etymologicon au mot *Sylva*.

J'a-

etiamsi passim scribi videamus Lalemantius, Delaistre, Lalandæus, Demontiosius, Degrassalius, Lanua, Lanovius, Desabbrevoirs, Lacerda, Davalus, *& plura alia, quæ si per literam articuli quæras, frustra quæres, tametsi ejusmodi nomina dubiæ scriptionis ad utrumque titulum revocavi, ne cui de industriâ negotium in quærendò facessam, illud unum in titulo minùs proprio Lectorem moneo, ut ad titulum genuinum revertatur. Verbi gratiâ:*

tit. L. Lanovius. *Vide tit.* Nouë. N.
tit. D. Davalus. *Vide tit.* Avalos. A.
tit. D. Lalemantius. *Vide tit.* Allemant. A.
tit. D. Desabbrevoirs. *Vide tit.* Abbrevoirs. *&c.* A.

Idem etiam præstiti in aliis nominibus, de quorum Orthographia supra dixeram. Verbi gratiâ:

tit. Heres. *Vide tit.* Hæres.
tit. Fœlix. *Vide tit.* Felix.
tit. Sylvanus. *Vide tit.* Silvanus. *&c.*

Sed ut ad Articulos redeam, eos ab istâ, quam supra statui, regula excepi; qui nominibus ita adhæsere, ut in ipsa nomina penitùs coaluerint, quemadmodum contigit in dictionibus Lamoignon, Doria, *&c.*
Olim

J'avouë néanmoins que les Anciens écrivoient *Silva*, *Silvanus*, &c.
2 ¶ Il faloit écrire *de Sabrevois.*

Olim quidem scribebatur Ly Amoignon, *seu* Ly Amoins, *deinde* les Amognes, *postea* L'Amoignon, *ac demum coalescente articulo* Lamoignon, *unde ineptè omninò quidam recentiores etiam in Actis publicis & Arrestis scribunt* de la Moignon. *Ad* Doriam *quod attinet, etiamsi Carolus Sigonius passim in ejus vita* Auriam *Latinè nominet* (1), *priorem appellationem utpotè notiorem constanter retinui. Neutrum igitur in Catalogo reperies ad literam* A, *sed alterum ad* L, *alterum ad* D. *Atque ita in aliis nominibus, quibus idem contigit.*

16. *De ratione quam in assignandis Pluteis ac Forulis habui, nihil amplius moneo, quàm quæ paucis totius Bibliothecæ synopsi præfixi.*

Librorum non materiam duntaxat, sed & formam, & editionem, & auctorem, annum quoque, & locum editionis, atque adeò ipsam Librorum pellem diligenter adnotavi, ne quis in posterum errori vel minimo supersit locus.

17. *Denique si quis miretur quod in amplissimâ hac optimorum Librorum penu non pauci reperiantur sive Religioni sive moribus noxii, aut etiam tum quoad rem, tum quoad dictionem indoctè ac inficetè ab Auctoribus triobolariis ac proletariis scripti: sciat is hanc esse Bibliothecarum conditionem, quæ fuit olim Noachi Arcæ, quæ cum mundis immunda simul servabat animalia; aut agrorum, qui cum lætis segetibus lolium*

1 De vita Andr. Auriæ, Melph. Principis.
2 ¶ On peut touchant cette Préface, s'en rea[illegible]

aussi grand qu'on auroit dû se le promettre d'un homme si capable & si bien secouru. *Paul Manuce.*

Il s'étoit rendu beaucoup plus savant que son Pere, & il trouvera dans la suite de ce Recueil une place honorable parmi les Critiques-Grammairiens, où nous verrons entre autres choses qu'il s'est signalé dans la pureté de la Langue Latine, & dans la connoissance de l'Antiquité.

§. 3. ALDE MANUCE fils de Paul.

Alde le jeune.

ALde *le jeune* fils de Paul fit assés bien dans les commencemens, & tant qu'il demeura à Venise. Mais il se relâcha dans la suite à cause du mauvais ordre de ses affaires, & de la misére dans laquelle il tomba, comme on le voit dans Tollius (5), qui a continué le Recueil des malheureux hommes de Lettres, composé par Pierius, & dans le Vittorio de Rossis (6). Car s'étant amusé à régenter à Boulogne & à Rome, & ayant passé la plus belle partie de sa vie dans la poussiére des classes, il se vit non seulement méprisé & maltraité de ses Ecoliers par sa mauvaise conduite, mais encore appauvri, négligé & accablé de dettes à cause des grandes dépenses qu'il avoit faites pour faire transporter ses Livres & son Imprimerie de Venise à

6. Jan. Nic. Erythr. Pinacoth. 1. num. 109.

¶. Il faloit alleguer cet Auteur ou sous son nom Italien *Giovan Vittorio de' Rossi*, & non pas ridiculement *de Rossis*, & sans lui donner du *le*, puisqu'il n'a écrit qu'en Latin, ou sous le nom Grec-Latin *Janus Nicius Erythraus* qu'il lui a plu se donner.

[de Ma-]nuce, le [je]une.

à Rome. Il arriva en cette Ville sous le Pontificat de Sixte-Quint Restaurateur ou plûtôt Fondateur de l'illustre Imprimerie du Vatican, dont le Pape Clement VIII. donna à la fin la direction à notre Manuce, autant par la considération de son Pere & de son Aïeul, que par la vûë de son propre mérite.

En effet il étoit savant & grand homme de Lettres, mais inférieur à son Pere, & comme il a composé divers Ouvrages, nous parlerons encore de lui plus d'une fois dans la suite de ce Recueil.

Le Catalogue des éditions de cette célébre Imprimerie, & particuliérement des Livres imprimés dans la boutique d'Alde le jeune parut in-4°. en 1595.

DOMINIQUE DE BASA (1)

Venitien établi à Rome sous Sixte V.

[D]omini[q]ue de Ba[sa].

3. NOus avons cru le devoir joindre aux Manuces, soit parce qu'il avoit été formé & instruit dans l'école & la boutique du vieux Alde (2), soit parce qu'il passa de Venise à Rome aussi-bien que les deux derniers, & qu'il y eut le même emploi. Car Sixte V. lui donna la direction

1. ¶. Dominique Basa. Il y avoit un Bernardo Basa Imprimeur à Venise du tems de Sixte V. & au delà. Il en est fait mention plus bas.

2. ¶. Il n'y a pas d'apparence qu'il eût fait son apprentissage sous le vieux Alde, autrement il auroit eu près de 90. ans lors que Sixte V. le manda.

3. Ang. de Rocca Append, ad Biblioth, Vatic. pag. 472.

JUGEMENS
DES PRINCIPAUX
IMPRIMEURS,

Qui se sont signalés par leur savoir, par leur fidelité, par leur exactitude & par leur désinteressement, qui sont les quatre principales qualités necessaires pour les bonnes Impressions des Livres.

CEUX D'ITALIE.

COLAS JENSON ou JANSON, *rançois de Nation établi à Venise vers l'an* 1456.

L n'est pas ordinaire de voir que les Auteurs & les Inventeurs d'un Art ayent le loisir ou l'industrie de le polir & de le perfectionner. C'est toucoup que le genre humain leur remiére obligation sans que l'on iger davantage d'eux. Ils sont plu difficile, & qui par con-

el pour nourrir & gager quelques cents
per- de Juifs qu'il occupoit à cet emploi.
c'est la Boutique de Bombergue qui a d
né la naissance à tous ces Points-voy
que les Chrétiens Rabbinistes considé
comme venus du Ciel.

Néanmoins tous les Juifs ne sont pa
ce sentiment, & plusieurs prétendent
les éditions de Bombergue sont remp
d'une infinité de fautes, surtout dans
Points qui y sont souvent *marqués di*
remment dans les mêmes mots & dans
même sens. (1)

LES JUNTES *de Lyon, de Flore de Rome & de Venise.*

Jun- 5. ILs étoient venus de Lyon & ils
noient le second rang dans l'It
après les Manuces. Le plus considér
d'eux tous a été *Bernard.* Nous av
deux principaux Catalogues de leurs I
tions.

Le premier est celui des héritiers de l
lippe Junte à Florence, imprimé in 12.
1604. Le second est celui des livres
Bernard Junte, de Jean-Baptiste Ciott
de leurs associés, imprimé à Venise
1608. in 12.

V

1. ¶. Ménage chap. 58. de l'Anti-Baillet a
bien observé que les Juifs n'ont eu cette préten
qu'à l'égard de la première édition de la Bibl
Bombergue, mais qu'ils avoient tous loué sa Bible
seconde édition, & renvoie là-dessus a l'Histoire
tique même du V. T. citée par Baillet. Postel

Les J[illegible] tes.

VOILA quels furent les principaux Imprimeurs de l'Italie dans le siécle passé; mais ils n'ont point empêché Erasme (2) de dire que ce Pays n'étoit pas fort heureux en ce point, ni de se plaindre que tous les Livres imprimés en Italie de son tems, étoient pleins de fautes sans exception, & que cet inconvénient ne venoit que de l'avarice des Imprimeurs qui faisoient difficulté de débourser quelque chose pour entretenir des Correcteurs.

Mr. Catherinot parlant des Lettres historiées que les Imprimeurs ont substituées aux Lettres enluminées des Manuscrits, dit „ que les Italiens qui ne peuvent oublier leur humeur amoureuse les ont „ profanées des amours de Jupiter & d'autres figures honteuses, au lieu que les „ Imprimeurs des autres Pays se sont attachés à n'y representer que des personnes ou des traits de l'Ecriture sainte, de „ l'Histoire, de la Morale, des Figures d'animaux, de Plantes, Fleurs, ou d'autres „ choses indifférentes (3). Et le P. Possevin Jésuite s'étoit déja plaint dans sa Bibliothéque Choisie de cette licence des Imprimeurs de son Pays.

CEUX

son Alphabet des 12. Langues au chap. de la Langue Chaldaïque dit avoir connu Bombergue à Venise, & lui donne l'éloge de *Vir ad rem Christianam ornandam natus*. Voyés de plus André Chevillier pag. 267. &c. de son Origine de l'Imprimerie de Paris.

2. Erasm. lib. 20. Epistol. col. 1027. c.

3. Catherinot de l'Art d'imprimer pag. [illegible]

CEUX DE FRANCE.

JOSSE DE BADE *d'Asck* ou *Aasche en Brabant né en* 1462. *Imprimeur de Paris, mort en* 1526. (1) *dit en Latin* JODOCUS BADIUS ASCENSIUS.

Bade. 6 UN Auteur Anonyme (2) dit qu'il fut le premier qui introduisit en France l'usage des Caractéres ronds qu'il „ y apporta d'Italie environ l'an 1500. é- „ tant venu en ce Royaume non seulement „ pour enseigner le Grec à Paris, mais „ encore pour y établir cette belle Impri- „ merie connuë sous le nom de *Prælum* „ *Ascensianum*, dans laquelle il donna au „ Public plusieurs bons Livres en ces Ca- „ ractéres ronds, au lieu que jusques alors „ on n'en avoit eu dans notre Pays que de Gothiques. (3)

Il faut avouer que ses Caractéres n'ont pas tout l'agrément de ceux des Estiennes, mais Scaliger (4) dit que ses Editions sont bonnes. Et il est d'autant plus estimable qu'il

1. ¶. Josse Bade & non pas *Josse de Bade*, est mort en 1535.
2. Journal des Savans du 31. Janv. 1684.
3. ¶. On a imprimé en caractéres ronds à Paris dès 1470. 1471. & 1472. comme l'a prouvé Chevillier pag. 54. de son Orig. de l'Imprim. de Paris.

qu'il étoit ſavant pour un Imprimeur, & que ſelon Valere André (5) il avoit enſeigné avec ſuccès les belles Lettres à Lyon avant que de venir profeſſer le Grec à Paris.

LES ESTIENNES *de Paris & de Genève*, ſavoir:

1. HENRI I. *du nom, mort vers l'an 1519. à Paris.*
2. ROBERT I. *du nom fils d'Henri, mort à Genève l'an 1559.*
3. CHARLES *frere de Robert* mort à Paris.
4. FRANÇOIS *frere de Robert &* de Charles mort à Paris.
5. ROBERT *Second du nom fils de Robert Premier mort vers l'an 1588. à Paris.*
6. HENRI *Second du nom fils de Robert Premier mort à Genève* (6) *l'an* 1598.
7. PAUL *fils d'Henri Second à Genève.*
8. ROBERT *Troiſiéme du nom fils de Robert Second, Petit fils de Robert Premier à Paris.*
9. ANTOINE *fils de Paul, petit-fils d'Henri Second mort à Paris.*

§. 1.

4. Poſterior. Scaligeran. pag. 23.
5. Val. And. Deſſelius Biblioth. Belgic.
6. Baillet dans les corrections imprimées au commencement du Tome 1. de ſes Poëtes *de l'edit.* in 12. a reconnu que c'étoit à Lyon qu'Henri Etienne étoit mort.

§. 1. HENRI ESTIENNE premier du nom. (1).

ri I.
enne.

7 HENRI Premier imprima assés peu de livres, & il s'en acquitta avec la réputation d'un des meilleurs Imprimeurs de son tems. Mais sa principale gloire est celle d'avoir formé & dressé ses enfans dans cette généreuse entreprise par laquelle ils s'efforcérent de porter l'*Art de l'Imprimerie* à sa perfection. On peut voir le Sieur d'Almeloveen dans un Livre qu'il a fait exprès de la Vie des Estiennes imprimé à Amsterdam in-12. en 1683. quoiqu'il ne soit peut-être pas toujours fort sûr de le suivre en tout ce qu'il dit de ces illustres descendans de notre Henri.

§. 2. ROBERT ESTIENNE l'ancien (2).

ert I.
enne.

8 IL travailla d'abord sous Simon de Colines son beaupere, c'est-à-dire qui avoit épousé sa mere veuve d'Henri I. & qui avoit eu son Imprimerie. Mais ayant épousé depuis la fille de l'Imprimeur Badius Ascensius (3), & ayant dressé une boutique à ses dépens, il fit valoir l'Imprimerie avec beaucoup plus de réputation que tous ceux qui l'avoient éxercée jusqu'a-

1. ¶. Henri Etienne. 1. du nom mourut sur la fin de 1520.

2. ¶. Mort à Geneve le 7. Septembre 1559. agé de 56. ans.

qu'alors, & rendit ſon nom immortel, non ſeulement par la netteté & la beauté extraordinaire de ſes caractéres Hébreux, Grecs, & Romains, mais encore par ſon éxactitude ſans éxemple, par ſon habileté, & par le grand des-intéreſſement (4) qui lui fit préférer l'interêt du Public au ſien particulier.

Robert Estien

Mr. Colomiés (5) dit qu'il a infiniment plus contribué à la gloire de la France & du Monde Chrétien que tous les conquérans, & qu'après Alde Manuce & Jean Froben, il n'y a point eu d'Imprimeur plus célébre que lui. Mais s'il eſt vrai qu'il leur ait été inférieur en quelque choſe, ce ne peut être que dans l'âge, puiſqu'il les a ſurpaſſés tant en érudition, qu'en éxactitude.

Car (6) il eſt difficile de s'imaginer & de concevoir la force & l'aſſiduité de l'application avec laquelle il travailloit à la correction de toutes les épreuves qui ſortoient de ſes preſſes. Et comme il n'étoit pas encore content d'un travail ſi difficile & ſi ennuyeux, il faiſoit mettre ſouvent les feuilles des Livres qu'il imprimoit ſur les Quais, ſur les Ponts, & dans les places publiques de Paris, avec des affiches par leſquelles il prioit chacun de vouloir les lire & les corriger & promettoit même de groſſes ſommes d'ar-

3. ¶. Nommée Perrete.
4. Th. Janſſ. d'Almelov. pag. 13. de Vit. Steph.
5. Paul. Colom. Gall. Oriental. pag. 22.
6. Th. Janſſ. pag. 31. ejuſd. operis.

d'argent pour payer & récompenser la peine de ceux qui y auroient remarqué quelques fautes. (1).

Après cela qui est-ce qui peut raisonnablement douter que ce qu'avance le Sieur de Malinckrot (2) à son sujet ne soit très-vrai, quand il écrit que Robert Estienne étoit plus habile qu'Alde Manuce, & que ses caractéres étoient aussi plus beaux, quoique ce ne fût là qu'une des moindres perfections de cette célébre Imprimerie ? Mais on peut dire que les Manuces avoient quelque sujet de se consoler de se voir inférieurs à Robert Estienne, puisque Jacques de Verheiden ose même assurer (3) qu'il a surpassé tout ce qu'il y a eu, tout ce qu'il y a, & tout ce qu'il y aura jamais d'habiles Imprimeurs dans le monde; & que toute la postérité savante admirera éternellement la magnificence & la délicatesse de ses caractéres, particuliérement pour les Lettres Hébraïques & Grecques.

En effet on n'a point encore remarqué jusqu'à présent qu'il se soit trouvé aucune édition de quelque Imprimeur que ce soit, (quelques-uns en exceptent Plantin) qui ait été entiérement exemte de fautes

1. ¶. *Cela*, dit Ménage p. 255. du Tome 1. de son Anti-Baillet c. 69. *n'est pas véritable. Il exposoit sur sa boutique ses feuilles imprimées & non tirées, & il promettoit des sous & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.*

2. Malinkrot. de Art. Typog. cap. 14. pag. 92.

3. Jac. Verheid. Elog. præstant. Theolog. (Protestant.) pag. 127.

Robert Estienne.

es d'impressions, quelque diligence qu'on y ait apportée. Il n'y a peut-être que celles de Robert Estienne qui ayent eu cet avantage, au moins quelques-unes entre un si grand nombre qu'il a mises au jour. C'est ce que Mr. Colomiés (4) a remarqué entre autres de son nouveau Testament Grec imprimé in-12. en 1549.

Voila sans doute ce qui l'a fait appeller par Mr. de Sainte Marthe (5) le plus industrieux & le plus splendide de ceux de sa Profession, & par François Perrault (6) Professeur en Langue Grecque (7) le Prince des Imprimeurs.

Quoiqu'il soit admirable par tout, on prétend qu'il s'est surpassé lui-même dans les diverses éditions des Livres de l'Ecriture Sainte. Théodore de Beze écrit (8) qu'il y a apporté la plus grande diligence qu'il fut possible, la conscience la plus délicate & le scrupule le plus religieux du monde. Mais comme ce point a besoin d'un éxamen particulier, nous le reservons pour la premiére partie de nos Théologiens, où nous parlerons des Ouvrages de ceux qui ont travaillé sur l'Ecriture Sainte.

Le Roi François I. dit le Pere des Lettres

4. Colom. Biblioth. Choisie pag. 200.
5. Sammarth. elog. Gallor. lib. 4. pag. 131. &c.
6. ¶. Il faloit mettre: *& par François Berand Professeur en Langue Grecque à Geneve.* Baillet ayant trouvé pag. 54. des Vies des Etiennes par Alméloveen *Peraldo*, faute d'impression pour *Beraldo*, a traduit *Perrault* au lieu de traduire *Bérauld.*
7. In Prolegomen. Vit. Stephanor.
8. *Beza in vers. 12. Matthæi cap. 2.*

Robert I. Étienne.

tres étant très-persuadé de la capacité d'u si excellent Imprimeur, lui donna l'Imprimerie Royale, mais seulement pour l'Hébreu & le Latin, parce que, comme a remarqué l'Auteur de sa Vie (1), Conrard Neobarius, Frederic Morel & Adrien Turnebe en avoient déja les caractéres Grecs. (2)

Ce même Prince, au rapport du Sieur du Verdier de Vauprivas, „ (3) voulant „ que les Manuscrits de sa *Bibliothéque* „ fussent mis en lumiére, donna cette char- „ ge à Robert Estienne le plus diligent de „ tous les Imprimeurs qui ayent jamais „ été, lequel outre la beauté des caracté- „ res dont il devoit se servir pour l'impres- „ sion de ces Livres, auroit encore eu soin „ par son industrie particuliére & son tra- „ vail incroyable de les rendre de la meil- „ leure

1. Th. Janss. d'Almel. Vit. Steph. pag. 13.

2. ¶. Voici les paroles d'Alméloveen pag. 20. de ses Vies des Etiennes edition d'Amsterd. 1683. *Hinc verisimile puto à Rege officium illud, seu quemadmodum ipse loquitur, munus ei esse impositum, Hebraa & Latina (in Gracis enim Conradus Neobarius, cui forte successit; & postea Guillelmus Morelius & Adrianus Turnebus fuere Typographi Regii) imprimendi.* Cela veut dire que Robert Etienne n'auroit pas manqué, lorsqu'il fut nommé Imprimeur Royal pour l'Hébreu & pour le Latin, de l'être aussi pour le Grec, si Conrad Neobarius ne l'avoit alors été; que peut-être fut-ce immédiatement après ce Conrad, que Robert Etienne le fut, de même qu'Adrien Turnébe & Guillaume Morel le furent depuis. Au lieu de ce sens qui est le véritable, Baillet en donne un aux paroles d'Alméloveen également faux & absurde: savoir que François I. donnant à Robert Etienne l'Imprimerie Royale pour l'Hébreu & pour le Latin, la lui auroit en même tems

„ leure correction qu'il auroit été possible.
„ Mais il en perdit presque toute la gloire
„ par la disgrace qui lui survint, & en quit-
„ tant son pays, il se vit aussi obligé d'a-
„ bandonner en même tems cette grande
„ entreprise.

Comme je ne prétens pas être Historien dans ce Recueil, je ne me crois point obligé de parler du mécontentement qu'il croyoit avoir reçu de quelques-uns de Messieurs de Sorbonne. Il suffit de dire qu'il abandonna sa Patrie par une pure bizarrerie d'esprit, après avoir abandonné la Religion de ses Peres, & peut-être à cause de la friponnerie de quelques-uns de ses valets, lesquels l'ayant volé considérablement, l'avoient mis hors d'état de pouvoir subsister à Paris dans l'éclat & le grand air où il avoit paru jusqu'alors.

Ainsi

tems donné pour le Grec, n'eût été que Conrad Neobarius, Fréderic Morel & Adrien Turnébe avoient déja pour lors la direction des Caractéres Grecs Royaux, c'est-à-dire, étoient Imprimeurs de François I. pour le Grec. Il y a là un nombre prodigieux de fausses suppositions. La 1. qu'il y avoit trois Imprimeurs Royaux pour le Grec en même tems. La 2. que Neobarius, qui avant sa mort arrivée en 1540. se qualifioit *Regium in Græcis Typographum*, ait eu pour Collégues Fréderic Morel & Adrien Turnébe, celui-ci alors peu connu, & n'ayant pas encore 30. ans, l'autre n'en ayant pas 18. La 3. qu'Alméloveen ait nommé Fréderic, & non pas Guillaume, le Morel dont il fait mention. La 4. que Robert Etienne n'ait eu cet emploi qu'après Turnébe, qui tout au contraire ne l'eut qu'en 1551. après la retraite de Robert Etienne à Geneve. La 5. mais c'est assés, je pourrois compter jusqu'à dix sans épuiser la critique.

8. Ant. du Verd. Préf. de la Biblioth. Fr.

§. 3. CHARL

§. 4. FRANÇO
du vieux Rob

Charles Estienne.

9. CHARL
mandab
prenoit pareille
meur du Roi (
quoiqu'il fût in
Frere Robert &
Henri, il ne lai
vres assés utiles

François Estienne.

Et pour ce q
NE, il ne paro
considérable en
qu'étant associé
beaupere, depu
nouvelle boutiq
jointement ave
Henri leur Per
la veuve après

1. ¶. Charles m
ron 60. ans.

2. ¶. François é
à Paris, car le *Dict*
pression *in-fol.* de
n'est pas de ce Fra
fils de Robert I.

3. ¶. Depuis l'
1561. n'ayant pas i

4. ¶. Ménage c
une ample & curi

§. 5. ROBERT ESTIENNE, second du nom, fils de Robert. (6)

10. IL demeura inviolablement attaché à la Religion Catholique, ce qui le fit deshériter par son pere Robert, à l'avantage de ses freres Henri & François.

Rob Esti

Mais pour le récompenser d'ailleurs, on lui conserva la direction de l'Imprimerie Royale, & on peut dire que ses Impressions ne cédent guéres en beauté à celles de son Pere & de son frere.

§. 6. HENRI ESTIENNE, second du nom fils du vieux Robert, mort en 1598. (7)

11. IL a été sans contredit le plus savant non seulement de ceux de sa docte famille, mais encore de tous les Imprimeurs qui ont paru jusqu'à présent.

Heni Estie.

Néanmoins il faut avouer que son Pere savoit plus d'Hébreu que lui, & que les Impressions du fils sont beaucoup au dessous de

5. ¶. Maittaire a donné le Catalogue des impressions de deux François Etienne, l'un frére & l'autre fils de Robert I. Il ne sait pas bien à la vérité si ce François II. étoit fils de Robert I. de Robert II. ou même de François I. Ce qu'il y a de sûr, c'est que François Etienne II. du nom a toujours vécu à Geneve où il professoit la Religion que Robert I. embrassa, laquelle Robert II. qui demeuroit à Paris, n'embrassa jamais.

6. ¶. Mort à Paris l'an 1588.

7. ¶. A l'hôpital de Lyon, âgé d'environ 70. ans, *presque imbecille.*

enri II. Etienne.

de celles du Pere tant par la propreté & la beauté des Caractéres, que pour l'exactitude même. Car comme il vouloit que tous les Auteurs, & particuliérement les Grecs, qu'il devoit mettre au jour passassent par ses mains pour les corriger, & pour y faire des Notes, il se précipitoit trop, dans la crainte de laisser vaquer les deux presses de son Imprimerie, qui ne lui donnoient point le loisir de revoir & d'examiner ses copies. (1)

On prétend même qu'il n'étoit point fidéle dans ses éditions. Et Scaliger (2) dit qu'en corrigeant les Ouvrages des Auteurs qu'il devoit mettre sous la presse, il y ajoutoit & y retranchoit ce qu'il jugeoit à propos selon les lumiéres qu'il croyoit avoir, c'est-à-dire selon sa fantaisie; & qu'enfin il commettoit diverses autres infidélités par un droit nouveau qu'il prétendoit avoir sur les Auteurs. En quoi il étoit bien différent de Christ. Plantin, qui, quoi qu'infiniment au dessous de lui pour les Sciences & pour l'industrie, ne laissoit pas de rendre meilleur service au Public par la fidélité inviolable dont il usoit dans ses Impressions.

Mais néanmoins, comme Scaliger n'étoit pas toujours uniforme dans ses jugemens, il louë ailleurs (3) notre Henri Estienne de ce dont il vient de le blâmer ici. Il ajoute

1. Theod. Jansf. ab Almelov. p. 78. 83.
2. Scaligeranor. pag. 47. item pag. 55.
3. Epist. 46. ad Casaub. Stephan. gener.
4. Posterior. Scaligeran. pag. 7.

5. Ap

Henri II. Estienne.

oute que son Imprimerie avoit été l'asyle la garde fidelle de l'Hellénisme, & il étend en un autre endroit (4) que tout ce i'il a imprimé de Grec est beaucoup meilur que les éditions d'Alde Manuce qu'on timoit tant.

En effet il passoit pour le plus grand Grec : son siécle depuis la mort de Budé, & il 'y avoit que Turnebe, & peut-être Caerarius, Florent Chrestien qui pussent i tenir tête en ce point dans toute l'Eupe, au jugement des meilleurs Critiies. (5)

Il n'excelloit guéres moins dans les aues connoissances humaines par le moyen esquelles, selon Mr. de sainte Marthe (6), ii & son Pere sont heureusement venus à out de rendre plus corrects, & de rétair, pour ainsi dire, dans leur pureté orinale un très-grand nombre d'Auteurs tant crés que profanes qui sont sortis en foule e leurs Presses.

Enfin pour faire voir qu'Henri Estienne ossédoit jusqu'aux moindres qualités qui euvent contribuer à perfectionner un Imimeur, on a remarqué (7) qu'il avoit la iain très-délicate, & très-heureuse; qu'il crivoit ou peignoit merveilleusement bien : Grec & le Latin, que son Ecriture avoit oute la beauté de l'Imprimerie même. On isoit aussi qu'il imitoit parfaitement la main

5. Andr. Schott. Epistol. ad Lector. pro Lysiæ Oit. Malinckrot de Arte Typogr. cap. 14. pag. 92. asaubon. Epist. Scalig. Epist. &c. passim.
6. Sammarthan. elog. Gall. lib. 4. p. 131.
7. Th. Janss. Vit. Stephanor. pag. 80.

Henri II. Estienne. main de ce f
Exemples p
Roi.

Nous pa
suite, c'est-
qui ont fait
Critiques de
ducteurs La

Le Catal
lui en 1569.
in-12. avec
de son Impr
Plainte ou
Vers contre
ignorans, q
ble Professi
Langues &
voient l'ins
moquer de
vans.

On peut d
(1) que cett
autant & plu

§ 7. PA
d

Paul Estienne. 12. QUo
ruc

1. Verheid. e
2. ¶. Mort à
ans. On a de
vers Latins de
& quelques Po
titre de Juvenil
3. ¶. On
4. ¶. Mor

Paul Estienne.

..ïeul, il ne laiſſoit point de paſſer pour ha-
ile dans la connoiſſance des Langues
Grecque & Latine. Henri ſon Pere avoit
u plus de ſoin de lui laiſſer dans ſes inſ-
ructions cette partie de ſa ſucceſſion, que
elle de ſa belle Imprimerie, comme il pa-
oit par pluſieurs Lettres & diverſes Préfa-
es de Livres qu'il lui addreſſe.

Il fit le métier d'Imprimeur à Geneve
urant quelque tems; mais ſa Preſſe avoit
eaucoup dégénéré de la beauté de l'Im-
primerie de Paris. Il vendit enſuite ſes
Caractéres à Chouet, ou Chovet (3) Im-
primeur de Geneve, ſon Pere Henri en
yant déja vendu une partie long-tems au-
paravant aux Wechels de Francfort. Voyés
e Sieur Janſſon d'Almeloveen dans la Vie
les Eſtiennes.

§. 8. ROBERT ESTIENNE troiſiéme du nom, fils de Robert ſecond, petit-fils de Robert Premier (4.)

Robert Eſtien.

13. IL tint l'Imprimerie depuis l'an 1598. jusqu'en 1628. Mais comme il
n'eut point celle de ſon Pere qui étoit é-
chuë à Patiſſon leur allié, il ne faut point
s'étonner ſi ſes Impreſſions ne ſont pas ſi
belles (5). Au

..ne. Ce Robert pour ſe diſtinguer d'avec ſon Pére avoit coutume de mettre ces lettres R. F. R. N. au devant de ſes éditions Latines, ce qui ſignifie *Roberti filius Roberti nepos.*

5. ¶. Joſeph Scaliger dans ſa Lettre à Charles Labbé du 26. Février 1607. s'en faiſoit une autre idée. Il ſe récrie ſur la beauté de l'édition des Epigrammes qu'il avoit traduites de Martial, & que ce Robert a-voit imprimées.

obert III. ſtienne.

Au reſte il étoit habile non ſeulement dans ce qui concernoit ſa Profeſſion, mais encore dans la connoiſſance du Grec & du Latin. Il voulut même faire des Livres auſſi bien que les autres. Mais je n'ai vu de lui juſqu'ici qu'un Livre écrit en notre Langue (1).

§.9. ANTOINE ESTIENNE fils de Paul, petit-fils d'Henri Second (2).

Antoine Eſtienne.

14. JE penſe que cet Antoine eſt le dernier des mâles de ſa famille qui ayent éxercé l'Imprimerie. Ayant quitté la Religion de ſon Pere pour rentrer dans celle de ſes Ancêtres, il quitta auſſi Geneve pour revenir à Paris lieu de leur origine, où il eût durant quelque tems l'Imprimerie Royale.

Mais on dit qu'ayant mal fait ſes affaires, il fut obligé de tout abandonner, & d'aller mourir à l'Hopital dans la derniére misére, à la honte des Lettres. (3)

TEL-

1. ¶. C'eſt une traduction imprimée chez lui l'an 1629. de la Rhétorique d'Ariſtote. On lit page 121. du l. 3. de la Bibliotheque Grecque de J. A. Fabrice que cette Rhétorique fut imprimée à Paris chez le Traducteur l'an 1529. & cette faute d'impreſſion a été cauſe que Maittaire dans le Catalogue des impreſſions de Robert Etienne I. du nom lui a par erreur attribué cet Ouvrage, de quoi néanmoins s'étant depuis apperçu il a tâché de réparer la mépriſe. Une choſe à obſerver c'eſt que ce Robert III. n'avoit traduit que les deux premiers livres de la Rhétorique d'Ariſtote. Ce fut un de ſes neveux nommé comme lui Robert qui acheva la traduction.

Th. Janſſ. pag. 50.

2. ¶. Mort aveugle à l'Hotel-Dieu de Paris l'an 1674. agé de 80. ans.

TELLE fut la fin de l'illuſtre maiſon des Eſtiennes, qui au jugement d'un ſavant Hollandois (4) tiennent encore aujourd'hui le premier rang parmi tous les Imprimeurs du monde, & qui n'ont eu entre eux perſonne de comparable à Henri Eſtienne ſecond du nom, ſelon le même Auteur.

SIMON DE COLINES ou Colinée, ou Colinet Imprimeur de Paris (5).

15. CEt Imprimeur ayant épouſé la Veuve d'Henri Eſtienne premier du nom vers l'an 1521. il en eut auſſi l'Imprimerie, & il ſe rendit recommandable ſur tout par la netteté & par la beauté de ſon Caractére Italique.

Comme il vécut long-tems, il eut le loiſir d'imprimer un fort grand nombre de livres (6) qui portérent ſa réputation fort loin. Jean Genés de Sepulveda célébre Ecrivain Eſpagnol fait ſes éloges (7) dans une

3. Theod. Janſſ. d'Almeloveen de Vit. Steph. pag. 122. 123.

4. Ant. Borremans Epiſt. ad Th. ab Almelov. pag. 128. poſt Vit. Steph. ad ann. 1683.

5. ¶. Mort à Paris l'an 1547.

¶. J'ai déja obſervé qu'on n'a jamais dit *Colinée*; qu'on auroit même peine à trouver dans quelque Auteur François contemporain *Colinet* pour *de Colines*; & qu'ainſi le dernier eſt non ſeulement le meilleur, mais l'unique bon.

6. Janſon d'Almel. Vit. Steph.

7. ¶. La Lettre qu'on allégue ici de Sépulvéda eſt la 38. du 3. livre. Elle eſt toute ſimple, & ne contient nul éloge de Simon de Colines. C'eſt à Vaſcoſan que Sépulvéda, Lettre 75. du l. 5. donne la qualité d'homme ſavant & exact.

...n de ...nes. une de ſes Epſtres rapporté par Malinkrot (1) où il traite cet Imprimeur de Savant Perſonnage.

MICHEL DE VASCOSAN, *d'Amiens. Imprimeur de Paris, allié de Robert Eſtienne* (2) *mort du regne d'Henri III.* (3)

...hel de ...ofan. 16. LA Croix-du-Maine écrit qu'il étoit des plus célébres *Imprimeurs* de la France, tant pour ſon ſavoir que pour les autres qualités qui ſont néceſſaires à un excellent Ouvrier, tel qu'il étoit, pour perfectionner cet Art. (4) Il ajoute que tous les Livres, qu'il imprimoit étoient recommandables pour deux raiſons, premiérement, parce qu'il choiſiſſoit ordinairement les meilleurs & les plus eſtimés d'entre les Auteurs; enſuite parce que ſes Caractéres étoient beaux, ſon papier bon, ſes corrections éxactes, & la marge ample. En quoi ſe ſont auſſi ſignalés, dit le même Auteur, les

1. Malinckr. de Art. Typogr. cap. 14. pag. 95.

2. ¶. L'alliance de Vaſcoſan avec Robert Etienne conſiſtoit en ce que Catherine Badius femme de Vaſcoſan étoit ſœur de Perrette Badius femme de Robert Etienne.

3. ¶. L'an 1576.

4. Biblioth. Franc. à la Lettre M.

5. J. Cæſ. Scal. Epiſt. 85.

¶. Ces éloges magnifiques n'ont pas empêché Cardan de dire que Vaſcoſan n'avoit pas fort magnifiquement imprimé le Livre de Scaliger, connoiſſant, en habile homme, le caractére de l'eſprit de l'Auteur. *Vides modo*, ce ſont les termes au commencement de ſon Apologie contre Scaliger, *hominis naturam & ingenium*, ob quam cauſam, *credo*, *Impreſſor*, *hunc minime*

les Estiennes, Patisson & les Morels le pere & le fils.

Jules Scaliger lui donne des éloges magnifiques (5), & dit qu'il excelloit au dessus des autres dans cette profession, qu'il y apportoit une diligence & une industrie toute particuliére, une habileté & une doctrine tout-à-fait grande, & une fidélité incomparable. Et c'est aussi ce que Malinckrot (6) a remarqué. Enfin Nicolas Bassé (7) le joint à Robert Estienne, & dit qu'ils sont les deux premiers Imprimeurs de la France.

MAMERT PATISSON d'Orléans, Imprimeur de Paris (8)

17. IL avoit épousé la Veuve d'un des Enfans du vieux Robert Estienne, & il se mit en société avec Robert second du nom son allié, dont il eut ensuite toute l'Imprimerie.

La Croix-du-Maine (9) témoigne qu'il étoit

ne stultus, satis parce, nec pro more suo, opus illud impressit.

6. Bern. à Malinckrot cap. 14. pag. 96. de Arte Typogr.

7. Basseus epist. ad Comit. Hanoviens. præfix. tom. 3. Catal. Nundin. Francof.

8. ¶. Il mourut l'an 1600. comme ces mots d'une Epitre de Casaubon au Pere André Schott Jésuite, datée du 23. Juillet 1602. le font connoitre: *Declamationes Quintiliani, quorum in tuis meministi, olim edidit Patissonius, homo eruditus & in arte sua singulari arti solitus. Ille vir optimus, cum ad plures ante biennium transiit, parem sibi fide, industria, & aliis virtutibus in eam rem necessariis neminem reliquit.*

9. Fr. de la Croix du Maine Bibl. Fr. p. 304.

étoit fort habile, & ſavant même dans le Grec, dans le Latin, & dans ſa Langue maternelle; qu'il ne choiſiſſoit que de bonnes copies, & les Ouvrages des Auteurs de la premiére réputation.

Ses Editions ſont fort correctes, ſes Caractéres beaux, le papier bon, & il n'a omis aucuns des agrémens qu'on recherche dans les Livres. En un mot ſes Impreſſions ſont auſſi eſtimées que celles de Robert Eſtienne l'ancien, auſſi imprimoit-il dans ſa boutique même.

LES WECHELS, Chrétien, & André ſon fils, Imprimeurs de *Paris*, & de *Francfort*. (1)

18. LEurs Editions ſont aſſés eſtimées, & on dit qu'en effet ils avoient une bonne partie des Caractéres d'Henri Eſtienne. Le Catalogue des Livres ſortis de leur preſſe parut à Francfort en 1590. in-8. où André s'étoit retiré ſous la protection du Comte de Hanau après l'éxécution de la S. Barthelemi.

Ce qui a auſſi contribué à rendre leurs Editions plus célébres, & qui les fait encore

1. Chrétien Wechel vivoit encore en 1552. André ſon fils mort le 1. Novembre 1581. ſe retira, vers l'an 1573. à Francfort, ville libre, qui ne dépend point des Comtes de Hanau. Ce ne fut que vers le commencement du 17. ſiécle que les héritiers d'André ayant des Imprimeries à Hanau eurent beſoin de la protection de ces Comtes. Voyés Bayle au mot *Wechel*.

2. ¶. On peut voir pag. 6. & 7. du Menagiana Tome

core aujourd'hui rechercher avec empreſſement, eſt la grande réputation du Correcteur de leur Imprimerie *Frederic Sylburge* grand homme de Lettres, qui paſſoit pour un des premiers Grecs, & pour un des plus excellens Critiques d'Allemagne, comme nous le verrons en ſon lieu.

Les Wéchels.

ADRIEN TOURNE-BEUF, dit Turnebe, (2) Imprimeur de *Paris*, mort en 1565.

19. CE grand homme ne crût pas deſcendre du rang que lui donnoient la Charge de Profeſſeur Royal, & la haute réputation que ſon érudition lui avoit acquiſe, en ſe faiſant Imprimeur. Il eut la direction de l'Imprimerie Royale pour les Caractéres Grecs durant quelque tems. Il a aſſés peu imprimé, mais qui doute que ſes Editions ne ſoient correctes & ſûres?

Adrien Tourne-beuf.

Nous parlerons de lui avec plus d'étenduë parmi nos Critiques de Philologie.

GEO-

me 4. ce qui a été remarqué touchant le nom de famille de ce ſavant homme; à quoi j'ajoute que la coutume étant autrefois, non ſeulement d'écrire, comme pluſieurs font encore, mais auſſi de prononcer *leu*, *veu*, *deu*, *receu*, *apperceu*, &c. au lieu de *lu*, *vu*, *du*, *reçu*, *apperçu*, on aura de même au lieu de *Tournebu* écrit & prononcé groſſiérement *Tournebeu*, d'où ceux qui ont cru mieux parler, ont fait *Tournebeuf*.

GEOFROY THORY dit *le Maistre au Pot cassé* de Bourges Imprimeur à Paris (1).

& Jean Louis TILETAN Imprimeur dans la même ville.

20 MR Naudé dans le Mascurat (2) parle de *Geofroy Thory* comme d'un Imprimeur qui s'étoit signalé dans son tems parmi ceux de sa Profession. Mr. Catherinot dit qu'il étoit Imprimeur à Paris dès le tems du Roi Louïs XII. & qu'il a traité des dimensions des Lettres de l'Imprimerie dans son Champ-Fleury (3).

François Hotman (4) témoigne que TILETAN (5) étoit habile & savant. Nous avons le Catalogue des Livres qui sont sortis de la boutique de ce dernier imprimé à Paris in-8° en 1546.

LES

1. ¶. On a diversement corrompu le nom de cet Imprimeur, en l'écrivant *Thory*, comme ici, *Thory*, comme a fait la Caille, & plus mal encore le P. Garasse pag. 297. & 918. de la Recherche des Recherches de Paquier, où il change *Géofroi Tory* en *George Toré*, le confondant, qui pis est, avec Guillaume Cretin, & le prenant pour le Raminagrobis de Rabelais. C'étoit un bon homme. Son Champ fleuri dont il donna in-4. en 1529. la 1. édition, fut réimprimé in-8. l'an 1549. On a de lui sept Epitaphes en Prose Latine du style de celles de Poliphile. Simon de Colines les imprima in-8. l'an 1530. & l'on peut voir ce qu'en a dit le 4. Tome du Menagiana pag. 84. L'enseigne qui le fit appeller le Maitre du pot cassé, & l'explication que pag. 88. de la 2. édit. de son Champ fleuri il a voulu donner de cette enseigne ressemblent à la glose d'Orleans. Je doute qu'il ait vécu jusqu'en 1536.

2. Jugemens des Livres faits contre Mazarin pag. 8.

3. N. Catherin, l'Art d'imprimer pag. 3.

LES MORELS *de Paris, savoir:*

1 Guillaume MOREL mort en 1564.
2 Jean MOREL son frere. (6)
3 Fréderic MOREL l'ancien, mort en 1583. (7) Gendre de Vascosan.
4. Claude MOREL.

21 GUILLAUME étoit Normand natif de Tailleul (8). Il eut l'Imprimerie Royale après que Turnebe s'en fut démis (9). Comme il s'appliqua particuliérement aux Auteurs Grecs il y réussit fort bien, & ses Editions Grecques sont estimées (10). Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puisqu'il remplissoit une Chaire de Professeur Royal à Paris pour l'enseigner (11), & il s'est aussi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin-

Guill. Morel.

4. Præfat. in Asconium Pedianum.

5. ¶. *Louis*, qui dans ce tems-là s'écrivoit *Loys*, étoit le nom de famille de cet Imprimeur. *Tiletan* marquoit qu'il étoit de Tielt Ville de Gueldre. La Caille en a fait deux Imprimeurs, savoir Jean Loys pag. 110. & Jean Tiletain pag. 115.

6. ¶. Mort en 1559.

7. ¶. Le 17. Juillet agé de 60. ans.

8. ¶. Il faloit, comme l'a remarqué Ménage, dire: du Tilleul dans le Comté de Mortain.

9. Theod. ab Almeloveen Vit. Steph.

¶. Ce fut en 1555. que Turnebe étant reçu Professeur Royal en Grec, se démit de son emploi d'Imprimeur Royal en faveur de Guillaume Morel.

10. Malinckrot de Arte Typogr. cap. 14. pag. 94.

11. La Croix-du-Maine Biblioth. Françoise pag. 151.

¶. Ni Guillaume Morel n'a été Professeur Royal, ni La Croix-du-Maine n'a écrit qu'il l'ait été. Voyés Ménage chap. 68, de son Anti-Baillet.

Guill. Morel. tin-François qu'il con
tant d'occupations.

Jean Morel. 2. Il ne paroît pas
son frere ait beaucoup
merie, cependant il é
Langues, mais il fut b
fait de la Religion. (1)

Fred. Morel. 3. & 4. Frédéric M
étoit natif de Champag
cosan, & Pere du célé
déric Morel Professeur
fort habile dans les L
Latine, & il eut l'
Claude Morel. aussi-bien que Claude
ont travaillé l'un & l'a
de succès, & leurs éd
été fort bien reçûës pa
a les Catalogues de l
de Guillaume Morel p

1. ¶. Jean Morel frére
fondu par la Croix-du-Main
le, & par Maittaire, avec J
seur d'un livre de la Discipli
mé in-4. à Lyon chez Jean
cependant aisé de les distin
Normand, âgé d'environ 20
prison, où il étoit détenu co
été déterré, fut brûlé le 2
que le Jean Morel Parisien
leans le 27. Avril 1562. & n
pour le fait de la Religion.
dans l'Histoire Ecclésiastique
165. & Tom. 2. pag. 34.
2. Du Verdier, la Croix-du-

SEBASTIEN NIVELLE (4) & SEBASTIEN CRAMOISY Imprimeurs à Paris (5).

22 NIVELLE se distingua du commun des Imprimeurs par son éxactitude, & l'on recherche encore aujourd'hui ses éditions avec soin, quoiqu'on n'ignore pas qu'il n'y ait eu un peu de préjugé dans l'estime qu'on en faisoit autrefois.

Sebast. Nivell

CRAMOISY n'étoit pas indigne du rang qu'il tenoit parmi les principaux Imprimeurs de son tems; quoique ses Editions n'eussent ni l'éxactitude ni la beauté de celles qui étoient sorties des boutiques des Estiennes, des Manuces, des Plantins, & des Frobens. Néanmoins il avoit une capacité plus qu'ordinaire, qui non seulement le faisoit considérer comme le Chef de la célébre Société du *Grand Navire*, c'est-à-dire des Libraires de Paris, mais qui fut cause encore qu'on jetta les yeux sur lui

Sebast. Cram.

¶. Quoique Frédéric ou Frideric soit dans le fond le même nom que Fédéric, je crois pourtant que Fedéric Morel n'ayant voulu être appelé ni Frédéric ni Fridéric, mais uniquement Federic, il étoit à propos de lui conserver cette orthographe. Il est aussi fort surprenant que Fédéric Morel II. du nom Professeur Royal comme son pére, & célébre par son savoir & par ses éditions, n'ait point trouvé sa place en cet article, ayant été reçu Imprimeur ordinaire du Roi pour l'Ebreu, le Grec, le Latin & le François le 2. Novembre 1581.

3. ¶. Claude Morel fils de Fédéric I. & frére de Fédéric II. mourut le 16. Novemb. 1626.

4. ¶. Mort âgé de 80. ans le 19. Novembre 1603.

5. ¶. Mort à Paris au mois de Janvier 1669.

Sebaftien Cramoify.

lui pour lui donner la direction de la plus belle Imprimerie du monde nouvellement établie au Louvre par la magnificence de nos Rois. Le Catalogue de fes Editions a été imprimé plus d'une fois tant par lui que par fon Petit-fils qui lui a fuccedé dans la direction de l'Imprimerie Royale.

JEAN CAMUSAT Imprimeur de Paris (1).

Jean Camufat.

23 MOnfieur Peliffon témoigne que Camufat étoit de tous les Libraires de fon tems celui que l'on eftimoit le plus habile. Car outre qu'il étoit, *dit-il*, très entendu dans fa Profeffion, il étoit homme de bon fens, & n'imprimoit guéres de mauvais Ouvrages; de forte que c'étoit prefque une marque infaillible de bonté pour un Livre que d'être de fon impreffion. C'eft ce qui porta l'Académie Françoife à le choifir pour fon Libraire. (2)

ANTOINE VITRE' *Imprimeur de Paris* (3).

Antoine Vitré.

24 IL n'y a perfonne qui foit encore allé fi loin que lui jufqu'à préfent, & peu s'en eft fallu qu'il n'ait porté l'Imprimerie

1. ¶. Mort à Paris l'an 1639.
2. Relat. de l'Academ. Franç. tiré des Regiftres du 12. Mars & du 10. Avril 1634. p. 18. 19.
3. ¶. Mort à Paris au mois de Juillet 1674.
4. ¶. Baillet dans fes Corrections imprimées au devant de la 1. part. de fes Poëtes a reconnu qu'au lieu

merie au période de ſa perfection. La Polyglotte ſeule du Préſident (4) le Jay a mis le Public dans cette perſuaſion; & nonobſtant le jugement de ſes envieux, & la diſgrace où ce divin Ouvrage eſt tombé en ces derniéres années, il ne laiſſe pas de paſſer encore en cet état pour le chef-d'œuvre, & preſque pour le dernier effort de cet Art, non ſeulement à cauſe de la nouveauté & de la majeſté des Caractéres, mais encore pour l'induſtrie particuliére de Vitré, & pour l'éxactitude extraordinaire qu'il y a apportée. Ses autres Editions ſoûtiennent auſſi parfaitement bien la réputation où il étoit du premier homme de France pour ſon métier.

Antoine Vitré.

En effet quoi qu'il y eût alors en ce Royaume un très-grand nombre d'Imprimeurs, il les a tous effacés par l'éclat de ſon nom juſqu'à Robert Eſtienne, auquel il n'a été inférieur qu'en érudition. Et quoique de ſon tems les Hollandois ſemblaſſent être les Maîtres de cet Art, on prétend que Vitré ſeul étoit capable de leur tenir tête, s'il ſe fût aviſé d'obſerver, comme on a fait depuis, la diſtinction de la conſone d'avec la voyelle dans les Lettres I & V, & de ſerrer un peu de plus près ſon petit Caractére. Car effectivement on

lieu de ces mots *du Préſident le Jay* il devoit dire *de Gui Michel le Jay*, mort Doyen de Vezelai, avouant de plus qu'à l'article 566 du 3. vol. il a fait la même faute, ſur laquelle par conſéquent Ménage qui avoit vu ces corrections dès 1686. a eu tort de le relever quatre ans après.

on a vu sortir de ses Presses, entre autres Ouvrages exquis, des Heures & Prieres qui passent tout ce qu'il y a eu de plus délicat & de plus achevé dans les Imprimeries d'Hollande.

Nosseigneurs du Clergé font eux-mêmes les Eloges de ce célébre Imprimeur en plus d'un endroit de leurs Actes & de leurs Mémoires & témoignent hautement qu'il n'y a eu que son mérite seul & son habileté singuliére qui les a portés à *le choisir pour leur Imprimeur*. C'est aussi dans cette vuë que Mr. Colbert l'avoit retenu pour la direction de l'Imprimerie Royale du Louvre, dont il prétendoit porter la gloire beaucoup au delà de ce qu'avoient fait les Cardinaux de Richelieu & Mazarin par le moyen de notre Vitré, qu'il avoit même prévenu pour cet effet d'une pension honorable, dont sa bonne volonté fut recompensée jusqu'à la fin de ses jours.

LOUIS BILLAINE *Imprimeur de Paris* (1).

25 IL étoit des mieux entendus de son tems dans la Librairie. Il savoit non seulement le Latin & le Grec, mais encore

1. ¶. Mort à Paris le 15. Aoust jour de sa fête 1681.

2. ¶. *Ultimi Romanorum*. Mot de Crémutius Cordus dans ses Annales qui ne sont pas venuës jusqu'à nous. Suet. in Tib. n. 61. & ibi Casaub.

3. ¶ Etienne Dolet le 3. Aout jour de l'invention de S. Etienne son patron fut brûlé à *Paris* en 1546. comme Athée relaps, n'ayant pas encore 37. ans

re l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand & le Flamand ; & corrigeoit fort bien ses épreuves lui-même, quand il vouloit s'en donner la peine. Ainsi il ne fait point deshonneur à tant d'illustres Imprimeurs & Libraires de Paris dont nous venons de parler, puisqu'au jugement de quelques-uns même, il a été à l'égard des Savans de sa Profession dans Paris, ce qu'un Ancien disoit qu'avoient été Cassius & Brutus à l'égard des véritables Romains dans la République (2).

Louis Bilaine.

IMPRIMEURS DES AUTRES VILLES de France.

ESTIENNE DOLET Imprimeur de *Lyon*, brûlé à *Paris* en 1545. (3)

26 IL s'étoit rendu habile dans le Grec & le Latin (4), & s'étoit même étudié à polir notre Langue du tems de François Premier. Il avoit été Auteur avant

Estienne Dolet.

ans complets. Bayle dans son Dictionaire a donné un ample article de Dolet. Il est bien peint dans la Lettre d'un *Joannes Odonus* inserée parmi les Oeuvres de Gilbert Cousin *Gilbertus Cognatus*. Il naquit à Orleans l'an 1508.

4. La Croix-du-Maine Biblioth. Franç.
Du Verdier de Vauprivas Bibl. Franç.

5. Ce n'étoit pas à du Verdier ni à la Croix-du-Maine qu'il

vant que de ſe faire Imprimeur, & on lit encore pluſieurs de ſes Ouvrages en Vers & en Proſe tant en Latin qu'en François. Il eſt vrai que les deux Scaligers (1), le font paſſer pour un fort méchant Poëte, comme nous le verrons en ſon lieu, mais Mr. Naudé dans le Maſcurat (2) prétend que Scaliger le Pere n'en a parlé mal que par un mouvement particulier de haine qu'il avoit contre lui; & que d'ailleurs Dolet étoit un fort bon Imprimeur. En effet on a remarqué que ſes éditions ſont éxactes & correctes.

LES GRIFFES *Imprimeurs de Lyon.* (3)

1. SEBASTIEN *mort en* 1556. (4)
2. ANTOINE, &c.

Grif- 27 SEbaſtien s'étoit rendu fort célébre pour ſon éxactitude, & pour la netteté de ſon Caractére Italique. Ju-

qu'il faloit ſe rapporter de l'habileté de Dolet en ces Langues. Ils n'entendoient le Grec ni l'un ni l'autre, & ne ſavoient qu'aſſés médiocrement le Latin. Pour Dolet il ne paroit point par ſes Oeuvres qu'il ait ſû le Grec. Ses pretenduës verſions de l'Hipparchus de Platon & de l'Axiochus, ont été faites d'après les Interprétations Latines qu'il en avoit trouvées. J'avouë qu'il avoit bien étudié le Latin, mais quoi qu'il eu fit ſon capital, il n'écrit pas naturellement. Sa proſe ſent l'écolier qui fait des thémes. C'eſt un tiſſu de phraſes mendiées. Ses vers ſont miſérables, ſur tout les lyriques. La Langue qu'il ſavoit le mieux, c'étoit, pour le tems, ſa maternelle.

1. Jules Cæſ. Scal. lib. 6. art. Poët. de Critic.
Joſeph. Juſt. Scal. in Scaliger. primis pag. 71.
2. Jugement de ce qui s'eſt fait contre Mazarin pag. 1.

Jules Scaliger, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de son habileté & de son mérite, plutôt que pour l'engager à imprimer ses Ouvrages, lui dédia les treize Livres qu'il fit *des causes de la Langue Latine* (5) en 1540. Dans l'Epitre qu'il lui addresse il dit qu'il avoit voulu mettre son Ouvrage sous sa protection, & lui en confier la publication, afin que comme la Postérité ne manqueroit pas d'avoir une estime & une vénération particuliére pour sa pieté sincére, pour sa doctrine plus que commune, pour son insigne honnêteté, & pour ses autres qualités excellentes ; on pût juger de l'utilité & de l'importance de son Ouvrage non seulement par le crédit & par l'autorité qu'il plairoit à Griffe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.

Les fes.

Après lui parut *Antoine* GRIFFE (6) qui acquit aussi quelque renom parmi ceux de sa Profession. On

3. ¶. Sébastien & Antoine son fils signoient en François *Gryphius*. Bien des gens le disent encore, & je le crois aussi bon que *Gryphe*, qu'il faut bien se garder d'écrire *Griffe*, quoi qu'en 1552. & au delà il y ait eu de cette famille un Imprimeur à Venise qui à l'Italienne écrivoit son nom *Giovan Griffio*.

4. ¶. Le 7. Septembre âgé de 63. ans.

5. ¶. Il n'est point vrai, comme l'a fort bien remarqué Ménage chap. 15. de son Anti-Baillet, que Jule Scaliger ait dédié ses livres *de causis Linguæ Latinæ* à Sébastien Gryphe; il lui a seulement écrit une Lettre touchant cet Ouvrage, laquelle, comme plusieurs autres de sa façon, est un franc galimatias. A la suite de cette Lettre est la Préface sur le livre adressée à Sylvius César Scaliger fils ainé de l'Auteur.

6. ¶. Antoine Gryphe fils de Sébastien paroit avoir né-

On a le Catalogue des Livres qu'ils ont imprimés.

GUILLAUME LE ROUILLE, Rovillius, Imprimeur de *Lyon* vers le milieu du siécle précédent. (1)

28 IL avoit de la ſcience, mais ce qui l'a particuliérement fait connoitre à la Poſtérité eſt la curioſité qu'il avoit pour les Figures & les Portraits, & il n'épargnoit aucune dépenſe pour tirer ou faire tirer les hommes illuſtres, les animaux & les plantes même au naturel.

Il ſeroit à ſouhaiter néanmoins qu'il y eût

négligé ſes derniéres impreſſions, n'y employant que des caractéres uſés. Il a bien imprimé quand il a voulu, & ne cedoit pas en érudition à ſon pére, ſi l'on s'en rapporte à la Lettre que lui écrivit de Piſe Angelius Bargæus le 4. Novembre 1560. pag. 286. des *Epiſtolæ claror. viror.* in-8. à Lyon 1561. chez les héritiers de Sebaſtien.

1. ¶. La diſtinction de l'u conſone, & de l'u voyelle n'étant pas obſervée du tems de Guillaume Roville eſt cauſe que l'on ne ſait pas encore aujourd'hui bien prononcer generalement le nom de cet Imprimeur, les uns diſant *Rouille*, les autres *Rouville*. Mr. Broſſette ſuivant en cela l'exemple de la Croix-du-Maine, a dans ſon nouvel éloge de la Ville de Lyon, écrit *Rouville*, plaçant Guillaume Rouville parmi les Echevins de Lyon juſqu'à trois fois, la premiére en 1568. la ſeconde en 1573. & la troiſiéme en 1578. On pourroit croire que la Croix-du-Maine qui ſavoit apparemment fort bien que c'étoit *Roville* qu'il faloit dire, ne s'eſt aviſé le premier d'écrire *Rouuille* que pour prevenir ou corriger l'erreur de ceux qui voyant *Rouille* écrit avec un ſimple u voyelle, ſuivant l'orthographe alors reçuë, étoient expoſés à prononcer, & ne prononçoient que trop ſouvent Rouil-

eût apporté plus de fidélité & plus d'éxactitude, & qu'il ne se fût pas donné la liberté d'inventer à plaisir les Portraits & les Médailles qu'il vouloit faire passer pour véritables, comme dans le Livre qu'il publia en 1553.

Guil[illegible] le R[illegible]

LES FRELONS Imprimeurs de *Lyon* (2).

29 L'Imprimerie de Frelon étoit assés estimée vers le milieu de l'autre siécle, & il étoit curieux que ses Editions fussent éxactes. Il avoit pour Correcteur de ses épreuves un savant homme appellé *Louis Saurius.* Mais

Les [illegible] lon[illegible]

Rouille pour *Reville.* C'est ainsi que pour *Mérovée*, *Fornove* & *Rovere*, plusieurs, quoique mal, prononcent encore *Mérouée*, *Fornouë* & *Rouere.* Baillet pour achever de défigurer le nom de *Guillaume Reville* a écrit *Guillaume le Rouille* après du Verdier p. 508. de sa Bibliothéque, sans avoir néanmoins pris garde que du Verdier qui n'accentuë point les é fermés, lorsqu'ils sont en Lettre capitale, a écrit *Guillaume le Rouille* au lieu de *Guillaume le Rouillé*, nom d'un Jurisconsulte d'Alençon, qui a fait des Notes Latines sur le grand Coutumier de Normandie, & de plus un mauvais Livre François intitulé *de la Préexcellence de la Gaule & des Gaulois.* Le nom de cet Auteur ne devoit point par bien des raisons être confondu avec celui de *Guillaume Reville* si celébre par ses belles Impressions Françoises, Latines & Italiennes. J'avouë au reste, quoi que j'aye cherché ci-dessus à excuser la Croix-du-Maine d'avoir écrit *Rouuille* pour *Reville* ne pouvoir l'excuser de même d'avoir appellé *Guillaume le Rouuille* ce Jurisconsulte d'Alençon nommé *Guillaume le Rouille.*

2. ¶. Ils écrivoient leur nom avec deux L, Frellon, & se nommoient l'aîné *Jean* & le cadet *François*.

es Fre-
ons,

Mais je ne ſai s'il eſt bien ſûr de s'en rapporter à la bonne foi de Du Jon lors qu'il veut nous perſuader que pluſieurs des Imprimeurs Catholiques, & nommément notre Frelon (1), n'avoient point la liberté de ſuivre & de répréſenter les Manuſcrits qu'ils imprimoient dans toute la ſincérité & la fidélité qui eſt duë aux Auteurs dont on publie les Ouvrages. Il prétend qu'il ſe commettoit *quantité de fourbes dans leurs Imprimeries par la véxation* de certains Emiſſaires, députés par des eſpéces d'Inquiſiteurs ſecrets. Il raconte, pour nous donner un éxemple de ce qu'il avance, qu'étant à Lyon en 1559. il alla voir ce Louïs Saurius qui lui montra le ſaint Ambroiſe que Frelon imprimoit actuellement; & que comme il en admiroit la beauté des Caractéres, & l'éxactitude de l'Edition, Saurius lui dit qu'il n'y auroit perſonne qui ſuivant ces belles apparences, ne prît cette Edition pour la meilleure, & ne la préférât à toutes les autres. Mais il ajoûta que néanmoins il ne conſeilleroit jamais à perſonne d'en acheter, parce que deux Cordeliers avoient pris la liberté de changer & d'altérer le texte de S. Ambroiſe dans preſque toutes les pages. Du Jon dit qu'en même tems il lui montra dans un tiroir des feuilles du même Ouvrage que Frelon avoit imprimé d'abord ſur la foi des Manuſcrits; mais qu'on

1. ¶. C'étoit alors François. Jean ſon frére en 1559. étoit mort.

2. Franc. Junius, Præf. in Ind. Expurg. pag. 8.

oit arrêté & saisi cette premiére ce qui incommoda beaucoup ce nprimeur à cause de la grande u'il avoit été obligé de faire inu- (2) Il n'est pas difficile de recon- ıs ce recit le Caractére de l'héré- traits de cet Esprit calomniateur oit alors certains zélés d'entre les s Reformés contre nous, & leur e que les Catholiques avoient cor- 's Peres de l'Eglise & les autres Ecclésiastiques dans leurs Impri- Néanmoins je ne veux pas croire nt qu'un Huguenot qui passoit nête homme dans son parti, ait nterie de forger à plaisir un fait ssure avoir été témoin oculaire, ıoique fort suspect nous sera assés t quand nous jouïrons de l'excel- ition de S. Ambroise que nous Dom Jacques de Friche Béné- , assisté de Dom Nicolas le on confrére.

Les Frelons.

elons ont imprimé le Catalogue Editions.

Les

le a paru en deux volumes in-fol. le pre- 686. le second l'an 1691.

Les trois DE TOURNES (1), TORNÆSII, *Imprimeurs de Lyon, puis de Genève*; ſavoir:

1. *Jean*, 2. *Antoine*, 3. *Samuel*.

30 JE crois que le plus habile pour les Humanités auſſi bien que pour l'Imprimerie étoit Jean (2). Cet homme voulant nous montrer qu'il ſavoit quelque choſe, a composé quelques Livres de Belles-Lettres; & voulant nous faire voir en même tems qu'il connoiſſoit le fin de ſon métier, il nous a donné quelques éditions entre les autres, qui ſont tout-à-fait charmantes pour la beauté & la netteté des caractéres, & pour l'exactitude de la correction.

Les autres n'ont point mal fait, mais il faut

1. ¶. Il faloit dire: Les quatre de Tournes.
I. Jean de Tournes l'ancien, né Catholique mort Huguenot à Lyon, excellent Imprimeur.
II. Jean de Tournes ſon fils, né Huguenot à Lyon d'où vers l'an 1584. il alla s'établir à Genève.
III. & IV Jean Antoine & Samuel fréres, petit-fils de Jean II.

2. ¶. Jean de Tournes l'ancien n'ayant jamais paſſé pour homme de Lettres, celui dont il eſt ici parlé, ne peut être que Jean de Tournes ſon fils, ſavant à la vérité, mais qui n'a pas à beaucoup prés auſſi bien imprimé que ſon pére. Il a paru ſous ſon nom des notes ſur Pétrone, leſquelles, dit Boiſſard dans la 2. partie de ſes *Icones*, lui furent attribuées du conſentement de Denys Lebé qui les avoit faites ſans vouloir en être cru l'Auteur.

3. ¶. Jean Crepin fils d'un Avocat d'Arras après avoir

t avouer que ce qu'ils ont imprimé à Genève est fort inférieur en tout à ce qui nous est venu de leur Imprimerie de Lyon. nous ont donné le Catalogue de leurs Éditions.

De Tournes.

JEAN CRESPIN Imprimeur de Genéve (3), vers l'an 1553.

Jean Crespin.

C'Etoit un savant homme, qui d'Avocat se fit Imprimeur. Joseph Scaliger (4) dit que ses vieilles Editions sont bonnes. Et le Sieur Colomiés (5) ajoute qu'il s'en trouve de celles qu'il a faites à Genève, qui par la beauté de leurs caractéres égalent celles de Robert Estienne.

Il s'appliquoit particuliérement à la connoissance de la Langue Grecque, & composa même un Lexicon Grec-Latin, qui fut

voir étudié cinq ans en Droit à Louvain, se rendit Paris, ou de même que François Baudoin son compatriote, il fut pendant quelque tems domestique du célebre Jurisconsulte Charles du Moulin, sous lequel écrivit, & qui par cette raison l'a dans un endroit e sa Conférence des Evangelistes appelé son Secretaire. Il se fit recevoir Avocat au Parlement. Delà étant devenu ami de Beze il se retira comme lui en 1548. à Genève, & peu de tems après y dressa une Imprimerie fameuse par les belles éditions qui en sont sorties. Il mourut de peste en cette même Ville en 1572. & laissa un fils aussi Imprimeur nommé Samuel. Il y a eu un Jean Crépin qui a imprimé à Lyon in-4. les Epitres de S. Jérome avec les annotations d'Erasme 1528.

4. Posterior. Scaligeran. pag. 23.

5. Colom. Biblioth. Choisf. pag. 200.

fut augmenté (1) depuis quelques an[nées] par Ed. Grant, & imprimé en 1681.

APRE'S les Imprimeurs de Geneve q[ue] nous avons nommé ci-devant, il ser[oit] assés difficile d'en trouver parmi le gra[nd] nombre de ceux qui se sont établis da[ns] cette Ville, qui méritent d'être mis [au] rang de ceux qui ont travaillé avec répu[ta]tion & avec succès. Quelques-uns sem[blent] blent en avoir voulu distinguer deux parm[i] les autres. Le premier est *Eustache* VI-GNON (2), dont il semble que Casaubon ai[t] fait quelque estime, comme il paroit par quelqu'une de ses Lettres, quoique cer-tainement ses Editions ne soient pas fort correctes, ni accompagnées des autres agré-mens, qu'on recherche dans les Livres. Le second est *Jacques* CHOUET, qui dans les commencemens sembloit vouloir representer une image de l'Imprimerie des Estiennes, sous prétexte qu'il avoit ache-té les Caractéres d'un petit-fils du célébre Robert Estienne: mais il n'en exprima pas seulement l'ombre.

SI-

1. Idem ibid. pag. 79. 80.

¶. Ce qu'avoit écrit Colomiés touchant cette aug-mentation n'étant pas correct a été retranché de l'é-dition qui a paru de sa Bibliothéque Choisie, & de ses autres Oeuvres à Hambourg 1709. in-4. par les soins de l'illustre Jean Albert Fabrice.

2. ¶. Eustache Vignon étoit gendre de Crépin. Ses éditions ne sont pas fort belles, mais elles passent pour correctes.

SIMON MILLANGES Imprimeur de Bourdeaux.

Simon Millanges

1. APrès avoir été long-tems Recteur ou Principal du Collége de Bourdeaux (3) & s'en être très-dignement acquité, il se vit obligé de quitter la place aux Jésuites, à qui on donna le Collége. De sorte qu'à la persuasion de ses proches, il se fit Imprimeur, & dressa une boutique, qui tint un des premiers rangs parmi le grand nombre des belles Imprimeries de France. Il voulut s'appliquer lui-même à la correction de tous les Livres qui passoient par sa presse, & il s'en acquita avec une patience & une exactitude admirable, ne se fiant point à des Correcteurs, qui pour l'ordinaire sont ou trop intéressés, ou trop précipités, ou enfin trop mal-habiles. (4)

CEUX

3 ¶. Gabriel de Lurbe dans sa Chronique Bourdeloise, & Jean Darnal son Continuateur ne disent point que Simon Millanges ait été ni Recteur ni Principal du Collége de Bourdeaux, mais seulement qu'après y avoir long-tems régenté il entreprit en 1572. de dresser dans la Ville une des plus belles Imprimeries du Royaume. Il vivoit encore en 1619.

4. Bern. de Malinckrot cap. 14. pag. 96.

CEUX D'ALLEMAGNE.

1. JEAN FROBEN, d'Hamelbourg en Franconie *mort en* 1527. (1).
2. JEROME FROBEN, *son fils.*
3. NICOLAS BISCHOP ou EPISCOPIUS *son gendre, Imprimeurs de Basle.*

Jean Froben.

33. JEan *Froben* fut le premier dans toute l'Allemagne, qui apporta de la délicatesse dans l'Art d'imprimer, & de la discrétion dans le choix qu'il sût faire des meilleurs Auteurs. Melchior Adam (2) écrit qu'il ne voulut jamais souffrir sous ses presses aucuns de ces Libelles qui enrichissent le Libraire aux dépens de la réputation d'autrui, & qui font aujourd'hui toutes les délices & presque toute la fortune de plusieurs Imprimeurs d'Hollande. Froben estimoit avec raison que c'étoit une chose indigne de la majesté & de la pureté des Sciences, & des belles-Lettres, à l'honneur desquelles il avoit consacré son Imprimerie, que de la deshonorer par tous ces Ouvrages, qui ne vont pas directement au bien public ou de la Religion, ou de la So-

1. ¶. On peut voir l'histoire de la mort de Jean Froben, & l'éloge de cet Imprimeur dans la Lettre touchante d'Erasme à Jean Heemsted Chartreux, sans autre date que de 1527.

Nous avons une Lettre de Jean Froben du 17. Juin 1522.

Société civile, témoignant en toute rencontre un mépris généreux pour le gain sordide que le commun des Libraires y cherche. Le même Auteur remarque qu'il avoit le cœur droit, une sincérité insigne, une fidélité incorruptible ; qu'il étoit prévénant & obligeant jusqu'à l'excès, préférant toujours l'utilité publique à ses propres interêts, qualité devenuë extrémement rare de nos jours parmi ceux de cette profession.

Jean Froben.

Les premiers effets de son industrie parurent dans les Ouvrages de S. Jerôme. Il entreprit de les rétablir dans leur premiére intégrité autant qu'il lui étoit possible, ayant été assisté d'abord dans ce grand dessein par Jean Reuchlin dit Capnion, & ensuite par Erasme & par les deux freres Amerbaches, comme le temoigne Erasme lui-même & Malinkrot après lui (3). Ce grand Ouvrage lui ayant réussi, il entreprit avec le même courage les Oeuvres de S. Augustin, & ensuite toutes celles d'Erasme en neuf Tomes. On prétend (4) que ces trois impressions sont des plus correctes de toutes celles de cette fameuse boutique, laquelle après avoir produit les Peres Latins avec tant de succès, se rendit encore très-recommandable par la premiére Edition qui s'y fit des Peres Grecs, dont on n'avoit encore

1515. à Erasme aussi Latine que pas une de celles d'Erasme parmi lesquelles elle est imprimée pag. 1539. de l'édition de Leyde.

2. Melchior Adam. Vit. Philosoph. Germ. pag. 64.

3. Malinckrot. de Art. Typogr. cap. 15. pag. 100.

4. Melchior Ad. Vit. Philosoph. ibid.

an Fro-
n

encore rien vû jusqu'alors dans toute l'Allemagne.

Comme la mort ne permit pas à Jean Froben d'éxecuter ces derniers desseins, il fut obligé de laisser ce soin à ses enfans, c'est-à-dire, à *Jerome* son fils, & à *Nicolas* EPISCOPIUS son gendre, qui, s'étant associés ensemble, continuérent de maintenir cette Imprimerie avec réputation. Ils s'en acquitérent avec d'autant plus de facilité, qu'ils étoient tous deux non seulement hommes de Lettres, mais encore gens de probité, comme témoigne Melchior Adam (1), & d'une intégrité si éxemplaire, qu'elle se fit remarquer dans toute l'Europe, & mit les noms des Frobens en bonne odeur dans le monde.

C'est donc à ces deux excellens ouvriers que nous devons les Peres Grecs (2), & nous apprenons d'Erasme qu'ils commencérent par les Ouvrages de S. Basile le Grand

Les Frobens avoient pour Correcteur de leurs

1. Id. ibid.
2. Eras. Epist. dedic. ad Jac. Sadoletum.
3. ¶. Erasme dans plusieurs de ses Lettres, & sur tout Lettre 1010 de l'édition de Leyde. Zeltner dans son Recueil des habiles Correcteurs d'Imprimerie n'a pas manqué d'y donner place à Gélénius, & d'en parler amplement après Bayle qu'il n'a fait que copier.
4. Malinkrot pag. 96. cap. 15.
5. ¶. Jean d'Amerbach né à Reutlingue en Souabe, fut pére de Boniface, de Bruno, & de Basile d'Amerbach, trois fréres d'un grand mérite & d'une grande érudition, s'étant établi à Bâle avec Jean Petri son associé, il y donna la prémiére édition qu'on eût

ırs Epreuves un savant homme appellé *ζismond Gelenius* (3), dont nous parlerons rmi nos Critiques de Philologie, & parmi s Traducteurs. Ainsi on ne doit pas uter, que les Editions des Frobens n'en ent d'autant plus éxactes (4). Le Catague des Editions de la boutique d'Epispius fut imprimé en 1564.

Jean Froben.

EAN AMERBACHE Imprimeur de Basle (5).

SEs Editions sont assés estimées (6), & Jean Reuchlin témoigne qu'il oit le génie excellent (7), qu'il étoit s-versé dans les Sciences, & qu'on lui oit redevable de ce merveilleux artifice, avoit produit la beauté des nouveaux actéres.

Jean Amerbache.

Ce fut cet Imprimeur qui appella *Froben* Basle avec les *Petri*, comme nous l'apnd Melchior Adam (8), afin d'avoir oyen d'avancer & de perfectionner la Librairie

encore vuë de S. Augustin. Après quoi ayant imencé celle de S. Jérome, sa mort arrivée au comicèment du 16. siecle ne lui ayant pas permis de t l'Ouvrage il le recommanda en mourant à ses s fils. Ce qu'ensuite Baillet dit de *Froben & des i* appelés à Bâle par Jean d'Amerbach n'est pas. · Le sens de Melchior Adam, ou plutôt d'Hen-'antaléon que Melchior n'a fait que copier, est ce furent Jean d'Amerbach & son associé Jean i qui appelerent à Bâle Jean Froben & Adam Pet lesquels travaillérent avec eux, & depuis furent s successeurs.

. Malinckr. Art. Typogr. cap. 14. pag. 91.

. Reuchl. seu Capn. lib. 1. de verbo mirific.

Melch. Adam Vit. Philos. in Frob. pag. 63.

brairie par une émulation louable, & par le secours mutuels qu'ils se devoient donner les uns aux autres.

Il corrigea lui-même les Oeuvres de S. Ambroise, de saint Jerome & de saint Augustin. Erasme témoignoit une estime toute particuliére (1) de la diligence & de l'exactitude que son Frere & lui apportoient à la correction des exemplaires qu'ils mettoient sous leur presse (2).

JEAN HERBST, dit OPORIN, Imprimeur de *Basle*, mort en 1568. (3).

35. IL fut d'abord Professeur en Langue Grecque à Basle, & dès lors son habileté étoit fort connuë parmi les Savans.

Mais quoiqu'il s'acquitât de cet emploi avec l'approbation universelle du Pays, il s'en défit néanmoins, parce qu'apparemment il y trouvoit moins de profit que d'honneur, & il se fit Imprimeur. Melchior Adam (4) dit que la nécessité de gagner de quoi pouvoir subsister le rendit laborieux & exact ; qu'il se mit à copier les Livres Grecs sous Jean Froben (5), & qu'il en fit de même des Poëtes Latins dans la suite.

Après

1. Erasm. Vita à seipso scripr.

2. ¶. Jean d'Amerbach n'avoit point de frére. Ce furent après sa mort, Bruno & Basile ses fils, qui pour mettre Jean Froben en etat d'imprimer correctement prenoient soin de revoir les exemplaires. Voyés à la tête des Oeuvres d'Erasme la dédicace qu'en fait Beatus Rhenanus à Charles-quint, etc. ...

Oporin

Après sa mort il dressa une assés belle Imprimerie, & comme il avoit une connoissance parfaite des bons Manuscrits (6), il ne mit sous sa Presse que les Auteurs qui méritoient de revivre dans l'Empire des Lettres. Le même Auteur pour marquer jusqu'où alloient la diligence & le scrupule d'Oporin, assure qu'il n'est pas sorti un seul Livre de sa boutique qu'il n'ait pris la peine de corriger lui-même, sans s'en fier à l'industrie des autres. Il ajoute qu'il entretenoit chés lui un grand nombre d'Ouvriers, & qu'il les nourrissoit & les payoit avec une libéralité qui étoit beaucoup au-dessus de ses forces & que par une tendresse un peu extraordinaire il retiroit chés lui ceux qui avoient été renvoyés par les autres Libraires, & qu'il en avoit quelquefois jusqu'à cinquante à ses gages. Cette conduite, jointe avec sa générosité, ou plutôt avec le peu de soin qu'il avoit de se faire payer, acheva de le ruiner, après s'être déja vu auparavant obligé de racheter son Magazin & sa boutique d'entre les mains des créanciers, où l'un & l'autre étoient tombés par le luxe & la mauvaise conduite de la femme de Winter son parent, qui étoit associé avec lui.

Mr.

te Vie d'Erasme écrite par Erasme même, à laquelle le chiffre 1. renvoie, ne contient absolument rien de ce que Baillet a prétendu y trouver.

3. ¶. Le 6 de Juillet.

4. Melch. Adam Vit. Phil. German. pag. 1[illegible].

5. ¶. Il faloit dire : *pour Jean Froben.*

6. ¶. Melchior Adam ne dit rien de tel.

Oporin.

· Mr. de Thou
& nous avons
tions sous le ti
Uporin &c. impi

HERVAGIU
(2), & HE
me lieu.

Hervagius.

36 ERasme e
disoit qu
à Alde de nou
le Prince des Or
sommes beaucou
vagius de l'avoir
plus accompli,
cune dépense ni
ner sa perfection

Henric-Petri.

Et pour ce qu
on peut voir ce
tique dans le Ca
en firent imprime
continuation de
chés eux jusqu'en

1. Thuan. Hist. ad
2. ¶. Erasme Lettr
avoit épousé la veuve
ignorant. La veuve
étoit fille de Wolfgang
le Erasme en plus d'u
3. ¶. Il faloit dire
d'abord on entendit
rasme a voulu parler.
4. Erasm. Epistol. l
5. ¶. Cet Henric-Pe
Jean, ou de cet Adam
plus haut a été un im

JEROME COMMELIN de Douai, Imprimeur d'Heidelberg mort en 1597 (6).

37 IL étoit François de Nation, & les Livres que nous voyons ſans nom d'Imprimeur qui marquent la boutique de *S. André* ſous l'enſeigne d'une Vérité aſſiſe, ſont de ſon Imprimerie. Il demeuroit ordinairement à Heidelberg à cauſe de la Bibliothèque Palatine.

Jerome Commelin.

Scaliger (7) témoigne que ce qu'il a fait eſt bon, & qu'il étoit habile en Grec & en Latin, mais non pas en Hébreu. Malinkrot (8) loüë non ſeulement ſon érudition mais encore ſa diligence, dont il a donné des preuves, ayant imprimé tant d'excellens Auteurs qu'il ſemble ne le céder en ce point ni aux Manuces ni aux Eſtiennes même ſelon cet Auteur. Les deux principaux Ouvrages de ſon impreſſion ſont le ſaint Athanaſe, & le ſaint Chryſoſtome. Caſaubon (9) témoignoit faire une eſtime particuliére de ſes éditions, & il dit en une

ditions ne ſont ni belles ni correctes. On le nomme communément Henri-Pierre. Ses héritiers ont mieux imprimé que lui.

6. ¶. Caſaubon dans une Lettre du 13. Mars 1598. mande la mort de Commelin à Jaques Gillot, & Joſeph Scaliger qui ne croyoit pas que Caſaubon en ſût déja la nouvelle, la lui mande bien circonſtanciée dans la 45. de ſes Lettres du 17. Mars de la même année, par où il paroit que ce fut très-certainement l'an 1598. que Jérome Commelin mourut.

7. Poſterior. Scaligeran. pag. 54.

8. Malinckr. Art. Typogr. cap. 14. pag. 93.

9. Caſaub. Epiſtol. 43. ann. 1595. pag. 58.

Jerome Commelin.

ne de ses Lettres, qu'autr voit, il les achetoit toutes

Nous parlerons encor en un autre endroit.

LES IMPRIMEU LOGN

Qui ont paru durant un de commencement de cel

1. ARNOLD DE MY
2. GODEFROI HIT
3. PIERRE QUENT
4. GERWIN DE CA
5. HERMAN DE M
6. MATERNE CHO
7. JEAN GYMNIQU
8. ANTOINE HIER
9. JEAN KINCHE,
10. BERNARD GUA
11. *PIERRE* HENNI

ILs étoient tous fo non seulement par seillers, & par les premier qu'ils exerçoient dans la ... encore plus par leur pieté, q presque imprimer que des l'utilité de l'Eglise, pour la Religion, & pour le moeurs. (1)

Pierre Quentel.

3. Pour ce qui est de PIERRE QUENTEL, il s'étoit déja rendu

1. Bern. de Malinkr. ... pag. 95.

Ville avant qu'on eût encore entendu parler ni d'*Hittorp* ni de *Calenius*, & il avoit mis ſon Imprimerie en vogue par l'édition de tous les Ouvrages de Denys le Chartreux, qui ne ſont pas en petit nombre.

P. Q[illegible]

Sa boutique demeura quelque tems en réputation ſous ARNOLD QUENTEL, JEAN KREPSIUS & *Gerwin Calenius*. (1).

8. Mais *Antoine* HIERAT ſemble avoir ſurpaſſé tous les autres par la gloire qu'il a acquiſe en réimprimant la plupart des Ouvrages des SS. Peres, dont les premiéres éditions étoient devenuës déja aſſés rares.

Ant[illegible] Hier[illegible]

Malinckrot dit qu'il en a mis un ſi grand nombre au jour, qu'il eſt difficile de concevoir comment un homme ſeul peut avoir eu aſſés de réſolution & aſſés de tems pour en venir à bout ; & de croire qu'il ait été aſſés riche & aſſés laborieux pour n'avoir emprunté la bourſe ni imploré le ſecours de perſonne. Il prétend même que tous les Imprimeurs qui avoient paru jusqu'alors dans le monde lui étoient fort inférieurs, ſoit qu'on conſiderât la multitude & la groſſeur des Ouvrages qu'il avoit imprimés, ſoit qu'on eut égard au choix qu'il avoit fait de ſes Auteurs : & il dit que pour s'en convaincre, on n'a qu'à jetter les yeux ſur le Catalogue des Livres ſortis de ſes preſſes. Il eſt obligé néanmoins de reconnoître que ſi cette boutique a paſſé les au-

1. Malinckr. ibid. pag. 95. cap. 14.

autres en fécondité, elle leur a cedé du moins en magnificence & en dignité, & particuliérement à celle de Plantin, à laquelle il auroit pû hardiment joindre celles des Estiennes, des Manuces & des Frobens. Et quoiqu'il ait avancé plus haut, qu'Hierat avoit toujours travaillé tout seul avec une application infatigable sans le secours de personne. Il avouë pourtant qu'il fut assisté & servi utilement par *Jean Gymnique* le jeune, fils de sa femme, car il avoit épousé la veuve de Jean Gymnique le pere qui avoit été son Maître (1).

IMPRIMEURS DES PAYS BAS CATHOLIQUES.

RUTGER RESCIUS Imprimeur *de Louvain, mort en 1545.*

39. IL étoit savant en Grec, & il l'enseignoit à Louvain, où il occupoit la

1. Malinckr. de Arte Typog. cap. 15. pag. 100. Idem ibid. pag. 124. 125.
2. Malinckr. Art. Typogr. c. 14. p. 93.
3. Erasm. Liv. 13. Epistol. 31.

¶ Rutger Rescius, dans l'endroit cité, n'est loué de son exactitude & de sa diligence que comme Professeur en Langue Grecque, & non pas comme Imprimeur, dont par les Lettres d'Erasme il ne paroit nulle part qu'il ait fait la fonction. Il paroit seulement par une Lettre de lui à Erasme datée de Louvain le 8 Mars 1516. pag. 1554. de l'edition de Leyde, qu'il étoit un des Correcteurs d'Imprimerie de Thierri ou Theodoric Martin d'Alost imprimeur à Louvain. Depuis néanmoins on ne peut pas disconvenir

la premiére Chaire des Professeurs. Malinckrot dit qu'il y professoit aussi la Langue Hébraïque (2).

Rutger Rescius.

Mais quoi-qu'il en soit, il est constant qu'il tourna presque toutes ses inclinations au Grec, & ne s'appliqua presque qu'à l'édition des Auteurs en cette Langue dont il a imprimé un grand nombre. Erasme (3) disoit qu'on en auroit peut-être pû trouver d'aussi savans que lui, mais non pas de plus éxacts ni de plus diligens.

Ainsi quoi-que ses Editions ne soient pas fort belles, elles ne laissent pas d'être estimées des Savans, comme il paroit par une Lettre que Guillaume Pantin écrit à Nansius (4), & elles sont d'autant plus éxactes, qu'étant savant & judicieux, il prenoit la peine de corriger lui-même les copies qu'il imprimoit avec toute l'éxactitude dont il étoit capable, comme on le peut voir dans Aubert le Mire (5), qui dit que Rescius avoit procuré aux Pays-bas la même gloire qu'Alde l'ancien avoit acquis à l'Italie parce qu'ils avoient été tous deux les premiers

venir que de son chef il n'ait dressé une Imprimerie à Louvain, & qu'il ne se soit attaché sur tout à donner des éditions Grecques, qu'il prenoit lui-même soin de corriger. Valére André en rapporte quelques-unes dans sa Bibliothéque, telles que la Paraphrase des Instituts par Théophile, les Aphorismes d'Hippocrate conférés sur des manuscrits, &c. J'ai vu aussi dans des Catalogues diverses editions Latines, entre autres de quelques Ouvrages de Jean Driede Professeur en Théologie à Louvain tant in-fol. qu'in-4. chés Rutger Rescius.

4. Guill. Pantin. Epist. ad Franc. Nansium præfix. Operib. Pauli Leopardi.

5. Elog. Belg. pag. 121.

miers qui eussent imprimé le Grec dans leur pays.

Voyés ses Ecrits dans Valere André (1).

HUBERT GOLTZIUS *de Venlon au Duché de Gueldre, Imprimeur de Bruges, mort en 1583.* (2).

40. OUtre la réputation qu'il avoit de savoir les Humanités, l'Histoire & l'Antiquité, outre qu'il *étoit* connoisseur dans la Médaille; outre qu'il étoit Graveur & Peintre, il eut la curiosité de se faire encore Imprimeur (3). Car comme il apréhendoit qu'on ne laissât glisser dans l'impression de ses Ouvrages des fautes qui en eussent pû diminuer le mérite: il établit en sa maison une belle Imprimerie, où toutes les Editions passoient par ses mains; & il les corrigeoit lui-même, leur donnant leur perfection, au moins pour ce qui regardoit les figures. Aussi les a-t-il ten-

1. Biblioth. Belg. Val. Andr.
2. ¶. Agé de 57. ans.
3 ¶. Il n'a guére été Imprimeur que de ses Ouvrages.
4. If. Bullart Academ. Tom. 2. lib. 2. pag. 162.
5. ¶. C'est une fausseté. Son *Thesaurus rei antiquariæ* seul est une preuve du contraire. Dira-t-on que c'est une charité qu'un de ses amis lui a prêtée? Cela est bientôt dit, mais il faudroit en avoir de bons garans. Goltzius entendoit non seulement le Latin, mais aussi le Grec. Lipse lui adressant la 21. de ses Questions epistoliques du 2. livre y a cité un assés long passage de Strabon sans l'interpreter. Supposera-t-on qu'il lui envoyoit l'explication du Grec & du Latin dans le paquet, comme on a supposé qu'il faisoit quand il écrivoit à Plantin? Avec de pareilles conjectures avancées après coup & sans aveu, on détruira

rendues si parfaites en l'art du burin, & en la netteté du caractère, qu'elles ont été reçuës par toute l'Europe avec applaudissement, & qu'elles servent encore maintenant d'ornement aux plus fameuses Bibliothéques. (4)

Hubert Goltzi

Cependant on dit que Goltzius ne savoit pas le Latin (5), & je ne sai comment ceux qui le disent, pourront s'accommoder avec ceux qui prétendent qu'il corrigeoit lui-même ses épreuves. Mais nous parlerons de lui plus au long parmi les Antiquaires & Médaillistes.

CHRISTOPHLE PLANTIN *de Tours* (6), Imprimeur d'Anvers, mort en 1598. (7)

Christophle Plantin.

41. GUichardin le jeune (8) nous dépeint son Imprimerie comme une des plus rares merveilles de l'Europe, & qui étoit unique en son espéce. Le bâtiment de

truira les faits le mieux établis. Il se pourroit d'ailleurs bien faire que ceux qui ont dit que Goltzius ne savoit pas le Latin, auroient par équivoque pris Goltzius pour Gorlæus Antiquaire à peu près de même payis, & de même tems, si habile Médailliste, qu'il entendoit tous les Livres de médailles écrits en Latin sans avoir appris cette Langue. Mr. de Peiresc, de qui Gassendi l. 2. *de Vita Peireskii*, dit tenir cette particularité, pouvoit d'autant mieux la savoir, qu'il avoit vu de près Gorlæus à Delft. Il s'en faut bien que Balzac soit aussi croyable sur ce qu'il rapporte touchant Lipse & Plantin, livre 1. de ses Lettres à Chapelain, Lettre 17.

6. ¶. Il étoit de Mont-Louïs Bourg de Touraine à 2. lieuës de Tours.

7. ¶. Agé de 75. ans.

8. *Lud. Guichardin.* descript. Belg. in Antverp.

de cette Imprimerie étoit si magnifique, qu'il passoit pour le plus bel ornement de la Ville d'Anvers au jugement du même Auteur. Il dit qu'on y voyoit tant de Presses, tant de caractéres de toutes sortes de grandeurs & de figures, tant de Matrices à fondre les Lettres, tant d'instrumens faits à plaisir, & tant d'autres commodités, que le prix de tout cela se montoit à des sommes immenses, & composoit un juste tresor.

Un Anonyme qui a fait la Préface de l'Index de Plantin (1) ajoute que ses Caractéres étoient d'argent, & qu'il ne partageoit cette gloire avec personne, parce qu'elle lui étoit singuliére à l'exclusion de tous les autres Imprimeurs; mais cet Auteur ne savoit pas apparemment que Robert Estienne avoit prévenu Plantin dans cette magnificence, quoiqu'il fût moins riche que lui.

Mr. de Thou dit qu'étant à Anvers en 1576. (2) il eut la curiosité d'aller voir Plantin, lequel, quoique très-mal pour lors dans ses affaires, ne laissoit pas d'entretenir encore actuellement dix-sept presses. Outre tout ce grand appareil d'Imprimerie, il entretenoit encore un fort grand nombre d'Ouvriers habiles & expérimentés dans cette Profession, qu'il payoit avec tant d'assiduité, qu'il comptoit par jour plus de 200. florins, c'est-à-dire, plus de 100.

1. Indicis Plant. Præfat.
2. Thuan. de Vita sua, &c.
3. Guicciard. ut supra, &c.
If. Bullart, Acad. ut infra.

100. écus de dépense qu'il faisoit pour cet effet (3).

Christophle Plantin.

Mais ce qui contribuoit le plus à sa gloire étoit ce grand nombre de Savans qu'il retenoit chés lui par des appointemens magnifiques, & qu'il occupoit à corriger ses Impressions. Les principaux de ces célébres Correcteurs au raport d'Aubert le Mire (4) étoient 1. *Victor Giselin*, 2. *Theodore Pulman*, 3. *Antoine Gesdal*, 4. *François Hardouin*, 5. *Corneille Kilien*, 6. *François Raphelenge*, qui devint son gendre.

Comme ils ont tous fait connoître leur savoir & leur suffisance à la postérité par des Livres qu'ils ont composés d'ailleurs; nous pourrons parler encore d'eux dans la suite de ce Recueil, & particuliérement de Giselin, de Pulman, & de Raphelenge. Et nous nous contenterons de remarquer ici après Valére André (5), que *Corneille* KILIEN l'un d'entre eux, qui mourut en 1607. se signala par dessus les autres, & s'y attacha avec une assiduité fort opiniâtre ayant passé cinquante années entiéres à travailler dans cette boutique avec une patience infatigable accompagnée d'un succès merveilleux, que produisoit sa fidélité & son expérience.

Ainsi tout ce qu'on dit de l'éxactitude de ses Editions ne souffre aucune difficulté, sur tout lorsqu'on fait réfléxion sur la dé-

4. Aub. Miræus elog. Belg. p. 207. 208. Malinckr. cap. 14. de Art. Typog. p. 94.
5. Val. Andr Dessellus Bibl. Belg. pag. 156. Aub. Mir. pag. 208. ut suprà.

délicatesse du scrupule de Plantin. Car ne se fiant pas toujours aux lumiéres & à la diligence de tant de clairvoyans & savans Correcteurs, & ne voulant pas même s'en rapporter à ses yeux, ni à sa propre expérience, quoique, selon Malinckrot, il fut très-éclairé, & très-intelligent dans sa Profession, il avoit coutume d'exposer en public les Epreuves, après avoir été éxactement revûës & éxaminées *chés lui en particulier*, & de mandier ainsi, *à l'éxemple* d'Apelle, le jugement des Passans, promettant même des récompenses pour chaque faute qu'on y auroit remarquée. Il paroit par ce recit que Malinckrot (1) a voulu copier Plantin sur Robert Estienne, & que celui-là par une louable imitation a voulu pratiquer dans les Pays-bas, ce qu'il avoit vu faire à celui-ci dans Paris, avant que de sortir de France. Et voila peut-être ce qui a fait juger à Valére André & aux autres (2) que les Editions de Plantin doivent être sans aucune faute, qui est une perfection que nous pensions avoir été unique & particuliére à Robert Estienne.

Ces excellentes qualités de Plantin jointes à la beauté & à la netteté exquise de ses caractéres, & au choix qu'il avoit coutume de faire des bons Auteurs, lui ont attiré non seulement l'estime & les éloges de tous les Savans de son siécle, mais encore les

1. Malinckr. cap. 16. pag. 102.
2. Bibl. Belgic. voce Cornel. Kilian. pag. 156. Item Aub. Mir.
3. Lips. not. ad Tac. & alibi non semel. Item Epist. ad Morett.

Christophle Plantin.

des applaudissemens & l'amour même de toute la postérité. Lipse, qui pour le seul interêt des Belles-Lettres avoit fait une étroite liaison avec lui (3), l'appelle tantôt la Prunelle, & tantôt la Perle des Imprimeurs. Scaliger (4) dit qu'il étoit d'une fidélité inviolable à l'égard des Auteurs qu'il imprimoit & des copies qu'on lui donnoit, & qu'il auroit fait scrupule d'y rien changer: ce que ne faisoit pas Henri Estienne. Dom Nicolas Antoine (5) prétend qu'il est le plus clairvoyant de tous les Imprimeurs, & que sa fidélité ayant passé pour un prodige, en deviendra d'autant plus incroyable à la postérité. Le Cardinal Baronius lui écrivant pour lui faire faire une seconde Edition de ses Annales Ecclésiastiques, qui dût servir de régle & de modéle à toutes les autres suivantes, dit (6) qu'il avoit jetté les yeux sur lui pour cette grande entreprise, parce qu'il étoit le premier des Imprimeurs du Monde, & qu'il les surpassoit tous autant par la piété sincére, que par toutes les autres parties qui composent un homme achevé pour cette Profession. Arias Montanus (7) semble avoir voulu consacrer son industrie, sa prudence, son assiduité, son éxactitude, sa diligence, son des-interessement, *sa constance & ses travaux*, en les publiant à la tête de la Bible Royale, ou Polyglotte d'Anvers. Enfin

4. Scaligeran. prior. pag. 47. iterum pag. 55.
5. Nicol. Ant. Biblioth. Hispanic. pag. 162 tom. 1.
6. Leonard Nicod. addit. ad Topii Bibl. Neapolitan. pag. 61.
7. Ben. Ar. Mont. Prolegomen. Biblior. Regior.

ſto- c Plan-

Enfin Guillaume Pantin (1) écrit qu'ayant glorieuſement conſumé toute ſon induſtrie & des richeſſes immenſes pour donner la vie, & pour communiquer l'immortalité à une infinité d'Auteurs, qui par leur excellence ſe ſont diſtingués des autres, la République des Lettres lui a autant d'obligation que le Ciel en avoit à l'Atlas de la fable dans la ſuppoſition de l'Antiquité Païenne ; & il compare ſa boutique au ventre du Cheval de Troye, *ajoutant qu'il* en étoit ſorti infiniment plus de Héros Hébreux, Grecs, & Latins, que ce Cheval n'en avoit produits de Grecs.

Au reſte Plantin eſt le premier qui ait porté en titre la qualité d'*Archi-Imprimeur* que le Roi d'Eſpagne lui donna de ſon propre mouvement par reconnoiſſance de ſon mérite, comme écrit de Malinckrot (2) avec d'amples gratifications pour ſoutenir dignement ce nouvel honneur & la réputation de ſon Imprimerie.

Le Sieur Bullart lui a donné une place parmi les Hommes Illuſtres de ſon Académie, & il l'a remplie d'un éloge (3).

Entre tant de célébres Ouvrages dont l'Egliſe & les Lettres ſont redevables à Plantin, on a toujours conſidéré (4) comme ſon chef-d'œuvre la Polyglotte d'Anvers, qu'on appelle autrement la Grand-

Bi-

1. Pantin Epiſt. ad Nanſium præfix. Oper. Leopardi.
2. Malinckr. cap. 14. pag. 94.
3. Bull. Acad. tom. 2. lib. 4. pag. 258.
4. Nic. Ant. Bibl. Hiſp. in Aria Mont. pag. 162.

5. Pre-

Bible de Philippes second, & ce n'est pas sans raison qu'on l'a toujours estimée comme le plus beau fruit de l'Imprimerie jusqu'à la naissance de celle de Vitré ou de Mr. le Jai, à laquelle il lui a fallu ceder cet honneur.

Christophle Plantin.

Le Catalogue des Editions faites en la boutique de Plantin fut imprimé en 1615. in-8° à Anvers non pas à dessein de faire voir ce qu'il y avoit à vendre, puisque dès ce tems-là il y en avoit déja plusieurs qui n'y étoient plus, étant dispersées dans les Provinces, mais par une présomption louable ou du moins utile à ceux qui sont curieux des bonnes Editions, afin que par ce Catalogue fidéle ils puissent sûrement distinguer ce qui vient de Plantin, d'avec ce qui n'en vient pas, comme le dit l'Anonyme qui en a fait la Préface (5).

JEAN BELIER ou BELLER (6) *Imprimeur d'Anvers, mort en 1595.*

42. IL étoit celui d'après Plantin, mais il avoit d'ailleurs cet avantage qu'il savoit peut-être plus de Latin, & qu'il fit & imprima un Dictionnaire tiré de Robert Estienne & de Gesner; & en composa même encore un autre depuis de Latin en Espagnol, comme on le voit dans la Vie des Estien-

Jean Belier.

5. Præfat. Indic. lib. è Typogr. Plant.

6. ¶. Un belier en Flamand c'est *ram* & non pas Beller, nom propre qui devoit être ici uniquement conservé. Ceux de cette famille écrivoient leur nom *Bellere* en François.

Estiennes (1). B. de Malinckrot dit que les *Bellers* & *Nutins* ont pareillement fait rechercher leurs éditions, par la beauté de leurs caractéres, & la bonté de leur papier (2).

Les Bellers se sont aussi établis à Douai, & on estime les éditions de *Balthasar*.

LES MORETS Imprimeurs d'Anvers.

1. JEAN, *gendre de Plantin, mort en* 1610
2. BALTHASAR *fils de Jean, mort en* 1641.

Jean Moret,

43 JEAN *Moret* eut la seconde fille de 1 Plantin avec sa boutique d'Anvers. Ses éditions ne sont pas moins belles ni moins éxactes, au moins pour la plûpart, que celles de son Beaupere. Il avoit aussi quelque étude, & il s'est servi de bons Correcteurs entre lesquels le célébre *Kilien* lui rendit service jusqu'en 1607.

Balthasar Moret.

2. Quoique BALTHASAR eût parfaitement bien étudié sous Lipse, l'ami de la maison, & qu'il pût paroître ailleurs, il aima mieux employer toutes ses lumiéres & son industrie à faire valoir l'Imprimerie de son Aïeul & de son Pere, étant beaucoup plus savant que n'avoient été ni l'un ni l'autre.

Mr. Bullart témoigne (3) qu'il s'assujet-

1. Theod. Jans. d'Almeloveen de Vit. Steph.
2. Malinckr. de Art, Typogr. cap. 14. pag. 91.

3. A

tit avec tant de diligence ,, & d'application ,, à corriger les *Autographes* ou les copies ,, originales qu'il mettoit ſous la preſſe, ,, qu'il travailla encore plus à les polir ,, que les Auteurs mêmes qui les avoient ,, compoſées. Il ajoute qu'en effet il ne ,, s'eſt trouvé perſonne d'entre les Auteurs ,, vivans qui ait oſé lui diſputer cet hon- ,, neur, & qui n'ait reconnu ſes correc- ,, tions très-judicieuſes & ſa cenſure très- ,, raiſonnable; qu'ils ont tous avoué que ,, leurs Ouvrages avoient trouvé leur der- ,, nier ornement dans les mains de cet ,, homme laborieux.

Moret. Balthaſa

Mr. de Malinckrot (4) dit qu'il n'étoit pas moins curieux que ſon grand-pere pour la netteté des caractéres & l'éxactitude de l'Impreſſion, & qu'il entretenoit pour le moins quarante-huit Ouvriers dans l'Imprimerie, dont il a eu grand ſoin de conſerver la pureté & l'honneur où elle s'étoit toujours maintenuë par la vertu & par l'attache à la Communion Catholique qu'avoient eu Plantin & Moret, en ne laiſſant gliſſer ſous ſes preſſes aucun Livre écrit contre l'Egliſe Romaine ou contre l'innocence des mœurs.

IM-

3. Academ. des Sciences & des Arts Tom. 2. lib. 4. pag. 26.
4. Malinckr. de Arte Typogr. cap. 15. pag. 97.

IMPRIMEURS D'HOLLANDE.

Impri-
meurs
d'Hollan-
de.

44. ON peut dire que c'eſt Plantin qui a jetté les fondemens des belles Imprimeries d'Hollande, par l'érection qu'il fit d'une boutique à Leiden, approchante de celle d'Anvers, & qui ſervit d'Ecole à tant d'illuſtres Imprimeurs qui ont eu tant d'éclat dans ce petit coin du monde. Il ſemble que le Compas de Plantin ou plutôt la Sageſſe divine leur ait inſpiré une adreſſe particuliére pour meſurer toutes choſes dans leurs éditions, même juſqu'aux reliûres des Livres avec une juſteſſe & une uniformité qui ne s'eſt point encore démentie. Ce qu'on a donc particuliérement aimé juſqu'ici dans ces Impreſſions d'Hollande, eſt cette netteté & cette gentilleſſe des caractéres qui ſaute aux yeux d'abord, avec cette proportion agréable & cet arrangement ſerré, auquel les autres Imprimeurs ſemblent n'avoir point encore pû parvenir. C'eſt dommage que quelques-uns d'entre eux ſe ſoient ſi fort deshonorés ſur tout en ces derniéres années, en ſouillant leurs preſſes d'une infinité de libelles, nés pour détruire le repos de l'Egliſe & de l'Etat, l'honnêteté Chrétienne

1. ¶. Le 20. de Juillet à l'âge de 59. ans.
2. Ath. Bat. Jo. Meurſ. in Vit. Ill.
3. Théod. Janſſ. d'Almelov. in Vit. Steph.
4. Mal. de Arte Typog. cap. 14. p. 91.

enne & civile, & la réputation des personnes utiles au Public.

FRANCOIS RAPHELENGIUS ou RAFFLENGHEN, Imprimeur de *Leide*, *mort en* 1597. (1)

15. IL entra dans le commerce de la Librairie en épousant la fille ainée de Plantin (2). Il étoit fort habile dans les Langues Hebraïque, Chaldaïque, Arabe, Grecque, Latine (3. Il professoit même l'Hebreu & l'Arabe à Leide où étoit son Imprimerie, ou plûtôt celle de Plantin son beaupere qu'il conduisoit. Malinkrot nous apprend qu'il avoit été Correcteur (4) des épreuves à Anvers sous ce célébre Imprimeur, dont il acquit l'amitié & l'alliance par les bons services qu'il lui rendit. Arias Montanus témoignant (5) qu'il avoit beaucoup d'industrie, une diligence incroyable, une éxactitude & une application continuelle, un esprit pénétrant & un jugement fort solide, ajoute qu'il en avoit donné des preuves publiques dans la correction de la Grand-Bible Polyglotte d'Anvers qu'imprima son beau-pere. Raphelengius s'est encore signalé par des Ecrits qu'il a laissés à la Posterité, & qu'on peut voir dans Valere André (6), dans l'Athene de Meursius, &c. (7).

François Raphelengius.

LES

5. Ben. Aria Mont. Prolegom. Bibl. Antuerp.
6. Val. And. Dessel. Bibl. Bel.
7. Aub. Mir. & Aub. Van den Eede Bibl. de Script. Eccl.

LES BLAEW ou BLAW, Imprimeurs d'Amsterdam.

1. GUILLAUME dit *Wilhelmus Cæsius Janssonius*, mort *en* 1628. (1)
2. Jean JANSSON son fils (2)
3. Josse JANSSON, &c. (3)

Guillaume Blaew. 46 VOssius nous a fait connoitre le mérite de GUILLAUME en plus d'un endroit de ses Livres. Il avoit été disciple du célébre Tycho-Brahe, & il joignit la Science des Mathématiques, & particuliérement de l'Astronomie & de la Géographie à l'Art de l'Imprimerie, en quoi il réussit admirablement aussi bien que ses enfans. On peut dire que leur chef-d'œuvre en l'un & en l'autre est leur Atlas and leur Théatre.

Il avoit le génie excellent & le jugement merveilleux. C'étoit un homme d'une exactitude sévére & d'un travail infatigable autant pour l'Imprimerie de ses Cartes & de ses Livres, qu'à l'égard de ses expériences

1. Gerard Jean Vossius pag. 263. *de Scient. Mathemat.* dit que Guillaume Blaeu mourut le 21. Octob. 1638. âgé de 67. ans.

2. Le fils de Guillaume Jansson Blaeu n'a été connu que sous le nom de Jean Blaeu, & l'on n'a nommé guére appelé le pére que Guillaume Blaeu.

3. Ce *Josse Jansson* n'est autre que Jean Blaeu dans l'édition qu'il a donnée des Oeuvres de Janus Nicius Erythræus, & de quelques-unes de celles de Leo Allatius, a mis Cologne à la place d'Amsterdam & s'est caché sous le nom de Jodocus Kalcovius. Guillaume Blaeu & Jean son fils ainé travaillérent ensemble aux deux premiers volumes de l'At

riences Aſtronomiques & Géométriques, pour leſquelles il n'épargnoit rien. En effet il ſe fit admirer de toute la terre par ſes Globes céleſtes, ſes Cartes Marines & par divers Ouvrages très-doctes & très-ingénieux. Mais pour ce qui eſt de ſes Cartes terreſtres, il faut avouer que nos Géographes François, & particuliérement Meſſieurs Sanſon, ont donné au Public quelque choſe de plus éxact & de plus poli.

Guillaume Blaew.

Guillaume Blaew ne ſavoit pas le Grec, mais il avoit une connoiſſance éxacte des Langues Latine, Françoiſe & Allemande. Et Grotius lui donne la gloire d'avoir été le plus diligent des Imprimeurs de ſon tems. (4)

Jean Blaew

2. Jean JANSSON de BLAEW n'étoit gueres moins habile que ſon pere, & s'il lui cédoit en quelque choſe pour les Mathématiques, il avoit l'avantage ſur lui dans la Juriſprudence, & s'étoit fait paſſer Juriſconſulte ou Avocat. C'eſt à lui qu'on eſt redevable de la plus grande partie de l'Atlas, & Voſſius (5) qui le veut faire paſſer

Atlas. Jean & Corneille ſon cadet, leur pére étant mort, donnérent le troiſiéme volume. Après quoi la mort de Corneille étant ſurvenuë, Jean demeuré ſeul, pourſuivit l'Ouvrage.

4. Ger. Voſſius de Philolog. cap. 11. §. 27. pag. 64.
Idem de Scient. Mathemat. cap. 36. §. 47. 48. 49. pag. 199. 200. 201. où il fait ſes éloges avec aſſés d'étenduë
Idem de Math. Chronol. cap. 44. §. 40. pag. 263. Grotius epiſtol. 124. ad Gaſſend. pag. 349. ad Gallos.

5. Voſſ. de Scient. Mathem. c. 36. §. 49. & cap. 44. §. 40.

Jean Blaew.

passer pour un grand Astı
bile Géographe en mêm
surpris & réjouï le Public
mirable avec laquelle il
des Villes & des Fortifica
(1) dit qu'il a rendu d
portans à la République
travail & la constance
imprimé les Livres, qu
dans la gloire tant qu
vront & que les Livres
c'est son mérite qui l'
choix que Gustave-Adol
fit de lui pour être son
Il faut avouer pourta
quefois negligé dans qu
éditions, non point par
mais parce qu'il étoit d
des occupations qu'il ju
tantes.

Josse Blaew.

3. Josse JANSSON
coup d'éclat, & il se
obscurci par les Elzevie

1. Ant. Borremans Epist. ad
lov. pag. 129. post Vit. Stephan
2. ¶. Il a oublié un Elzévier
venture & qu'Abraham, savoir L
distinguoit à Leyde par ses édit
noit qu'il a observé avant Bona
Elzéviers la distinction de l'u
yelle, proposée il y avoit lon
Ecrivains François tels que R
mais cependant toujours négli

JEAN MAIRE Imprimeur de Leyde. Jean Maire.

47 IL étoit estimé de Grotius, de Vossius & de Saumaise, comme il paroît par leurs Lettres. Et en effet ses éditions font assés voir qu'il n'étoit pas indigne d'être considéré de ces grands hommes ausquels il n'étoit pas inutile.

LES ELZEVIERS Imprimeurs d'Amsterdam & de Leyde (2), savoir,

1. BONAVENTURE.
2. ABRAHAM.
3. LOUIS.
4. DANIEL, mort vers l'an 1680 ou 1681.

48 IL n'y a point de boutique d'où il soit sorti de plus beaux livres ni en plus grand nombre. Il faut avouer qu'ils ont été au dessous des Estiennes tant pour l'érudition que pour les éditions Grecques & Hébraïques: mais ils ne leur ont cédé ni dans le choix des bons livres, ni dans l'in-

Les Elzeviers.

ces Elzéviers n'a été suivi qu'assés tard en France, en Allemagne, & sur tout en Italie. Rien n'auroit manqué à leur gloire si pour achever de perfectionner leur orthographe ils s'étoient avisés d'introduire dans les capitales l'U rond voyelle & l'I consone ainsi formé J. Cet honneur leur a été enlevé par Lazare Zetzner de Strasbourg dans les éditions duquel on peut dès 1609. & peut être plûtôt reconnoître la distinction de l'u voyelle dans les capitales comme dans les petites, & de plus l'introduction de l'I à queuë dans les capitales.

l'intelligence de la Librairie; & ils ont eu même le dessus pour l'agrément & la délicatesse des petits caractéres.

Ainsi ce n'est point sans raison qu'on les considére encore comme la Perle des Imprimeurs, non seulement d'Hollande, mais encore de toute l'Europe.

Quoi-que DANIEL ait laissé des enfans, il passe néanmoins pour le dernier de la famille, & ayant entraîné à sa mort une partie de la gloire des Etats pour l'*Imprimerie*, on prétend qu'il n'y a presque plus personne dans cette célébre République qui soit capable de soûtenir l'autre. Les Elzeviers ont imprimé plus d'une fois le Catalogue de leurs éditions, mais celui que Daniel a publié le dernier est extrémement grossi de livres étrangers: il fut imprimé à Amsterdam l'an 1674 in-12. divisé en sept parties.

ANDRE' FRIS ou FRISIUS Imprimeur d'Amsterdam, mort vers l'an 1681.

49 LE Sieur Borremans dit qu'il se rendit recommandable parmi les autres pour son éxactitude singuliére (1), qu'il étoit très-versé dans les deux Langues des Doctes, & qu'il avoit un soin tout particulier de corriger les fautes des Exemplaires, & d'y employer les caractéres les plus beaux. Mr. Colomiez qui (2) lui rend presque le même témoignage, dit

1. Ant. Borremans var. lection, cap. 7. pag. 72.

dit qu'il a fait paroître combien il étoit [a] entendu dans sa Profession, par le choix judicieux de certains Livres & des Traités singuliers qu'il a imprimés, qu'outre le Grec & le Latin, il savoit les Langues vivantes ; & qu'il a traduit entre autres d'Italien en Latin les expériences du Sieur Redi touchant la génération des Insectes, &c.

On pourroit ajouter à ceux que nous venons de nommer deux autres Imprimeurs qui ont eu aussi quelque réputation, savoir *Adrien Vlacq* de la Haye & *François Hack* de Leyde, dont le premier étoit à la vérité plus savant que l'autre, mais ses éditions ne laissent pas d'en être moins éxactes, & son caractére beaucoup moins beau.

IMPRIMEURS ANGLOIS.

50 SI je ne me trouve point en état de publier ici le mérite des principaux Imprimeurs d'Angleterre, il n'en faut point rejetter la cause sur le défaut où l'on s'imagineroit peut-être qu'auroit été cette Isle savante, mais il la faut attribuer au peu de connoissance que j'en pourrois avoir. On doit reconnoître néanmoins que les bons Imprimeurs y ont été assés rares jusqu'au regne de Charles second, & la diligence & l'éxactitude des Auteurs sem-

a. Colom. Biblioth. Choisie, pag. 43.

sembloit assés suppléer d'ailleurs à celle des Imprimeurs, comme il paroit particuliérement par les Ouvrages dont nous devons la correction & l'édition aux soins d'Henri Savill, de Jean Selden & de quelques autres Savans. On peut remarquer toutefois que *Guillaume* TURNER acquit assés de réputation sur la fin du regne de Jacques I. & sur le commencement de celui de Charles premier, & qu'il le cedoit à peu d'Imprimeurs de son tems pour la beauté & la netteté des caractéres. Mais les Sciences & les Arts ayant reçu dans cette Isle un accroissement & un éclat merveilleux depuis un demi siécle, & particuliérement depuis que le Roi Charles dernier mort a mis & entretenu l'émulation parmi tant de Savans répandus dans ses Etats, on peut dire aussi que l'Imprimerie y a fait de grands progrès, & que le seul *Théatre de Sheldon* en donnera des preuves à toute la Postérité tant que dureront les beaux livres, qui nous sont venus de cette excellente boutique.

IMPRIMEURS POLONOIS.

51 LEs deux fameuses Imprimeries Sociniennes, qu'on appelle autrement Polonoises ont assés peu de bonnes qualités, qui puissent les faire rechercher: mais elles en ont beaucoup de mauvaises qui doivent nous les faire détester, puisqu'elles ont servi de boutiques à l'ennemi de notre Re-

Religion pour y forger des armes contre le véritable Christianisme.

De ces deux Imprimeries, l'une étoit dans la petite Pologne, & l'autre dans la Lithuanie. 1. La premiére fut transportée de Cracovie à Racovie, l'Imprimeur de Cracovie s'appelloit *Alexis Rodecki*, & il imprima beaucoup du tems même d'Estienne Bathory, & particuliérement des Ouvrages de Socin. Il passa de là à Racovie en 1577. où le Palatin de Podolie qui s'étoit fait Socinien, fit valoir l'Imprimerie mieux qu'auparavant; Rodecki la laissa à son gendre *Sebastien Sternac*, & elle dura jusqu'en l'année 1638.

La seconde plus ancienne encore que l'autre fut établie à Zaslaw en Lithuanie par Mathias Kawiczinski, dont l'Imprimeur étoit Daniel de *Leczica*. Ensuite elle fut transportée à Losko, ville qui appartenoit à Kiszka, Châtelain de Vilna, Socinien. Après on la mit dans Vilna sous la conduite de l'Imprimeur *Karcan*. De là enfin elle fut portée à Lubec sur Niemen, où elle eut pour Imprimeur *Pierre Blaste Kmit* gendre de Karcan, *Jean Kmit* fils de Blaste, & après lui Jean *Lengius* Lutherien. Cette Imprimerie perit en 1655. ou 1656. par la peste & par l'irruption des Moscovites. Depuis ce tems-là les Sociniens ont porté leurs Ecrits en Hollande, où tout paroit presque également bien reçu.

DES

1. Post. Biblioth. Anti-Trinitar. pag. 201. 202.

DES DEUX PRINCIPALES IMPRIMERIES DU MONDE,

Dont on n'a point pû parler ci-dessus sous le nom des Imprimeurs particuliers.

52 LA premiére est celle des Papes, appellée ordinairement DU VATICAN, ou *l'Imprimerie Apostolique*. Sixte Quint la fit bâtir avec beaucoup de magnificence dans le dessein d'y faire faire des éditions les plus éxactes & les plus correctes dont on seroit humainement capable. Il est vrai que sa principale vuë étoit de rétablir dans leur intégrité les Livres corrompus & altérés, soit par la succession des tems, soit par la malice ou la négligence des hommes & de les purger des fautes que la mauvaise foi des Hérétiques y avoit fait glisser, comme dit le Sieur Leti (1) dans sa Vie.

* Mais outre cela il avoit encore pris la résolution d'y faire imprimer l'Ecriture sainte en plusieurs Langues, les Conciles Généraux, un grand nombre de Statuts & divers Réglemens Ecclésiastiques, tous les On-

1. Gregor. Leti Vit. Sixt. V. l. 9. à la fin.
2. Angel. Rocca de Bibl. Vatican. in Appendix. pag. 413.
3. ¶. Rocca s'exprime fort mal lorsque parlant de Sixte V. il dit: *Hinc nobilissimam Typographiam, non quidem Pontifice, quin se ipso dignam in Vaticano instituit, Dominico Basa Veneto Typographo, homine quidem gnavo & industrio ac sagaci ad Typographiam erigendam atque*

Ouvrages des Saints Peres, des Liturgies, Rits & Usages divers pour toutes sortes d'Eglises, & quantité d'Instructions Chrétiennes en diverses Langues & en différens caractéres, tant pour étendre la Réligion Chrétienne dans les Pays-éloignés, que pour en défendre la vérité contre ses ennemis domestiques & étrangers. Rocca (2) dit que pour cet effet il fit venir à Rome tout ce qu'il put trouver ou plutôt tout ce qu'il put engager d'habiles Gens par des libéralités extraordinaires, pour vaquer aux corrections des Exemplaires; qu'il n'épargna rien ni pour la quantité ni pour la qualité des choses nécessaires, soit pour le grand nombre des Presses soit pour la multitude des caractéres Latins, Grecs, Hébraïques, Arabes, & Esclavons, soit même pour la grandeur & la bonté du papier. Il ajoute que le Pape voulut que la magnificence se trouvât toujours jointe avec les commodités; & qu'il donna la direction de cette grande Imprimerie à un habile Venitien nommé Dominique de *Baza* connu par son grand savoir & par la longue expérience qu'il avoit de cet Art; & lui mit d'abord entre les mains de grandes sommes pour commencer l'éxécution. (3).

Vos-

atque regendam electo, qui pro hujusmodi re prastanda circiter quadraginta aureorum millia insumpsit, nulli parcens incommodo, nullique impensa. Au lieu en effet de dire que le Pape avoit dépensé 40000. écus pour l'établissement de l'Imprimerie du Vatican, il dit que c'est Dominique Basa qui avoit fait cette dépense, n'ayant épargné ni peine ni argent pour l'éxécution d'un si beau dessein.

Vossius (1) dit que quand il n'auroit fait que la dépense des caractéres Arabes dans cette Imprimerie, la République des Lettres lui auroit toujours des obligations immortelles, parce que ce sont les premiers qu'on ait vû dans l'Europe, & qu'ainsi c'est à lui qu'on doit la meilleure partie des livres imprimés en cette Langue pour la premiére fois.

Il ne faut pas oublier que Pie *IV.* avoit déja jetté les fondemens de cette grande Imprimerie, dont il avoit donné la conduite à Paul Manuce, comme nous l'avons remarqué.

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

52. *bis.* LA *seconde* est celle des Rois de France appellée ordinairement DU LOUVRE ou *l'Imprimerie Royale.* Elle est plus ancienne que celle du Vatican si on en va rechercher l'origine dans l'Histoire du Roi François Premier, comme on voit, par ce que nous en avons touché en parlant des Estiennes, des Morels & des autres qui en ont eu la conduite. Mais elle doit le comble de sa gloire à Louïs XIII. sous lequel le Cardinal de Richelieu la mit en l'état qu'elle est aujourd'hui, après que Mr. *Des Noyers* (2) inspiré par les Jésuites lui eut fait connoître l'importance de ce grand dessein.

Nous nous abstenons ici d'en décrire la ma-

1. Voss. de Scient. Mathemat. cap. 16. §. 29. pag. 69.

2. [illegible]

magnificence & la richesse de peur qu'on ne nous accuse d'en faire l'éloge, & il vaut mieux renvoyer le Public à ce qu'en ont écrit les étrangers (3), plûtôt que nous exposer au reproche qu'on pourroit nous faire de donner quelque chose à nos inclinations. Il suffit de faire remarquer qu'on en donna la Direction à *Sebastien Cramoisy*, & qu'on la consacra pour ainsi dire, en commençant par le divin Livre de l'Imitation de J. C. Les principaux Ouvrages qu'elle a produits depuis sont quelques Histoires de France, quelques Peres de l'Eglise, une Bible Vulgate en 8. Volumes & particuliérement le grand Corps des Conciles généraux en 37. Volumes, mais le plus éclatant & le mieux reçu de tous est celui de l'Histoire Byzantine.

Mr. Colbert dans la pensée de rendre la mémoire de son Ministére immortelle, avoit conçu sur cette Imprimerie un haut dessein, pour encherir encore par dessus les Cardinaux de Richelieu & Mazarin. Cette nouvelle passion lui faisoit témoigner publiquement qu'il portoit envie à la gloire qu'avoit acquise le célébre Cardinal Ximenès, lequel ne laissoit pas de travailler avec un zèle admirable à l'Ouvrage extraordinaire de la Polyglotte d'Alcala ou de Complute, quoi qu'il fût occupé aux affaires de l'Etat, & qu'il eût sur les bras une grande & fâcheuse guerre contre les Mores. Il prétendoit aller encore beaucoup au delà, quel-

2. ¶. Il faloit dire *De Noyers*.
3. Voss. add. hist. Gr. Feriand. Anonym. Bibl. urio1.

quelques grandes que dûssent être ses autres occupations : & il avoit choisi, comme nous avons dit, *Antoine Vitré* qui le avoit fait esperer d'effacer en peu de tems les Hollandois, & tout ce qu'il y avoit eu jusqu'alors d'habiles Imprimeurs. Cependant les affaires de l'Etat, & particuliérement celles de la Chambre de Justice interrompirent cette glorieuse entreprise, & l'Imprimerie Royale, loin même de continuer suivant le mouvement & le cours que lui avoient donné les deux Cardinaux, demeura presque entiérement dans l'oisiveté pendant tout le tems du Ministére de ce grand Homme, qui d'ailleurs ne cessa jamais de favoriser les Lettres. Mais l'Eglise & l'Etat qui y ont un interêt commun, auront peut-être bientôt l'avantage de voir les premiers Ministres de sa Majesté reprendre ce grand dessein avec plus de zèle & de succès même qu'on n'a point encore fait jusqu'ici.

MARQUES ou ENSEIGNES DES PRINCIPAUX IMPRIMEURS ET LIBRAIRES,

Qui ont paru jusqu'au milieu de notre siécl

COmme il est arrivé quelquefois, surtout dans le siécle passé, que les Imprimeurs n'ont pas mis leur nom, ni même cel

1. ¶ Nous avons prouvé plus haut qu'il faloit écrire & prononcer Reville.

celui de la Ville ou du lieu de leur Impreſſion aux Livres qui ſont ſortis de leur preſſe ou de leur boutique: on ne trouvera peut-être pas mauvais que l'on rapporte ici quelques-unes des Marques ou des Enſeignes qui ſervent à faire reconnoître les plus célébres d'entre eux. Comme ſont:

L'*Abel* de l'Angelier, de Paris.
L'*Abraham* de Pacard, de Paris.
L'*Aigle* des Bellers, d'Anvers & de Douai.
De Blade, de Rome.
De Rouville ou Rouille (1), de Lyon.
De Thorné.
De Velpius.
L'*Amitié* de Guillaume Julien, de Paris.
L'*Ancre* de Chriſtofle Raphelengius ou Rafflenghen, de Leyde.
L'*Ancre entortillée & morduë d'un Dauphin* des Manuces, de Veniſe & de Rome.
De Chouet, de Geneve.
De Pierre Aubert de Geneve.
L'*Ange Gardien* de Henaut, de Paris.
L'*Arbre verd* de Richer, de Paris.
L'*Arion* d'Oporin ou Herbſt, de Bâle.
De Brylinger, de Bâle.
De Louïs le Roi, de Bâle.
De Chouet, de Geneve.
De Pernet, de Bâle. (2)
L'*Arroſoir* de Rigault, de Lyon.
Le *Baſiliſque* (3) *& les quatre Elemens* de Roigny, de Paris
Le *Bêcheur ou le Jardinier* de Maire, de Leyde.

Le

2. ¶. Cet Imprimeur né à Lucque, & de Catholique devenu Proteſtant s'appelloit Pietro Perna.
3. ¶. Le Baſilic.

Le *Bellerophon* de Perier, de Paris.

Le *Berger* de Bosc & de Colomiez, } de Toulouse.

La *Bonne Foi* des Billaines, de Paris.

Le *Caducée* des Wechels, de Paris & de Francfort.

Le *Cavalier* de Pierre Chevalier, de Paris.

Le *Chardon au Soleil* de Drouart, de Paris.

Le *Chesne verd* de Nicolas Chesneau, de Paris.

Le *Cheval Marin* de Jean Gymnique, de Cologne.

Les *Cigognes* de Nivelle & de Cramoisy, de Paris.

La *Citadelle* de Mounin, de Poitiers.

Le *S. Claude* d'Ambroise de la Porte, de Paris.

Le *Coq* de Wigand Hanen Erben, ou Gallus, de Francfort.

Le *Cœur* de Huré, de Paris.

Les deux *Colombes* de Jacques Quesnel, de Paris.

Le *Compas* de Plantin, d'Anvers.

Des Morets, d'Anvers.

De François de Raphelengien, ou Rafflenghe (4), de Leyde.

De Beller, de Douay.

D'Adrien Perier, de Paris.

De Soubron, de Lyon.

Le *Compas d'or* de Claude & Laurent Sonnius, de Paris.

Le *Corbeau* de George Rabb, ou Corvin, de Francfort.

La

1. ¶. Il devoit, comme plus haut, dire *Raphelengius* ou *Raflengien*.

2. ¶. De Jean Crespin.

3. ¶. Il

La *Couronne* de Materne Cholin, de Cologne.
La *Couronne d'or* de Mathurin Du Puis, de Paris.
La *Couronne de Fleurons* de Rouſſelet, de Lyon.
De Jacques Creſpin (2), de Geneve.
De Chouet, de Geneve.
La *Croſſe* d'Epiſcopius ou Biſchop de Bâle.
Le *Cygne* de Blanchet.
Les *Elemens* de Roigny, de Paris.
L'*Elephant* de François Regnaut, de Paris.
L'*Enclume & le Marteau* d'Henri-Petri, de Bâle.
L'*Envie* de Gazeau.
Les *Epics meurs* de Du Bray, de Paris.
L'*Eſperance* de Gorbin, de Paris.
De Barthelemi de Albertis, de Veniſe.
L'*Etoile d'or* de Benoiſt Prevoſt, de Paris.
La *Fleur de Lys* de Cardon & d'Aniſſon de Lyon.
La *Fontaine* de Vaſcoſan, de Paris.
Des Morels de Paris,
La *Fortune* de Ph. Borde & de Rigaud de Lyon.
Le *Frelon* des Frelons & Harſy, de Lyon.
La *Galere* de Galiot du Pré, de Paris.
Les *Globes en balance* de Janſſon ou Blaew, d'Amſterdam.
Les *Grenouilles ou Crapaux* (3) de Froſchover de Zurich.
Le *Griffon* des Griffes (4), de Lyon.
D'Antoine Hierat, de Cologne.

De

3. ¶. Il faloit ſimplement dire: Les Grenouilles, par alluſion du nom de l'Imprimeur à froſch *grenouille*, car en Alemand un *crapaud* c'eſt krott,

4. ¶. *Gryphes*,

De Wyriot, d
La *Grue au Vigil*
De Jean Gym
L'*Hercule* de Vi
De Jean Mair
L'*Hermathene ou*
las de Verdus
Le *Janus* de Jea
Le *Nom de Jesu*
La *Lampe* de Pe
La *Licorne* de I
logne.
De Boulé, d
De Chappelet,
De Kerver, de
Le *Lion rampant*
Les *Lions & l'H*
Petri, de Bâle.
Des Héritiers d
de Bâle.
Le *Loup* de Pon
Le *Lys* des Junte
me, de Venise
pris quelquefoi
Rome.
Le *Lys blanc* de C
Le *Lys d'or* d'Ou
Guillaume Bou
Le *Mercure fixe*,
Le *Mercure arrêté*
Paris.
Le *Meurier* de M
Le *Navire* de Mil

Libraires de Paris

Le *Grand Navire* de la Societé des Libraires de Paris pour les impressions des Peres de l'Eglise.

Le *Naufrage* de du Chesne.

L'*Occasion* de Fouet, de Paris.

L'*Oeil* de Vincent, de Lyon.

L'*Olivier* des Estiennes, de Paris & de Geneve.

De Patisson de Paris, qui est celui des Estiennes.

De Sebast. Chappelet, de Paris.

De Gamonet de Geneve, qui est celui des Estiennes.

De P. l'Huillier, de Paris.

Des Elzeviers, d'Amsterdam & de Leyden.

L'*Oranger* de Zanetti, de Rome & de Venise: de Tosi, de Rome.

L'*Orme entortillé d'un cep de vigne* selon quelques-uns des Elzeviers, d'Amsterdam & de Leyde.

L'*Oiseau entre deux Serpens* des Frobens, de Bâle.

La *Paix* de Jean de Heuqueville, de Paris.

La *Palme* de Courbé, de Paris.

Le *Palmier* de Bebelius.

D'Eisingrein.

De Guarin, de Bâle.

Le *Parnasse* de Ballard, de Paris.

Le *Pegase* des Wechels, de Paris, & de Francfort.

De Marnef (1) ou Marnius & des Aubry, de Francfort & d'Hanaw.

De

ancienne avec celle de Claude Marnius un des héritiers d'André Wechel.

De Denys du Val, de Paris.
Le *Pelican* de Girault, de Paris.
De François Heger, de Leyden.
Des deux Marneffs, de Poictiers, Jean & Enguilbert.
Le *Persée* de Bonhomme, de Lyon.
Le *Phenix* de Michel Soly, de Paris.
De Pierre Leffen, de Leyde.
Le *Pin* de le Franc.
De P. Aubert de Geneve, d'Ausbourg.
La *Pique entortillée d'une branche & d'un serpent*, de Frederic Morel, de Paris.
De Jean Bien-né, de Paris, & quelquefois de Robert Estienne.
Le *Pot Cassé* de Geoffroy Thory, de Paris.
La *Poule* des Myles & des Birckmans, de Cologne: & de Meursius, d'Anvers.
La *Presse ou l'Imprimerie* de Badius Ascensius, de Paris.
La *Renommée* des Janssons d'Amsterdam.
De Hautin, de la Rochelle.
De Sigismond Feyrabent, de Francfort.
La *Rose dans un cœur* de Corrozet, de Paris.
La *Ruche* de Robert Fouet, de Paris.
Le *Sage* de Sartorius, d'Ingolstad.
La *Salamandre* de Zenaro, de Venise.
De Pesnot, de Lyon.
De J. Crespin, de Lyon.
De Denis Moreau, de Paris.
De Claude Senneton, de Lyon.
La *Samaritaine* de Jacques Du Puis, de Paris.
Le *Samson déchirant un Lion*, de Calen & de Quentel, de Cologne.
Le *Samson emportant les portes de la Ville de Gaze*, de Scipion & de Jean de Gabiano

biano ou Gavian de Lyon : & de Hugues de la Porte, de Lyon.

Le *Saturne* de Colinet ou de Colines, de Paris, & quelquefois d'Hervagius, de Bâle.

Le *Sauvage* de Buon, de Paris.

Le *Sauveur du Monde* de Calen & de Quentel, de Cologne.

Le *Sceptre éclairé* de Vincent, de Lyon.

La *Science* de Lazare Zetzner, de Strasbourg.

Le *Serpent Mosaïque* de Martin le jeune, de Paris.

D'Eustache Vignon, de Geneve.

Le *Serpent entortillé autour d'une Ancre* du même Vignon.

Les deux *Serpens* des de Tournes, de Lyon & de Geneve.

Les *Serpens couronnés entortillés d'un bâton enfermant un Oiseau*, des Frobens, de Bâle.

Le *Soleil* de Brugiot.

De Guillard, de Paris.

De Vlacq, de la Haye en Holl.

De Basa, de Venise.

La *Sphere* des Blaews ou Janssons d'Amsterdam.

Des Huguetans & Ravaud, de Lyon.

Il s'est trouvé aussi diverses éditions de Livres d'Hollande dans ces derniéres années marquées *de la Sphere* sans nom d'Imprimeur.

Le *Tems*. Voyés *Saturne* comme ci-dessus.

Le *Terme des trois Mercures* d'Hervagius, de Bâle.

La *Toison d'or* de Camusat, de Paris.

& de S. André:
La *Vertu* de Laure
Les *Vertus Théologa*
Le *Victorieux* de V
La *Vigilance* ou *L*
d'Episcopius, de
La *Vipere de S. Pa*
de Paris: de P.
neve, &c.

F

BLE GENERALE

UTEURS ET DES OU-
GES, fur lefquels on a rappor-
ugemens des Savans dans les Re-
des Imprimeurs, des Critiques,
ammairiens, & des Traducteurs.

res ne font pas ceux des pages,
ceux des Articles ou Chapitres,
s tout le corps de l'Ouvrage font
à côté de la première lettre de cha-
ticle.

A

2. T. P. I.
53. P. II.
339. P. III.
606.

Apol-

 Bar-

Blan-

2. T.
53. P.
339. P
606.

E.

Foë-

Go-

du

Hum-

L.

J.

Jove

K.

L.

M.

2. T. P. I
53. P. II.
335. P. I
606.

. P. I.
. II.
P. III.

M.

de

Munster,

N.

O.

Osius,

P.re-

2. T. P. I. 53. P. II. 339. P. III. 606.

1. T. P. I.
53. P. II.
189. P. III.
606.

S.

Sciop-

U.

P. I.
. II.
P. III.

U.

V.

Ver-

2. T. P. I. 53. P. II. 339. P. II 606.

de

X.

Z.

Fin de la Table des Auteurs.